

Rapport annuel

KBC Groupe

2025

Passeport du groupe KBC

Notre rayon d'activité

Nous sommes un groupe de bancassurance intégré qui vise principalement une clientèle retail, private banking, PME et midcap. Nos marchés stratégiques sont la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Bulgarie. Nous sommes présents dans une moindre mesure dans plusieurs autres pays.

Nos objectifs et ambitions

Par nos activités, nous souhaitons aider nos clients à réaliser leurs rêves et projets et à les protéger.
Nous avons pour ambition d'être la référence en matière de bancassurance sur tous nos marchés stratégiques.

Nos clients, nos collaborateurs et notre réseau, 31 décembre 2025

Clients	Environ 13 millions
Collaborateurs	Environ 40 000
Agences bancaires	1 090
Réseau assurances	270 agences en Belgique, divers canaux de distribution en Europe centrale et orientale

Nos notations, au 31 décembre 2025

Notations de crédit à long terme	Fitch	Moody's	S&P's
KBC Bank SA	A+	A1	A+
KBC Assurances SA	–	–	A
KBC Groupe SA	A	A3	A-

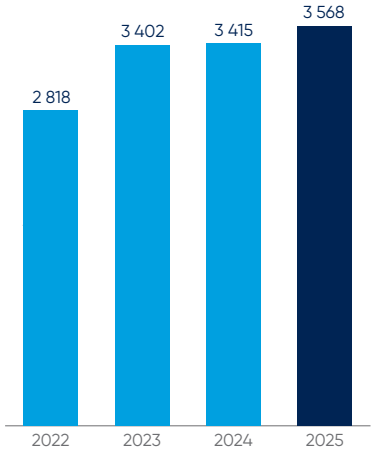
Notations de durabilité (sélection)	CDP	Sustainalytics	S&P Global
KBC Groupe	A	10.2	73/100

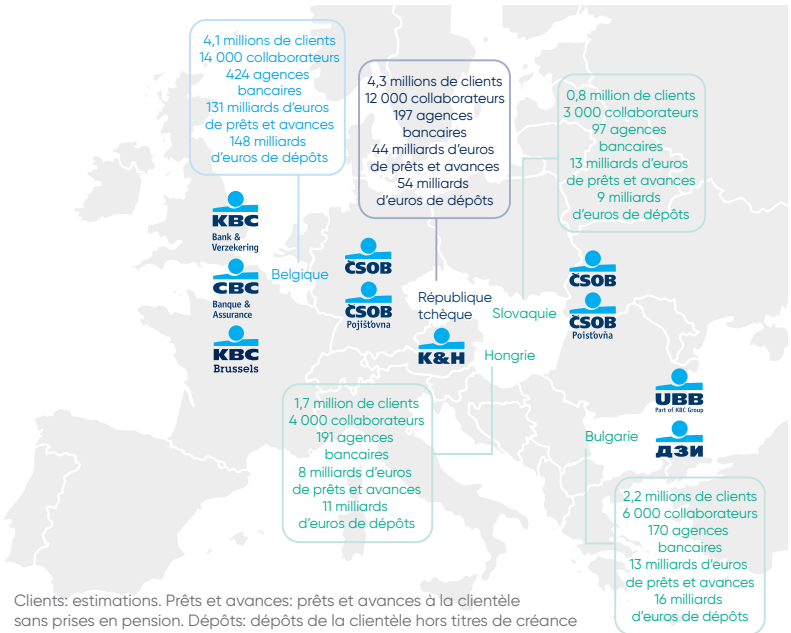
KBC Groupe en 2025

- 6 millions de clients ont déjà cliqué sur Kate; hausse continue des questions traitées par Kate de façon autonome
- 3,6 milliards d'euros de bénéfice net
- Ratios de capital et de liquidité solides
- Défis posés par le contexte géopolitique et économique
- Actualisation de la politique de dividende et d'affectation du capital
- Élargissement du nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration
- Plusieurs reconnaissances externes pour notre stratégie en matière de numérisation et de durabilité
- Acquisition de 365.bank en Slovaquie et de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie
- Nouvelles avancées dans le cadre de notre stratégie Save Time and Earn Money (S.T.E.M.): the Ecosphere

Évolution du résultat net

(en millions d'EUR)

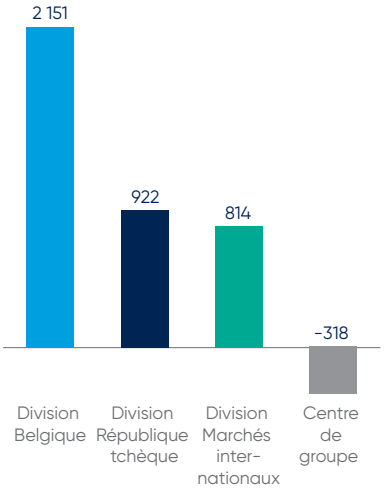




Clients: estimations. Prêts et avances: prêts et avances à la clientèle sans prises en pension. Dépôts: dépôts de la clientèle hors titres de créance et mises en pension. Belgique: les données concernant les prêts et les dépôts incluent le réseau restreint d'agences de KBC Bank à l'étranger.

Répartition du résultat net par division

(2025, en millions d'EUR)



Chiffres clés	2025	2024	2023
Bilan consolidé (en millions d'EUR)			
Total des actifs	397 372	373 048	346 921
Prêts et avances à la clientèle	208 612	192 067	183 613
Titres	88 980	80 338	73 696
Dépôts de la clientèle	237 868	228 747	216 501
Dettes de contrats d'assurance et dettes de contrats d'investissement, assurances	34 421	32 782	30 245
Total des capitaux propres	27 985	24 311	24 260
Résultats consolidés (en millions d'EUR)			
Total des produits	12 200	11 167	11 224
Total des charges d'exploitation (taxes bancaires et d'assurance comprises)	-5 265	-5 097	-5 125
Réductions de valeur	-334	-248	-215
Résultat net, part du groupe	3 568	3 415	3 402
Belgique	2 151	1 846	1 866
République tchèque	922	858	763
Marchés internationaux	814	751	676
Centre de groupe	-318	-40	97
Développement durable et diversité des genres			
Part des énergies renouvelables dans les crédits au secteur de l'énergie (%)	73%	67%	62%
Volume des fonds d'investissement responsable (en milliards d'EUR)	64	51	41
Mixité effectif complet: pourcentage de femmes	57%	57%	57%
Mixité Conseil d'administration: pourcentage de femmes	39%	31%	31%
Action KBC			
Nombre d'actions en circulation, fin de période (en millions)	417,7	417,5	417,3
Cours moyen de l'exercice (en EUR)	91,4	67,5	61,8
Cours de clôture de l'exercice (en EUR)	111,3	74,5	58,7
Dividende brut par action (en EUR)[1]	5,10	4,85	4,15
Bénéfice net par action, ordinaire (en EUR)	8,70	8,33	8,04
Capitalisation boursière, fin de période (en milliards d'EUR)	46,5	31,1	24,5
Ratios financiers			
Rendement des capitaux propres (hors éléments exceptionnels et non opérationnels)	15%	14%	15%
Ratio charges/produits (hors taxes bancaires et d'assurance)	41%	43%	43%
Ratio combiné, assurances dommages	87%	90%	87%
Ratio de pertes sur crédits	0,13%	0,10%	0,00%
Ratio common equity (méthode du compromis danois, fully loaded[2])	14,9%	15,0%	15,2%

Pour les définitions et les annexes, voir les analyses et le glossaire plus avant dans ce rapport.

1 Dividende pour 2025, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

2 À partir de 2025, il s'agit du ratio common equity fully loaded 'unfloored', qui tient compte de l'impact total sur les actifs pondérés en fonction des risques de Bâle IV, hors impact du plancher de fonds propres. Avant 2025, il s'agit du ratio selon Bâle III.

Nos principales ambitions pour l'avenir

Classement NPS des clients Objectif: classement dans le top 2 au niveau du groupe fin 2026	**Ventes numériques** Objectif: part des ventes numériques ≥ 65% pour les produits bancaires et ≥ 35% pour les produits d'assurance en 2026	**Straight-through processing** Objectif: part des straight-through processes (STP) ≥ 68% en 2026	**Clientèle bancassurance** Objectif: 83% des clients actifs d'ici fin 2026	**Clientèle bancassurance stable** Objectif: 29% des clients actifs d'ici fin 2026	stratégique
Fonds d'investissement responsable (IR) Objectif: part des fonds IR ≥ 45% des encours distribués en 2025 et 55% en 2030	**Crédits énergies renouvelables** Objectif: part des énergies renouvelables dans les crédits au secteur de l'énergie ≥ 75% en 2030	**Intensité des gaz à effet de serre** Objectif: diminution en 2030 et 2050 de l'intensité de gaz à effet de serre pour différents secteurs du portefeuille de crédits.	**Intensité des gaz à effet de serre** Objectif: diminution en 2025 et 2030 de l'intensité de gaz à effet de serre pour les actions et les obligations d'entreprise du portefeuille de KBC Assurances	**Émissions propres de CO_2e** Objectif: -80% entre 2015 et 2030 et neutralité climatique nette de notre propre empreinte à partir de fin 2021, en compensant la différence.	ESG
Total des produits Objectif: CAGR 2025-2028: ≥ 7,7% (CAGR des revenus nets d'intérêts: ≥ 8,6% et CAGR des revenus des activités d'assurance ≥ 7,5%)	**Ratio de pertes sur crédits** Objectif: largement inférieur au ratio de pertes sur crédit through-the-cycle de 25-30 points de base	**Charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance** Objectif: CAGR 2025-2028 <4,3%, et ratio charges/produits <38% en 2028	**Ratio combiné** Objectif: < 91%	**Versement du dividende** Voir la rubrique Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité dans le chapitre Notre stratégie.	financier

Les définitions des KPI et les scores peuvent être consultés dans le chapitre Notre stratégie, tout comme les principaux ratios de capital et de liquidité. Pour les ambitions en matière d'ESG, cela ne concerne qu'une sélection d'objectifs.



Contenu

Rapport du Conseil d'administration

5 Avant-propos
7 Notre modèle d'entreprise
7 Notre création de valeur
10 Notre modèle
15 Notre environnement
19 Nos ressources
24 Notre stratégie
25 Orientation client
29 Bancassurance
31 Croissance durable et rentable
34 Notre rôle dans la société
39 Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité
42 Notre rapport financier
48 Nos divisions
49 Belgique
53 République tchèque
57 Marchés internationaux
61 Centre de groupe
62 Gestion des risques
62 Informations générales
69 Risques de crédit
78 Risque de marché des activités autres que le trading
86 Risque de liquidité
88 Risque de marché des activités de trading
90 Risque technique d'assurance
94 Risques non financiers
100 Gestion du capital
106 Déclaration de gouvernance d'entreprise
106 Organes d'administration
118 Systèmes internes de contrôle et de gestion des risques
121 Article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007
124 Structure de l'actionnariat
126 Rapport de rémunération
137 Déclaration relative à la durabilité
137 Informations générales
168 Informations environnementales
212 Informations sociales
230 Informations relatives à la gouvernance
240 Rapport du commissaire

Comptes annuels consolidés

248 Compte de résultat consolidé
249 Résultats consolidés réalisés et non réalisés
251 Bilan consolidé
252 État consolidé des variations des capitaux propres
254 Flux de trésorerie consolidés
256 1.0 Annexes aux méthodes comptables
256 1.1: Déclaration de conformité
257 1.2: Principales méthodes comptables
278 1.3: Estimations importantes et jugements significatifs
279 1.4: Informations liées au climat
280 2.0 Annexes relatives à l'information par segment
280 2.1: Segmentation selon la structure de direction
281 2.2: Résultats par segment
283 2.3: Informations par segment
284 3.0 Annexes relatives au compte de résultat
284 3.1: Revenus nets d'intérêts
285 3.2: Revenus de dividendes
285 3.3: Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance
287 3.4: Revenus nets de commissions
287 3.5: Autres revenus nets
288 3.6: Résultats du pôle assurance
292 3.7: Charges d'exploitation
293 3.8: Personnel





294 3.9: Réductions de valeur – compte de résultat
297 3.10: Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises
298 3.11: Impôts
299 3.12: Bénéfice par action
300 4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan
300 4.1: Instruments financiers par portefeuille et par produit
303 4.2: Actifs financiers selon le portefeuille et la qualité
306 4.3: Risque de crédit maximal et compensation (offsetting)
309 4.4: Juste valeur des instruments financiers – généralités
311 4.5: Instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation
314 4.6: Instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2
314 4.7: Instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3
315 4.8: Dérivés
319 5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan
319 5.1: Autres actifs
319 5.2: Créances fiscales et passifs d'impôts
320 5.3: Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
321 5.4: Immobilisations corporelles et immeubles de placement
322 5.5: Goodwill et autres immobilisations incorporelles
324 5.6: Assurances – bilan
336 5.7: Provisions pour risques et charges
338 5.8: Autres passifs
339 5.9: Engagements de pensions
342 5.10: Capitaux propres des actionnaires et instruments AT1
343 6.0 Autres annexes
343 6.1: Engagements et garanties financières hors bilan donnés et reçus
344 6.2: Leasing
345 6.3: Transactions avec des parties liées
346 6.4: Rémunération du commissaire
347 6.5: Structure du groupe
349 6.6: Principaux changements au sein du périmètre de consolidation
350 6.7: Gestion des risques et adéquation des fonds propres
351 6.8: Événements postérieurs à la date de clôture du bilan
351 6.9: Informations générales relatives à la société
352 Rapport du commissaire

Informations complémentaires

369 Comptes annuels non consolidés abrégés
373 Glossaire des termes et ratios financiers utilisés
376 Taxinomie de l'UE - tableaux détaillés
428 Déclaration des personnes responsables
428 Contacts et calendrier

Rapport annuel réglementaire: le contenu du rapport annuel tel que le prévoit la loi a été intégré dans le Rapport du Conseil d'administration, lequel contient également des informations non obligatoires. Nous combinons le rapport annuel portant sur les comptes annuels statutaires avec le rapport annuel portant sur les comptes annuels consolidés. Les autres rapports et les sites Internet auxquels nous renvoyons ne font pas partie de notre rapport annuel.

Nom de la société: par *KBC*, *nous*, *le groupe* ou *le groupe KBC*, il faut entendre l'entité consolidée, c'est-à-dire la société KBC Groupe SA, y compris toutes les sociétés du groupe reprises dans le périmètre de consolidation. Par *KBC Groupe SA*, il faut entendre uniquement cette société.

Glossaire: vous trouverez les principaux ratios et termes financiers utilisés (y compris les mesures alternatives de performance) à la fin du présent rapport.

Traduction et versions: le rapport annuel est disponible en version ESEF (European Single Electronic Format) en néerlandais et en anglais, et en version PDF en néerlandais, anglais et français. La version ESEF néerlandaise est la version originale, tandis que les autres versions en sont des traductions officieuses. Nous avons tout mis en œuvre afin d'éviter toute différence entre les différentes versions linguistiques et de format, mais s'il devait malgré tout en subsister, la version ESEF néerlandaise primerait.

Nous soulignons que si nous utilisons une terminologie comme 'vert' et 'durable' dans le présent rapport annuel, ces termes ne suggèrent nullement que ce que nous décrivons est déjà (entièrement) conforme à la taxinomie européenne.

Mentions légales: les perspectives, prévisions et déclarations relatives aux développements futurs contenues dans le présent rapport annuel sont fondées sur des suppositions et des estimations faites fin février 2026 (c'est-à-dire sans l'impact du conflit au Moyen-Orient). Les déclarations relatives aux développements futurs sont incertaines par nature. Divers facteurs peuvent avoir pour effet que les résultats et développements effectifs présentent des écarts (importants) par rapport aux déclarations initiales. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les développements macroéconomiques, l'évolution de l'environnement concurrentiel, les changements dans l'environnement réglementaire, de supervision ou politique, les développements sur les marchés financiers, y compris les taux d'intérêt, les prix des actions et les taux de change, et l'impact des événements climatiques ou d'autres événements liés à l'ESG.

Un conflit armé entre les États-Unis, Israël et l'Iran a débuté fin février 2026. Il a dans un premier temps provoqué une instabilité régionale et il a notamment un impact sur les prix de l'énergie, les routes commerciales et les marchés financiers. KBC suit de près l'impact macroéconomique et les effets spill-over pour son entreprise et ses clients, tant sur le plan financier et opérationnel, y compris les cybermenaces.



Rapport du Conseil d'administration

Avant-propos

Dans ce rapport annuel, nous revenons sur les performances de l'exercice écoulé, qui s'est caractérisé par de solides résultats financiers, des progrès stratégiques et une attention constante portée à la durabilité. Nous mettons en évidence la manière dont nous nous préparons aux défis et aux opportunités à venir et les mesures que nous prenons dans le but ultime d'encore mieux servir nos clients.

Kate au cœur de notre stratégie numérique

Johan Thijs: 'Nous sommes toujours à la pointe de l'innovation numérique, que nous combinons avec le contact humain. Notre assistant numérique Kate - qui a fêté son cinquième anniversaire en novembre 2025 - joue un rôle important à cet égard et nous permet d'aider nos clients de manière encore plus rapide, plus intelligente et plus personnalisée, toujours de manière sûre et fiable. Kate est un franc succès. À ce jour, 6 millions de clients y ont déjà fait appel, soit 13% de plus qu'il y a un an. Sur l'ensemble de nos principaux marchés clés, Kate répond aujourd'hui de manière indépendante à plus de 7 demandes de clients sur 10. Kate nous fait économiser au moins 400 équivalents temps plein, ce qui permet à notre personnel de consacrer plus de temps à des entretiens plus approfondis et plus fructueux avec les clients.

Kate joue également un rôle important dans notre stratégie mise à jour 'S.T.E.M., the Ecosphere'. L'acronyme S.T.E.M. signifie 'Save Time and Earn Money'. Dans le cadre de cette approche, nous combinons Kate avec d'autres concepts existants tels que le Digital First et les Kate Coins, au sein d'écosystèmes à travers lesquels nous visons à aider les clients d'une nouvelle manière. Nous soutenons les clients à chaque étape de leur recherche de solutions sur des questions telles que le logement et la mobilité. Pour ce faire, nous nous appuyons non seulement sur nos propres produits financiers, mais aussi sur les services de partenaires externes. Cela permet aux clients de gagner du temps et de l'argent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde traditionnel de la banque et de l'assurance.

Fin 2025, nous avons apporté de nouvelles améliorations à Kate pour offrir des conversations toujours plus naturelles et intuitives, ce qui renforcera encore l'autonomie et l'utilisation par les clients. En outre, nous avons également donné un coup de neuf aux Kate Coins. Elles sont désormais encore plus flexibles et apportent encore plus de valeur à nos clients. Nous développons également un stablecoin en euros conforme au règlement MiCA avec un certain nombre d'autres banques européennes, apportant ainsi de la stabilité au monde des cryptos et de la tokenisation, qui évolue rapidement.'

Koenraad Debackere: 'L'attention que nous portons aux fondamentaux technologiques solides, à l'innovation et à la satisfaction clients porte clairement ses fruits et notre démarche est également reconnue par les acteurs externes. Par exemple, nous sommes particulièrement fiers que KBC Mobile ait été désignée meilleure application bancaire au monde pour la troisième fois en 2025 par le cabinet de recherche international indépendant Sia. En outre, Sia a également attribué à Bolero une place de choix parmi les meilleures applications d'investissement en Europe en 2025 et plusieurs sociétés de notre groupe ont été nommées meilleure banque numérique dans leur pays respectif par Euromoney, Global Finance et d'autres.'

La durabilité intégrée dans notre modèle d'entreprise

Johan Thijs: 'En tant que bancassureur, nous sommes bien placés pour contribuer à la construction d'un avenir durable. La transition vers une économie sobre en carbone en est un élément important. En effet, la crise climatique est un défi majeur - pour nous et pour nos clients - et nous assumons donc notre responsabilité à cet égard. Nous réduisons notre propre empreinte écologique, mais surtout, nous aidons nos clients dans leur transition durable. Nous fixons des objectifs climatiques clairs pour les secteurs à forte intensité de carbone de notre portefeuille de prêts, et nous les suivons de près. Nous participons également à des initiatives internationales concernant le climat, l'environnement et la durabilité. La bonne gouvernance retient également toute notre attention. En 2025, par exemple, nous avons renforcé notre Conseil d'administration en y adjoignant deux membres indépendants.'

Koenraad Debackere: 'Nous communiquons ouvertement et clairement sur nos efforts en matière de durabilité. Depuis l'année dernière, nous nous appuyons pour ce faire sur une déclaration spéciale relative à la durabilité dans notre rapport annuel ainsi que sur un rapport volontaire de développement durable. Tous deux sont disponibles sur le site www.kbc.com. Nos efforts en matière de durabilité sont également salués à l'extérieur. Pour la quatrième année consécutive, CDP a inclus KBC dans la prestigieuse Climate Change A List, une reconnaissance qui démontre le leadership mondial en matière d'action climatique, de transparence et d'impact stratégique. Notre 25e participation à l'enquête annuelle sur la durabilité du S&P Global Corporate Sustainability Assessment démontre également notre engagement constant, fondé sur des connaissances de pointe et à long terme en la matière. En outre, plusieurs sociétés de notre groupe ont reçu le prix de la meilleure banque en matière de durabilité dans leur pays respectif, décerné notamment par Euromoney, International Banker et Global Finance.'

Consolidation de notre position en Europe centrale

Koenraad Debackere: 'Notre activité principale est la bancassurance dans cinq pays stratégiques: Belgique, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Bulgarie. Dans ces pays, nous travaillons sur le long terme et visons à établir des relations solides et durables avec nos clients. Nous souhaitons également y poursuivre notre développement, à la fois par nos propres moyens et par des acquisitions intéressantes, toujours selon des critères stratégiques et financiers clairs. Ces dernières années, l'accent avait été mis sur la Bulgarie, avec notamment l'acquisition de Raiffeisenbank Bulgaria. En 2025, l'attention s'est portée sur la Slovaquie, entre autres, où nous avons conclu un accord pour reprendre 365.bank. Cet investissement nous permet de renforcer notre position en Slovaquie. Le rapprochement entre notre filiale bancaire existante ČSOB et 365.bank donne naissance à un groupe



Johan Thijs



Koenraad Debackere

financier solide en Slovaquie. Le modèle de distribution unique de 365.bank, soutenu par sa longue collaboration avec la Poste slovaque, nous permettra d'étendre considérablement notre couverture clients à travers la Slovaquie. La transaction - dont le prix est fixé à 708 millions d'euros - a été finalisée le 15 janvier 2026. Par ailleurs, nous avons conclu un accord pour l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie, pour 72 millions d'euros. Nous pouvons ainsi élargir de manière significative nos activités de leasing en Europe centrale et renforcer notre position sur le marché dans ces deux pays. Cette opération a été finalisée le 10 février 2026.'

À nouveau d'excellents résultats

Johan Thijs: 'En 2025, nous avons enregistré un résultat net de près de 3,6 milliards d'euros, en hausse de 4% par rapport à l'année dernière, et ce malgré le fait que 2024 ait été favorisé par un certain nombre d'éléments exceptionnels positifs importants - notamment liés à la sortie d'Irlande - d'un montant combiné de 0,4 milliard d'euros. Sans ces éléments, notre résultat net a augmenté de 18%. Nos revenus ont augmenté de 9%, principalement grâce à la hausse des revenus nets d'intérêts, des revenus d'assurance et des revenus nets de commissions. Les crédits octroyés à la clientèle ont enregistré une hausse substantielle, de pas moins de 7%, et les dépôts de clients, à l'exclusion des dépôts volatils dans les succursales étrangères de KBC Bank, ont progressé de 3%. Bien que nous ayons dû comptabiliser un peu plus de réductions de valeur, notre ratio de pertes sur crédit, à 0,13% est resté bien en dessous de la moyenne à long terme. Nos coûts ont augmenté de 2,5% après exclusion de l'impact des taux de change, ce qui correspond à nos attentes.
Notre position de liquidité est restée solide, avec un NSFR de 138% et un LCR de 159%. Notre position de capital a également été renforcée, comme le reflète un ratio common equity fully loaded unfloored de 14,9% à fin 2025 selon la nouvelle réglementation Bâle IV.
En 2025, nous avons mis à jour nos politiques en matière de dividendes et de capital. En principe, nous distribuons chaque année entre 50% et 65% du résultat consolidé sous forme de dividendes, dont 1 euro sous forme de dividende intérimaire en novembre. Nous voulons continuer de compter parmi les institutions financières les mieux capitalisées d'Europe. Chaque année, notre Conseil d'administration décide de l'utilisation du capital, en mettant l'accent sur la croissance organique et les acquisitions. Dans ce contexte, nous considérons qu'un ratio common equity fully loaded unfloored de 13% est le minimum. Nous avons également commencé à utiliser les SRT (transferts de risques significatifs) dans le cadre d'un programme visant à optimiser nos actifs pondérés en fonction des risques, et donc notre position de capital. En novembre 2025, nous avons déjà réalisé une première transaction SRT, qui a permis d'économiser environ 2 milliards d'euros sur les actifs pondérés en fonction des risques.

Nos excellents résultats se traduisent également par un bonus supplémentaire pour tous nos collaborateurs. En outre, pour 2025, nous proposons à l'Assemblée générale un dividende brut total de 5,1 euros par action, composé d'un dividende intérimaire de 1 euro, déjà versé en 2025, et d'un dividende final de 4,1 euros, qui sera payé en mai 2026. Cela correspond à un versement de 60% de notre résultat consolidé.'

Le contexte économique en 2025 et après

Koenraad Debackere: 'L'année 2025 a été mouvementée pour l'économie mondiale, l'incertitude fortement accrue concernant la politique commerciale des États-Unis ayant été particulièrement marquante. Néanmoins, l'investissement et la consommation privée aux États-Unis sont, en particulier, restés solides. La croissance dans la zone euro est restée décevante, principalement en raison de la faiblesse du secteur manufacturier. Les investissements à grande échelle annoncés, avec l'Allemagne en tête, ne seront visibles dans la croissance qu'à partir de 2026. La Chine a de son côté continué de pâtir d'un problème structurel de surcapacité et de tendances déflationnistes.
L'inflation de base sous-jacente est restée supérieure à l'objectif des banques centrales aux États-Unis et dans la zone euro en 2025. Contrairement à ce qui s'est passé dans la zone euro, les droits de douane américains ont provoqué des poussées inflationnistes temporaires aux États-Unis. Alors que la Fed a repris son assouplissement des taux d'intérêt en septembre 2025, la BCE a achevé son cycle d'assouplissement dès le mois de juin. L'année 2026 a démarré dans un contexte de tensions géopolitiques et géoéconomiques persistantes, avec de nouveaux conflits armés et commerciaux. Dans ce contexte, le nouveau conflit au Moyen-Orient est évidemment préoccupant. Dans cet environnement économique et géopolitique difficile, notre ambition reste inchangée: être le bancassureur de référence sur tous nos marchés domestiques. Nous poursuivons cet objectif non seulement grâce à un modèle d'entreprise solide et axé sur le client, mais aussi, et surtout, grâce à la confiance que nous accordent nos clients, nos employés, nos actionnaires et les autres parties prenantes. Cette confiance est très importante pour nous et nous tenons à vous en remercier sincèrement.'





Johan Thijs
Chief Executive Officer

Koenraad Debackere
président du Conseil d'administration



Notre création de valeur

En tant que banque, nous aidons nos clients à épargner et à investir en connaissance de cause, y compris en posant des choix durables. Ainsi, chacun peut faire fructifier son patrimoine de la manière qui lui convient, en s'appuyant sur notre expertise. Nous utilisons l'argent que les clients placent chez nous pour accorder des prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, ce qui contribue au bon fonctionnement de l'économie. Nous finançons en outre des secteurs et projets spécifiques, comme le secteur non marchand, ainsi que des projets d'infrastructure qui ont une incidence notable sur le développement économique domestique.

> Nous voulons faciliter d'une manière proactive la vie de nos clients et, pour ce faire, nous allons bien au-delà des produits bancaires ou d'assurance purs. L'objectif final est de les soutenir à chaque étape de la recherche de solutions aux problèmes liés au logement, à la mobilité, etc.

En tant qu'assureur, nous offrons la possibilité à nos clients d'exercer leurs activités en toute sérénité, tout en limitant leurs risques. Nous cherchons quotidiennement à proposer la meilleure assurance à un prix correct et nous investissons dans un traitement des sinistres de qualité. Grâce à nos connaissances, nous misons également sur la prévention, par exemple par le biais de campagnes consacrées à la sécurité. Nous travaillons depuis de nombreuses années avec des organisations de sécurité routière, de protection sociale et d'aide aux victimes.

Nous offrons à nos clients divers autres services financiers indispensables dans la vie de tous les jours. Nous pensons par exemple aux paiements, à la gestion de trésorerie, au financement commercial, à la location, au corporate finance, aux produits du marché monétaire et des capitaux, etc. De cette manière, nous contribuons aussi aux rouages économiques.

Dans tout ce que nous entreprenons, nous réfléchissons à l'impact sur les personnes et l'environnement, et nous traduisons cela en objectifs concrets. Nous faisons expressément en sorte, lorsque c'est possible, d'intensifier notre empreinte positive sur la société, surtout dans des domaines dans lesquels nous pouvons, en tant que bancassureur, faire la différence, comme la familiarisation aux questions financières, la responsabilité à l'égard de l'environnement, l'esprit d'entreprise et la problématique de la santé et du vieillissement de la population. Nous accordons également à des questions comme le cybersécurité, la lutte contre la corruption, les changements climatiques et d'autres aspects environnementaux, toute l'attention qu'elles méritent.

En tant que bancassureur, nous avons une influence directe sur le climat par notre consommation d'énergie et, plus important encore, indirectement par nos prêts, nos investissements et nos assurances. Le changement climatique nous affecte également nous-mêmes, par exemple en augmentant les demandes d'indemnisation en cas de conditions météorologiques extrêmes ou les risques pour les entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est pourquoi nous en tenons activement compte: nous voulons limiter les incidences négatives et contribuer à trouver des solutions, par exemple par le biais de produits et de services durables. Nous suivons de près nos progrès et fixons des objectifs clairs. Notre Sustainable Finance Programme s'est désormais élargi à des thèmes tels que la biodiversité, l'eau et l'économie circulaire.

Dans chacun de nos pays stratégiques, nous sommes un acteur local important. Nous faisons partie intégrante de la société et, en tant qu'employeur, nous contribuons directement à l'emploi et au pouvoir d'achat de quelque 40 000 familles. Nous sommes conscients d'avoir un impact notable sur la vie de nos collaborateurs. Nous encourageons ces derniers à adopter un comportement responsable, et nous leur offrons une rémunération équitable. Nous contribuons ainsi à la prospérité des pays dans lesquels nous sommes actifs.

Comment créons-nous de la valeur?

	Contribution
Capital financier	Un total de 28 milliards d'euros de capitaux propres 289 milliards d'euros de dépôts et titres de créances
Collaborateurs et marque	Environ 40 000 collaborateurs et les valeurs de l'entreprise, la loyauté, la connaissance, la motivation et naissance, la motivation et le comportement responsable Marques emblématiques dans tous les pays stratégiques, partenaire de confiance, assistant
Infrastructures	Plusieurs plateformes électroniques de distribution, applications, IA et systèmes ICT sous-jacents. 1 090 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution pour les assurances
Clients et autres parties prenantes	13 millions de clients, 5 pays stratégiques Fournisseurs, pouvoirs publics, régulateurs, investisseurs et actionnaires, partenaires commerciaux et autres parties intéressées
Environnement et société	Consommation directe d'électricité, de gaz, d'eau, de papier, etc. Impact environnemental et social indirect plus important résultant de l'octroi de crédits, du portefeuille d'investissements, de fonds, d'assurances, etc.

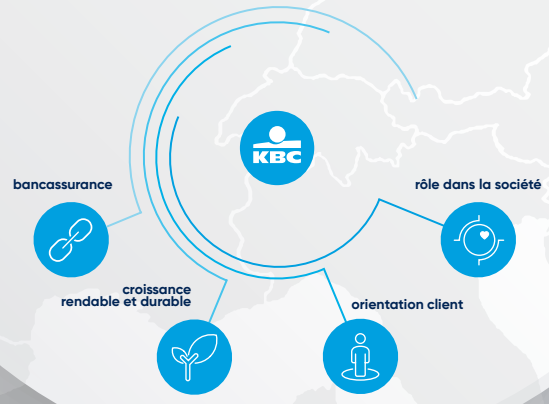
Activités

Objectif et ambition

Proposer des solutions proactives et basées sur les données pour répondre aux besoins de nos clients.
Être la référence en matière de bancassurance dans tous nos pays stratégiques

Activités stratégiques

Crédits
Dépôts
Assurances
Investissements
Gestion de fortune
Paiements
Autres services financiers et non financiers



pearl+



Objectifs de développement durable (ODD) les plus pertinents pour le groupe

Résultats (sélection, 2025)	Objectifs et délais (résultats: voir chapitre Notre stratégie)
• 3,6 milliards d'euros de bénéfice net, 15% de rendement sur capitaux propres • Ratios de capital et de liquidité solides • Ratio charges/produits de 41%; ratio combiné de 87% • 7% de croissance des prêts et avances aux clients • 9% de croissance des actifs sous gestion • 3% de croissance des dépôts de la clientèle	• Croissance des revenus nets d'intérêts, des revenus des activités d'assurance et du total des produits ('28) • Croissance des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance ('28) • Ratio combiné ('28) • Ratio de pertes sur crédits (through-the-cycle)
• 2,8 milliards d'euros de rémunérations à nos collaborateurs • Culture d'entreprise PEARL+ fortement ancrée • Roulement du personnel: 12,8% • 27% de femmes dans les organes de direction (top 300)	• Sondages annuels sur l'implication des collaborateurs
• Approche numérique innovante, reposant sur l'intelligence artificielle et les données • Succès de l'assistant numérique Kate: plus de 7 questions sur 10 sont résolues par Kate de bout en bout (E2E) • Attention portée à la simplification et aux processus straight-through	• Part des ventes numériques ('26) • Score du straight-through processing ('26)
• 11,3 milliards d'euros d'intérêts versés aux clients et contreparties • 5,1 euros de dividende par action pour 2025 • Procédure d'interaction avec les parties prenantes dans chaque pays • 1,7 milliard d'euros d'impôts et de taxes bancaires et d'assurance	• Ratio de distribution des dividendes • Classement NPS par les clients ('26) • Part de la clientèle bancassurance ('26)
• Attention particulière accordée aux initiatives en matière de responsabilité à l'égard de l'environnement, de problématiques de la santé et du vieillissement de la population, de familiarisation aux questions financières et de stimulation de l'esprit d'entreprise • 64 milliards d'euros dans des fonds d'investissement responsable • Divers objectifs environnementaux et de développement durable	• Fonds d'investissement responsable ('25 et '30) • Réduction des émissions de CO_2 propres ('30) • Part des crédits pour les énergies renouvelables ('30) • Objectifs d'intensité de gaz à effet de serre dans divers secteurs ('30 et '50)

Notre modèle

Notre création de valeur
Notre modèle
Notre environnement
Nos ressources

Nous résumons notre culture d'entreprise dans l'acronyme PEARL+, qui signifie Performance, Empowerment, Accountability, Responsiveness et Local Embeddedness. Le signe plus (+) représente la collaboration et la réutilisation intelligente des bonnes idées au sein du groupe. Nous pouvons ainsi travailler plus efficacement, embrayer plus rapidement et mieux utiliser les talents, où qu'ils se trouvent. Nous encourageons tous nos collaborateurs à se comporter de manière responsable, respectueuse et axée sur le résultat. Le graphique ci-dessous illustre ce que cela signifie concrètement.

PEARL+ est plus qu'un slogan, c'est une méthode de travail. Pour veiller à ce que chacun applique réellement ces valeurs, nous avons nommé un manager PEARL qui rend compte directement au CEO. En outre, des centaines d'ambassadeurs PEARL sur le terrain veillent à faire vivre cette culture et à ce que les collègues soient soutenus dans cette voie, de manière ascendante et descendante.



pearl

Nous nous concentrons sur le développement commun de solutions, initiatives et idées au sein du groupe

Local Embeddedness

(S'investir localement)
Nous considérons la diversité de nos équipes et de nos clients dans les différents marchés stratégiques comme un atout et nous sommes proches de nos clients

Responsiveness (Réactivité)

nous anticipons les demandes, les suggestions, les contributions et les efforts de nos clients, collaborateurs et dirigeants de façon proactive, et nous en tirons les enseignements de manière proactive.

Result-driven

Nous tenons nos promesses, nous réalisons nos objectifs, nous fournissons de la qualité et nous le faisons dans les délais et de manière rentable

Responsive nous anticipons les suggestions et les questions et nous y réagissons spontanément et d'une manière positive

Respectful nous traitons les gens en égaux, nous faisons preuve de transparence, nous leur faisons confiance et nous les apprécions pour ce qu'ils font et ce qu'ils sont

Performance

Nous nous efforçons d'obtenir d'excellents résultats et nous tenons nos promesses

Empowerment

(Donner les moyens d'entreprendre)
nous donnons à chaque collaborateur la possibilité de déployer sa créativité et ses talents

Accountability

(Responsabilisation)
nous prenons nos responsabilités individuelles vis-à-vis de nos clients, collègues et actionnaires et vis-à-vis de la société



Ce qui nous distingue de nos concurrents

1 Notre modèle de bancassurance intégré

Nous apportons une réponse intégrée aux besoins de nos clients en matière de services bancaires et d'assurances. Notre organisation est intégrée elle aussi: la plupart des services se situent à un niveau faîtier et le groupe est aussi dirigé de manière intégrée. Pour nos clients, notre modèle intégré offre l'avantage d'un vaste service financier one-stop pertinent et personnalisé, ce qui leur permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés, qui va au-delà même de la bancassurance pure. Pour nous-mêmes, il offre d'importants avantages en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts et des synergies fortes et une augmentation des possibilités d'interaction avec une compréhension plus globale de nos clients.

2 Notre approche numérique

Dans notre stratégie, les interactions numériques avec les clients constituent le fondement de notre modèle d'entreprise, tant au niveau de la vente et du conseil que du développement des procédures et des produits. En plus d'une offre de produits numérique, nous proposons donc aussi un conseil numérique à nos clients et nous développons toutes les procédures et tous les produits comme s'ils étaient vendus numériquement. L'intelligence artificielle et l'analyse des données joueront un rôle important dans la vente et le conseil numériques. Kate, notre assistant numérique personnel, joue ici un rôle essentiel. Des experts restent bien entendu disponibles dans nos agences ou nos call centers pour répondre aux questions complexes des clients ou pour les conseiller aux moments clés de leur vie. C'est justement grâce à la réussite de notre approche digitale que nous pouvons dégager encore plus de temps pour mieux conseiller notre clientèle. La réussite de notre approche numérique est également à la base de la création d'écosystèmes, dans le cadre desquels nous visons à offrir à nos clients un parcours sans faille de bout en bout. Ce faisant, nous combinons nos propres services bancaires et d'assurance avec des services externes afin d'offrir à nos clients une solution intégrée, avec Kate comme guide tout au long de ce parcours.

3 Notre forte concentration géographique et notre focalisation sur la notion de local responsiveness

Nous nous concentrons sur nos marchés stratégiques, à savoir la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Bulgarie. Nous opérons de la sorte dans un ensemble de marchés matures et de marchés émergents avec, au sein de ces derniers, un potentiel de rattrapage en matière de services financiers. Nous limitons notre présence dans le reste du monde afin de soutenir les activités de nos clients entrepreneurs dans les marchés stratégiques. Dans nos pays stratégiques, nous souhaitons nouer des relations durables avec nos clients locaux. Nous voulons mieux comprendre et connaître nos clients locaux, capter les signaux et y répondre de manière proactive, proposer des produits et services sur mesure, se concentrer sur le développement durable des différentes communautés au sein desquelles nous sommes actifs. Le cas échéant, nous collaborons entre nos pays stratégiques pour éviter les doubles emplois et pouvoir proposer le meilleur à nos clients.

Nos points forts et les défis

Nos points forts

- Un modèle de bancassurance unique, ainsi que des stratégies Écosphère numériques innovantes basées sur les données, qui nous permettent de répondre directement aux besoins élargis de notre clientèle
- De solides franchises commerciales de banque et d'assurance dans toutes nos divisions
- Un beau palmarès en matière de résultats d'exploitation sous-jacents
- Une position en capital solide et une forte liquidité
- Un ancrage fort dans les économies locales de nos pays stratégiques
- Une attention accrue accordée au développement durable. Des objectifs climatiques ambitieux, qui nous permettent en outre d'accompagner nos clients sur la voie d'un avenir plus durable.

4 Notre approche du développement durable

En tant qu'organisme financier, KBC a un impact important sur la société. Nous voulons contribuer à un avenir plus durable, résilient au changement climatique. C'est pourquoi la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et de nos activités quotidiennes. Dans notre approche, nous nous concentrons sur la résilience financière, nous encourageons un comportement responsable parmi nos employés, nous tentons d'augmenter notre contribution positive à la société, tout en minimisant notre impact négatif.

5 Notre structure d'actionnariat

Une des caractéristiques de la structure de notre actionnariat est son syndicat stable d'actionnaires composé de Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres actionnaires de référence. Fin 2025, ce syndicat détenait environ 42% de nos actions. Ces actionnaires agissent de concert et assurent ainsi la stabilité de l'actionnariat de notre groupe.

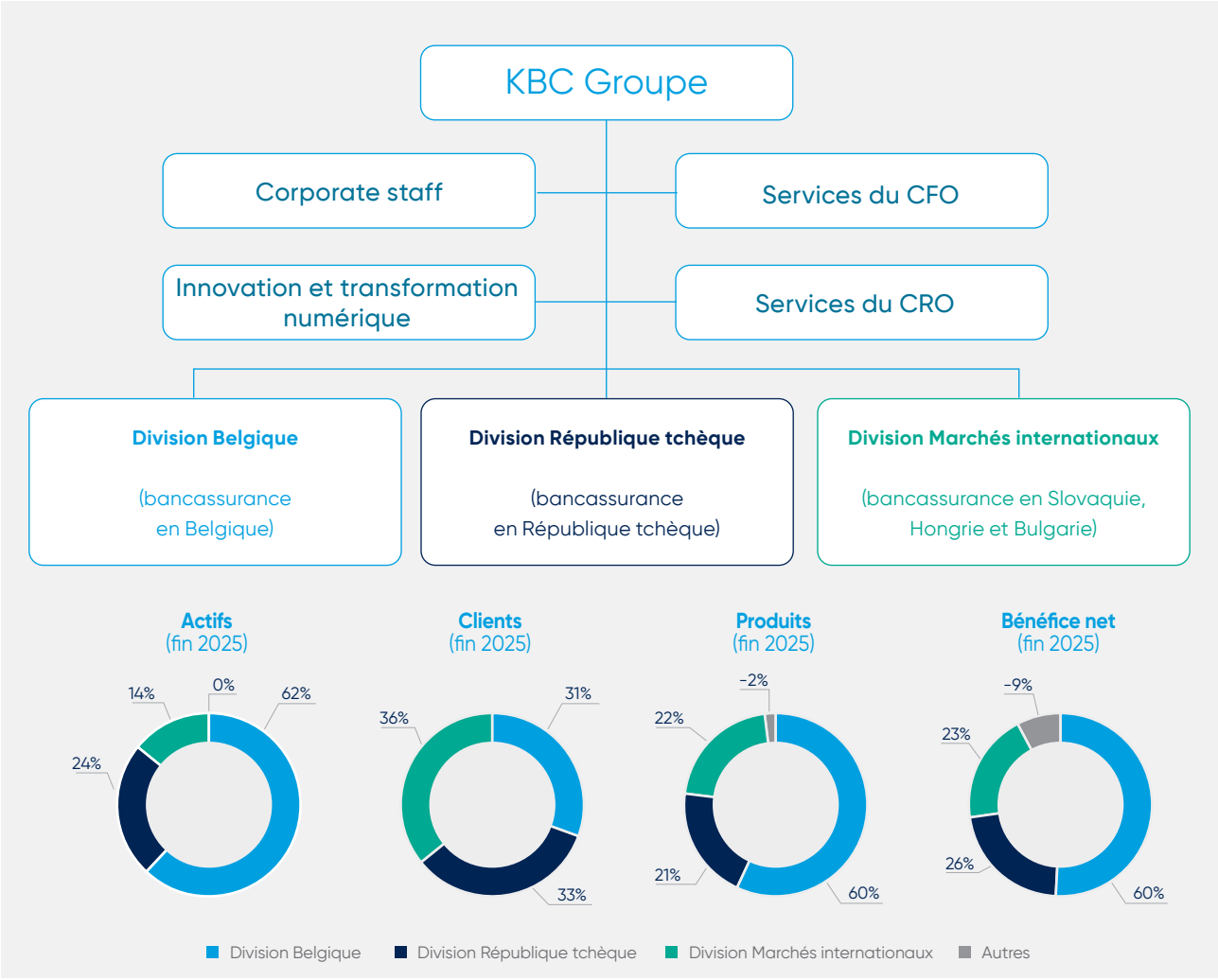
Les défis

- Un environnement macroéconomique caractérisé par des troubles géopolitiques
- Influence du changement climatique sur nos activités et celles de nos clients, et opportunités liées à la transition vers une économie plus verte
- Réglementation plus stricte en matière de protection des clients, de solvabilité, d'environnement, de données, d'IA, etc.
- Changements du comportement des clients, concurrence (notamment solutions financières intégrées offertes par des acteurs non financiers)
- Nouvelles technologies et cybercriminalité

Notre groupe s'articule autour de trois divisions, qui se concentrent sur les activités locales et contribuent à assurer un bénéfice et une croissance durables. Ces divisions sont la Belgique, la République tchèque et les Marchés internationaux. Ces derniers englobent nos activités en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie. Vous trouverez une description détaillée dans le chapitre Nos divisions.

Dans notre groupe, la stratégie, la politique générale et le niveau des risques à prendre sont définis par le Conseil d'administration. Celui-ci est assisté de plusieurs comités spécialisés: le Comité d'audit, le Comité Risques et Compliance, le Comité de nomination et le Comité de rémunération. Nous abordons plus en détail le fonctionnement de ces comités dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. Nous y énumérons également les principaux sujets traités par notre Conseil d'administration en 2025 et passons en revue la politique de rémunération du management.

Le Comité de direction assure la gestion opérationnelle du groupe, dans les limites de la stratégie générale fixée par le Conseil d'administration. En plus du CEO, le Comité de direction est composé du chief financial officer (CFO), du chief risk officer (CRO), du chief innovation officer (CIO) du groupe, et des CEO des trois divisions.



'Autres' dans les graphiques: une partie de nos collaborateurs travaillent dans d'autres pays ou dans des fonctions au sein du groupe; en outre, nous attribuons une partie du capital et du résultat au Centre de groupe.

Notre environnement

Notre création de valeur
Notre modèle
Notre environnement
Nos ressources

La croissance de l'économie mondiale en 2025 a généralement été considérée comme modérée. La croissance réelle s'est élevée à 2,3% aux États-Unis, à 1,5% dans la zone euro et à 4,9% en Chine. L'incertitude concernant les politiques économiques de la nouvelle administration américaine a pesé sur le marché du travail américain, en particulier au second semestre, avec des facteurs défavorables tant au niveau de la demande que de l'offre. Néanmoins, dans l'ensemble, la croissance économique américaine est restée étonnamment résiliente, malgré la fermeture temporaire d'un certain nombre d'administrations au quatrième trimestre. Cette résilience s'explique principalement par la consommation privée et les investissements privés, notamment dans la technologie et l'IA. La dynamique de croissance dans la zone euro est restée modérée en 2025. Il n'y a qu'au premier trimestre que la contribution ponctuelle des exportations nettes à la croissance, en anticipation des droits de douane américains annoncés, a permis d'obtenir une croissance relativement robuste. Au cours des trimestres suivants, la croissance est restée au niveau de son potentiel, voire en deçà. La combinaison d'une industrie manufacturière atone en raison d'un environnement commercial international difficile et d'une demande intérieure anémique a joué des tours à la zone euro. L'annonce d'une politique budgétaire plus expansionniste, en particulier en Allemagne, devrait seulement se faire sentir sur la croissance en 2026. Enfin, en 2025, la Chine a continué de souffrir d'un problème structurel de surcapacité et des tendances déflationnistes qui en découlent. Cette situation a été aggravée par le conflit commercial avec les États-Unis, qui a exercé une pression supplémentaire sur le modèle de croissance de la Chine fondé sur les exportations.

L'inflation a connu une évolution quelque peu divergente aux États-Unis et dans la zone euro. L'inflation moyenne annuelle globale en 2025 a respectivement été de 2,7% et 2,1%. L'inflation de base sous-jacente (hors prix des denrées alimentaires et de l'énergie) est restée élevée dans les deux économies, en raison principalement de l'inflation des prix des services. En outre, aux États-Unis particulièrement, les droits de douane sur les importations ont provoqué de nouvelles poussées inflationnistes. Il est probable que l'impact sur l'inflation américaine sera temporaire, se traduisant par une augmentation ponctuelle du niveau des prix, sans effet durable sur l'inflation. En revanche, l'absence de mesures de représailles significatives dans le conflit commercial avec les États-Unis a créé des pressions désinflationnistes dans la zone euro. La forte appréciation de l'euro en 2025 a également freiné l'inflation par le biais d'une augmentation plus lente des prix à l'importation.

La BCE a poursuivi sa politique d'assouplissement en 2025 pour arriver en juin à un taux de dépôt de 2%. Depuis le début de l'année 2025, la BCE a complètement cessé les réinvestissements de ses portefeuilles APP et PEPP et prévoit de poursuivre cette politique jusqu'à ce que les deux portefeuilles soient totalement liquidés. La Fed a repris en septembre 2025 le cycle d'assouplissement qu'elle avait interrompu en décembre 2024, craignant l'impact inflationniste de la nouvelle politique commerciale américaine. Elle a également adopté une approche attentiste pendant un long moment en 2025 parce que ses deux objectifs politiques (stabilité des prix et emploi maximum) étaient en contradiction l'un avec l'autre. Il y avait d'une part des risques à la baisse pour le marché du travail et d'autre part des risques à la hausse pour l'inflation. Enfin, depuis septembre 2025, la Fed a abaissé son taux directeur à trois reprises, par tranche de 25 points de base. Depuis décembre 2025, la Fed a également mis fin à sa politique de resserrement quantitatif. Elle a par ailleurs également lancé un programme de 'Reserve Management' en décembre. Ce programme devrait permettre d'éviter les pénuries de liquidités grâce à d'éventuels achats d'emprunts d'État à court terme par la Fed.

Au cours de l'année 2025, les taux d'intérêt à 10 ans des États-Unis et de l'Allemagne ont en fin de compte connu des évolutions opposées. Le taux américain à 10 ans a baissé, en partie en raison des craintes concernant l'impact de la nouvelle politique commerciale des États-Unis. En revanche, le taux allemand à 10 ans a fortement augmenté à la suite des élections législatives allemandes et des plans d'expansion budgétaire du nouveau gouvernement. Le différentiel de taux à long terme entre les États-Unis et l'Allemagne s'est dès lors contracté, avec à la clé un net fléchissement du dollar face à l'euro, en particulier au cours du premier semestre 2025.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des risques qui ont dominé l'année 2025. L'intervention américaine au Venezuela, la situation en Iran, la guerre persistante en Ukraine et le débat sur le Groenland sont autant d'illustrations de risques géopolitiques toujours élevés. Le lien entre certains de ces dossiers et la menace de nouveaux droits de douane américains implique également que la probabilité de nouveaux conflits commerciaux en 2026 reste élevée. L'incertitude qui en découle pèse sur la confiance économique et le sentiment des investisseurs et constitue donc un risque extérieur majeur pour la zone euro. L'incertitude interne qui règne dans la zone euro est en partie due au calendrier électoral. Par ailleurs, la viabilité des finances publiques dans toute une série d'États membres de la zone euro reste également une préoccupation majeure pour 2026, ce qui pourrait entraîner une hausse des primes de risque sur leur dette souveraine.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'environnement économique dans chacun de nos marchés stratégiques dans le chapitre Nos divisions.

Voir également les mentions légales au début de ce rapport annuel.

Nos principaux défis

Le changement climatique, les risques sanitaires mondiaux, les défis géopolitiques et économiques

L'économie mondiale, les marchés financiers et les évolutions démographiques influencent bien entendu notre résultat. La crise sanitaire et les récents événements météorologiques extrêmes ont montré que les changements climatiques et les risques sanitaires sont susceptibles d'avoir des retombées extrêmement graves également. Les évolutions géopolitiques, comme la guerre en Ukraine, peuvent elles aussi avoir de lourdes retombées sur l'économie et donc, potentiellement, sur nos résultats.

Comment y faisons-nous face?

- Dans notre planification et nos scénarios à long terme, nous veillons à ce que nos positions de capital et de liquidités puissent résister à un scénario négatif.
- Nous calculons l'impact de changements au niveau des paramètres importants et évaluons le plus précisément possible l'influence d'événements significatifs.
- Lorsque les modèles ne permettent pas d'estimer correctement l'aggravation du risque de crédit qui résulte de certains événements, nous établissons des réserves supplémentaires, sur la base d'estimations calculées par la direction.
- Au besoin (comme lors de la pandémie), nous prenons des mesures destinées à promouvoir l'accessibilité et la continuité des activités.
- Nous traduisons notre stratégie climatique et environnementale en objectifs concrets et prenons part à diverses initiatives internationales dans ce domaine. Le développement durable fait l'objet d'un reporting détaillé.
- Nous adaptons notre offre de produits et de services en permanence, par exemple en misant sur la demande de produits durables. Nous tenons également à être, pour nos clients, un partenaire dans leur transformation vers un avenir plus durable.
- Nous voulons continuer à diversifier nos revenus, en augmentant notamment les revenus de commissions, en plus des revenus d'intérêts.

Évolution du comportement des clients et concurrence

Nous devons faire face à une concurrence acharnée (de la part des acteurs traditionnels, et surtout des banques numériques, des fintechs, des bigtechs, etc.) et à une évolution du comportement des clients. L'intervention d'agents d'IA, entre autres, pourrait également avoir un impact sur le comportement des clients. Cela a une incidence sur les attentes des clients en matière de rapidité, d'interaction numérique, de proactivité et de personnalisation. Avec l'évolution de l'IA (générative), les attentes des clients au niveau des assistants numériques alimentés par l'IA vont également croissant.

Comment y faisons-nous face?

- Dans le souci d'être mieux armés face à la concurrence et aux changements technologiques, l'apport créatif et la diversité en termes de formation et de bagage de nos collaborateurs s'avèrent particulièrement importants.
- Nous avons de nombreuses données à notre disposition, ce qui nous permet – moyennant le consentement des clients – de mieux cerner les attentes de ces derniers. Grâce à notre modèle intégré, nous pouvons acquérir une meilleure compréhension et proposer des solutions plus complètes que les banques ou assureurs purs. Nous sommes en outre plus proches de nos clients que, par exemple, les sociétés bigtech. Ce confort et cette sécurité, combinés à une offre variée et à un environnement sûr, constituent un facteur important pour la fidélisation de la clientèle.
- Nous disposons d'un processus d'obtention des décisions de mise sur le marché des nouveaux produits ou services, dans le cadre duquel les risques sont eux aussi examinés de manière approfondie. Nous passons régulièrement en revue tous les produits existants, pour les adapter à l'évolution de besoins de notre clientèle ou aux circonstances.
- Plusieurs sociétés du groupe mènent des activités de recherche et de développement dans le cadre d'un programme dont l'objectif est de concevoir des solutions numériques innovantes au sein d'une organisation financière davantage basée sur les données. Voir le chapitre Nos divisions.
- Afin de suivre la satisfaction de nos clients et notre position sur le marché, nous adoptons une approche structurée de la collecte et de l'analyse des données. Nous suivons activement les tendances et analysons le marché. Nous menons par ailleurs des enquêtes structurelles auprès de nos clients afin d'évaluer leur satisfaction à l'égard de nos produits, de nos services et de nos prestations.
- Dans la mesure du possible, nous copions les applications dans différents marchés stratégiques du groupe. Nous sommes également disposés à collaborer avec des entreprises du secteur des fintechs et de notre propre secteur.
- Nous nous orientons vers une approche Écosphère, dans le cadre de laquelle nous complétons nos produits financiers par des services non financiers fournis par des tiers, afin de décharger totalement nos clients de leurs préoccupations dans des domaines tels que le logement et la mobilité.
- En plus de l'innovation et de la numérisation, nous misons sur la simplification et l'automatisation des produits et des procédures (straight-through processing). Par l'intermédiaire de Kate notamment, notre assistant digital personnel, nous nous efforçons de faciliter la vie de nos clients.

Réglementation

Au cours des prochaines années, les tendances et réglementations suivantes auront un impact important:

- durabilité: simplification de la réglementation de l'UE en matière de durabilité (Omnibus I);
- numérique: focalisation de l'UE sur un cadre harmonisé qui stimule l'innovation et protège les consommateurs: règlement sur les marchés des crypto-actifs (MiCAR), directive AML, règlement sur l'accès aux données financières (FiDA), euro numérique, identité numérique européenne, loi sur l'IA;
- sécurité: accent résolument placé sur la cybersécurité, la robustesse et la résilience opérationnelle: règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), règlement sur la cyberrésilience (CRA), directive Sécurité des réseaux et de l'information (NIS2), directive sur la résilience des entités critiques (CER);
- contrôle prudentiel: transposition des normes Bâle IV dans le règlement et la directive relatifs aux exigences en matière de fonds propres (CRR3 et CRD6) et transposition connexe de la CRD6 en droit belge; révision de la directive Solvabilité II et de ses ordonnances d'exécution; évolution de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et l'assurance des dépôts; développements autour de la directive Redressement et Résolution pour les compagnies d'assurances;
- paiements: mise en œuvre du règlement pour les virements instantanés, révision du cadre juridique pour les services de paiement (PSR) et proposition de directive (PSD3) applicable aux établissements de paiement et de monnaie électronique;
- marchés et produits financiers: EMIR 3 et introduction de l'obligation de compte actif, proposition de directive sur la commercialisation à distance de services financiers, développements autour du Listing Act de l'UE, poursuite du développement de l'Union des marchés de capitaux et de l'Union de l'épargne et de l'investissement; amendements concernant le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR).

Comment y faisons-nous face?

- Nous nous préparons soigneusement à l'arrivée de la nouvelle réglementation: des équipes spécialisées suivent la tendance et la réglementation de près et proposent des mesures, notamment en ce qui concerne la planification du capital du groupe.
- Nous prenons part à des groupes de travail au sein de groupes d'intérêts, où nous analysons les projets de textes.
- Une équipe dédiée est en charge des contacts avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle.
- Nous préparons des notes et donnons des formations au niveau de l'activité.
- Nous étudions l'influence de la réglementation sur le comportement de la clientèle et adaptons le cas échéant nos produits et processus à cette évolution. Nous examinons également les conséquences de la réglementation sur les projets de transformation et d'innovation.

Cyberrisque et sécurité des données

Dans un monde qui se veut de plus en plus numérique, les cyberattaques constituent une menace constante. Elles suivent en effet les évolutions du paysage numérique. Les progrès de l'intelligence artificielle augmentent le risque de cyberattaques et donnent naissance à de nouvelles formes d'attaques informatiques. Dans ce cadre, nous mettons l'accent sur la protection optimale, tant de nos clients que de nos entités, contre la cybercriminalité.

Comment y faisons-nous face?

- Nous attirons l'attention de nos collaborateurs sur les cyberrisques lors de formations numériques axées sur l'hameçonnage, le smishing (hameçonnage par SMS), le vishing (hameçonnage vocal) et la cyberfraude en général. Des tests de simulation permettent de vérifier si les collaborateurs adoptent les bonnes réactions face à divers scénarios.
- Nous développons des systèmes informatiques ainsi que des procédures de protection des données hautement sécurisés et fiables.
- Nous nous engageons fermement à recueillir des informations sur les menaces et utilisons divers outils pour anticiper diverses cybermenaces, comme des attaques par déni de service distribué (DDoS) et des logiciels de rançon, et pour y répondre le plus rapidement et efficacement possible.
- Un centre de compétences Information Risk Management et Business Continuity à l'échelon du groupe est spécialisé dans les risques liés à la protection des données, la cybercriminalité, et les risques opérationnels de nature informatique. L'équipe informe les entités locales et les assiste, teste les systèmes de défense de KBC et facilite les formations.
- Nous sommes membres de la Cyber Security Coalition, plateforme belge d'échange et de concertation qui réunit une cinquantaine d'acteurs du monde universitaire, des services publics et du secteur privé.
- Nous confions l'évaluation des cyberrisques et des mécanismes de défense de nos entités à des experts de la sécurité, tant internes et qu'externes.

Nos marchés stratégiques en 2025







	Belgique	République tchèque	Slovaquie	Hongrie	Bulgarie
L'environnement de marché en 2025[1]					
Modification du PIB (réel)	1,0%	2,5%	0,8%	0,3%	3,2%
Inflation (hausse moyenne des prix à la consommation en glissement annuel)	3,0%	2,3%	4,2%	4,4%	3,5%
Taux de chômage (% de la population active, en fin d'année, définition Eurostat)	6,4%	3,1%	5,8%	4,5%	3,3%
Solde de financement des administrations publiques (% du PIB)	-5,3%	-1,7%	-5,1%	-5,0%	-3,0%
Dette publique (% du PIB)	106,9%	43,9%	61,5%	74,5%	27,8%
Croissance escomptée estimée du PIB réel dans les prochaines années[2]					
2026	1,1%	2,3%	0,9%	1,9%	2,7%
2027	1,3%	2,2%	1,8%	3,0%	2,8%
Position de KBC dans chaque pays stratégique[3]					
Marques principales	KBC, CBC, KBC Brussels	ČSOB	ČSOB	K&H	UBB, DZI
Réseau	424 agences bancaires	197 agences bancaires	97 agences bancaires	191 agences bancaires	170 agences bancaires
	270 agences d'assurances	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux
	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques
Acquisitions et cessions récentes[4] (≥ 2022)	–	2026: acquisition de Business Lease	2026: acquisition de 365.bank 2026: acquisition de Business Lease	–	2022: acquisition de Raiffeisenbank Bulgaria
Clients (estimation en millions)	4,1	4,3	0,8	1,7	2,2
Prêts et avances à la clientèle (milliards d'euros)	131	44	13	8	13
Dépôts de la clientèle (hors titres de créance) (milliards d'euros)	148	54	9	11	16
Parts de marché (estimation) - produits bancaires - fonds d'investissement - assurances vie - assurances dommages	 21% 27% 13% 9%	 20% 23% 9% 10%	 12% 8% 5% 5%	 11% 11% 4% 7%	 19% 15% 25% 13%
Contribution au bénéfice net en 2025 (en millions d'EUR)	2 151	922	107	384	322
Informations supplémentaires					
Chapitre Nos divisions	Belgique	République tchèque	Marchés internationaux	Marchés internationaux	Marchés internationaux

1 Données basées sur des estimations de début mars 2026 et donc, différentes des données relatives à la fin de 2025 contenues à l'Annexe 3.9. des Comptes annuels consolidés.

2 Voir également les mentions légales au début de ce rapport annuel

3 Parts de marché et nombres de clients: résultat basé sur des estimations propres. Part de marché pour les produits bancaires: moyenne des parts de marché en crédits et en dépôts. Le nombre d'agences bancaires ne comprend pas les guichets automatiques et le réseau de 11 agences de KBC Bank à l'étranger (Europe, États-Unis et Asie du Sud-Est). Les parts de marché reposent sur les données les plus récentes (essentiellement de la fin du mois de septembre 2025).

4 Pour plus de détails, voir Annexe 6.6 de la partie Comptes annuels consolidés.

Nos collaborateurs

Depuis 2024, nous publions également des informations sur nos collaborateurs, conformément à la directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive), en abrégé CSRD. Il s'agit de règles européennes qui, entre autres, renforcent et modernisent le reporting portant sur les aspects sociaux et environnementaux des grandes entreprises cotées en bourse. Nous incluons ces informations, le cas échéant, dans un chapitre distinct intitulé 'Déclaration relative à la durabilité', plus loin dans le présent rapport annuel.

> Nous encourageons nos collaborateurs à travailler ensemble, à saisir les opportunités et à se développer. Nous offrons un environnement de travail sûr, respectueux et créatif où chacun est le bienvenu.
>
> TEAM BLUE

Nous évitons ici de répéter des éléments qui figurent dans notre Déclaration relative à la durabilité. Par conséquent, nous nous concentrons sur nos valeurs à l'égard de nos collaborateurs, sur la manière dont nous leur offrons des possibilités de développer leurs aptitudes et leurs compétences - qui sont essentielles à la mise en œuvre de notre stratégie - et sur la façon dont les dirigeants peuvent y contribuer. Enfin, nous abordons également les résultats des enquêtes auprès du personnel et les prix décernés. Pour plus de détails et d'informations sur nos collaborateurs, veuillez également vous référer à notre Rapport de développement durable, consultable sur www.kbc.com.

Nos valeurs sont les mêmes au sein du groupe et reposent sur notre culture d'entreprise PEARL+. Le E de PEARL+ signifie Empowerment; cela veut dire que nous donnons à tous les collaborateurs la possibilité d'exprimer leur talent et leur créativité, et de les transposer dans la réalisation de notre stratégie d'entreprise. Le + dans PEARL+ signifie co-créer au-delà des frontières nationales et s'inspirer intelligemment l'un de l'autre. Cela nous permet de mieux profiter de la richesse et des différences au sein de notre groupe.

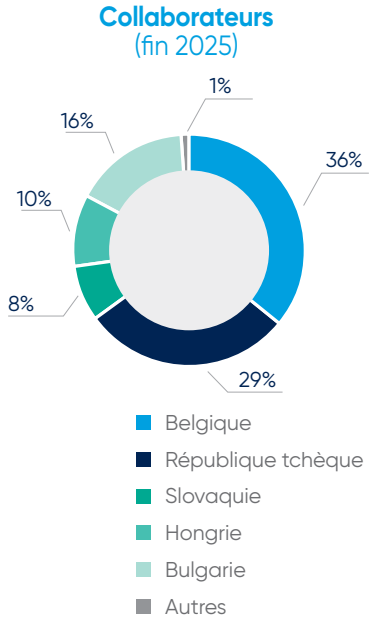
À travers les initiatives Team Blue, à l'échelle du groupe, nous entendons stimuler activement notre culture PEARL+ et réunir les collègues des différents pays pour qu'ils soient fiers de leur équipe et de leur entreprise et profitent de leurs expériences respectives. Parmi ces initiatives, citons les Team Blue Challenges, les Group Diversity Days et les Group Inspiration Days.

L'année dernière, plus de 32 000 collègues ont contribué au défi Team Blue: 'Team Blue loves your dreams', à l'occasion duquel nous avons concrétisé notre objectif de 'Réaliser et protéger les rêves de nos clients chaque jour'. Quelque 10 000 collègues ont retroussé leurs manches et ont répondu à près de 1 000 demandes d'aide émanant d'organisations sans but lucratif à caractère social et d'organisations de la société civile et 22 000 collègues ont suivi un cours de premiers secours ou donné du sang ou du plasma. Ce faisant, nous renforçons les liens entre collègues tout en apportant une contribution à la société.

Le monde évolue de plus en plus vite, tout comme les attentes de nos clients. Dans ce nouveau monde, KBC entend se profiler comme rien de moins que la référence. Un environnement en évolution rapide requiert des collaborateurs dynamiques et créatifs, capables de réagir aisément à leur environnement et à une nouvelle façon de travailler. En plaçant la bonne personne avec les bonnes compétences au bon poste et au bon moment, nous nous assurons que nos collaborateurs continuent d'évoluer et de grandir avec KBC. Nous misons pour ce faire sur une culture basée sur des compétences où apprendre fait partie intégrante des activités journalières. Tous nos collaborateurs disposent d'un profil de compétences personnel qui les aide à se concentrer sur les compétences qui sont importantes pour s'améliorer dans leur rôle et dans leur contribution à la stratégie de KBC. Pour rendre cela possible de manière intelligente, nous travaillons avec une plateforme d'apprentissage et de gestion des talents basée sur l'IA, appelée StiPPLE. Celle-ci donne accès à un contenu d'apprentissage sur mesure, pas seulement pour acquérir les bonnes compétences, mais aussi pour atteindre le niveau de compétences adéquat. StiPPle les aide, via des entretiens de

progression avec le manager, à se concentrer sur les bons objectifs de performance et de développement. StiPPLE est aussi une place de marché intégrée pour les offres d'emploi internes, permettant de mettre en relation les jobs disponibles et les talents internes. Elle permet également aux salariés d'identifier les emplois qui correspondent le mieux à leur profil et les compétences qu'ils peuvent encore développer pour concrétiser leurs ambitions professionnelles. En outre, nous bénéficions du soutien de My Kate, l'assistant numérique personnel de chaque salarié, qui, par le biais des bons éléments déclencheurs au bon moment, soutient les collaborateurs dans leur parcours KBC en leur recommandant des opportunités d'apprentissage et en initiant des actions qui profitent à leurs performances et à leur carrière. Enfin, les collaborateurs peuvent également bénéficier d'une orientation professionnelle afin de mieux cerner leurs talents et centres d'intérêt personnels ainsi que leurs possibilités de carrière chez KBC.

De bons responsables sont essentiels pour amener les collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et pour réussir la mise en œuvre de la stratégie de KBC. Nous investissons donc dans la formation de tous les dirigeants, dans laquelle les valeurs de PEARL+ servent de boussole. Nous proposons une formation intensive à tous les managers débutants ainsi que des formations internes numériques et dispensées en présentiel aux managers expérimentés afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances et compétences indispensables. Nous prévoyons par ailleurs d'encadrer et de former intensivement des groupes de managers prenant les rênes dans une transformation spécifique. En Belgique, nous continuons de mettre l'accent sur les sessions baptisées 'Samen werkt' (ensemble, ça fonctionne mieux), lesquelles constituent, pour les managers formels et informels, des sources d'inspiration et de mobilisation au moyen de défis à relever à l'échelle de l'entreprise. Afin de pouvoir partager une vision commune, les middle managers expérimentés suivent l'académie de leadership PEARL+ et les senior managers du groupe entier participent à la KBC University, un programme de développement ambitieux. KBC travaille également activement à une approche spécifique de la gestion des talents les plus prometteurs, qui lui permet d'identifier les seniors managers de demain et de les préparer aux défis qui nous attendent.



Nous suivons de près l'avis de nos collaborateurs grâce à des enquêtes menées à l'échelle du groupe. En 2025, nous avons organisé deux enquêtes. Le taux de réponse global a été de 85% au cours du second semestre. En Belgique, le taux de réponse a été de 82% en mars et de 83% en octobre. Lors de l'enquête réalisée au second semestre, 80% des collaborateurs à l'échelle du groupe ont affirmé se sentir impliqués vis-à-vis de KBC (86% en Belgique, 76% en République tchèque, 77% en Slovaquie, 79% en Hongrie, 75% en Bulgarie).
L'engagement est basé sur la fierté de travailler chez KBC, la motivation dans le travail et l'intention de rester chez KBC. Un engagement qui, du reste, a progressé à 86% en Belgique en 2025 et à 80% au niveau du groupe. Les employés sont fiers de la stabilité de KBC, et de son approche innovante. Outre l'implication du personnel, nous avons également évalué, à travers des enquêtes, la portée et l'impact de la stratégie de KBC auprès de nos collaborateurs ainsi que d'autres aspects de PEARL+, comme le sentiment d'autonomie et de responsabilisation. Le sondage montre notamment que 82% des collaborateurs à l'échelle du groupe voient comment leur job les aide à convertir la stratégie de KBC dans la pratique. Les sondages ont également débouché sur un certain nombre d'actions, comme des initiatives visant à soutenir les managers dans leur rôle de coaches. Les managers ont eux-mêmes accès à leurs résultats et prennent des mesures spécifiques là où c'est souhaitable.

Tous nos efforts se traduisent par diverses récompenses RH pour l'ensemble du groupe. Nous sommes fiers de revendiquer le titre de 'European Top Employer' depuis le début de l'année 2026, grâce au fait que cinq pays du groupe ont obtenu le certificat 'Top Employer': KBC (6e fois consécutive) et CBC (5e fois consécutive) en Belgique, K&H en Hongrie (4e fois consécutive) et nos Shared Services Centers en République tchèque et en Bulgarie (tous deux pour la 4e fois consécutive); ČSOB en République tchèque et ČSOB en Slovaquie (tous deux pour la 1re fois après leur 1re participation).

Les données relatives au nombre et à la composition de nos effectifs figurent plus loin dans notre Déclaration relative à la durabilité, à la section 3.1.2.

Notre capital

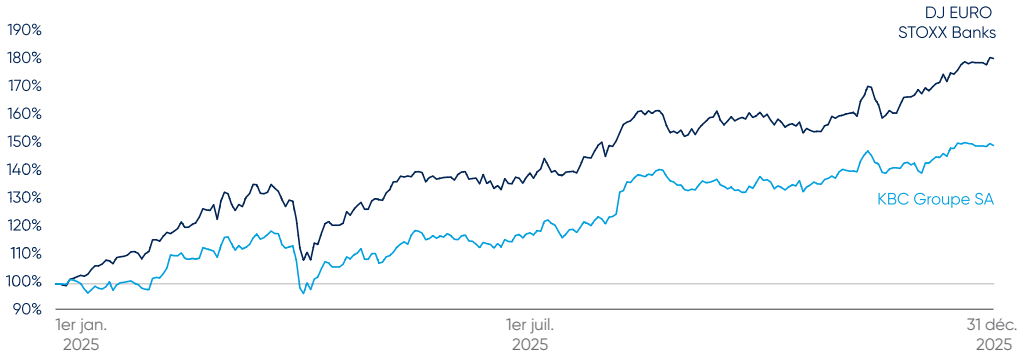
Pour mener à bien nos opérations, nous disposons d'une base de capital solide. À la fin de 2025, nos capitaux propres s'élevaient à 28 milliards d'euros et notre capital était représenté par 417 662 783 actions.

Nos actions sont détenues par un grand nombre d'actionnaires dans différents pays. MRBB, Cera, KBC Ancora et les Autres actionnaires de référence forment ce que l'on appelle le groupe des actionnaires de référence, qui représentent ensemble environ 42% de nos actions.

Politique de dividendes et politique d'affectation du capital: voir sous Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité. Dividende au titre de l'exercice 2025: voir les Comptes annuels consolidés, sous État consolidé des variations des capitaux propres.

Évolution du cours de l'action KBC sur un an

(31 décembre 2024 = 100%)



Action KBC	2025	2024
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre (en millions)	417,7	417,5
Évolution du cours durant l'exercice comptable*		
Cours le plus élevé (en EUR)	112,1	74,5
Cours le plus faible (en EUR)	72,0	56,6
Cours moyen (en EUR)	91,4	67,5
Cours de clôture (en EUR)	111,3	74,5
Différence entre cours de clôture à la fin de l'exercice vs fin de l'exercice précédent	+49%	27%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'EUR)	46,5	31,1
Volume journalier moyen sur Euronext Bruxelles (source: Eikon)		
En millions d'actions	0,5	0,5
En millions d'EUR	42	35
Capitaux propres par action (en EUR)	64,0	56,6
Nombre d'analystes sell-side qui suivent KBC (la liste peut être consultée sur www.kbc.com)	19	22
Recommandation des analystes sell-side concernant l'action KBC (à la fin de l'année)		
Buy/Outperform	37%	55%
Hold/Neutral	47%	36%
Sell/Underperform	16%	9%

* Sur la base des cours de clôture, arrondis à un chiffre après la virgule.

Structure de l'actionnariat de KBC Groupe SA[1] au 31 décembre 2025	Nombre d'actions au moment de la notification	Pourcentage du nombre actuel d'actions
KBC Ancora	77 516 380	18,6%
Cera	16 555 143	4,0%
MRBB	51 905 219	12,4%
Autres actionnaires de référence	29 308 099	7,0%
Actionnaires de référence: sous-total	175 284 841	42,0%
Actions rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions entre août 2023 et juillet 2024[2]	20 980 823	5,0%
Free float[3]	221 397 119	53,0%
Actionnaires institutionnels en Belgique	–	*2%*
Actionnaires institutionnels dans les autres pays d'Europe continentale	–	*10%*
Actionnaires institutionnels au Royaume-Uni et en Irlande	–	*9%*
Actionnaires institutionnels en Amérique du Nord	–	*19%*
Actionnaires institutionnels dans les autres pays	–	*2%*
Autres (actionnaires privés, non identifiés, etc.)	–	*11%*
Total	417 662 783	100,0%

1 Basé sur les dernières notifications en matière de transparence ou, si plus récentes, sur les notifications imposées par la loi relative aux offres publiques d'acquisition ou d'autres informations publiques.

2 Les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus. Pour plus d'informations sur le programme de rachat d'actions 2023-2024, voir l'Annexe 5.10 aux Comptes annuels consolidés.

3 Composition géographique approximative, basée sur les estimations de KBC au 30 septembre 2025.

Une part importante de notre activité consiste à transformer des dépôts et autres formes de financement en prêts. Outre les fonds propres, les dépôts et les titres de créance constituent donc des piliers essentiels pour notre groupe. Nous disposons d'une solide base de dépôts de particuliers et de moyennes entreprises dans nos marchés stratégiques. Nous émettons en outre régulièrement des titres de créance, notamment par le biais de KBC IFIMA, KBC Bank et KBC Groupe SA.



Notre réseau et nos relations

Outre nos collaborateurs et notre capital, notre réseau et nos relations sont aussi particulièrement importants pour nos activités. Vous trouverez un aperçu de notre réseau dans la section Nos marchés stratégiques en 2025.

Nous entretenons des relations solides avec les clients, les actionnaires, les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes. Ces liens nous permettent de rester socialement pertinents et d'agir en tant qu'entreprise socialement responsable. Nous aborderons ce sujet de façon détaillée dans la partie Notre stratégie, au paragraphe Notre rôle dans la société ainsi que dans notre Déclaration relative à la durabilité.

Nos notations, au 31 décembre 2025

Notation financière de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances[1]	Notation de la dette à long terme	Perspectives	Notation de la dette à court terme
Fitch			
KBC Bank SA	A+	Stable	F1
KBC Groupe SA	A	Stable	F1
Moody's			
KBC Bank SA[2]	A1	Stable	P-1
KBC Groupe SA	A3	Stable	P-2
Standard & Poor's			
KBC Bank SA	A+	Positif	A-1
KBC Assurances SA	A	Positif	–
KBC Groupe SA	A-	Positif	A-2

Notations de durabilité du groupe KBC (sélection)	Score
CDP	A
Sustainalytics ESG Risk Rating	10,2
S&P Global ESG Score	73/100

1 Pour la définition des différents ratings et les notations les plus récentes, le lecteur consultera les agences de notation respectives. En ce qui concerne les ratings financiers, il s'agit, pour KBC Assurances, du financial strength rating. Cette notation donne une idée de la probabilité que les revendications des assurés soient honorées, tandis que les ratings indiqués pour KBC Bank et KBC Groupe reflètent la probabilité que les obligations financières soient honorées. Évolutions des notations en 2025: aucune.

2 La notation des dépôts à long terme est Aa3.

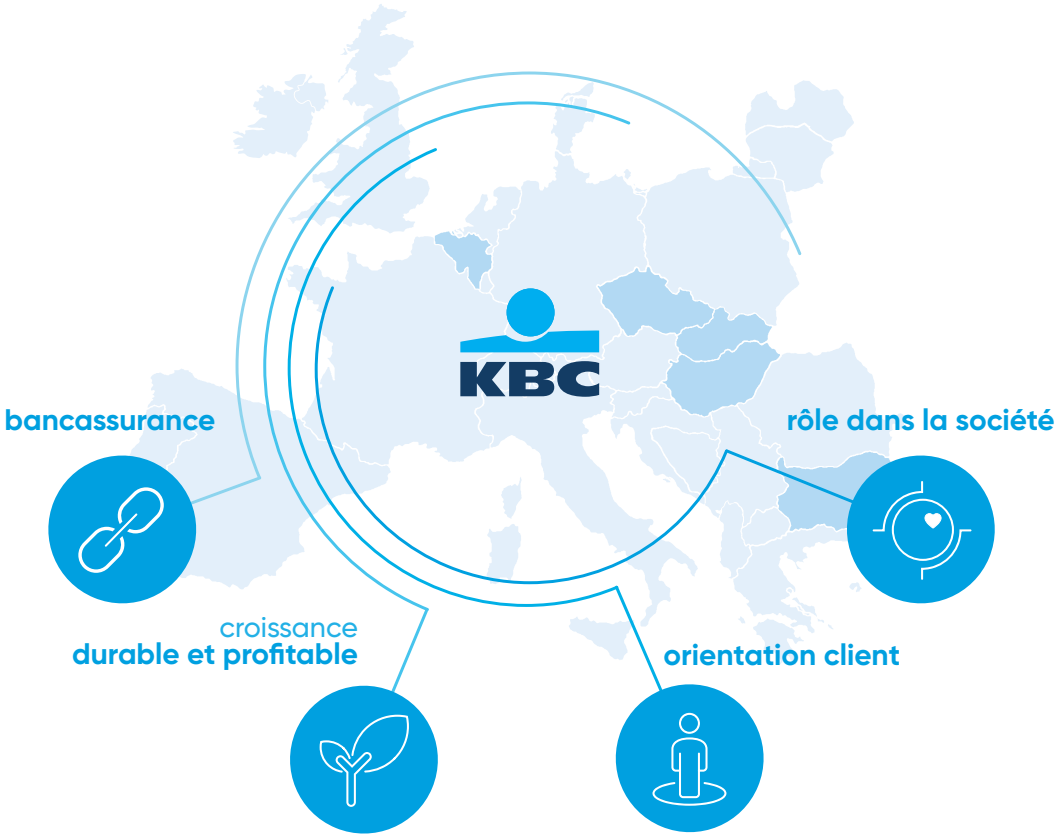
Ressources immatérielles essentielles

La loi exige que le rapport annuel contienne des informations sur les ressources immatérielles essentielles et sur la manière dont le modèle d'entreprise de la société dépend fondamentalement de ces ressources et dont ces ressources sont à l'origine de la création de valeur de la société. Pour un schéma général de notre création de valeur, veuillez vous référer au schéma figurant sous Comment créons-nous de la valeur? dans ce chapitre. Parmi les ressources immatérielles importantes de notre modèle d'entreprise figurent la loyauté, les connaissances, la motivation et le comportement responsable de nos collaborateurs, notre culture d'entreprise, notre capacité d'innovation (y compris en matière de logiciels, d'IA, etc.) et nos relations avec les différentes parties prenantes (principalement nos clients, mais aussi nos fournisseurs, nos investisseurs, etc.).

Ces informations ont été intégrées dans plusieurs chapitres et sections du présent rapport annuel. Les plus importantes sont les suivantes:

- Notre modèle d'entreprise, sous Notre modèle (PEARL+), Nos principaux défis (changement de comportement des clients et concurrence) et Nos ressources;
- Notre stratégie, sous Orientation client et Notre rôle dans la société;
- Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Systèmes internes de contrôle et de gestion des risques.
- Déclaration relative à la durabilité, essentiellement dans les sections 1.3.2, 1.3.3.2, 3.1, 3.2 et 4.1.

Notre stratégie



pearl+

Notre stratégie s'appuie sur les principes suivants:

- Le client est au centre de tout ce que nous entreprenons.
- Nous voulons offrir à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance.
- Nous envisageons le développement de notre groupe sur le long terme et nous entendons réaliser une croissance durable et rentable.
- Nous assumons notre rôle dans la société et les économies locales.
- Nous déployons notre stratégie dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

Dans le cadre de notre culture d'entreprise PEARL+, nous nous focalisons sur le développement conjoint de solutions, d'initiatives et d'idées au sein du groupe.

-> pour plus d'informations sur PEARL+: voir Notre modèle d'entreprise.

Orientation client

Orientation client
Bancassurance
Croissance durable et rentable
Notre rôle dans la société
Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

L'accès aux services et conseils financiers fiables pour chaque partie de la population contribue au développement économique et représente la base de l'intégration financière et sociale.

En tant que bancassureur, nous investissons dans la familiarisation aux questions financières et, par notre conseil soigné et transparent, nous voulons encourager la prise de décisions judicieuses. Nous prenons des initiatives pour promouvoir la familiarisation aux questions financières. Il est, par exemple, possible de recevoir des informations financières et économiques dans KBC Mobile. Nous contribuons donc, de cette manière, à l'approfondissement des connaissances et à l'éducation financière. Nous attendons aussi de nos collaborateurs qu'ils communiquent avec nos clients de façon accessible, claire, compréhensible et transparente.

Cela fait plusieurs années maintenant que nous concevons nos produits, nos services et nos procédures sous l'angle 'Digital First'. Il a donc fallu, avant de pouvoir les mettre en ligne, les modifier pour les rendre plus simples et plus conviviaux, évolutifs, et aptes à donner une réponse rapide et adaptée aux questions et aux attentes de nos clients. Pour les clients qui nous en donnent l'autorisation, nous allons utiliser les données disponibles de manière intelligente et correcte.

Nous optons pour un modèle de distribution 'Digital First, with a human touch'. Le facteur humain y reste important, et nos collaborateurs et agences se tiennent à la disposition des clients, mais l'interaction numérique avec les clients constitue le point de départ. À terme, nous offrirons dès lors toutes les solutions commerciales pertinentes via nos applications mobiles. En plus d'une offre de produits numérique, nous proposerons un conseil numérique à nos clients et nous développons toutes les procédures et tous les produits comme s'ils étaient vendus numériquement.

Kate, notre assistant digital personnel, joue un rôle important dans la vente et le conseil numériques, en proposant des solutions personnalisées et pertinentes de manière proactive. Le client peut lui-même poser des questions relatives à ses transactions financières de base à Kate. Il reçoit également des propositions de manière proactive sur

Nos principaux défis

- Faire de l'expérience du client une priorité et se concentrer sur l'efficience opérationnelle
- Proposer des solutions proactives orientées client, grâce à l'intelligence artificielle et des données de qualité
- Accorder une attention particulière à la protection des données et au respect de la vie privée, ainsi qu'à une communication transparente vis-à-vis de la clientèle
- Maintien des relations avec les clients grâce à l'émergence de services financiers intégrés (dans lesquels des acteurs non financiers proposent des produits financiers)





Sia a une nouvelle fois désigné KBC Mobile meilleure application mobile au monde. C'est la troisième fois que KBC remporte ce titre prestigieux (2021, 2024, 2025). KBC Mobile continue également d'exceller au niveau national: pour la cinquième année consécutive, l'application a reçu le prix de la meilleure application bancaire mobile en Belgique.



Sia a également décerné à Bolero le titre de meilleure application belge d'investissement pour la deuxième année consécutive. Une reconnaissance que nous devons à la facilité d'utilisation, à l'expérience solide et à l'aspect attrayant de notre application.



Euromoney a nommé KBC meilleure banque d'Europe pour l'expérience client. Il s'agit d'une reconnaissance éloquente de la manière dont nous donnons vie à notre stratégie: en combinant l'innovation numérique avec une approche humaine. C'est un hommage à tous les collègues qui placent le client avant tout, chaque jour.

son app mobile et est ainsi déchargé au maximum de toute préoccupation. Si le client accepte une proposition, la solution en question sera proposée et traitée de manière entièrement numérique.

Les collaborateurs du réseau d'agences et des centres de contact restent par ailleurs des interlocuteurs de confiance pour nos clients. Nos collaborateurs soutiennent et stimulent en outre l'utilisation de procédures numériques et en assurent le suivi. Ils sont aidés dans leur tâche par l'intelligence artificielle, les données et l'analyse de données.

Pour assurer un confort d'utilisation maximal à nos clients et pouvoir toujours offrir davantage de possibilités via Kate, nous avons également modifié nos processus internes, la façon dont nous proposons nos produits et services et la façon dont nous nous organisons en interne, imposant dans le même temps un changement de mentalité et la nécessité pour nos collaborateurs de suivre une formation continue. Par exemple, Kate permet d'automatiser en partie l'administration ou répond à des questions ne nécessitant dès lors plus d'être traitées par les collaborateurs. Ceci représente un gain de temps que les collaborateurs peuvent mettre à profit pour s'entretenir avec les clients sur des questions qui les préoccupent vraiment. En 2025, nous avons en outre encore amélioré Kate pour offrir des conversations encore plus naturelles et intuitives, ce qui renforcera encore l'autonomie et l'utilisation par les clients.

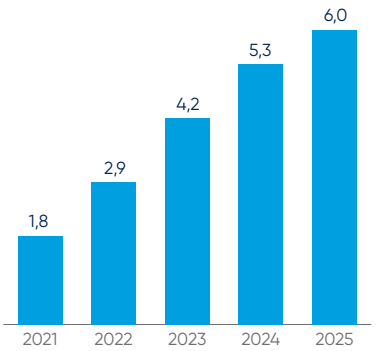
KBC a lancé, voici quelques années, sa propre entreprise de technologies bancaires, Discai, qui commercialise des solutions d'IA innovantes à l'échelle mondiale. Discai développe des modèles d'IA avancés qui aident les organismes financiers à détecter les transactions suspectes plus rapidement et avec plus de précision. Ces modèles réduisent considérablement le nombre de faux signalements et augmentent l'efficacité des processus de conformité. Cela permet aux banques de mieux se prémunir contre la criminalité financière tout en se conformant à des réglementations strictes. La première application, Anti-Money Laundering Know Your Transactions (AML KYT), est axée sur la lutte contre le blanchiment d'argent. En 2025, Discai a de nouveau figuré dans le classement 'Financial Crime and Compliance 50' (FCC50) de Chartis Research, une reconnaissance internationale des entreprises technologiques les plus innovantes dans la lutte contre la criminalité financière.

Le numérique en pratique	**2025**	**2024**
Part des produits bancaires vendus par la voie numérique (voir plus loin la rubrique concernant les objectifs)	57%	55%
Part des produits d'assurance vendus par la voie numérique (voir plus loin la rubrique concernant les objectifs)	30%	29%
Augmentation du nombre d'utilisateurs d'applications mobiles	+8%	+9%
Nombre de clients ayant déjà cliqué sur Kate	6,0 millions	5,3 millions
Part de questions entièrement résolues par Kate uniquement (E2E) (Belgique/République tchèque)	82% / 69%	69% / 71%

Depuis le début de l'année 2023, les clients de KBC peuvent acquérir des Kate Coins en achetant certains produits ou services auprès de nous ou auprès de certains partenaires commerciaux que nous avons désignés. Ils peuvent utiliser ces Kate Coins pour économiser de l'argent en les échangeant contre des avantages supplémentaires. En 2025, nous avons lancé une importante mise à jour de nos Kate Coins. Alors que les Kate Coins étaient auparavant liées à une marque ou à un service, elles sont désormais flexibles. Les clients peuvent gagner des Kate Coins auprès d'un partenaire et les utiliser auprès d'un autre. À l'usage, les Kate Coins valent souvent plus d'un euro, ce qui leur confère une valeur supplémentaire. Si vous ne trouvez rien à votre goût dans la vaste gamme proposée, les Kate Coins seront versées automatiquement à la fin de l'année, 1 Kate Coin valant 1 euro. Kate peut d'ailleurs vous aider concernant ces Kate Coins : de la reconnaissance des transactions pertinentes à l'utilisation de vos Kate Coins.

> En nous concentrant sur l'innovation, nous restons flexibles et pouvons réagir rapidement à l'évolution de la société et du comportement des clients. Nous ne considérons pas ce changement comme une menace, mais plutôt comme une opportunité.

Nombre de clients ayant déjà cliqué sur Kate, en millions
(clients uniques, groupe complet)



Nous avons désormais franchi une nouvelle étape avec 'S.T.E.M., the Ecosphere', l'acronyme S.T.E.M. correspondant à 'Save Time and Earn Money'. En regroupant dans des écosystèmes un certain nombre de concepts et éléments constitutifs déjà lancés, tels que Digital First, Kate, les Kate Coins, etc., nous sommes en mesure de proposer à nos clients un nouveau type de services. Des services qui consistent à les aider à trouver, à chaque étape, parmi nos canaux de distribution, des solutions aux problèmes tels que le logement et la mobilité, au travers non seulement de nos produits, mais aussi de ceux de partenaires et fournisseurs, et à leur faire économiser du temps et de l'argent et gagner de l'argent, à la fois au sein et à l'extérieur de l'environnement traditionnel de la banque et de l'assurance.

Nous misons en permanence sur l'innovation: nous avons uni nos forces à celles d'un certain nombre d'autres banques européennes pour lancer un stablecoin en euros conforme au règlement MiCA. Cet instrument de paiement numérique, qui utilise la technologie blockchain, devrait devenir une norme de paiement européenne de confiance dans l'écosystème numérique. Le stablecoin offrira des paiements et des règlements quasi-instantanés et à faible coût. Il permettra d'accéder à tout moment à des paiements transfrontaliers efficaces et à des paiements programmables et d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le règlement des actifs numériques (des titres aux cryptomonnaies).

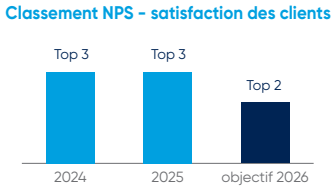
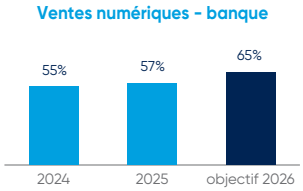
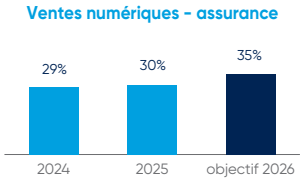
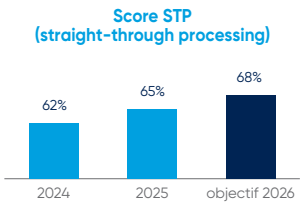
Depuis la mi-février 2026, les investisseurs particuliers peuvent se rendre sur Bolero, la plateforme d'investissement en ligne de KBC en Belgique, pour acheter et vendre des crypto-actifs. KBC est ainsi devenue la première banque en Belgique, et l'une des premières en Europe, à offrir aux investisseurs privés un accès aux cryptoactifs au sein d'un cadre européen régulé, qui allie l'innovation à un accent particulier placé sur la confiance, la sécurité et la protection des investisseurs.

La numérisation nous oblige aussi à utiliser les données disponibles de manière responsable. Nous veillons dès lors en permanence à traiter les données conformément au RGPD et à toutes les règles relatives au respect de la vie privée, et à mettre sur pied des procédures visant à offrir cette garantie également pour chaque nouveau service que nous lançons. Nous tenons compte, à cet effet, des principaux principes de protection des données de purpose limitation (ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont collectées), de data minimisation (ne pas collecter plus de données que ce n'est nécessaire pour le but visé) et de transparency (être transparent par rapport aux données collectées et utilisées). Ce dernier point va de pair avec notre politique relative au respect de la vie privée, publiée par chaque entité de notre groupe via les canaux adaptés, afin de veiller à informer correctement toutes les personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Nous mettons tout en œuvre pour sécuriser les données et pour les protéger contre tout accès indésirable ou illicite, contre la perte ou la modification, contre une conservation qui irait au-delà de l'objectif pour lequel elles ont été collectées, de même que pour ne disposer que de données précises et à jour.

Nous avons défini tous les droits des personnes concernées et veillons à ce que l'utilisation que nous faisons des données ne viole aucun des droits humains fondamentaux. Le respect de la vie privée et la protection des données sont des notions non seulement objectives légalement définies, mais également extrêmement subjectives. C'est pourquoi nous voulons laisser au client la liberté de choisir ce qu'il nous autorise et ce qu'il autorise Kate à faire de ses données. Par ailleurs, nous souhaitons communiquer de façon transparente et proposer à nos clients un aperçu sans ambiguïté en matière de respect de la vie privée, afin qu'à tout moment ils puissent modifier leur choix.

La centricité client constituant la pierre angulaire de notre stratégie, nous en assurons un suivi rigoureux. Nous réalisons périodiquement des enquêtes auprès de nos clients et organisons régulièrement des discussions avec des panels de clients. Nous engageons aussi spécifiquement le dialogue avec des ONG et réunissons régulièrement nos parties prenantes pour un débat. Nous surveillons de très près notre réputation et nous partageons nos analyses avec tous les services et personnes concernés afin qu'ils puissent faire le nécessaire.

Vous trouverez ci-après les principaux objectifs et résultats en matière de satisfaction de la clientèle et de ventes numériques.

KPI	Description	Objectif et résultat	
Classement NPS par les clients	Un classement est établi pour chaque pays stratégique sur la base du Net Promoter Score. Le score du groupe correspond à la moyenne pondérée de ces classements par pays, la pondération étant déterminée par le nombre de clients de détail par pays.	Objectif: classement dans le top 2 en 2026 Résultat en 2025: top 3	
Ventes numériques	Ventes numériques en pourcentage des ventes totales, sur la base de la moyenne pondérée d'une sélection de produits clés.	Objectif: ≥ 65% pour la banque et ≥ 35% pour les assurances en 2026 Résultat en 2025: 57% pour la banque 30% pour les assurances	 
Straight-through processing (STP)	Le ratio STP indique la proportion de nos services de détail qui sont entièrement automatisés, sans intervention humaine, depuis le moment où le client fait une demande jusqu'à l'approbation finale par KBC.	Objectif: Ratio STP ≥ 68% en 2026 Résultat en 2025: 65%	

Bancassurance

Orientation client
Bancassurance
Croissance durable et rentable
Notre rôle dans la société
Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

En tant que bancassureur, nous mettons le client au centre de nos préoccupations avec une offre intégrée de produits et de services. Cela comprend, outre nos produits bancaires et d'assurance, des produits non financiers et des services de tiers. Pour le client, notre modèle de bancassurance intégré offre l'avantage d'un vaste service one-stop, pertinent et personnalisé, ce qui lui permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés. Les activités de bancassurance offrent de surcroît d'importants avantages au groupe en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts, des synergies fortes et des possibilités d'interaction accrues, avec une meilleure compréhension de nos clients.

Nous nous efforçons d'intégrer nos canaux (agences bancaires et d'assurances, contact centers, automates, site Internet, application de home banking et apps mobiles). C'est parce que nous sommes à la fois banquier et assureur que nous pouvons réaliser pleinement cette intégration et cette fluidité des services.

Nous avons développé un concept unique de collaboration entre les sociétés de banque et d'assurance de notre groupe. Ce modèle dépasse de loin celui d'une banque vendant des produits d'assurance. Il intègre en effet totalement les back-offices et les services de support et contribue de la sorte à des optimisations opérationnelles et commerciales, aussi bien pour le client que pour KBC. Notre mode de fonctionnement ne nécessite, par exemple, qu'un seul département communication, un seul département marketing et un seul service de gestion des risques, etc. Seules les fabriques de produits sous-jacentes fonctionnent de manière autonome, car il s'agit de métiers spécifiques.

En plus d'opérer comme une seule entreprise, nous visons une organisation 'digital first', portée par les leads et axée sur l'IA. Cela implique des applications front-end et back-end totalement intégrées, conçues selon le principe 'digital first'. Dans tous nos pays, nous misons pleinement – au rythme de chacun – sur le fait d'être orienté données et IA. Kate (voir le chapitre précédent) est l'élément clé de cette organisation orientée données. Des experts restent bien entendu disponibles dans nos agences ou nos call centers pour répondre aux questions complexes des clients ou pour les conseiller aux moments clés de leur vie.

Nos principaux défis

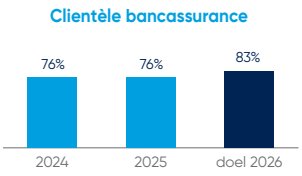
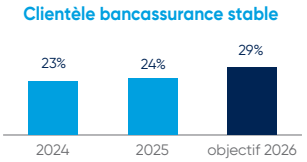
- Coopération homogène entre les canaux de données, de communication et de vente
- Nous opérons comme une seule entreprise et nous entendons devenir un bancassureur digital first, porté par les leads et axé sur l'IA.
- Élargissement de l'offre à des solutions de guichet unique (financières et non financières) et développement d'écosystèmes
- Accroissement des synergies commerciales et du nombre de clients de bancassurance

Nous proposons non seulement nos propres produits et services de bancassurance dans nos applications mobiles, mais aussi des produits et services non financiers. Il s'agit ici de proposer des solutions qui permettent à nos clients d'économiser de l'argent (par exemple, une proposition visant à passer à un fournisseur d'énergie moins cher) ou de gagner de l'argent (nous pensons par exemple aux réductions grâce aux Kate Coins), ainsi que des solutions qui permettent d'effectuer plus facilement les paiements quotidiens (comme le paiement automatique d'une place de parking) ou soutiennent les activités des entreprises. Nous travaillons avec des tiers pour proposer ces solutions. Dans le cadre de S.T.E.M., the Ecosphere, nous allons plus loin. Nous ne nous contenterons pas d'offrir des produits et des services non financiers, mais nous les intégrerons dans l'ensemble du parcours du client afin de pouvoir lui présenter une nouvelle proposition de valeur plus complète, sous la forme d'un guichet unique.



Grâce à notre modèle de bancassurance, nous réalisons dès à présent différentes synergies commerciales. En Belgique, par exemple, nos clients ont souscrit une assurance solde d'emprunt chez KBC Assurances pour plus de huit crédits logement sur dix contractés chez KBC Bank et plus de neuf sur dix ont conclu une assurance habitation en 2025. Chez ČSOB Groupe en République tchèque, sept clients sur dix ayant souscrit un prêt hypothécaire en 2025 ont aussi contracté une assurance habitation auprès de notre groupe. Autre exemple: dans l'ensemble du groupe, à fin 2025, quelque 76% des clients actifs possédaient au moins un produit bancaire et un produit d'assurance du groupe; environ 24% avaient même au minimum deux produits bancaires et deux produits d'assurance (trois et trois en Belgique). Le nombre de clients de bancassurance de ce type a augmenté en 2025 de respectivement 4% (un et un) et 8% (deux et deux, et trois et trois en Belgique).

Nous assurons le suivi de nos performances en bancassurance à l'aide d'une série d'indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau.

KPI	Description	Objectif et résultat	
Part de la clientèle de bancassurance	Part des clients de la bancassurance (avec au moins un produit bancaire et un produit d'assurance du groupe) dans le total des clients actifs de la banque*.	Objectif: ≥ 83% de clients de la bancassurance en 2026 Résultat en 2025: 76%	
Part de la clientèle de bancassurance stable	Part des clients stables de bancassurance (avec au moins deux produits bancaires et deux produits d'assurance du groupe (trois et trois pour la Belgique)) en nombre total de clients bancaires actifs*.	Objectif: ≥ 29% de clients stables de bancassurance en 2026 Résultat en 2025: 24%	

* Un client bancaire actif possède au moins un compte à vue avec transfert régulier de revenus sur ce compte (salaire, pension, virements, etc.).

Croissance durable et rentable

Orientation client
Bancassurance
Croissance durable et rentable
Notre rôle dans la société
Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

Le développement de relations à long terme avec nos clients est crucial pour assurer notre existence à long terme. Nous ne visons donc pas des rendements élevés à court terme assortis de risques excessifs: nous optons plutôt pour une croissance durable et rentable sur le long terme.

La réflexion durable à long terme implique aussi que nous nous concentrions sur les économies locales de nos marchés stratégiques que sont la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Bulgarie. Nous envisageons notre présence dans ces pays stratégiques comme un engagement à long terme et souhaitons poursuivre son optimisation par le biais d'une croissance organique ou de reprises intéressantes, répondant à des critères clairs et rigoureux.

Des possibilités de fusion et d'acquisition en dehors de nos marchés stratégiques pourront être examinées et soumises au Conseil d'administration, compte tenu de critères stratégiques, financiers, opérationnels et de risque très stricts.

Nos principaux défis

- Développement de relations à long terme avec nos clients
- Poursuite de l'optimisation de la présence dans les pays stratégiques et intégration des activités reprises
- Diversification de la base de revenus
- Mise sur pied de partenariats et liens de collaboration pertinents, notamment en vue de créer des écosystèmes

En mai 2025, nous avons conclu un accord portant sur l'acquisition de 98,45% de 365.bank en Slovaquie. Grâce à cet investissement, nous renforçons notre position sur le marché slovaque. 365.bank est une banque de détail qui possède des filiales spécialisées dans la gestion de fortune et les crédits à la consommation. Elle complète parfaitement les activités de la filiale slovaque existante de KBC, ČSOB, ce qui permettra notamment de réaliser des synergies importantes en termes de coûts, de revenus (ventes croisées) et de financement. En particulier, KBC renforce sa présence dans le secteur de la banque de détail, en accédant à la base de clients et au réseau de distribution uniques de 365.bank, ainsi qu'à son partenariat exclusif avec la Poste slovaque. La transaction a été finalisée début 2026 pour un prix de 708 millions d'euros. Vous trouverez de plus amples informations au chapitre Nos divisions et à l'Annexe 6.6 des Comptes annuels consolidés.

Par ailleurs, nous avons conclu un accord pour l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie, pour un montant total de 72 millions d'euros. Cette transaction stratégique élargit de manière significative nos activités de leasing en Europe centrale et renforce notre position sur le marché dans ces deux pays. La transaction a été finalisée en février 2026.

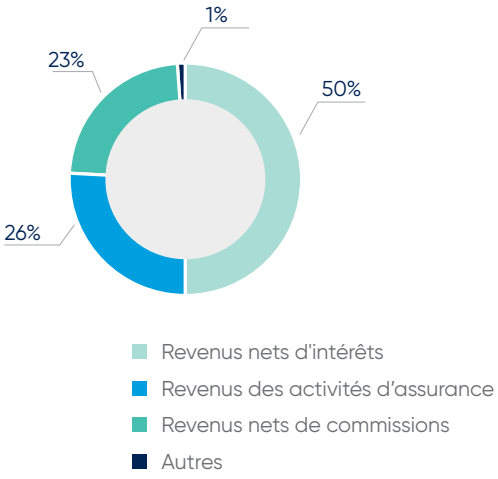
Début janvier 2026, KBC Securities et Van Lanschot Kempen Investment Banking ont annoncé leur intention de fusionner leurs activités spécialisées dans les actions au sein d'une joint-venture à 50/50. Cette nouvelle entité sera un courtier de premier plan dans le Benelux, avec une spécialisation paneuropéenne dans l'immobilier et les sciences de la vie. Les clients bénéficient ainsi d'une offre élargie en matière de recherche sur les actions et d'une meilleure liquidité. La joint-venture soutient également les activités de banque d'investissement de KBC Securities et de Van Lanschot Kempen Investment Banking, pour les entreprises et les investisseurs institutionnels.

Croissance en 2025, par division*	Prêts et avances à la clientèle	Dépôts de la clientèle	Ventes d'assurances vie	Ventes d'assurances dommages
Belgique	+5%	+2%	+24%	+6%
République tchèque	+10%	+1%	+16%	+14%
Marchés internationaux	+12%	+8%	+17%	+10%
Total	+7%	+3%	+23%	+8%

* Hors effets de change. En ce qui concerne les dépôts, à l'exception de ceux dans les agences de KBC Bank à l'étranger, qui sont motivés par des opportunités de gestion de trésorerie à court terme.

Nous voulons être à même d'offrir un service de première classe pour tous nos produits et services. En ce qui concerne nos activités stratégiques, nous gardons la main sur la production, mais pour les activités périphériques, nous envisageons dans la plupart des cas une sous-traitance ou des liens de collaboration avec, ou dans certains cas, la reprise (partielle) des spécialistes, dont par exemple des start-ups. Ainsi, nous collaborons, en Belgique, avec une start-up qui réalise, pour nos clients, une estimation de la rénovation d'un bien et leur indique la voie à suivre pour bénéficier des primes et subventions adéquates. Si ce n'est bien entendu pas notre core business, il s'agit pour nous de promouvoir la satisfaction du client en lui facilitant la vie, et d'obtenir des informations à son propos, afin d'améliorer notre activité principale. Le fait d'avoir accès aux données de ces transactions (moyennant le consentement du client) nous permet d'apporter au client de la valeur ajoutée en analysant et en lui proposant de meilleures solutions, lesquelles lui permettront d'économiser de l'argent ou lui faciliteront la vie.

Composition Total des produits
(2025)

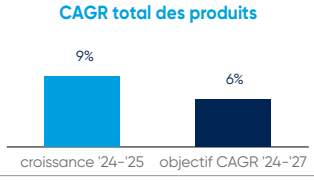
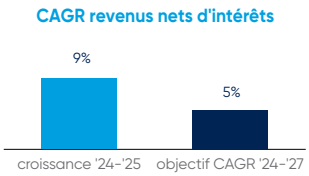
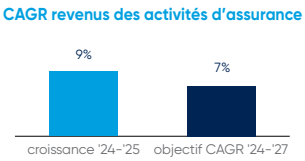
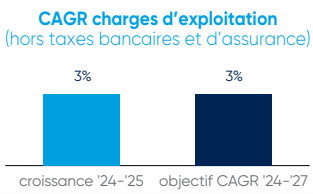
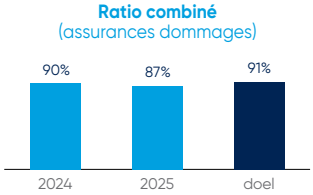
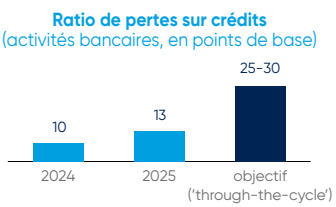




Une base de revenus diversifiée contribue en effet à une croissance durable et rentable. Nous visons donc à générer davantage de revenus à partir de nos revenus de commissions et de nos activités d'assurance, en plus de nos revenus d'intérêts.

Une gestion rigoureuse des risques dans tout ce que nous entreprenons est la condition absolue pour préserver la durabilité. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le paragraphe Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

Nous suivons nos performances à long terme ainsi que l'accent mis sur l'économie réelle et la durabilité par le biais d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance (KPI) dont les principaux figurent dans le tableau.

KPI	Description	Objectif et résultat	
CAGR total des produits	Croissance annuelle composée du total des produits	Objectif: CAGR 2024-2027 ≥ 6% Résultat 2024-2025: +9%	
CAGR des revenus nets d'intérêts	Croissance annuelle composée des revenus nets d'intérêts	Objectif: CAGR 2024-2027 ≥ 5% Résultat 2024-2025: +9%	
CAGR des revenus des activités d'assurance	Croissance annuelle composée des revenus des activités d'assurance avant réassurance cédée	Objectif: CAGR 2024-2027 ≥ 7% Résultat 2024-2025: +9%	
CAGR des charges d'exploitation	Croissance annuelle composée des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	Objectif: CAGR 2024-2027 < 3% Résultat 2024-2025: +3%	
Ratio combiné	Voir le Glossaire à la fin de ce rapport	Objectif: < 91% Résultat en 2025: 87%	
Ratio de pertes sur crédits	Voir le Glossaire à la fin de ce rapport	Objectif: largement inférieur au ratio de pertes sur crédits through-the-cycle de 25-30 points de base (hors variations de la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques) Résultat en 2025: 0,13% (et 0,13% hors réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques	

KPI mis à jour à partir de 2026 (y compris l'impact des cours de change et l'acquisition de 365.bank et Business Lease):

- CAGR du total des produits 2025-2028: ≥ 7,7% (CAGR des revenus nets d'intérêts 2025-2028: ≥ 8,6% et CAGR des revenus des activités d'assurance 2025-2028: ≥ 7,5%)
- CAGR des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance 2025-2028 < 4,3% et ratio charges/produits 2028 < 38%
- Ratio combiné: < 91%
- Ratio de pertes sur crédits: largement inférieur aux pertes sur crédits through-the-cycle de 25-30 points de base

Notre rôle dans la société

Orientation client
Bancassurance
Croissance durable et rentable
Notre rôle dans la société
Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

Depuis 2024, nous publions des informations détaillées sur le développement durable, conformément à la directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive), en abrégé CSRD. Nous incluons ces informations dans un chapitre distinct intitulé Déclaration relative à la durabilité dans le présent rapport annuel.

Dans le présent chapitre, nous évitons de répéter des éléments qui figurent dans notre Déclaration relative à la durabilité. C'est pourquoi nous nous limiterons principalement ici à notre stratégie de développement durable.

Nous publions également un rapport distinct sur le développement durable (disponible à l'adresse www.kbc.com). Afin d'éviter la répétition d'informations, vous trouverez ci-dessous des références aux thèmes de développement durable abordés dans notre Déclaration relative à la durabilité et dans notre Rapport de développement durable.

L'objectif de notre stratégie de développement durable est de remplir notre rôle dans la société et de créer de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Au cœur de cette stratégie se trouvent la résilience financière et un système rigoureux de gestion des risques, afin que nous puissions exercer nos activités de manière durable. Notre vision de la durabilité est simple à résumer: nous voulons maximiser l'impact positif de nos produits et services sur la société et l'environnement, minimiser ou prévenir les impacts négatifs potentiels grâce à des orientations et des choix rigoureux et stimuler un comportement responsable auprès de l'ensemble de nos collaborateurs.

Nos principaux défis

- Intégrer le développement durable dans les principaux processus et activités opérationnelles
- Fixer des objectifs de réduction de l'empreinte qu'ont nos activités et mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre ces objectifs
- Gérer les risques engendrés par le changement climatique, à la fois pour nous et pour les entreprises que nous finançons, assurons ou dans lesquelles nous investissons
- Tenir compte d'autres considérations environnementales pour définir notre stratégie (biodiversité, circularité, eau)
- Suivre l'évolution de la législation (nouvelle et modifiée) relative au développement durable et collecter les données nécessaires et suffisamment détaillées sur le climat concernant nos portefeuilles
- Opter pour un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise



Informations sur le développement durable

Déclaration relative à la durabilité (dans le présent rapport annuel), principaux thèmes
• Notre gouvernance en termes de durabilité
• Notre stratégie en matière de développement durable, y compris les ODD et le modèle d'entreprise
• Notre double analyse de matérialité
• Informations sur la taxinomie de l'UE
• Le cas échéant, la stratégie, la gestion des incidences, des risques et des opportunités, les métriques et cibles en matière de:
- changement climatique, ressources aquatiques et marines, biodiversité et écosystèmes
- les effets de l'entreprise, les consommateurs et les utilisateurs finals
- conduite des affaires
Rapport de développement durable (www.kbc.com), principaux thèmes
• Déclaration du leadership
• Résumé de 2025
• Notre stratégie de développement durable
• Nos collaborateurs
• Notre responsabilité (éthique des affaires, sécurité de l'information et cyberrisque, protection de la vie privée et des données, etc.)
• Gestion d'entreprise durable
• Données liée à la durabilité
• Contexte méthodologique
• Principles for Responsible Banking
• Principles for Sustainable Insurance

Depuis 2019, nous avons également cartographié nos questions matérielles à l'aide des normes du SASB (Sustainability Accounting Standards Board). Vous pouvez consulter ces informations SASB sur le site Internet www.kbc.com.

Nous souhaitons stimuler le comportement responsable de tous nos collaborateurs

La confiance de nos parties prenantes est intrinsèquement liée au comportement responsable de chaque collaborateur. Nous attendons dès lors de tous nos collaborateurs qu'ils fassent preuve d'une conduite responsable. Ce thème figure d'ailleurs, chaque année, en haut de la liste de nos priorités. L'intégrité, qui requiert honnêteté, correction, transparence, confidentialité ainsi qu'une saine prise de conscience des risques, sous-tend notre comportement responsable. L'intégrité et les valeurs éthiques sont également transposées dans notre Code de déontologie à l'usage des collaborateurs.

Le comportement responsable étant difficile à définir, nous avons choisi de déterminer, par le biais de directives, ce qu'est le comportement responsable et nous avons formulé des principes dans le 'Guide pour un (mon) comportement responsable'.

Dans le chef d'un bancassureur, le comportement responsable s'exprime explicitement sous la forme d'une prestation de services et de relations commerciales appropriées. Nous accordons ainsi une attention toute particulière à la formation (y compris aux tests) et à la conscientisation. Pour sensibiliser au comportement responsable, nous proposons depuis 2020 une formation en ligne obligatoire qui fait partie du programme d'intégration des nouveaux employés. Un séminaire en ligne sur l'éthique des affaires et le comportement responsable, obligatoire pour tous les employés, a été lancé en 2023. Pour les seniors managers, la formation au dilemme fait partie du programme de développement. Début 2025, un site Internet interne a été lancé, qui rassemble toutes les informations relatives au comportement responsable et à l'éthique des affaires. Il est accessible dans les langues locales des pays dans lesquels nous opérons et est régulièrement complété par des contenus partagés et spécifiques à chaque pays. Ces initiatives font du comportement responsable un élément structurel de notre stratégie de durabilité.

Nous communiquons en toute transparence sur nos règles et politiques. Vous pouvez les consulter sur le site Internet www.kbc.com ainsi que dans notre Déclaration relative à la durabilité ci-après.



En 2025, K&H en Hongrie, UBB en Bulgarie et KBC Bank en Belgique ont reçu le prix Euromoney de la meilleure banque pour l'ESG dans leur pays respectif. ČSOB, en République tchèque, a été élue meilleure banque pour la finance durable dans ce pays par Global Finance.

Nous souhaitons renforcer notre impact positif sur la société

Nous souhaitons renforcer notre impact positif sur la société et mettons pour ce faire l'accent sur les quatre domaines où nous pouvons, en tant que bancassureur, apporter une valeur ajoutée, à savoir la responsabilité à l'égard de l'environnement, la familiarisation aux questions financières, l'esprit d'entreprise, le vieillissement et/ou la santé. Vous trouverez des exemples concrets d'initiatives pour chaque domaine dans le chapitre Nos divisions.

Responsabilité à l'égard de l'environnement

Nous réduisons notre empreinte environnementale propre et indirecte par le biais de toutes sortes d'initiatives et d'objectifs.
Nous mettons au point des produits et des services susceptibles de contribuer positivement à l'environnement.

Familiarisation aux questions financières

Nous aidons les clients à poser les bons choix grâce à des conseils transparents et de qualité et à une communication sans ambiguïté.
Nous élargissons les connaissances du grand public à propos des concepts et produits financiers.

Esprit d'entreprise

Nous contribuons à la croissance économique en soutenant des idées et des projets novateurs.

Vieillissement et santé

En Belgique et en République tchèque, nous nous concentrons sur le vieillissement. Nous adaptons notre offre de services et de produits à l'allongement de la durée de vie. En Bulgarie, en Slovaquie et en Hongrie, nous nous focalisons sur la santé. Nous mettons au point des produits, des services et des projets axés sur l'amélioration de la santé, des soins de santé et de la qualité de vie.

Nous souhaitons limiter notre impact négatif sur la société

Nous soumettons nos activités opérationnelles à des règles strictes en matière de durabilité en ce qui concerne les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique, ainsi que les thèmes sociétaux sensibles ou controversés. Compte tenu de l'évolution permanente des attentes et préoccupations sociales, nous réexaminons nos principes directeurs en matière de durabilité au minimum tous les deux ans.

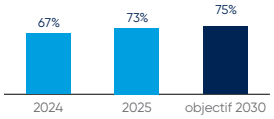
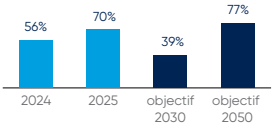
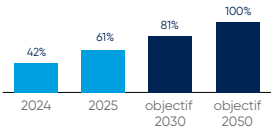
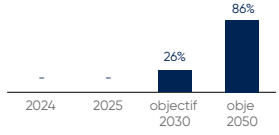
Pour un aperçu complet et les détails de nos principes directeurs en matière de durabilité, nous vous renvoyons au Rapport de développement durable et à notre Cadre relatif à la durabilité, consultables sur www.kbc.com.

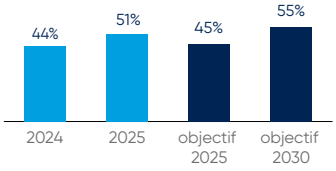
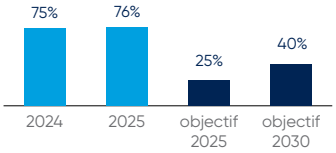
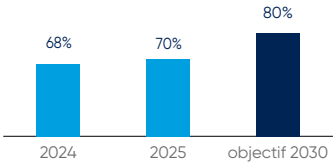
Dans le chapitre Déclaration relative à la durabilité, nous approfondissons les différents principes directeurs en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne les thèmes suivants:

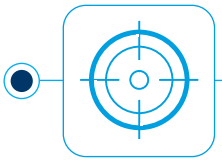
- environnement,
- énergie,
- investissements,
- eau,
- biodiversité,
- lignes de conduite pour les collaborateurs,
- lanceurs d'alerte,
- rémunération,
- diversité et inclusion,
- droits de l'homme,
- intégrité,
- éthique et fraude,
- impôts,
- lutte contre la corruption et la subornation,
- lutte contre le blanchiment de capitaux,
- code de conduite en matière de transactions,
- lignes de conduite pour les fournisseurs.

Sélection d'objectifs liés à la durabilité

La liste suivante est une sélection purement illustrative d'objectifs en matière de durabilité. Vous trouverez un aperçu global, y compris le contexte méthodologique dans le chapitre Déclaration relative à la durabilité (y compris des informations sur le contrôle opéré par les prestataires d'assurance) et dans notre Rapport de développement durable.

KPI	Description	Objectif et résultat	
Portefeuille de crédits (sélection d'objectifs)			
Crédits accordés dans le cadre des énergies renouvelables	[Encours des crédits aux entreprises dans le secteur des énergies renouvelables] / [Encours du portefeuille des crédits dans le secteur énergétique (hors transmission et distribution)]	Objectif: 75% en 2030 Résultat en 2025: 73%	**Crédits accordés dans le cadre des énergies renouvelables** (en % du volume total des crédits au secteur de l'énergie) 
Intensité de gaz à effet de serre Crédits accordés à certains secteurs (quelques exemples)	Électricité Différence en pourcentage [kg CO_2e/MWh] sur la période concernée.	Objectif: -39% en 2030 et -77% en 2050, par rapport à 2021 Résultat 2025: -70% par rapport à 2021	**Réduction de l'intensité de gaz à effet de serre Crédits aux producteurs d'électricité** (sur la base de kg CO_2e/MWh, par rapport à 2021) 
	Leasing automobile opérationnel: véhicules particuliers Différence en pourcentage [gramme CO_2/km] sur la période concernée	Objectif: -81% en 2030 et -100% en 2050, par rapport à 2021 Résultat 2025: -61% par rapport à 2021	**Réduction de l'intensité de gaz à effet de serre Leasing automobile opérationnel (véhicules particuliers)** (sur la base de gramme CO_2/km, par rapport à 2021) 
	Crédits hypothécaires et immobilier résidentiel commercial Différence en pourcentage [kg CO_2e /m^2] sur la période concernée.	Objectif: -26% en 2030 et -86% en 2050, par rapport à 2025 (L'objectif a été modifié en 2025 - voir la Déclaration relative à la durabilité. Le tableau n'inclut pas les valeurs pour 2024-2025, car le nouvel objectif ne s'applique qu'à partir de 2025).	**Réduction de l'intensité de gaz à effet de serre Crédits hypothécaires et immobilier résidentiel commercial** (sur la base de kg CO_2e/m^2, par rapport à 2025) 

KPI	Description	Objectif et résultat	
Actifs sous gestion et investissements propres assurances (sélection d'objectifs)			
Fonds qui investissent de manière responsable (fonds Reponsible Investment, RI)	[Volume des fonds RI] / [Encours distribués (AUD) ou 'fonds provenant directement des clients')]	Objectif: 45% de l'AUD en 2025 et 55% en 2030 Résultat en 2025: 51% de l'AUD	**Fonds d'Investissement responsable** (en % de l'AUD) 
Intensité des gaz à effet de serre des investissements propres dans des actions et obligations d'entreprise de KBC Assurances	Différence en pourcentage [tonnes CO_2e /million de dollars de chiffre d'affaires] sur la période concernée	Objectif: baisse de 25% de l'intensité des gaz à effet de serre des entreprises du portefeuille concerné en 2025 et de 40% en 2030, par rapport à 2019 Résultat 2025: -76% par rapport à 2019	**Réduction de l'intensité de gaz à effet de serre Entreprises dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises de KBC Assurances** (sur la base de tonne de CO_2e/million de dollars de chiffre d'affaires, par rapport à 2019) 
Émissions propres			
Émissions propres de CO_2	Réduction des émissions propres de gaz à effet de serre; par rapport à 2015	Objectif: réduction de 80% entre 2015 et 2030 et neutralité climatique nette de notre propre empreinte à partir de fin 2021, en compensant la différence. Résultat 2015-2025: -70% (et neutralité climatique nette en compensant nos émissions propres restantes par l'achat de crédits carbone pour des projets climatiques de qualité)	**Réduction des émissions propres de gaz à effet de serre** (en %, par rapport à 2015) 



Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

Une gestion rigoureuse des risques est un élément essentiel de notre stratégie et de notre processus décisionnel.

- Nous effectuons une scanographie des risques afin d'identifier tous les risques majeurs.
- Nous définissons clairement jusqu'où nous sommes prêts à aller en termes de risques.
- Nous traduisons cette décision par un suivi strict des limites par activité et par division.
- Nous contrôlons le profil de risque des produits existants et nouveaux par le biais d'un *product approval process*.
- Nous soumettons le processus de planification périodique à des tests de résistance.
- Nous disposons de Chief Risk Officers indépendants à tous les niveaux pertinents de notre organisation.

S'il est clair que les activités d'un grand groupe financier s'exposent par nature à différents risques qui ne deviennent manifestes qu'avec du recul, nous distinguons actuellement une série de défis majeurs pour notre groupe. Ceux-ci sont décrits dans la partie Notre modèle d'entreprise, sous Notre environnement.

Par ailleurs, en tant que bancassureur, nous sommes également confrontés à des risques typiques pour le secteur. Vous en trouverez un aperçu dans le tableau qui suit. La description de chaque type de risque est exposée au chapitre Gestion des risques.

Outre le suivi rigoureux des indicateurs de risque (voir le chapitre Gestion des risques), nous suivons nos performances en matière de solvabilité et de liquidité sur la base d'un certain nombre de ratios dont les principaux figurent dans le tableau qui suit.

Risques typiques	Composantes de la gestion des risques
Risques de crédit	• Identification des signaux de risque, recherches approfondies, suivi de la législation, recherche des risques émergents susceptibles d'entraîner des dépréciations • Mesures, la détermination de la classe de risque occupant une place centrale • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Analyse du portefeuille de crédits • Reporting • Tests de résistance
Risque de marché des activités autres que le trading (ALM)	• Identification proactive des risques, recherches approfondies, suivi de la réglementation • Mesures par le biais de la Basis-Point-Value (BPV – valeur d'un point de base) pour le risque de taux d'intérêt, analyse des écarts pour le risque de taux d'intérêt associé aux déséquilibres de réévaluation de l'actif et du passif et au risque d'inflation, sensibilités économiques pour le risque de change, le risque de cours des actions et le risque de prix de l'immobilier • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Reporting • Tests de résistance
Risque de marché des activités de trading	• Identification proactive des risques, recherches approfondies, suivi de la réglementation • Mesures à l'aide des positions nominales, de concentrations, de la Basis-Point-Value, de l'analyse de scénarios et de la méthode de la valeur à risque historique • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Reporting • Tests de résistance

Risques typiques	Composantes de la gestion des risques
Risque de liquidité	• Identification proactive des risques, recherches approfondies, suivi de la réglementation • Mesures par le biais du ratio de liquidité à court terme, du ratio de liquidité à long terme, de la composition et de la concentration des financements et de la composition du matelas de liquidités • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Contrôle continu des liquidités et besoins de financement • Reporting • Tests de résistance
Risques techniques d'assurance	• Identification proactive des risques, recherches approfondies, suivi de la réglementation, détermination d'une classification fiable de tous les risques d'assurance • Mesures via le capital de solvabilité requis, l'évaluation de la meilleure estimation des passifs d'assurance et de la rentabilité économique des portefeuilles d'assurance • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Reporting • Tests de résistance
Risque opérationnel	• Identification proactive des risques, suivi de la législation, utilisation du New and Active Products Process, réalisation d'analyses de risques, analyse des indicateurs de risques clés, exécution d'activités de contrôle indépendantes et analyses des causes profondes des incidents opérationnels, des événements évités de justesse et des pertes • Mesures et évaluation structurelle de la maturité de l'environnement de contrôle interne • Détermination de l'appétit pour le risque au moyen de limites de risque et de niveaux d'alerte précoce • Reporting • Tests de résistance
Risque de compliance	• Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme • Prévention de la fraude fiscale • Protection de l'investisseur et du preneur d'assurance • Protection des données et IA • Éthique dans l'entreprise • Protection des consommateurs • Surveillance des aspects de gouvernance des directives CRD IV, V et VI, de Solvency II et de la législation locale • Surveillance du financement durable et de la durabilité
Risque de réputation	• Viser une croissance durable et rentable, en jouant notre rôle dans la société et l'économie locale d'une manière qui profite à toutes les parties prenantes • Favoriser une culture d'entreprise forte qui encourage un comportement responsable • Donner la priorité au client

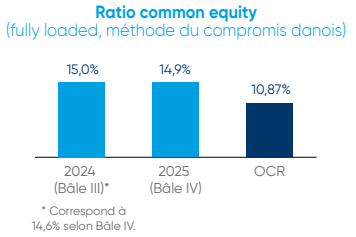
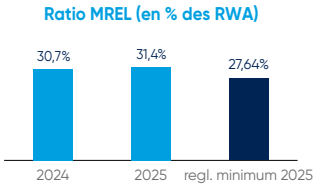
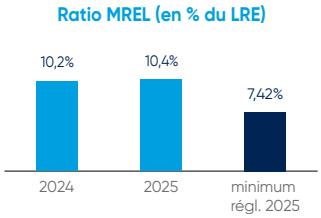
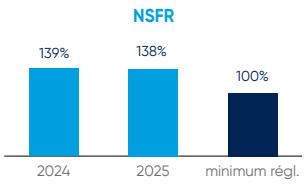
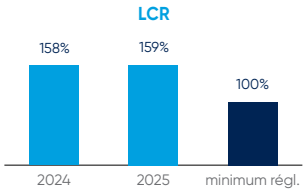
Politique de dividende et politique d'affectation du capital à partir de 2025

Politique de dividende:

- un ratio de versement (c'est-à-dire dividende + coupon AT1) entre 50 et 65% du bénéfice consolidé de l'exercice;
- un dividende intérimaire de 1 euro par action en novembre de chaque exercice en guise d'avance sur le dividende total.

Politique d'affectation du capital:

- Nous avons pour ambition de nous maintenir parmi les établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe.
- Chaque année, le Conseil d'administration décidera de l'affectation du capital au moment de la publication des résultats annuels à sa propre discrétion. L'accent sera mis principalement sur la poursuite de la croissance organique et sur les fusions et acquisitions.
- Nous considérons un ratio common equity fully loaded unfloored de 13% comme le minimum.
- Nous remplirons les tranches AT1 et Tier 2 dans le cadre du P2R et commencerons à utiliser les SRT (transferts de risques significatifs), dans le cadre d'un programme visant à optimiser les actifs pondérés en fonction des risques. En novembre 2025, nous avons déjà réalisé une première transaction SRT sur un portefeuille de 4,2 milliards d'euros de crédits aux entreprises, qui a permis d'économiser environ 2 milliards d'euros sur les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios réglementaires et propres	Description	Objectif et résultat	
Ratio common equity	[Common Equity capital Tier 1] / [Volume total pondéré des risques]. Le calcul est à pleine charge (fully loaded), mais à partir de 2025, il se concentre sur le ratio common equity fully loaded 'unfloored', qui tient compte de l'impact total sur les actifs pondérés en fonction des risques de Bâle IV, hors impact du plancher de fonds propres.	Overall capital requirement: 10,87% Résultat en 2025: 14,9%	
Ratio MREL	[Fonds propres et éléments de passif éligibles] / [Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)], et [Fonds propres et éléments de passif éligibles] / Montant de l'exposition du leverage ratio (LRE)]	Minimum réglementaire: 27,64% des RWA (2025) et 7,42% du LRE (2025) Résultat en 2025: 31,4% des RWA et 10,4% du LRE	 
Ratio Net Stable Funding, NSFR	[Montant disponible, financement stable] / [Montant requis, financement stable]	Minimum réglementaire: 100% Résultat en 2025: 138%	
Ratio de couverture des liquidités (Liquidity coverage ratio, LCR)	[Actifs liquides de haute qualité] / [total des sorties nettes de trésorerie pour les trente prochains jours civils]	Minimum réglementaire: 100% Résultat en 2025: 159%	

Vous trouverez des informations détaillées dans les chapitres Gestion des risques et Gestion du capital.

Notre rapport financier (consolidé)

2025

3,6
milliards d'euros
de bénéfice net

41%
ratio charges/produits
(hors taxes bancaires et d'assurance)

87%
ratio combiné
(assurances dommages)

0,13%
ratio de pertes
sur crédits

15%
rendement
des capitaux propres
(hors éléments exceptionnels et non opérationnels)

14,9%
ratio common equity
(fully loaded, unfloored)

159% LCR
138% NSFR

7%
de croissance des prêts
et avances aux clients

3%
croissance des dépôts
de la clientèle
(hors dépôts auprès des agences de KBC Bank à l'étranger)



Bartel Puelinckx, le Chief Financial Officer du groupe, résume les résultats comme suit:

'Avec un bénéfice net consolidé de près de 3,6 milliards d'euros, nous enregistrons de nouveau un résultat particulièrement solide, et ce grâce à la croissance de tous les postes de revenus, notamment les revenus nets d'intérêts, les revenus des activités d'assurance et les revenus nets de commissions. Notre octroi de crédit et notre collecte de dépôts ont connu une belle croissance, et les ventes d'assurances vie et dommages ont également fortement progressé. Nos actifs sous gestion ont atteint un montant record. L'augmentation des coûts s'est avérée conforme aux prévisions et notre ratio de pertes sur crédits est resté bien en deçà de la moyenne pour l'ensemble du cycle. Enfin, notre solvabilité et notre liquidité sont restées particulièrement solides, avec un ratio common equity, un ratio NSFR et un ratio LCR, qui sont tous restés nettement supérieurs aux minima réglementaires en la matière.'



Résultats consolidés du groupe KBC (simplifiés; en millions d'euros)	2025	2024
Revenus nets d'intérêts	6 065	5 574
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	3 201	2 945
Non-vie	*2 709*	*2 482*
Vie	*492*	*463*
Revenus de dividendes	77	57
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1] et Produits et charges financiers d'assurance	-163	-168
Revenus nets de commissions	2 789	2 578
Autres revenus nets	230	181
Total des produits	12 200	11 167
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)	-4 706	-4 565
Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	*-4 599*	*-4 474*
Total des taxes bancaires et d'assurance	*-666*	*-623*
Moins: charges d'exploitation affectées aux charges des services d'assurance	*559*	*532*
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-2 512	-2 475
Non-vie	*-2 235*	*-2 179*
Vie	*-276*	*-296*
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-75	-17
Réductions de valeur	-334	-248
dont: sur actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	*-273*	*-199*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	6	80
Résultat avant impôts	4 580	3 941
Impôts	-1 010	-527
Résultat après impôts	3 570	3 414
Résultat après impôts, attribuable à des participations minoritaires	1	-1
Résultat après impôts, part du groupe	3 568	3 415
Rendement des capitaux propres[3]	15%	14%
Résultat après impôts / total du bilan moyen	0,9%	0,9%
Ratio charges/produits, Groupe (hors taxes bancaires et d'assurance)	41%	43%
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	87%	90%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	0,13%	0,10%

1 Également appelé Résultat de négoce de titres et de juste valeur.

2 Ou Réductions de valeur sur crédits.

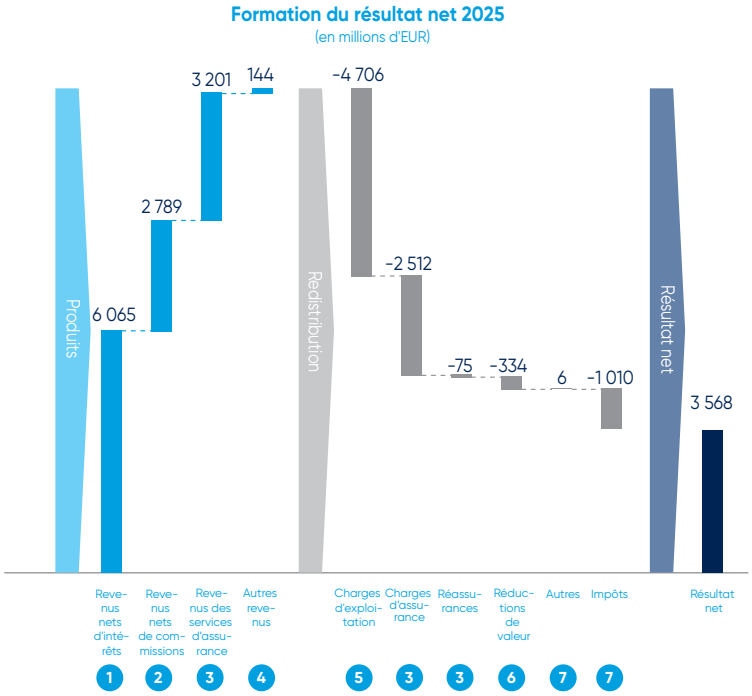
3 Hors éléments non récurrents et non opérationnels. Si la formule se base sur les fonds propres tangibles (au lieu des capitaux propres; voir le Glossaire à la fin du présent rapport), le ratio s'élève à 16% en 2025 et à 15% en 2024.

Chiffres clés du bilan consolidé, solvabilité et liquidité, groupe KBC (en millions d'euros)	2025	2024
Total des actifs	397 372	373 048
Prêts et avances à la clientèle	208 612	192 067
Titres (instruments de capitaux propres et instruments de dette)	88 980	80 338
Dépôts de la clientèle	237 868	228 747
Dettes de contrats d'assurance et dettes de contrats d'investissement, assurances	34 421	32 782
Total des capitaux propres	27 985	24 311
Ratio common equity (méthode du compromis danois, fully loaded)*	14,9%	15,0%
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	159%	158%
Ratio Net Stable Funding (NSFR)	138%	139%

* À partir de 2025, l'impact total de Bâle IV sur les actifs pondérés en fonction des risques est pris en compte, mais hors impact du plancher de fonds propres. Le chiffre de 2024 fait référence à Bâle III.

- Pour les données de résultats, le cas échéant, outre le taux de croissance, nous indiquons également un taux de croissance après exclusion des effets de change. Les chiffres de croissance relatifs à l'actif et au passif (prêts, dépôts, etc.) et aux ventes (assurances dommages et assurances vie) sont toujours calculés après exclusion des effets de change. Des informations sur les taux de change figurent dans les Comptes annuels consolidés, Annexe 1.2 sous Principaux cours de change utilisés.

Nos résultats financiers



Revenus nets d'intérêts 1

Nos revenus nets d'intérêts sont ressortis à 6 065 millions d'euros en 2025, soit 9% de plus que l'année précédente (8% hors effets de change). Cette évolution s'explique principalement par la combinaison d'un résultat plus élevé provenant de la transformation commerciale, d'une augmentation des revenus d'intérêts provenant de l'octroi de crédits (l'impact positif de la forte croissance des volumes ayant été en partie compensé par l'impact négatif de la pression sur les marges dans plusieurs marchés clés), la hausse des revenus d'intérêts de la salle des marchés, la baisse des coûts liés aux réserves minimales obligatoires détenues auprès des banques centrales, la baisse des coûts de financement subordonnés et une légère augmentation des revenus d'intérêts des obligations indexées sur l'inflation. Cette évolution n'a été compensée qu'en petite partie par la baisse des revenus d'intérêts liés aux dépôts à terme des clients, l'Asset-Liability Management et les activités de gestion de trésorerie à court terme, ainsi que par l'augmentation des coûts de financement wholesale.

Nos prêts et avances à la clientèle ont atteint 209 milliards d'euros, en hausse de 7%, avec une augmentation de 5% pour la division Belgique, 10% pour la division République tchèque et 12% pour la division Marchés internationaux (avec une croissance dans les trois pays). Le volume de dépôts total (dépôts de la clientèle hors titres de créance) s'élevait à 238 milliards d'euros et a progressé de 3% (lorsqu'on exclut les dépôts dans les succursales étrangères de KBC Bank, qui sont motivés par des opportunités de gestion de trésorerie à court terme). La croissance des dépôts s'est élevée à 2% pour la division Belgique, 1% pour la division République tchèque et 8% pour la division Marchés internationaux (avec une croissance dans les trois pays).

La marge nette d'intérêts de nos activités bancaires s'est établie à 2,07%, contre 2,09% l'année précédente. La marge nette d'intérêts a atteint 1,91% dans la division Belgique, 2,41% dans la division République tchèque et 3,00% pour la division Marchés internationaux.

Revenus nets de commissions 2

Nos revenus nets de commissions se sont élevés à 2 789 millions d'euros en 2025, soit une croissance de 8% par rapport à l'année précédente (idem hors effets de change). Cette croissance est essentiellement liée à l'augmentation des commissions pour nos services de gestion d'actifs (principalement les commissions de gestion, en grande partie liée à la progression des actifs sous gestion, voir ci-dessous) et, dans une mesure légèrement moindre, à l'augmentation des commissions pour nos services bancaires. Cette dernière est principalement due à la hausse des commissions liées aux paiements, aux revenus du réseau et aux titres.

Fin 2025, nos actifs sous gestion s'élevaient au total à environ 300 milliards d'euros. C'est 9% de plus que l'année précédente, en raison de la hausse des prix des actifs

(+4 points de pourcentage) conjuguée à une collecte nette (+5 points de pourcentage). L'essentiel du total de nos actifs sous gestion à la fin de 2025 concernait les divisions Belgique (265 milliards d'euros) et République tchèque (22 milliards d'euros).

Résultat des services d'assurance 3

Le résultat des services d'assurance (revenus des activités d'assurance avant réassurance - charges des services d'assurance avant réassurance cédée + résultat net des contrats de réassurance détenus; les deux derniers postes ne font pas partie du total des produits) s'est élevé à 615 millions d'euros, dont 402 millions d'euros pour les assurances dommages et 213 millions d'euros pour les assurances vie.

Les résultats de l'assurance dommages ont augmenté de 39% (38% si l'on exclut l'effet de change), principalement en raison d'une combinaison de revenus d'assurance plus importants, de charges à peine plus élevées provenant des services d'assurance (qui, en 2024, avaient notamment été affectées par la tempête Boris en Europe centrale) et d'un résultat de la réassurance plus négatif (influencé positivement en 2024 par des récupérations, notamment liées à la tempête Boris). Les résultats de l'assurance vie ont progressé de 31% (30% si l'on exclut l'effet de change) grâce à la hausse des revenus de l'assurance et à une diminution des charges des services d'assurance.

La vente des assurances dommages (primes brutes comptabilisées) s'est élevée à 2 769 millions d'euros et a augmenté de 9% (8% hors effets de change), avec une croissance dans tous les pays et les principales branches d'assurances, grâce à une combinaison d'augmentations de volume et de taux. Le ratio combiné des assurances dommages s'est établi à un excellent 87%, soit à nouveau mieux que l'année précédente (90%). La vente de produits d'assurance vie s'est élevée à 3 576 millions d'euros, soit une croissance de 23% par rapport à l'année précédente, à la suite d'une progression des ventes des produits de la branche 23, de la branche 21 et des produits hybrides. Globalement, les produits de la branche 21 et de la branche 23 représentaient respectivement 42% et 50% de nos ventes totales d'assurance vie en 2025, le reste étant constitué de produits hybrides (principalement en République tchèque et en Belgique).

Autres revenus 4

L'ensemble des autres revenus a atteint 144 millions d'euros, contre 69 millions d'euros l'année précédente. Les chiffres de 2025 incluent:

- -163 millions d'euros de revenus à la juste valeur et liés au trading et produits ou charges financiers de l'assurance, soit 5 millions d'euros de plus que l'année précédente, le résultat plus élevé des produits dérivés utilisés pour la gestion du bilan et les ajustements à la valeur de marché (xVA) moins négatifs ayant plus que compensé la baisse de la contribution des salles de marché;
- 77 millions d'euros de revenus de dividendes, contre 57 millions d'euros l'année précédente;
- 230 millions d'euros d'autres revenus nets, soit 49 millions d'euros de plus que l'année précédente. En 2025, ce chiffre a été favorisé en partie par des produits issus de ventes immobilières plus élevés que la moyenne.

Charges d'exploitation 5

Nos charges d'exploitation, à l'exclusion de celles directement imputables aux contrats d'assurance, se sont élevées à 4 706 millions d'euros. Si l'on inclut les coûts directement attribuables aux contrats d'assurance, mais que l'on exclut les taxes bancaires et d'assurance, elles s'élèvent à 4 599 millions d'euros en 2025, soit seulement 2,8% de plus que l'année précédente (2,5% hors effets de change, ce qui correspond aux prévisions pour 2025.) Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel (principalement l'indexation et le glissement des salaires) et, dans une moindre mesure, à la hausse des coûts liés aux TIC, des coûts de marketing, des honoraires professionnels et dépréciations, partiellement compensées par la baisse des coûts facilitaires. Si l'on exclut l'Irlande et les coûts d'intégration et d'adoption de l'euro en Bulgarie, les coûts d'exploitation (hors frais bancaires et d'assurance) ont augmenté de 3,6% (3,2% hors effets de change). Les taxes bancaires et d'assurance se sont élevées à 666 millions d'euros, soit une hausse de 7% en glissement annuel.

Le ratio charges/produits hors taxes bancaires et d'assurance est ressorti à 41% en 2025, contre 43% l'année précédente. Le ratio charges/produits, y compris les taxes bancaires et d'assurance, hors éléments exceptionnels et/ou non opérationnels (vous trouverez davantage d'explications dans le Glossaire, à la fin du rapport) s'élevait à 46%, contre 47% l'année précédente.

Réductions de valeur 6

Nos réductions de valeur totales (pour les crédits et les autres actifs combinés) s'élevaient à 334 millions d'euros en 2025.

Les réductions de valeur sur crédits se sont établies à 273 millions d'euros, contre 199 millions d'euros l'année précédente. Le chiffre de 2025 inclut:

- une augmentation de 290 millions d'euros liée aux réductions de valeur sur le portefeuille des crédits, contre une hausse de 333 millions d'euros l'année précédente;
- une reprise de 17 millions d'euros pour la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (contre une reprise de 134 millions d'euros l'année précédente). Par conséquent, la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques s'élevait à 100 millions d'euros à la fin de l'année 2025.

Pour l'ensemble du groupe, le ratio de pertes sur crédits s'établissait par conséquent à 0,13% en 2025 (0,13% également hors variation de la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques), contre 0,10% l'année

précédente (0,16% hors variations des réserves pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques). Vous trouverez de plus amples informations à l'Annexe 3.9 de la partie Comptes annuels consolidés. Au 31 décembre 2025, les crédits impaired (niveau 3) (voir le Glossaire) représentaient 1,8% de notre portefeuille de crédits, contre 2,0% l'année précédente. La quote-part des crédits impaired présentant un retard de plus de 90 jours s'élevait à 0,9%, contre 1,0% l'année précédente.

Les autres réductions de valeur se sont établies à 61 millions d'euros en 2025, contre 49 millions d'euros l'année précédente. En 2025, il s'agissait principalement de dépréciations sur logiciels et de pertes liées à des modifications suite à des accords sur les taux en Slovaquie et en Hongrie, ainsi que de réductions de valeur limitées sur le goodwill.

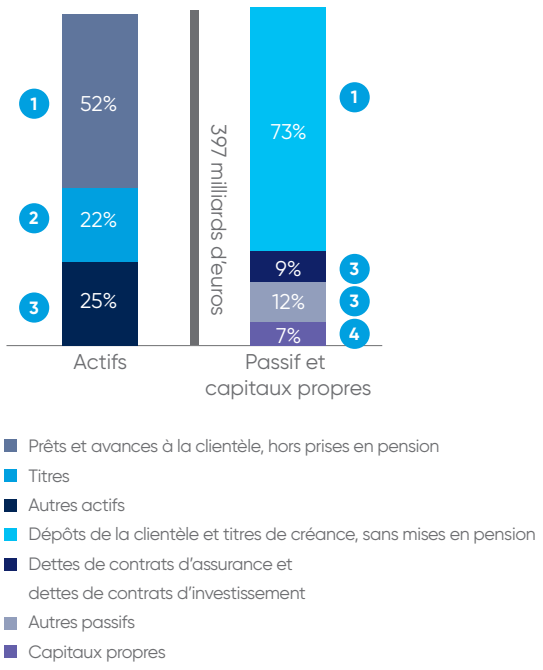
Autres éléments 7

La Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises s'est élevée à seulement 6 millions d'euros en 2025, contre 80 millions d'euros l'année précédente, un montant qui avait été favorisé par une plus-value non récurrente de 79 millions d'euros (voir l'Annexe 3.10 dans la partie Comptes annuels consolidés).

Les impôts se sont établis à 1 010 millions d'euros en 2025, contre seulement 527 millions d'euros l'année précédente. Le chiffre pour 2024 comprenait en effet un impact positif non récurrent de 318 millions d'euros lié à la liquidation d'Exicon (les activités restantes de KBC Bank Ireland).

Notre bilan

Composition du bilan à fin 2025



Crédits et dépôts 1

L'activité stratégique du pôle bancaire du groupe s'articule autour de la sollicitation de dépôts et de l'octroi de crédits, ce qui explique l'importance des Prêts et avances à la clientèle à l'actif du bilan, qui représentent, avec 209 milliards d'euros, plus de la moitié du total du bilan fin 2025. La croissance de ces prêts et avances à la clientèle a atteint 7%, avec une augmentation de 5% pour la division Belgique, de 10% pour la division République tchèque et de 12% pour la division Marchés internationaux (avec une croissance dans tous les pays). Les principaux produits de crédit au niveau du groupe demeurent les crédits à terme, avec 97 milliards d'euros (+6%) et les prêts hypothécaires, avec 84 milliards d'euros (+7%).

Au passif, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 3% pour atteindre 238 milliards d'euros (taux de croissance excluant les dépôts dans les agences de KBC Bank à l'étranger). Cela incluait une augmentation de 2% dans la division Belgique, une croissance de 1% dans la division République tchèque et une croissance de 8% dans la division Marchés internationaux. Les principaux produits de dépôt au niveau du groupe restent les dépôts à vue, avec 116 milliards d'euros (+4%), les comptes d'épargne, avec 85 milliards d'euros (+13%) et les dépôts à terme avec 37 milliards d'euros (-14%). Les titres de créance émis représentaient 51 milliards d'euros, soit 20% de plus que l'année précédente. Vous trouverez de plus amples informations à l'Annexe 4.1 de la partie Comptes annuels consolidés.

Titres 2

Nous détenons par ailleurs un portefeuille de titres, aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'assureur (et dans ce dernier cas, essentiellement comme investissement dans le cadre des assurances vie). Fin 2025, ce portefeuille de titres s'élevait à 89 milliards d'euros, soit environ 11% de plus que l'année précédente. Il était composé de 3% d'actions et de 97% d'obligations. Fin 2025, 83% de ces obligations concernaient des États, les principaux étant la République tchèque, la Belgique, la France, la Slovaquie et la Hongrie. Vous trouverez un aperçu dans le chapitre Gestion des risques.

Autres actifs et autres passifs 3

À l'actif du bilan, les autres grands postes sont les prêts et avances aux établissements de crédit (3 milliards d'euros, soit 24% de plus que l'année précédente), les prises en pension (33 milliards d'euros, soit 51% de plus que l'année précédente, surtout en République tchèque), les dérivés (4 milliards d'euros de valeur de marché positive, 25% de moins que l'année précédente), des contrats d'investissement des assurances (de la branche 23) (18 milliards d'euros, soit 8% de plus que l'année précédente) et la trésorerie, les soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit (34 milliards d'euros, soit 28% de moins que l'année précédente, surtout au niveau de KBC Bank en Belgique et des agences de KBC Bank à l'étranger).

En ce qui concerne les autres postes importants au passif du bilan, nous mentionnerons les dettes des contrats d'assurance et les dettes de contrats d'investissement de l'assureur (34 milliards d'euros au total, 5% de plus que l'année précédente), les mises en pension (22 milliards d'euros, soit 3% de plus que l'année précédente, surtout au niveau de la République tchèque), les dérivés (5 milliards d'euros de valeur de marché négative, soit 5% de moins que l'année précédente, du fait de contrats de change et de contrats d'actions) et les dépôts d'établissements de crédit (13 milliards d'euros, diminution de 2% en glissement annuel).

Capitaux propres 4

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient au total à 28,0 milliards d'euros. Ils comprenaient 25,4 milliards d'euros de capitaux propres des actionnaires et 2,5 milliards d'euros d'instruments additional Tier 1, ainsi que 0,1 milliard d'euros de participations minoritaires. Les capitaux propres ont augmenté de 3,7 milliards d'euros par rapport à fin 2024. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de plusieurs facteurs:

- la prise en compte du bénéfice de l'exercice (+3,6 milliards d'euros);
- le paiement du dividende final pour 2024 (en mai 2025) et d'un dividende intérimaire pour 2025 payé en novembre 2025 (ensemble -1,6 milliard d'euros);
- des réserves de réévaluation en hausse (+1,1 milliard d'euros);
- une augmentation nette de l'encours des instruments additional Tier 1 (+0,6 milliard d'euros);
- un certain nombre d'autres postes de moindre importance.

Vous trouverez plus de détails dans la partie Comptes annuels consolidés, sous État consolidé des variations des capitaux propres.

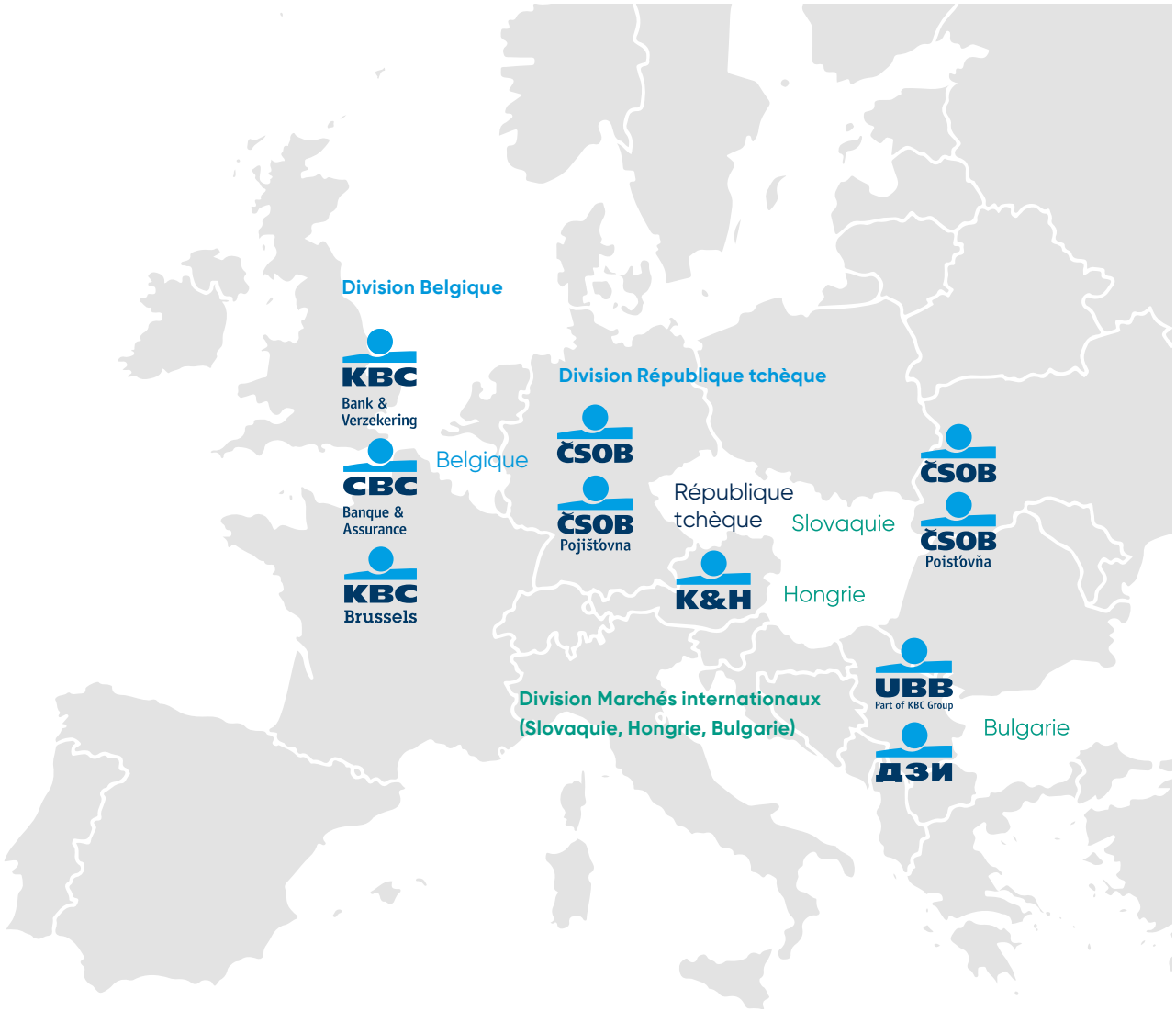
Au 31 décembre 2025, notre ratio common equity fully loaded, unfloored (Bâle IV, selon la méthode du compromis danois) s'établissait à 14,9%, contre 15,0% l'année précédente (selon Bâle III, ce qui correspond à un ratio pro forma selon Bâle IV de 14,6%). Les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 9,5 milliards d'euros pour atteindre 129,5 milliards d'euros, sous l'effet conjugué de la première application de Bâle IV et de la croissance des volumes. Vous trouverez le détail des calculs de nos indicateurs de solvabilité dans le chapitre Gestion du capital.

La position de liquidité du groupe est demeurée excellente, se traduisant par un ratio LCR de 159% et un ratio NSFR de 138%, bien au-delà du minimum obligatoire de 100%.

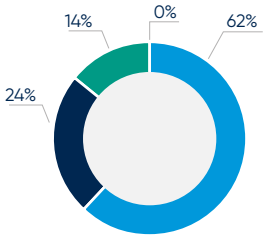
Informations supplémentaires

- L'impact total sur le résultat net des fluctuations de change des principales devises autres que l'euro, a en définitive été extrêmement limité.
- Des informations sur les instruments financiers et la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont fournies dans la partie Comptes annuels consolidés, notamment aux Annexes 1.2, 3.3, et 4.1 à 4.8 incluses, et au chapitre Gestion des risques.
- Programme de rachat d'actions propres: voir Annexe 5.10 de la partie Comptes annuels consolidés.
- Principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice: voir Comptes annuels consolidés, Annexe 6.8.
- Détail des résultats par division: voir le chapitre Nos divisions.
- Guidance pour 2026: se référer au rapport trimestriel du quatrième trimestre 2025 (sur www.kbc.com).

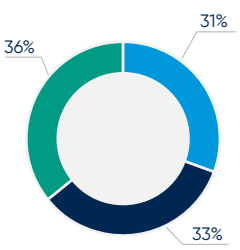
Nos divisions



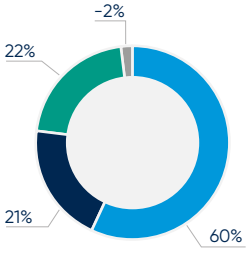
Actifs (fin 2025)



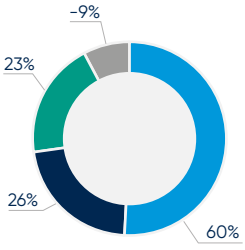
Clients (fin 2025)



Produits (fin 2025)



Bénéfice net (fin 2025)



Division Belgique · Division République tchèque · Division Marchés internationaux · Autres



Belgique

Inclut KBC Bank SA, KBC Assurances SA et leurs filiales belges, notamment CBC Banque, KBC Asset Management, KBC Lease Group et KBC Securities.

Le contexte macroéconomique

Contrairement aux trois années précédentes, la croissance de l'économie belge (1,0%) s'est inscrite en retrait par rapport à celle de la zone euro (1,5%). La croissance a été alimentée par la demande intérieure, plus précisément à nouveau par la consommation des ménages principalement et, dans une moindre mesure, par l'investissement des entreprises. Les investissements des ménages dans les bâtiments résidentiels ont freiné la croissance, à l'instar des exportations nettes.
La situation sur le marché du travail est restée relativement favorable en 2025. Quelque 20 000 emplois nets ont été créés et le taux de chômage, bien qu'en progression, est resté faible. Le taux de vacance d'emploi a quelque peu diminué, mais est resté l'expression d'une pénurie de main-d'œuvre. Le taux d'inflation annuel moyen (harmonisé) de 3,0% reflète une baisse de moitié au cours de l'année, avec un taux de 4,4% en janvier et de 2,2% en décembre. L'inflation des services est restée résolument élevée, à 3,7% en moyenne. Sur le marché du logement, la dynamique des prix plus modérée s'est maintenue, avec une augmentation moyenne des prix des logements estimée à 3,3% pour l'ensemble de l'année.
Les finances publiques se sont encore détériorées, sous l'effet de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses, partiellement liées au vieillissement de la population. Le taux de l'OLO belge à 10 ans a brièvement atteint un sommet en mars et a fluctué entre 3,0 et 3,4% depuis lors. Le spread par rapport au Bund allemand correspondant a lui aussi brièvement atteint un pic, mais il s'est ensuite maintenu dans une fourchette de 45 à 60 points de base.

Croissance attendue du PIB en 2026 et 2027: voir Nos marchés stratégiques.



KBC Mobile: meilleure application mobile au monde et Bolero: meilleure application d'investissement belge (SIA)

Meilleure banque et Meilleure banque numérique en Belgique (guide-epargne.be)

Meilleure banque, Meilleure banque privée et Meilleure banque pour l'ESG en Belgique (Euromoney)

Meilleure banque privée en Belgique (Professional Wealth Management & The Banker)

KBC et CBC: Meilleur employeur (Top Employers Institute)

KBC Assurances: 1e place dans la catégorie 'meilleure assurance incendie' pour les propriétaires et les locataires, ainsi que dans la catégorie 'innovation' (Decavi Awards)

Meilleure banque en Europe pour l'expérience client (Euromoney)

Meilleur fournisseur de services à la clientèle en Europe occidentale, Meilleure innovation dans la banque de détail en Belgique et Banque durable de l'année en Belgique (International Banker)

Objectifs spécifiques

- Nous plaçons toujours le client au centre de tout ce que nous développons et faisons. Nous mettons pour cela l'accent sur une approche 'Digital First' avec une touche humaine, et investissons dans une intégration fluide de nos différents canaux de distribution. Nous misons sur le développement digital de nos services bancaires, d'assurance et d'asset management et nous appuyons sur les nouvelles données et technologies pour proposer à nos clients des solutions plus personnelles et proactives au moment opportun.
- Kate, notre assistante numérique, joue un rôle extrêmement important sur ce plan, puisqu'elle aide les clients à gagner du temps et de l'argent. Les Kate Coins sont essentiels à cet égard.
- Pour étayer ces évolutions, nous remodelons tous nos processus commerciaux en favorisant le traitement end-to-end (ou straight-through processing) et exploitons à cet effet toutes les possibilités technologiques, et notamment l'intelligence artificielle (générative). Nous gagnons donc en efficacité, ce qui nous permet d'investir dans un réseau solide (agences bancaires, agences d'assurances, KBC Live), avec une expertise accrue.
- Nous nous efforçons d'optimiser notre modèle de bancassurance en Belgique.
- Nous misons sur une continuité de la croissance de CBC en termes de bancassurance dans des segments spécifiques du marché et sur un élargissement de notre accessibilité en Wallonie. Là aussi, nous mettons l'accent sur l'approche 'Digital First' avec une touche humaine.
- Nous collaborons avec des partenaires dans le cadre d'écosystèmes, afin de pouvoir offrir des solutions complètes à nos clients, tout au long de leur parcours. Nous intégrons une offre de partenaires dans notre propre application mobile et sommes également présents dans les canaux de distribution de tierces parties avec nos produits et services.
- Nous traduisons notre engagement sociétal dans la société belge en nous positionnant comme leader de la révolution durable. Dans la banque, l'assurance et la gestion d'actifs, nous mettons l'accent sur la durabilité de nos produits, afin de contribuer à l'émergence d'un levier financier qui permettra de réaliser les ambitions climatiques planétaires. Au-delà de la bancassurance aussi, nous entendons nous positionner comme un réel partenaire de la transition climatique. C'est pourquoi nous élaborons avec d'autres parties prenantes des propositions pour le logement et la mobilité. Parallèlement, la familiarisation aux questions financières, l'esprit d'entreprise et le vieillissement restent des problématiques qui nous tiennent à cœur.

Évolutions en 2025



orientation client

Nous continuons d'investir dans nos systèmes numériques, conformément à notre stratégie. Ce faisant, nous nous concentrons sur des solutions qui facilitent la vie de nos clients et leur permettent d'économiser du temps et de l'argent. Kate, notre assistant numérique personnel piloté par l'IA, joue un rôle important à cet égard. En 2025, nous avons apporté de nouvelles améliorations à Kate pour offrir des conversations toujours plus naturelles et intuitives, ce qui renforcera encore l'autonomie et l'utilisation par les clients. Depuis le lancement de Kate il y a plus de 5 ans, 2,3 millions de clients en Belgique ont déjà utilisé Kate. De plus en plus de questions sont également résolues de manière totalement autonome par Kate: à la fin de 2025, c'était déjà le cas pour environ 8 questions sur 10. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans notre chapitre Orientation client. En 2025, nous avons également fait un grand pas en avant avec la refonte du concept des Kate Coins, qui permet désormais aux clients de gagner et d'utiliser plus facilement des Kate Coins. Ainsi, les clients peuvent notamment gagner des Kate Coins auprès d'un partenaire et les utiliser auprès d'un autre. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le même chapitre.

Nous fournissons un accès facile et sécurisé à des produits et services exclusifs dans notre application pour smartphone, et nous proposons également divers services non financiers en collaboration avec d'autres parties. Parmi les innovations récentes dans le domaine financier, citons l'intégration de l'application Wero (qui, à l'instar de Payconiq en Belgique, permet progressivement d'effectuer des virements entre deux personnes en Europe sans devoir connaître le numéro de compte), la vérification du bénéficiaire en cas de virements et le bouton 'Vérifiez votre conversation' (si vous êtes en conversation avec une personne qui se présente comme un collaborateur de KBC, vous pouvez vérifier dans KBC Mobile si c'est bien le cas). Nous avons également introduit MyMobility, la plateforme pour tout ce qui touche à la mobilité. Le tableau de bord fournit notamment des réponses aux questions concernant la possession et l'utilisation de votre voiture actuelle, une gamme de voitures neuves et d'occasion et des éclaircissements sur la viabilité financière d'une voiture. Nous avons également amélioré le calculateur d'empreinte carbone dans KBC Mobile, pour vous permettre de suivre l'impact de vos dépenses sur l'environnement et de poser des choix plus éclairés. Notre offre d'applications non financières inclut des applications pratiques axées sur la mobilité (vignettes routières, tickets de train et de tram, applications de parking, voitures partagées, etc.), le logement et l'énergie (recherche et vente d'un logement via Immoscoop, demande de certificats et d'agréments via De Immowinkel, calcul du coût de rénovation de votre logement via Setle, estimation de la valeur de votre bien, etc.), les loisirs (réception de l'actualité économico-financière, achat de tickets dans certains

cinémas), réalisation de dons à des associations caritatives, etc.).
Nous avons étoffé notre site Internet commercial www.kbc.be pour y inclure un site Internet pour les jeunes remanié, entièrement en phase avec les styles de vie de notre public cible de jeunes. Des contenus pertinents sur les voyages, l'argent et les paiements, entre autres, sont astucieusement liés à KBC Mobile et Kate, ce qui permet aux jeunes de cliquer et de trouver immédiatement leur chemin vers l'application.
En décembre 2025, le nombre d'utilisateurs de notre application mobile s'élevait déjà à 2,1 millions de clients, ce qui représente une nouvelle augmentation de 6% sur un an. Et nous sommes particulièrement fiers que KBC Mobile ait à nouveau été désignée meilleure application bancaire au monde en 2025 par le cabinet de recherche international indépendant SIA. En outre, SIA a également décerné à notre application Bolero le titre de meilleure application d'investissement belge.
Bien entendu, nous aidons également nos clients par l'intermédiaire de nos agences bancaires et de nos agences d'assurance, ou par l'intermédiaire de nos collaborateurs de KBC Live. Nos experts restent bien entendu disponibles pour répondre aux questions complexes des clients ou pour les conseiller aux moments clés de leur vie. C'est précisément grâce à la réussite de notre approche digitale que nous pouvons dégager encore plus de temps pour mieux conseiller notre clientèle.
Notre vaste gamme de services financiers et non financiers, nos différents canaux numériques et non numériques, Kate et les Kate Coins, ainsi que nos partenaires externes sont désormais réunis au sein d'écosystèmes, ce qui doit nous permettre d'offrir à nos clients un nouveau type de services. Des services qui consistent à les décharger de certaines préoccupations et à les aider à trouver, à chaque étape, parmi nos canaux de distribution, des solutions aux problèmes de logement, de mobilité, etc., au travers de nos produits et de ceux de partenaires et fournisseurs.

croissance **durable et profitable**

En 2025, nos prêts à la clientèle dans la division Belgique ont connu une forte croissance, de 5% par rapport à l'année précédente. Nos dépôts (à l'exclusion des dépôts plus volatils dans notre réseau d'agences de KBC Bank à l'étranger) ont connu une augmentation de 2%. Les actifs sous gestion (fonds, gestion d'actifs, etc.) ont progressé de 8% en 2025, sous l'effet conjugué des afflux nets (4 points de pourcentage) et de l'appréciation des cours des actifs en 2025 (également 4 points de pourcentage). Les ventes de nos assurances dommages en Belgique ont progressé de 6% en 2025, avec une croissance dans pratiquement toutes les principales branches d'assurances, et les ventes d'assurances vie ont augmenté de 24%, et ce grâce aux produits de la branche 21, de la branche 23 et aux produits hybrides.

bancassurance

En mettant l'accent sur la bancassurance, nous réalisons différentes synergies commerciales. En 2025, par exemple, nos clients ont souscrit une assurance habitation chez KBC Assurances pour plus de neuf crédits logement sur dix contractés chez KBC Bank et plus de huit sur dix ont conclu une assurance solde d'emprunt. Le nombre de clients détenant au moins un produit bancaire KBC et un produit d'assurance KBC (à savoir les clients de bancassurance) a encore augmenté de 3% en 2025. Le nombre de clients possédant au moins trois produits bancaires KBC et trois produits d'assurance KBC (la clientèle bancassurance stable) a également progressé de 3%.
Fin 2025, les clients de bancassurance représentaient 76% de la clientèle active de la division (clients qui ont un compte à vue et y font régulièrement verser un revenu). La clientèle bancassurance stable représentait 30% de la clientèle active.

rôle dans la société

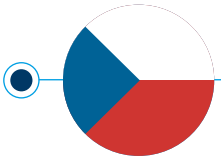
Nous avons pris différentes initiatives afin de stimuler l'entrepreneuriat ces dernières années. La plus importante d'entre elles est Start it @KBC, qui est active depuis plus de 10 ans et a accompagné de nombreuses start-ups tout au long de cette période. Début 2025, Start it @KBC, en collaboration avec plusieurs partenaires, a lancé Scale it Agro, un nouveau programme d'accélérateur qui aide les scale-ups à accélérer la mise sur le marché de solutions durables et innovantes au profit de l'agriculture et de l'horticulture. Par ailleurs, en 2025, nous avons de nouveau organisé le programme Thrive, une initiative de développement du leadership de Start it @KBC en collaboration avec VLAIO, qui s'adresse aux femmes entrepreneures en Flandre.
En ce qui concerne la responsabilité environnementale, nous nous efforçons toujours de réduire notre empreinte, mais voulons aussi être avant tout un partenaire pour nos clients dans leur transition. Par exemple, nous avons élargi l'offre pour les PME en y incluant un outil KBC Better Building, grâce auquel, en collaboration avec des partenaires stratégiques, nous assistons et soulageons nos clients en ce qui concerne les obligations en matière de certificat de performance énergétique et la législation sur la rénovation de biens immobiliers non résidentiels. En termes de mobilité, nous concentrons nos efforts, chez KBC Autolease, sur les prêts pour les vélos et la mise en place d'une flotte plus durable, avec 95% des nouvelles commandes portant déjà sur des voitures électriques en 2025.
Nous restons également déterminés à aider les jeunes à renforcer leurs connaissances et leurs compétences financières. Nous collaborons par exemple avec Doconomy, une entreprise fintech qui propose aux banques des outils innovants pour promouvoir le bien-être financier et la durabilité active. Dans ce contexte, KBC a intégré un module d'épargne dans l'application mobile qui permet aux jeunes adultes de se fixer des objectifs personnalisés et de

développer de nouvelles habitudes d'épargne. Nous voulons en outre leur éviter de poser de mauvais choix qui pourraient conduire à des problèmes financiers, grâce au programme gratuit Get-a-Teacher pour les écoles et les hautes écoles. Nous fournissons également aux jeunes adultes des informations sur le premier logement, par le biais d'événements locaux, d'un podcast et d'un webinaire.
En 2025 aussi, nous nous sommes à nouveau engagés à soutenir De Warmste Week, qui avait pour thème le handicap invisible. Migraines, troubles anxieux, diabète… beaucoup de gens ne savent pas ce que signifie vivre au quotidien avec un handicap invisible. C'est la raison pour laquelle De Warmste Week a été consacrée, en 2025, aux personnes porteuses d'un handicap invisible. Et en prime, dans KBC Mobile, les clients de KBC pouvaient non seulement faire un don, mais aussi donner leurs Kate Coins.
KBC et Cera ont également créé une nouvelle fondation en 2025: la KBC & Cera Foundation soutiendra des projets dans le domaine des soins et de la santé, en mettant l'accent sur la prévention dans le domaine de la santé mentale des jeunes à partir de 2026.

Résultat en 2025: hausse de 16% des bénéfices nets de la division

Résultat division Belgique (simplifié; en millions d'euros)	2025	2024
Revenus nets d'intérêts	3 584	3 305
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	1 910	1 805
Revenus de dividendes	72	50
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance	-337	-343
Revenus nets de commissions	1 810	1 684
Autres revenus nets	233	201
Total des produits	7 273	6 702
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)	-2 605	-2 496
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-1 487	-1 449
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-51	-63
Réductions de valeur	-192	-260
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	7	80
Impôts	-793	-667
Résultat après impôts	**2 151**	**1 846**
Ratio charges/produits (hors taxes bancaires et d'assurance)	39%	41%
Ratio combiné	86%	88%
Ratio de pertes sur crédits	0,13%	0,19%
Ratio de crédits impaired	1,8%	2,0%
Prêts et avances à la clientèle	130 585	123 887
Dépôts de la clientèle (hors titres de créance)	147 814	145 625

- Croissance de 8% des revenus nets d'intérêts. Les prêts et avances à la clientèle de la division ont progressé de 5% et les dépôts de clients (à l'exclusion des dépôts plus volatils dans notre réseau d'agences de KBC Bank à l'étranger), de 2%. La marge nette d'intérêts pour 2025 a atteint 1,91%, contre 1,94% l'année précédente.
- Hausse de 27% du résultat des services d'assurance (revenus des activités d'assurance avant réassurance - charges des services d'assurance avant réassurance cédée + résultat net des contrats de réassurance détenus), l'augmentation des revenus des activités d'assurances et le résultat plus favorable de la réassurance n'ayant été que partiellement compensés par l'alourdissement des charges des services d'assurance.
- Croissance de 8% des revenus nets de commissions, grâce surtout à l'augmentation des commissions pour services de gestion d'actifs et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des rémunérations pour les services bancaires (principalement pour les revenus de réseau et le négoce de titres).
- Augmentation de 60 millions d'euros des autres postes de revenus, principalement due à l'augmentation des revenus de dividendes et des autres revenus nets.
- Augmentation de 2% des charges hors taxes bancaires et d'assurance, en raison essentiellement de l'alourdissement des frais de personnel et des coûts informatiques.
- Baisse de 68 millions d'euros des réductions de valeur, du fait surtout de la baisse des réductions de valeur sur crédits individuels, combinée à un montant plus ou moins stable de reprise de la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (voir Annexe 3.9 de la partie Comptes annuels consolidés).
- Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultat par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.



République tchèque

Inclut le groupe ČSOB (sous les marques ČSOB Bank, ČSOB Postal Savings Bank, ČSOB Hypoteční banka, ČSOB Stavební spořitelna et Patria Finance) et l'assureur ČSOB Pojišťovna.

Le contexte macroéconomique

La croissance économique tchèque s'est accélérée en 2025, progressant à un taux annuel moyen de 2,5%, principalement grâce à une solide hausse de la consommation des ménages. Cette évolution est principalement due à une croissance relativement rapide des salaires et à une légère baisse du taux d'épargne des ménages tchèques. Parallèlement, l'activité d'investissement a également commencé à s'améliorer en 2025. On note aussi l'effet stimulant de la politique budgétaire.
Dans le même temps, l'inflation est restée largement sous contrôle, avec une moyenne annuelle d'environ 2,3% en 2025. Cette évolution s'explique en partie par la baisse des prix de l'énergie et des carburants et par le ralentissement de l'inflation dans le segment des biens non énergétiques. En revanche, l'inflation des prix des services et des denrées alimentaires est restée élevée.
La Banque nationale tchèque (ČNB) a abaissé son taux directeur à 3,50% en mai 2025 et l'a laissé inchangé pour le reste de l'année. Elle a agi ainsi principalement en raison des préoccupations liées à la forte croissance des salaires et de l'inflation persistante dans le secteur des services. Le niveau actuel des taux directeurs devrait constituer le bas du cycle des taux d'intérêt.
Par ailleurs, la couronne tchèque a surpris en 2025 avec une hausse relativement forte face à l'euro. Les principaux facteurs déterminants ont été la politique relativement prudente et restrictive de la ČNB, les fondamentaux macroéconomiques solides de l'économie tchèque et la faiblesse globale du dollar américain qui a généralement soutenu les marchés émergents.

Croissance attendue du PIB en 2026 et 2027: voir Nos marchés stratégiques.



Meilleure banque en République tchèque (The Banker)

Meilleure banque privée en République tchèque (PWM/The Banker)Meilleure banque privée,

Meilleure banque numérique et Meilleure banque pour les PME en République tchèque (Euromoney)

Meilleure banque verte et Meilleure application de banque de détail en République tchèque (Global Banking and Finance)

Meilleure banque pour les PME en République tchèque (The Digital Banker)

Meilleure banque, Meilleure banque pour les PME, Meilleure banque pour la finance durable et Meilleur fournisseur de financement commercial en République tchèque (Global Finance)

Meilleur employeur en République tchèque (Top Employers Institute)

1re place dans la catégorie Compagnie d'assurance non-vie la plus conviviale pour le client (Hospodářské noviny Awards)

Objectifs spécifiques

- Nous voulons maintenir notre position de référence dans la bancassurance en proposant une expérience 'zero hassle, no frills' à nos clients retail, PME et midcap, tant sur le plan numérique qu'en personne.
- Nous avons pour objectif d'augmenter encore le nombre de clients actifs et de renforcer notre positionnement sur le marché, surtout dans les assurances, les services d'investissement et le financement immobilier.
- Nous voulons cultiver et renforcer les relations solides que nous tissons avec nos clients en leur offrant des services qui vont au-delà des services bancaires et des partenariats, au sein d'écosystèmes du logement et de la mobilité.
- Nous poursuivons la numérisation et l'introduction de nouveaux produits et services innovants.
- Nous nous appuyons sur les données et l'intelligence artificielle pour proposer de manière proactive des solutions personnalisées, notamment via Kate, notre assistante numérique personnel.
- Nous nous concentrons sur l'établissement de processus 'straight through' et la poursuite de la simplification des produits, du siège central et de notre modèle de distribution, ainsi que sur l'application généralisée de l'IA, pour encore comprimer les coûts.
- Nous cherchons à renforcer notre culture d'entreprise, en mettant l'accent sur un comportement axé sur le résultat, une approche centrée sur le client, l'innovation, l'adaptabilité et la coopération.
- Nous souhaitons devenir la référence en matière de conseil sur le changement climatique ainsi que les investissements et l'octroi de crédits durables. Nous exprimons également notre engagement sociétal, en nous concentrant notamment sur les connaissances financières, l'esprit d'entreprise, la cybersécurité et le vieillissement de la population.

Évolutions en 2025



orientation client

Conformément à la stratégie du groupe, en République tchèque, l'accent a également été mis sur la poursuite du développement de nos systèmes digitaux dans le but de développer des solutions qui facilitent la vie de nos clients et leur permettent d'économiser du temps et de l'argent.

L'élément clé est la poursuite du développement de Kate, notre assistante numérique personnalisé. Plus de 1,7 million de clients en République tchèque ont déjà fait appel à Kate depuis son lancement en 2020. En outre, Kate résout déjà en toute autonomie environ 7 questions sur 10 posées par les clients. Et en 2024, nous avons également déjà lancé les Kate Coins en République tchèque. Vous trouverez davantage d'informations à ce propos au chapitre Orientation client.

L'expansion et l'amélioration des applications et de la convivialité de nos applications bancaires mobiles demeurent également des axes prioritaires. Par exemple, l'application mobile ČSOB Smart comprend désormais un nouveau carrousel sur l'écran d'accueil avec des conseils financiers personnalisés et des offres exclusives, une fonction de paiement par code QR par simple pression d'un bouton et une fonction de confidentialité qui permet aux utilisateurs de masquer rapidement les soldes de leurs comptes. La gestion des cartes a également été améliorée, avec des options simplifiées de verrouillage/déverrouillage, par exemple. En outre, l'application a introduit des outils spécifiques à chaque catégorie, tels que des calculateurs d'économies de carburant et d'énergie. Un e-catalogue Auto-moto a également été intégré à l'application ČSOB Smart, offrant aux clients une plateforme centralisée pour accéder à des remises sur les véhicules et les équipements connexes, ainsi qu'à des options de financement attrayantes. Cette solution a remporté le premier prix du concours Zlatá koruna 2025 dans la catégorie Leasing et financement. La plateforme CEB Mobile pour les entreprises a également été améliorée grâce à de nouvelles fonctionnalités qui facilitent la gestion des comptes pour les entreprises clientes. Au dernier trimestre 2025, notre application mobile recensait déjà 1,6 million d'utilisateurs en République tchèque, soit 9% de plus qu'un an auparavant.

Tout comme en Belgique, nous nous efforçons de combiner notre vaste gamme de services financiers et non financiers, de canaux numériques et non numériques, Kate et les Kate Coins, ainsi que nos partenaires externes, ce qui doit nous permettre d'offrir à nos clients un nouveau type de services. Des services qui consistent à les décharger de certaines préoccupations et à les aider, à chaque étape, à trouver des solutions parmi nos canaux de distribution. L'accent y est placé en premier lieu sur le logement et la mobilité.

Dans ce contexte, ČSOB a par exemple lancé en 2025 le prêt hypothécaire sans propriété ČSOB, un produit innovant conçu pour donner aux acheteurs les moyens d'agir sur un marché immobilier concurrentiel. Ce produit permet aux clients d'obtenir et de signer un prêt hypothécaire préapprouvé avec un taux d'intérêt garanti avant de

sélectionner un bien immobilier spécifique, ce qui leur donne neuf mois pour trouver leur logement idéal. Le produit comprend également un partenariat avec Nemoinspekt, qui propose des inspections techniques à prix réduit pour aider les acheteurs à éviter les vices cachés et les coûts inattendus.

croissance **durable et profitable**

Tout comme les années précédentes, l'octroi de crédits en 2025 a encore connu une belle croissance en République tchèque: globalement, nos prêts et avances à la clientèle se sont accrus de 10%. Les dépôts de clients ont augmenté de 1%. Les ventes d'assurances dommages ont progressé de 14% en 2025 (avec une croissance dans toutes les branches principales) et celles d'assurances vie, de 16% (grâce aux produits hybrides). Ces pourcentages ne tiennent pas compte des effets de change. Les actifs sous gestion ont progressé de 14% en République tchèque, grâce à des entrées nettes (10 points de pourcentage) et à l'augmentation des prix des actifs (4 points de pourcentage). En février 2026, nous avons finalisé l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie, pour un montant total de 72 millions d'euros. Cette transaction stratégique élargit de manière significative nos activités de leasing en Europe centrale et renforce notre position sur le marché dans ces deux pays. Dans le cas de la République tchèque, en intégrant Business Lease à ČSOB Leasing, nous créons un parc automobile solide d'environ 15 000 véhicules de leasing, ce qui nous place parmi les 5 premiers acteurs du marché. L'entité combinée sera en mesure d'accroître encore l'efficacité opérationnelle, d'optimiser l'expérience client et de réaliser des synergies importantes, dont des opportunités de ventes croisées.

bancassurance

Grâce à notre approche de bancassurance, nous réalisons différentes synergies commerciales. En 2025, par exemple, sept clients de ČSOB sur dix ayant conclu un prêt hypothécaire auprès de la banque ont également souscrit une assurance habitation du groupe. Le nombre de clients détenant au moins un produit bancaire et un produit d'assurance de sociétés du groupe (les clients de bancassurance) a encore augmenté de 2% en 2025. Le nombre de clients possédant au moins deux produits bancaires et deux produits d'assurance de sociétés du groupe (la clientèle bancassurance stable) a même progressé de 6%. Fin 2025, les clients de bancassurance représentaient 81% de la clientèle active de la division (clients qui ont un compte à vue et y font régulièrement verser un revenu). La clientèle bancassurance stable représentait 18% de la clientèle active.

rôle dans la société

Nous avons pris une fois encore différentes initiatives en matière d'engagement sociétal. En ce qui concerne l'esprit d'entreprise, Start it @ČSOB demeure particulièrement important. En 2025, cet incubateur de start-ups a une fois de plus prouvé toute sa puissance en tant que moteur d'entreprises innovantes. Greenwool, une startup qui convertit la laine de mouton inutilisée en engrais écologiques, en est un bon exemple. Cette solution durable a valu à Greenwool une nomination pour le prestigieux prix 'Innovateur de l'année 2025' décerné par le journal économique tchèque Hospodářské noviny.
La conservation de la nature devenant une question de plus en plus pressante, ČSOB a organisé des conférences thématiques consacrées à la biodiversité. Celles-ci ont réuni des entreprises, des organismes publics, des universitaires et des ONG pour discuter des méthodes, des données et des outils permettant aux entreprises de comprendre et d'atténuer leur impact sur les écosystèmes. ČSOB a également conclu un partenariat stratégique avec la Faculté de la pêche et de la protection de l'eau de l'Université de Bohême du Sud, dans le but de collaborer à la recherche et l'innovation dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'écologie et de la durabilité.
La responsabilité sociétale est également une pratique quotidienne chez ČSOB. À l'occasion de notre Volunteer Day, par exemple, les collaborateurs peuvent consacrer une journée de travail à des activités de bénévolat ou de conseil pour des organisations à but non lucratif.
Comme toujours, une grande attention a également été accordée à l'amélioration de l'éducation financière. Notre application lifestyle ČSOB DoKapsy comprend une section spécifique 'Filip' conçue pour améliorer l'éducation financière des enfants. Cette dernière propose un contenu éducatif attrayant, notamment des vidéos et des enregistrements audio, qui aborde de manière simple des sujets complexes liés à la finance et à la sécurité en ligne. Elle est accessible gratuitement à toute personne âgée de 10 ans et plus, sans qu'il soit nécessaire d'être client de ČSOB. Elle s'appuie sur l'engagement de longue date de ČSOB en faveur de l'éducation, avec notamment le concours annuel Filip Cup, les programmes de formation pour les enseignants et le portail Penězověda récemment lancé, qui vise principalement à aider les parents et les enseignants à éduquer les enfants en matière de finances personnelles, d'épargne et de gestion responsable de l'argent. En partenariat avec la police tchèque, ČSOB a également lancé la formation 'Caller and clicker' ('Volač a klikač'), visant à améliorer la culture numérique et la sensibilisation à la cybersécurité. En 2025, le programme a permis de former plus d'un million de personnes à reconnaître et à éviter les escroqueries en ligne et les cybermenaces.

Résultat en 2025: hausse de 6% des bénéfices nets de la division

Résultat division République tchèque (simplifié; en millions d'euros)	2025	2024
Revenus nets d'intérêts	1 408	1 298
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	677	585
Revenus de dividendes	1	1
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance	96	72
Revenus nets de commissions	376	352
Autres revenus nets	5	3
Total des produits	2 562	2 312
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)	-870	-854
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-523	-531
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-22	61
Réductions de valeur	-51	31
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-1	0
Impôts	-171	-161
Résultat après impôts	**922**	**858**
Ratio charges/produits (hors taxes bancaires et d'assurance)	41%	43%
Ratio combiné	87%	86%
Ratio de pertes sur crédits	0,10%	-0,09%
Ratio de crédits impaired	1,3%	1,3%
Prêts et avances à la clientèle	43 984	38 338
Dépôts de la clientèle (hors titres de créance)	54 252	50 690

- Hausse de 2% du cours de change moyen de la couronne tchèque face à l'euro. Les pourcentages de l'analyse ne tiennent pas compte de ces effets de change.
- Hausse de 6% des revenus nets d'intérêts. Les prêts et avances à la clientèle de la division ont progressé de 10% et les dépôts de clients de 1%. La marge nette d'intérêts pour 2025 a atteint 2,41%, contre 2,42% l'année précédente.
- Hausse de 13% du résultat des services d'assurance (revenus des activités d'assurance avant réassurance - charges des services d'assurance avant réassurance cédée + résultat net des contrats de réassurance détenus), grâce à l'augmentation des revenus des activités d'assurances, une baisse des charges des services d'assurance (la tempête Boris a eu une incidence négative en 2024), en partie compensées par un résultat de la réassurance en baisse.
- Progression de 5% des revenus nets de commissions, grâce à la croissance des rémunérations pour les services de gestion d'actifs et les services bancaires.
- Augmentation de 24 millions d'euros des autres postes de revenus, du fait, principalement, de l'amélioration des résultats de négoce et de juste valeur.
- Augmentation de 3% des charges hors taxes bancaires et d'assurance, en raison essentiellement, de l'alourdissement des frais de personnel et, dans une moindre mesure, des coûts informatiques et de marketing.
- Hausse de 81 millions d'euros des réductions de valeur, du fait surtout de l'augmentation des réductions de valeur sur crédits individuels et des réductions de valeur concernant la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (en 2024, il s'agissait d'une reprise). (voir Annexe 3.9 de la partie Comptes annuels consolidés).
- Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultat par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

Marchés internationaux

Belgique
République tchèque
Marchés internationaux
Centre de groupe

Inclut ČSOB Bank et ČSOB Insurance en Slovaquie, K&H Bank et K&H Insurance en Hongrie, et UBB et DZI Insurance en Bulgarie.

Le contexte macroéconomique

Les taux de croissance économique de la Slovaquie et de la Hongrie se sont avérés nettement inférieurs à ceux de la zone euro en 2025, avec respectivement 0,8% et 0,3%. Les deux économies ont dû faire face à une demande intérieure anémique, notamment en raison d'une faible dynamique d'investissement, combinée à une atonie générale du secteur manufacturier orienté vers l'exportation. L'économie bulgare, en revanche, a trouvé un soutien en 2025 grâce à son adhésion à la zone euro à partir de janvier 2026. Résultat de cette tendance à la convergence: la croissance annuelle moyenne en 2025 s'est établie à 3,2%, bien supérieure à celle de la zone euro une fois encore. À l'approche de l'adoption de l'euro en janvier 2026, l'inflation s'est accélérée en Bulgarie, atteignant une moyenne annuelle de 3,5% en 2025, de loin supérieure à celle de la zone euro. L'inflation annuelle moyenne en Slovaquie et en Hongrie est également restée résolument supérieure à celle de la zone euro en 2025, avec respectivement 4,2% et 4,4%. C'est l'inflation des services, en particulier, qui en est à l'origine. Cet environnement a conduit la Banque nationale de Hongrie à adopter une politique de taux d'intérêt restrictive par rapport à la BCE. La banque centrale hongroise a maintenu son taux directeur inchangé à 6,50% en 2025. En raison des différentiels de taux d'intérêt avec la BCE, principalement, le taux de change du forint hongrois face à l'euro s'est renforcé en 2025.

Croissance attendue du PIB en 2026 et 2027: voir Nos marchés stratégiques.

UBB: Meilleure banque et Meilleure banque ESG en Bulgarie (Euromoney)

UBB: Meilleure banque innovante et Meilleure banque numérique pour les clients en Bulgarie (Global Finance)

DZI: Meilleur assureur numérique en Bulgarie (Global Insurance Innovation Awards - The Digital Banker)

K&H: Meilleure banque numérique et Meilleure banque ESG en Hongrie (Euromoney)

K&H: Meilleure compagnie d'assurance verte (Banque nationale de Hongrie)

K&H: Meilleure banque numérique en Hongrie (Global Banking and Finance Review)

K&H: Meilleur employeur en Hongrie (Top Employers Institute)

ČSOB Slovaquie: Meilleur fournisseur de services de financement commercial et Meilleure banque sous-dépositaire en Slovaquie (Global Finance)

ČSOB Slovaquie: Meilleur employeur en Slovaquie (Top Employers Institute)

ČSOB Insurance: Compagnie d'assurance intelligente de l'année (MôjAndroid.sk)

Objectifs spécifiques

- La stratégie du groupe offre un certain nombre d'opportunités pour tous les pays de la division:
  - la poursuite du développement de propositions uniques de bancassurance;
  - la poursuite de la mise à niveau digitale de notre modèle de distribution;
  - la mise en place de processus 'straight through' et évolutifs;
  - l'augmentation des capacités en matière de données et d'intelligence artificielle, afin de pouvoir proposer de manière proactive des solutions pertinentes et personnalisées;
  - la poursuite de l'élargissement sélectif de notre base de clients et de notre position sur le marché pour s'installer dans le top 3 des banques et des assureurs;
  - l'utilisation des données pour proposer des solutions personnelles de manière proactive. Lancé il y a quelques années, notre assistante numérique Kate a fortement évolué et en 2026, nous continuons à travailler intensément sur l'introduction des Kate Coins et des Sustainable Mobility Ecospheres;
  - dans tous les pays, nous nous engageons toujours dans une démarche socialement responsable. Nos domaines privilégiés sont la responsabilité à l'égard de l'environnement, la familiarisation aux questions financières, l'esprit d'entreprise et la santé. Dans tous les pays, nous cherchons à être un leader du développement durable.
- Objectifs spécifiques par pays:
  - En Bulgarie, nous souhaitons renforcer notre position en tant que plus grand fournisseur de services financiers intégrés. Nous voulons continuer à développer nos activités stratégiques (banque, assurance, leasing, fonds de pension, gestion d'actifs). Nous nous efforçons de fournir les meilleurs services numériques, y compris pour les services allant au-delà de la stricte assurance bancaire.
  - En Hongrie, nous avons misé sur une forte prospection de clients au sein de la banque, afin de devenir un leader incontesté en matière d'innovation, ainsi que sur une croissance vigoureuse de nos activités d'assurance, en recourant, pour les assurances vie, aux agences bancaires principalement et, pour les assurances non-vie, aux agents, aux courtiers, aux agences bancaires et aux canaux virtuels.
  - En Slovaquie, nous renforçons notre présence locale grâce à l'acquisition de 365.bank et de Business Lease (voir ci-dessous). En parallèle, nous comptons poursuivre la forte croissance organique enregistrée dans les produits stratégiques (comptes à vue, crédits hypothécaires, crédits à la consommation, prêts aux entrepreneurs, leasing, assurances), via notamment la vente croisée aux clients existants du groupe et les canaux digitaux. Les autres priorités sont la vente de fonds et l'augmentation des revenus des commissions.

Évolutions en 2025



orientation client

L'essor de l'utilisation de nos canaux numériques en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie s'est également poursuivi en 2025. Ce faisant, nous nous concentrons sur le développement de solutions qui facilitent la vie de nos clients et leur permettent d'économiser du temps et de l'argent. L'élément clé est la poursuite du développement de Kate, notre assistant numérique personnalisé, dont le lancement en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie remonte à 2022. Depuis ce lancement en 2022, pas moins de 2 millions de clients ont déjà utilisé Kate dans les trois pays combinés, soit une progression de 16% en un an. En outre, la proportion de cas que Kate résout en toute autonomie est en constante augmentation: actuellement, Kate résout déjà plus de 7 demandes de clients sur 10 en moyenne en toute autonomie. Vous trouverez davantage d'informations sur Kate au chapitre Orientation client.
Tout comme dans les autres marchés stratégiques, nous nous efforçons, en Bulgarie, en Hongrie et en Slovaquie, de combiner notre vaste gamme de services financiers et non financiers, de canaux numériques et non numériques, Kate et les Kate Coins, ainsi que les services de nos partenaires externes, ce qui doit nous permettre d'offrir à nos clients un nouveau type de services. Des services qui consistent à les décharger de certaines préoccupations et à les aider, à chaque étape, à trouver des solutions.
En Bulgarie, l'accent est déjà mis sur l'écosphère logement, mobilité et santé. Dans le domaine du logement, par exemple, les clients peuvent d'ores et déjà trouver facilement un nouveau logement via un moteur de recherche, obtenir un accord préliminaire pour un prêt hypothécaire et gérer le paiement de leurs impôts. Dans le domaine de la mobilité, nous avons introduit des fonctionnalités avancées sur UBB Mobile, telles que des services de parking, la gestion des taxes automobiles et un tableau de bord dédié à la mobilité. Elles fournissent aux clients des informations essentielles pour leurs déplacements et un accès à une assistance routière. Nous avons également introduit la reconnaissance d'images dans le processus des assurances dommages omnium, qui permet aux clients d'inspecter eux-mêmes les dommages subis par leur véhicule et de soumettre des photos via l'application, après quoi le règlement est automatique. En Slovaquie, nous avons commencé à développer l'écosphère mobilité, avec notamment la création d'un service 'My Garage' qui, dans un premier temps, offrira un endroit pratique pour enregistrer toutes les données importantes relatives aux véhicules dans le cadre de ČSOB SmartBanking et qui sera ultérieurement étendu à des éléments tels que la gestion des véhicules et autres. Nous avons également ajouté de nouvelles fonctionnalités liées aux trains à l'application SmartBanking et lancé un service permettant aux clients de louer un véhicule pour de courtes périodes. En Hongrie, nous avons enrichi l'application mobile de plusieurs nouveaux produits et services, dont l'assurance auto, l'assurance décès, l'assurance voyage et un produit de pension.

Grâce à ces innovations incessantes, le nombre d'utilisateurs des applications de banque mobile a ainsi à nouveau progressé de façon très vigoureuse en 2025 (de quelque 10% en Slovaquie, 10% en Hongrie et 8% en Bulgarie) pour atteindre près de 1,8 million de personnes au total pour les trois pays de la division (concerne le dernier trimestre 2025 pour la Bulgarie et le mois de décembre 2025 pour les autres pays). La part du digital dans l'ensemble des ventes a elle aussi de nouveau augmenté: cette part (mesurée sur la base des principaux produits bancaires) a atteint 73% en Slovaquie, 56% en Hongrie, et 38% en Bulgarie. Tout cela s'est à nouveau reflété dans les nombreux prix que nous avons reçus : Meilleure banque numérique en Hongrie, Meilleure banque innovante et Meilleure banque numérique pour les clients en Bulgarie, et Compagnie d'assurance intelligente de l'année en Slovaquie, entre autres (voir la liste au début de ce chapitre).



croissance **durable et profitable**

En 2025, nous avons franchi une étape importante dans le renforcement de notre présence en Slovaquie en signant un accord pour l'acquisition de 365.bank. Grâce à cette acquisition, finalisée en janvier 2026, nous sommes en mesure de renforcer encore notre position sur le marché slovaque et de combler l'écart avec les trois premiers acteurs du secteur bancaire. 365.bank est une banque de détail qui possède des filiales spécialisées dans la gestion de fortune et les crédits à la consommation. Elle complète parfaitement les activités de la filiale slovaque existante de KBC, ČSOB, ce qui permettra notamment de réaliser des synergies importantes en termes de coûts, de revenus (ventes croisées) et de financement. Nous allons notamment renforcer notre présence dans le secteur de la banque de détail et accéder à la base de clients et au réseau de distribution uniques de 365.bank, ainsi qu'à son partenariat exclusif avec la Poste slovaque. Par ailleurs, nous avons conclu un accord pour l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie. Cette transaction, finalisée en février 2026, élargit de manière significative nos activités de leasing en Europe centrale et renforce notre position sur le marché dans ces deux pays. Dans le cas de la Slovaquie, en intégrant Business Lease à nos activités de leasing existantes, nous créons un parc automobile solide d'environ 10 000 véhicules de leasing opérationnel, renforçant ainsi notre position de leader sur le marché du leasing, en particulier dans le domaine du leasing opérationnel. L'entité combinée sera en mesure d'accroître encore l'efficacité opérationnelle, d'optimiser l'expérience client et de réaliser des synergies importantes, dont des opportunités de ventes croisées.

À l'instar des années précédentes, nous avons de nouveau enregistré en 2025 une solide croissance des volumes au niveau des produits de banque et d'assurance et de la gestion d'actifs. Pour la division dans son ensemble (hors effets de change), les prêts et créances aux clients ont connu une croissance organique de pas moins de 12% et les dépôts de clients de 8% (respectivement 9% et 4% en Slovaquie, 11% et 6% en Hongrie, et 16% et 12% en Bulgarie). Les ventes d'assurances dommages ont progressé de 10% en 2025 et celles d'assurances vie, de 17%.Grâce à des entrées nettes importantes (12 points de pourcentage) et à l'augmentation des prix des actifs (4 points de pourcentage), les actifs sous gestion ont progressé de pas moins de 16% en un an.



bancassurance

Avec notre accent sur la bancassurance, nous réalisons de nombreuses synergies commerciales. Ainsi, dans chacun des trois pays, la vente de neuf crédits logement sur dix approximativement s'est accompagnée de la souscription d'une assurance habitation du groupe. Pour la division dans son ensemble, le nombre de clients détenant au moins un produit bancaire et un produit d'assurance de sociétés du groupe (les clients de bancassurance) est resté orienté à la hausse avec 9%, en 2025. Le nombre de clients possédant au moins deux produits bancaires et deux produits d'assurance de sociétés du groupe (la clientèle bancassurance stable) a même progressé de 15%. Fin 2025, les clients de bancassurance représentaient 71% de la clientèle active de la division (clients qui ont un compte à vue et y font régulièrement verser un revenu). La clientèle bancassurance stable représentait 25% de la clientèle active.



rôle dans la société

Nous avons à nouveau pris diverses initiatives en matière d'engagement sociétal et nous nous sommes concentrés sur des sujets tels que la familiarisation aux questions financières, la responsabilité à l'égard de l'environnement, l'esprit d'entreprise et la santé. Quelques exemples de projets récents:

En Bulgarie, nous avons de nouveau organisé l'UBB NextGen Academy, qui a rassemblé les successeurs de 10 des plus grandes entreprises familiales bulgares pour aborder les stratégies de croissance, les modèles d'entreprise durables, la structure de l'entreprise, la gestion des risques, le leadership et la gestion d'équipe. Dans le domaine de la responsabilité environnementale, UBB, en collaboration avec la Fondation bulgare pour la biodiversité, aide par exemple à restaurer les fontaines traditionnelles en montagne et les zones humides du parc naturel de Vitosha, cruciales pour l'homme, la faune et la flore. En collaboration avec Mastercard, UBB a également lancé le programme VODIM, axé sur l'eau potable, la conservation de la nature et l'éducation. En 2025, le projet a notamment permis de fournir de l'eau potable à 4 500 étudiants à Sofia, grâce à l'installation de robinets d'eau intelligents. Notre assureur bulgare DZI a collaboré avec la First Aid Academy, la seule organisation reconnue par le ministère bulgare de l'éducation pour la formation aux premiers secours des enseignants et des professionnels de l'éducation. Depuis les débuts en 2024, plus de 1 000 participants ont pris part à plus de 15 sessions de conférences et d'ateliers pratiques dans des écoles, des jardins d'enfants et des universités. En Hongrie, K&H a aidé des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse à devenir autonome à travers le programme K&H Fit for Life. Près de 300 jeunes ont posé leur candidature et 77 participants ont été sélectionnés pour suivre une formation. En 2025, nous avons

également participé à l'initiative Good Deed Bank - Mois du don de sang dans le secteur bancaire, dont le coup d'envoi a été donné au siège de K&H. En Slovaquie, ČSOB est le principal sponsor du plus grand événement sportif de Bratislava, le ČSOB Bratislava Marathon. Nous permettons ainsi à toutes les générations de découvrir les joies du sport. En plus de leur participation à l'événement, nos collègues se sont également impliqués en tant que bénévoles. En ce qui concerne la conservation de la nature, ČSOB continue d'apporter un soutien financier à la restauration des sources de montagne en Slovaquie. En 2025, nous avons contribué à la réhabilitation de trois sources à Malé Karpaty, Štiavnické vrchy et Liptov. Le classement du programme Digital Smart Grant en tant que finaliste dans la catégorie Innovation sociale des Via Bona Awards constitue un beau succès pour ČSOB en 2025. Par le biais de cette initiative, ČSOB soutient des idées et des projets intelligents dans les communautés locales, les écoles et les municipalités. Depuis 25 ans, le prix Via Bona Slovakia met en lumière des exemples inspirants en matière de responsabilité des entreprises et d'engagement sociétal.

Résultat en 2025: hausse de 8% des bénéfices nets de la division

Résultat division Marchés internationaux (simplifié; en millions d'euros)	2025	2024
Revenus nets d'intérêts	1 344	1 290
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	603	541
Revenus de dividendes	1	1
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance	56	55
Revenus nets de commissions	606	546
Autres revenus nets	17	-6
Total des produits	2 627	2 427
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)	-1 054	-1 041
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-498	-493
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-16	1
Réductions de valeur	-99	-7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	1	0
Impôts	-148	-137
Résultat après impôts	**814**	**751**
Slovaquie	107	101
Hongrie	384	345
Bulgarie	322	304
Ratio charges/produits (hors taxes bancaires et d'assurance)	37%	38%
Ratio combiné*	90%	96%
Ratio de pertes sur crédits	0,18%	-0,08%
Ratio de crédits impaired	1,7%	1,6%
Prêts et avances à la clientèle	34 043	29 842
Dépôts de la clientèle (hors titres de créance)	35 802	32 432

* 88%, hors taxe supplémentaire sur les assurances en Hongrie (93% en 2024).

- Croissance de 4% des revenus nets d'intérêts. Les prêts et avances à la clientèle de la division ont progressé de 12% et les dépôts de clients de 8%. La marge nette d'intérêts pour 2025 a atteint 3,00%, contre 3,25% l'année précédente.
- Hausse de 81% du résultat des services d'assurance (revenus des activités d'assurance avant réassurance - charges des services d'assurance avant réassurance cédée + résultat net des contrats de réassurance détenus), l'alourdissement des charges des services d'assurance et un résultat de la réassurance en baisse ayant été plus que compensés par la forte augmentation des revenus des activités d'assurance.
- Progression de 11% des revenus nets des commissions, surtout grâce à l'augmentation des rémunérations pour les services bancaires (surtout les paiements) et, dans une moindre mesure, la hausse des commissions liées au services de gestion d'actifs.
- Augmentation de 24 millions d'euros des autres postes de revenus, principalement due à l'augmentation des autres revenus nets.
- Augmentation de 3% des charges hors taxes bancaires et d'assurance, en raison notamment de l'alourdissement des frais de personnel et des coûts de dépréciation.
- Hausse de 91 millions d'euros des réductions de valeur, du fait de l'augmentation des réductions de valeur sur crédits individuels et des réductions de valeur concernant la réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (en 2024, il s'agissait d'une reprise) (voir Annexe 3.9 de la partie Comptes annuels consolidés).
- Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultat par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

Centre de groupe

Belgique
République tchèque
Marchés internationaux
Centre de groupe

Inclut principalement les résultats des activités et/ou décisions prises pour les besoins du groupe spécifiquement (coûts opérationnels des activités de holding du groupe, certains coûts afférents à la gestion du capital et à la trésorerie, etc.) et les résultats des activités et entreprises appelées à être désinvesties, dont, surtout Exicon (les activités restantes de KBC Bank Ireland).

Le résultat net du Centre de groupe s'élève à -318 millions d'euros en 2025, contre -40 millions d'euros en 2024. Cette différence négative de 278 millions d'euros s'explique de la manière suivante:

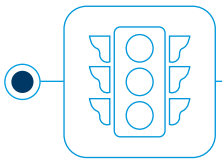
- une baisse du résultat net de 322 millions d'euros en Irlande. En 2024, le résultat de l'Irlande a en effet été fortement influencé par des économies d'impôts de 318 millions d'euros (sous la ligne Impôts).
- une hausse du résultat net de 44 millions d'euros pour les autres éléments, principalement sous l'effet conjugué d'une augmentation des revenus (l'augmentation des revenus nets d'intérêts ayant seulement été partiellement compensée par la diminution des résultats de négoce et de juste valeur), d'une augmentation des coûts, de l'amélioration des résultats de la réassurance et d'une reprise nette des réductions de valeur (contre un accroissement net l'année précédente).



Gestion des risques

Nos activités étant principalement axées sur la banque, l'assurance et l'asset management, nous sommes soumis à certains risques typiques du secteur, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et de change, le risque de liquidité, le risque technique d'assurance, le risque opérationnel et d'autres risques non financiers. Les risques ESG ne sont pas pris en compte de manière isolée, mais identifiés comme des risques clés qui se manifestent dans ces domaines de risques. Par ailleurs, les risques intégrés surviennent lorsque les risques susmentionnés s'accumulent, voire s'intensifient les uns les autres. Un processus de gestion des risques global est appliqué en permanence afin d'identifier, de gérer et d'évaluer activement les risques importants auxquels KBC est soumis. Cette section présente notre modèle de gouvernance des risques et les risques les plus significatifs auxquels nous sommes exposés, ainsi que la façon dont nous les gérons. Vous trouverez davantage d'informations dans le Risk Report.

Nos commissaires aux comptes ont vérifié les informations figurant dans le présent chapitre, qui font partie des comptes annuels établis selon les normes IFRS.
Ces informations portent la mention AUDITED



Informations générales AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Introduction

Une bonne gestion des risques sous-entend une culture du risque robuste, des ressources adaptées (personnel compétent, données et outils en suffisance), une organisation efficace ainsi qu'une conception et une mise en œuvre qualitatives de processus de gouvernance stricts et de processus de gestion des risques efficaces, en ligne avec le contexte externe, le modèle d'entreprise de KBC et ses divers processus et activités et qui s'adaptent au gré de l'évolution de ces derniers.
KBC et le secteur financier dans son ensemble évoluent dans un environnement en mutation rapide, caractérisé par la volatilité, l'incertitude, la complexité, l'ambiguïté, la transformation numérique, la transition vers une économie durable ainsi que les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques.

KBC répond à ces défis majeurs par sa stratégie numérique axée sur les données, dont le but consiste à créer des écosystèmes qui aident nos clients à gagner du temps et de l'argent en combinant des services financiers et non financiers, et par sa volonté de contribuer à un monde plus durable.

Les fonctions risque, compliance et actuarielle (collectivement, les 'services CRO') soutiennent KBC dans la réalisation de ces objectifs stratégiques, contribuent à sa résilience et à son agilité, fournissent à la direction et au Conseil des informations permettant une prise de décision éclairée et les informent des risques auxquels le groupe est confronté. Les priorités en matière de gestion des risques sont définies dans la Stratégie de risque de KBC. Cette stratégie trouve son origine dans la Propension au risque, la Stratégie d'entreprise et la Culture 'Pearl' de KBC et pose les jalons de la gestion des risques dans l'ensemble du groupe. Pour rester en phase avec l'évolution de l'environnement économique et la Stratégie d'entreprise de KBC, les fonctions risque, compliance et actuarielle procèdent à des réévaluations et des mises à jour régulières de leur stratégie,

en tenant compte de tous les éléments pertinents (par exemple, les 'top risks'), y compris la 'vision prudentielle externe' et les modifications réglementaires à venir. De cette manière, nous adaptons et renforçons en continu le Risk Management Framework de KBC ainsi que les processus de gestion des risques sous-jacents.

KBC dispose d'une culture d'entreprise robuste, qui guide les actes de nos effectifs dans toutes leurs activités et se reflète également dans la façon dont les risques sont gérés et traités à travers toute l'organisation. La Gestion des risques de KBC aspire à ce que tous les effectifs soient conscients des risques en permanence, afin de l'aider à générer une croissance durable et à gagner la confiance de ses clients. Pour inspirer et conserver la confiance, il est important que nous nous comportions à tout moment de manière responsable, à tous les niveaux de l'organisation. Cela signifie que l'état d'esprit de l'ensemble du personnel de KBC devrait s'étendre au-delà des réglementations et de la compliance. Ces aspects sont repris dans la 'culture du risque', qui englobe l'état d'esprit collectif ainsi que l'ensemble des normes, attitudes et valeurs communes qui façonnent le comportement de nos salariés au jour le jour dans les domaines de la prise de conscience, de la gestion et du contrôle des risques. Cette culture du risque robuste se reflète par exemple dans les propositions d'entreprise, émises par la fonction risque, qui prévoient une évaluation approfondie des risques encourus, ainsi que dans la prise en compte judicieuse, durant le processus décisionnel, des défis et opinions qu'impliquent ces propositions.

La stratégie des fonctions risque, compliance et actuarielle repose sur trois piliers essentiels: soutien au business (dans ses activités quotidiennes et de transformation), la transformation (numérisation et approche alimentée par les données) et les collaborateurs (constituer une main-d'œuvre engagée).

Gestion des risques en 2025

En 2025, les risques géopolitiques sont restés élevés, prenant la forme, entre autres, des conflits toujours en cours entre la Russie et l'Ukraine et la Palestine et Israël, d'autres tensions au Moyen-Orient et de la concurrence entre les États-Unis et la Chine. Les nombreuses élections qui se sont tenues en 2024, aux États-Unis notamment, ont abouti à une réorientation des mesures politiques et à une incertitude accrue, particulièrement en ce qui concerne les relations commerciales. Ces événements ont aggravé la pression déjà exercée sur la compétitivité économique de l'Europe, entraînant des difficultés importantes pour l'économie et les marchés financiers au sens large, et pour le secteur financier en particulier.



L'évolution de la réglementation (ayant trait notamment aux exigences de capitaux propres, à la résilience opérationnelle et à la mise en œuvre en cours des exigences imposées par la loi DORA vis-à-vis des tiers, ainsi que le règlement relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le RGPD et les considérations ESG) était toujours un thème dominant pour le secteur également, tout comme le renforcement de la protection des consommateurs. La numérisation (tirée par la technologie, et notamment l'IA) est source tant d'opportunités que de risques pour le modèle d'entreprise des établissements financiers traditionnels. Plus précisément, les cyberrisques (renforcés par l'utilisation de l'IA et les technologies d'hypertrucage) sont devenus l'une des principales menaces ces dernières années, et sont alimentés par les conflits internationaux.

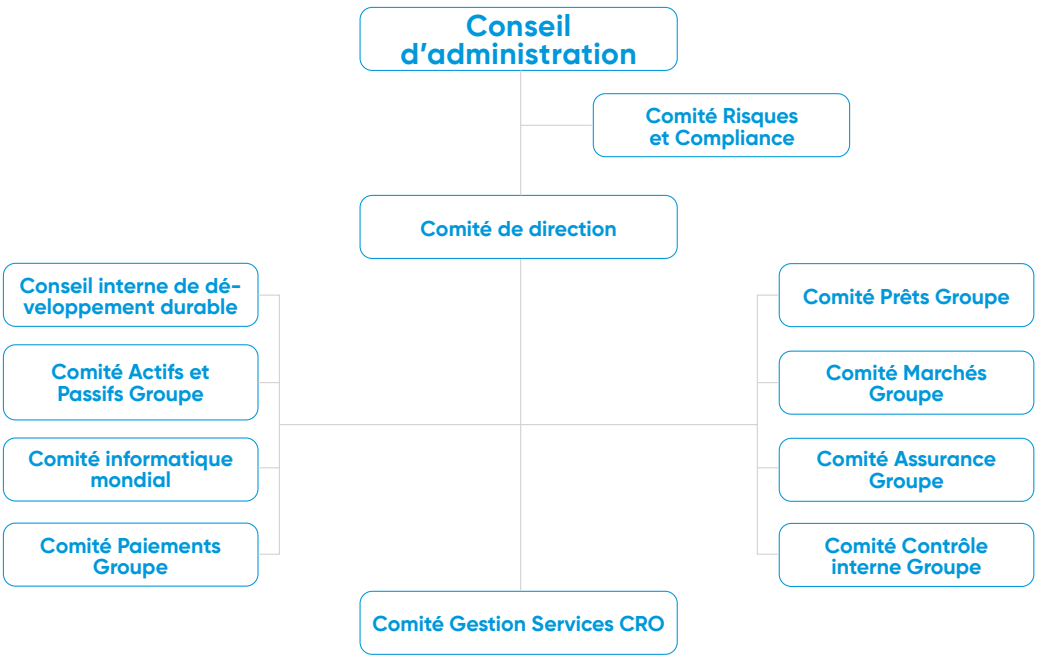
Dernièrement, ce sont les risques climatiques et environnementaux qui revêtent une importance de plus en plus grande. En témoigne la sécheresse qu'a connue l'Europe au printemps, soulevant des inquiétudes quant à ses impacts potentiels sur l'agriculture, le transport par voie de navigation intérieure et les écosystèmes. À moyen et plus long terme toutefois, les sécheresses devraient s'avérer plus fréquentes et plus graves, ce qui pourrait exercer des pressions sur les portefeuilles de KBC. En Europe, la réglementation ambitieuse en matière de climat alimente en outre une transition plus rapide vers une économie verte, ce qui exige une adaptation considérable de la part de KBC et de ses clients; les progrès sont par contre moins rapides dans d'autres régions du monde, ce qui donne lieu à des conditions de concurrence inéquitables.



Gouvernance des risques

Notre modèle de gouvernance des risques englobe les éléments majeurs suivants:

- Le Conseil d'administration (le Conseil), avec le soutien du Comité Risques et Compliance, établit la propension au risque – définissant le périmètre de risque global du groupe et la stratégie de risque – et supervise l'exposition au risque de KBC au regard de cette propension au risque. Il est également responsable de la mise en place de dispositifs de gouvernance solides permettant de garantir une gestion adéquate des risques importants pour KBC Groupe, ainsi que la diffusion d'une culture du risque responsable et cohérente à l'échelle du groupe.
- Le Comité de risques et compliance (CRC) est un comité consultatif qui dispense des conseils sur des thèmes dont le Conseil est responsable, par exemple la propension au risque du groupe, le suivi de l'exposition au risque par rapport à cette dernière ainsi que la supervision de l'application et de l'efficacité du Cadre général de gestion des risques.
- Le Comité de direction (CD) est le comité responsable de l'intégration de la gestion des risques, dans le respect des décisions du Conseil portant sur la propension au risque, la stratégie et les objectifs de performance.
- Le CD est soutenu par le Comité de gestion des services CRO ainsi que par les comités de risque (côté droit de l'illustration) et business (côté gauche de l'illustration).



Nous gérons nos risques à l'aide du modèle des 'Trois lignes de défense':



Composantes d'une saine gestion des risques

La gestion des risques renvoie à un ensemble d'activités coordonnées qui visent à identifier et à gérer de manière proactive les risques auxquels KBC est confronté. Elle contribue à la réalisation des objectifs de KBC et à la mise en œuvre de sa stratégie.

L'Enterprise Risk Management Framework (ERMF) de KBC, approuvé par le Conseil, définit la gouvernance des risques, y compris les Trois lignes de défense, et fixe des règles et procédures claires sur la manière dont la gestion des risques doit être effectuée dans l'ensemble du groupe. Il renvoie à un ensemble de normes minimums et de méthodes, processus et outils de gestion des risques qui doivent être transposés dans tous les Risk Management Frameworks (RMF) propres à chaque type de risque et auxquels toutes les entités doivent se conformer. L'ERMF et les RMF propres à chaque type de risque ne détaillent pas seulement la manière dont KBC gère les risques dans le cadre d'une activité 'business-as-usual', mais aussi durant une période de changements (petites et grandes transformations) et lors de situations de crise, allant jusqu'aux situations les plus stressantes (comme le redressement et la résolution). Ils visent également à maintenir la conformité de KBC vis-à-vis des exigences réglementaires. Par ailleurs, ils couvrent les risques issus des activités propres de KBC et de sa chaîne de valeur (découlant p. ex. de la fourniture de produits et services aux clients ou de l'externalisation d'activités).

De manière à garantir leur pertinence constante, l'ERMF et les RMF propres à chaque type de risque font l'objet d'un

examen annuel, tandis que la qualité de leur mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation formelle une fois par an. Dans notre taxonomie des risques, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés comme des risques majeurs en lien avec l'environnement d'affaires de KBC, qui se manifestent à travers (tous) les autres domaines de risque traditionnels, tels que le risque de crédit, le risque technique d'assurance, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation. À ce titre, l'ESG n'est pas considéré de manière isolée, mais fermement intégré dans tous les aspects et domaines de l'ERMF et des processus sous-jacents de KBC. Pour en savoir plus sur la façon dont le risque ESG est géré au sein du groupe, veuillez consulter la Déclaration relative à la durabilité du présent rapport, ainsi que le Risk Report.

Le processus de gestion des risques comprend l'identification des risques, leur évaluation, la définition et la diffusion de la propension au risque, l'analyse des risques, leur reporting, la réponse qui y est apportée et leur suivi.

Identification des risques

L'identification des risques est le processus consistant à découvrir, évaluer et décrire systématiquement et de manière proactive les risques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de KBC, qui pourraient avoir un impact négatif sur les objectifs stratégiques du groupe, aujourd'hui et à l'avenir. Non seulement les sources de risque possibles sont analysées, mais aussi leurs conséquences potentielles et, dans un deuxième temps, leur importance.

Afin de pouvoir identifier les risques, KBC a mis en place des processus solides et robustes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, qui permettent de mettre au jour tous les risques importants auxquels KBC est exposé. Ces processus comprennent:

- Le Risk Scan, qui est un exercice stratégique à l'échelle du groupe visant à identifier et à évaluer les principaux risques pour KBC, c'est-à-dire les risques qui 'empêchent les dirigeants de dormir' dès lors qu'ils peuvent porter gravement atteinte au modèle d'entreprise, à la stabilité financière et à la pérennité de KBC. Les principaux risques identifiés servent de base au processus de planification financière annuelle et à plusieurs exercices de gestion des risques, notamment pour définir les priorités de la fonction Risque, la propension au risque et les stress tests.
- Le 'New and Active Products Process' (NAPP), qui est un processus formalisé à l'échelle du groupe visant à identifier et à atténuer les risques liés aux produits, tant pour KBC que pour ses clients. Au sein du groupe, aucun produit ni aucun processus ou service impliquant un contact avec la clientèle ne peut être créé, acheté, modifié ou vendu sans une validation conforme à la gouvernance NAPP. Le département Risque procède par ailleurs périodiquement à une évaluation de l'impact de l'offre de produits et services élargie et/ou actualisée sur le profil de risque du groupe.
- Les signaux de risque, qui sont recueillis en continu à tous les niveaux de l'organisation (groupe et local). L'environnement tant interne qu'externe est analysé en permanence en utilisant toutes les sources d'information possibles dans le but de détecter les événements ou les évolutions susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur le groupe. Le reporting sur les signaux de risque fournit à la direction un résumé des risques identifiés, de leur impact potentiel et des mesures correctives possibles.
- Des analyses approfondies et des mises à l'épreuve (études détaillées ou études de cas, évaluations des risques poussées, piratages éthiques, etc.) sont effectuées afin d'obtenir davantage d'informations sur le profil de risque ou les éventuelles vulnérabilités (futures) de KBC et/ou de tester la résistance et la maturité de l'environnement de contrôle (c.-à-d. de vérifier si les exigences et contrôles en matière de risque imposés par l'ERMF sont correctement mis en œuvre).

Évaluation des risques

Selon KBC, l'évaluation des risques est 'l'action de parvenir à l'expression quantitative d'un risque, ou d'une combinaison de risques, sur un portefeuille d'instruments/d'expositions en appliquant un modèle ou une méthodologie'. Une fois les risques identifiés, divers attributs de risque peuvent être évalués, comme l'impact, la probabilité d'occurrence, la taille de l'exposition, etc. Cette évaluation est réalisée à l'aide de mesures du risque, qui nous permettent de déterminer l'importance des risques, de les surveiller dans le temps (à une fréquence adaptée au type de risque) et d'apprécier l'impact des opérations de gestion des risques.

Les mesures du risque (y compris la méthode de calcul utilisée) sont conçues pour mesurer un risque spécifique ou plusieurs risques en même temps et peuvent être développées en interne ou imposées par l'autorité de contrôle. Un aperçu du vaste ensemble de mesures du risque utilisées au sein de KBC (tant réglementaires que définies en interne) est présenté dans l'ERMF et les cadres propres à chaque type de risque.

Afin de s'assurer que les mesures du risque restent utilisables et qu'elles sont de grande qualité, elles sont soumises à des processus stricts et solides, y compris une documentation adéquate et une gouvernance rigoureuse. Des examens réguliers et l'application du 'principe des quatre yeux', y compris une validation interne indépendante le cas échéant, renforcent encore la précision et la fiabilité de ces mesures du risque. Toutes les exigences en rapport avec ces processus sont documentées dans les Risk Measurement Standards de KBC.

Définir et décliner la propension au risque

La prise et la transformation de risques font partie intégrante - et sont donc une conséquence inévitable - de l'activité d'un établissement financier. Par conséquent, KBC ne

cherche pas à éliminer l'intégralité des risques encourus (évitement des risques), mais cherche plutôt à les identifier, à les contrôler et à les gérer afin d'utiliser de manière optimale son capital disponible (la prise de risque étant un moyen de créer de la valeur).

La tolérance au risque de KBC est exprimée par le biais de sa 'propension au risque'. La propension au risque exprime, de manière qualitative et quantitative, le niveau et les types de risques que nous voulons prendre et selon quelles limites ils doivent être gérés. La capacité à accepter les risques est limitée par des contraintes financières (capital disponible, réserves de liquidités, capacité d'emprunt, etc.), des contraintes non financières (capacité stratégique, compétences, contraintes juridiques, etc.) et des restrictions réglementaires (p. ex. les seuils réglementaires relatifs aux ratios de fonds propres et de liquidité). La disposition à accepter les risques dépend des intérêts des différentes parties intéressées. L'une des principales composantes de la définition de la propension au risque est dès lors la compréhension des attentes des principales parties intéressées de l'organisation.

La propension au risque est précisée dans la 'Risk Appetite Statement' (RAS), qui est décidée à la fois au niveau du groupe et au niveau local. La RAS reflète l'opinion du Conseil et du CD sur le niveau et la composition acceptables des risques, en assurant la cohérence avec le rendement souhaité et en permettant au groupe d'appliquer sa stratégie d'entreprise dans un cadre de risque clairement défini. Les grands objectifs en matière de propension au risque, qui sont examinés et reconfirmés chaque année par le Conseil d'administration, sont en outre détaillés pour chaque type de risque au moyen de déclarations qualitatives et quantitatives et d'un classement de la propension au risque, qui peut être Faible, Moyenne ou Élevée. La propension au risque à long terme fait l'objet d'une surveillance fondée sur une série de mesures du risque pour lesquelles des seuils de risque sont définis.

Dès lors que la propension au risque définit le champ d'action du business, le processus appliqué en la matière est fermement intégré au cycle de planification financière. Le Conseil approuve chaque année le niveau préliminaire de propension au risque, qui servira de base au cycle de planification. La planification financière est approuvée par le Conseil après une dernière vérification, qui a pour but de déterminer si la propension au risque préliminaire est respectée sur l'ensemble de l'horizon de planification. Afin de garantir le maintien du profil de risque dans les limites de la propension au risque lors de l'exécution du plan financier, cette dernière est transposée en limites et niveaux d'alerte précoce concrets (approuvés tous les ans par le Conseil), qui sont ensuite déclinés au niveau des entités (approbation annuelle par le CD). Pour certains indicateurs, nous définissons par ailleurs des seuils de déclenchement de redressement et de résolution qui, s'ils sont dépassés, entraînent l'activation du Plan de redressement/de résolution.

Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée

L'analyse et le reporting des risques visent à conférer à la direction un niveau de transparence accru en garantissant une vision globale, prospective et ex post de l'évolution du profil de risque par rapport à la propension au risque, mais aussi du contexte dans lequel KBC opère.

Pour ce faire, les rapports sont adaptés aux besoins des destinataires et tiennent compte des différents besoins d'information du Conseil, du CRC, du CD, de la direction générale et des autres niveaux de l'organisation, afin de les aider à comprendre les problèmes potentiels et à prendre les mesures qui s'imposent. Outre le reporting interne, des rapports externes sont également préparés à l'attention des différentes parties intéressées de KBC, en particulier les clients, les actionnaires, les détenteurs de dettes, les autorités de surveillance, les autorités de contrôle et les agences de notation.

Le Conseil, le CRC et le CD reçoivent des mises à jour périodiques et ad hoc sur le paysage des risques auquel est confronté KBC, par le biais d'un reporting interne complet sur les risques. Ce reporting comprend un 'Integrated Risk Report' (IRR), qui est remis à ces comités huit fois par an. Ce rapport global sur les risques contient les signaux de risque considérés comme importants pour le groupe, ce qui nous permet de prendre des mesures en temps utile si nécessaire, ainsi qu'un aperçu, pour tous les types de risque, de l'évolution des différentes mesures de risque par rapport à la propension au risque via le tableau de bord du 'health check'. L'IRR est complété par un reporting ad hoc selon les exigences. Par exemple, il est complété au moins deux fois par an par un Climate Risk Dashboard détaillé ainsi qu'un tableau de bord d'informations sur la gestion des risques.

Les principaux rapports externes destinés à l'autorité de surveillance comprennent les rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) et ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Ils étayent de manière exhaustive et motivée l'avis du Conseil et du CD sur l'adéquation des niveaux de fonds propres et de liquidité de KBC. À cette fin, nous disposons de modèles économiques internes en matière de fonds propres afin de compléter les modèles réglementaires existants. Ceux-ci nous permettent d'évaluer l'adéquation de nos fonds propres d'un point de vue interne, en sus de la perspective réglementaire. Ces rapports sont étoffés par un rapport FICO (*Financial Conglomerate*, conglomérat financier) annuel, qui se concentre sur les risques supplémentaires qui pourraient s'appliquer du fait du statut de Conglomérat financier de KBC, ainsi que sur leur atténuation. Dans le contexte de la réglementation sur la

gestion des crises, les Plans de redressement de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances sont établis pour prévoir les réponses possibles à apporter en cas de conditions financières (particulièrement) défavorables et permettre à KBC d'agir plus rapidement et efficacement en situation de crise. Si toutes les mesures d'atténuation échouent, que ce soit dans le cadre des activités habituelles ou en mode de gestion de crise, le Plan de redressement, qui établit la stratégie permettant une résolution rapide et ordonnée en cas de détresse financière importante et de faillite de KBC, est activé.

Stress testing

Le stress testing est un outil important pour soutenir nos processus de gestion des risques et de prise de décision, en simulant l'impact négatif potentiel d'événements spécifiques et/ou d'évolutions des facteurs de risque sur la situation (financière) de KBC, afin que nous puissions mieux nous préparer à de telles situations ou ajuster notre exposition au risque de manière proactive.

À cette fin, KBC a mis au point un éventail complet de stress tests, allant d'événements ou de scénarios plausibles à des événements ou scénarios exceptionnels, voire extrêmes, tant au niveau des différents types de risques qu'au niveau transversal (stress tests intégrés). Les stress tests intégrés sont un outil important permettant d'évaluer, entre autres, dans quelle mesure les fonds propres de KBC sont suffisants pour couvrir ses risques ou si sa génération de bénéfices est durable, dans diverses conditions. Ils viennent compléter les stress tests par type de risque, en cela qu'ils considèrent l'interaction et l'impact combiné du stress sur plusieurs types de risques, y compris l'interaction et les boucles de rétroaction entre les contraintes exercées sur les indicateurs financiers. Les différents stress tests appliqués sont bien équilibrés selon la gravité des différents éléments et les méthodologies utilisées, etc., tant au niveau intégré qu'au niveau du type de risque spécifique. Une révision annuelle permet de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents et à jour.

Les résultats de certains des principaux stress tests intégrés sont utilisés dans des processus de gestion des risques et de reporting importants, notamment l'ICAAP, l'ILAAP et l'ORSA, ainsi que dans la planification du redressement et de la résolution. Dans le cadre des processus annuels ICAAP, ILAAP et ORSA, KBC simule un événement de stress survenant une fois tous les 20 ans afin de vérifier et de démontrer qu'il peut satisfaire aux exigences réglementaires en matière de capital et de liquidité et aux objectifs internes de propension au risque, même dans de telles conditions de stress. Les stress tests conçus dans le cadre du plan de redressement sont encore plus stricts et amènent KBC au bord de la cessation de paiement. Dans ces scénarios, KBC doit démontrer sa capacité de redressement (à la fois en termes de profondeur et de rapidité des opérations d'augmentation du capital et de réduction des risques). Enfin, les stress tests dans le contexte d'une résolution préparent KBC à des situations où le groupe n'est plus viable et où les autorités doivent intervenir soit pour le sauver (via des mécanismes de renflouement), soit pour le liquider.
En plus des stress tests effectués à l'initiative de KBC (au niveau du groupe et/ou au niveau local), les autorités de contrôle et de surveillance peuvent elles aussi imposer d'autres stress tests (par exemple, le stress test semestriel de l'ABE, le stress test thématique semestriel et les stress tests annuels de l'AEAPP).



Risque de crédit AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Le risque de crédit se définit comme le risque lié à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante résultant de son insolvabilité ou de son refus à payer ou à exécuter et aussi de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans un pays déterminé.

Suivi du risque de crédit

Dans le domaine du risque de crédit, le CD est soutenu par le Comité Prêts Groupe (GLC), qui gère le risque de crédit de KBC et les exigences de capital qui en découlent pour ce qui est des prêts. Le Credit Risk Management Framework (CRMF) décrit la gouvernance, les règles et les procédures relatives à la manière dont la gestion du risque de crédit doit être effectuée dans l'ensemble du groupe. La mise en œuvre de ce cadre est supervisée par le département Risque Crédit Groupe (GCRD) et son Centre de compétences pour le risque de crédit. Le département Risque Crédit Groupe (GCRD) travaille en étroite collaboration avec les CRO locaux et les fonctions Risque locales, qui sont responsables de la mise en œuvre locale du Credit Risk Management Framework (CRMF). Les entités commerciales sont consultées pour ce qui est des aspects du CRMF qui ont un impact sur les processus commerciaux et/ou la gouvernance.

Conformément à la politique de déploiement des capitaux de KBC et à la stratégie visant à optimiser les RWA afin d'améliorer le ratio de capital et de soutenir la croissance, KBC a mené à bien une transaction de transfert de risque important (significant risk transfer, SRT) sur un portefeuille de crédits d'entreprises de 4,2 milliards d'euros en 2025. Nous voyons les SRT comme un outil de gestion des RWA parmi de nombreux autres qui seront étudiés et utilisés au cours des années à venir, et nous limiterons leur dépendance au marché des SRT. Pour de plus amples détails sur la transaction, veuillez consulter le Risk Report, disponible à l'adresse www.kbc.com.

Modules de gestion du risque de crédit

- **Identification des risques:** plusieurs exercices d'identification des risques, tels que définis à la section 'Composantes d'une saine gestion des risques', s'appliquent dans le contexte de la gestion du risque de crédit (par exemple recueillir des signaux de risque). Dans le processus d'identification du risque de crédit, la prise en compte des signaux de risque de crédit, tant au niveau des transactions que du portefeuille, est cruciale. L'environnement interne et externe est analysé afin de repérer des événements ou des évolutions qui se sont déjà produits ou qui pourraient se produire et qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur KBC, directement ou indirectement. Des enquêtes détaillées ('deep dives') thématiques et sectorielles sont en outre effectuées pour mieux comprendre le risque de crédit. Les réglementations prudentielles (capital) en matière de risque de crédit, les réglementations et les législations applicables à un produit ou à un client spécifique, nouvelles ou à venir, font l'objet d'un suivi au niveau du groupe ou au niveau local, afin de garantir leur transposition rapide dans les politiques et instructions de KBC.
Un processus d'identification des risques spécifique est le leading indicator process, qui a été conçu pour identifier les risques de crédit émergents susceptibles d'entraîner une réduction de valeur. L'objectif est avant tout de disposer à un stade précoce d'une estimation fiable des réductions de valeur pour le trimestre en cours, afin d'éviter les surprises. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du cycle de reporting trimestriel relatif aux réductions de valeur sur crédits et obligations.

Par le biais de l'Environmental Risk Impact Map, nous identifions tous les ans et pour différents scénarios et horizons temporels les principaux facteurs de risques environnementaux qui affectent notre portefeuille de crédits (voir la Déclaration relative à la durabilité et le Risk Report pour de plus amples informations). En règle générale, l'impact le plus important sur le risque de crédit se fait sentir à moyen et long terme, en raison par exemple de répercussions négatives découlant du changement climatique et de la dégradation de la nature. Pour obtenir un aperçu détaillé de nos concentrations des risques (de crédit) et la façon dont ils sont identifiés, évalués et divulgués, veuillez consulter le Risk Report ainsi que les informations connexes au titre du Pilier 3, disponibles sur www.kbc.com.

- **Évaluation des risques**: l'évaluation du risque de crédit implique l'expression quantitative d'un risque de crédit sur un portefeuille d'instruments/d'expositions en appliquant un modèle ou une méthodologie. Un ensemble d'outils de mesure du risque de crédit minimum est défini à l'échelle du groupe et peut être complété par des outils locaux.
  La classe de risque joue un rôle clé dans cette évaluation. On établit un classement du risque de défaut (Probability of Default ou PD) et de la perte en cas de défaut (Loss Given Default ou LGD). Cette dernière reflète la perte estimée qui serait encourue en cas de défaillance d'un débiteur. Pour déterminer la classe de risque, nous avons développé différents modèles de rating afin de mesurer la solvabilité des débiteurs et d'évaluer la perte attendue des différents types de transactions. Des modèles communs à l'ensemble du groupe (notamment pour les pouvoirs publics, les banques et les grandes entreprises) sont utilisés, alors que d'autres sont destinés à des marchés géographiques spécifiques (PME, particuliers, etc.) ou à un type de transactions. L'échelle de rating interne est la même pour tout le groupe.
  En fonction des résultats de ces modèles, nous répartissons le portefeuille de crédits en règle en classes allant de 1 (risque le plus faible) à 9 (risque le plus élevé) pour la PD. Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit un rating allant de PD 10 à PD 12. La classe PD 12 est attribuée si la banque met fin à l'une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose la reprise en possession de la garantie. La classe PD 11 comprend les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours, mais qui ne répondent pas aux critères de PD 12. La classe PD 10 est réservée aux débiteurs dont il y a lieu de penser qu'ils ne payeront pas (à temps), mais qui ne remplissent pas les critères de classification comme PD 11 ou PD 12. Le statut defaulted équivaut en tous points aux statuts non-performing et impaired. Les débiteurs des classes PD 10, 11 et 12 sont donc désignés sous le terme de crédits defaulted ou impaired. De même, le statut performing équivaut en tous points aux statuts non-defaulted et non-impaired.
  Les réductions de valeur sont enregistrées conformément aux exigences de la norme IFRS 9 (avec, pour les débiteurs en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et, pour les débiteurs qui ne sont pas en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour une année ou la durée de vie, selon qu'il y a eu ou non une forte augmentation du risque de crédit avec passage de la catégorie 1 à la catégorie 2). Des modèles collectifs spécifiques prévus par la norme IFRS 9 sont utilisés à cette fin, sauf dans le cas de débiteurs significatifs en défaut, pour lesquels les pertes de crédit attendues sont estimées au cas par cas.
  Avec le risque de défaut (probability of default) et l'exposition au défaut (exposure at default), les mesures telles que la perte attendue (expected loss) et la perte en cas de défaut (loss given default) servent de base au calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de crédit, KBC ayant opté pour l'approche Internal Rating Based (IRB) pour la plupart de ses portefeuilles de la Division Belgique et de ČSOB en République tchèque. L'approche standardisée est utilisée pour ČSOB en Slovaquie, K&H, UBB, les portefeuilles souverains dans l'ensemble du groupe et quelques portefeuilles peu importants au sein de la Division Belgique et de ČSOB en République tchèque.
- **Définir et décliner la propension au risque**: la Risk Appetite Statement de KBC définit le niveau de risque de crédit que KBC peut et est disposée à accepter dans le cadre de la poursuite de ses objectifs stratégiques. La propension au risque de crédit se traduit par l'attribution de limites de risque de crédit et de niveaux d'alerte précoce à un ensemble limité d'indicateurs (signaux) de risque de crédit valables pendant un an.
  Les limites de risque de crédit primaires sont décidées par le Conseil ou le CD. Ces limites s'appliquent au niveau de la perte attendue (EL), de la perte de crédit 'stressed' (SCL), des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (RWA), et pour la production de nouveaux crédits immobiliers, du ratio prêt/valeur (LTV) et du ratio service de la dette/revenu (DSTI). Ces limites sont complétées par un système de limites de portefeuille (PLS) visant à contenir le risque de concentration sur les autorités ou les groupes de contreparties et par d'autres limites du risque de crédit fixées au niveau du groupe ou au niveau local, lesquelles comprennent des limites par secteur et par activité et des limites au niveau des risques, tels que le risque de contrepartie pour les transactions professionnelles ou le risque émetteur.
  Le champ d'application des risques est également déterminé par des limites de risque à l'échelle du groupe définies dans les Normes de risque de crédit, qui visent à aligner la gestion des risques pour différentes thématiques spécifiques liées au risque de crédit dans l'ensemble du groupe en définissant des restrictions et/ou des recommandations.
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée:** le portefeuille de crédit est analysé en continu. En plus des analyses de portefeuille réalisées par la division, les départements Risque de crédit locaux et Groupe analysent également le profil de risque de crédit du portefeuille de crédits afin d'obtenir une vision indépendante de l'évolution du risque de crédit. Les résultats des analyses sont consignés dans des rapports destinés aux comités de risques compétents. Il incombe à la fois au management en ligne et aux comités de gestion des risques de conserver le niveau de risque ou de l'adapter afin qu'il soit conforme à la propension au risque. Des mesures correctives peuvent être prises dans le but d'éviter tout risque de crédit (supplémentaire), de le réduire (atténuation), de le transférer ou de l'accepter.
- **Stress testing:** le stress testing est un élément essentiel d'une saine gestion du risque de crédit. Il est effectué au niveau local et au niveau du groupe.

Risques de crédit des activités bancaires découlant des prêts et des investissements

Des risques de crédit apparaissent dans les activités tant bancaires que d'assurances du groupe. Au niveau des activités bancaires, le portefeuille de crédits de la banque constitue la principale source de risque de crédit. Il inclut l'ensemble des crédits et des garanties octroyés par KBC à des particuliers, des entreprises, des gouvernements et des banques. Les titres de créance sont repris dans ce portefeuille de crédits et d'investissement s'ils sont émis par des entreprises ou des banques. Les obligations d'État ne sont donc pas concernées ici. Le tableau ne tient en outre pas compte du risque de crédit lié au portefeuille de trading (risque émetteur) et du risque de contrepartie lié aux transactions sur produits dérivés. Nous décrivons ces éléments séparément ci-dessous.

Le portefeuille de crédits et d'investissement tel que défini ici diffère donc du poste Prêts et avances à la clientèle de l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le 'Glossaire des ratios et termes financiers'.

Pour le tableau ci-dessous, veuillez noter que des ventilations plus détaillées sont disponibles dans les rapports trimestriels de KBC (disponibles sur www.kbc.com) ainsi qu'à l'Annexe 1.2 des 'États financiers consolidés' (pour la section sur les catégories).



Portefeuille de crédits et d'investissement, banque		
A: Portefeuille total de crédits	**31-12-2025**	**31-12-2024**
Portefeuille total de crédits (en millions d'EUR)		
Encours et montant non tiré	280 556	262 991
Encours	227 942	210 903
Portefeuille de crédits selon la division (en pourcentage de l'encours du portefeuille)		
Belgique[1]	63%	65%
République tchèque	20%	19%
Marchés internationaux	16%	16%
Centre de Groupe	0%	0%
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon le secteur de la contrepartie (en pourcentage de l'encours du portefeuille)		
Particuliers	41%	41%
Finance et assurance	6%	5%
Pouvoirs publics	3%	3%
Grandes entreprises	50%	51%
Services	*11%*	*11%*
Distribution	*8%*	*8%*
Immobilier[6]	*7%*	*7%*
Bâtiment et Construction	*5%*	*5%*
Agriculture, élevage et pêche	*3%*	*3%*
Automobile	*3%*	*3%*
Autres (secteurs < 2%)	*15%*	*15%*
Total	*100%*	*100%*
Portefeuille de crédits selon la région (en pourcentage de l'encours du portefeuille)[2]		
Belgique	53%	55%
République tchèque	19%	19%
Slovaquie	6%	6%
Hongrie	4%	4%
Bulgarie	6%	6%
Reste de l'Europe occidentale	7%	8%
Reste de l'Europe centrale et orientale	0%	0%
Amérique du Nord	1%	1%
Asie	1%	1%
Autres	1%	1%
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon la classe de risque (en pourcentage de l'encours du portefeuille, sur la base de l'échelle de notation interne)		
Non impaired[7]		
PD 1 (risque le plus faible, risque de défaut de 0,00% à 0,10% non compris)	*23%*	*24%*
PD 2 (0,10% – 0,20%)	*20%*	*14%*
PD 3 (0,20% – 0,40%)	*12%*	*12%*
PD 4 (0,40% – 0,80%)	*12%*	*17%*
PD 5 (0,80% – 1,60%)	*15%*	*14%*
PD 6 (1,60% – 3,20%)	*9%*	*10%*
PD 7 (3,20% – 6,40%)	*5%*	*5%*
PD 8 (6,40% – 12,80%)	*2%*	*2%*
PD 9 (risque le plus élevé, ≥ 12,80%)	*1%*	*1%*
Sans rating	*0%*	*0%*
Impaired		
PD 10	*0,9%*	*0,9%*
PD 11	*0,2%*	*0,3%*
PD 12	*0,7%*	*0,8%*
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon la catégorie de perte de crédit attendue en vertu d'IFRS 9[3] (en pourcentage de l'encours du portefeuille)		
Catégorie 1 (le risque de crédit n'a pas augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale)	91%	90%
Catégorie 2 (le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale – pas crédits impaired), y compris POCI[4]	8%	8%
Catégorie 3 (le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale – crédits impaired), y compris POCI[4]	2%	2%
Total	100%	100%

B: Portefeuille de crédits impaired	31-12-2025	31-12-2024
Crédits impaired (PD 10 + 11 + 12; en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Crédits impaired[5]	4 097	4 171
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	*2 103*	*2 178*
Crédits impaired selon la division (en pourcentage du portefeuille de crédits impaired)		
Belgique[1]	64%	65%
République tchèque	15%	13%
Marchés internationaux	15%	13%
Slovaquie	*5%*	*5%*
Hongrie	*2%*	*2%*
Bulgarie	*8%*	*6%*
Centre de Groupe	6%	9%
Total	100%	100%
Crédits impaired selon le secteur (en pourcentage du portefeuille de crédits impaired)		
Distribution	21%	20%
Particuliers	16%	15%
Immobilier[6]	10%	11%
Services	11%	10%
Automobile	9%	10%
Bâtiment et Construction	9%	8%
Chimie	3%	5%
Agriculture, élevage et pêche	3%	3%
Autres (secteurs < 2%)	18%	17%
Total	100%	100%
Réductions de valeur sur crédits (en millions d'EUR)		
Réductions de valeur pour le portefeuille de Catégorie 1	229	201
Réductions de valeur pour le portefeuille de catégorie 2, y compris POCI[4] (régularisés)	326	340
Réductions de valeur pour le portefeuille de catégorie 3, y compris POCI[4] (toujours impaired)	2 002	1 979
Dont réductions de valeur pour crédits impaired en souffrance depuis plus de 90 jours	*1 439*	*1 492*
Ratio de coût du crédit		
Division Belgique[1]	0,13%	0,19%
Division République tchèque	0,10%	-0,09%
Division Marchés internationaux	0,18%	-0,08%
Slovaquie	*0,05%*	*-0,14%*
Hongrie	*0,06%*	*-0,27%*
Bulgarie	*0,40%*	*0,14%*
Centre de Groupe[8]	-0,74%	1,58%
Total	0,13%	0,10%
Ratio de crédits impaired		
Division Belgique[1]	1,8%	2,0%
Division République tchèque	1,3%	1,3%
Division Marchés internationaux	1,7%	1,6%
Slovaquie	*1,6%*	*1,5%*
Hongrie	*0,8%*	*1,2%*
Bulgarie	*2,4%*	*2,0%*
Centre de Groupe	34,2%	38,3%
Total	1,8%	2,0%
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	*0,9%*	*1,0%*
Ratio de couverture		
Réductions de valeur sur crédits/crédits impaired	49%	47%
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	*68%*	*69%*
Réductions de valeur sur crédits/crédits impaired (hors crédits hypothécaires)	52%	50%
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	*71%*	*71%*

1 Comprend également le petit réseau d'agences KBC Bank implantées dans le reste de l'Europe, aux États-Unis et en Asie du Sud-Est (avec un encours de portefeuille total de 7 039 millions d'euros au 31 décembre 2025).

2 Les rapports trimestriels de KBC, disponibles sur www.kbc.com, contiennent un aperçu par pays plus détaillé.

3 De plus amples informations sur les catégories figurent à l'Annexe 1.2 des Comptes annuels consolidés.

4 Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création; montants bruts, par opposition aux montants nets utilisés dans le reporting comptable.

5 L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 4.2 des Comptes annuels consolidés s'explique par des différences de périmètre. La baisse de 75 millions d'euros entre 2025 et 2024 se répartit comme suit: -99 millions d'euros au niveau de la Division Belgique, +51 millions d'euros en République tchèque, +23 millions d'euros en Slovaquie, -19 millions d'euros en Hongrie, +90 millions d'euros en Bulgarie et -121 millions d'euros pour le reste.

6 Immobilier: immobilier générant des revenus pour des tiers.

7 PD indiquées dans le tableau: probabilité de défaut sur 12 mois. Le changement dans les PD 2 et 4 est dû essentiellement à la refonte du modèle applicable aux crédits hypothécaires au sein de ČSOB en République tchèque.

8 Le ratio 2025 est négatif dès lors que les libérations des réductions de valeur étaient supérieures aux charges.

Les sous-sections 'Portefeuille de crédits selon la catégorie de Perte de Crédit Attendue (PCA) en vertu de l'IFRS 9 (en pourcentage de l'encours du portefeuille)' et 'Réductions de valeur sur crédits' dans le tableau ci-dessus ont également été réparties comme suit:

Portefeuille de crédits selon la catégorie de PCA en vertu de l'IFRS 9	31-12-2025				31-12-2024			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
Portefeuille de crédits selon le pays/la division								
Belgique	56,9%	4,7%	1,1%	62,8%	57,9%	5,3%	1,3%	64,5%
République tchèque	18,8%	1,5%	0,3%	20,5%	17,9%	1,2%	0,3%	19,4%
Marchés internationaux	14,8%	1,4%	0,3%	16,4%	14,1%	1,3%	0,3%	15,6%
Slovaquie	*5,4%*	*0,4%*	*0,1%*	*6,0%*	*5,6%*	*0,3%*	*0,1%*	*5,9%*
Hongrie	*3,8%*	*0,5%*	*0,0%*	*4,4%*	*3,4%*	*0,5%*	*0,0%*	*4,0%*
Bulgarie	*5,5%*	*0,4%*	*0,1%*	*6,1%*	*5,1%*	*0,4%*	*0,1%*	*5,7%*
Centre de Groupe	0,2%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,0%	0,2%	0,5%
Total	90,6%	7,6%	1,8%	100,0%	90,2%	7,8%	2,0%	100,0%
Portefeuille de crédits selon le secteur								
Particuliers	39,2%	1,8%	0,3%	41,3%	38,8%	1,7%	0,3%	40,8%
Finance et assurance	5,5%	0,1%	0,0%	5,6%	5,3%	0,1%	0,0%	5,3%
Pouvoirs publics	2,7%	0,4%	0,0%	3,1%	2,5%	0,3%	0,0%	2,9%
Grandes entreprises	43,2%	5,4%	1,5%	50,0%	43,6%	5,8%	1,6%	51,0%
Total	90,6%	7,6%	1,8%	100,0%	90,2%	7,8%	2,0%	100,0%
Portefeuille de crédits selon la classe de risque								
PD 1-4	64,5%	2,2%	-	66,7%	64,5%	2,2%	-	66,7%
PD 5-9	26,1%	5,4%	-	31,5%	25,7%	5,6%	-	31,3%
PD 10-12	-	-	1,8%	1,8%	-	-	2,0%	2,0%
Total	90,6%	7,6%	1,8%	100,0%	90,2%	7,8%	2,0%	100,0%
Total (en millions d'EUR)	206 524	17 321	4 097	227 942	190 193	16 538	4 171	210 903

Réduction de valeur selon la catégorie de PCA en vertu de l'IFRS 9	31-12-2025				31-12-2024			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
Réduction de valeur selon le pays/la division								
Belgique	4,4%	5,6%	46,9%	56,9%	4,2%	6,7%	45,7%	56,5%
République tchèque	2,1%	3,8%	10,5%	16,5%	1,6%	3,9%	9,6%	15,1%
Marchés internationaux	2,3%	3,3%	11,1%	16,7%	2,2%	2,9%	9,7%	14,8%
Slovaquie	*0,6%*	*0,9%*	*3,7%*	*5,2%*	*0,5%*	*0,9%*	*3,6%*	*5,0%*
Hongrie	*0,6%*	*0,9%*	*1,3%*	*2,8%*	*0,7%*	*0,7%*	*1,3%*	*2,7%*
Bulgarie	*1,2%*	*1,5%*	*6,1%*	*8,8%*	*1,0%*	*1,3%*	*4,8%*	*7,1%*
Centre de Groupe	0,1%	0,0%	9,8%	9,8%	0,0%	0,0%	13,6%	13,6%
Total	9,0%	12,8%	78,3%	100,0%	8,0%	13,5%	78,5%	100,0%
Réduction de valeur selon le secteur								
Particuliers	1,2%	3,4%	9,6%	14,2%	1,4%	3,7%	8,9%	14,1%
Finance et assurance	0,2%	0,2%	1,3%	1,7%	0,2%	0,2%	1,3%	1,6%
Pouvoirs publics	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Grandes entreprises	7,4%	9,1%	67,3%	83,8%	6,4%	9,5%	68,2%	84,1%
Total	9,0%	12,8%	78,3%	100,0%	8,0%	13,5%	78,5%	100,0%
Réduction de valeur selon la classe de risque								
PD 1-4	1,6%	0,5%	-	2,2%	1,6%	0,7%	-	2,3%
PD 5-9	7,3%	12,2%	-	19,6%	6,4%	12,8%	-	19,1%
PD 10-12	-	-	78,3%	78,3%	-	-	78,5%	78,5%
Total	9,0%	12,8%	78,3%	100,0%	8,0%	13,5%	78,5%	100,0%
Total (en millions d'EUR)	229	326	2 002	2 557	201	340	1 979	2 519

Restructurations de crédit (forbearance measures)

Les restructurations de crédits sont des concessions accordées à un emprunteur rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés financières. Il peut notamment s'agir de réduire ou reporter les paiements d'intérêts ou de commissions, de prolonger la durée du crédit afin d'alléger le schéma de remboursement, de capitaliser les arriérés, d'instaurer un moratoire ou d'accorder une remise de dette.

Un client dont le crédit est qualifié de restructuré (forborne) se verra en général attribuer une classe PD plus mauvaise que celle qu'il avait avant cette négociation, compte tenu du risque de défaut accru qu'il représente. Dans un tel cas, la probabilité que le client ne soit pas en mesure de rembourser est également évaluée (selon des critères spécifiques 'unlikely to pay'). En vertu de la norme IFRS 9, une facilité avec mention de crédit restructuré (forborne) sera assignée en catégorie 2 si le client/la facilité est classé(e) comme 'non-defaulted', ou en catégorie 3 si le client/la facilité est classé(e) comme 'defaulted'.
Pour faire évoluer le statut des expositions aux crédits restructurés de 'defaulted' à 'non-defaulted', mais également pour supprimer le statut forbearance, KBC applique des critères alignés sur les normes correspondantes de l'ABE. Si un client/une facilité s'est vu(e) attribuer le statut 'defaulted' (avant ou lors de l'octroi de mesures de restructuration), le client/la facilité restructurée (selon que le statut 'defaulted' est attribué au niveau du client ou de la facilité) doit conserver le statut 'defaulted' pendant au moins un an. Le client/la facilité pourra de nouveau être classé(e) dans la catégorie 'non-defaulted' uniquement s'il/si elle respecte certaines conditions très strictes. Une facilité restructurée portant le statut 'non-defaulted' portera toutefois l'étiquette 'forborne' pendant au moins deux ans ou jusqu'à ce que le client/la facilité soit à nouveau considéré(e) comme étant en règle; cette étiquette ne pourra être retirée que lorsque des critères supplémentaires très stricts seront remplis (pas en situation de défaut de paiement, remboursements réguliers, etc.). En tant qu'indicateur objectif (impairment trigger) pour évaluer la nécessité d'une réduction de valeur, toutes les restructurations de crédits (forbearance measures) sont soumises à un test de réduction de valeur (impairment test).

Expositions au bilan faisant l'objet de mesures de restructuration de crédit: valeur comptable brute (en millions d'EUR)	Bilan d'ouverture	Crédits devenus forborne	Crédits qui ne sont plus considérés comme forborne	Rembourse-ments	Déprécia-tions	Autres[1]	Bilan de clôture
2025	1 843	638	-540	-196	-21	79	1 804
2024	2 303	545	-683	-334	-16	28	1 843

Expositions au bilan faisant l'objet de mesures de restructuration de crédit: réduction de valeur (en millions d'EUR)	Bilan d'ouverture	Réduction de valeur existante sur les crédits devenus forborne	Baisse de la réduc-tion de valeur du fait de cré-dits qui ne sont plus forborne	Hausse de la réduc-tion de valeur sur les crédits forborne	Baisse de la réduc-tion de valeur sur les crédits forborne	Autres[2]	Bilan de clôture
2025	400	43	-62	87	-48	3	422
2024	387	71	-61	100	-93	-4	400

1 Inclut les effets de change pour les crédits accordés dans une devise autre que la devise locale, les variations de la portion prélevée/non prélevée des facilités, les augmentations de la valeur comptable brute des crédits restructurés existants et les acquisitions ou cessions dans le cadre des regroupements d'entreprises.
2 Inclut le recours à la réduction de valeur dans le cas de dépréciations et d'acquisitions ou cessions dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Crédits restructurés	En pourcentage de l'encours du portefeuille	Ventilation selon la classe PD (en pourcentage du portefeuille de crédits restructurés de l'entité)			
		PD 1-8	PD 9	PD 10 (impaired, en souffrance depuis moins de 90 jours)	PD 11-12 (impaired, en souffrance depuis 90 jours ou plus)
31-12-2025					
Total	1%	31%	11%	40%	18%
Par segment de clientèle					
Particuliers[1]	1%	59%	3%	30%	8%
PME	1%	23%	15%	40%	22%
Grandes entreprises[2]	1%	20%	13%	46%	21%
31-12-2024					
Total	1%	33%	6%	42%	20%
Par segment de clientèle					
Particuliers[1]	1%	63%	3%	27%	7%
PME	1%	29%	15%	33%	23%
Grandes entreprises[2]	1%	17%	2%	56%	26%

1 81% environ du total des crédits restructurés (forborne) concernent des crédits hypothécaires en 2025 (84% en 2024).
2 14% environ des crédits restructurés (forborne) concernent des crédits d'immobilier commercial en 2025 (19% en 2024).

Autres risques de crédit liés aux activités bancaires

Titres du portefeuille de trading. Ces titres comportent un risque émetteur (perte potentielle en cas de défaillance de l'émetteur) Nous mesurons ce risque sur la base de la valeur de marché des titres. Le risque émetteur est cependant limité par l'utilisation de limites par émetteur et par classe de rating.

Titres publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires. Nous mesurons l'exposition aux pouvoirs publics en termes de valeur nominale et comptable. Elle se situe principalement au niveau de l'Union européenne. Nous avons établi des plafonds pour en ce qui concerne l'exposition aux obligations souveraines des marchés clés et non clés. L'exposition aux obligations d'État des activités bancaires et d'assurances combinées fait l'objet d'une section distincte ci-après.

Risque de contrepartie lié aux produits dérivés. Les montants figurant dans le tableau ci-après sont les risques pre-settlement du groupe, lesquels sont mesurés selon la méthode du modèle interne pour les produits dérivés sur devises et taux d'intérêt de la division Belgique. S'agissant des produits dérivés sur matières premières, actions et inflation, les risques pre-settlement sont calculés comme étant la somme de la valeur actuelle de remplacement (positive) (mark-to-market) d'une transaction et du supplément applicable (add-on). Ce calcul est également utilisé afin de mesurer les risques pre-settlement pour les produits dérivés sur devises et taux d'intérêt dans les autres divisions.
Les risques sont limités par l'utilisation de limites par contrepartie. Nous appliquons également les techniques de close-out netting et sûretés. Les sûretés financières ne sont prises en considération que si les actifs concernés sont considérés comme susceptibles de limiter le risque dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Autres risques de crédit, banque (en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Risque émetteur[1]	50,01	49,18
Risque de contrepartie lié aux produits dérivés[2]	3 655	4 130

1 À l'exclusion d'une liste nominative de gouvernements centraux et de toutes les expositions aux institutions de l'UE et aux banques multilatérales de développement.
2 Après déduction des sûretés obtenues et compensation.

Exposition au risque de crédit des activités d'assurance

Pour les activités d'assurance, les risques de crédit se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement et des réassureurs. Des directives visant à maîtriser le risque de crédit du portefeuille d'investissement régissent entre autres la composition du portefeuille et les ratings. La partie supérieure du tableau ci-dessous montre la valeur de marché du portefeuille d'investissement des entités d'assurance, répartie selon le type d'actifs sur la base de Solvency II. La partie inférieure donne quant à elle un aperçu plus détaillé des composantes obligations et titres assimilés dudit portefeuille.

Portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC (en millions d'EUR, valeur de marché)[1]	**31-12-2025**	**31-12-2024**
Selon le type d'actifs (Solvency II)		
Titres	18 480	17 286
Obligations et titres assimilés	*17 091*	*16 021*
Actions	*1 347*	*1 224*
Produits dérivés	*42*	*41*
Prêts et crédits hypothécaires	1 856	2 076
Prêts et crédits hypothécaires aux clients	*1 540*	*1 699*
Prêts aux banques	*316*	*377*
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	162	306
Investissements branche 23[2]	18 005	16 602
Investissements dans des entreprises associées	510	318
Autres investissements	6	6
Total	39 018	36 594
Détail des obligations et titres assimilés		
Selon le rating externe[3]		
Investment grade	99%	99%
Non-investment grade	1%	1%
Sans rating	0%	0%
Selon le secteur[3]		
Pouvoirs publics	70%	67%
Finance[4]	21%	23%
Autres	9%	11%
Selon la durée résiduelle[3]		
Maximum 1 an	10%	8%
Entre 1 et 3 ans	15%	17%
Entre 3 et 5 ans	17%	18%
Entre 5 et 10 ans	35%	30%
Plus de 10 ans	23%	28%

1 Le total de la valeur comptable était de 39 199 millions d'euros fin 2025 et atteignait 36 759 millions d'euros à fin 2024. L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 4.1 des 'Comptes annuels consolidés' s'explique par le reporting selon la classe d'actifs imposé par Solvency II.

2 Représente les actifs du produit branche 23 et est totalement équilibré au passif. Aucun risque de crédit pour KBC Assurances.

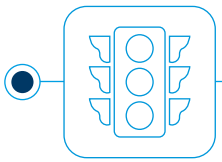
3 À l'exclusion des investissements dans le cadre des activités Vie branche 23. Dans certains cas, basés sur des extrapolations et des estimations.

4 Y compris les covered bonds et les sociétés financières non bancaires.

Nous courons également un risque de crédit à l'égard des (ré) assureurs si le (ré)assureur n'est plus en état de remplir ses obligations découlant des contrats d'assurances ou de réassurances. Nous quantifions ce type particulier de risque de crédit au moyen d'une approche nominale (la perte maximale), de la perte attendue (Expected Loss ou EL) et d'autres techniques. Des limites de concentration de noms sont appliquées. La Probability of Default (PD) et l'Expected Loss sont calculées en utilisant des ratings internes ou externes. Nous déterminons l'Exposure at Default (EAD) en additionnant les réserves pour pertes nettes et les primes, le loss given default (LGD) étant fixé quant à lui à 50%.

Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque[1]: EAD et EL[2] (en millions d'EUR)	EAD 2025	EL 2025	EAD 2024	EL 2024
AAA à A- compris	229	0,1	228	0,1
BBB+ à BB- compris	13	0,0	14	0,0
Inférieur à BB-	0	0,0	0	0,0
Sans rating	0	0,0	0	0,0
Total	242	0,1	242	0,1

1 Basé sur des ratings internes.
2 EAD: chiffres audités; EL: chiffres non audités.



Risque de marché des activités autres que de trading AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Le risque de marché est lié aux modifications du niveau ou de la volatilité des prix sur les marchés financiers. La gestion de notre exposition structurelle aux risques de marché des activités autres que de trading couvre le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart, le risque de base, le risque lié aux options (tel que le risque de remboursement anticipé), le risque de change, le risque lié aux prix des actions, le risque lié aux prix immobiliers, le risque d'écart de taux (spread) et le risque d'inflation. Par exposition structurelle, on entend toutes les expositions inhérentes à notre activité commerciale ou à nos investissements (banque et assurance). Les activités de trading sont par conséquent exclues. Ce processus est également connu sous le nom d'Asset-Liability Management (ALM).

Suivi du risque de marché des activités autres que de trading

S'agissant du risque de marché des activités autres que de trading, le CD est soutenu par le Comité actifs et passifs du groupe (GALCO), qui apporte son aide dans le domaine de la gestion (intégrée) du bilan au niveau du groupe. Le Non-Trading Market Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures ainsi que la manière dont la gestion des risques liés à l'actif et au passif est effectuée dans l'ensemble du groupe. La mise en œuvre de ce cadre est supervisée par le Centre de compétences pour le risque de marché des activités autres que de trading du département Risque Groupe. Au sein de la fonction Risque, le Conseil ALM & Liquidity Risk, présidé par le CRO Markets & Treasury, vise à établir, faciliter, promouvoir et soutenir une intégration efficace de toutes les tâches assignées aux départements Risque locaux et groupe en charge des risques ALM et de liquidité.

Modules de gestion du risque de marché des activités autres que de trading

- **Identification des risques:** tous les exercices d'identification des risques décrits à la section 'Composantes d'une saine gestion des risques', s'appliquent dans le contexte de la gestion du risque de marché des activités autres que de trading (par exemple le Risk Scan, le NAPP et le recueil des signaux de risque). Au sein du Cadre, des analyses approfondies sont menées afin d'identifier les risques spécifiques liés aux activités (autres que de trading) et leur importance. Par ailleurs, les principaux vecteurs de risques ALM pour KBC sont déterminés et mis à jour tous les ans, et l'évolution de la réglementation fait l'objet d'un suivi permanent.
- **Évaluation des risques**: la mise en place d'un règlement commun, venant compléter le cadre pour les aspects techniques, et un outil de mesure partagé au sein du groupe, assurent une quantification cohérente à l'échelle du groupe grâce, notamment, aux éléments suivants:
  - la valeur en points de base (Basis-Point-Value, BPV) pour le risque de taux d'intérêt;
  - l'analyse d'écarts pour le risque de taux d'intérêt, lié à l'asymétrie de repricing entre l'actif et le passif et au risque d'inflation;
  - les sensibilités économiques pour le risque de change, le risque lié aux prix des actions et le risque lié aux prix immobiliers.

  Les mesures sont complétées par des stress tests, couvrant le back testing des paiements anticipés, les résultats des revenus nets d'intérêts selon divers scénarios, ou l'impact sur les fonds propres réglementaires découlant du risque d'intérêt, de spread ou actions dans les portefeuilles bancaires.
- **Définir et décliner la propension au risque**: nous aspirons à une propension au risque moyenne pour le risque de marché des activités autres que de trading. Les limites couvrent l'intégralité des risques de marché importants découlant des activités ALM, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier et le risque de change.
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée:** outre le reporting réglementaire, un reporting structurel est adressé au comité GALCO. Le reporting comprend un processus d'approbation visant à garantir l'exactitude du traitement et des données.

Le risque de marché des activités autres que de trading comprend différents sous-types de risque. Ces derniers sont présentés ci-dessous, de manière plus détaillée et avec des chiffres.

Risque de taux d'intérêt et risque d'écart

Nous gérons l'exposition au risque de taux d'intérêt de manière distincte pour les activités de banque et d'assurance. La gestion des portefeuilles autres que de trading consiste à conserver un bon équilibre entre la résilience du bilan face aux fluctuations des taux d'intérêt (valeur) et la génération de revenus d'intérêts, en réinvestissant les capitaux disponibles et en gérant les opportunités découlant des déséquilibres naturels de l'offre de produits issus des activités commerciales.

La principale technique utilisée pour quantifier les risques de taux d'intérêt est la méthode de la valeur à 10 points de base (BPV). Elle indique la variation de valeur du portefeuille en cas de hausse de dix points de base sur toute la courbe des swaps (les chiffres négatifs reflètent une baisse de la valeur du portefeuille).

Impact d'une hausse parallèle de 10 points de base sur la courbe des swaps[1] pour le groupe KBC, impact sur la valeur[2] (en millions d'EUR)	2025	2024
Banque	-60	-55
Assurances	4	20
Total	-56	-35

1 Conformément aux normes de marché, les données de sensibilité se basent sur une courbe sans risque (courbe des swaps)
2 Pleine valeur de marché, indépendamment de la classification comptable ou des règles de réduction de valeur.

Grâce à l'analyse d'écarts de sensibilité au sein du portefeuille bancaire, nous gérons la sensibilité aux taux d'intérêt de l'actif et du passif pour les différentes échéances, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Afin de fixer l'écart de sensibilité, nous répartissons la valeur comptable des actifs (montant positif) et des passifs (montant négatif) selon leur date d'échéance pour les instruments à taux fixe, ou selon leur date de réévaluation pour les instruments à taux variable. Nous incluons des instruments financiers dérivés principalement destinés à réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

Écart de sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille ALM (y compris dérivés), activités bancaires (en millions d'EUR)	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans
31-12-2025	3 273	10 216	3 595	1 090
Dont produits dérivés*	32 814	-41	-15 067	-18 045
31-12-2024	4 734	6 053	8 163	1 089
Dont produits dérivés*	16 429	1 428	2 936	-20 503

* L'évolution des valeurs des produits dérivés est liée à une augmentation du portefeuille de crédits et d'obligations couvertes par des swaps d'actifs en 2025.

Notre exposition aux taux d'intérêt se concentre essentiellement dans les devises de nos principaux marchés (EUR, CZK, HUF et BGN), tandis que l'exposition aux taux d'intérêt dans d'autres devises est moins importante. Une analyse de la composition de notre financement révèle qu'une large part de notre portefeuille est constitué de comptes courants et de comptes d'épargne (malgré le passage à certains dépôts à terme en 2023 et 2024). Pour de plus amples détails sur la composition de notre financement, veuillez consulter la section 'Risque de liquidité'.

Pour ce qui est des activités bancaires, deux autres méthodes de mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt, comparables entre les institutions, sont le stress test aux valeurs aberrantes (SOT) sur la valeur économique des fonds propres (EVE) et le stress test aux valeurs aberrantes (SOT) sur les revenus nets d'intérêts (NII), tous deux calculés conformément aux orientations de l'ABE.

S'agissant du SOT sur l'EVE, les portefeuilles bancaires (devises importantes) sont soumis à six scénarios différents chaque trimestre. Ces scénarios comprennent des mouvements parallèles importants à la hausse et à la baisse, une pentification ou un aplatissement des courbes de swap ou des mouvements des taux à court terme uniquement. Le capital Tier-1 est confronté à l'impact du scénario le plus pessimiste (l'impact le plus négatif sur la valeur économique des fonds propres). Au niveau du portefeuille bancaire, le stress test SOT EVE ressortait à -6,27% du capital Tier-1 à fin 2025. Ce niveau est nettement inférieur au seuil de -15%, qui est surveillé par la BCE, et indique une sensibilité globale limitée du bilan de KBC aux taux d'intérêt.



Le test SOT sur l'EVE est complété par le test SOT sur les NII, qui mesure l'impact de deux scénarios (mouvement parallèle à la hausse et à la baisse) sur les revenus nets d'intérêts (NII), en supposant un bilan constant. Le capital Tier-1 est également confronté à l'impact du scénario le plus pessimiste pour les NII. Cette mesure indique que la sensibilité aux taux d'intérêt de KBC est également limitée: elle s'établissait à -1,00% à fin 2025, par rapport à un seuil de valeurs aberrantes de 5% utilisé par les autorités de surveillance.

Nous utilisons également d'autres techniques pour mesurer les éventuels déséquilibres de notre position sur les taux d'intérêt, telles que l'analyse d'écarts, l'approche de la sensibilité aux taux, l'analyse de scénarios et les stress tests. Les informations concernant le tableau des Écarts, lequel détaille les asymétries entre l'actif et le passif par périodes (time buckets), sont fournies dans le Risk Report.

Pour ce qui est des activités d'assurances du groupe, les investissements à revenu fixe des réserves non-vie sont déterminés par le schéma prospectif des paiements. Le schéma prospectif des paiements de dommages est basé sur des analyses actuarielles extensives.

L'activité Vie branche 21 combine une garantie de rendement et une participation discrétionnaire aux bénéfices qui est déterminée par la compagnie d'assurances. Les principaux risques auxquels l'assureur s'expose dans ce genre d'activités sont le risque de taux bas (le risque que le rendement des investissements descende sous le niveau de taux garanti) et le risque que le revenu des investissements ne permette pas d'assurer une participation aux bénéfices concurrentielle. Le risque de taux d'intérêt bas est géré grâce à une politique faisant correspondre les flux de trésorerie qui est appliquée à la portion des portefeuilles d'assurance vie couverts par des titres à revenu fixe. Les investissements dans le cadre des activités vie branche 23 ne sont pas commentés ici, vu que cette activité ne comporte aucun risque de marché pour KBC.

Nous tenons également compte de l'écart de taux d'intérêt dans nos activités d'assurance. L'actif et le passif des activités vie en lien avec les activités qui offrent des taux garantis sont regroupés en fonction du calendrier attendu des flux de trésorerie, tandis que les activités Non-vie présentent un volume plus restreint et ont une durée moyenne nettement inférieure.

Flux de trésorerie attendus (non actualisés), branche Vie (en millions d'EUR)	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	Total
31-12-2025							
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	1 555	908	1 105	830	843	9 289	14 529
Actions	-	-	-	-	-	-	*1 021*
Immobilier	-	-	-	-	-	-	*365*
Autres (pas d'échéance)	-	-	-	-	-	-	*183*
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	1 257	975	764	751	779	10 556	15 083
Écart des flux de trésorerie sensibles au temps attendus	298	-67	340	79	64	-1 267	-553
Duration moyenne des actifs							5,36 ans
Duration moyenne des passifs							6,60 ans
31-12-2024							
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	1 629	942	924	1 072	895	8 507	13 969
Actions	-	-	-	-	-	-	*964*
Immobilier	-	-	-	-	-	-	*286*
Autres (pas d'échéance)	-	-	-	-	-	-	*182*
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	1 120	941	969	722	714	9 945	14 410
Écart des flux de trésorerie sensibles au temps attendus	509	1	-45	350	181	-1 438	-422
Duration moyenne des actifs							5,67 ans
Duration moyenne des passifs							7,35 ans

Comme mentionné ci-dessus, le principal risque de taux d'intérêt pour l'assureur consiste en un risque de taux bas sur une plus longue période. Nous adoptons une approche ALM axée sur le passif visant à atténuer le risque de taux d'intérêt conformément à la propension au risque de KBC. Pour les risques résiduels de taux d'intérêt, nous menons une politique qui tient compte de l'impact négatif éventuel d'une baisse persistante des taux d'intérêt et avons constitué des réserves supplémentaires adéquates.

Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances	31-12-2025	31-12-2024
5,00% et plus	3%	3%
Plus de 4,25% et jusqu'à 4,99%	4%	5%
Plus de 3,50% et jusqu'à 4,25%	3%	3%
Plus de 3,00% et jusqu'à 3,50%	8%	9%
Plus de 2,50% et jusqu'à 3,00%	4%	4%
2,50% et moins	76%	74%
0,00%	3%	2%
Total	100%	100%

Risque d'écart de taux (credit spread)

Nous achetons des obligations en vue de percevoir des revenus d'intérêts. Ces obligations sont sélectionnées de manière très prudente sur la base de critères tels que l'évaluation du risque de crédit, les mesures de risque/rendement et les caractéristiques de liquidité.

Nous gérons le risque d'écart de taux (credit spread) du portefeuille d'obligations souveraines, notamment, en surveillant dans quelle mesure la valeur des obligations d'État se modifierait si les écarts de taux augmentaient de 100 points de base sur toute la courbe. KBC investit principalement dans des obligations d'État sur ses marchés domestiques, en procédant à une certaine diversification en Europe. Les obligations libellées dans des devises d'autres pays ont pour but premier de couvrir les passifs libellés dans cette même devise. Outre le portefeuille souverain, KBC détient un portefeuille d'obligations non souveraines (banques, entreprises, organismes supranationaux). Vous trouverez plus de détails concernant les composantes du portefeuille obligataire dans le Risk Report.

Exposition aux obligations au 31 décembre 2025, Groupe KBC, valeur comptable (en millions d'EUR)

	Au coût amorti	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Détenus à des fins de transaction	Total	*Pour comparaison: total au 31 décembre 2024*	Impact économique de +100 points de base[1]
Obligations souveraines	45 016	22 426	3 805	71 247	*63 480*	-3 332
Dont[2]:						
République tchèque	*11 238*	*3 463*	*2 113*	*16 814*	*14 968*	*-708*
Belgique	*8 891*	*6 198*	*776*	*15 866*	*12 727*	*-872*
France	*4 348*	*2 582*	*1*	*6 931*	*6 851*	*-319*
Slovaquie	*3 851*	*1 535*	*345*	*5 731*	*4 876*	*-295*
Hongrie	*3 274*	*1 147*	*110*	*4 531*	*3 767*	*-120*
Obligations non souveraines[3]	6 736	4 556	3 407	14 699	14 225	-329

1 Impact économique théorique, en termes de juste valeur, d'une hausse parallèle de 100 points de base du spread sur toute la structure d'échéances. Notons que cet impact ne se reflète que partiellement dans le compte de résultat et/ou les capitaux propres. Les chiffres relatifs à la sensibilité concernent des positions souveraines autres que de trading de la banque et de l'assureur (l'impact sur le portefeuille de trading est relativement limité, à savoir -48 millions d'euros au 31 décembre 2025).

2 5 plus grands portefeuilles souverains.

3 Un portefeuille peu important détenu à la juste valeur par le biais du compte de résultat est compris dans le total non souverain.

Risque actions

Nous définissons le risque actions comme le risque lié aux variations du niveau ou de la volatilité des prix des actions. KBC détient des portefeuilles d'actions à diverses fins. Le principal risque actions se situe dans le pôle assurance. Les stratégies ALM sont basées sur une évaluation risque/rendement, prenant en compte le risque de marché des positions ouvertes en actions. La grande majorité du portefeuille d'actions est détenue comme couverture économique au titre des engagements à long terme de la compagnie d'assurance. Un portefeuille tactique restreint (106 millions d'euros) vise à contribuer à la réalisation des objectifs financiers grâce à des versements de dividendes et des plus-values. Le portefeuille actions des activités d'assurance est largement diversifié en termes de secteurs et de régions, dès lors qu'il est comparé à un panier d'indices de premier plan tels que le S&P 500 ou l'EUROSTOXX 600. Des portefeuilles d'actions plus réduits sont également détenus par d'autres entités du groupe, lorsque ces portefeuilles sont de nature stratégique, comme des participations liées à l'exécution du modèle d'entreprise de KBC. La répartition sectorielle du portefeuille est reprise dans le Risk Report.

Portefeuille actions du groupe KBC	Activités bancaires		Activités d'assurance		Groupe	
	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024
En millions d'EUR*	236	239	1 579	1 422	1 816	1 660
Dont non cotés	*236*	*231*	*282*	*240*	*518*	*471*

* La principale raison de la différence par rapport aux 'Instruments de capitaux propres' à l'Annexe 4.1. des Comptes annuels consolidés réside dans le fait que les actions du portefeuille de trading sont exclues ci-dessus, mais incluses dans le tableau de l'Annexe 4.1.

Impact d'une baisse de 25% des cours des actions, impact sur la valeur (en millions d'EUR)	2025	2024
Activités bancaires	-59	-60
Activités d'assurance	-395	-355
Total	-454	-415

Risque actions non trading	Bénéfice net réalisé (dans le compte de résultat)		Bénéfice net non réalisé à la clôture de l'exercice (en capitaux propres)	
(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024
Activités bancaires	-	-	-38	22
Activités d'assurance	1	-1	351	339
Total	1	-1	313	361

Risque immobilier

Nous définissons le risque immobilier comme le risque lié aux variations du niveau ou de la volatilité des prix immobiliers. L'immobilier utilisé par KBC et ses filiales exclusivement pour leurs activités propres n'est ici pas concerné. Le groupe possède un portefeuille limité d'investissements immobiliers.

KBC Assurances possède également un portefeuille immobilier diversifié, à des fins d'investissement des réserves non-vie et vie à long terme. L'immobilier sert à couvrir les risques d'inflation sur le long terme et à optimiser le profil risque/rendement de ces portefeuilles.

Impact d'une baisse de 25% des prix de l'immobilier, impact sur la valeur (en millions d'EUR)	2025	2024
Portefeuilles bancaires	-113	-116
Portefeuilles des assurances	-138	-120
Total	-251	-235

Risque d'inflation

Nous définissons le risque d'inflation comme le risque lié aux variations du niveau ou de la volatilité des taux d'inflation. L'inflation peut avoir différents impacts sur une société financière, par exemple en faisant fluctuer les taux d'intérêt ou les coûts opérationnels. D'une manière générale, l'inflation n'est de ce fait pas facilement quantifiable en termes de risque de marché. Mais certains instruments ou produits financiers sont directement liés à l'inflation, et leur valeur sera directement affectée par l'évolution des prévisions de marché. KBC Bank utilise les obligations indexées sur l'inflation comme outil de diversification de son portefeuille d'actifs. Chez KBC Assurances, le risque d'inflation concerne en particulier l'activité d'assurance accidents du travail. S'agissant des incapacités longue durée ou permanentes, une allocation sous forme d'annuités est versée à l'assuré. La loi prévoit que ces annuités soient indexées sur l'inflation. KBC Assurances atténue une partie des risques en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation et complète son programme de couverture de l'inflation par des investissements sur les marchés actions et immobiliers, dès lors que ces actifs sont traditionnellement corrélés à l'inflation et ne sont pas assortis d'une date d'échéance.

L'activité bancaire détient un portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation dont la sensibilité à l'inflation (BPI) est de 4,2 millions d'euros (variation de 0,10% des anticipations d'inflation) à fin 2025. Pour les activités d'assurance accidents du travail, la BPI du passif a été calculée à -4,4 millions d'euros (ce qui fait augmenter le passif). Face à ce montant, des obligations indexées sur l'inflation sont détenues à hauteur d'une BPI de 3,6 millions d'euros, complétées par un portefeuille immobilier de 31 millions d'euros. La sensibilité à l'inflation du passif n'est connue qu'avec un trimestre de retard, c'est pourquoi les chiffres de l'assurance dans cette section se fondent sur le troisième trimestre 2025.

Risque de change

Nous définissons le risque de change comme le risque lié aux variations du niveau ou de la volatilité des taux de change. Dans la gestion des positions de change non trading, nous appliquons une politique prudente. Les positions de change importantes dans les livres ALM des entités bancaires avec un portefeuille de trading sont transférées au moyen de transactions internes dans le portefeuille de trading, où elles sont gérées dans les limites de trading attribuées. Les positions de change des entités bancaires sans portefeuille de trading et des entités d'assurance et autres doivent être couvertes si elles sont importantes. Toutefois, les actions détenues en devises autres que l'euro et qui font partie du portefeuille d'assurance ne sont pas couvertes, dans la mesure où la volatilité des cours de change est considérée comme faisant partie de la performance d'investissement.

KBC s'attache à stabiliser le ratio common equity vis-à-vis des fluctuations des devises.

Impact d'une baisse de 10% des cours des devises*	Banque		Assurances	
(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024
CZK	-251	-217	-39	-32
HUF	-79	-74	-12	-10
USD	-7	-3	-61	-59

* Exposition présentée pour les devises pour lesquelles l'impact dépasse 10 millions d'euros dans le pôle banque ou assurances. Le BGN est arrimé à l'euro, ce qui garantit un taux de change très stable, et la Bulgarie a adopté l'euro à compter de 2026.

Comptabilité de couverture

La gestion des actifs et passifs fait appel à des produits dérivés afin de limiter les risques de taux d'intérêt et de change. La comptabilité de couverture a pour objectif de réduire la volatilité du compte de résultat découlant du recours à ces produits dérivés.

KBC a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au risque de crédit et au risque actions. Lorsque les conditions nécessaires sont réunies, elle permet d'éliminer la non-concordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Pour en savoir plus sur la comptabilité de couverture, veuillez vous reporter à l'Annexe 1.2 de la section 'Comptes annuels consolidés'.

Couverture des risques de taux d'intérêt

Des dérivés de couverture sont utilisés pour réduire le risque de taux d'intérêt découlant d'une différence de profil de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs servant à les financer. Le statut d'une couverture en vertu de la comptabilité de couverture peut être associé à l'élément d'actif ou à l'élément de passif.

Les produits dérivés sur taux d'intérêt peuvent être désignés comme suit:

- Couverture de la juste valeur des actifs ou passifs comptabilisés. Les variations de juste valeur des produits dérivés désignés en tant que couvertures de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Il en va de même des variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Le gain ou la perte imputable à la part inefficace est également porté(e) au compte de résultat.
- Couverture des flux de trésorerie des actifs et passifs comptabilisés qui concernent des transactions prévues dont la réalisation est assurée ou très probable. La part efficiente des variations de juste valeur des produits dérivés désignés en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le gain ou la perte imputable à la part inefficiente est porté(e) immédiatement au compte de résultat.

Le Groupe KBC applique des stratégies comptables de couverture macro au titre des portefeuilles homogènes composés de petits éléments, lorsque la fréquence d'occurrence ou la taille relativement réduite des opérations rend la relation 1:1 inefficiente. C'est notamment le cas pour les crédits hypothécaires, les crédits aux PME ou les dépôts de la clientèle. Les stratégies de couverture macro peuvent être dynamiques et subir des changements fréquents basés sur l'équilibrage du portefeuille (open portfolio hedge), entre autres. Les stratégies de couverture micro concernent quant à elles des actifs ou passifs individuels de taille importante. Il s'agit généralement d'importants crédits aux entreprises ou d'importantes acquisitions d'obligations, dans le cadre desquel(le)s le profil de spread de crédit est la seule caractéristique recherchée. Les passifs peuvent être constitués d'émissions de KBC. Les couvertures micro sont fondées sur la juste valeur ou les flux de trésorerie.

Couverture des risques de change

KBC dispose d'investissements stratégiques dans des devises autres que l'euro. La valeur nette d'inventaire des participations significatives est en partie financée en devise locale par le biais de dépôts et de produits dérivés sur devises de manière à garantir la stabilité du ratio common equity. La composante devises est inscrite dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation (dénouement du financement pour cause de liquidation, paiements de dividendes ou autres baisses de la valeur nette d'inventaire) au moyen de couvertures des investissements nets en devises étrangères. KBC dispose également d'un portefeuille limité d'obligations libellées en devises étrangères qui sont financées par des produits perçus en euros. Ces obligations sont couvertes par des swaps de taux d'intérêt entre devises afin d'obtenir un revenu d'intérêt à taux fixe synthétique en euros. Des opérations de couverture de flux de trésorerie (micro-couverture) sont effectuées pour atténuer la volatilité des cours de change.

Efficience de la couverture

L'efficience de la couverture est déterminée à la création de la relation de couverture et lors d'évaluations périodiques prospectives et rétrospectives afin de garantir l'existence et le maintien d'une relation pertinente et valable entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Test d'efficience

S'agissant des taux d'intérêt, plusieurs tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés afin de veiller à ce que la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture permette à la stratégie d'être éligible à la comptabilité de couverture.
Les tests prospectifs se fondent pour l'essentiel sur une analyse de la sensibilité (qui consiste à vérifier que la valeur en points de base du portefeuille couvert par rapport à l'instrument de couverture demeure dans une fourchette de 80 à 125%) ou des volumes (vérifier que le montant en principal des éléments éligibles à la couverture dépasse le volume notionnel des instruments de couverture devant faire l'objet d'une réévaluation ou d'un remboursement à chaque intervalle de temps spécifié).
S'agissant des couvertures de flux de trésorerie macro, des analyses prospectives exhaustives détermineront s'il existe une probabilité suffisante que le volume futur des éléments couverts couvre largement le volume des instruments de couverture. Un ratio de couverture reflétant la proportion

d'un portefeuille couvert à l'aide de produits dérivés est calculé pour chaque stratégie de couverture.
Le test d'efficience rétrospectif de la relation de couverture est réalisé périodiquement en comparant la variation de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture par rapport à la variation de la juste valeur des éléments éligibles à la couverture eu égard au risque couvert sur une période donnée (le ratio de variation de la juste valeur doit être compris dans une fourchette de 80 à 125%).
S'agissant de la couverture de change, l'efficience est assurée en ajustant la somme des montants nominaux des opérations de financement et des produits dérivés sur devises au montant de couverture ciblé des participations stratégiques. Dans le cas de swaps d'obligations libellées en devises étrangères en euros, la date de départ, la date d'échéance et les dates de coupon doivent également correspondre.

Sources d'inefficience de la couverture

Les swaps de taux d'intérêt peuvent s'avérer inefficients pour les raisons suivantes:

- une divergence au niveau des conditions applicables entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, notamment en ce qui concerne les courbes de taux d'intérêt et la périodicité;
- une réduction du volume de l'élément couvert en dessous du volume des instruments de couverture au titre de tout intervalle de temps;
- une inadéquation entre l'ajustement de valeur de crédit sur le swap de taux d'intérêt et le prêt ; les swaps de couverture sont cela dit entièrement collatéralisés ou négociés par l'intermédiaire de chambres de compensation et l'ajustement de valeur de crédit est limité.

En ce qui concerne la couverture des investissements nets en devises étrangères, la composante taux d'intérêt des instruments de couverture peut constituer une source d'inefficience. Même s'il est collatéralisé, le risque de contrepartie lié à l'instrument de couverture peut également constituer une source d'inefficience.

Interruption de la comptabilité de couverture

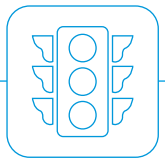
Les stratégies de comptabilité de couverture qui échouent aux tests d'efficience sont interrompues. Un instrument de couverture qui n'est plus considéré comme tel à la suite d'une telle interruption peut être utilisé dans le cadre d'une nouvelle relation de couverture. Les stratégies de comptabilité de couverture efficaces peuvent également être interrompues pour des raisons techniques ou stratégiques. Les impacts d'une inefficience ou d'une interruption de la couverture sur le compte de résultat sont signalés au Comité GALCO.

Sensibilité du capital aux évolutions du marché

Le capital disponible peut être affecté par les variations de la valeur des éléments du bilan (comme les obligations souveraines et d'entreprises ainsi que les actions) comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet impact peut être négatif lorsque le marché est sous tension, un état pouvant résulter de plusieurs paramètres, notamment une augmentation des taux de swap ou des spreads obligataires, ou une baisse des cours des actions. Chez KBC, la sensibilité du capital nous sert de dénominateur commun pour mesurer la vulnérabilité du portefeuille bancaire aux différents types de chocs sur le marché.

Sensibilité du capital CET1 aux principaux moteurs du marché (méthode du compromis danois), Groupe KBC (en points de pourcentage du ratio CET1), impact IFRS découlant:	31-12-2025	31-12-2024
d'un mouvement parallèle des taux de +100 points de base	-0,1%	-0,1%
d'un mouvement parallèle des spreads de +100 points de base	-0,5%	-0,4%
d'une baisse des cours des actions de -25%	-0,1%	-0,2%

Le tableau montre que la sensibilité du capital aux mouvements du marché est limitée. La sensibilité à la volatilité des spreads a crû au cours de l'année écoulée, car KBC a choisi d'augmenter la partie de son portefeuille obligataire comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Actuellement, environ un quart du portefeuille obligataire de KBC Bank est comptabilisé à FVOCI. Toutefois, la majorité du portefeuille est considéré comme détenu jusqu'à l'échéance et est donc comptabilisé au coût amorti. De telles positions n'ont pas d'impact sur le capital, sauf si elles sont liquidées avant l'échéance. Il est à noter que KBC détient des montants importants d'actifs liquides (voir la section consacrée à la liquidité) pour faire face à des sorties de fonds inattendues. Si malgré tout cela ne suffit pas, KBC peut toujours conclure des accords de mise en pension pour accéder à des liquidités plutôt que d'avoir à réaliser des pertes sur les obligations.



Risque de liquidité AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme ne soit pas en mesure de remplir ses engagements et obligations en temps voulu sans encourir des charges plus élevées que prévu.

Suivi du risque de liquidité

S'agissant du risque de liquidité, le CD est soutenu par le Comité actifs et passifs du groupe (GALCO), qui apporte son aide dans le domaine de la gestion (intégrée) du bilan au niveau du groupe, y compris la liquidité et le financement, et veille au respect de toutes les limites internes et réglementaires. Le Liquidity Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures ainsi que la manière dont la gestion des risques liés à l'actif et au passif est effectuée dans l'ensemble du groupe. La mise en œuvre de ce cadre est supervisée par le Centre de compétences pour le risque de liquidité du département Risque Groupe. Au sein de la fonction Risque, le Conseil ALM & Liquidity Risk vise à établir, faciliter, promouvoir et soutenir une intégration efficace de toutes les tâches assignées aux départements Risque locaux et groupe.

Modules de gestion du risque de liquidité

- **Identification des risques:** tous les exercices d'identification des risques décrits à la section 'Composantes d'une saine gestion des risques', s'appliquent dans le contexte de la gestion du risque de liquidité (par exemple le Risk Scan, le NAPP et le recueil des signaux de risque).
- **Évaluation des risques**: les risques de liquidité identifiés sont évalués à la fois au moyen de métriques réglementaires telles que le Liquidity Coverage Ratio (159% en 2025) et le Net Stable Funding Ratio (138%), et de métriques internes portant par exemple sur la composition et la concentration du financement et la composition de la réserve de liquidité. Pour illustrer le risque de liquidité structurel de KBC, nous avons regroupé dans le tableau ci-après les actifs et passifs en fonction de la durée résiduelle (jusqu'à l'échéance contractuelle). La différence entre les entrées et les sorties de liquidités constitue l'écart net de financement (net funding gap).
- **Définir et décliner la propension au risque**: le GALCO surveille l'évolution du profil de risque de liquidité par rapport aux limites. Le faible risque de liquidité que présente KBC se justifie par le fait que le groupe se situe largement au-delà des seuils fixés par les mesures internes et réglementaires en la matière. Le GALCO définit un cadre de limites, de niveaux d'alerte précoce et de politiques concernant les activités entraînant un risque de liquidité, qui est en ligne avec la propension au risque du groupe et qu'il revoit périodiquement.
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée**: pour atténuer le risque de liquidité au jour le jour et intrajournalier, les tendances de la liquidité de financement et des besoins de financement à l'échelle du groupe sont surveillées en continu par les fonctions Risque et Trésorerie Groupe. Pour faire face à une éventuelle situation de crise de liquidité, un Plan d'urgence en matière de liquidités (Liquidity Contingency Plan) élaboré par la fonction Trésorerie Groupe est en place et fait l'objet d'un test au moins une fois par an.
- **Stress testing:** des liquidity stress tests permettent d'évaluer le risque de liquidité contingency de KBC en mesurant la manière dont la réserve de liquidités des banques et assurances du groupe évolue dans des scénarios de stress extrêmes. Cette réserve est basée sur des suppositions en termes de sorties de liquidités et en termes d'entrées résultant d'actions visant à accroître les liquidités. La réserve de liquidités doit suffire à couvrir les besoins de liquidités pendant (i) la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché dans le groupe à la suite d'un événement impliquant spécifiquement KBC, (ii) la période nécessaire à la stabilisation des marchés à la suite d'un événement qui touche les marchés en général, et (iii) un scénario combiné qui prend en considération un événement impliquant spécifiquement KBC aussi bien qu'un événement qui touche les marchés en général. Ces informations alimentent le Plan d'urgence en matière de liquidités (Liquidity Contingency Plan).

KBC a également mis en place un Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) pour s'assurer de disposer de stratégies, de politiques, de processus et de systèmes solides permettant d'identifier, mesurer, gérer et surveiller le risque de liquidité et les positions de financement sur tous les horizons temporels appropriés, et ce afin de maintenir des niveaux adéquats de réserves de liquidités.

Analyse des échéances

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances des entrées et sorties totales. Il est à noter que le déficit structurel de liquidité présenté dans le tableau n'inclut pas le concept de réserve de liquidité (c'est-à-dire le fait que KBC peut monétiser ses obligations liquides à tout moment par le biais d'une mise en pension ou d'un nantissement auprès de banques centrales). Dans ce tableau, la capacité des obligations à générer des liquidités n'est visible qu'à l'échéance finale de l'obligation. Par conséquent, les déficits de financement nets indiqués dans les premières tranches du tableau surestiment nettement le risque car, dans la pratique, KBC monétiserait sa réserve de liquidité (103 milliards d'euros à fin 2025 [moyenne sur 12 mois de 101 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2025], dont 74 milliards d'euros d'actifs non grevés éligibles auprès de la banque centrale, le reste étant constitué de liquidités et de créances de la banque centrale pouvant être retirées) pour faire face à ces sorties de fonds nettes.

À la clôture 2025, KBC détenait 74 milliards d'euros d'actifs non grevés éligibles auprès de la Banque centrale, dont 60 milliards d'euros sous forme d'obligations d'État liquides (81%). Le restant des actifs liquides disponibles est essentiellement composé de covered bonds (14%). La plupart des actifs liquides sont libellés dans les devises de nos marchés domestiques. Le financement provenant des marchés non wholesale était dû au financement stable des principaux segments de clientèle sur nos marchés clés.

Risque de liquidité (sans les transactions interentreprises)* (en milliards d'EUR)	<= 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	À vue	Non déterminé	Total
31-12-2025								
Total des entrées	9	13	30	110	136	2	57	358
Dont produits dérivés	0	0	1	3	0	0	0	4
Total des sorties	53	28	16	21	7	201	31	358
Dont produits dérivés	0	0	1	3	0	0	0	5
Financement professionnel	*19*	*1*	*3*	*6*	*0*	*6*	*0*	*35*
Financement client	*21*	*12*	*9*	*1*	*0*	*195*	*0*	*238*
Certificats de dette	*11*	*15*	*4*	*14*	*7*	*0*	*0*	*50*
Autres	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*31*	*34*
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-45	-15	14	89	129	-198	26	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-54	-54
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-12	-12
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-45	-15	14	89	129	-198	-39	-66
31-12-2024								
Total des entrées	7	14	29	105	119	7	55	336
Dont produits dérivés	0	1	1	2	0	0	0	5
Total des sorties	66	25	19	26	7	163	30	336
Dont produits dérivés	*0*	*1*	*1*	*3*	*0*	*0*	*0*	*5*
Financement professionnel	*22*	*0*	*0*	*1*	*0*	*8*	*0*	*32*
Financement client	*26*	*14*	*16*	*13*	*6*	*154*	*0*	*229*
Certificats de dette	*15*	*10*	*3*	*13*	*1*	*0*	*0*	*43*
Autres	*3*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30*	*33*
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-59	-11	10	79	112	-155	25	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-49	-49
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-11	-11
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-59	-11	10	79	112	-155	-35	-60

* Les flux de trésorerie comprennent les flux de taux d'intérêt conformément au reporting interne et réglementaire sur les liquidités. Les entrées/sorties provenant des réserves auprès de la banque centrale et des actifs/passifs non financiers sont reprises dans la colonne 'Non déterminé'. Le 'Financement professionnel' inclut tous les dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, ainsi que les mises en pension (repo). Les instruments sont classés en fonction de la première date de remboursement. Certains instruments sont valorisés à la juste valeur (sur une base actualisée), tandis que d'autres sont évalués sur une base non actualisée (pour des raisons de rapprochement avec l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés). Vu leur profil d'échéance incertain, les engagements non prélevés et les garanties financières sont repris dans la colonne Non déterminé. Dans le Total des sorties, la catégorie 'Autres' contient des fonds propres, des positions short, des provisions pour risques et charges, des passifs d'impôts et d'autres passifs. Le tableau des liquidités est basé sur le champ d'application consolidé de la banque. Cela sous-entend que les entités d'assurance sont exclues, affectant par conséquent la composition de l'actif. Par ailleurs, les opérations de mise en pension sont exclues des entrées et sorties dès lors qu'elles comprennent une garantie en liquide, ce qui se traduit par un impact net nul sur les liquidités. S'agissant de la classification des actifs, les actions ne sont pas considérées comme liquides en raison de leur volatilité intrinsèque. Les obligations d'entreprises sont considérées comme moins liquides pour la même raison.

Informations sur le financement

Nous disposons d'une solide base de dépôts de particuliers et d'entreprises de taille intermédiaire, ce qui nous assure un éventail de financement stable. Une part significative du financement provient de nos principaux marchés et segments de clientèle.

L'éventail de financement	Informations	31-12-2025	31-12-2024
Financement provenant de la clientèle[1]	Dépôts à vue, dépôts à terme, carnets de dépôt, autres dépôts, bons de caisse et émissions obligataires placées dans le réseau	76%	75%
Émissions obligataires placées auprès d'investisseurs institutionnels	Y compris covered bonds, instruments de dette Tier 2, dette senior de KBC Groupe SA	8%	8%
Financement interbancaire net non garanti	Dont TLTRO	3%	3%
Financement net garanti[2]	Financement de mises en pension (repo)	-3%	-0%
Certificats de dépôt	–	7%	5%
Total des capitaux propres	Dont instruments de dette AT1	9%	8%
Total		100%	100%
en milliards d'EUR		315	306

1 Quelque 87% de ce type de financement proviennent de particuliers et de PME au 31 décembre 2025.
2 Négatif car KBC a effectué davantage de prises en pension que de mises en pension.

Risque de marché des activités de trading AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Le risque de marché est lié aux modifications du niveau ou de la volatilité des prix sur les marchés financiers. Le risque de marché dans les activités de trading est l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier (ou d'un portefeuille de tels instruments) dans le portefeuille de trading du fait de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions ou des matières premières, etc.

Les objectifs stratégiques de KBC dans le cadre de ses activités de trading sont de proposer des produits et des solutions financières solides et appropriées à ses clients afin de les aider à gérer leurs risques et à accéder au capital, et de s'engager dans des activités de market making certifiées. Outre les légères positions (longues ou courtes) occasionnées par nos activités de market making certifiées, l'accent que nous plaçons sur les opérations axées sur le service aux clients nous expose à certains risques de marché résiduels, nécessaires pour nous permettre d'honorer notre rôle d'intermédiaire auprès des clients.

Nos activités de trading se concentrent habituellement sur les instruments de taux d'intérêt. Les activités sur les marchés des changes et en rapport avec les actions sont limitées. Afin de garantir que ces positions sont négociables, les principes suivants s'appliquent:

- L'activité de trading se limite aux produits de taux, de change et boursiers linéaires ou non, ainsi qu'aux obligations, aux opérations à terme sur obligations et à la dette publique.
- Les produits liés aux matières premières ne sont autorisés que sur une base back-to-back.

Ces activités sont assurées par nos salles de marché dans nos pays d'origine ainsi que par une implantation mineure sous la forme de bureaux de vente au Royaume-Uni et en Asie.

Suivi du risque de marché

S'agissant du risque de marché des activités de trading, le CD est soutenu par le Comité Marchés Groupe (GMC), qui émet des avis sur la surveillance des risques et l'utilisation du capital en ce qui concerne les activités de trading.

Le Trading Market Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures relatives à la manière dont la gestion du risque de trading doit être effectuée dans l'ensemble du groupe.

Modules de gestion du risque de marché

- **Identification des risques:** tous les exercices d'identification des risques décrits à la section 'Composantes d'une saine gestion des risques', s'appliquent dans le contexte de la gestion du risque de marché des activités de trading (par exemple le Risk Scan, le NAPP et le recueil des signaux de risque). Par ailleurs, nous analysons les résultats des calculs de valeur et de risque, les évolutions du marché, les évaluations des risques ESG, les tendances du secteur, les nouvelles connaissances en matière de modélisation, les changements de réglementation, etc.
- **Évaluation des risques**: nous mesurons le risque de trading à l'aide d'un certain nombre de paramètres, notamment les positions nominales, les concentrations, la valeur en points de base (BPV) et d'autres sensibilités, ainsi que l'analyse de scénarios. Toutefois, le principal outil auquel nous avons recours pour mesurer et surveiller l'exposition au risque de marché dans le portefeuille de trading est la méthode de la valeur historique à risque (Historical Value-at-risk - HVaR), qui donne une estimation du montant de la valeur économique susceptible d'être perdue pour un portefeuille donné en raison du risque de marché sur une période de détention définie, avec un niveau de confiance donné.
- **Définir et décliner la propension au risque**: la propension au risque de marché des activités de trading est fixée à un niveau faible et est supervisée par le GMC au moyen d'un cadre de limitation du risque consistant en une hiérarchie de limites et d'indicateurs d'alerte précoce. Ceux-ci sont définis au niveau du desk de trading et, en plus de la HVaR, comprennent une série de limites de concentration, de valeurs en points de base et de scénarios (de stress).
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée:** outre les éléments plus proactifs décrits sous le module Identification des risques, cette étape consiste à établir les rapports externes et internes nécessaires, émettre des avis sur les propositions d'affaires, suivre les risques associés aux positions et formuler des conseils à cet égard. Le GMC, qui se réunit chaque mois, reçoit un rapport détaillé (Core Report) ainsi que des notes et des rapports périodiques et ponctuels. Le GMC reçoit également un tableau de bord entre les réunions mensuelles, ou plus fréquemment si les conditions de marché l'exigent (la fréquence maximum étant quotidienne, si nécessaire).
- **Stress testing:** le cadre de limitation du risque est complété par des stress tests élargis effectués chaque semaine sur nos positions. Les stress tests sont examinés lors des réunions du GMC afin que les membres de ce dernier puissent se faire une idée des éventuelles faiblesses dans les positions prises par le groupe.

Profil de risque de marché

La grande majorité des fonds propres réglementaires liés au risque de marché sont calculés à l'aide de notre Modèle interne approuvé. Les fonds propres réglementaires correspondant aux métiers qui ne sont pas inclus dans le Modèle interne approuvé sont mesurés selon l'approche standardisée.

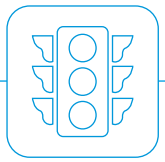
L'évolution des facteurs de risque (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque actions) est calculée grâce à la méthode de la valeur historique à risque (*Historical Value-at-risk*, HVaR). Cela signifie que la performance de marché réelle est utilisée afin de simuler la façon dont le marché pourrait évoluer à l'avenir. La méthode HVaR de KBC aux fins du calcul des fonds propres réglementaires est basée sur une période de détention de 10 jours et un niveau de confiance de 99%, les données historiques remontant à 500 jours ouvrables.

Les tableaux ci-dessous présentent la Management HVaR pour les positions de trading résiduelles dans toutes les salles de marché de KBC pouvant être modélisées par la HVaR, ainsi que la ventilation par type de risque.

Dès que la méthode HVaR permet d'établir une estimation utile des pertes potentielles dans des conditions de marché normales, elle s'appuie sur des données historiques pour simuler les fluctuations de prix futures, et peut donc ne pas refléter les mouvements de marché soudains ou les changements structurels. Lors de phases d'illiquidité ou de tensions sur le marché, il est possible que les positions ne puissent pas être liquidées ou couvertes durant la période de détention définie. Par ailleurs, les risques d'événements extrêmes peuvent être sous-estimés lorsqu'un niveau de confiance de 99% est utilisé.

Risque de marché (Management HVaR) (en millions d'EUR)	2025	2024
Moyenne du 1er trimestre	4	7
Moyenne du 2e trimestre	4	5
Moyenne du 3e trimestre	4	5
Moyenne du 4e trimestre	4	4
Au 31 décembre	4	4
Maximum sur l'année	6	10
Minimum sur l'année	2	3

Ventilation selon le facteur de risque de la HVaR trading pour le groupe KBC (Management HVaR, en millions d'EUR)	Moyenne pour 2025	Moyenne pour 2024
Risque de taux d'intérêt	3,6	4,9
Risque de change	0,4	0,5
Risque actions	2,1	1,9
Effet de diversification	-2,2	-2,0
HVaR totale	4,0	5,2



Risque technique d'assurance AUDITED

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Le risque technique d'assurance correspond au risque de perte lié aux passifs de (ré)assurance ou à l'évolution défavorable de la valeur des passifs de (ré)assurance liés aux contrats de (ré) assurance non-vie, vie et santé, découlant de l'incertitude quant à la fréquence et à la gravité des sinistres.

Suivi du risque technique d'assurance

Dans le domaine du risque technique d'assurance, le CD est soutenu par le Comité Assurances du Groupe (GIC), qui surveille les risques et les fonds propres liés aux activités de (ré)assurance. Le Technical Insurance Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures relatives à la manière dont la gestion du risque technique d'assurance doit être effectuée dans l'ensemble du groupe. La mise en œuvre de ce cadre est supervisée par le département Risque Groupe et son Centre de compétences pour le risque technique d'assurance. Le Centre de compétences est chargé d'apporter son soutien à la mise en œuvre locale et à la direction fonctionnelle des processus de gestion des risques d'assurance des filiales d'assurance. La fonction actuarielle contribue à garantir le respect permanent des exigences relatives au calcul des provisions techniques et aux risques découlant de ce calcul, et évalue la politique de réassurance et le risque de souscription.

Modules de gestion du risque technique d'assurance

- **Identification des risques:** tous les exercices d'identification des risques décrits à la section 'Composantes d'une saine gestion des risques', s'appliquent dans le contexte de la gestion du risque technique d'assurance (par exemple le Risk Scan, le NAPP et le recueil des signaux de risque). Un souci particulier est en outre porté à l'adéquation des provisions techniques. Le processus d'identification des risques consiste notamment à classer de manière fiable tous les risques d'assurance qui peuvent résulter des contrats d'assurances ou de réassurances. Dans le cadre de la directive Solvency II, les activités d'assurance sont réparties en trois grandes catégories, à savoir vie, non-vie et santé, avec à chaque fois une subdivision entre risques de catastrophe et autres risques.

- **Évaluation du risque**: le risque technique d'assurance est évalué à la fois au moyen de mesures réglementaires telles que le Capital de solvabilité requis (SCR) et les évaluations des passifs d'assurance sur la base des hypothèses considérées comme les plus probables (best estimate valuations), et de mesures internes portant par exemple sur la rentabilité économique des portefeuilles d'assurances et les exigences de fonds propres pour le Non-vie, sur la base de modèles stochastiques internes. Ces mesures du risque d'assurance sont utilisées de façon cohérente dans tout le groupe.
- **Définir et décliner la propension au risque**: la propension au risque technique d'assurance est fixée à un niveau faible et est supervisée par le GIC, qui assure l'examen et le reporting des limites définies. Les limites de risque d'assurance sont déterminées et fixées au niveau du groupe, puis répercutées au niveau des entités locales. Les contrôles de conformité nécessaires sont effectués.
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée**: les évaluations font l'objet d'un suivi et d'un reporting réguliers par le biais de l'Insurance Integrated Risk Report, remis chaque trimestre au Comité Assurances du Groupe. En outre, les signaux de risque pertinents sont communiqués régulièrement dans le cadre de l'Integrated Risk Report (Insurance) normal.
- **Stress testing:** des stress tests (réglementaires) internes et externes et des analyses de sensibilité sont effectués et les résultats sont consignés dans le rapport Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) préparé sur une base annuelle, ainsi que dans d'autres rapports (p. ex. le Regular Supervisory Report (RSR) et l'Insurance Integrated Risk Report).

Réassurance

Les portefeuilles d'assurances sont protégés contre l'influence de sinistres importants ou contre l'accumulation de sinistres par voie de limites imposées par police, de diversification du portefeuille en termes de lignes de produit et de régions géographiques, et de réassurance. Le Solvency & Financial Condition Report (SFCR), disponible à l'adresse www.kbc.com, contient davantage d'informations sur la façon dont les risques de concentration sont identifiés et gérés.

Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs: assurances de dommages, assurances de responsabilité et assurances de personnes. La grande majorité des contrats de réassurance étant conclus sur une base non proportionnelle, l'impact de faits dommageables importants est spécifiquement couvert.

La fonction indépendante Risque d'assurance est investie des missions suivantes:
- prodiguer des conseils sur la restructuration des programmes de réassurance lors des négociations annuelles;
- informer la direction chaque trimestre des sinistres liés aux grandes catastrophes naturelles, ainsi que de la manière dont ils ont été gérés et dont leur impact a été atténué;
- réaliser des analyses/deep dives ad hoc déclenchées par des signaux de risques ou sur demande de la direction afin d'examiner les tendances potentielles liées aux catastrophes.

Fonction actuarielle

Le cadre réglementaire Solvency II exige qu'une fonction actuarielle soit mise en place parmi les fonctions de contrôle indépendantes (en plus des fonctions de gestion des risques, de compliance et d'audit interne) au niveau de chaque entité d'assurance ainsi qu'au niveau du groupe d'assurance. La fonction actuarielle est confiée à un responsable des activités liées à la fonction actuarielle. Fondamentalement, la mission d'une telle fonction est de veiller à ce que le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de l'entreprise soit pleinement informé sur les sujets actuariels techniques, et ce de manière indépendante.

La fonction actuarielle a pour missions principales de:
- veiller à l'adéquation des méthodologies et des modèles sous-jacents utilisés, ainsi qu'à l'adéquation des hypothèses avancées dans le calcul des provisions techniques;
- évaluer l'adéquation et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- comparer les meilleures estimations à l'expérience;
- informer les organes administratifs et les organismes de gestion et de contrôle de la fiabilité et de l'adéquation du calcul des provisions techniques;
- exprimer une opinion sur la politique de souscription globale;
- exprimer une opinion sur l'adéquation des dispositions de réassurance;
- contribuer à la mise en œuvre efficace de la gestion des risques, en particulier en ce qui concerne la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences de fonds propres.

Sensibilité aux paramètres qui sous-tendent l'évaluation des passifs d'assurance selon la norme IFRS 17

Le tableau donne un aperçu de la sensibilité des passifs d'assurance selon la norme IFRS 17 à un changement, à la date de reporting, d'une sélection de paramètres utilisés dans le calcul des 'fulfilment cashflows' selon la norme IFRS 17. Les passifs du bilan entrant dans le champ d'application du reporting IFRS 9, principalement les passifs de la Branche 23, ne sont pas inclus dans le reporting de sensibilité ci-dessous. L'impact est rapporté avant réassurance, compte tenu du faible impact de la réassurance sur les sensibilités.

	31-12-2025				31-12-2024			
Sensibilité (en millions d'EUR)	**'Fulfilment cashflows' actualisés**	**Marge sur services contractuels**	**Résultat avant impôts**	**Capitaux propres: OCI avant impôts**	**'Fulfilment cashflows' actualisés**	**Marge sur services contractuels**	**Résultat avant impôts**	**Capitaux propres: OCI avant impôts**
Assurance vie: solde	11 848	2 261	-	-	11 782	2 143	-	-
Impact de:								
Taux de mortalité: +1%	*6*	*-4*	*0*	*-2*	*6*	*-4*	*-0*	*-1*
Taux de mortalité: -1%	*-6*	*4*	*0*	*2*	*-6*	*5*	*-0*	*1*
Taux de morbidité: +1%	*7*	*-7*	*-1*	*1*	*6*	*-6*	*-1*	*1*
Taux de morbidité: -1%	*-7*	*7*	*1*	*-1*	*-6*	*7*	*0*	*-1*
Dépenses: +5%	*50*	*-55*	*-6*	*12*	*55*	*-57*	*-7*	*9*
Dépenses: -5%	*-50*	*56*	*6*	*-12*	*-55*	*57*	*6*	*-9*
*Taux de déchéance: +10%**	*59*	*91*	*9*	*-159*	*58*	*5*	*3*	*-66*
*Taux de déchéance: -10%**	*-61*	*-96*	*-10*	*168*	*-60*	*-5*	*-4*	*69*
Assurance non-vie: solde	2 551	-	-	-	2 444	-	-	-
Impact de:								
Sinistres et dépenses non payés: +5%	*127*	-	*-133*	*7*	*122*	-	*-125*	*3*
Sinistres et dépenses non payés: -5%	*-127*	-	*133*	*-7*	*-122*	-	*125*	*-3*

* Le changement important de l'impact sur la MSC et l'OCI est dû à la poursuite de la hausse des taux d'intérêt en 2025.

Comparaison de la valeur comptable et des montants à payer pour les contrats d'assurance vie selon la norme IFRS 17

Dans ce tableau, les montants 'payables à vue' pour les contrats d'assurance vie évalués selon la norme IFRS 17 sont déduits de la valeur comptable de ces contrats. La valeur comptable est définie comme la somme de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de ces contrats, majorée de l'ajustement au risque et de la marge sur services contractuels. Les 'montants payables à vue' correspondent aux montants auxquels les assurés auraient contractuellement droit s'ils venaient à racheter leurs contrats à la date de reporting, avant déduction des frais de rachat.

	31-12-2025			31-12-2024		
Assurance vie (en millions d'EUR)	**Montants payables à vue**	**Valeur comptable des passifs d'assurance**	**Différence**	**Montants payables à vue**	**Valeur comptable des passifs d'assurance**	**Différence**
Branche 23 (IFRS 17)	869	891	22	808	842	34
Branche 21*	12 489	12 149	-340	11 866	12 099	232
Contrats hybrides	1 306	1 069	-237	1 165	985	-180
Total	14 663	14 109	-555	13 839	13 925	87

* L'évolution des montants payables à vue et de la valeur comptable des passifs d'assurance est due à la hausse du taux d'intérêt d'actualisation.

Sensibilité de l'évaluation des passifs d'assurance selon la norme IFRS 17 à un changement de la courbe d'actualisation

Le tableau montre la sensibilité à un mouvement parallèle de 30 pb de la courbe d'actualisation, vers le haut et vers le bas.

Sensibilité (en millions d'EUR)	31-12-2025 'Fulfilment cashflows'	31-12-2025 Marge sur services contractuels	31-12-2025 Résultat avant impôts	31-12-2025 Capitaux propres: OCI avant impôts	31-12-2024 'Fulfilment cashflows'	31-12-2024 Marge sur services contractuels	31-12-2024 Résultat avant impôts	31-12-2024 Capitaux propres: OCI avant impôts
Assurance vie:								
Actifs*: solde	15 300	-	-	-	14 729	-	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*-225*	*0*	*2*	*-227*	*-230*	*0*	*4*	*-234*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*230*	*0*	*-2*	*232*	*238*	*0*	*-4*	*242*
Passifs d'assurance (hors Branche 23): solde	11 848	2 261	-	-	11 782	2 143	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*-300*	*-2*	*0*	*302*	*-334*	*6*	*-0*	*328*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*306*	*1*	*1*	*-308*	*364*	*-7*	*1*	*-358*
Effet combiné	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*75*	*2*	*2*	*75*	*104*	*-6*	*3*	*95*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*-77*	*-1*	*-1*	*-77*	*-126*	*7*	*-3*	*-116*
Assurance non-vie								
Actifs*: solde	4 767	-	-	-	4 204	-	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*-14*	*0*	*0*	*-14*	*-13*	*0*	*0*	*-13*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*15*	*0*	*0*	*15*	*13*	*0*	*0*	*13*
Passifs d'assurance: solde	2 551	-	-	-	2 444	-	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*-34*	*0*	*0*	*34*	*-36*	*0*	*0*	*35*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*36*	*0*	*0*	*-35*	*38*	*0*	*-0*	*-37*
Effet combiné	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact du taux d'actualisation +0,30%	*20*	*0*	*0*	*19*	*23*	*0*	*0*	*23*
Impact du taux d'actualisation -0,30%	*-21*	*0*	*0*	*-21*	*-25*	*0*	*-0*	*-24*

* Actifs de couverture.

Évolution des sinistres Non-vie

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur l'évolution des sinistres (hors approche par blocs Non-vie, en raison de son caractère négligeable). Pour chaque année d'accident, ce tableau présente un suivi annuel de la charge totale des sinistres au cours des années suivant l'année de survenance des sinistres. Il est possible d'obtenir une estimation des flux de trésorerie futurs en soustrayant, pour chaque année d'accident, les montants déjà payés de la charge totale estimée des sinistres pour cette année. Dès lors que des données conformes à la norme IFRS 17 sont disponibles à partir de l'année 2022, les quatre dernières diagonales représentent la charge des sinistres calculée selon les principes édictés par cette norme. Les chiffres en italique ont été publiés selon la norme IFRS 4, et ont été ajoutés à titre de référence.

Évolution des sinistres non-vie, KBC Assurances (en millions d'EUR)	Année d'accident <2016	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Estimations des sinistres cumulés non actualisés avant réassurance												
À la fin de l'année d'accident:	–	*1 024*	*1 000*	*1 072*	*1 149*	*1 018*	*1 262*	1 097	1 091	1 247	1 298	–
1 an plus tard	–	*888*	*882*	*939*	*1 019*	*897*	1 022	1 091	1 234	1 327	–	–
2 ans plus tard	–	*825*	*849*	*894*	*989*	782	1 020	1 086	1 158	–	–	–
3 ans plus tard	–	*811*	*833*	*876*	895	793	1 028	1 100	–	–	–	–
4 ans plus tard	–	*806*	*816*	782	903	779	1 017	–	–	–	–	–
5 ans plus tard	–	*787*	743	786	888	786	–	–	–	–	–	–
6 ans plus tard	–	746	743	782	899	–	–	–	–	–	–	–
7 ans plus tard	–	751	740	786	–	–	–	–	–	–	–	–
8 ans plus tard	–	751	748	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9 ans plus tard	–	755	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimations des sinistres cumulés non actualisés avant réassurance à la date de reporting	-	755	748	786	899	786	1 017	1 100	1 158	1 327	1 298	9 873
Sinistres réels cumulés payés avant réassurance au cours des 10 dernières années d'accident	-	667	671	711	788	686	879	903	924	997	653	7 877
Total des flux de trésorerie futurs non actualisés (cumulés) avant réassurance	739	88	77	75	111	100	138	198	235	329	645	2 735
Impact de l'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-469
Impact de l'ajustement au risque (actualisé)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	275
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-6
Passifs d'assurance actualisés au titre des sinistres survenus avant réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 533
Actifs de réassurance cédés actualisés au titre des sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99

Informations générales
Risque de crédit
Risque de marché des activités autres que de trading
Risque de liquidité
Risque de marché des activités de trading
Risque technique d'assurance
Risques non financiers

Les risques non financiers sont entre autres les suivants:

- Risque opérationnel: le risque de dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou résultant d'événements extérieurs soudains d'origine humaine ou naturelle.
- Risque de compliance: le risque qu'une sanction judiciaire, administrative ou réglementaire soit imposée à un établissement et/ou à ses collaborateurs en raison d'un non-respect des lois et règlements relatifs aux questions de conformité, entraînant une perte de réputation et une perte financière potentielle. Cette perte de réputation peut également résulter du non-respect de la politique interne en la matière et des valeurs et codes de conduite propres à chaque établissement en ce qui concerne l'intégrité de ses activités.
- Risque de réputation: le risque qu'une perte de confiance ou qu'une perception négative dans le chef de parties intéressées (par exemple, des employés et représentants de KBC, des clients ou prospects, des actionnaires, des investisseurs, des analystes financiers, des agences de notation, de la communauté locale au sein de laquelle KBC opère, etc.), qu'elle soit justifiée ou non, n'affecte la capacité d'une entreprise à maintenir des relations d'affaires et de clientèle existantes ou à en établir de nouvelles, ainsi que sa capacité à obtenir un accès continu à des sources de financement.

Risque opérationnel

Suivi du risque opérationnel

Dans le domaine du risque opérationnel, le CD est soutenu par le Comité du Contrôle interne du Groupe (GICC) afin de renforcer la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne de KBC. L'Operational Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures relatives à la manière dont la gestion du risque opérationnel doit être effectuée dans l'ensemble du groupe. Sa mise en œuvre est coordonnée et surveillée par le Centre de compétences pour le risque opérationnel au sein de la fonction Risque Groupe, qui se compose d'experts 'risques' tant au niveau du groupe qu'au niveau local. Le Centre de compétences collabore avec d'autres fonctions expertes couvrant les neuf sous-types de risques opérationnels: Technologies de l'information, sécurité de l'information, continuité des activités, processus, tiers et externalisation, modèles, juridique, fraude et sécurité personnelle et physique.

Modules de gestion des risques opérationnels

- **Identification des risques:** KBC identifie ses risques opérationnels à partir de diverses sources comme le suivi de la législation, l'utilisation des résultats du New and Active Products Process (NAPP), la scanographie des risques, l'analyse des indicateurs clés de risque, l'examen indépendant des activités de contrôle, l'analyse des causes ayant donné lieu à des incidents opérationnels, des quasi-accidents et des pertes. Un inventaire structuré des risques opérationnels et des contrôles d'atténuation correspondants est en place, et un processus de réexamen permet de s'assurer que l'inventaire reste en phase avec les sous-types de risques opérationnels nouveaux ou émergents. Les auto-évaluations des risques au niveau des métiers opérationnels sont effectuées par la première ligne de défense dans le but d'identifier les risques locaux supplémentaires et les éventuelles lacunes en matière de contrôles opérationnels. Des évaluations de risques dynamiques basées sur des critères de déclenchement sont exécutées sur la base de l'examen continu des événements de risques internes et externes. En outre, des signaux de risque sont recueillis via une analyse proactive régulière de l'environnement afin d'identifier les (cyber-) tendances externes ou internes susceptibles d'avoir un impact négatif direct ou indirect sur notre entreprise.
- **Évaluation des risques**: des métriques et des échelles uniformes au niveau du groupe sont en place dans le but de déterminer les niveaux de risque opérationnel individuels (intrinsèques et résiduels) dans les métiers et d'étayer le profil de risque d'une entité, d'une manière globale et intégrée pour tous les sous-types de risque opérationnel pour KBC et ses entités.
KBC surveille par ailleurs de près la maturité de son environnement de contrôle interne en s'appuyant sur les données. Cela nous permet d'évaluer régulièrement la maturité, d'établir un rapport en la matière et de prendre des mesures si nécessaire. Une fois par an, ces analyses

contribuent également à l'Internal Control Statement, exigé en vertu de la réglementation et qui évalue le degré de contrôle que KBC exerce sur ses risques opérationnels et la façon dont il les gère.
Afin de mesurer le degré de certitude qu'une mesure de contrôle atténue comme prévu un risque spécifique, nous évaluons l''efficacité du contrôle' grâce à plusieurs métriques telles que les taux de clics des employés dans les campagnes d'hameçonnage, les vitesses de correction des vulnérabilités des sites Internet et le nombre d'erreurs de traitement.

- **Définir et décliner la propension au risque:** globalement, KBC aspire à évoluer dans un environnement caractérisé par un faible risque opérationnel lors de ses activités habituelles. Toutefois, dans le cas de projets qui entraînent une transformation de grande ampleur (fusions et acquisitions par exemple), le niveau est relevé à 'la limite basse du niveau moyen', tout en maintenant des limites strictes. La propension au risque opérationnel est définie au niveau global ainsi qu'au niveau de chaque sous-type de risque opérationnel (voir ci-dessous). Le profil de risque opérationnel actuel est examiné trimestriellement sur la base de la propension au risque opérationnel, dans le cadre du rapport sur les risques opérationnels et de conformité présenté au GICC.
- **Analyse, suivi et reporting des risques et réponse apportée:** l'analyse et le reporting des risques opérationnels visent à offrir une vision globale et transparente, prospective et ex-post de l'évolution du profil de risque et du contexte dans lequel KBC opère. Un reporting structurel est effectué trimestriellement au GICC (via le rapport sur les risques opérationnels et de conformité), au Conseil, au CRC et au CD (via l'Integrated Risk Report) ainsi que mensuellement au comité informatique mondial (GITCO). La maturité de l'environnement de contrôle interne est communiquée une fois par an au travers de l'Internal Control Statement au CD, au CA au CRC et au Conseil et est transmise en externe à la BNB, à la FSMA et à la BCE. Des rapports réguliers ou ad hoc viennent compléter ce reporting et y apportent des informations supplémentaires.
- **Stress testing:** dans le cadre du risque opérationnel, des stress tests sont effectués sur la base de scénarios ayant un impact négatif potentiel sur la situation (financière) de KBC afin de préparer les entités de KBC à des situations de crise (extrême). Ces scénarios décrivent des événements de risque opérationnel spécifiques qui vont du plausible à l'exceptionnel, voire à l'extrême, et/ou des variations de l'impact négatif du risque opérationnel. Les stress tests permettent par exemple aux entités de KBC de faire face aux cybercrises locales et de gérer les incidents majeurs. Afin de s'assurer que les risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information sont atténués de manière efficace, un certain nombre de tests sont régulièrement effectués dans l'ensemble du groupe, tels que des tests techniques de cyberrésilience et de préparation, des enquêtes détaillées, des tests d'hameçonnage pour les employés, des simulations de crise et d'autres exercices d'incidents.

Engagement ciblé afin de gérer nos principaux risques opérationnels:

Gestion du risque d'information

La gestion du risque d'information englobe les risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information, renforcés par un environnement de cybermenaces en constante mutation. Le risque de sécurité de l'information est l'un des risques les plus importants auxquels les établissements financiers sont confrontés aujourd'hui, alimenté par des facteurs tels que les tensions géopolitiques, la cybercriminalité organisée, la croissance et l'innovation technologiques (p. ex. l'utilisation de l'IA à des fins d'hameçonnage ou d'hypertrucage, etc.) ainsi que d'autres éléments internes (tels que la poursuite de la transformation numérique, l'expérimentation de nouvelles technologies, etc.). Ces menaces pourraient entraîner une perte d'intégrité ou de confidentialité, ainsi qu'une indisponibilité imprévue, ce qui peut affecter nos données, la disponibilité de nos opérations et services, la réputation de KBC, etc.

Les cyberrisques sont gérés en continu et de manière structurelle à travers l'ensemble du groupe. KBC identifie activement les cyberrisques grâce notamment à une surveillance des cybermenaces, à des piratages éthiques menés régulièrement et à des formations et des campagnes de sensibilisation ciblées. En combinant informations sur les menaces pour la sécurité informatique et perspectives et conclusions de ces activités, nous sommes en mesure d'identifier, d'évaluer et de comprendre de manière proactive les cyberrisques qui pourraient menacer notre entreprise et nos parties intéressées, renforçant notre capacité à nous défendre contre les cybermenaces et à y répondre de manière efficace. Pour de plus amples détails sur la façon dont les risques d'information (y compris les cyberrisques) sont gérés, veuillez consulter la Déclaration relative à la durabilité comprise dans le présent rapport ou le Risk Report.

Gestion du risque de tiers et d'externalisation

Le risque de tiers et d'externalisation représente le risque découlant des problèmes de continuité, d'intégrité et/ou de qualité des activités externalisées à des tiers (au sein du groupe ou non) ou menées en collaboration avec des tiers ou provenant des équipements ou du personnel mis à disposition par des tiers. Étant donné l'impact potentiel de ce risque sur KBC et ses clients, il est important d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler les risques liés à toutes les relations avec les tiers pendant toute leur durée de vie.

Ainsi, la gestion effective du risque de tiers accompagne toutes les étapes du cycle de vie des accords conclus avec les tiers, à savoir la diligence raisonnable, l'évaluation du risque, les procédures de sous-traitance et d'intégration, le suivi permanent et la résiliation éventuelle.

L'externalisation (outsourcing) est un sous-segment particulier des accords conclus avec les tiers, dans le cadre de laquelle le prestataire de services effectue des tâches qui incomberaient autrement à l'institution elle-même. Des cadres réglementaires tels que les Orientations de l'ABE sur l'externalisation et le risque de tiers et les Orientations de l'AEAPP relatives à la sous-traitance prévoient des exigences détaillées en matière de gouvernance, mettant l'accent sur la prise de décisions fondée sur le risque, la prise de responsabilité au niveau du conseil, et la surveillance des relations d'externalisation pendant toute leur durée de vie.

Pour assurer une gestion solide de ses processus et risques de tiers et d'externalisation, KBC a défini une approche unique à l'échelle du groupe qui prévoit une politique d'externalisation et de gestion du risque de tiers conforme à la loi DORA au niveau du groupe. Celle-ci expose les principes et la stratégie pour les activités de tiers et normalise l'approche utilisée lorsqu'un transfert d'activité est envisagé.

Des contrôles sont définis pour atténuer de manière adéquate les risques découlant de l'externalisation externe ou interne tout au long du cycle de vie d'un prestataire de services. La gouvernance qualitative des risques des activités externalisées de KBC est assurée via des évaluations régulières des risques, dont la fréquence dépend du niveau de criticité de l'activité externalisée.

Gestion du risque lié au modèle

La stratégie axée sur les données de KBC repose sur un éventail croissant de modèles mathématiques, statistiques et numériques avancés pour soutenir la prise de décision, mesurer et gérer les risques, gérer les entreprises et rationaliser les processus. Les modèles basés sur l'IA sont également de plus en plus courants dans les différents domaines d'activité (banque, assurance, gestion d'actifs). Plus l'utilisation des modèles s'intensifie, plus il est important de pouvoir reconnaître, comprendre et atténuer les risques liés à la conception, à la mise en œuvre ou à l'utilisation des modèles, afin de protéger à la fois KBC et ses clients. Les normes de gestion du risque de modèle de KBC établissent un cadre lui permettant d'identifier, de comprendre et de gérer efficacement le risque de modèle, de la même manière que tout autre type de risque. Le champ d'application de ce cadre s'étend plus particulièrement aux modèles d'IA générative et à risque élevé, conformément à la Loi européenne sur l'intelligence artificielle.

Dès lors que l'utilisation des modèles d'IA constitue un aspect important de la stratégie de KBC, il est important de s'assurer que les modèles auxquels nous avons recours génèrent des résultats fiables et conformes aux valeurs et aux principes de KBC. À cette fin, KBC a mis sur pied le Cadre d'IA fiable (Trusted AI Framework).

Gestion de la continuité des activités, y compris la gestion de crise

Pour garantir la disponibilité des services essentiels, KBC a mis en place un processus de gestion de la continuité des activités (BCM), ayant pour but de s'assurer qu'une analyse d'impact sur l'activité est réalisée régulièrement et que des objectifs sont définis et appliqués en termes de délai de reprise.

Le processus BCM, axé sur la prévention et la réponse, représente un processus mature au sein du groupe afin de garantir la poursuite des activités critiques. Le volet 'prévention' vise à diminuer la probabilité de survenance d'une crise, tandis que le volet 'réponse' se concentre sur la gestion efficace et efficiente d'une crise, si elle se produit. Pour ce faire, des plans de continuité des activités et des scénarios pratiques appelés runbooks sont disponibles sur la manière de gérer une crise en cours. Nous tirons les leçons de tout incident, toutes crises ou tout test à blanc (interne ou externe) et, au besoin, adaptons nos plans BCM.

Risque de compliance

Suivi des risques de compliance

En priorité et au minimum, les activités de la fonction compliance doivent se concentrer sur les domaines d'intégrité suivants: lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, prévention de la fraude fiscale, protection des investisseurs et des titulaires de police, protection des données et IA, éthique des affaires, protection du consommateur, aspects de gouvernance de CRD IV, V et VI, Solvency II et/ou législation locale, finance durable et durabilité.

Le risque de compliance est régi par un cadre global qui inclut la Charte de conformité, la Politique d'intégrité, la propension au risque spécifique et les Indicateurs clés de risque connexes, les Règles de conformité du Groupe, le Programme de contrôle de la conformité et d'autres reportings. Un processus de gouvernance adéquat est en place, qui comprend notamment une procédure appropriée de remontée de l'information au CD, au CRC et au Conseil, afin de garantir l'indépendance de la fonction compliance.

La gouvernance de la fonction compliance est décrite de manière plus détaillée dans la Charte de conformité et est conforme aux directives de l'ABE et de l'AEAPP sur la gouvernance interne.

Modules de gestion des risques de compliance

Afin de gérer les risques de conformité, KBC entend se conformer aux lois et réglementations dans les domaines de conformité tels que déterminés par sa Charte de conformité. La mission de la fonction compliance dans la gestion de ces risques est double:

- D'une part, elle est chargée plus particulièrement de l'identification, de l'évaluation et de l'analyse des risques en matière de conformité. Elle fournit par ailleurs des conseils d'un point de vue indépendant sur l'interprétation des lois et règlements relatifs aux domaines qu'elle couvre. Ce rôle de prévention est mis en pratique par les règles de conformité du Groupe qui définissent les exigences minimales pour l'ensemble du groupe, la fourniture de procédures et d'instructions, des cours de formation sur mesure et des initiatives de sensibilisation, l'information des organes de gouvernance sur les nouveaux développements réglementaires, le soutien à l'exécution de la stratégie du groupe et la mise en œuvre des exigences légales et réglementaires par les différents métiers concernés. La fonction compliance prodigue également des conseils et points de vue indépendants sur le New and Active Products Process (NAPP). Le département compliance, conjointement avec les autres fonctions de contrôle, veille à ce que, dans le cadre du NAPP, le lancement de tout nouveau produit soit conforme aux nombreuses dispositions légales et réglementaires en vigueur, telles que MiFID II, la Directive sur la distribution d'assurances (IDD) et d'autres règlements locaux et de l'UE, et qu'il soit en accord avec les valeurs de KBC.
- D'autre part, en tant que deuxième ligne de défense, elle effectue un suivi basé sur les risques pour garantir l'adéquation de l'environnement de contrôle interne. Plus précisément, le suivi permet de vérifier si les exigences légales et réglementaires sont correctement mises en œuvre dans les domaines de la compliance. Elle vise également à garantir l'efficacité et l'efficience des contrôles effectués par la première ligne de défense. En outre, des contrôles de qualité sont effectués par la Compliance Groupe dans les principales entités du groupe afin de garantir au Conseil que le risque de conformité est correctement évalué par la fonction compliance locale.

Aperçu de la gestion de domaines spécifiques de compliance

La Compliance Groupe (GCPL) s'attelle toujours à instaurer les fondements d'une fonction compliance robuste à l'échelle du groupe. Elle se concentre principalement sur les processus et l'efficacité, en mettant sur pied une stratégie à l'épreuve du temps et conforme à sa vision et en renforçant le personnel et l'équipe de gestion. La GCPL investit par ailleurs dans divers outils et dans le rôle du groupe afin de répondre aux attentes de la BCE. À l'avenir, elle entend améliorer plus avant la méthodologie et les processus au sein de la fonction compliance et pouvoir ainsi fournir les garanties nécessaires au Conseil et aux autorités de contrôle.

La GCPL aspire à parvenir à une organisation mature dotée d'une planification documentée et fondée sur des données, qui permettra une meilleure orientation à l'échelle du groupe. Le but est de parvenir à des synergies et à une évolutivité à travers l'ensemble du groupe, à tous les niveaux et dans tous les domaines, grâce par exemple à des évaluations des risques, des surveillances réglementaires, la gestion des connaissances, etc. L'objectif principal est d'adopter une approche globale en matière de compliance, basée sur les risques et alimentée par les données.

Criminalité financière

Un département compliance consacré à la criminalité financière a été mis en place pour renforcer les synergies entre la lutte contre le blanchiment de capitaux, les embargos et d'autres domaines liés. La prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, y compris les embargos, a figuré parmi les principales priorités de la fonction compliance ces dernières années et elle restera prioritaire. Des efforts sont constamment déployés pour adapter l'organisation à un environnement réglementaire en constante évolution, notamment en ce qui concerne les clients qui présentent un risque accru et pour lesquels des informations supplémentaires sont nécessaires. Par conséquent, la fonction compliance suit également de près les développements de l'UE en ce qui concerne la nouvelle autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et les dispositions réglementaires publiées. Des efforts particuliers sont consentis en faveur d'une approche préventive de la gestion des risques (par exemple, des mesures de contournement des embargos).

IA et protection des données et des consommateurs

Le respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel et des consommateurs est une caractéristique centrale de toute organisation durable et centrée sur le client. Dans le cadre de la stratégie de KBC axée sur les données, il est essentiel de prêter attention à la protection de la vie privée et à toutes les évolutions réglementaires à venir dans le domaine de la protection des données et des consommateurs afin de garantir aux clients de KBC des activités de bancassurance fiables à l'épreuve du temps. La fonction compliance suit de près l'évolution de la réglementation qui affecte le domaine de la protection des données et/ou des consommateurs, comme le RGPD, la directive ePrivacy, la directive PSD3 et le règlement PSR, le

Service bancaire de base et la directive en matière d'accessibilité. Depuis 2020, Kate, l'assistant personnel, a acquis une plus grande maturité et peut de mieux en mieux faciliter la vie quotidienne de nos clients. La recherche sur l'utilisation potentielle de modèles d'IA générative est suivie de près afin de s'assurer que les risques sont dûment identifiés, notamment les nouveaux risques découlant de la Loi sur l'IA. En prévision de l'application de la Loi sur l'IA, KBC a déjà défini son 'Cadre d'IA fiable', permettant de garantir que les technologies que nous utilisons sont transparentes, équitables et sécurisées. KBC est en cours d'application de la Loi sur l'IA grâce à un projet mené par la Compliance et impliquant diverses parties intéressées à travers l'organisation. Le projet se concentre sur plusieurs axes de travail clés: effectuer des évaluations d'écarts afin d'identifier les manquements en termes de compliance, traduire les exigences réglementaires en règles pratiques pour l'entreprise, définir un cadre de gouvernance en matière d'IA, organiser des formations de sensibilisation ciblées et mettre au point les outils nécessaires pour soutenir un inventaire d'IA.

Protection des investisseurs et des titulaires de police

Les marchés financiers et la législation en matière d'assurance évoluent et s'étendent en permanence. KBC s'efforce d'être toujours prêt en amont en s'assurant que le cadre interne (règles, politiques et contrôles minimums de première et deuxième lignes) permette une adaptation sans heurts des activités commerciales. En 2025, nous avons continué à appliquer une approche prospective visant à transposer les exigences à venir en conseils exploitables (p. ex. rentabilité des activités d'assurance, nouvelles règles sur la structure du marché, changements apportés aux dispositions sur les abus de marché). La fonction compliance a par ailleurs anticipé les attentes réglementaires dans de nouveaux domaines (à l'instar de la législation sur les cryptoactifs). Afin de cultiver la culture de compliance et de réduire le risque en la matière, plusieurs initiatives ont été prises afin de faciliter la compréhension, l'utilisation et l'interprétation des Règles de conformité du Groupe (changements de méthodologie, apprentissages en ligne, orientations, textes normalisés, etc.).

Gouvernance d'entreprise et éthique des affaires

La gouvernance d'entreprise au sein des établissements de crédit et des entreprises d'assurance a pour but de garantir que ceux-ci exercent leurs activités de manière sécurisée et adéquate, qu'ils gèrent efficacement les risques et qu'ils prennent des décisions dans le meilleur intérêt de leurs parties intéressées. Le respect de pratiques de gouvernance d'entreprise robustes contribue à une bonne gestion et un bon contrôle des risques de compliance par KBC. Ainsi, tout comme les années précédentes, la GCPL prodigue des conseils et surveille la conformité s'agissant des aspects de gouvernance prévus par les directives CRD IV, V et VI et Solvency II, comme l'externalisation, le fonctionnement et la composition des comités, les évaluations Fit & Proper (évaluations de l'honorabilité et des compétences), l'incompatibilité des mandats, le suivi du traitement des plaintes, les conflits d'intérêts, la rémunération adéquate, etc. En 2025, une importance particulière a été accordée à l'amélioration de la transmission des plaintes par le groupe au Conseil et à la précision des missions de la fonction Compliance au sein du cadre Fit & Proper. Ces efforts étaient largement en ligne avec la première Ligne de défense et les fonctions Compliance locales des entités du groupe. Par ailleurs, les exigences réglementaires émergentes et mises à jour (CRD VI, DORA, orientations en matière de gestion du risque de tiers et normes de gouvernance révisées de l'ABE, de l'AEAPP et de la BNB) étaient suivies et évaluées activement vis-à-vis de leur impact sur ces domaines de gouvernance.
La gouvernance de la fonction compliance, en tant que fonction de contrôle indépendante, revêt par ailleurs une importance cruciale dans la gestion du risque de compliance. Des efforts sont déployés en continu afin de renforcer la gouvernance de la compliance et d'améliorer l'orientation et l'alignement à l'échelle du groupe ainsi que la coopération avec les entités locales.
Les principes de gouvernance d'entreprise sont par ailleurs étroitement liés au concept de comportement responsable, l'une des trois pierres angulaires de la stratégie de durabilité de KBC. Conjointement avec l'éthique des affaires, le comportement responsable est indispensable afin de garantir que KBC conserve l'un de ses actifs les plus précieux: la confiance.
Les risques liés à un comportement irresponsable et/ou non éthique sont souvent regroupés sous le nom de 'risque de comportement'. Tout comme les années précédentes, KBC continue de limiter et d'atténuer ces risques grâce à des programmes de formation et de sensibilisation ciblés, à des codes de conduite, à des politiques spécifiques en matière, entre autres, de conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption, de cadeaux et offres de divertissement et de protection des lanceurs d'alerte, ainsi qu'à des évaluations régulières des risques et à des contrôles de qualité, qui garantissent la bonne application de ces politiques.

Risque de réputation

La réputation est un atout précieux dans le monde des affaires et cela s'applique certainement au secteur des services financiers, dont le succès repose en grande partie sur la confiance. Le risque de réputation est le plus souvent un risque secondaire, dans le sens où il est généralement lié à d'autres risques et se matérialise en même temps que ceux-ci. Pour gérer le risque de réputation, nous veillons à toujours privilégier une croissance durable et rentable, en honorant notre rôle au sein de la société et de l'économie locale au profit de toutes nos parties intéressées. Nous encourageons une forte culture d'entreprise qui favorise un comportement responsable à travers l'ensemble de l'organisation, y compris sur le plan social et environnemental. Nous plaçons les intérêts de nos clients au premier plan de nos préoccupations et stimulons la confiance en traitant le client de manière honnête et équitable.

Le Reputational Risk Management Framework décrit la gouvernance, les règles et les procédures relatives à la manière dont la gestion du risque de réputation doit être effectuée dans l'ensemble du groupe. La mise en œuvre de ce cadre est supervisée par le département Risque Groupe.

La gestion proactive et réactive du risque de réputation relève du business, qui bénéficie du soutien d'entités spécialisées (notamment Communication Groupe, Relations Investisseurs et Compliance Groupe). À cet égard, nous surveillons activement une liste non exhaustive d'indicateurs qui nous fournissent des informations précieuses sur la gestion des risques, y compris les Net Promoter Scores (NPS), l'Indice sur la réputation des entreprises, les statistiques concernant les plaintes, les notations ESG, l'évolution de l'indice de cours ainsi que d'autres indicateurs financiers.

La gestion et le reporting des risques de réputation ont également toute leur importance dans le contexte de la gestion de crise. Toute crise, quelle que soit son ampleur, peut affecter notre réputation. C'est pourquoi la préparation, la rapidité d'intervention et la qualité de la communication sont cruciales en situation de crise afin d'augmenter la probabilité de la surmonter ainsi que de limiter les atteintes à la réputation. Afin de renforcer la résilience de sa réputation, KBC se prépare proactivement à des situations de crise potentielles grâce, par exemple, à ses Plans de continuité des activités (tels que présentés à la section 'Risque opérationnel') et son Plan de redressement.





La gestion du capital est un processus de gestion clé relatif à toutes les décisions concernant le niveau et la composition de notre capital. L'objectif est d'aboutir au meilleur équilibre possible entre les exigences réglementaires, l'opinion des agences de notation, les prévisions du marché et les ambitions de la direction.

Reporting de solvabilité

Nous établissons le rapport du calcul de solvabilité des activités au niveau du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle. Pour le groupe KBC, cela implique de calculer ses ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD.

CRR/CRD met en œuvre les règles de Bâle en Europe et est mis à jour de temps à autre. Lorsque de nouvelles exigences sont introduites, une période de transition au cours de laquelle ces règles entrent progressivement en vigueur peut être autorisée. Actuellement, KBC applique les mesures transitoires de Bâle 4.
Celles-ci prévoient une période de mise en œuvre de cinq ans pour le plancher de fonds propres (2025-2030), qui limite les avantages des modèles de risque internes en exigeant des banques qu'elles détiennent des fonds propres correspondant à 72,5% au moins des actifs pondérés par les risques standardisés. Des dispositions transitoires supplémentaires propres à l'UE (application reportée de règles plus strictes pour les entreprises non notées par exemple) reportent le plein impact jusqu'en 2033.
Outre les ratios de solvabilité transitoires officiels, KBC publie également des chiffres 'fully loaded' (à pleine charge), qui supposent la pleine application de l'ensemble des dispositions imposées par les réglementations, sans période de transition. Dans les chiffres ci-dessous, à compter de 2025, l'expression 'fully loaded' doit s'entendre comme 'unfloored fully loaded' (à pleine charge hors plancher), ce qui signifie qu'aucune période de transition ne s'applique sauf pour le plancher de fonds propres (qui ne devrait devenir contraignant qu'à partir de 2033).

Sur la base du CRR/de la CRD, le bénéfice ne peut être inclus dans le capital CET1 qu'une fois que la décision d'affectation du bénéfice a été prise par l'organe de décision final (pour le

groupe KBC, l'Assemblée générale). La BCE peut autoriser l'inclusion du bénéfice intermédiaire ou annuel dans le capital CET1 avant la décision de l'Assemblée générale. Dans ce cas, le dividende prévisible doit être déduit du bénéfice qui est inclus dans le CET1. Jusqu'au premier trimestre 2025, notre politique de dividende prévoyant un versement d'au moins 50%' ne comprenait pas de maximum. KBC n'avait donc pas besoin de l'approbation de la BCE pour inclure le bénéfice intermédiaire ou annuel dans le capital CET1 avant la décision de l'Assemblée générale. Par conséquent, le bénéfice annuel de 2024 et le dividende de 2024 ont été comptabilisés dans le CET1 *transitoire* officiel du premier trimestre 2025, qui est déclaré après la tenue de l'Assemblée générale. À compter du deuxième trimestre 2025, la politique de dividende mise à jour de KBC comprend une fourchette de versements de 50% à 65%. Cela nous permet de demander l'approbation de la BCE pour inclure les bénéfices dans le CET1 transitoire avant la décision de l'Assemblée générale. Le ratio des versements devant être appliqué correspondra au montant le plus élevé entre le plafond de la fourchette prévue par la politique de dividende (65%), le ratio de l'année précédente (58% pour le reporting 2025) et le ratio moyen des trois dernières années (76% pour le reporting 2025).
Les chiffres fully loaded reflètent immédiatement le bénéfice intermédiaire ou annuel, en tenant compte de versements de 50% et/ou de toute proposition et/ou décision de dividende par le Conseil d'administration. Ainsi, les chiffres fully loaded à la clôture 2025 reflètent le dividende de 5,10 euros par action proposé pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires.

La règle générale sous CRR/CRD est que la participation détenue dans l'entité d'assurance doit être déduite du common equity au niveau du groupe, à moins que les autorités compétentes ne permettent d'appliquer une pondération des risques (compromis danois). Depuis le quatrième trimestre 2020, les règles CRR/CRD révisées imposent le recours à la méthode de la mise en équivalence, à moins que l'autorité compétente n'autorise les établissements à appliquer une méthode différente. KBC a reçu l'approbation de la BCE pour continuer à utiliser la valeur comptable historique aux fins de la pondération des risques (250% à compter de 2025, 370% avant cela), après avoir déconsolidé KBC Assurances des chiffres du groupe.

Exigences en matière de solvabilité

- Les ratios de solvabilité minimums en vertu des règles CRR/CRD sont de 4,5% pour le ratio common equity Tier-1 (CET1), 6% pour le ratio Capital Tier-1 et 8% pour le ratio de capital total (soit les ratios minimums du pilier 1). En outre, les règles CRR/CRD imposent un capital conservation buffer de 2,5%.
- Du fait de son processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP), l'autorité de surveillance compétente (dans le cas de KBC, la BCE) peut exiger le maintien de ratios minimums plus élevés (= exigences du pilier 2). À la suite du processus SREP pour 2025, la BCE a formellement avisé KBC que l'exigence du pilier 2 (P2R) est fixée à 1,95%, dont 1,10% en CET1 conformément à l'article 104a de la CRD. KBC entend optimiser davantage sa structure de capital en remplissant pleinement les poches AT1 et T2 dans le cadre du pilier 1 et du P2R. La recommandation du pilier 2 (P2G) est fixée à 1,0% de CET1.
- L'exigence de capital globale pour KBC est non seulement déterminée par la BCE, mais également par les décisions des autorités locales compétentes dans ses marchés clés. Les taux de countercyclical buffer annoncés récemment par les pays dans lesquels les expositions de crédit pertinentes de KBC sont situées correspondent à un countercyclical buffer au niveau du groupe KBC de 1,28%. Pour les organismes financiers belges d'importance systémique, la BNB avait déjà communiqué précédemment le montant des réserves de fonds propres applicables. Pour le groupe KBC, cela signifie qu'une réserve de fonds propres supplémentaires à hauteur de 1,5% du ratio CET1 est requise. La réserve au titre du risque systémique sectoriel pour les expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels en Belgique sera désactivée à compter du 1er juillet 2026 (elle s'élève actuellement à 0,10% des RWA totaux pour le groupe KBC en termes consolidés).
- L'exigence CET1 fully loaded (compromis danois) s'établit ainsi globalement à 10,87%.



Chiffres relatifs à la solvabilité en vertu de CRR/CRD

Solvabilité du groupe (consolidé; sous CRR/CRD, méthode du compromis danois) (en millions d'EUR)	31-12-2025 Fully loaded	31-12-2025 Transitoire	31-12-2024 Fully loaded	31-12-2024 Transitoire
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice[1]	24 813	24 381	22 374	21 048
Capital Tier 1	21 728	21 295	19 811	18 485
Common equity	19 228	18 795	17 947	16 621
Capitaux propres des actionnaires de la société mère (après déconsolidation de KBC Assurances)	23 813	23 813	21 589	18 932
Immobilisations incorporelles, y compris impact des impôts différés (-)	-928	-928	-743	-743
Goodwill de consolidation, y compris impact des impôts différés (-)	-1 075	-1 075	-1 052	-1 052
Intérêts de tiers	0	0	0	0
Réserve pour couverture, couvertures des flux de trésorerie (-)	10	10	508	508
Écarts de valorisation dans le passif financier à la juste valeur – risques de crédit propres (-)	-28	-28	-29	-29
Ajustement de valeur découlant des exigences de valorisation prudente (-)[2]	-41	-41	-35	-35
Dividendes payés (-)	-1 626	-2 064	-1 249	0
Rachat d'actions - non encore terminé (-)	0	0	0	0
Rémunération d'instruments AT1 (-)	-29	-29	-27	-27
Déduction liée au financement fourni à des actionnaires (-)	-20	-20	-23	-23
Déduction liée aux engagements de paiement irrévocables (-)	-87	-87	-90	-90
Déduction liée aux NPL backstops (-)[3]	-182	-182	-205	-205
Déduction liée aux actifs du régime de retraite (-)	-208	-208	-205	-205
Provision insuffisante IRB (-)	-263	-257	-141	-66
Déduction liée aux transactions SRT 'première perte' (-)	-7	-7	0	0
Actifs d'impôts différés sur des pertes reportées (-)	-103	-103	-353	-353
Ajustements transitoires du CET1	0	0	0	7
Limite applicable aux actifs d'impôt différés découlant de différences temporelles dépendant de la rentabilité future et de participations significatives dans des entités financières (-)	0	0	0	0
Additional going-concern capital[4]	2 500	2 500	1 864	1 864
Instruments AT1 conformes à CRR	2 500	2 500	1 864	1 864
Intérêts de tiers à inclure dans l'additional going-concern capital	0	0	0	0
Capital Tier 2	3 085	3 086	2 563	2 563
Provision excédentaire IRB (+)	214	214	167	167
Ajustements transitoires du capital Tier 2	0	0	0	0
Dettes subordonnées[5]	2 872	2 872	2 396	2 396
Prêts subordonnés entités non consolidées du secteur financier (-)	0	0	0	0
Intérêts de tiers à inclure dans le capital Tier 2	0	0	0	0
Volume total des risques pondérés	129 455	127 588	119 945	119 950
Banque	122 664	120 797	110 082	110 087
Risque de crédit	101 908	100 541	94 213	94 218
Risque de marché[6]	3 419	2 919	2 026	2 026
Risque opérationnel	17 337	17 337	13 843	13 843
Assurances	6 171	6 171	9 133	9 133
Activité du holding et élimination des transactions interentreprises	620	620	729	729
Ratios de solvabilité[7]				
Ratio common equity (ou ratio CET1)	14,9%	14,7%	15,0%	13,9%
Ratio Tier 1	16,8%	16,7%	16,5%	15,4%
Ratio de capital total	19,2%	19,1%	18,7%	17,5%

1 La différence entre le chiffre fully loaded et le chiffre transitoire au 31 décembre 2025 s'explique par le dividende final proposé (1 626 millions d'euros, comme proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en termes fully loaded, contre 2 064 millions d'euros de dividende prévisible sur la base des règles de reconnaissance du bénéfice intermédiaire pour les chiffres transitoires) et l'impact de l'excès/du déficit de l'approche IRB (6 millions d'euros de plus que le chiffre fully loaded).

2 Le CRR impose qu'une valorisation prudente se reflète dans le calcul du capital disponible. Cela implique que la juste valeur de tous les actifs mesurés à la juste valeur qui influencent le capital disponible (par le biais des variations de juste valeur dans le compte de résultat ou les capitaux propres) doit être ramenée à sa valeur prudente. La différence entre la juste valeur et la valeur prudente (également dénommée correction de valeur supplémentaire ou Additional Value Adjustment/AVA) doit être déduite du ratio CET1.

3 Les NPL backstops font référence aux exigences minimales de couverture des prêts non performants pour les prêts octroyés après le 26 avril 2019 (le CRR exige une déduction du CET1) et aux attentes minimales de la BCE en matière de couverture des prêts non performants pour les expositions constituées avant le 26 avril 2019 (KBC a décidé de déduire volontairement du CET1 tout manquement par rapport aux attentes des superviseurs).

4 En septembre 2024, KBC Groupe a émis un nouvel instrument AT1 d'un montant de 750 millions EUR, en procédant simultanément au rachat de 636 millions EUR au titre de l'instrument AT1 émis en avril 2018, qui se montait à 1 milliard EUR et dont la première date de remboursement était fixée au 24 octobre 2025. En mai 2025, KBC a émis un nouvel instrument AT1 d'un montant de 1 milliard EUR; en octobre 2025, KBC a racheté les 364 millions EUR restants de l'instrument AT1 de 1 milliard EUR émis en avril 2018.

5 Le rapport de suivi de l'ABE sur les instruments de passifs éligibles AT1, Tier 2 et TLAC/MREL (27 juin 2024) recommande d'utiliser les valeurs comptables (y compris les intérêts courus et les ajustements de couverture) plutôt que les montants nominaux pour calculer les fonds propres. KBC a appliqué cette recommandation: au 31 décembre 2025, le groupe KBC affichait un impact positif de 56 millions EUR sur les fonds propres Tier 2.

6 Le multiplicateur de la HVAR et de la SVAR utilisé pour le calcul du risque de marché est égal à 3,0.

7 À compter de 2025, l'expression 'fully loaded' doit s'entendre comme 'unfloored fully loaded' (à pleine charge hors plancher), ce qui signifie de tenir compte de l'impact de Bâle IV sur le total des actifs pondérés par le risque, sauf pour le plancher de fonds propres.

En 2025, nous avons mis à jour notre politique de dividende et déploiement des capitaux. La nouvelle politique est exposée sous 'Cadre de gestion strict des risques, fonds propres et liquidités' de la section 'Notre stratégie' du présent rapport.

Le ratio CET1 fully loaded a baissé, passant de 15,0% (Bâle III) à fin 2024 à 14,9% à fin 2025 (Bâle IV, unfloored fully loaded), ce qui s'explique par les dispositions de Bâle IV (impact de -0,3 point de pourcentage, unfloored fully loaded), le bénéfice de 2025 (impact de +2,6 points de pourcentage selon le compromis danois), le dividende total proposé de 5,10 euros par action (impact de -1,6 point de pourcentage) et l'augmentation des RWA (impact de -0,8 point de pourcentage). Les acquisitions de 365.Bank (finalisée le 15 janvier 2026) et de Business Lease (finalisée le 10 février 2026) auront un impact combiné sur le ratio CET1 fully loaded d'environ -0,5 point de pourcentage.

L'impact sur le ratio common equity des acquisitions et des cessions les plus importantes en 2025 et 2024 est décrit à l'Annexe 6.6 de la section 'Comptes annuels consolidés'.

Solvabilité du groupe (consolidé; CRR/CRD, méthode de déduction) (en millions d'EUR)	31-12-2025 Fully loaded	31-12-2025 Transitoire	31-12-2024 Fully loaded	31-12-2024 Transitoire
Common equity	18 703	18 227	17 303	15 843
Volume total des risques pondérés	128 143	126 168	115 372	115 044
Ratio common equity	14,6%	14,4%	15,0%	13,8%

Les calculs de solvabilité condensés pour KBC Bank et KBC Assurances figurent à l'Annexe 6.7 des Comptes annuels consolidés.

Montant maximum distribuable (Maximum Distributable Amount – MDA)

Les montants à distribuer (versements de dividendes, paiements en rapport avec des instruments additionnels Tier 1 ou rémunération variable) sont limités lorsque les exigences de réserves combinées ne sont pas respectées. Cette limitation constitue un seuil appelé Montant maximum distribuable (MDA).

Réserve comparée à Exigence de capital globale (OCR) (consolidé; sous CRR/CRD, méthode du compromis danois)	31-12-2025 Fully loaded	31-12-2025 Transitoire	31-12-2024 Fully loaded	31-12-2024 Transitoire
Minimum pilier 1 CET1	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Exigence pilier 2 à satisfaire par le CET1	1,10%	0,98%	1,09%	1,05%
Capital conservation buffer	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Réserve pour les établissements d'importance systémique (O-SII)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Réserve pour risque systémique	0,00%	0,10%	0,14%	0,14%
Countercyclical buffer propre à l'entité	1,28%	1,15%	1,15%	1,12%
Exigence de capital globale (OCR) – avec répartition P2R, Art. 104a(4) de la CRD	10,87%	10,74%	10,88%	10,80%
CET1 utilisé pour combler un manque dans la poche AT1	-0,07%	-0,13%	0,27%	0,29%
CET1 utilisé pour combler un manque dans la poche T2	0,10%	0,02%	0,30%	0,33%
Exigence CET1 au titre du MDA	10,91%	10,74%	11,45%	11,42%
Capital CET1 (en millions d'EUR)	19 228	18 795	17 947	16 621
Réserve CET1 (= réserve comparée au MDA) (en millions d'EUR)	5 100	5 095	4 212	2 919

Chiffres relatifs à la solvabilité en vertu de la méthode FICOD

KBC doit également publier sa position de solvabilité selon la directive sur les conglomérats financiers. Conformément à cette directive, le capital disponible est calculé sur la base de la position consolidée du groupe et des éléments entrant en considération qui sont considérés comme tels dans les prescriptions sectorielles, à savoir CRD pour la banque et Solvency II pour l'assurance. Le capital disponible qui en résulte doit être comparé à une exigence de capital exprimée sous la forme d'un montant d'actifs pondérés par le risque. Pour ce dernier, les exigences de capital pour l'assurance (selon Solvency II) sont multipliées par 12,5 pour obtenir un équivalent d'actifs pondérés par les risques (au lieu de la pondération du risque de la participation aux fonds propres de la compagnie d'assurance appliquée selon le compromis danois).
KBC doit satisfaire aux exigences du pilier 1. Aucune exigence du pilier 2 ni aucun objectif de gestion ne sont définis au niveau du ratio FICOD.

Solvabilité du groupe (consolidé; méthode FICOD) (en millions d'EUR)	31-12-2025 Fully loaded	31-12-2025 Transitoire	31-12-2024 Fully loaded	31-12-2024 Transitoire
Common equity	21 514	21 082	19 456	18 563
Volume total des risques pondérés	151 633	149 766	138 265	138 270
Ratio common equity	14,2%	14,1%	14,1%	13,4%

Leverage ratio

Leverage ratio Groupe KBC (consolidé; sous CRR/CRD, méthode du compromis danois) (en millions d'EUR)	31-12-2025 Fully loaded	31-12-2025 Transitoire	31-12-2024 Fully loaded	31-12-2024 Transitoire
Capital Tier 1	21 728	21 295	19 811	18 485
Total des expositions	388 869	388 869	360 085	360 092
Total des actifs	397 372	397 372	373 048	373 048
Déconsolidation de KBC Assurances	-36 155	-36 155	-33 734	-33 734
Ajustement transitoire	0	0	0	7
Ajustement pour produits dérivés	1 197	1 197	-885	-885
Ajustement pour modifications réglementaires dans l'établissement du capital Tier 1	-2 820	-2 820	-2 681	-2 681
Ajustement pour risques de cession temporaire de titres	1 482	1 482	1 686	1 686
Expositions de banque centrale	0	0	0	0
Expositions hors bilan	25 793	25 793	22 651	22 651
Leverage ratio	5,6%	5,5%	5,5%	5,1%

Vous trouverez des informations plus détaillées, notamment une description des processus utilisés pour gérer le risque de levier excessif, dans le Risk Report de KBC, consultable sur le site www.kbc.com (le Risk Report n'a pas été vérifié par le commissaire aux comptes).

Exigence minimale pour les fonds propres et les éléments de passif éligibles (MREL)

Outre la supervision exercée sur KBC par la BCE et la Banque nationale de Belgique sur la base du principe de continuité d'exploitation, KBC est également soumis aux exigences établies par le Single Resolution Board (SRB). Le SRB élabore des plans de résolution pour les grandes banques de la zone euro.

Le plan de résolution de KBC repose sur une approche SPE (Single Point of Entry) au niveau du groupe, avec le renflouement interne (bail-in) en tant qu'outil de résolution principal. Le bail-in implique de recapitaliser et de stabiliser la banque en dépréciant certains de ses éléments de passifs non garantis ou en les convertissant en actions. L'approche SPE au niveau du groupe reflète le modèle d'entreprise de KBC, qui repose en grande partie sur l'intégration, à la fois commerciale (par exemple la banque et l'assurance) et opérationnelle (par exemple, risques, finance, trésorerie, ICT, etc.). Les titres de créance admissibles au bail-in sont émis par KBC Groupe SA. Cette approche garantit l'intégrité du groupe dans le cadre de la résolution et préserve le modèle de bancassurance en pleine activité.

Il est primordial de disposer d'éléments de passifs adéquats éligibles au bail-in. Ce paramètre est mesuré à l'aide de l'exigence minimale pour les fonds propres et les éléments de passif éligibles (MREL). Le SRB fixe le ratio MREL minimum s'appliquant à KBC. Il a communiqué à KBC des objectifs de MREL exprimés en pourcentage des Actifs pondérés par les risques (RWA) et du Montant de l'exposition au leverage ratio (LRE):

- 27,64% des RWA à compter du 4e trimestre 2025 (dont une exigence de réserve combinée transitoire de 5,25%);
- 7,42% de la LRE.

Outre un montant total de MREL, BRRD2 oblige également KBC à conserver une certaine partie du MREL sous une forme subordonnée. Les objectifs de MREL subordonnés contraignants sont les suivants:

- 22,25% des RWA à compter du 4e trimestre 2025 (dont une exigence de réserve combinée de 5,25%);
- 7,42% de la LRE.

MREL (en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Fonds propres et éléments de passif éligibles (transitoire)	40 095	36 818
Capital CET1 (consolidé, CRR/CRD, méthode du compromis danois)	18 795	16 621
Instruments AT1 (consolidé, CRR/CRD)	2 500	1 864
Instruments T2 (consolidé, CRR/CRD)	3 086	2 563
Dettes subordonnées (émises par KBC Groupe SA mais non reprises dans les instruments AT1 et T2)	0	0
Dette sénior (émise par KBC Groupe SA, montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	15 714	15 770
Actifs pondérés par les risques (RWA)	127 588	119 950
MREL en % des RWA	31,4%	30,7%
Montant de l'exposition au leverage ratio (LRE)	386 869	360 092
MREL en pourcentage de la LRE	10,4%	10,2%

Des informations sur l'ICAAP, l'ORSA et le stress testing figurent dans le Risk Report de KBC, disponible sur www.kbc.com.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Les principaux aspects de la politique en matière de gouvernance d'entreprise sont exposés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA (ci-après désignée par la Charte, disponible à l'adresse www.kbc.com). KBC Groupe SA utilise comme code de référence le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020 (le Code 2020). Ce Code peut être consulté sur www.corporategovernancecommittee.be. La société a respecté toutes les dispositions de ce code, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées plus loin dans ce chapitre. La présente Déclaration de gouvernance d'entreprise énonce une série d'informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise et sur l'application d'un certain nombre de dispositions légales.
Sauf mention contraire, la période considérée court du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les termes recensés ici sont abrégés comme suit dans ce chapitre:
- Conseil d'administration: Conseil
- Comité de direction: CD
- Comité d'audit: CA
- Comité Risques et Compliance: CRC
- Code des sociétés et des associations: CSA
- Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit: loi bancaire

Organes d'administration

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration
Systèmes internes de contrôle et de gestion des risques
Article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007
Structure d'actionnariat
Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025

Composition du Conseil et de ses comités au 31 décembre 2025

La liste des mandats externes ainsi qu'un curriculum vitae succinct de chacun des membres du Conseil sont disponibles à l'adresse www.kbc.com. Le nombre de réunions des comités auxquelles chaque membre a assisté est renseigné dans la colonne correspondante.



Koenraad Debackere | Philippe Vlerick | Johan Thijs | Michiel Allaerts | Alain Bostoen | Kristine Braden | Erik Clinck | Sonja De Becker | Marc De Ceuster



Franky Depickere | Frank Donck | Line Hestvik | Liesbet Okkerse | Bartel Puelinckx | Alicia Reyes Revuelta | Diana Rádl Rogerová | Raf Sels | Christine Van Rijsseghem

Nom	Fonction principale	Période passée au sein du Conseil en 2025	Fin du mandat actuel	Nombre de présences aux réunions du Conseil	Administrateurs non exécutifs	Représentants des actionnaires de référence	Administrateurs indépendants	CD	CA	CRC	Comité de nomination	Comité de rémunération
Nombre de réunions en 2025				12					6	8	6	4
Koenraad Debackere	Président du Conseil	Année complète	2027	12	■		■				6 (p)	4 (p)
Philippe Vlerick	Vice-président du Conseil; CEO de Vlerick Group	Année complète	2026	12	■	■					5	3
Johan Thijs	Président du CD et administrateur exécutif de KBC	Année complète	2028	11				■ (p)				
Michiel Allaerts	CFO et COO de Ravago SA	8 mois	2029	8	■	■						
Alain Bostoen	CEO de Christeyns Groep	Année complète	2027	12	■	■						
Kristine Braden	Administrateur indépendant KBC Groupe SA	8 mois	2029	8			■			4	5	
Erik Clinck	Président Thomas Moore Hogeschool	Année complète	2028	12	■	■						
Sonja De Becker	Président de MRBB	Année complète	2028	12	■	■				8	6	
Marc De Ceuster	Professeur d'économie financière Université d'Anvers	Année complète	2027	12	■	■			6 (p)			
Franky Depickere	Administrateur délégué; CEO de Cera et de KBC Ancora	Année complète	2027	11	■	■				7 (p)	5	
Frank Donck	Administrateur délégué de 3D	Année complète	2027	11	■	■				8		
Line Hestvik	Administrateur indépendant KBC Groupe SA	8 mois	2029	8			■			4	6	
Liesbet Okkerse	Directeur financier de la commune et du CPAS de Zoersel	Année complète	2028	12	■	■						
Bartel Puelinckx	Administrateur exécutif de KBC	Année complète	2029	11				■				
Diana Rádl Rogerová	Managing partner de Behind Inventions	Année complète	2028	12	■		■		6	8	6	
Alicia Reyes Revuelta	Administrateur de sociétés	Année complète	2026	11	■		■		5	8		4
Raf Sels	CEO de MRBB	Année complète	2027	12	■	■						
Christine Van Rijsseghem	Administrateur exécutif de KBC	Année complète	2026	12				■				

Commissaire: KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par Kenneth Vermeire et Stéphane Nolf.

Secrétaire du Conseil: Wilfried Kupers.

(p) Président de ce comité.

Remaniements au sein du Conseil en 2025 et modifications proposées en 2026

- Bartel Puelinckx, coopté en tant qu'administrateur en septembre 2024, a été définitivement nommé pour un mandat de 4 ans lors de l'assemblée générale du 30 avril 2025.
- Theodoros Roussis a atteint la limite d'âge de 70 ans. Son successeur est Michiel Allaerts, CFO et COO de Ravago SA.
- Afin de renforcer la gouvernance de la société, l'assemblée générale de 2025 a décidé de nommer Line Hestvik et Kristine Braden en tant qu'administrateurs indépendants supplémentaires, au sens des, et conformément aux critères légaux et du Code 2020, pour un mandat de quatre ans.
- L'assemblée générale de 2025 a reconduit, pour une durée d'un an, le mandat d'administrateur de Philippe Vlerick, qui a entretemps atteint l'âge limite de 70 ans. Sa succession sera proposée lors de l'assemblée générale du 7 mai 2026.
- Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2026 de reconduire Alicia Reyes Revuelta et Christine Van Rijsseghem dans leurs fonctions pour une durée de quatre ans.

La Charte de gouvernance d'entreprise, le CV du nouvel administrateur proposé, les CV des autres membres du Conseil et l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont disponibles à l'adresse www.kbc.com.

Composition du Comité de direction du groupe au 31 décembre 2025









Johan Thijs
°1965
Belge
Licence en sciences (mathématiques appliquées) et sciences actuarielles (KU Leuven)
En poste depuis* 1988
CEO du Groupe (chief executive officer)

Peter Andronov
°1969
Bulgare
Licence en finances (Université d'économie nationale et mondiale de Sofia)
En poste depuis* 2007
CEO Division Marchés internationaux

Aleš Blažek
°1972
Tchèque
Licence en Droit (Charles University Law School de Prague)
En poste depuis* 2014
CEO Division République tchèque

Erik Luts
°1960
Belge
Licence en sciences pédagogiques (KU Leuven)
En poste depuis* 1988
CIO (chief innovation officer)

David Moucheron
°1973
Belge
Licence en droit (UCL)
En poste depuis* 2015
CEO Division Belgique

Bartel Puelinckx
°1965
Belge
Licence en sciences économiques appliquées (KU Leuven) et en droit (ULB)
En poste depuis* 1992
CFO (chief financial officer)

Christine Van Rijsseghem
°1962
Belge
Licence en droit (UGent)
En poste depuis* 1987
CRO (chief risk officer)

* In dienst sinds: bij KBC Groep NV, zijn groepsmaatschappijen of entiteiten van voor de fusie (Kredietbank, Cera, ABB, enz.).

Remaniements au sein du Comité de direction en 2025 et modifications proposées en 2026

- Erik Luts atteindra la limite d'âge en septembre 2026. Sa succession est en préparation.

Modèle de gouvernance

Au 31 décembre 2025, le Conseil comptait 18 membres:
- le président, qui est un administrateur indépendant;
- quatre autres administrateurs indépendants;
- trois membres du Comité de direction (le CEO, le CFO et le CRO);
- dix représentants des actionnaires de référence.

Étant donné que la loi bancaire stipule qu'au moins trois membres du CD doivent aussi être administrateurs (agissant comme 'administrateurs exécutifs'), il n'est pas possible légalement d'introduire une structure de gouvernance purement duale avec une séparation nette entre le Conseil (stratégie, propension au risque et surveillance du management) et le CD (management opérationnel). Le CEO, le CFO et le CRO sont des administrateurs exécutifs.

En vue de garantir la stabilité de l'actionnariat et l'orientation à long terme du management du groupe, de même que pour soutenir et coordonner la politique générale du groupe, les actionnaires de référence (Cera, KBC Ancora, MRBB et les autres actionnaires de référence) ont conclu une convention d'actionnaires. À cet effet, les actionnaires de référence se concertent lors de l'Assemblée générale de KBC Groupe; au 31 décembre 2025, ils étaient représentés au sein du Conseil par dix administrateurs.

Dans l'optique de renforcer la gouvernance de l'entreprise, l'assemblée générale du 30 avril 2025 a nommé deux administrateurs indépendants supplémentaires, ce qui porte leur nombre à cinq. Il n'y a donc pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil. Toutefois, KBC a nettement mis l'accent sur la sélection d'administrateurs indépendants de haut niveau, à la fois pour KBC Groupe et pour les Conseils d'administration de KBC Bank et KBC Assurances. Ces personnes jouissent d'une excellente réputation et apportent au Conseil une expertise spécifique en matière de finances et de gestion, de même qu'une grande diversité de backgrounds. Dans la pratique, en outre, les conseils d'administration de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances se réunissent toujours ensemble. Deux administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration de KBC Bank et au Conseil d'administration de KBC Assurances (dont minimum un administrateur siège seul au Conseil d'administration de KBC Bank ou KBC Assurances), entre sept et neuf administrateurs indépendants participeront de facto aux réunions (communes) du Conseil. Le fait que les décisions soient en principe toujours prises collégialement lors de ces réunions communes du Conseil témoigne également de l'importance qui est accordée à l'avis des administrateurs indépendants. En outre, tous les comités consultatifs comprennent une majorité d'administrateurs indépendants.

Le souhait des actionnaires de référence de voir leurs représentants disposer d'une majorité au sein du Conseil doit être considéré comme la contrepartie de l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de leur convention d'actionnaires dans le but d'assurer la stabilité de l'actionnariat et la continuité du groupe. Compte tenu de leur engagement à long terme, les actionnaires de référence accordent naturellement une attention particulière à la création de valeur, à une base de capital solide, à une gestion prudente des risques, à la durabilité et au rôle social dans les zones géographiques où le groupe opère.

Tous les membres du CD participent aux réunions du Conseil, sauf lorsque le Conseil discute du fonctionnement du CD et de la rémunération de ses membres et lorsque des membres non exécutifs du Conseil le demandent.

Politique en matière de diversité

Le Conseil a élaboré une politique par rapport à la diversité souhaitée dans la composition du Conseil et du CD. Cette politique vise à garantir la diversité en matière de connaissance, d'expérience, de sexe et de bagage géographique. Son objectif est de veiller à ce que tant le Conseil que le CD disposent d'une large base de compétences et de savoir-faire pertinents, et qu'ils reçoivent différents avis et idées pour leur processus décisionnel.

La politique stipule que le Conseil doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose d'une expertise adéquate en matière de bancassurance, de l'expérience nécessaire dans la gestion exécutive et d'une conscience sociale et technologique approfondie.

La politique stipule par ailleurs que:
- un tiers au moins des membres du Conseil doit être de sexe différent par rapport aux autres membres;
- le Conseil doit avoir des membres de différentes nationalités, en tenant suffisamment compte à cet égard des différentes zones géographiques dans lesquelles KBC est active;
- trois administrateurs au moins doivent être indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 7:87 du CSA;
- trois membres du CD doivent également être membres du Conseil.

Le Conseil se réunit en général avec les Conseils de KBC Bank et de KBC Assurances. Les administrateurs supplémentaires au sein des deux conseils assurent une expertise et une diversité complémentaires.

La politique stipule également que le CD doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose d'une connaissance approfondie du secteur financier et du savoir-faire général requis dans tous les domaines dans lesquels KBC est active.

La politique stipule par ailleurs que:
- un membre au moins du CD doit être de sexe différent par rapport aux autres membres; l'objectif étant d'atteindre une composition plus équilibrée entre hommes et femmes;
- le CD doit viser une composition diversifiée en termes de nationalité et d'âge;
- tous les membres du CD doivent disposer de connaissances financières diversifiées requises, de l'intégrité professionnelle et d'une expérience en termes de management, mais afficher des parcours de carrière différents.

Le Conseil veillera à l'application correcte de cette politique de diversité lorsqu'il décide du profil d'un nouvel administrateur ou d'un nouveau membre du CD.

Le Comité de nomination contrôle régulièrement l'application de cette politique et a constaté qu'elle était effectivement appliquée en 2025.

Le CV complet de chaque membre du Conseil et du CD est publié sur www.kbc.com, sous Gouvernement d'entreprise / leadership.

Dans le chapitre Déclaration relative à la durabilité (paragraphe 1.2.1), vous trouverez un tableau contenant quelques indications sur la diversité au sein du Conseil et du CD.

CA: application de l'article 7:99 du CSA et du point 6.2.3 de la Charte

Deux administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 7:87 du CSA et par le Code 2020 siégeaient au CA en date du 31 décembre 2025:

- Diana Rádl Rogerová est titulaire d'un Master en Commerce international, Économie monétaire et Affaires bancaires de la VŠE (University of Economics and Business) à Prague. En 2006, elle occupe le poste d'audit partner chez Deloitte à Prague et, de 2016 à 2022, elle était managing partner de Deloitte République tchèque. En 2022, elle fonde Behind Inventions, une société d'investissement dont elle est managing partner et qui détient en portefeuille un certain nombre de start-ups technologiques.
- Alicia Reyes Revuelta, titulaire d'un master en droit ainsi qu'en économie et administration des affaires (ICADE, Madrid) et d'un doctorat en méthodes quantitatives et marchés financiers (ICADE, Madrid), a occupé différentes fonctions de senior management auprès de Bear Stearns, Olympo Capital et Wells Fargo. Elle est actuellement administrateur indépendant de Ferrovial, Energias de Portugal et présidente d'Ardonagh Europe Services Limited.

L'autre membre du CA est:

- Marc De Ceuster: président du CA, administrateur non exécutif, docteur en Sciences économiques appliquées (UFSIA, Anvers) et licencié en droit (UIA, Anvers). Il est professeur d'économie financière à l'Université d'Anvers et administrateur exécutif de CERA et KBC Ancora.

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le CA est composé conformément aux spécifications de l'article 7:99 du CSA et du point 6.2.3 de la Charte, et qu'il dispose des aptitudes et de l'expérience exigées par lesdites spécifications.

CRC: application de l'article 56, §4 de la loi bancaire et du point 6.3.3 de la Charte

Quatre administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 7:87 du CSA et par le Code 2020 siégeaient au CRC de KBC Groupe SA en date du 31 décembre 2025. Il s'agit de:

- Diana Rádl Rogerová (CV: voir ci-dessus);
- Alicia Reyes Revuelta (CV: voir ci-dessus);
- Line Hestvik est titulaire d'une maîtrise en commerce et en économie (Norwegian School of Management). Elle a occupé des postes de direction chez Storebrand et If P&C, ainsi qu'au sein du groupe Allianz, où elle a été responsable du secteur mondial de l'assurance dommages et responsable du développement durable au niveau mondial. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de Storebrand ASA, de Wallenius Wilhelmsen ASA, de Nova Consulting Group AS et de la Fondation Innlandet Science Park;
- Kristine Braden est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Arts en sciences politiques avec mention (Université de Californie, Berkeley). Elle a acquis une vaste expérience de cadre supérieur au sein du groupe Citibank. Aujourd'hui, elle est également administrateur et membre du comité d'audit et de risque de Vontobel Holdings et de Vontobel Bank. Elle est également active dans le secteur non lucratif.

Les autres membres du CRC sont:

- Franky Depickere: président du CRC, administrateur non exécutif, licencié en sciences commerciales et financières (UFSIA, Anvers) et master en gestion financière (VLEKHO Business School). Franky Depickere a été auditeur interne à la Banque CERA et a exercé des fonctions et mandats au sein de plusieurs organismes financiers. Actuellement, il est administrateur délégué de Cera et de KBC Ancora;
- Frank Donck, administrateur non exécutif, licencié en droit (Université de Gand) et en sciences financières (Vlerick Business School). Il est administrateur délégué de 3D SA, président d'Atenor Group SA et administrateur indépendant de Barco SA et de Luxempart SA. Il est aussi administrateur de quelques sociétés non cotées. Il est membre de la Commission Corporate Governance belge;
- Sonja De Becker, administrateur non exécutif, licenciée en droit (KU Leuven). Elle a exercé diverses fonctions au sein du Boerenbond et des Landelijke Gilden, avant d'en assurer la présidence de 2015 à 2022. Elle est actuellement présidente de MRBB, Arvesta, Agri Investment Fund, SBB Accountants & Adviseurs, Aktiefinvest et administratrice d'Acerta.

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le CRC est composé conformément aux spécifications de la Charte et dispose des aptitudes et de l'expérience nécessaires.



Comité de rémunération: application de l'article 56, §4 de la loi bancaire et du point 6.5.2 de la Charte

Deux administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 7:87 du CSA et par le Code 2020 siégeaient au Comité de rémunération en date du 31 décembre 2025:

- Koenraad Debackere: administrateur indépendant et président du Conseil, ingénieur civil électromécanicien, docteur en Management, professeur titulaire à la KU Leuven – faculté Économie et Administration des affaires, et président de l'Associatie KU Leuven. Il est également administrateur indépendant d'Umicore SA. Koenraad Debackere est président du comité de rémunération;
- Alicia Reyes Revuelta (CV: voir ci-dessus).

L'autre membre du comité de rémunération est:

- Philippe Vlerick, administrateur non exécutif, bachelor en philosophie et licencié en droit (KU Leuven), maître en gestion (Vlerick Business School Gand) et MBA (Indiana University, Bloomington, USA), président exécutif du Groupe Vlerick et d'UCO, président de Raymond Uco Denim, BIC Carpets, Pentahold, Besix Group et Smartphoto, administrateur non exécutif d'Exmar, Concordia Textiles, B.M.T, L.V.D. et Mediahuis, administrateur de la Vlerick Business School et président du Festival de Flandre et d'Europalia.

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le comité de rémunération est composé conformément aux spécifications de la Charte et dispose des aptitudes et de l'expérience nécessaires.

Comité de nomination: application de l'article 56, §4 de la loi bancaire et du point 6.4.2 de la Charte

Quatre administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 7:87 du CSA et par le Code 2020 siégeaient au comité de nomination de KBC Groupe SA en date du 31 décembre 2025. Il s'agit de:

- Koenraad Debackere, président du Comité de nomination (CV: voir ci-dessus),
- Diana Rádl Rogerová (CV: voir ci-dessus);
- Line Hestvik (CV: voir-dessus);
- Kristine Braden (CV: voir ci-dessus).

Les autres membres sont:

- Franky Depickere (CV: voir ci-dessus),
- Philippe Vlerick (CV: voir ci-dessus),
- Sonja De Becker (CV: voir ci-dessus).

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le comité de nomination est composé conformément aux spécifications de la Charte et dispose des aptitudes et de l'expérience nécessaires.

Application du Code 2020 et dérogations à ce Code

La Déclaration de gouvernance d'entreprise versée au rapport annuel doit également contenir la liste des dispositions du Code 2020 auxquelles il est dérogé, ainsi que les motifs de ces dérogations (principe Comply or explain).

Le Comité de nomination étant désormais également composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, la composition du Conseil et des comités consultatifs ne s'écarte plus des dispositions du Code 2020 à aucun égard.

En outre, le Code 2020 exige que la Déclaration de gouvernance d'entreprise contienne toutes les informations pertinentes sur les événements qui ont influencé la gouvernance. Comme expliqué ci-dessus, en 2025, deux administrateurs indépendants supplémentaires ont été nommés au Conseil d'administration et tous les comités consultatifs du Conseil sont désormais composés d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Commissaire

Le commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises, est représenté par Kenneth Vermeire et Stéphane Nolf. La rémunération du commissaire est exposée sous l'intitulé Comptes annuels consolidés, Annexe 6.4.

Rapport d'activité du Conseil et de ses comités pour l'exercice 2025

Conseil

Outre les missions que lui assigne la loi, la constatation des résultats trimestriels et la prise de connaissance des activités du CA, du CRC, du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le traitement des dossiers soumis par ces comités et la prise des décisions y afférentes, le Conseil a traité les points suivants, notamment:

- la stratégie et les activités (axées sur la banque et l'assurance) des divisions/pays Belgique, République tchèque, Hongrie et Slovaquie, et de KBC Securities et KBC Asset Management;
- les analyses macroéconomiques de l'Économiste en chef dans le contexte géopolitique;
- la gouvernance;
- la politique en matière de capitaux propres et de dividendes, y compris le lancement des transactions de Transfert de risque significatif (SRT);
- la stratégie en matière de durabilité et les tableaux de bord y associés;
- la stratégie informatique et la transformation numérique (dont Kate et les tendances de Strategy Transformation Innovation);
- les projets Rainbow (mise en place d'une plateforme en vue d'un reporting financier, des risques et de trésorerie de qualité), Starlight (gestion de la qualité des données), Temenos (déploiement de la plateforme IT en Hongrie, K&H) et BIAT (mise en place d'une plateforme IT pour ČSOB en République tchèque);
- la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurances et de réassurance;
- la stratégie de trésorerie;
- la politique des ressources humaines, et en particulier la politique de succession;
- la stratégie de Bolero et de Start it @KBC;
- un certain nombre de dossiers de M&A (dont l'acquisition de 365.bank et Business Lease);
- l'adhésion à un consortium Stablecoin;
- la politique en matière de sous-traitance;
- le rapport ICAAP/ILAAP/ORSA;
- la Déclaration relative à l'appétence au risque;
- les Risk Reports;
- les Compliance Reports et la fonction de compliance;
- l'examen de l'Internal Control Statement;
- la révision de la Suitability Policy, y compris l'engagement en temps des membres du Conseil et la matrice d'adéquation;
- la joint venture entre KBC Securities et Van Lanschot Kempen;
- l'autoévaluation du Conseil.

Le CD a rédigé les rapports mensuels consacrés à l'évolution des résultats et au déroulement des affaires au sein des diverses divisions du groupe. Le Conseil s'est par ailleurs penché sur la stratégie et sur les défis propres aux différents domaines d'activité.

Des formations ont également été régulièrement organisées pour tous les membres du Conseil (les administrateurs nouvellement nommés suivent également un programme d'introduction étendu). Les sujets suivants ont été abordés:

- intelligence artificielle, IA agentique et ventes portées par les leads;
- déploiement du capital;
- cybersécurité;
- culture des données;
- ESG/climat;
- évolutions du paysage de la surveillance et réglementaire;
- ICAAP et modèle de capital interne;
- moteurs des pertes sur crédits attendues selon IFRS9;
- résolution.

En outre, un programme de formation exhaustif a été mis au point et déployé au niveau des activités d'assurance.

Le Tableau de bord Durabilité (Sustainability Dashboard) de KBC reprend des paramètres de durabilité permettant de voir où le Groupe KBC se situe et d'ainsi procéder aux éventuelles adaptations nécessaires. Le Conseil évalue deux fois par an l'évolution de ces paramètres. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans notre Déclaration relative à la durabilité.

Comité d'audit (CA)

Au sein du Conseil, le CA rend notamment son avis sur l'intégrité des rapports financiers et non financiers et l'efficacité du processus de contrôle interne et de la gestion des risques. Le CA pilote la fonction d'audit interne et supervise les activités du réviseur externe. Le CA de KBC Groupe assume ce rôle également pour KBC Global Services.

Le CA s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du Compliance Officer et des réviseurs agréés. En plus de prendre connaissance des comptes annuels consolidés et non consolidés, du rapport annuel et des chiffres semestriels et trimestriels, d'approuver les communiqués de presse y afférents et de s'entretenir des constatations du réviseur (y compris la déclaration d'indépendance), le CA a également examiné les rapports trimestriels de l'auditeur interne et approuvé le plan annuel d'audit et les résultats des services d'inspection des agences.

Le CA s'est également entretenu des matières suivantes:

- la déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'action qui en découlent;
- les conflits d'intérêts intragroupe;
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'action formulés par le management;
- l'évaluation de la fonction d'audit interne et sa rémunération; y compris les résultats de l'évaluation de qualité externe périodique;
- la Charte d'audit interne révisée;
- la procédure de sélection pour le mandat du réviseur externe dans le cadre de la réglementation CSRD;
- l'application des règles CSRD, y compris l'issue de la Double Materiality Assessment;
- la politique révisée pour les services autres que ceux d'audit;
- le reporting concernant les SPV.

Comité Risques et Compliance (CRC)

Le CRC fournit des recommandations au Conseil à propos de la tolérance au risque actuelle et future et de la stratégie de gestion des risques, et aide le Conseil à surveiller l'exécution de ladite stratégie par le CD. Le CRC veille à ce que les prix des actifs et des passifs et les prix des catégories de produits qui ne figurent pas au bilan et qui sont proposés à la clientèle tiennent compte des risques auxquels est soumis l'établissement, compte tenu de son modèle d'exploitation et de sa stratégie de gestion des risques – en l'occurrence, les risques, et tout particulièrement les risques de réputation, susceptibles de dériver des types de produits proposés à la clientèle. Le CRC supervise les fonctions Compliance et Gestion des risques. Le CRC de KBC Groupe assume ce rôle également pour KBC Global Services.

Le CRC s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du Compliance Officer et des réviseurs agréés. En plus de s'entretenir des rapports périodiquement établis par la fonction Gestion des risques et par le Compliance Officer, le CRC s'est penché sur les rapports des services juridiques et fiscaux.

Le CRC a accordé une attention particulière aux points suivants:

- les risques ESG et liés au climat qui font partie du rapport périodique de la fonction Gestion des risques;
- les grands projets de numérisation, tels que Rainbow ou Temenos;
- le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de données (RGPD, Schrems II), ainsi que d'autres réglementations spécifiques telles que AML et MiFID, en ce compris la réglementation de la CE;
- la déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'action qui en découlent;
- le rapport KBC ICAAP/ILAAP 2025;
- le rapport KBC ORSA 2025;
- le KBC Recovery Plan 2025;
- l'Information Security and Cyber risk;
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'action formulés par le management;
- la Compliance Charter révisée;
- la Politique d'intégrité et le Code d'incompatibilité révisé;
- le Rapport annuel Compliance au Conseil:
- le rapport du Data Protection Officer;
- le rapport Conflits d'intérêts;
- le rapport du Comité anti-blanchiment;
- l'Enterprise Wide Risk Assessment;
- le rapport sur le traitement des plaintes;
- la politique d'acceptation;
- la politique en matière de lanceurs d'alerte;
- le rapport 2024 sur la gouvernance des Produits MiFID II;
- les Integrated Risk Reports;
- la Third Party Risk Management;
- les Recovery and Resolution plans;
- les cadres de trésorerie du groupe.

Comité de nomination

Le Comité de nomination de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances, KBC Bank et KBC Global Services.

Principaux sujets traités:

- les nominations et reconductions au sein du Conseil;
- la planification de la succession pour le Conseil et le senior management;
- la révision de la Suitability Policy, y compris l'évaluation de l'aptitude collective du CD et du Conseil et la révision de l'engagement en temps des membres du Conseil;
- la politique des ressources humaines, en particulier la diversité et l'inclusion;
- l'évaluation du fonctionnement et de la composition du Conseil.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances, KBC Bank et KBC Global Services. Le Comité de rémunération s'est systématiquement réuni en la présence du président du CRC et, la plupart du temps, du président du CD.

Principaux sujets traités:

- l'examen des critères d'évaluation du CD pour 2025;
- les critères d'évaluation du CD pour 2026;
- l'analyse annuelle des rémunérations;
- l'établissement du rapport de rémunération avec la contribution du CRC;
- le processus d'évaluation des responsables des fonctions de contrôle interne;
- l'analyse comparative annuelle de la rémunération du CD,
- l'actualisation du règlement de pension pour les membres du CD et de leur rémunération.

Le lecteur trouvera une description générale du fonctionnement du Conseil et de ses comités aux chapitres 5 et 6 de la Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA, disponible à l'adresse www.kbc.com.

Principales caractéristiques du processus d'évaluation du Conseil, de ses comités et de ses membres

Sous la direction de son président et avec l'aide du Comité de nomination, le Conseil évalue au moins une fois tous les trois ans ses propres performances, son interaction avec le CD, de même que sa taille, sa composition et son fonctionnement et ceux des comités.

Chaque comité du Conseil évalue au moins une fois tous les trois ans ses propres composition et fonctionnement. Il en fait rapport au Conseil et formule au besoin des propositions.

Les administrateurs dont la reconduction du mandat est proposée sont évalués individuellement quant à leur présence aux réunions du Conseil et des comités ainsi qu'à leur engagement et leur participation constructive aux discussions et à la prise de décision. Cette évaluation est effectuée par le Comité de nomination.

Une fois l'an, à l'initiative de son président, l'ensemble du CD discute de ses objectifs et évalue ses performances. Chaque année, le président du CD procède à une évaluation individuelle des membres du CD. Celle-ci est ensuite examinée par le Comité de rémunération et approuvée par le Conseil. L'évaluation du président du CD lui-même est effectuée par le président du Conseil en collaboration avec le Comité de rémunération, et est approuvée par le Conseil.



Conflits d'intérêts relevant du champ d'application de l'article 7:115, 7:116 ou 7:117 du CSA

Dans le courant de l'exercice 2025, la décision arrêtée par le Conseil concernant l'évaluation des membres du CD a exigé l'application de l'article 7:115 du CSA. La proposition a été débattue en réunion du Conseil du 12 février 2025. Le PV est rédigé en ces termes (traduction):

Sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil discute d'abord de la note de performance individuelle des membres du Comité de direction (à l'exception du CEO). Le Conseil approuve la proposition du Comité de rémunération sur la base des informations fournies par le CEO. Le Conseil d'administration discute ensuite de la proposition du Comité de rémunération concernant la note de performance individuelle du CEO et marque son accord avec cette dernière. Le président explique ensuite que le Comité de rémunération a examiné les KPI (collectifs) du Comité de direction pour 2024 et est parvenu à une note globale de 97,6% (contre 98,92% en 2023). L'évolution de la note globale s'explique par l'ajustement des pondérations relatives des quatre piliers inclus dans l'évaluation collective entre 2023 et 2024. Étant donné que, pour le CRO, les paramètres de risque et de contrôle comptent double et que les paramètres du business sont exclus (en raison des exigences légales), la note finale pour le CRO est de 97,1%.

En outre, la décision arrêtée par le Conseil de donner décharge aux membres du CD en exécution de l'article 7:109 § 3 du CSA, a exigé l'application de l'article 7:115 du CSA. La proposition a été débattue en réunion du Conseil du 13 mars 2025. Le PV est rédigé en ces termes (traduction):

Il est expliqué que KBC Groupe dispose d'un modèle de gouvernance dual mais que trois membres du Comité de direction doivent également siéger au Conseil d'administration. En vertu de l'article 7:109, §3 CSA, une fois les comptes annuels arrêtés, le Conseil se prononce sur la décharge à accorder aux membres du Comité de direction. Le Conseil doit exposer les effets patrimoniaux de la décision proposée et justifier ses conclusions. Le Conseil reconnaît l'existence d'un conflit d'intérêts de nature patrimoniale, lequel n'aura toutefois aucune conséquence patrimoniale puisque le Conseil n'a pas l'intention d'introduire d'action en dommages et intérêts contre le Comité de direction et ses membres. Le Conseil décide de donner décharge aux membres du Comité de direction.

Aucun conflit d'intérêts requérant l'application de l'article 7:116 ou 7:117 du CSA n'a été constaté.

Transactions conclues entre la société et ses administrateurs et des membres du CD, qui échappent à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts

Néant.

Mesures de lutte contre le délit d'initié et l'abus de marché

Le Dealing Code traite de l'établissement d'une liste de collaborateurs clés, de la fixation des périodes d'embargo annuelles et de la notification, à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), des transactions effectuées par des personnes exerçant un poste de direction et des personnes qui leur sont liées.

Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques au sein de KBC

Une stratégie, une structure organisationnelle et une répartition des compétences clairement définies constituent le fondement d'une saine gestion d'entreprise

La stratégie et la structure organisationnelle de KBC Groupe sont commentées dans les parties intitulées Notre modèle d'entreprise et Notre stratégie du présent rapport annuel.

La structure de management du Groupe KBC est une structure fonctionnelle duale de type belge:

- La stratégie et la politique générale sont définies par le Conseil. Le Conseil assume toutes les responsabilités et tous les actes que lui attribue la loi. Le Conseil décide, sur proposition du CD, du niveau d'exposition au risque (appétence au risque). Le Conseil nomme les membres du CD.
- Le CD est chargé de la gestion opérationnelle de la société, dans les limites de la stratégie et de la politique générales approuvées par le Conseil. Pour assumer ses responsabilités spécifiques en matière de gestion financière et de gestion des risques, le CD a désigné parmi ses membres un Chief Financial Officer (CFO) et un Chief Risk Officer (CRO).

La Charte définit les compétences de ces deux organes de gestion, leur composition, leur fonctionnement et les qualifications dont leurs membres doivent pouvoir se prévaloir.

Culture d'entreprise et politique d'intégrité

Déontologie et intégrité sont deux composantes essentielles d'une culture d'entreprise saine. Honnêteté, intégrité, transparence, confidentialité et maîtrise des risques mûrement réfléchie font partie des strictes normes d'éthique appliquées par KBC, conformément à la lettre et à l'esprit de la réglementation.

Nous vous renvoyons à notre Déclaration relative à la durabilité figurant plus loin dans le présent rapport annuel, où nous développons plus en détail (notre politique concernant) notamment l'intégrité, la lutte contre la corruption et la subornation, la lutte contre le blanchiment d'argent, les contribuables responsables, les lanceurs d'alerte et la protection des données.

Ces sujets font partie de plusieurs formations (ex cathedra et/ou numériques) (voir tableau).

Formations suivies, groupe KBC, en % du public cible sélectionné	**2025**
Formation Lutte contre la corruption et la subornation	99%
Formation sur les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent	97%
RGPD	99%
Autres données, groupe KBC, Nombres	**2025**
Conflits d'intérêts reçus (hors MiFiD)	133
Dons reçus déclarés (de 250 EUR ou plus)	30
Avis de lanceurs d'alerte reçus	70

Modèle des trois lignes de défense

1 Le business

Le business est responsable de la détection des risques dans son domaine d'activité et de la mise en place de contrôles efficaces. Le business assure à cet égard que les contrôles adéquats sont exécutés comme il se doit, que les autoévaluations des risques qu'il effectue sont suffisamment qualitatives, qu'il existe une prise de conscience suffisante des risques et qu'une priorité/capacité suffisante est accordée aux thèmes relatifs aux risques.

2 La fonction risque, la fonction compliance et la fonction actuarielle forment la deuxième ligne de défense

Indépendantes du business, les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne émettent leur propre avis sur les risques auxquels KBC est confronté. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne assurent ainsi la surveillance de l'environnement de contrôle et des risques pris, sans toutefois reprendre la responsabilité initiale de la première ligne. La mission des fonctions de deuxième ligne est d'identifier et de mesurer les risques et de faire rapport à leur sujet. Pour garantir que l'avis de la fonction Risque soit pris en considération, les Chief Risk Officers disposent d'un droit de veto utilisable au sein des divers comités chargés d'arrêter des décisions importantes. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne soutiennent également la mise en œuvre de la politique de risque et de son cadre dans l'ensemble du Groupe. Elles veillent par ailleurs à leur application.
Compliance est une fonction indépendante au sein du groupe. Elle se caractérise par son statut spécifique (tel qu'énoncé dans la législation et traduit dans la Compliance Charter), par sa place dans l'organigramme (elle relève du CRO, avec reporting fonctionnel au président du CD) et par les lignes de reporting qui s'y rattachent (elle rapporte au CRC et même, dans certains cas, au Conseil). Elle a pour principal objectif d'empêcher toute exposition de KBC au risque de compliance et aux préjudices qui y sont liés du fait du non-respect des lois, réglementations, directives ou règles internes applicables et relevant des compétences de la fonction Compliance ou des domaines que le Comité de direction lui a confiés. C'est pourquoi la fonction compliance accorde une importance particulière au respect de la politique d'intégrité.
En tant que fonction de contrôle indépendante, la fonction actuarielle assure un contrôle supplémentaire de la qualité en apportant son expertise technique en matière actuarielle au Conseil, au CRC et au CD de KBC Groupe SA, ainsi qu'au groupe KBC Assurances et à chaque entité d'assurance/de réassurance au sein du groupe. Cette expertise porte notamment sur le calcul des provisions techniques pour les passifs d'assurance, la politique de réassurance et les risques de souscription. L'indépendance de la fonction actuarielle est notamment garantie par le statut adapté de la fonction, tel qu'il est défini dans la Charte de la Fonction Actuarielle.

3 En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne soutient le CD, le CA, le CRC et le Conseil dans leur mission de supervision de l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques

L'Audit interne garantit dans une mesure raisonnable (reasonable assurance) l'efficacité des procédures internes de contrôle et de gestion des risques, en ce compris la Gouvernance d'entreprise. En tant que contrôle de troisième ligne indépendant – faisant rapport au CA – il réalise des audits axés sur les risques. Il vérifie la présence de mesures et processus stratégiques, mais aussi leur application cohérente au sein du Groupe, afin de garantir la continuité des activités.
Les responsabilités, les caractéristiques, la structure organisationnelle et les lignes de communication, le champ d'application, la méthodologie en matière d'audit, la collaboration entre les divers départements d'audit interne au sein du Groupe et la sous-traitance d'activités d'audit interne sont décrits et commentés dans la Charte d'audit de KBC Groupe SA.
Conformément aux normes professionnelles internationales en matière d'audit, une partie externe analyse à intervalles réguliers la fonction d'audit.

Le CA et le CRC jouent un rôle prépondérant dans la surveillance du système interne de contrôle et de gestion des risques

Le CD vérifie chaque année que le système interne de contrôle et de gestion des risques demeure conforme aux exigences, et fait rapport au CA et au CRC à ce sujet. Au nom du Conseil, ces comités surveillent l'intégrité et l'efficacité des mesures de contrôle interne et de la gestion des risques menée sous la responsabilité du CD. Dans ce cadre, le CD accorde une attention toute particulière à l'exactitude des rapports financiers. Les comités s'assurent également que les procédures instaurées par la société sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Leur rôle, leur composition et leur fonctionnement, de même que la qualification de leurs membres, sont définis dans leurs chartes respectives, lesquelles font partie intégrante de la Charte. Ces comités sont évoqués dans d'autres sections encore.

Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques dans le cadre du processus d'édition des rapports financiers

La publication de rapports périodiques à l'échelon de la société est le résultat d'un processus comptable bien documenté. Les procédures comptables et le processus d'édition des rapports financiers sont documentés dans un guide circonstancié. Les états financiers périodiques (bilan et compte de résultat) sont établis à partir du grand livre directement. Les comptes comptables sont comparés aux inventaires sous-jacents. Le résultat de ces contrôles est vérifiable. Les états financiers périodiques sont établis conformément aux règles d'évaluation locales. Les rapports périodiques sur les capitaux propres sont établis conformément aux règles de valorisation IFRS et aux résolutions les plus récentes de la Banque nationale de Belgique (BNB).

Les principales sociétés liées disposent d'une organisation comptable et administrative adaptée et de procédures de contrôle financier interne. Le processus de consolidation est détaillé dans un document descriptif. Le système et le processus de consolidation sont opérationnels depuis longtemps et comportent de nombreux contrôles de cohérence.

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IFRS, applicables à toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Les directions financières (les CFO) responsables des filiales attestent l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers présentés, conformément aux règles d'évaluation du Groupe. Le Comité d'approbation (Approval commission), présidé par les directeurs de Investor Relations Office et de Experts, Reporting & Accounting, s'assure que les règles de valorisation IFRS sont respectées et que les annexes sont entièrement conformes aux exigences de l'IFRS.

Comme l'impose la loi bancaire, le CD de KBC Groupe SA a évalué le système de contrôle interne relatif au processus d'édition de rapports financiers et a fait rapport à ce sujet.

Le déploiement à l'échelon du Groupe des procédures de clôture accélérée, le suivi des transactions entre sociétés du Groupe (transactions interentreprises) et le suivi permanent d'un certain nombre d'indicateurs de risques, de performances et de qualité, contribuent en permanence à améliorer la qualité du processus comptable et du processus d'édition des rapports financiers.

Le contrôle interne du processus comptable s'appuie depuis 2006 sur des normes de vérifications comptables définies à l'échelon du Groupe (Groupwide Mandatory Controls Accounting and Financial Reporting). Ces règles, destinées à maîtriser les principaux risques du processus comptable, régissent la mise en place et la maintenance de l'architecture du processus comptable: rédaction et suivi des règles d'évaluation et des schémas comptables, respect des règles d'autorisation et de séparation des fonctions dans le cadre de l'enregistrement comptable des opérations et mise en place d'un système adéquat de gestion des comptes de première et de deuxième ligne.

Le Challenger Framework et le Data Management Framework définissent une gouvernance adéquate et décrivent clairement les rôles et les responsabilités des différents acteurs du processus de reporting financier. Le but est de réduire de manière drastique les risques de reporting en remettant en question les données disponibles et en améliorant l'analyse et donc la compréhension des chiffres rapportés.

Chaque année, les entités juridiques doivent vérifier elles-mêmes, en vue de préparer l'Internal Control Statement aux organes de contrôle, qu'elles répondent aux normes du Groupwide Mandatory Controls Accounting and Financial Reporting. Le résultat de cette autoévaluation est enregistré dans le Group Risk Assessment Tool de la fonction Risque. Des techniques de Business Process Management (BPM) sont utilisées à cet égard, techniques qui s'appuient sur des inventaires de procédures, des descriptions de procédures et des analyses de risques potentiels dans les procédures, en plus d'un questionnaire complété par les CFO. Les CFO confirment ainsi formellement et d'une manière circonstanciée qu'au sein de leur entité, tous les rôles et responsabilités relatifs au processus complet de l'édition de rapports financiers externes sont adéquatement assumés.

Le département Audit interne de KBC Groupe SA procède à un audit intégral du processus comptable et du processus d'édition de rapports financiers externes, statutaires comme consolidés.

1 Structure du capital en date du 31 décembre 2025

Le capital social est entièrement libéré; il est représenté par 417 662 783 parts sociales sans valeur nominale. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons à la partie Informations complémentaires.

2 Dispositions légales ou statutaires restreignant les transferts de titres

Chaque année, KBC Groupe SA procède à une augmentation de capital, qui est réservée au personnel de KBC Groupe SA et de certaines de ses filiales belges. Si le prix d'émission des nouvelles actions affiche une décote par rapport au cours de clôture constaté, le membre du personnel ne peut pas transférer ces nouvelles actions pendant les deux ans qui suivent la date du paiement, sauf en cas de décès du membre du personnel durant cette période.
Les actions émises lors de l'augmentation de capital de 2025 sont encore bloquées jusqu'au 17 décembre 2027. Les actions émises lors de l'augmentation de capital de 2024 sont bloquées jusqu'au 11 décembre 2026.

3 Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spéciaux

Néant.

4 Mécanisme de contrôle des plans d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel directement

Néant.

5 Dispositions légales ou statutaires restreignant l'exercice du droit de vote

Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus. Voir Annexe 5.10 de la partie Comptes annuels consolidés.

6 Accords entre actionnaires, connus de KBC Groupe SA et susceptibles de restreindre les transferts de titres et/ou l'exercice du droit de vote

Les actionnaires de référence de KBC Groupe SA sont KBC Ancora SA, sa maison-mère Cera SC, MRBB SRL et un groupe de personnes morales et de personnes physiques désignées par Autres actionnaires de référence. Les actionnaires de référence ont conclu une convention d'actionnaires, qui prévoit la formation d'un syndicat contractuel d'actionnaires. Elle expose les règles régissant les actions syndiquées, la gestion du syndicat d'actionnaires, les assemblées du syndicat, les droits de vote au sein du syndicat, les droits de préemption en cas de cession de certaines actions syndiquées, la sortie de la convention et la durée de celle-ci. Sauf pour un nombre restreint de décisions, l'assemblée réunissant les membres du syndicat statue à la majorité des deux tiers, étant entendu qu'aucun des groupes d'actionnaires ne peut bloquer de décision. La convention a été reconduite pour une période de dix ans prenant cours le 1er décembre 2024.

Actionnariat, calculé sur la base des notifications les plus récentes des actionnaires de référence:	**31-12-2025**
KBC Ancora SA	77 516 380
Cera SC	16 555 143
MRBB SRL	51 905 219
Autres actionnaires de référence	29 308 099
Total	175 284 841
En pourcentage du total	41,97%

7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de KBC Groupe SA

Nomination et remplacement des membres du Conseil:
La nomination de candidats administrateurs et la reconduction des mandats d'administrateur sont, après notification à ou approbation par l'organe de surveillance, soumises à l'approbation de l'Assemblée générale par le Conseil. Chaque proposition est accompagnée d'une recommandation documentée exprimée par le Conseil, qui lui-même se base sur l'avis du Comité de nomination. Sans préjudice des dispositions légales, les propositions de nomination sont communiquées au moins trente jours avant l'Assemblée générale, sous la forme d'un point distinct de l'ordre du jour. En cas de nomination d'un administrateur indépendant, le Conseil précise si le (la) candidat(e) satisfait aux critères d'indépendance stipulés dans le CSA (art. 7:87).
L'Assemblée générale nomme les administrateurs à la majorité simple des voix. Le Conseil élit parmi ses membres non exécutifs un président, ainsi éventuellement qu'un ou plusieurs vice-présidents. Le mandat des administrateurs démissionnaires peut en principe être prorogé.
Si, dans le courant d'un exercice, un mandat d'administrateur se libère à la suite d'un décès, d'une démission ou pour une autre raison, les autres administrateurs peuvent provisoirement pourvoir le poste en nommant un nouvel administrateur. L'Assemblée générale procède alors à une nomination définitive lors de sa réunion suivante.

Modifications statutaires:
L'Assemblée générale a le droit d'apporter des modifications aux statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur des modifications aux statuts que si l'objet des modifications proposées est décrit avec précision dans la convocation et si les actionnaires présents ou représentés représentent la moitié au moins du capital. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents ou représentés. Une modification n'est alors adoptée que si elle obtient trois quarts des voix (art. 7:153 du CSA).
Si la modification des statuts porte sur l'objet de la société, la justification de la modification proposée doit être exposée par le Conseil dans un rapport circonstancié mentionné dans l'ordre du jour. Une modification n'est alors admise que si elle réunit au moins quatre cinquièmes des voix exprimées (art. 7:154 du CSA).

8 Pouvoirs d'émission et de rachat d'actions dévolus au Conseil

L'Assemblée générale a mandaté jusqu'au 22 mai 2028 inclus le Conseil pour majorer le capital social, en une ou plusieurs fois, en espèces ou en nature, par l'émission d'actions. Le Conseil est en outre mandaté jusqu'à la même date pour décider de l'émission en une ou plusieurs fois d'obligations convertibles subordonnées ou non ou de warrants liés ou non à des obligations subordonnées ou non, pouvant donner lieu à des augmentations de capital. Dans ce cadre, le Conseil est autorisé à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants à concurrence de 146 000 000 euros, et n'est pas autorisé à supprimer ou à limiter le droit de préférence à hauteur de 554 000 000 euros. Le 12 novembre 2025, le Conseil a décidé de faire usage du capital autorisé pour pratiquer, au profit du personnel, une augmentation du capital avec levée du droit préférentiel de souscription. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons à la partie Informations complémentaires, dans les annexes aux comptes annuels non consolidés.

L'Assemblée générale du 5 mai 2022 a mandaté le Conseil pour une période de quatre ans à compter de la publication de cette décision pour acquérir 10% au maximum des actions de KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou sur un autre marché réglementé, à un prix par action qui ne peut dépasser le dernier cours de clôture sur Euronext Bruxelles précédant la date d'acquisition, majoré de 10%, ni être inférieur à 1 euro. Le Conseil a fait usage de ce mandat en 2023 et 2024 et a acquis 20 980 823 actions (soit 5,02% du nombre d'actions en circulation).

Pour les actions KBC Groupe SA en possession de KBC Groupe SA et ses filiales: voir Annexe 5.10 de la partie Comptes annuels consolidés.

9 Accords importants auxquels KBC Groupe SA est partie et qui prendront effet, seront modifiés ou prendront fin en cas de changement de contrôle de KBC Groupe SA à la suite d'une offre publique d'acquisition

Néant.

10 Accords entre KBC et ses administrateurs ou les membres de son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent renoncer à leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

Néant.

Les notifications relatives à l'actionnariat sont effectuées conformément à la loi du 2 mai 2007, conformément à la loi sur les offres publiques d'acquisition, ou sur une base volontaire. Le chapitre intitulé Rapport du Conseil d'administration - Notre modèle d'entreprise contient une synthèse des notifications les plus récentes.

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé

Il convient de souligner que les données renseignées ci-après (peuvent s'écarter) s'écartent des chiffres actuellement disponibles, dans la mesure où l'évolution du nombre d'actions détenues ne fait pas toujours l'objet d'une notification. Vous trouverez les dernières informations sur l'actionnariat dans le chapitre Notre modèle d'entreprise, au paragraphe Notre capital.

Structure de l'actionnariat telle qu'elle ressort des notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007

Actionnariat au 31/12/2025, selon les notifications les plus récentes	**Adresse**	**Nombre d'actions KBC/de droits de vote (par rapport au total actuel)[1]**	**La notification porte sur la situation au**
Actionnaires de référence[1]			
KBC Ancora SA	Muntstraat 1, 3000 Louvain, Belgique	77 516 380 / 18,56%	1er décembre 2024
Cera SC	Muntstraat 1, 3000 Louvain, Belgique	16 555 143 / 3,96%	1er décembre 2024
MRBB SRL	Diestsevest 32/5b, 3000 Louvain, Belgique	51 905 219 / 12,43%	1er décembre 2024
Autres actionnaires de référence	P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique	28 247 408 / 6,76%	1er décembre 2024
Autres actionnaires (≥ 3%)			
BlackRock Inc.	50 Hudson Yards, New York, NY, 10001, États-Unis	17 215 344 / 4,12%	1er juillet 2025
FMR LLC	The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis	13 752 849 / 3,29%	21 mai 2025
Rachat d'actions propres[2]			
KBC Groupe SA	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	20 942 766 / 5,01%	30 juillet 2024

1 Y compris la mention indiquée dans la partie B de l'avis de transparence *'voting rights that may be acquired if the instrument is exercised'*. Si l'actionnaire est descendu sous le seuil de 3% dans la dernière notification, il n'est plus mentionné dans le tableau (sauf s'il fait partie des actionnaires de référence). KBC publie les notifications reçues intégralement sur www.kbc.com. Les données concernant les actionnaires de référence proviennent du communiqué de presse du 24/12/2024, disponible sur le site Internet www.kbc.com.

2 Après cette notification, un nombre limité d'actions propres a encore été racheté. Le nombre total d'actions propres rachetées est de 20 980 823. Les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus.

Notifications reçues en vertu de l'article 74 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de ladite loi, KBC Groupe SA a reçu en août 2025 une notification mise à jour. Les personnes mentionnées interviennent en concertation mutuelle.

A Notifications faites par (a) des personnes morales et (b) des personnes physiques détenant 3% ou plus des titres assortis d'un droit de vote[1]

Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent[2]	Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent[2]
KBC Ancora nv	77 516 380	18,56%	Sereno sa	502 408	0,12%
MRBB bv	51 905 219	12,43%	Niramore International nv	400 000	0,10%
CERA cv	16 555 143	3,96%	Robor nv	359 606	0,09%
VIM bv	4 032 141	0,97%	Rodep nv	322 000	0,08%
Plastiche Finance nv	3 380 500	0,81%	Dufinco bv	300 000	0,07%
Agev SAK	2 807 731	0,67%	Beluval nv	267 698	0,06%
Almafin sa	1 627 127	0,39%	Bareldam sa	260 544	0,06%
Anchorage nv	1 550 000	0,37%	Gavel nv	200 000	0,05%
Cecan nv	1 485 260	0,36%	Ibervest nv	190 000	0,05%
De Berk bv	1 138 208	0,27%	Capstone Partners nv	150 000	0,04%
Alginvest nv	1 110 901	0,27%	Iberanfra STAK	120 107	0,03%
Pula SAK	981 450	0,23%	Agrobos nv	85 000	0,02%
Rainyve sa	950 000	0,23%	Wiljam nv	71 685	0,02%
Alia sa	938 705	0,22%	Hendrik Van Houtte en Co nv	40 000	0,01%
Stichting Amici Almae Matris	917 731	0,22%	Fondation Filax	38 529	0,01%
3D nv	911 893	0,22%	Van Holsbeeck Kristo bv	16 255	0,00%
Ceco nv	591 499	0,14%			

B Notifications faites par des personnes physiques détenant moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote (ces notifications n'ont pas à mentionner l'identité des personnes physiques concernées)

	Participation, nombre	En pour cent[2]		Participation, nombre	En pour cent[2]
–	900 000	0,22%	–	68 479	0,02%
–	884 000	0,21%	–	63 562	0,02%
–	285 000	0,07%	–	50 000	0,01%
–	285 000	0,07%	–	39 501	0,01%
–	250 000	0,06%	–	38 000	0,01%
–	167 498	0,04%	–	28 318	0,01%
–	102 944	0,02%	–	26 655	0,01%
–	100 000	0,02%	–	23 131	0,01%
–	85 662	0,02%	–	10 542	0,00%
–	75 000	0,02%	–	3 431	0,00%
–	71 168	0,02%	–	3 230	0,00%

1 Aucune notification de ce type n'a été reçue.

2 Le calcul est basé sur le nombre total d'actions recensées au 31 décembre 2025.

Vous trouverez les dernières informations sur l'actionnariat dans le chapitre Notre modèle d'entreprise, au paragraphe Notre capital.

Procédures d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération des administrateurs et des membres du CD

- La politique de rémunération pour le Conseil d'administration et le CD tient compte de la législation en vigueur, du Code de gouvernance d'entreprise et du marché. Elle est surveillée par le Comité de rémunération et régulièrement confrontée aux évolutions de la législation, au Code et aux pratiques et tendances constatées sur le marché. Le président du Comité de rémunération renseigne le Conseil sur les travaux du Comité et lui adresse des recommandations quant aux adaptations à apporter à la politique de rémunération et à son exécution. Les rapports du Comité de rémunération est transmis au Conseil qui en prend connaissance. Le Conseil peut aussi charger le Comité de rémunération d'étudier la possibilité de remanier la politique de rémunération et de conseiller le Conseil dans ce domaine. Si la loi l'impose, le Conseil soumet à son tour à l'approbation de l'Assemblée générale des propositions d'adaptation de la politique de rémunération.
- Le CRC assiste le Conseil et le Comité de rémunération dans la mise en œuvre d'une saine politique de rémunération et vérifie aussi chaque année si cette politique et la pratique sont cohérentes par rapport à une gestion des risques saine et efficace et si les stimulants des systèmes de rémunération n'entraînent pas des risques.
- Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil statue sur les propositions de modification du régime de rémunération de ses membres et les soumet au besoin à l'approbation de l'Assemblée générale.
- Sur avis du Comité de rémunération et sur la base de la politique de rémunération fixée, le Conseil détermine et évalue régulièrement la rémunération des membres du CD. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable (liée aux résultats et aux performances).

Dérogations au Code de gouvernance d'entreprise

- Le Code de gouvernance d'entreprise impose aux membres du Conseil de percevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions de l'entreprise. Le but est d'inciter les administrateurs à raisonner comme des actionnaires de long terme – ou, comme l'a affirmé la Commission Corporate Governance, de s'assurer que les administrateurs ont des intérêts en jeu ('skin in the game'). Bien qu'il approuve la philosophie qui la sous-tend, le Comité de rémunération estime, au vu des spécificités de la structure de l'actionnariat de KBC, qu'il n'est pas opportun de se conformer à cette règle. Hormis les administrateurs indépendants en effet, tous les administrateurs non exécutifs de KBC sont des représentants des actionnaires de référence. Or les actionnaires de référence sont par excellence des actionnaires de long terme, qui détiennent, ensemble, plus de 40% des actions de KBC. Il ne fait donc aucun doute qu'ils ont des intérêts en jeu ('skin in the game'). Ajouter à ce pourcentage, par le biais de leur rémunération, un nombre limité d'actions, n'aurait donc aucune utilité. Le Comité de rémunération ne juge par conséquent pas nécessaire d'appliquer la règle du Code pour atteindre l'objectif visé. Le Conseil s'est rallié à l'avis du Comité de rémunération.
- Par ailleurs, le Code de gouvernance d'entreprise invite le Conseil à fixer le nombre minimum d'actions que les membres du CD doivent détenir à titre personnel. Le Code considère en effet que cette règle est de nature à faire coïncider les intérêts du management exécutif avec ceux des actionnaires, et à contribuer à une création de valeur durable. Ici également, la Commission Corporate Governance souligne qu'il s'agit d'avoir des intérêts en jeu ('skin in the game'). Il existerait en outre une corrélation positive entre l'actionnariat de la haute direction et les bénéfices futurs de l'entreprise. Le Comité de rémunération a recommandé au Conseil de ne pas appliquer cette disposition du Code. Le Conseil s'est rallié à l'avis du Comité de rémunération au motif que l'idée qui sous-tend

cette disposition, de même que les retombées positives de l'actionnariat de la haute direction, sont d'ores et déjà profondément ancrées dans la structure de rémunération des membres du CD. Outre le fait que le paiement de 60% de la rémunération variable est réparti sur cinq ans, la moitié de cette somme est versée sous la forme de phantom stocks. La moitié de la rémunération variable est en d'autres termes tributaire de l'évolution de la valeur de l'action KBC pendant les sept ans qui suivent l'année au cours de laquelle la rémunération variable a été attribuée. Il est donc bel et bien question de 'skin in the game'. Les membres du CD ont donc autant intérêt que les actionnaires à ce que les résultats demeurent satisfaisants et à ce que le cours de l'action soit orienté à la hausse. Les contraindre en outre à détenir un paquet d'actions KBC reviendrait à subordonner une part trop importante de leur patrimoine à l'évolution du cours du titre.

Cadre général

La politique de rémunération des membres du Conseil et du CD est exposée dans la *Politique de rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction*, approuvée à 73% des voix lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2024.

Les principes clés concernant la détermination de la rémunération variable sont les suivants:

- Le salaire variable doit toujours être composé d'une partie liée aux résultats (pour l'ensemble du CD) et d'une partie liée aux performances (pour les performances individuelles).
- 60% de la rémunération variable des membres du CD sont payés non pas immédiatement, mais en cinq ans.
- La moitié de la rémunération variable totale est versée sous la forme d'instruments liés à des actions (phantom stocks ou un autre instrument imposé par un organe de contrôle local), de sorte que l'évolution du cours de bourse de KBC et les conséquences à long terme de la politique influencent aussi la rémunération variable.
- Aucune avance n'est accordée sur la rémunération variable et une possibilité de clawback/holdback est prévue.
- La rémunération variable ne peut jamais excéder la moitié des composantes de rémunération fixe.
- Les critères d'appréciation des performances du membre du CD responsable de la fonction Risque ne comportent aucune référence aux résultats de KBC Groupe.
- Une partie des critères d'appréciation des performances des membres du CD est toujours liée au risque. La politique de durabilité est elle aussi un élément pris en compte lors de la détermination de la rémunération variable.

Dispositions relatives à la récupération

- Le versement de la rémunération annuelle variable totale est non seulement étalé dans le temps, mais aussi effectué pour moitié sous la forme de phantom stocks affectées d'une période de rétention d'un an (elles ne peuvent être réalisées qu'un an après leur octroi). La rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière de l'institution dans son ensemble le permet et que les performances de KBC Groupe et du CD le justifient.
- Le paiement des montants différés non encore acquis peut être contrecarré (malus) dans un certain nombre de cas. À titre exceptionnel, la rémunération variable déjà versée peut également être partiellement ou intégralement récupérée (clawback). Le Conseil tranche à ce sujet après consultation du Comité de rémunération.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

- La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose (i) d'une rémunération annuelle fixe de 20 000 euros non liée aux performances et aux résultats (les administrateurs qui siègent également au conseil de KBC Bank et/ou KBC Assurances reçoivent à cet effet une rémunération fixe supplémentaire de 10 000 euros), et (ii) d'un jeton de présence (de 5 000 euros) par réunion à laquelle ils ont assisté (pour les réunions organisées conjointement avec les réunions du Conseil d'administration de KBC Bank et/ou KBC Assurances, un seul jeton de présence est accordé aux administrateurs qui siègent dans plusieurs de ces Conseils). Compte tenu de sa fonction, le vice-président perçoit une rémunération fixe majorée (supplément de 30 000 euros).
- Étant donné le temps considérable qu'il consacre à sa fonction de responsable de la surveillance permanente de la bonne marche du groupe KBC, le président du Conseil bénéficie d'un régime de rémunération distinct, exclusivement constitué d'une rémunération fixe dont le montant est défini par le Comité de rémunération et

soumis à l'approbation du Conseil. Cette rémunération est fixée à 200 000 euros pour sa fonction de président de KBC Groupe SA, à 50 000 euros pour sa fonction de président de KBC Bank SA et à 50 000 euros pour sa fonction de président de KBC Assurances SA.

- Les administrateurs siégeant au CA et/ou au CRC perçoivent une indemnité supplémentaire fixe de 60 000 euros, qui rémunère les prestations fournies dans ce cadre. Là encore, pour les membres qui siègent également au CA ou au CRC de KBC Bank et/ou KBC Assurances, la rémunération n'est versée qu'une seule fois. Les présidents du CA et du CRC perçoivent une rémunération fixe plus élevée (30 000 euros de plus pour le CA et 100 000 euros de plus pour le CRC). Les administrateurs qui siègent au Comité de nomination ou au Comité de rémunération ne perçoivent aucune indemnité supplémentaire pour ces prestations.
- La participation aux réunions du Conseil exigeant beaucoup de temps de la part des membres qui ne résident pas en Belgique, il a été décidé de leur octroyer une indemnité supplémentaire (jetons de présence) de 2 500 euros pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Cette disposition ne s'applique pas aux réunions virtuelles ni aux participations virtuelles à des réunions physiques.
- KBC Groupe SA n'accorde aucun crédit aux administrateurs. Des crédits et garanties peuvent leur être accordés par les filiales bancaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 72 de la loi bancaire. En d'autres termes, les administrateurs peuvent obtenir, moyennant approbation du Conseil, des crédits aux conditions clientèle.

Rémunérations versées sur une base individuelle aux administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA

- Les administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA et, le cas échéant, d'autres sociétés du groupe KBC, ont perçu les montants reproduits dans le tableau ci-dessous.
- Les membres du CD qui sont membres du Conseil en tant qu'administrateurs délégués ne perçoivent ni rémunération fixe, ni jetons de présence.

Rémunération par administrateur (chiffres consolidés, en EUR) pour l'exercice 2025	**Rémunération**	**Rémunération des membres du CA et du CRC**	**Jetons de présence**	**Total**
Koenraad Debackere	300 000	–	–	300 000
Michiel Allaerts (depuis le 30 avril 2025)	13 333	–	35 000	48 333
Alain Bostoen	30 000	–	55 000	85 000
Eric Clinck	30 000	–	55 000	85 000
Sonja De Becker	40 000	60 000	55 000	155 000
Marc De Ceuster	65 000	90 000	62 500	217 500
Franky Depickere	65 000	160 000	57 500	282 500
Frank Donck	30 000	60 000	55 000	145 000
Line Hestvik (à partir du 30 avril 2025)	13 333	40 000	52 500	105 833
Liesbet Okkerse	40 000	–	55 000	95 000
Alicia Reyes Revuelta	30 000	60 000	75 000	165 000
Diana Rádl Rogerová	30 000	60 000	82 500	172 500
Theodoros Roussis (jusqu'au 30 avril 2025)	10 000	–	20 000	30 000
Raf Sels	30 000	–	55 000	85 000
Philippe Vlerick	60 000	–	55 000	115 000
Kristine Braden (à partir du 30 avril 2025)	13 333	40 000	52 500	105 833

Rémunération du président et des membres du CD

- La rémunération individuelle des membres du CD se compose des éléments suivants:
  - une rémunération mensuelle fixe;
  - un plan de pension complémentaire (fixe) de type à contributions définies;
  - une rémunération annuelle variable liée aux résultats, qui est fonction des performances du CD en tant qu'organe collégial et de l'établissement;
  - une rémunération individuelle annuelle variable, qui est fonction des performances réalisées et de la mesure dans laquelle le membre du CD a assumé une fonction d'exemple pour notre culture d'entreprise et notre valeur de base de 'Respect';
  - la rémunération éventuelle des mandats exercés pour le compte de KBC Groupe SA (exceptionnel).
- La rémunération variable est déterminée par un mécanisme quantitatif d'adaptation du risque (le risk gateway). Ce mécanisme comporte des paramètres relatifs aux fonds propres et aux liquidités, qu'il convient de valider avant qu'une quelconque rémunération variable puisse être octroyée. Les paramètres sont fixés chaque année par le Conseil. Si un seul d'entre eux n'est pas atteint, aucune rémunération variable n'est octroyée pour l'année en question.
- La rémunération individuelle variable des membres du CD est définie en fonction d'une évaluation des performances du membre du CD concerné. Le Comité de rémunération procède à une évaluation globale de chaque membre du CD sur la base des piliers de notre culture d'entreprise et de la valeur de 'Respect' qui constitue une valeur de base de toute l'organisation KBC. Le Comité de rémunération propose sur cette base un pourcentage entre 0 et 100% au Conseil, qui prend une décision sur ce score total, qui détermine au final l'ampleur de la rémunération variable individuelle.

Critères d'octroi de la rémunération variable individuelle aux membres du CD	Explication*
Performance	Nous visons l'excellence en termes de résultats et tenons nos promesses.
Empowerment	Nous permettons à chaque collaborateur de déployer sa créativité et son talent.
Accountability	Nous assumons nos responsabilités à l'égard de nos clients, de nos collègues, de nos actionnaires et de la société.
Responsiveness	Nous anticipons les demandes, suggestions, contributions et efforts de nos clients, de nos collaborateurs et de la hiérarchie, et y réagissons d'une manière proactive.
Local Embeddedness et coopération à l'échelle du groupe	La diversité des équipes et des clients dans nos marchés stratégiques est un atout. Nous sommes proches de nos clients.
Respect	Chacun est notre égal. Nous faisons preuve de transparence, nous faisons confiance et nous apprécions les gens pour ce qu'ils font et ce qu'ils sont.

* Voir Notre modèle d'entreprise.

- La rémunération variable collégiale liée aux résultats des membres du CD est définie par le Conseil sur avis du Comité de rémunération en fonction d'une évaluation de critères convenus au préalable mesurant les performances tant du CD que de l'entreprise (voir tableau). Ces critères s'articulent autour de quatre grands thèmes: le déploiement de la stratégie, la réalisation du planning financier (y compris notre plan en matière de développement durable), le renforcement du contexte de risque et la satisfaction de toutes les parties prenantes. Les performances du CD dans chacun de ces quatre thèmes déterminent chacune pour respectivement 40%, 20%, 20% et 20% l'ampleur de cette rémunération variable. Le résultat de l'évaluation par rapport à ces critères est traduit en un pourcentage compris entre 0 et 100% appliqué sur le montant maximum de la rémunération variable liée aux résultats. L'ampleur de la rémunération variable ne dépend donc que dans une faible mesure de l'obtention de résultats financiers. D'autres éléments tels que la maîtrise des risques et la gestion des parties prenantes sont également des facteurs importants pour déterminer le niveau de la rémunération variable. La durabilité devient également de plus en plus importante; aujourd'hui, elle détermine au moins 30% de la rémunération variable liée aux résultats.



Critères d'octroi de la rémunération variable liée aux résultats aux membres du CD	Explication	Pondération*
Mise en œuvre de la stratégie	L'accent porte sur la mise en œuvre de l'orientation client, la durabilité et l'innovation. Les objectifs spécifiques pour 2025 concernaient les points suivants: • de nouvelles avancées dans la mise en œuvre de la stratégie Écosphère (notamment Kate et Kate Coins) et de la gestion des talents, • des progrès qualitatifs et quantitatifs sur le plan des clients de bancassurance, des ventes numériques et du STP (straight-through processing), • des progrès, sur les plans qualitatif et quantitatif, au niveau des principaux indicateurs de durabilité.	40%
Réalisation du planning financier	Comprend plusieurs paramètres financiers (rendement, liquidité, solvabilité, capital) et une évaluation des avancées enregistrées en termes de diversification des revenus.	20%
Renforcement du contexte de risque	Évalué à la lumière des critères de liquidité, de capital et de financement, de la mise en œuvre des recommandations d'Audit et de l'organisme de contrôle et du degré d'amélioration de l'environnement de contrôle interne, y compris de la compliance. En 2025, le cyberrisque et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie en matière de AML et RGPD ont de nouveau été au cœur des préoccupations. Nombre de ces critères ne sont pas seulement utiles pour améliorer l'environnement de risque, mais contribuent également à renforcer la bonne gouvernance de l'entreprise et à encourager un comportement responsable.	20%
Satisfactions de toutes les parties prenantes	Évaluée à la lumière des résultats des enquêtes de satisfaction des clients et du personnel et des avancées en termes de durabilité. Nous utilisons à cet effet un tableau de bord 'durabilité', qui contient des paramètres liés à différents aspects de la durabilité, dont la durabilité dans nos activités de banque et d'assurance (par exemple, la part d'énergie renouvelable dans notre portefeuille de crédits et la suppression du financement du secteur du charbon), notre rôle dans la société (notre propre empreinte écologique, par exemple), la croissance durable (par exemple, la maîtrise des risques et la création de valeur à long terme), la politique du personnel, etc.	20%

* En ce qui concerne la rémunération variable du CRO, il n'est pas tenu compte des prestations accomplies en rapport avec la réalisation du planning financier mais la pondération relative des critères liés au risque est multipliée par deux.

- En plus d'être subordonnée aux résultats de l'intégralité de l'exercice, la rémunération variable des membres du CD est tributaire des retombées à long terme de la politique de l'entreprise. Les modalités de fixation de la rémunération variable se présentent en effet de la manière suivante:
  - La moitié du montant de la rémunération variable est tributaire de l'évolution de la valeur de l'action KBC pendant les sept ans qui suivent l'année de prestations (paiement sous la forme de phantom stocks).
  - 60% de la rémunération variable sont payés non pas immédiatement, mais d'une manière ventilée sur les six ans qui suivent l'année de prestations. Tout événement survenu durant cette période, qui nuirait de manière significative aux résultats ou à la réputation de KBC, pourrait entraîner la réduction du montant de la rémunération variable, voire l'annulation de son paiement.
- Les membres bénéficient en outre d'un régime de pension de retraite et de survie qui prévoit une pension complémentaire de vieillesse ou – si l'assuré décède en service actif en laissant un conjoint – une pension de survie (de même qu'une intervention au profit des orphelins éventuels) ainsi qu'une garantie invalidité.

Dispositions relatives aux indemnités de départ des administrateurs exécutifs et des membres du CD de KBC Groupe SA

- Dans les limites de ce qu'autorisent la loi et la réglementation, l'indemnité de départ pour un membre du CD est calculée par analogie avec les règles applicables aux collaborateurs. Ce montant est toutefois plafonné: l'indemnité maximale est fixée à douze mois de rémunération pour les membres du CD ayant maximum six ans d'ancienneté, à 15 mois pour les membres ayant entre six et neuf ans d'ancienneté et à 18 mois pour les anciennetés de plus de neuf ans. Dans ce contexte, par rémunération, il convient d'entendre la rémunération fixe de l'année en cours et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la fin du mandat.

Importance relative des composantes de la rémunération

- La composante variable de la rémunération s'articule autour d'une rémunération variable collégiale liée aux résultats et d'une rémunération variable individuelle. Pour 2025, ces montants sont les suivants:
  - pour le président du CD: maximum 745 987 euros et maximum 395 337 euros;
  - pour les autres membres du CD: maximum 335 237 et maximum 150 648 euros.
- Le montant est définitivement fixé par le Conseil, à la lumière de l'avis formulé par le Comité de rémunération sur la base du résultat de l'évaluation des performances individuelles et collectives de l'exercice écoulé.

Caractéristiques des primes de prestation en actions, options ou autres droits d'acquérir des actions

- Le paiement de la rémunération annuelle variable totale (individuelle et liée aux résultats) des membres du CD est étalé sur six ans: 40% de la somme sont versés la première année, le solde étant également réparti sur les cinq années qui suivent.
- Le versement de ces sommes différées est subordonné aux dispositions de récupération esquissées ci-dessus.
- Cinquante pour cent de la rémunération annuelle variable totale sont octroyés sous la forme d'instruments liés à des actions, plus précisément des phantom stocks dont la valeur est liée au cours de l'action de KBC Groupe SA (sauf en République tchèque, où est utilisé un instrument non monétaire spécifique dont la valeur évolue en fonction des résultats de ČSOB et des facteurs sous-jacents déterminant la valeur des phantom stocks). Les phantom stocks sont soumises à une période de rétention d'un an à compter de leur attribution. Leur attribution est elle aussi répartie sur six ans. Le calcul du nombre de phantom stocks auquel chaque membre du CD a droit est basé sur le cours moyen de l'action KBC au cours des trois premiers mois de l'exercice. Un an plus tard, les phantom stocks sont converties en espèces, sur la base du cours moyen de l'action KBC durant les trois premiers mois de l'exercice. Les phantom stocks sont soumises aux conditions d'octroi et d'acquisition exposées sous l'intitulé Dispositions relatives à la récupération.

Couvertures de pension, de décès et d'invalidité

- Pour les membres du CD, il s'agit d'un plan à contributions définies qui est entièrement financé par KBC. Le plan tient compte du fait que la carrière de membre du CD est plus courte qu'une carrière d'employé moyen. C'est pourquoi la constitution de la pension complémentaire est essentiellement concentrée sur les dix premières années d'activité au sein du CD. La dotation de KBC au plan de pension représente 32% de la cotisation fixe durant les dix premières années, 7% pendant les cinq années suivantes et 3% à partir de la seizième année d'adhésion. Les contributions produisent un rendement minimum garanti de 0% et le rendement est plafonné à 8,25%. Pendant les dix premières années, le niveau des contributions au fonds de pension est relativement élevé, mais à partir de la onzième année et surtout à partir de la seizième, la charge de financement décroît pour ne plus représenter qu'une fraction de son niveau des années précédentes.
- Le plan est applicable à tout membre admis au CD, pour autant qu'il soit domicilié en Belgique. Pour les autres membres du CD, une couverture similaire est mise en place par le biais d'un contrat d'assurance.
- Le plan de pension comprend une couverture décès, qui est portée à quatre fois la rémunération fixe (ou, si supérieur, le montant des réserves accumulées au moment du décès). Une contribution éventuelle pour orphelins est également prévue; elle consiste en un capital unique de 239 662 euros et une rente de 7 773 euros par an.
- L'indemnité d'invalidité figurant dans le plan s'élève à 922 989 euros par an.

Rémunération fixe et variable 2025

- Les rémunérations fixes et variables figurent dans le tableau.
- Le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du CD pour l'exercice 2025 une rémunération variable collégiale liée aux résultats de 95,9% du montant maximum (93,5% pour le CRO).

Score 2025	Explication	Décision en matière de score
A Mise en œuvre de la stratégie	En 2025, la mise en œuvre de la stratégie 'S.T.E.M., the Ecosphere' s'est poursuivie. Tous les pays s'emploient activement à mettre en œuvre leur feuille de route pour atteindre leurs objectifs stratégiques. En 2025, nous avons observé une forte augmentation du nombre de clients, du nombre de clients de bancassurance et des clients actifs. Malgré cette nette augmentation, les objectifs ambitieux n'ont pas été suffisamment atteints. On compte de plus en plus de processus entièrement 'straight-through', ce qui les rend également évolutifs. Nous progressons bien également au niveau des ventes via nos canaux numériques. Dans le domaine de la durabilité, des progrès significatifs ont de nouveau été réalisés. La part des prêts immobiliers verts, des assurances vertes et des investissements responsables est à nouveau en hausse par rapport à 2024. La part des véhicules verts est en revanche sous pression. Le secteur automobile est confronté à des défis importants et les pouvoirs publics réduisent progressivement leurs mesures de soutien. Les investissements dans les énergies renouvelables ont augmenté et la part des énergies renouvelables dans le total du portefeuille de crédits a encore progressé pour atteindre 73%.	96,9%
B Réalisation du planning financier	L'année 2025 a été particulièrement solide, les prévisions financières ayant été largement dépassées, ce qui s'est traduit par un excellent résultat.	100,0%
C Renforcement du contexte de risque	La majorité des KPI ont été atteints (recommandations d'audit, critères de liquidité, de capital et de financement, niveau des pertes opérationnelles, etc.). Dans quelques domaines comme la qualité des données, le RGPD et la problématique du blanchiment d'argent, de nombreux efforts ont à nouveau été déployés et des progrès significatifs ont été enregistrés. S'agissant de la qualité des données, les processus sont bien maîtrisés. Les attentes toujours plus élevées des autorités de contrôle rendent de plus en plus difficile le respect de toutes les exigences dans les délais impartis, ce qui a un impact sur la réalisation. Cela nécessite des efforts supplémentaires. Tous ces efforts contribuent également à un comportement responsable à travers le groupe, l'une des pierres angulaires de la stratégie en matière de durabilité.	88,1%
D Satisfaction de toutes les parties prenantes	Le niveau de satisfaction du personnel, déjà élevé, a encore progressé, ce qui se traduit par un engagement fort. Dans le domaine de la durabilité, nous continuons à obtenir des résultats solides, comme en témoigne notamment le rapport de développement durable. Au sein du secteur financier, KBC s'inscrit toujours en précurseur en la matière, ce qui lui vaut entre autres la confirmation de ses excellentes notations en matière de développement durable. Pratiquement toutes les entités de KBC ont atteint leur objectif NPS. La satisfaction du personnel, les scores NPS et la réputation sont également favorablement influencés par la bonne gouvernance et le comportement responsable, auxquels nous attachons beaucoup d'importance.	97,5%
Score total pondéré (pourcentage appliqué au montant maximal de la rémunération variable liée aux résultats)	Membres du CD hors CRO ((96,9 x 40%) + (100 x 20%) + (88,1 x 20%) + (97,5 x 20%))	95,9%
	CRO ((96,9 x 40%) + (100 x 0%) + (88,1 x 40%) + (97,5 x 20%))	93,5%

- La moitié de cette rémunération variable est versée en espèces, l'autre moitié est attribuée sous la forme de phantom stocks. Une part de 40% de la rémunération en espèces est versée en 2026. Le versement de la part restante de 60% est réparti uniformément sur les cinq années suivantes (de 2027 à 2031). Les montants qui ont été octroyés figurent dans le tableau ci-dessous.
- Phantom stocks 2025: Le nombre de phantom stocks sera calculé sur la base du cours moyen du titre KBC au cours du premier trimestre 2026. Une part de 40% est attribuée en 2026 et les 60% restants sont uniformément répartis sur les cinq années suivantes. Compte tenu de la période de rétention d'un an applicable aux phantom stocks, ceux-ci sont chaque fois versés en espèces un an après leur attribution. Il en résulte donc que le versement sera étalé sur les années 2027 à 2032. Le tableau ci-dessous reproduit les montants pour lesquels des phantom stocks ont été attribués de cette manière en 2025.

Montants octroyés sous la forme de phantom stocks (en euros)	Total	Octroi 2026	Octroi 2027	Octroi 2028	Octroi 2029	Octroi 2030	Octroi 2031
Johan Thijs	553 268	221 307	66 392	66 392	66 392	66 392	66 392
Erik Luts	230 742	92 297	27 689	27 689	27 689	27 689	27 689
Christine Van Rijsseghem	218 461	87 384	26 215	26 215	26 215	26 215	26 215
David Moucheron	228 482	91 393	27 418	27 418	27 418	27 418	27 418
Peter Andronov	231 495	92 598	27 779	27 779	27 779	27 779	27 779
Aleš Blažek*	140 778	56 311	16 893	16 893	16 893	16 893	16 893
Bartel Puelinckx	223 209	89 284	26 785	26 785	26 785	26 785	26 785

* Instruments spécifiques en République tchèque, comme expliqué ci-avant.

Rémunérations variables des exercices précédents

- Une partie de la rémunération variable (reportée) octroyée pour les exercices 2020-2024 sera versée en 2026.
- Une partie des phantom stocks attribuées au titre des exercices 2019-2023 a été convertie en espèces en avril 2025 au cours de 79,72 euros.
- Les montants versés figurent dans le tableau.

Indemnités de départ en 2025

- Néant.

Autres avantages

- Tous les membres du CD disposent d'une voiture de fonction dont l'usage à titre privé est taxé conformément à la réglementation en vigueur. Les membres du CD bénéficient de quelques autres avantages encore, notamment une assurance hospitalisation et une assurance assistance et accidents. La valeur de ces avantages est indiquée dans le tableau. L'indemnité de frais forfaitaires de 335 euros par mois que perçoivent tous les membres du CD n'est pas comprise dans ce montant.

Aperçu

- Dans les tableaux ci-après sont reprises les rémunérations a) des ex-membres du CD et b) des membres actuels du CD. Statut des membres du CD: indépendants.

Rémunération des ex-membres du CD de KBC Groupe SA, 2025	Daniel Falque	Hendrik Scheerlinck	John Hollows	Luc Popelier
	Versée	Versée	Versée	versée
Rémunération fixe de base	-	-	-	-
Rémunération variable individuelle pour l'exercice				
- cash	-	-	-	-
- phantom stocks	-	-	-	-
Rémunération variable liée aux résultats pour l'exercice				
- cash	-	-	-	-
- phantom stocks	-	-	-	-
Rémunérations pour les exercices précédents				
- rémunération variable personnelle	10 025	11 193	17 439	45 443
- rémunération variable liée aux résultats	33 352	33 352	50 328	124 020
- phantom stocks	81 872	83 307	104 044	239 479
Sous-total rémunération variable	125 249	127 852	171 812	408 942
Plan de pension complémentaire de type à contributions définies (hors taxes)	-	-	–	-
Autres avantages	-	-	–	-
Total	125 249	127 852	171 812	408 942
Rapport rémunération fixe/variable (en %)	-	-	-	-

Rémunération des membres actuels du CD de KBC Groupe SA, 2025	Johan Thijs (CEO)		Peter Andronov		Aleš Blažek[1]		Erik Luts		David Moucheron		Bartel Puelinckx		Christine Van Rijsseghem	
	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée	Octroyée	Versée
Rémunération fixe de base	2 279 730	2 279 730	1 069 602	1 069 602	775 799	775 799	1 069 602	1 069 602	1 069 602	1 069 602	1 069 602	1 069 602	1 069 602	1 069 602
Rémunération variable individuelle pour l'exercice														
- cash	195 692	78 277	70 804	28 322	37 814	15 126	70 051	28 020	67 791	27 117	62 519	25 008	61 766	24 706
- phantom stocks	195 692	-	70 804	-	37 814	-	70 051	-	67 791	-	62 519	-	61 766	-
Rémunération variable liée aux résultats pour l'exercice														
- cash	357 576	143 031	160 690	64 276	102 964	41 185	160 690	64 276	160 690	64 276	160 690	64 276	156 695	62 678
- phantom stocks	357 576	-	160 690	-	102 964	-	160 690	-	160 690	-	160 690	-	156 695	-
Rémunérations pour les exercices précédents														
- rémunération variable personnelle	-	81 239	-	27 449	-	10 498	-	34 045	-	25 763	-	2 358	-	32 273
- rémunération variable liée aux résultats	-	168 178	-	67 207	-	31 902	-	84 718	-	67 207	-	6 399	-	84 381
- phantom stocks	-	503 352	-	159 121	-	63 197	-	244 262	-	156 490	-	-	-	241 711
Sous-total rémunération variable	1 106 536	974 076	462 989	346 375	281 555	161 908	461 483	455 322	456 964	340 853	446 418	98 040	436 922	445 749
Plan de pension complémentaire de type à contributions définies (hors taxes)[2]	830 428	830 428	269 201	269 201	269 201	269 201	367 040	367 040	394 521	394 521	404 346	404 346	383 032	383 032
Autres avantages	15 202	15 202	8 650	8 650	6 694	6 694	8 952	8 952	8 377	8 377	8 749	8 749	8 905	8 905
Total	4 231 896	4 099 435	1 810 442	1 693 828	1 333 249	1 213 602	1 907 077	1 900 916	1 929 464	1 813 354	1 929 115	1 580 737	1 898 461	1 907 288
Rapport rémunération fixe/variable (en %)	74/26	76/24	74/26	80/20	79/21	87/13	76/24	76/24	76/24	81/19	77/23	94/6	77/23	77/23

1 La rémunération nette d'Aleš Blažek est la même que celle des autres membres du CD.

2 L'allocation de pension comprend également une couverture en cas de décès et d'invalidité. Les cotisations pour la couverture décès et invalidité expliquent les différences entre les membres du CD.

Rémunération de la haute direction mise en perspective

- Pour mettre en perspective l'évolution de la rémunération de la haute direction, vous trouverez ci-dessous un aperçu de l'évolution de la rémunération totale des membres actuels du CD, du salaire moyen des travailleurs (en équivalent temps plein) de KBC Groupe SA, du salaire le plus bas d'un travailleur (en équivalent temps plein) de KBC Groupe SA, ainsi que quelques données indicatives des performances de KBC.
- La rémunération des administrateurs non exécutifs n'est pas reprise dans le tableau dans la mesure où cette rémunération est restée inchangée au cours des cinq dernières années.

Rémunération de la haute direction mise en perspective	2021	2022	*(par rapport à l'année précédente)*	2023	*(par rapport à l'année précédente)*	2024	*(par rapport à l'année précédente)*	2025	*(par rapport à l'année précédente)*
Rémunération des membres du CD (en euros)									
Johan Thijs	2 421 147	3 067 231	*+27%*	3 620 237	*+18%*	4 107 170	*+13%*	4 231 896	*+3%*
Peter Andronov	1 506 087 (12/12)	1 602 089	+6%	1 720 579	+7%	1 775 433	*+3%*	1 810 442	*+2%*
Aleš Blažek	–	1 111 584 (12/12)	–	1 202 965	*+8%*	1 411 951	*+17%*[1]	1 333 249	*-6%*[1]
Erik Luts	1 534 287	1 643 993	*+7%*	1 793 078	*+9%*	1 837 225	*+2%*	1 907 077	*+4%*
David Moucheron	1 520 236 (12/12)	1 627 611	+7%	1 779 555	+9%	1 875 369	*+5%*	1 929 464	*+3%*
Bartel Puelinckx	–	–	–	–	–	1 862 536	–	1 929 115	*+4%*
Christine Van Rijsseghem	1 529 211	1 632 959	*+7%*	1 779 830	*+9%*	1 851 271	*+4%*	1 898 461	*+3%*
Moyenne (hors CEO[2])	1 522 517	1 541 991	*+7%*	1 677 673	*+9%*	1 768 964	*+5%*	1 801 301	*+2%*
Salaire moyen des collaborateurs belges de KBC Groupe SA (en euros)									
Salaire moyen	94 312	109 106	*+16%*[3]	112 376	*+3%*	114 578	*+2%*	117 936	*+3%*
Salaire le plus bas[6]	47 767	53 559	*+12%*	54 704	*+2%*	55 457	*+1%*	53 846	*-3%*
Rapport salaire le plus élevé/le plus bas	1/51	1/57		1/66		1/73		1/79	
Indicateurs de performance									
Résultat net du groupe (en millions d'EUR)	2 614	2 818[4]	*+5%*	3 402	*+21%*	3 415	*+0%*	3 568	*+4%*
Total des produits du groupe (en millions d'EUR)	7 558	10 035[4]	*+12%*	11 224	*+12%*	11 167	*-1%*	12 200	*+9%*
Émissions propres de gaz à effet de serre (en tonnes de CO_2 par ETP)	1,02	1,49[5]	–	1,48	*-1%*	1,46	*-1%*	1,37	*-7%*
Volume des fonds d'investissement responsable (en milliards d'EUR)	31,7	32,3	*+2%*	40,7	*+26%*	50,8	*+25%*	64,4	*+27%*
Ratio common equity (fully loaded)	15,5%	15,3%	*-1%*	15,2%	*-0%*	15,0%	*-1%*	14,9%	*-0%*

1 L'augmentation en 2024 s'explique en grande partie par une compensation des impôts et des cotisations de sécurité sociale dus en République tchèque sur la prime versée (plan de pension complémentaire). Dans la mesure où il s'agit d'un paiement unique, cela entraîne une diminution de la compensation en 2025.

2 C'est la composition du CD de l'époque qui a été utilisée pour établir ce calcul.

3 L'augmentation est influencée par la scission de KBC Global Services.

4 Compte tenu de la norme IFRS 17. Pourcentages d'augmentation par rapport à 2021 sans tenir compte de IFRS 17.

5 Recalculé en fonction du désinvestissement de KBC Ireland et de l'inclusion de l'utilisation privée de notre propre parc automobile ou de celui contrôlé par KBC.

6 La baisse du salaire le plus bas en 2025 est liée à l'engagement d'un nouveau collègue dans une tranche salariale basse.

Rémunération à compter de 2026

En octobre 2025, le Comité de rémunération a réalisé une analyse comparative de la rémunération des membres du CD et du président du CD. À cet effet, la rémunération a été comparée à celle d'un groupe de pairs suffisamment comparables en termes de rémunération. Il en ressort que la rémunération des membres du CD et de son président ne répond plus à notre stratégie et notre objectif de rémunération. Sur cette base, le Comité de rémunération a proposé au Conseil d'ajuster la rémunération et de la réaligner sur l'objectif.

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil a réaffirmé la stratégie et l'objectif de rémunération. Cela signifie que le package de rémunération des membres du CD se positionne entre le 50e et le 75e percentile du groupe de pairs. Il en va de même concernant le package de rémunération du président du CD, pour lequel le quartile supérieur est visé. De cette manière, KBC reste en mesure d'attirer des talents et de les retenir. En outre, le Conseil a réaffirmé le principe de l'égalité de rémunération. Cela signifie que tous les membres du CD reçoivent une rémunération égale (à l'exception d'une différence limitée dans le calcul de la rémunération variable du CRO en raison de contraintes réglementaires).

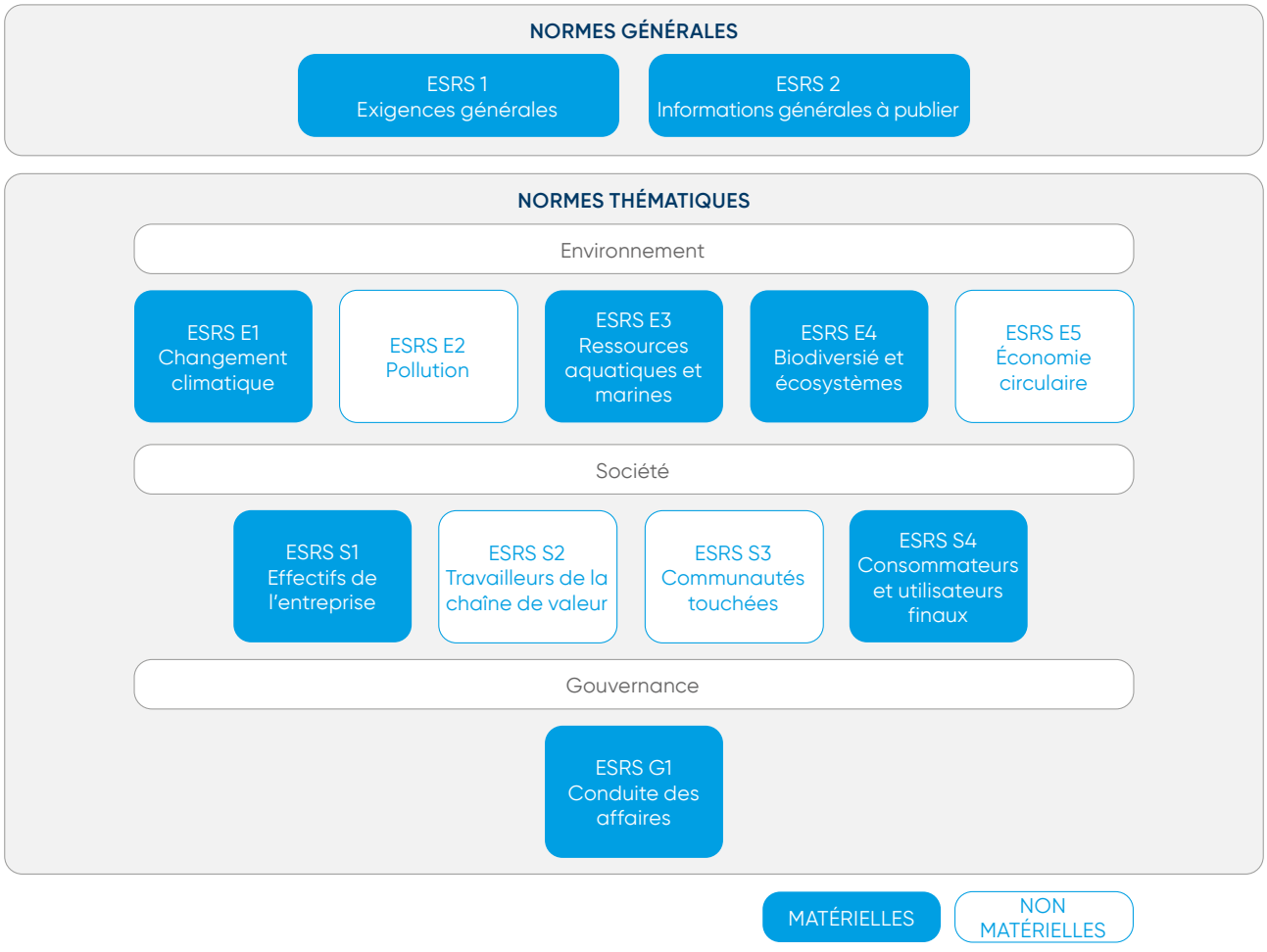
Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil a décidé d'augmenter la rémunération des membres du CD de 300 000 euros. La rémunération fixe est augmentée de 200 000 euros et la rémunération variable de 100 000 euros, répartis entre la rémunération variable liée aux résultats et la rémunération variable individuelle selon la clé de répartition actuelle. Le Conseil a en outre décidé d'augmenter la rémunération du président du CD de 900 000 euros, dont 550 000 euros de rémunération fixe et 350 000 euros de rémunération variable. Le Conseil propose de verser cette rémunération variable de 350 000 euros sous la forme d'un bonus de rétention, compte tenu du leadership et de la contribution cruciale du président du CD au succès de KBC.

Enfin, le Conseil a décidé de donner aux membres du CD (y compris au président du CD) la possibilité de convertir (une partie de) l'augmentation du salaire fixe en une allocation au plan de pension complémentaire à partir de la 11e année au sein du CD. À ce moment-là, les allocations de pension normales passent en effet de 32% à 7% de la rémunération fixe. Cette option permet aux membres du CD de poursuivre la constitution de pension majorée. Cette option est prévue dans le plan de pension existant. Tous les membres du CD (y compris le président du CD) en feront donc en principe usage. Chaque membre a la possibilité de se retirer dès le début. Cette même possibilité est offerte lorsque des modifications substantielles sont apportées au plan. En cas de sortie, le montant est de nouveau ajouté à la rémunération fixe de base.

Informations générales

La Déclaration relative à la durabilité contient des informations claires et structurées conformément à la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, ou CSRD). Elle expose comment nous respectons les exigences réglementaires européennes et présente des informations obligatoires concernant les risques, opportunités et impacts liés à la durabilité de notre entreprise que nous estimons matériels, ainsi que la façon dont nous les gérons grâce à plusieurs politiques, actions et objectifs. La représentation ci-dessous donne une vue d'ensemble des thèmes de durabilité matériels ou non matériels pour KBC.

Veuillez consulter le Sustainability Report distinct que nous publions volontairement sur notre site Internet pour obtenir plus de détails sur notre approche, notre stratégie et nos réalisations en matière de durabilité.



Au sein de la présente section du rapport annuel, plusieurs termes ont été abrégés comme suit:

Abréviation	Terme	Abréviation	Terme
CA	Comité d'audit	ISB	Internal Sustainability Board - Conseil interne de durabilité
Conseil	Conseil d'administration	ICP	Indicateur clé de performance
CSRD	Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises	NAPP	New and Active Product Process
DCM	Direct Client Money, fonds provenant directement des clients	CN	Comité de nomination
ADPI	Acte délégué sur la publication d'informations	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ERIM	Environmental Risk Impact Map	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment - Évaluation du risque propre et de la solvabilité
ESB	External Sustainability Board - Conseil externe de durabilité	PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
ESG	Environnement, Social et Gouvernance	PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
ESRS	European Sustainability Reporting Standards - Normes européennes relatives à la publication d'informations en matière de durabilité	CR	Comité de rémunération
CD	Comité de direction	CRC	Comité Risques et Compliance
ETP	Équivalent temps plein	IR	Investissement responsable
GES	Gaz à effet de serre	SRIM	Social Risk Impact Map

Base d'établissement des déclarations (1.1)

Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (1.1.1)

[BP-1]

La Déclaration relative à la durabilité de KBC a été préparée sur une base consolidée, conformément au périmètre de consolidation financière. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter l'Annexe 6.5 de la section 'Comptes annuels consolidés' du présent rapport.

KBC a acquis 365.bank en Slovaquie le 15 janvier 2026 et l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie a été finalisée le 10 février 2026. À compter de l'exercice 2026, ces filiales seront prises en compte dans la Déclaration relative à la durabilité dans le cadre du périmètre de consolidation. Pour obtenir de plus amples informations sur ces acquisitions et leur impact financier, veuillez consulter les Annexes 6.6 et 6.8 de la section 'Comptes annuels consolidés'.

Les filiales consolidées suivantes sont exemptées de l'obligation de publier une Déclaration relative à la durabilité individuelle ou consolidée:

Filiales exemptées de KBC	Siège social	Activité
CBC Banque SA	Namur - BE	Établissement de crédit
Československá Obchodní Banka a.s.	Prague - CZ	Établissement de crédit
ČSOB Pojišťovna a.s.	Pardubice - CZ	Entreprise d'assurance
K&H Bank Zrt.	Budapest - HU	Établissement de crédit
KBC Assurances SA	Louvain - BE	Entreprise d'assurance
United Bulgarian Bank AD	Sofia - BG	Établissement de crédit

Outre les informations sur les activités propres de l'entreprise, nous avons également inclus les impacts, risques et opportunités matériels liés à notre chaîne de valeur en amont et en aval, conformément aux résultats de notre processus de diligence raisonnable et de notre évaluation de la double matérialité.

Nous n'avons pas fait usage de l'option d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations qui serait assimilable à un secret commercial. Nous n'avons pas non plus fait usage de l'exemption qui nous permet d'omettre des informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation dans des cas exceptionnels où la communication de ces informations nuirait gravement à la position commerciale du groupe, à condition que cette omission ne fasse pas obstacle à une compréhension juste et équilibrée de l'évolution des affaires, des performances et de la situation du groupe ainsi que de l'impact de son activité.

Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (1.1.2)
[BP-2]

Horizons temporels différents

Dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité (voir section 1.4.1), des horizons temporels différents de ceux définis dans les normes ESRS ont été utilisés afin de définir la matérialité des risques du point de vue financier, dans la mesure où ceux-ci interviennent également dans nos processus décisionnels et de gestion des risques ESG:

- Pour l'évaluation des risques à court terme, nous avons employé un horizon situé entre 0 et 3 ans, soit une période différente de celle d'un an fixée par les normes ESRS, conformément à la période de rapport figurant dans les états financiers.
- Pour l'évaluation des risques à moyen terme, notre horizon temporel est compris entre 3 et 10 ans, tandis que celui fixé en vertu des normes ESRS est plafonné à 5 ans.
- S'agissant de l'évaluation des risques à long terme, un horizon temporel de plus de 10 ans est utilisé, contre plus de 5 ans selon les normes ESRS.

Veuillez noter que les horizons temporels prévus par la directive CSRD ont été appliqués pour définir la matérialité du point de vue de l'impact et la matérialité du point de vue financier des opportunités.

Causes de l'incertitude au niveau des estimations et des résultats

Certaines des métriques que nous publions sont soumises à une incertitude de mesure. Dans la plupart des cas, cette incertitude a pour cause la disponibilité et/ou la qualité des données. Dans le tableau ci-dessous, nous fournissons un aperçu des métriques et des montants quantitatifs repris dans la présente Déclaration relative à la durabilité qui sont soumis à un niveau d'incertitude de mesure élevé, ainsi que les causes de cette incertitude et les suppositions, approximations et appréciations utilisées lors du calcul des montants. Pour les informations relatives à la chaîne de valeur pour lesquelles nous avons eu recours à des sources indirectes (moyennes sectorielles ou autres estimations par exemple), nous fournissons des informations supplémentaires sur le niveau d'exactitude intégré, et décrivons les éventuelles mesures prévues concernant l'exactitude de nos données à l'avenir.

Métriques soumises à une incertitude de mesure

Métrique	Cause de l'incertitude	Suppositions, approximations et appréciations utilisées
Émissions de GES (hors émissions liées aux investissements)	Disponibilité des données	Nous mesurons nos émissions de GES (hors émissions liées aux investissements) au 30 septembre 2025, et ce chiffre sert d'approximation pour nos émissions au 31 décembre 2025. En raison de la stabilité relative du portefeuille, cette mesure est censée fournir au lecteur un niveau d'exactitude suffisant. Nous faisons le nécessaire pour, à l'avenir, retarder la date de mesure des missions au 31 décembre.
Émissions de GES – Périmètre 2	Disponibilité des données	Pour certains véhicules électriques de notre parc automobile, nous ne disposons pas des informations concernant les kWh chargés en dehors des sites de l'entreprise. Dans ce cas, nous procédons à une estimation fondée sur la distance, ce qui entraîne une surestimation limitée de nos émissions.
Émissions de GES – Périmètre 3 – Crédits	Disponibilité/qualité des données	Nous utilisons la norme internationale du PCAF pour nos émissions financées liées à notre activité de prêts. Conformément à cette norme, nous attribuons des scores de qualité qui reflètent le niveau de qualité des données d'émission sous-jacentes utilisées et la qualité de calcul subséquente. Plus le score de qualité est bas, plus le niveau d'incertitude est élevé. Pour certaines émissions financées, des estimations/moyennes d'émissions sectorielles sont utilisées. Veuillez consulter la section 2.2.3.2 pour de plus amples informations sur les scores de qualité, qui reflètent le niveau d'exactitude.
Émissions de GES – Périmètre 3 – activités de gestion d'actifs, portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank et investissements propres de KBC Assurances	Disponibilité/qualité des données	Nous utilisons les données d'émissions d'un fournisseur externe. Ces données sont basées sur des informations directes provenant des entreprises. Si certaines données manquent toutefois, le fournisseur ajoute des estimations. En ce qui concerne les émissions importées des expositions souveraines, nous nous appuyons sur des estimations modélisées dès lors que les émissions de Périmètre 3 ne sont pas divulguées pour ce type d'expositions.
Émissions de GES – Périmètre 3 – Émissions liées à l'assurance	Disponibilité des données	Pour nos émissions liées à l'assurance, nous utilisons la norme internationale du PCAF, Partie C, qui englobe actuellement l'assurance automobile des particuliers et l'assurance des entreprises. Pour les véhicules privés, nous utilisons les données exactes des types de véhicules que nous assurons lorsque cela est possible. Dans le cas contraire, nous nous appuyons sur des estimations propres aux pays. Pour notre portefeuille d'assurances des entreprises, toutes les émissions sont calculées grâce à la base de données des facteurs d'émissions du PCAF.
Tarification interne du carbone	Technique de mesure	Les niveaux de tarification interne du carbone se basent sur des scénarios climatiques. Dès lors que ces scénarios précisent des trajectoires de transition plausibles susceptibles d'être suivies à l'avenir, ils ne doivent pas être confondus avec des prévisions. Naturellement, cela donne lieu à une certaine incertitude dans nos mesures de tarification interne du carbone. Veuillez consulter la section 2.2.3.4 pour de plus amples informations.

Incorporation d'informations par référence

Les exigences de publication et/ou points de données ci-dessous ont été incorporés par référence:

- Pour les informations à publier en vertu de la norme ESRS 2 GOV-1 (section 1.2.1.), paragraphe 21 (c), veuillez consulter la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise' et plus spécifiquement les paragraphes relatifs à la composition du Conseil et de ses comités, du CD, du CA, du CRC, du CR et du CN.
- Pour les informations à publier en vertu de la norme ESRS 2 GOV-3 (section 1.2.3.), paragraphe 29, veuillez consulter la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise' (Rapport sur la rémunération).

La présente Déclaration relative à la durabilité contient des informations sur nos pratiques de gestion des risques (liés à l'ESG). Toutes les informations requises en vertu des normes ESRS sont intégrées à la présente Déclaration par le biais d'une explication de haut niveau sur la manière dont nous gérons les risques. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Risk Report de KBC (non soumis à une garantie externe), disponible à l'adresse www.kbc.com.

Gouvernance (1.2)

Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (1.2.1)

[GOV-1]

Composition et diversité des membres

Le tableau ci-dessous présente la composition et la diversité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance. Les organes concernés sont le CD, le CRC, le CA, le CN, le CR et le Conseil.

Composition et diversité du Conseil, de ses Comités et du CD, au 31-12-2025	CD	CRC	CA	CN	CR	Conseil
Nombre de membres exécutifs	7	0	0	0	0	3
Nombre de membres non exécutifs	-	7	3	7	3	15
dont nombre de membres indépendants	-	4	2	4	2	5
Nombre d'années au sein de l'organe						
0-2 / 3-10 / plus de 10 ans	1 / 4 / 2	-	-	-	-	5 / 7 / 6
Nombre moyen d'années	7	-	-	-	-	8
Représentation des salariés et des autres travailleurs	0	0	0	0	0	0
Âge						
31-40 / 41-50 / 51-60 / plus de 60 ans	0 / 0 / 5 / 2	-	-	-	-	1 / 1 / 10 / 6
Âge moyen	58	-	-	-	-	57
Genre						
Femmes	1	5	2	4	1	7
Hommes	6	2	1	3	2	11
Nationalité						
Américain	-	1	-	1	-	1
Belge	5	3	1	4	2	14
Bulgare	1	-	-	-	-	-
Tchèque	1	1	1	1	-	1
Norvégien	-	1	-	1	-	1
Espagnol	-	1	1	-	1	1
Qualifications*						
Droit	29%					28%
Économie/Finance	29%					44%
MBA	14%					11%
Sciences actuarielles/assurance	14%					6%
Autres	14%					11%

* Répartition approximative en pourcentage sur la base de toutes les qualifications (plusieurs personnes ont plus d'un diplôme)

Sur la base des profils et des compétences des membres des organes susmentionnés, nous concluons que tous ces organes bénéficient des compétences et de l'expérience requises en vertu de notre Charte de gouvernance d'entreprise. Pour plus d'informations sur l'expérience des membres individuels de chaque organe, nous renvoyons à la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise'.

Responsabilités des organes concernant la gestion des impacts, des risques et des opportunités
Dans le cadre de la stratégie globale du groupe, la stratégie de durabilité de KBC est définie par le Conseil. Le Conseil définit en outre la propension au risque du groupe en prenant en compte les risques ESG et décide des politiques en matière de durabilité. En tant qu'organe de contrôle de plus haut niveau, il supervise la mise en œuvre et les progrès de la stratégie de durabilité. La surveillance exercée par le Conseil couvre des thèmes liés aux enjeux ESG au sens large, y compris le climat et d'autres thèmes environnementaux, la mixité hommes-femmes et les droits de l'homme, mais aussi des thèmes liés à la conduite des affaires tels que le comportement éthique et l'intégrité. Les changements importants apportés aux politiques de durabilité et au reporting en matière de durabilité sont discutés au niveau du Conseil, le cas échéant. En outre, le risque climatique et environnemental, le cyberrisque, le risque de compliance et le risque de comportement ont été identifiés comme les principaux risques pesant sur KBC par le CD. Ces risques sont également suivis de près par le CRC ainsi que par le Conseil.

Le CD est chargé de la gestion opérationnelle des thématiques liées aux enjeux ESG. Cette responsabilité englobe la formulation de propositions au Conseil concernant la stratégie et les politiques de durabilité, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre à l'échelle du groupe. Le CD a également pour mission d'évaluer les impacts, les risques et les opportunités liés aux enjeux ESG. Il est responsable des mesures de contrôle interne des impacts et des risques, ainsi que de la poursuite des opportunités dans le cadre de la stratégie globale de KBC, telle que définie par le Conseil. Le CA veille à ce que le CD mette en place des mesures de contrôle interne adéquates et efficaces et surveille les processus de reporting en matière de durabilité de KBC.

Les responsabilités susmentionnées en matière d'impacts, de risques et d'opportunités de chacun des organes sont décrites dans notre Charte de gouvernance d'entreprise.

Le CD a accordé un pouvoir décisionnaire sur les thématiques opérationnelles et stratégiques liées aux enjeux ESG aux autres comités compétents et aux membres de la haute direction. L'ISB constitue le principal forum où sont abordées les thématiques liées à l'ESG au sein de KBC. Tous les membres du CD sont membres de l'ISB ou représentés au sein de celui-ci. En 2025, l'ISB s'est réuni à huit reprises. Les membres de l'ISB sont chargés de communiquer sur les thématiques de durabilité dans leurs lignes métiers et pays respectifs, de créer une base de soutien et de parrainage et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du groupe.

Les autres composantes essentielles de notre gouvernance en matière de durabilité incluent le département Durabilité au niveau du groupe et les départements Durabilité au niveau local, ainsi que plusieurs autres comités de durabilité. La fonction Risque est activement représentée dans les organes internes et les comités (de durabilité), tant au niveau du groupe qu'au niveau local. La gestion des risques ESG est entièrement intégrée dans la gouvernance existante en matière de gestion des risques, y compris le 'Modèle des trois lignes de défense' (tel que décrit dans la section 'Gestion des risques'). En outre, nous disposons également de deux conseils externes. L'ESB conseille le département en charge de la durabilité d'entreprise à l'échelle du groupe (Group Corporate Sustainability) concernant les politiques et la stratégie de durabilité, tandis que le Conseil consultatif IR (RI Advisory Board) supervise l'examen de la nature responsable de nos fonds d'IR.

Tous les objectifs ESG sont examinés et approuvés par le CD, puis entérinés par le Conseil. Deux fois par an, le Conseil passe en revue l'ensemble des domaines et objectifs (climatiques) liés à la durabilité au moyen du KBC Sustainability Dashboard. Ce tableau de bord met en avant des paramètres mesurables et vérifiables liés aux thèmes et actions clés de notre stratégie de durabilité. Les progrès accomplis dans la réalisation des différents objectifs ont un impact sur la rémunération variable des membres du CD, comme indiqué à la section 1.2.3.

En outre, des indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators) spécifiques liés au climat sont contrôlés au moyen d'un Climate Risk Dashboard, qui est présenté au CD et au Conseil sur une base semestrielle, dans le cadre de l'Integrated Risk Report.

La figure suivante montre une vue d'ensemble de notre gouvernance en matière de durabilité, y compris le rôle des différents organes et la hiérarchie de communication à ces derniers.

Gouvernance en matière de durabilité

Conseil d'administration: définit la stratégie de durabilité et en supervise la mise en œuvre par le Comité de direction. Cela inclut notre politique relative au changement climatique, ainsi que d'autres thématiques de durabilité pertinentes telles que la mixité hommes-femmes. Dès lors que les risques liés au climat et à l'environnement ont été identifiés parmi les principaux risques, le CRC surveille de près les risques de durabilité. Le Conseil évalue la mise en œuvre de la stratégie de durabilité à l'aide d'un Sustainability Dashboard et exprime son opinion sur les changements majeurs apportés aux politiques de durabilité. Le CA surveille le processus de reporting en matière de durabilité.

Comité de direction: chapeaute la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, y compris de la politique relative au changement climatique. Le CD ratifie les décisions de l'ISB.

Conseil interne de durabilité (Internal Sustainability Board): constitue le principal forum où sont abordées les thématiques générales liées à l'ESG au sein de KBC. Le Conseil est présidé par le CEO du groupe et comprend le CFO du groupe en tant que vice-président. Il est en outre composé de représentants de la direction issus de l'ensemble des divisions, pays clés et services du groupe (y compris les fonctions de risques). L'ISB travaille en étroite collaboration avec la division en charge de la durabilité d'entreprise à l'échelle du groupe (Group Corporate Sustainability) et le Senior General Manager du département Group Corporate Sustainability, qui est également membre de l'ISB.

Group Corporate Sustainability: responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision de la stratégie de durabilité. Le département rend compte de la mise en œuvre de la stratégie à l'ISB et prépare le KBC Sustainability Dashboard. Il est dirigé par son Senior General Manager, qui rend compte directement au CEO du groupe.

Steering Committee Sustainability: discute des propositions devant être soumises pour décision à l'ISB et/ou de la mise en œuvre de ces décisions. Le comité est présidé par le Senior General Manager du département Group Corporate Sustainability. Il regroupe des general managers en charge de la durabilité de tous les pays clés et des représentants de certains départements du siège social (y compris les fonctions de risques).

CSRD Steering Committee: supervise, gère et assure le suivi du reporting conformément à la directive européenne CSRD. Il est présidé par le Senior General Manager du département Group Finance et réunit les (Senior) General Managers des départements Group Corporate Sustainability, Group Risk and Credit Risk, Group Compliance et RH de l'entreprise.

Data and Metrics Steering Committee: gère les défis liés à la collecte et au reporting des données relatives à la durabilité. Il réunit les (Senior) General Managers de plusieurs fonctions du groupe (y compris les fonctions de durabilité et de risques) ainsi que des représentants des pays clés et est coprésidé par le CFO du groupe.

General Managers de la durabilité dans chaque pays: responsables en dernier ressort de toutes les thématiques relatives à la durabilité dans leur pays. Les General Managers font partie de la direction générale. Ils sont responsables de la communication sur la durabilité dans chaque pays et de l'intégration de la stratégie de durabilité. Ils sont rattachés à l'organisation locale du pays et sont donc soumis à un reporting hiérarchique. Dès lors qu'ils travaillent en étroite collaboration avec le représentant local de l'ISB et le département Group Corporate Sustainability, ils relèvent également de la responsabilité fonctionnelle du Senior General Manager de ce dernier.

Départements et comités en charge de la durabilité dans chaque pays clé: organisés de manière à soutenir leurs cadres supérieurs, qui siègent à l'ISB, et le General Manager de la durabilité dans le cadre de l'intégration de notre stratégie de durabilité et de l'organisation et de la communication d'initiatives locales en matière de durabilité. Les employés et les comités concernés fournissent et valident également les informations non financières, entre autres.

Conseil externe de durabilité (External Sustainability Board, ESB): se compose d'experts en durabilité externes issus du monde universitaire et conseille le département Group Corporate Sustainability sur les politiques et la stratégie en matière de durabilité.

Expertise et compétences en matière de durabilité
La matrice d'aptitude collective utilisée pour évaluer les compétences et l'expertise du Conseil et du CD dans leur ensemble intègre explicitement les thématiques de durabilité. L'évaluation de l'aptitude porte sur la capacité à comprendre et à évaluer de manière critique les risques liés au climat et à l'environnement, à la cybersécurité et à la conduite des affaires (y compris les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme), ainsi que sur la capacité à évaluer de manière critique les rapports sur les risques, l'audit et la compliance, et le fonctionnement des fonctions de risque, d'audit et de compliance. Outre ces aspects, est également évaluée l'expertise des (nouveaux) membres en matière de problématiques sociétales. Les résultats de cette démarche indiquent si les membres du Conseil et du CD disposent de connaissances suffisantes ou approfondies sur les sujets concernés. Il est demandé aux membres d'étoffer leur expertise lorsque cela est nécessaire. Au travers de la matrice d'aptitude collective, KBC s'assure ainsi que les membres du Conseil et du CD disposent des compétences et de l'expertise nécessaires afin d'exercer leur fonction, notamment la supervision des thématiques de durabilité.

Tous les nouveaux membres du Conseil suivent un programme d'intégration, qui comprend une réunion avec le Senior General Manager du département Group Corporate Sustainability. Au cours de cette réunion, les thématiques de durabilité les plus importantes pour KBC sont expliquées et discutées sur la base de notre Sustainability Report et du Sustainability Dashboard de KBC. Par ailleurs, les thèmes liés à la durabilité font partie du programme de formation que nous proposons au Conseil et au CD. En ce qui concerne les thématiques liées aux enjeux ESG, les membres du CD et du Conseil peuvent si nécessaire faire appel à des experts internes en la matière, ainsi qu'à des experts externes (p. ex. l'ESB).

Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et thématiques de durabilité traitées par ces organes (1.2.2)
[GOV-2]

Comme mentionné plus haut, le KBC Sustainability Dashboard est présenté deux fois par an à l'ISB, au CD et au Conseil. Cette présentation est assurée par le Senior General Manager du département Group Corporate Sustainability. En outre, le Conseil et le CD examinent régulièrement la stratégie de durabilité du groupe, les progrès réalisés dans le cadre du Sustainable Finance Programme et nos rapports de durabilité externes.

Le Senior General Manager des Ressources humaines (RH) rend régulièrement compte au CD au sujet de différents thèmes liés aux RH, parmi lesquels l'évolution de nos effectifs, le recrutement et les nominations externes, les performances et leur évaluation, les résultats de notre enquête sur l'engagement des employés et les programmes de formation. Un rapport spécifique sur la diversité et l'inclusion est également soumis chaque année au CD et au Conseil. Une fois par an, d'autres thèmes sélectionnés (p. ex. la gestion des successions) relevant de la fonction RH sont présentés au CD et au Conseil.

Les risques ESG sont pleinement intégrés dans le Risk Management Framework de KBC ainsi que dans la gouvernance en matière de gestion des risques. Le CD, le CRC et le Conseil sont les premiers destinataires des résultats de nos principaux processus de gestion des risques. L'Integrated Risk Report est par exemple présenté au Conseil, au CD et au CRC huit fois par an, et aborde régulièrement des thèmes liés aux enjeux ESG (via un Climate Risk Dashboard notamment). Le CRC soumet régulièrement des recommandations au Conseil au titre des questions de gestion des risques relevant de la responsabilité de ce dernier. Dans le cadre de sa responsabilité de gestion des risques ESG, le CD est soutenu et régulièrement informé par d'autres comités, tels que le Comité Prêts Groupe (questions liées au crédit), le Comité Actif/Passif (gestion du bilan), etc.

En outre, les questions de compliance sont présentées chaque trimestre au CD et au CRC, tandis que le Conseil est informé une fois par an des activités de compliance et de la gestion des risques de compliance, y compris ceux liés aux enjeux ESG, par le biais de rapports consolidés préparés par notre département Compliance. Les rapports couvrent les infractions éventuelles et les mesures correctives prises par la direction.

Tel que décrit à la section 1.4.1, nous avons identifié des impacts, des risques et des opportunités liés aux thématiques ESG dans le cadre de notre évaluation de la double matérialité. La section 1.3.3.1 donne un bref aperçu de nos impacts, risques et opportunités matériels liés aux différentes thématiques de durabilité. Le tableau ci-dessous reprend les thématiques de durabilité matérielles abordées par les organes de gouvernance en 2025.

Thématiques matérielles en matière de durabilité abordées par les organes de gouvernance en 2025		CD	CRC	CA	Conseil
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	■	■	■	■
	Énergie	■	■	■	■
	Adaptation au changement climatique	■	■	■	■
Ressources aquatiques et marines		■	■	■	■
Biodiversité et écosystèmes		■	■	■	■
Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	■		■	■
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	■		■	■
	Autres (vie privée)	■	■	■	■
Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations (y compris cybersécurité)	■	■	■	■
	Inclusion sociale	■	■	■	■
Conduite des affaires	Éthique des affaires et culture d'entreprise	■	■	■	■
	Gestion des relations avec les fournisseurs	■	■	■	■

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (1.2.3)
[GOV-3]

Nos organes de direction jouent un rôle important dans la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité. Des éléments tels que la durabilité deviennent de plus en plus importants et déterminent aujourd'hui au moins 30% de la rémunération variable collégiale liée aux résultats attribuée aux membres du CD. Les trois pierres angulaires de notre stratégie de durabilité sont correctement intégrées afin d'inciter nos organes de direction à limiter notre impact négatif sur la société, à renforcer notre impact positif et à encourager l'adoption d'un comportement responsable par l'ensemble des membres du personnel. La rémunération variable se concentre ainsi sur la facilitation de la transition vers un avenir durable, la bonne gouvernance, l'adoption d'un comportement responsable et la fourniture de solutions durables à nos clients. Outre les objectifs de réduction de nos émissions de GES (voir section 2.2.3.1), d'autres objectifs qualitatifs liés à la durabilité ont été imposés. Par ailleurs, les thématiques et métriques de durabilité sont prises en compte lors de l'évaluation globale, comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, et influencent la part de rémunération variable. Les considérations liées au climat, qui incluent principalement les progrès réalisés par rapport à nos objectifs de réduction des émissions de GES, font partie intégrante de l'évaluation visant à déterminer la rémunération variable. Elles intègrent également le développement de produits durables et notre propre empreinte écologique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et des demandes des parties intéressées. La part de la rémunération variable des membres du CD directement liée à des considérations climatiques est d'environ 8-10%.

Pour plus d'informations, nous renvoyons à la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise'.



Déclaration sur la diligence raisonnable (1.2.4)
[GOV-4]

Tout au long de ce document, nous abordons divers aspects de notre processus de diligence raisonnable en ce qui concerne les thématiques de durabilité. Le tableau ci-dessous montre comment les différents aspects de notre processus de diligence raisonnable se reflètent dans notre Déclaration relative à la durabilité.

Diligence raisonnable dans la déclaration relative à la durabilité

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Sections dans la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et thématiques de durabilité traitées par ces organes: section 1.2.2 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation: section 1.2.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise: section 1.3.3
Collaborer avec les parties intéressées touchées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et thématiques de durabilité traitées par ces organes: section 1.2.2 Intérêts et points de vue des parties intéressées: - Généralités: section 1.3.2 - Effectifs de l'entreprise: section 1.3.2 - Consommateurs et/ou utilisateurs finaux: section 1.3.2 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels: section 1.4.1 Politiques relatives aux domaines suivants: - Changement climatique: section 2.2.2.1 - Ressources aquatiques et marines: section 2.3.1.1 - Biodiversité et écosystèmes: section 2.4.2.1 - Effectifs de l'entreprise: section 3.1.1.1 - Consommateurs et/ou utilisateurs finaux: section 3.2.1.1
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels: section 1.4.1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise: section 1.3.3
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	Actions relatives aux domaines suivants: - Changement climatique: section 2.2.2.2 - Ressources aquatiques et marines: section 2.3.1.2 - Biodiversité et écosystèmes: section 2.4.2.2 - Effectifs de l'entreprise: section 3.1.1.4 - Consommateurs et/ou utilisateurs finaux: section 3.2.1.4
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Suivi de l'efficacité (au moyen d'objectifs ou autres) dans les domaines suivants: - Changement climatique: section 2.2.3 - Ressources aquatiques et marines: section 2.3.2 - Biodiversité et écosystèmes: section 2.4.3 - Effectifs de l'entreprise: section 3.1.2 - Consommateurs et/ou utilisateurs finaux: section 3.2.2 - Conduite des affaires: section 4.1.2 Métriques liées aux domaines suivants: - Changement climatique: sections 2.2.3.2, 2.2.3.3 et 2.2.3.4 - Effectifs de l'entreprise: section 3.1.2 - Conduite des affaires: section 4.1.2

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (1.2.5)
[GOV-5]

Au cours des dernières années, nos processus de reporting en matière de durabilité ont évolué pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires et intégrer des cadres de publication volontaire d'informations et d'autres initiatives. Nous nous efforçons en permanence d'améliorer notre reporting en matière de durabilité, ce qui nécessite des processus adéquats de gestion des risques et de contrôle interne, comme décrit plus en détail dans la présente section.

Le reporting en matière de durabilité de KBC se fait à l'échelle du groupe et est soumis à de strictes validations hiérarchiques. La préparation des rapports sur la durabilité s'appuie sur les informations recueillies auprès des entreprises et des experts en matière de durabilité dans tous les pays clés. La coordination de notre Déclaration relative à la durabilité est assurée par notre département Finances, qui veille au respect des normes ESRS. Les informations et données relatives à la durabilité étant traitées et consolidées au niveau du groupe, elles font l'objet d'une série de contrôles et d'examens internes, en plus du principe des quatre yeux appliqué tout au long du processus. Nous déterminons pour chaque point de données l'équipe en charge ainsi que les parties intéressées impliquées soit dans la fourniture des données, soit dans leur remise en cause. En ce qui concerne spécifiquement notre déclaration au titre de la directive CSRD, un CSRD Steering Committee dédié est en place pour assurer une supervision continue et une gestion rigoureuse du processus de reporting. Le CSRD Steering Committee se compose de cadres supérieurs des principales parties intéressées internes impliquées, telles que les départements Durabilité, Finances, Risques, Risque de crédit, RH et Compliance. En outre, notre déclaration au titre de la directive CSRD est approuvée par notre Approval Committee CSRD avant d'être examinée et approuvée par le CD, le CA et le Conseil.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux risques identifiés et des mesures d'atténuation correspondantes ainsi que de la manière dont ceux-ci sont intégrés dans les fonctions et processus internes concernés. Tout au long du processus de reporting en matière de durabilité, les comités susmentionnés ont été périodiquement informés de ces aspects.

Risque lié aux processus de reporting en matière de durabilité

Type de risque	Description	Atténuation du risque
Risques réglementaires	L'évolution des cadres réglementaires externes et des normes peut exercer une pression croissante sur les entreprises, et leur non-respect peut donner lieu à des amendes réglementaires.	Nous suivons de près le paysage réglementaire et les orientations correspondantes.
Risques liés à la qualité et à la vérification des données	Les données externes sur la durabilité sont souvent insuffisamment harmonisées, ce qui complique l'établissement de rapports cohérents et comparables. Des données de faible qualité peuvent se traduire par une publication d'informations lacunaire.	Nous travaillons avec des fournisseurs de données ESG de confiance et vérifions les données. Depuis 2022, les données sur la durabilité sont gérées par l'intermédiaire du projet Data & Metrics dédié de KBC (doté de son propre Comité de pilotage), qui implique tous les pays clés et toutes les fonctions du groupe.
Risques juridiques, de compliance et de réputation	Risque d'écoblanchiment.	La préparation de la déclaration est soumise à des contrôles internes et à une gouvernance stricte, y compris le principe des quatre yeux, comme décrit ci-dessus. Nous renvoyons également à notre Cadre relatif à l'écoblanchiment (voir sections 2.2.2.2 et 3.2.1.4).
Risques opérationnels	Le reporting en matière de durabilité doit être intégré aux systèmes, processus et rapports existants, ce qui représente une tâche complexe susceptible d'entraîner (en l'absence d'une automatisation appropriée) des inefficacités et des erreurs manuelles.	Nous avons pour objectif d'automatiser davantage nos processus connexes. Notre Data & Metrics Steering Committee gère les défis liés à la collecte de données sur la durabilité et au reporting en la matière.

Nous continuons d'optimiser nos processus de reporting en suivant de près chacun de ces risques, en prenant diverses mesures d'atténuation par l'intermédiaire de plusieurs fonctions et processus internes, comme le montre le tableau. La durabilité fait en outre partie du champ d'application de l'audit pour le département audit interne de KBC. Toutes les questions de durabilité (p. ex. gouvernance, reporting et intégration au sein de processus de base tels que les activités de prêt et d'assurance) sont régulièrement prises en compte dans les audits internes, en fonction du plan d'audit annuel basé sur les risques. En 2025 par exemple, deux audits réalisés se sont concentrés sur la qualité des informations ESG utilisées pour dresser le reporting CSRD. L'un concernait la Division République tchèque et l'autre la Division Belgique. Un autre audit a par ailleurs examiné la qualité des données ESG au sein de KBC Asset Management, en ce qui concerne plus particulièrement la gestion des Fonds d'investissement responsable, la préparation de la documentation des fonds et le reporting ESG.

Stratégie (1.3)

Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur (1.3.1)

[SBM-1]

Notre stratégie

KBC est un bancassureur intégré (banque, assurance et gestion d'actifs), exerçant ses activités principalement en Belgique, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie (nos marchés clés). Nous disposons par ailleurs d'une présence limitée dans plusieurs autres pays, afin de fournir nos services aux entreprises clientes de nos marchés clés. Nous proposons dans l'ensemble de nos marchés clés une large gamme de produits et services de crédit, de dépôt, de gestion d'actifs, d'assurance et autres, par l'intermédiaire de nos canaux de distribution (p. ex. notre réseau de succursales, d'agences et nos canaux en ligne). Notre offre s'adresse principalement aux clients particuliers et de banque privée ainsi qu'aux PME et aux moyennes capitalisations. Nous accompagnons nos clients dans leur transition en faveur de la durabilité grâce à nos diverses activités de base.

Notre stratégie repose sur des principes tels que la centricité client, la volonté d'offrir une expérience unique en matière de bancassurance, une croissance rentable et durable et une participation active à la société. Veuillez consulter la section 'Notre stratégie' pour de plus amples informations sur notre stratégie (non soumis à une garantie externe).

Le tableau suivant présente le nombre d'employés par région:

Nombre de salariés par pays (effectifs)	2025	2024
Belgique	14 141	14 553
République tchèque	11 597	11 432
Slovaquie	3 309	3 279
Hongrie	3 952	3 912
Bulgarie	6 400	6 338
Reste du monde	404	415
Total	39 803	39 929

Nous aspirons à répondre aux besoins de la société ainsi qu'à créer de la valeur à long terme au bénéfice de la société, des économies locales et de l'ensemble de nos parties intéressées. Soutenir la transition vers une société plus résiliente et plus durable fait donc partie intégrante de notre stratégie globale et de nos activités quotidiennes. Nous souhaitons travailler main dans la main avec nos clients et autres parties intéressées afin d'atteindre cet objectif. Par le biais de nos produits et services financiers, nous soutenons par exemple la croissance économique, la bonne santé et le bien-être ainsi que la création d'emplois.

Nous suivons une stratégie de durabilité dédiée afin d'assumer pleinement notre rôle dans la société et de créer de la valeur pour nos parties intéressées.

La responsabilité de garantir une résilience financière et de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques strict constitue le fondement de cette stratégie. Ce faisant, nous nous assurons de pouvoir exercer nos activités de manière durable à l'avenir.

Sous réserve du respect de ces critères, notre stratégie de durabilité s'articule autour de trois piliers:

- maximiser l'impact positif de nos produits et services sur la société et l'environnement;
- minimiser ou éviter entièrement tout impact négatif potentiel;
- garantir que l'ensemble de nos salariés se comportent de manière responsable.

Ces trois piliers s'inscrivent dans le cadre de deux éléments supplémentaires de la plus haute importance:

- communautés et économie locales: nous respectons l'environnement unique de chaque marché clé et entendons soutenir les communautés et l'économie de ces marchés au niveau local;
- nos salariés: notre personnel est le véritable moteur de notre stratégie de durabilité. C'est pourquoi nous investissons massivement afin de développer les compétences et visions durables de tous nos salariés, encourageant chacun d'entre eux à adopter une approche attentive, respectueuse et axée sur les résultats.

Nos objectifs relatifs à la durabilité sont liés aux Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Dans tous nos marchés clés, nos produits et services phares ainsi que nos grands groupes de clients sont pris en compte dans le cadre de ces objectifs, comme suit:



ODD 3 Bonne santé et bien-être: nous privilégions l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de nos salariés et concevons nos produits de manière à améliorer les soins de santé, la qualité de vie et la sécurité.



ODD 7 Énergie propre et d'un coût abordable: nous promouvons la production d'énergie renouvelable au niveau local et son utilisation efficace. KBC a progressivement arrêté de financer et d'assurer les activités directement liées au charbon thermique, et a également mis un terme à ses investissements en la matière. Notre Politique énergétique prévoit par ailleurs des restrictions claires en ce qui concerne d'autres solutions énergétiques non durables, telles que le pétrole et le gaz.



ODD 8 Travail décent et croissance économique: nous accompagnons les entrepreneurs et investissons dans les activités innovantes. Nous nous engageons à soutenir les start-ups et scale-ups, en nous concentrant sur l'entrepreneuriat mené par des femmes, par le biais de notre communauté Start it. Nos activités de microfinance et de microassurance fournissent aux entrepreneurs ruraux du Sud global un accès aux services financiers, promouvant ainsi le développement durable au niveau local et l'inclusion financière.



ODD 12 Consommation et production durables: nous proposons des produits de banque et d'assurance alignés sur les besoins d'activités circulaires bas carbone, tout en promouvant l'Investissement responsable comme solution d'investissement privilégiée.



ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques: nous appliquons à toutes nos activités principales des politiques strictes en matière de durabilité et nous sommes fixés certains objectifs climatiques pour notre portefeuille de crédits et d'investissements afin de nous aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Nous dialoguons avec les clients et les entreprises dans lesquelles nous investissons dans le but de réduire leur impact climatique, tout en nous efforçant de minimiser notre propre empreinte.

Notre modèle d'entreprise

Notre modèle d'entreprise en tant que bancassureur se fonde sur le principe de la création de valeur durable. En tant que banque, nous créons cette valeur durable en proposant, par exemple, des investissements durables à nos clients afin de leur permettre de faire fructifier leur patrimoine ainsi qu'en octroyant des crédits à différents groupes de clients (par exemple particuliers, entreprises et gouvernements) et secteurs (par exemple bénéfice social et infrastructures) dans le but de soutenir l'économie. En tant qu'assureur, nous accompagnons nos clients dans leurs efforts de réduction des risques. Nous proposons plusieurs autres services financiers et non financiers, qui contribuent également à l'économie (locale) et au tissu social. Dans le cadre de toutes ces activités, nous tenons compte de notre impact sur l'environnement et la société tout au long de la chaîne de valeur. Nous créons de la valeur durable par le biais de nos ressources, telles que nos effectifs, notre réseau de distribution physique et numérique, nos différentes parties intéressées (voir section 1.3.2) et notre capital financier (p. ex. nos fonds propres et dépôts). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 'Notre modèle d'entreprise' (non soumise à une validation externe).

Notre chaîne de valeur

Notre chaîne de valeur s'étend à toutes nos activités, ressources et relations, qui sont en lien avec notre modèle d'entreprise et interviennent dans la création de nos produits et services de leur conception à leur réception. En amont, nous nous appuyons sur trois grands groupes d'activités et leurs fournisseurs et autres relations d'affaires connexes. Nous menons nos activités principales dans nos propres infrastructures, ce qui nous permet de fournir des produits et services (répartis entre nos cinq activités principales) à nos distributeurs, clients et relations d'affaires en aval. Par ailleurs, notre chaîne de valeur tient compte des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Chaîne de valeur

Principales activités en amont	Principales activités dans nos propres opérations	Principales activités en aval
• ICT (logiciels, matériel informatique, sécurité, etc.); • services (certains services de ressources humaines, services professionnels/de conseil, etc.); • équipements (électricité, matériel de bureau, etc.).	• ressources humaines (les effectifs de l'entreprise); • infrastructures (immobilisations corporelles de l'entreprise, etc.); • ventes/pratiques commerciales (y compris conseils liés à la vente de nos produits et services); • parrainages et partenariats, publicité, donations, etc.; • développement des produits (recherche, traitement des données à caractère personnel, etc.); • conduite des affaires (relations avec les fournisseurs, relations publiques, etc.).	• crédits; • gestion d'actifs/investissements; • (ré)assurance; • autres services financiers (p. ex. factoring, leasing opérationnel, gestion du parc automobile, services de conseil, etc.); • autres services non financiers (p. ex. immobilier, assistance routière, avantages sociaux, soutien aux start-ups, etc.).

Intérêts et points de vue des parties intéressées (1.3.2)

[SBM-2]

Nos parties intéressées peuvent être divisées en deux groupes: les parties intéressées touchées (parties dont les intérêts sont ou pourraient être affectés par nos activités et nos relations d'affaires dans notre chaîne de valeur) et les utilisateurs/lecteurs de la Déclaration relative à la durabilité. Les parties intéressées touchées sont nos clients, nos employés, nos fournisseurs et la société au sens large (y compris la nature en tant que partie intéressée passive). Les utilisateurs de la Déclaration relative à la durabilité incluent nos investisseurs, nos principaux actionnaires et les autorités publiques, mais aussi nos partenaires commerciaux, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les universitaires et les analystes.

Principales interactions avec nos parties intéressées

Groupes de parties intéressées	Activités d'engagement	Leurs intérêts et points de vue
Nous obtenons des informations de nos **consommateurs** par les biais suivants:	• classement annuel de la satisfaction des clients, reflété dans un Net Promoter Score (NPS); • réunions régulières avec les clients et consultations auprès de ces derniers; • engagement local par le biais du réseau d'agences et des gestionnaires de relations; • procédure de gestion des plaintes, qui nous permet de prendre connaissance des opinions de nos clients.	• partenaire fiable; • respect de la vie privée et protection contre le cyberrisque; • transparence; • accès élargi; • expertise de pointe; • innovation; • simplicité, solution pertinente et conseils personnalisés.
Nous obtenons des informations de nos **salariés** par les biais suivants:	• enquêtes auprès des salariés (p. ex. l'enquête 'Shape Your Future'); • réunion annuelle du Comité d'entreprise européen; • réunions régulières formelles et informelles avec des représentants des travailleurs; • consultations régulières auprès des comités de santé et de sécurité au travail, des conseillers en matière de santé et de sécurité et des représentants des salariés; • réunions régulières avec des Employee Resource Groups (ERG); • dialogues réguliers sur les progrès réalisés.	• équilibre vie professionnelle/vie privée; • évolution sur les plans personnel et professionnel; • santé et sécurité; • conduite éthique; • Conditions de travail
Nous obtenons des informations de nos **fournisseurs** par les biais suivants:	• questionnaire ESG, qui fait partie intégrante de l'évaluation de nos fournisseurs; • réunions avec les fournisseurs à tous les niveaux de la hiérarchie; • communications et approches transparentes et simultanées dans le cadre de l'approvisionnement concurrentiel.	• transparence; • communiquer et collaborer pour identifier les opportunités; • renforcer les relations à long terme; • vision, stratégie et valeurs communes; • profil risque/rendement similaire; • création de valeur conjointe; • versement rapide; • respect des accords contractuels.
Les opinions **de nos investisseurs et de nos principaux actionnaires** sont prises en compte par les biais suivants:	• réunions collectives ou individuelles avec des investisseurs et des analystes; • assemblée générale annuelle; • évaluations des agences de notation de crédit; • évaluations de la durabilité (S&P Global Corporate Sustainability Assessment, CDP, Sustainalytics, etc.); • questionnaires ESG ponctuels auprès des investisseurs.	• création de valeur; • modèle d'entreprise à long terme avec des objectifs financiers et non financiers clairs; • ESG intégré à notre stratégie; • transparence.
Nous obtenons des informations des **autorités publiques** par les biais suivants:	• adhésion à des fédérations de banque et d'assurance; • adhésion à d'autres organismes représentatifs nationaux et internationaux afin d'établir et d'entretenir des relations avec les acteurs politiques et d'assurer un meilleur suivi des initiatives réglementaires qui ont un impact sur le secteur financier (p. ex. consultations publiques); • participation active à des événements de networking.	• respect de la législation applicable.
Nous obtenons des informations sur les points de vue et intérêts existants de la **société** par les biais suivants:	• adhésion à des comités d'entreprise locaux; • adhésion à des organisations de networking en matière de durabilité; • documents de recherche et analyse des médias; • points de vue de conseils consultatifs externes (principalement composés d'experts du monde universitaire) sur divers aspects de notre stratégie de durabilité et remise en question d'un large éventail de thèmes par ces derniers.	• emploi au niveau local; • transparence et communication efficace.

Nous engageons (au niveau du groupe et dans chacun de nos pays clés) un dialogue régulier avec nos parties intéressées, dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable (voir section 1.2.4) et de notre processus d'évaluation de la matérialité (voir section 1.4.1), dans le but de recueillir les points de vue et les intérêts de nos parties intéressées. Cela sous-tend notre stratégie et notre modèle d'entreprise.

Les membres du CD et du Conseil sont informés de la plupart de ces engagements. En outre, les résultats de nos dialogues structurés avec les parties intéressées, le suivi de leurs préoccupations et les points de vue des investisseurs sont intégrés en tant qu'indicateurs clés dans le Sustainability Dashboard de KBC, qui est évalué par le CD et le Conseil (voir section 1.2.1). Le CD et le Conseil sont par ailleurs informés des résultats de l'évaluation de la matérialité, ce qui permet également de connaître les intérêts et les points de vue des parties intéressées susmentionnées.

Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise (1.3.3)

[SBM-3]

Vue d'ensemble des impacts, des risques et des opportunités matériels (1.3.3.1)

Dans le cadre de notre évaluation de la matérialité, nous avons identifié les impacts, les risques et les opportunités réels et potentiels associés à nos activités propres, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Nous avons rattaché les impacts (I), les risques (R) et les opportunités (O) ainsi identifiés aux thématiques de durabilité répertoriées dans les normes ESRS, puis en avons évalué le caractère matériel (voir section 1.4.1 pour plus de détails sur notre évaluation de la matérialité). Le tableau ci-dessous montre à quelles thématiques de durabilité nos impacts, risques et opportunités matériels ont été reliés et où ils se situent dans notre chaîne de valeur (activités propres, chaîne de valeur en amont et en aval).

		Amont			Activités propres			Aval		
Thématiques de durabilité matérielles		I	R	O	I	R	O	I	R	O
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	■						■	■	■
	Adaptation au changement climatique								■	■
	Énergie							■	■	■
Ressources aquatiques et marines									■	■
Biodiversité et écosystèmes								■	■	
Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail				■					
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous				■					
	Autres (vie privée)				■	■				
Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations (y compris cybersécurité)		■		■	■			■	■
	Inclusion sociale				■	■			■	
Conduite des affaires	Éthique des affaires et culture d'entreprise		■		■	■			■	
	Gestion des relations avec les fournisseurs					■				

Changement climatique

Par le biais de sa chaîne de valeur en aval, KBC peut avoir des *impacts* matériels sur l'environnement et sur ses clients particuliers et entreprises en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'énergie. Le financement et l'assurance de secteurs à forte intensité de carbone et de solutions énergétiques non durables (charbon thermique, par exemple) ainsi que l'investissement dans ceux-ci peuvent avoir des impacts négatifs. Cependant, par le biais de nos portefeuilles de crédits et de leasings, nous générons un impact positif en proposant des produits et des services qui contribuent à une économie à faible émission de carbone et en facilitant le financement de projets d'énergie renouvelable. Par le biais de nos portefeuilles d'investissement (investissements propres et pour le compte de clients), nous pouvons également avoir un impact positif en investissant dans des entreprises dont les produits et les services offrent des solutions aux défis climatiques d'aujourd'hui et de demain (par exemple, en favorisant en aval la transition vers les énergies renouvelables). Au travers de nos activités d'assurance, nous pouvons exercer un impact positif en soutenant la transition vers des sources d'énergie alternatives et en atténuant les effets du changement climatique grâce à des produits et services d'assurance spécifiques et des politiques strictes en ce qui concerne les actifs assurés. Nous visons également à lutter contre le changement climatique en sensibilisant nos clients particuliers et en orientant leurs habitudes d'achat vers des produits et des services respectueux de l'environnement. Au sein de notre chaîne de valeur en amont, nous pouvons également exercer un impact positif sur l'atténuation du changement climatique

et l'énergie en encourageant nos fournisseurs à réduire leurs émissions de GES et à passer à des sources d'énergie renouvelables. En ce qui concerne nos activités de leasing, cela concerne en particulier nos fournisseurs du secteur automobile. Les impacts susmentionnés sont considérés comme affectant le changement climatique à moyen terme, tandis qu'ils affectent la consommation et la production d'énergie à court et moyen terme.

En tant qu'institution financière, nos activités de crédit, d'assurance et d'investissement sont également exposées aux *risques* les plus matériels liés au climat (risques financiers et de réputation). Les risques matériels identifiés en lien avec le changement climatique sont les 'risques de transition liés au changement climatique' (atténuation du changement climatique et énergie) et les 'risques physiques liés au changement climatique' (adaptation au changement climatique). Ces derniers peuvent être induits par des phénomènes physiques liés à la température, à l'eau, au vent ou aux masses solides. Ces risques climatiques peuvent entraîner des risques financiers (risques de crédit, de marché, de liquidité et risque technique d'assurance) ainsi que des risques non financiers (risques opérationnels, de réputation et de compliance). Par exemple, à court, moyen et long terme, les risques de transition peuvent entraîner une réévaluation soudaine des actifs, de la volatilité de marché, des pertes de crédit et des litiges liés au climat résultant du financement de technologies ou d'infrastructures obsolètes (brunes), avec un impact sur les portefeuilles de prêts et d'investissements, tandis que le risque physique peut augmenter significativement le niveau des demandes d'indemnisation au titre des polices d'assurance que nous fournissons et affecter la valeur de nos actifs ou de nos garanties à moyen et long terme.

Les impacts et les risques susmentionnés créent également des *opportunités*, principalement au niveau de notre chaîne de valeur en aval, où nous aidons nos clients à préparer et à mettre en œuvre leurs propres plans de transition climatique et énergétique en leur offrant une large gamme de produits et de services de prêt, d'assurance et de conseil (y compris des produits et services non financiers). Nous avons en particulier identifié des opportunités à court terme dans les écosystèmes du logement et de la mobilité, la transition vers des sources d'énergie alternatives (par exemple les nouvelles technologies, y compris le stockage de l'énergie) et les nouveaux produits d'assurance liés aux risques climatiques.

Ressources aquatiques et marines
Du point de vue de la matérialité financière, nous considérons l'eau comme un thème matériel. Les *risques* liés au stress hydrique dans notre chaîne de valeur en aval peuvent avoir des conséquences financières négatives à moyen et long terme pour KBC. À cet égard, les risques de transition incluent par exemple des initiatives réglementaires mises en place pour limiter l'impact du stress hydrique (p. ex. redistribution de l'utilisation de l'eau des secteurs moins critiques vers les secteurs plus critiques), qui pourraient avoir un impact sur les entreprises et, par conséquent, sur nos portefeuilles de crédits et d'investissements. Les risques physiques liés à l'eau incluent par exemple la diminution de l'approvisionnement en eau, ce qui peut également entraîner des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'une insécurité hydrique et alimentaire, affectant potentiellement l'économie dans son ensemble. Afin de limiter les risques hydriques, nous avons lancé en 2025 notre première politique liée à l'eau, qui définit des attentes claires en matière d'utilisation durable de l'eau dans le cadre de nos activités de financement. Dans le même temps, nous pouvons tirer parti de nos capacités de prêt et d'investissement pour favoriser une utilisation durable de l'eau. Soutenir nos clients en finançant leurs solutions de traitement et d'économie d'eau (y compris l'aménagement paysager dans le secteur agricole) est considéré comme une *opportunité* à court terme.

Biodiversité et écosystèmes
Il ressort de notre évaluation de la matérialité que, du point de vue de nos activités propres, la biodiversité et les écosystèmes ne constituent pas un thème matériel. Par conséquent, nous n'avons pas évalué de manière approfondie les impacts négatifs en rapport avec la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols, ni si nos opérations affectent des espèces menacées. Toutefois, l'*impact* de nos activités de prêt et d'investissement sur la biodiversité et les écosystèmes est jugé matériel à moyen terme. Les impacts négatifs potentiels découlent du financement et de l'investissement dans des activités (pour compte propre et pour le compte de clients) liées à l'affectation non durable des terres et à d'autres facteurs de perte de biodiversité et d'écosystèmes. Les investissements dans les entreprises dont les produits et services répondent au défi de la rareté des ressources naturelles peuvent avoir un impact positif.

Du point de vue du *risque*, nous sommes conscients des impacts financiers négatifs à moyen et long terme qui pourraient découler de la perte de biodiversité et des dommages causés aux services écosystémiques. Les risques physiques et de transition connexes sont considérés comme matériels. Par exemple, les politiques mises en place pour limiter la perte de biodiversité (restrictions à la déforestation, utilisation excessive des terres, etc.) peuvent affecter les entreprises et, partant, nos portefeuilles de crédits et d'investissements. La perte continue de biodiversité est en outre susceptible d'engendrer des risques plus systémiques, tels que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, un risque accru de pandémie ou un climat d'insécurité alimentaire, potentiellement au détriment de l'économie dans son ensemble (y compris les portefeuilles de crédits, d'investissements et d'assurances de KBC).

Effectifs de l'entreprise
Les impacts, les risques et les opportunités matériels liés à nos effectifs concernent nos propres employés. En d'autres termes, quiconque ayant signé un contrat de travail avec une entité de KBC entre dans le périmètre de notre Déclaration relative à la durabilité.

En termes d'*impact*, notre évaluation de la matérialité n'a mis en évidence aucun impact négatif réel matériel.

Les impacts matériels que nous avons identifiés profitent à l'ensemble de nos employés de manière égale à court, moyen et long terme. S'agissant des conditions de travail (en particulier la sécurité de l'emploi, le temps de travail, les salaires justes, le dialogue social, la liberté d'association, la négociation collective, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé et la sécurité), KBC va régulièrement au-delà des exigences réglementaires dans tous ses marchés clés, au regard d'un large éventail de droits et d'avantages pour les employés.
KBC s'efforce de favoriser un environnement de travail stimulant, au sein duquel les employés peuvent développer leurs compétences, exprimer leurs idées et prendre leurs responsabilités pour contribuer à la citoyenneté d'entreprise active. Nous exerçons également un impact positif sur nos employés en leur garantissant un traitement et des chances égaux et justes. À cet égard, nous accordons une grande importance à l'égalité de genre et nous intégrons structurellement l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La diversité et l'inclusion sont pour nous des priorités, reflétées dans notre Politique de diversité et d'inclusion et sous-tendues par des mesures visant à prévenir la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.

Par ailleurs, nous exerçons un impact positif en investissant massivement dans le développement des talents et des compétences. Grâce à de nombreuses possibilités de formation, nous donnons les moyens à nos salariés d'évoluer sur le plan professionnel et d'exploiter leur plein potentiel. KBC donne la priorité absolue à la protection des données et de la vie privée de l'ensemble des salariés.

Des *risques* de réputation et de litige peuvent se manifester à court, moyen ou long terme si la vie privée des salariés n'est pas correctement protégée ou si leurs données à caractère personnel sont compromises par une cyberattaque. En raison de l'impact important de KBC sur la vie privée de ses salariés, il est essentiel de prendre des mesures de protection strictes pour atténuer ces risques.
Notre évaluation de la matérialité n'a pas identifié de *risques* supplémentaires directement liés à nos effectifs propres. Les risques liés aux incidents, tels que le travail forcé ou le travail des enfants, sont jugés très peu probables au vu des pays et secteurs dans lesquels nous opérons.

En outre, nous n'avons pas identifié d'*opportunités* matérielles découlant des impacts et des dépendances de nos effectifs.
À noter en outre que les plans de transition et les actions décrits à la section 2 (voir sections 2.2.1.1 et 2.4.1.1) n'ont pas d'impact matériel sur nos effectifs.

Consommateurs et utilisateurs finaux
Ces dernières années, nous avons travaillé à la transformation numérique de notre modèle d'entreprise clé et avons placé les intérêts et opinions de l'ensemble de nos consommateurs et utilisateurs finaux au cœur de tout ce que nous entreprenons. Il s'agit de la pierre angulaire de notre stratégie, et nous surveillons de près les impacts sur nos consommateurs et utilisateurs finaux (voir section 1.3.2 concernant nos principales interactions avec nos parties intéressées). Les interactions (numériques) avec nos consommateurs et utilisateurs finaux forment la base du modèle d'entreprise repris dans notre stratégie, non seulement en termes de ventes et de conseils, mais également dans le développement des processus et des produits. Dans ce cadre, nous tenons compte des impacts négatifs éventuels liés notamment à la protection de la vie privée, à l'accès à des informations de qualité, aux pratiques de commercialisation responsables et à la cybersécurité. Nous cherchons à prévenir les éventuels impacts négatifs matériels dans un contexte général, mais aussi les impacts négatifs potentiels dans des cas/incidents individuels.

Grâce à notre collaboration avec les parties intéressées (voir section 3.2.1.2.), nous développons notre compréhension de la manière dont les consommateurs et utilisateurs finaux présentant des caractéristiques particulières ou utilisant des produits ou services particuliers peuvent être exposés à un risque de préjudice accru. Nous n'avons identifié aucun groupe spécifique de consommateurs et utilisateurs finaux pour lesquels certains risques matériels sont plus prononcés dès lors que ces derniers s'appliquent à l'ensemble de nos consommateurs et utilisateurs finaux. Nos processus garantissent toutefois qu'une attention spécifique est portée aux enfants dans le cadre de l'offre de produits et de services et du traitement de données à caractère personnel.

Nous pourrions avoir un *impact* négatif matériel à court terme sur la vie privée de nos consommateurs (directement et indirectement via des tiers) et, par conséquent, sur les droits humains fondamentaux de nos clients, mais ce risque est atténué par le fait que nous traitons les données à caractère personnel dans le plus grand respect de la vie privée. Le traitement des données à caractère personnel se fait en outre au bénéfice de nos consommateurs dans la mesure où nous leur offrons des services supplémentaires et une plus grande commodité. Nous collectons et traitons des données sensibles de nos consommateurs et avons donc un impact négatif potentiel sur leur vie privée en cas de fuite de données sensibles ou d'atteinte à la vie privée. Une faille dans notre cybersécurité est susceptible d'avoir un impact négatif matériel à court terme, car l'impact d'une cyberattaque pourrait non seulement affecter notre entreprise et nos consommateurs, mais aussi nuire à notre réputation et à la confiance des consommateurs. Nous avons un impact positif matériel en matière de cybersécurité en assumant notre rôle dans la société, via l'organisation de séances d'information et de campagnes visant à sensibiliser nos clients aux cyberrisques. Nous visons également à limiter l'impact négatif à moyen terme que nos fournisseurs (et plus spécifiquement les tiers) pourraient avoir sur la vie privée de nos clients. Nous avons mis en place des politiques et des processus robustes afin de réduire le risque de pertes de données causées par des tiers. En outre, KBC joue un rôle important dans la résilience financière des particuliers et des entreprises à court terme. Nous protégeons nos clients des conséquences financières des risques liés aux soins de santé grâce à nos produits d'assurance et protégeons la confidentialité de leurs informations de santé.
En matière d'inclusion sociale, nous pourrions également avoir, à moyen terme, un impact négatif matériel sur nos consommateurs et utilisateurs finaux dans le cas où nos pratiques de commercialisation ne seraient pas claires, directes et précises (informations insuffisantes pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions en connaissance de cause).

Les *risques* matériels identifiés au titre de nos activités propres et de nos activités en amont qui concernent les consommateurs et utilisateurs finaux peuvent découler à court, moyen et long terme des impacts négatifs mentionnés ci-dessus (cyberrisques, problèmes de protection des données, risques liés à l'information, exclusion sociale) et se traduire par des risques non financiers (risque opérationnel, de réputation et de compliance). Nos activités en aval comportent également des risques: par exemple, si nos entreprises clientes ne traitent pas de manière adéquate les thèmes sociaux susmentionnés, cela peut également entraîner des risques financiers pour KBC (risque de crédit notamment).

La fourniture d'un accès à des informations de qualité constitue une *opportunité* matérielle à court terme, dans la mesure où nous pourrions guider nos consommateurs tout au long de leur parcours de durabilité grâce à nos services de conseil (via des webinaires, des services tiers, des entretiens en face à face) dans les domaines des subventions, des réglementations et de la taxinomie.

Conduite des affaires
Dans le contexte de la conduite des affaires, KBC vise à exercer un *impact* positif à moyen terme sur la culture d'entreprise en promouvant et en préservant un comportement éthique et responsable dans toutes ses activités. Nous assumons également notre rôle dans la société et avons mis en place des politiques et des règles strictes pour nos employés afin de limiter les impacts à court terme liés à l'évasion fiscale et aux clients qui cherchent à enfreindre les réglementations fiscales. En termes de matérialité du point de vue financier, nous avons identifié des *risques* matériels liés à la conduite des affaires dans différentes parties de notre chaîne de valeur. Des risques pourraient apparaître à court, moyen et long terme si notre conduite des affaires (c'est-à-dire un comportement responsable en général, y compris nos pratiques en matière de fiscalité responsable, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, les canaux de lancement d'alerte, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et les politiques connexes ne sont pas correctement mises en place et gérées, avec à la clé des risques non financiers (risques juridiques et de compliance). En outre, si nos entreprises clientes ou des tiers ne mettent pas activement en place des pratiques et des politiques de bonne conduite des affaires, cela peut également entraîner un risque de crédit et un risque opérationnel. Des risques opérationnels et de compliance peuvent également survenir à court, moyen et long terme en cas de mauvaise gestion de nos relations avec nos fournisseurs ou si KBC venait à faire appel à des fournisseurs impliqués dans des affaires de corruption et de pots-de-vin.

Évolution des impacts, des risques et des opportunités matériels
En 2025, nous avons mis à jour l'évaluation de la double matérialité menée en 2024 (voir la section 1.4.1). Cette mise à jour n'a révélé aucun changement quant aux impacts, risques et opportunités matériels par rapport à la période de rapport précédente.

Informations spécifiques de l'entité
Nous soulignons que l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels sont couverts par les Exigences de publication ESRS, mais que la cybersécurité et les pratiques fiscales responsables font à nos yeux l'objet d'une couverture insuffisante. Nous avons donc intégré la cybersécurité dans la section 3.2 (Consommateurs et utilisateurs finaux) et les pratiques fiscales responsables dans la section 4.1 (Conduite des affaires), en plus des exigences de publication pertinentes.

Lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise (1.3.3.2)

Impacts sur le modèle d'entreprise et la stratégie
Chez KBC, grâce à nos produits et services financiers, nous créons de la valeur pour toutes les parties intéressées, y compris la société au sens large. Tout au long de notre chaîne de valeur, nous examinons les répercussions actuelles et anticipées de nos impacts, risques et opportunités environnementaux matériels sur notre stratégie de durabilité et notre modèle d'entreprise. Conscients de l'importance significative de ces répercussions, nous avons élaboré des stratégies globales visant à minimiser notre impact négatif et à maximiser notre impact positif sur nos parties intéressées, ainsi qu'à saisir les opportunités identifiées. Ces stratégies se traduisent par des politiques et des actions concrètes. Celles relatives au changement climatique sont décrites dans la section 2.2.2, celles relatives à la biodiversité dans la section 2.4.2 et celles relatives à l'eau dans la section 2.3.1. Par ailleurs, la gestion des risques environnementaux matériels liés au changement climatique, aux ressources aquatiques et marines et à la biodiversité est intégrée dans notre Risk Management Framework (voir section 2.2.2.2).

En tant que bancassureur, la confiance du client est à la base de notre modèle d'entreprise. La centricité client demeure par conséquent une pierre angulaire de la stratégie de KBC. Nous attachons une grande importance à la protection des consommateurs, des investisseurs et des données dans le cadre de nos processus de développement de produits, notamment afin de protéger de manière optimale nos clients et nos filiales contre la cybercriminalité. La stratégie de sécurité de l'information (voir section 3.2.1.1) aborde les impacts négatifs des incidents de sécurité et des pertes qui en découlent. En outre, nous visons à soutenir nos clients de la meilleure façon possible en écoutant et en comprenant leurs besoins, en proposant des produits et des services qui renforcent leur résilience financière et en les informant de manière adéquate au cours de nos entretiens avec eux ainsi que par le biais de pratiques de marketing responsables.

En ce qui concerne les effectifs de l'entreprise, nous aspirons à attirer et à fidéliser des professionnels dédiés hautement compétents qui maintiennent les normes élevées de KBC dans toutes les activités commerciales et opérations internes. Les contributions quotidiennes de nos salariés sont indispensables à l'exécution de notre stratégie et à la création de valeur durable. La confiance et la satisfaction des salariés sont essentielles à ce processus. Nous nous concentrons ainsi sur le maintien des impacts positifs que nous exerçons sur nos employés tout au long de leur carrière, qui affectent directement le recrutement, l'engagement des employés, la croissance et la rétention. Dans le cadre de cet engagement, nous veillons à protéger la vie privée des employés et à entretenir un environnement de travail respectueux et bienveillant.

Nous souhaitons en outre souligner l'importance d'une conduite des affaires correcte et d'un comportement responsable en tant que fondements clés de l'élaboration et de la mise en œuvre de notre stratégie et de notre modèle d'entreprise. Nous poursuivons nos efforts en vue de promouvoir une culture de comportement éthique et responsable et de surveiller les risques liés à la conduite des affaires dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise
Nous évaluons en permanence la résilience de notre stratégie de durabilité face aux impacts, aux risques et aux opportunités matériels. Grâce à sa stratégie de durabilité, KBC entend assumer son rôle dans la société et créer de la valeur pour ses parties intéressées. À cet égard, nous surveillons (la mise en œuvre de) nos politiques et les adaptons si nécessaire. D'une manière générale, notre stratégie vise à préserver nos activités tout en nous préparant à l'évolution du contexte réglementaire, du contexte géopolitique, du contexte macroéconomique, des technologies, de la société au sens large et du comportement des clients, ainsi qu'à d'autres développements en termes de durabilité. Au cours de notre cycle de planification financière annuelle, nous tenons explicitement compte de la durabilité à tous les niveaux de l'organisation, notamment en incluant des plans pour atteindre nos objectifs climatiques, en identifiant les opportunités et en intégrant les risques ESG à notre propension au risque. Afin d'être moins vulnérables aux mutations de l'environnement externe (y compris le changement climatique), nous recherchons la diversification et la souplesse dans la composition de nos activités, nos segments de clientèle, nos canaux de distribution et nos zones géographiques. Nous nous abstenons en permanence de réaliser des gains à court terme au détriment de la stabilité à long terme. Notre cadre de gestion des risques et notre propension au risque à toute épreuve sont en outre gage de résilience financière et opérationnelle, en tenant compte de l'ensemble des risques matériels identifiés (comme décrit à la section 1.3.3.1) à court, moyen et long termes et dans tous les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Lorsque nous évaluons la résilience de notre modèle d'entreprise et notre capacité à honorer nos responsabilités financières, nous prenons en compte les grands défis sociétaux (p. ex. le changement climatique) et appliquons des analyses de scénarios. Dans le contexte de la gestion des risques climatiques en particulier, outre la participation à des exercices réglementaires/prudentiels, nous menons régulièrement plusieurs stress tests en interne afin d'analyser la résilience de notre modèle d'entreprise par rapport au changement climatique. À cette fin, nous considérons les risques climatiques légers, moyens et graves pour des horizons temporels alignés sur notre cycle de planification financière (trois ans), mais aussi au-delà, afin de couvrir les risques susceptibles de croître à plus long terme. Le scénario utilisé suppose que la transition vers une économie verte a un impact négatif sur certains chiffres du compte de résultat et facteurs de capital de nos activités bancaires et d'assurance, tels que les dépenses opérationnelles, les revenus nets d'intérêts et les sinistres d'assurance. En outre, la concurrence dans le domaine des produits et services durables exerce une pression sur les volumes.
Bien que la rentabilité puisse être affectée par des scénarios de tensions climatiques plus graves, les rendements dont profitent les actionnaires restent supérieurs au coût des capitaux propres.

Ces conclusions s'inscrivent dans le contexte de nos exercices internes d'évaluation de l'adéquation de nos fonds propres et de nos liquidités, qui reposent sur les processus réglementaires ICAAP et ILAAP (Internal Capital/Liquidity Adequacy Assessment Process) pour KBC dans son ensemble et nos activités bancaires, et ORSA (Own Risk & Solvency Assessment) pour nos activités d'assurance. Dans le cadre de ces exercices, nous testons également l'adéquation de nos fonds propres en appliquant des paramètres plus sévères à nos tests de résistance inversés et nos tests de résistance spécifiques au risque climatique. Ces scénarios couvrent à la fois les risques de transition très élevés et les risques physiques graves. Dans l'ensemble, les résultats des analyses de scénarios et des tests de résistance effectués montrent qu'aucun effet significatif n'est attendu à court terme et que, par conséquent, nos fonds propres sont adéquats, du point de vue du deuxième pilier également (sur la base de notre modèle interne de capital). Il en va de même pour les fonds propres calculés en vertu de Solvabilité II pour les risques liés aux catastrophes naturelles (risques physiques) dans le cadre de nos activités d'assurance.

On peut conclure que la stabilité financière à long terme n'est pas menacée, car même les scénarios impliquant les risques de transition et physiques les plus graves ne mettent pas en péril notre solide position en matière de fonds propres et de liquidités. Néanmoins, nous ajustons déjà nos processus, nos politiques et nos portefeuilles de manière proactive afin de nous préparer aux éventuels impacts (perturbateurs) du changement climatique à moyen ou long terme sur nos fonds propres et ainsi d'être en mesure d'éviter de graves impacts futurs causés par la transition ou les risques physiques.

S'agissant des stress tests inversés, dans le cadre de notre évaluation de l'adéquation des fonds propres, plusieurs scénarios liés au risque ESG sont inclus dans le mix de stress tests de KBC. Par exemple, pour évaluer spécifiquement l'adéquation des fonds propres de notre assureur, l'impact de catastrophes naturelles a été évalué. En outre, nous avons également inclus une simulation de cyberattaque et un scénario de risque social spécifique qui suppose la concrétisation de problématiques sociales et une pression accrue sur les expositions souveraines. Si l'on considère les résultats individuels, nos capitaux propres restent adéquats. Pour plus de détails, veuillez consulter notre Risk Report, disponible à l'adresse www.kbc.com.

Impacts financiers actuels liés aux risques et opportunités matériels
Alors que les stress tests donnent une bonne indication de l'ordre de grandeur des impacts financiers attendus en cas de concrétisation de scénarios climatiques spécifiques, les données actuellement disponibles ne sont pas suffisamment granulaires pour permettre un exercice de quantification précis. En raison des restrictions actuelles concernant la disponibilité des données sur les risques ESG, nos calculs reposent encore sur des estimations (en particulier pour les activités liées à la chaîne de valeur). De plus, les méthodes de mesure des risques ESG doivent encore être peaufinées. Cela peut avoir un impact sur la fiabilité et la stabilité des estimations. Il en va de même pour l'impact financier des opportunités, car les ressources sont souvent intégrées dans les budgets ordinaires des entreprises ('la durabilité est la responsabilité de tous') et certains impacts financiers ne deviennent visibles qu'à long terme. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, nous pouvons affirmer avec une fiabilité suffisante qu'aucun impact significatif n'est attendu sur notre situation financière, notre performance financière et nos flux de trésorerie à court terme (c'est-à-dire au cours de la prochaine période de rapport annuel).

Impacts, risques et opportunités (1.4)

Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (1.4.1)

[IRO-1]

Notre évaluation de la double matérialité constitue le fondement de la présente Déclaration relative à la durabilité. Par le biais de cette évaluation, nous avons défini quelles thématiques de durabilité revêtent une matérialité pour KBC du point de vue financier et de l'impact. Le volet impact tient compte des impacts positifs et négatifs de KBC sur la société et l'environnement, tandis que l'angle financier intègre les opportunités et risques pour KBC liés aux thématiques de durabilité. La présente section décrit les processus d'identification et d'évaluation de nos impacts, risques et opportunités matériels. Lorsqu'un impact, un risque ou une opportunité identifié(e) est jugé(e) matériel(le), la thématique de durabilité connexe est également qualifiée de matérielle.

Globalement, la méthodologie utilisée pour procéder à cette évaluation est basée sur les normes ESRS et alignée sur les Orientations sur la mise en œuvre de l'évaluation de la matérialité (Materiality Assessment Implementation Guidance) élaborées par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). Sur la base de ces orientations, nous avons défini une méthode de notation afin d'évaluer nos opportunités et impacts (potentiels). Les seuils quantitatifs fixés pour déterminer la matérialité de nos impacts identifiés sont issus de l'échelle à cinq points présentée dans les Orientations sur la mise en œuvre de l'évaluation de la matérialité de l'EFRAG. Ainsi, les impacts sont répartis en cinq catégories, qui vont de 'minime' à 'critique' pour KBC. Les risques matériels ont été identifiés principalement grâce à des exercices d'identification du risque existants, nos outils de mesure du risque et des évaluations du risque. Nous avons procédé à des évaluations supplémentaires sur la base d'avis d'experts en complément des exercices d'identification du risque existants. L'évaluation des opportunités se fondait sur un mécanisme de notation similaire à celui de la notation des risques.

En 2025, nous avons mis à jour l'évaluation de la double matérialité de 2024. Pour ce faire, nous avons surveillé le contexte dans lequel évolue KBC afin d'identifier tout changement dans les impacts, risques et opportunités matériels existants. Ce contexte inclut entre autres les activités de KBC, la structure de notre groupe, les relations d'affaires, le contexte juridique et réglementaire applicable à nos activités, une cartographie des parties intéressées, les activités d'engagement auprès de ces dernières, etc. Notre mise à jour 2025 a confirmé les résultats de l'évaluation de la double matérialité de 2024. Nous cherchons à examiner tous les ans si des changements doivent être apportés à l'évaluation.

Évaluation de la matérialité du point de vue de l'impact

Lors de notre évaluation de la matérialité du point de vue de l'impact, nous avons commencé par cartographier l'ensemble des relations d'affaires au sein de notre chaîne de valeur, en tenant compte des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, des entretiens avec nos parties intéressées et d'autres sources pertinentes. En procédant à cette étape au début du processus, nous avons été en mesure de distinguer les impacts liés à nos activités propres d'une part et les impacts indirects qui proviennent de nos relations d'affaires d'autre part. En tant que bancassureur, nous sommes conscients de l'importance d'identifier l'éventail global des impacts indirects liés à nos portefeuilles de crédits et d'investissements (pour notre compte et celui de nos clients) ainsi qu'à nos activités d'assurance.

Afin d'identifier nos impacts sur l'environnement et la société, nous nous sommes entretenus avec des parties intéressées et des experts internes et externes pertinents. Les opinions et préoccupations de nos parties intéressées concernant les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance ont été recueillies par le biais de nos diverses activités d'engagement organisées tout au long de l'année. Nos activités d'engagement comprenaient des sondages, des entretiens avec les parties intéressées et des réunions (avec les clients). Elles nous ont fourni des éclairages précieux, qui interviennent dans notre évaluation de la matérialité du point de vue de l'impact. Nous avons également collecté des informations provenant de divers experts issus de tous les départements pertinents des parties intéressées internes.
Pour notre portefeuille de crédits notamment, nous avons eu recours aux outils d'identification de l'impact de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et à nos White Papers stratégiques afin d'identifier les impacts pertinents. Pour nos services de conseil et de financement de projets industriels et d'infrastructures de grande ampleur (dans l'immobilier notamment), nous avons par ailleurs adopté les Principes de l'Équateur, un cadre permettant de déterminer, d'évaluer et de gérer les impacts environnementaux et sociaux. Les Principes de l'Équateur prévoient de consulter les communautés affectées ainsi que d'intégrer des mécanismes de traitement des plaintes efficaces dans le but de régler les problématiques sociales et environnementales liées à ces projets.

Afin d'identifier, d'évaluer et de surveiller les impacts liés à la durabilité de nos portefeuilles d'investissements, nous avons recours à divers outils et notamment notre méthodologie d'investissement responsable. Celle-ci implique d'analyser activement les caractéristiques de durabilité des entreprises, sur la base non seulement de leurs politiques, produits et services, mais aussi de la proportion de leur chiffre d'affaires liée à des activités durables.
Nous avons par ailleurs consulté notre ESB, composé d'experts externes.

Les éléments susmentionnés ont également été complétés par des informations provenant de sources externes, telles que des organisations sectorielles, divers rapports sectoriels (p. ex. les cartes ESG Materiality Maps établies par S&P Global), des agences de notation ESG, des cadres (p. ex. ceux de la GRI (Global Reporting Initiative) ou du SASB (Sustainability Accounting Standards Board), etc.) ainsi que les rapports de nos pairs.
De cette manière, nous avons pu nous assurer que nos impacts environnementaux (changement climatique, pollution, ressources aquatiques et marines, biodiversité et écosystèmes ainsi qu'utilisation des ressources et économie circulaire), sociaux et relatifs à la conduite des affaires ont été correctement identifiés, et que tous les thèmes abordés dans les normes ESRS ont été pris en compte. Grâce à une analyse bottom-up, nous avons fini par dresser une liste de thèmes potentiellement matériels sur la base de toutes les informations recueillies.

Plus précisément, s'agissant de notre impact sur le changement climatique, nous nous sommes appuyés sur les calculs de nos émissions de GES de périmètres 1, 2 et 3 comme source principale de l'évaluation de la matérialité. Ces calculs révèlent que la part la plus importante de nos émissions provient de nos activités de crédit, d'investissement et de souscription d'assurance, c'est-à-dire les émissions de portefeuille, comptabilisées dans la Catégorie 15 'Investissements' du périmètre 3. Veuillez consulter les sections 2.2.1.1 (émissions de GES verrouillées), 2.2.3.1 (objectifs climatiques) et 2.2.3.2 (inventaire des émissions de GES) pour obtenir de plus amples informations sur notre impact climatique.

S'agissant de la biodiversité, nous avons évalué notre impact direct potentiel en vérifiant si nos bureaux implantés dans nos pays clés étaient situés dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou proches de celles-ci. Les zones sensibles sur le plan de la biodiversité prises en compte sont, entre autres, celles de Natura 2000, de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées (hors Zones clés pour la biodiversité, *Key Biodiversity Areas*). Nous avons conclu qu'aucun de nos bâtiments n'était situé dans des zones strictement protégées (catégories IV et supérieures de l'IUCN). Nous avons également découvert que plusieurs de nos bureaux étaient situés dans des sites protégés, tels que les zones de protection couvertes par la directive Oiseaux. Cependant, sur la base des meilleures connaissances disponibles des experts et en raison de la nature de nos activités de bancassurance, nous avons conclu que ces dernières n'avaient pas d'impact négatif sur ces sites protégés. Par conséquent, nous n'avons pas évalué plus avant l'éventuel besoin de mettre en place des mesures d'atténuation sur ces sites.
En tant qu'établissement financier, nous exerçons un impact sur la biodiversité et les écosystèmes principalement par le biais de nos services de crédit aux entreprises et de nos portefeuilles d'investissement. Nous avons évalué les impacts et dépendances potentiels de notre portefeuille de crédits aux entreprises vis-à-vis de la nature grâce à l'outil baptisé ENCORE ('Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure'). Les trois secteurs qui exercent l'impact le plus important sont Agriculture, Bâtiment et Construction ainsi qu'Énergie.

De même, nous avons utilisé l'outil ENCORE pour évaluer notre impact indirect et notre dépendance à l'égard de la disponibilité et de la pollution de l'eau, en établissant un lien entre les pressions hydriques et les services écosystémiques, d'une part, et notre portefeuille de crédits, d'autre part. Sur la base de cette analyse, les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, du bâtiment et de la construction ainsi que de la chimie ont été identifiés comme prioritaires.

L'évaluation de la matérialité des impacts identifiés a été menée conjointement avec des experts internes, les general managers de la durabilité, les CEO de nos pays clés (ou leurs représentants) ainsi que certains de nos senior general managers. Ils ont agi en tant que mandataires crédibles des parties intéressées concernées identifiées et ont contribué à transmettre les préoccupations de ces parties intéressées sur la base de leur expérience et de leur région d'activité. Tout impact négatif et positif (potentiel) a été noté selon divers paramètres. Les paramètres évalués comprennent l'ampleur et l'étendue des impacts positifs et négatifs, ainsi que la probabilité d'occurrence des impacts potentiels et l'irrémédiabilité des impacts négatifs (éventuels). Nous avons mené cet exercice sur les horizons à court, moyen et long termes, en distinguant activités propres de l'entreprise et chaîne de valeur. Les résultats ont été évalués sur la base de notre méthode de notation développée en interne et classés en conséquence sur une échelle à cinq points. Nous avons ainsi pu déterminer la matérialité de chaque impact, et donc la thématique de durabilité correspondante.

Vous trouverez à la section 1.3.3.1 un aperçu des impacts matériels identifiés tant pour nos activités propres que pour notre chaîne de valeur.

Évaluation de la matérialité du point de vue financier
L'évaluation de la matérialité du point de vue financier implique l'identification et l'évaluation de nos risques et opportunités liés à la durabilité. La présente section décrit les processus sous-jacents applicables aux risques et aux opportunités.

Risques
Notons tout d'abord que les risques ESG sont considérés comme des facteurs de risque importants de l'environnement externe et se manifestent à travers tous les autres domaines de risque traditionnels, tels que le risque de crédit, le risque technique d'assurance, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de compliance et le risque de réputation. Par conséquent, les risques liés à la durabilité ne sont pas considérés de manière isolée, mais sont fermement intégrés dans tous les aspects et domaines de l'Enterprise Risk Management Framework et des processus sous-jacents de KBC. Afin de définir quelles thématiques de durabilité sont matérielles du point de vue du risque, il a donc été nécessaire de déterminer l'effet des risques découlant des thématiques de durabilité évaluées sur les domaines de risques financiers et non financiers. Compte tenu de notre modèle d'entreprise, et d'un point de vue financier, il n'est pas judicieux d'évaluer séparément chaque thématique de durabilité concernée. C'est pourquoi certaines thématiques de durabilité ont été regroupées, de façon à ce qu'une évaluation de la matérialité des risques du point de vue financier pertinente puisse être menée en tenant compte de toutes les composantes sous-jacentes. Dans le cadre de cet exercice, nous nous appuyons le plus possible sur les processus d'identification et de mesure des risques existants. KBC a notamment mis sur pied une ERIM afin d'évaluer l'impact des risques environnementaux (voir plus loin) et une SRIM afin d'évaluer l'impact des risques sociaux (voir plus loin). La gestion des risques de gouvernance fait partie intégrante de la gestion des risques de compliance et opérationnels. L'ERIM, la SRIM et les avis d'experts sous-jacents se basent tous sur diverses informations, telles que les distributions du portefeuille, l'implantation géographique de nos activités et de nos clients, les caractéristiques du produit, les données sur les clients et les actifs, les exercices de modélisation et de suivi en interne, les sources externes (p. ex. cartes des dangers physiques), etc.

Dans le cadre de notre évaluation de la matérialité des risques du point de vue financier, nous avons pris en compte les éléments suivants:
- le *contexte* dans lequel KBC exerce ses activités (voir section 1.3.1), y compris l'*ensemble de sa chaîne de valeur* (voir section 1.3.1), sur trois *horizons temporels* distincts (voir section 1.1.2);
- la *probabilité* d'occurrence des effets découlant de la thématique concernée, notée sur une échelle à quatre niveaux (allant d'exceptionnel à fréquent);
- l'*ampleur* des conséquences financières éventuelles en cas de concrétisation des effets liés à un groupe de thématiques de durabilité. À cette fin, les conséquences financières d'un groupe de thématiques de durabilité ont été notées séparément pour chaque type de risque (risque de crédit, risque technique d'assurance, risque de réputation, etc.). Nous avons également tenu compte des risques pouvant découler d'impacts matériels identifiés au préalable. Pour certains domaines précis, l'évaluation se basait sur des avis d'experts, sous-tendus par les informations internes et externes disponibles. L'aspect effet financier a été noté selon une échelle à quatre niveaux (allant de mineur à sévère).

Pour chaque groupe de thématiques de durabilité, la probabilité d'occurrence et l'effet financier sont évalués de façon combinée, ce qui donne lieu à une classification de la matérialité par type de risque (échelle à quatre niveaux: faible, moyen, élevé, sévère). Enfin, les scores de matérialité propres au type de risque ont été combinés afin de déterminer si le groupe de thématiques de durabilité évalué est matériel d'un point de vue intégré. Des seuils de matérialité prédéfinis ont été fixés à cette fin.

L'évaluation de la matérialité des risques environnementaux du point de vue financier s'est principalement appuyée sur notre ERIM existante. Il s'agit de notre principal processus interne d'identification et d'évaluation des conséquences des risques environnementaux sur notre chaîne de valeur; il prévoit les étapes suivantes:
- estimer les risques de type financier et non financier;
- distinguer les différents facteurs pour les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique, à la perte de biodiversité, au stress hydrique et à la pollution ainsi qu'à l'absence de circularité;
- prendre en compte trois scénarios distincts qui supposent différents niveaux de risques de transition et physiques relatifs au changement climatique et à la perte de nature;
- avoir recours à trois horizons temporels différents.

L'ERIM est révisée tous les ans au niveau du Groupe, mais d'autres outils similaires sont également mis en place pour les activités bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs. D'autres ventilations sont en outre effectuées pour nos pays clés, dès lors que la matérialité des risques environnementaux peut varier selon les juridictions et implantations, ce qui peut entraîner différents risques de transition et physiques.

Dans le cadre des analyses liées au risque climatique notamment, les impacts des risques sont estimés pour trois scénarios climatiques différents, établis par le Network for Greening the Financial System (NGFS). Plus précisément, des évaluations distinctes sont effectuées pour un scénario de transition ordonnée (réchauffement de la planète limité à 1,5 °C), un scénario de transition désordonnée (réchauffement de la planète limité à 2 °C) et un scénario 'Hot House World' (augmentation du réchauffement à environ 3 °C). Ces scénarios sont en ligne avec les hypothèses climatiques énoncées dans les états financiers. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter l'Annexe 3.9 de la section 'Comptes annuels consolidés' du présent rapport.

En ce qui concerne

- les risques de transition climatique, l'ERIM tient compte des risques découlant de l'évolution des politiques et réglementations, des technologies ainsi que des préférences des consommateurs et/ou investisseurs. Les impacts liés au risque de transition pour les trois scénarios NGFS et horizons temporels susmentionnés correspondent à des estimations, dès lors que la survenance et la gravité des risques de transition dépendent des mesures gouvernementales et politiques mises en place. L'évaluation de la matérialité de l'ERIM est sous-tendue par plusieurs processus internes, comme le suivi de l'alignement de notre portefeuille de crédits industriels sur les trajectoires de décarbonation (à l'aide de l'outil PACTA), le reporting sectoriel lié au climat et le reporting de portefeuille basé sur les actifs ainsi que les enquêtes détaillées ('deep dives') sectorielles sur les secteurs exposés au risque de transition par le biais de nos White Papers. Ces analyses apportent également un éclairage supplémentaire sur les actifs et les activités commerciales potentiellement vulnérables aux risques de transition (c.-à-d. les actifs et activités commerciales incompatibles ou nécessitant des efforts importants pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre sur le plan climatique). Les vulnérabilités identifiées dépendent du scénario climatique et de l'horizon temporel pris en compte dans le cadre de ces analyses. En ce qui concerne les actifs et les activités commerciales vulnérables aux risques de transition, nous renvoyons également à la section 2.2.1.1 (sur les émissions verrouillées) et à la section 2.2.2 (politiques et actions liées au changement climatique).
- les risques physiques climatiques, l'ERIM tient compte des risques physiques (tant chroniques que graves) liés à la température, à l'eau, au vent et aux masses solides. L'évaluation de la matérialité de l'ERIM s'appuie sur plusieurs processus internes. En ce qui concerne le risque d'inondation par exemple, considéré comme le facteur de risque physique le plus pertinent pour KBC, divers portefeuilles ont été analysés à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise. Ces évaluations ont été adaptées géographiquement pour concerner les territoires des cinq pays clés de KBC. Les analyses du risque d'inondation couvrent tant les portefeuilles d'assurances que bancaires, ainsi que les infrastructures critiques propres de KBC. Par ailleurs, des évaluations des risques en lien avec le stress thermique, la sécheresse, les feux de forêt, les tempêtes, les glissements de terrain, la subsidence et l'érosion ont été menées sur certains portefeuilles également.
- les risques provenant de la perte de biodiversité et des dommages causés aux écosystèmes, l'ERIM tient compte à la fois des risques de transition et des risques physiques chroniques et graves. Nous nous sommes focalisés sur l'évaluation des risques physiques afin d'identifier et d'évaluer les dépendances à la biodiversité et aux écosystèmes de nos activités propres et de notre chaîne de valeur (par exemple la rareté des ressources naturelles menant à des impacts macroéconomiques, des perturbations opérationnelles et au niveau de la chaîne d'approvisionnement, et une hausse des prix à la consommation), tandis que les risques de transition ont été pris en compte pour identifier et évaluer notre impact sur la biodiversité et les écosystèmes. Dans ce cadre, nous prenons par ailleurs en compte les évolutions macroéconomiques potentielles à l'avenir ainsi que les risques systémiques liés à la perte de biodiversité, et étayons nos conclusions à l'aide d'exercices internes tels que l'analyse ENCORE.
- l'économie circulaire: l'ERIM prend en compte les risques actuels et futurs découlant de la transition vers une économie circulaire. Toutefois, l'évaluation se base toujours principalement sur des avis d'experts.

L'évaluation de la matérialité des risques sociaux du point de vue financier s'est principalement appuyée sur notre SRIM existante, élaborée en 2024. La SRIM est révisée tous les ans au niveau du groupe, mais d'autres outils similaires sont également mis en place pour les activités bancaires et d'assurance. D'autres ventilations sont en outre effectuées pour nos pays clés, dès lors que la matérialité des risques sociaux peut varier selon les juridictions et implantations. Il s'agit de notre principal processus interne d'identification et d'évaluation des conséquences des risques sociaux sur notre chaîne de valeur; il prévoit les étapes suivantes:

- estimer les risques de type financier et non financier;
- privilégier le court à moyen terme (0-5 ans): cela permet de prendre en compte les tendances connues et émergentes sans être freinés par l'incertitude et les évolutions imprévisibles à l'avenir;
- prendre en compte trois sources de risques potentielles: l'évolution des mesures politiques et de la réglementation, les changements externes et l'évolution des préférences de la société en matière de facteurs sociaux;
- prendre en compte différentes parties intéressées: employés, fournisseurs, clients et communautés sur l'ensemble de la chaîne de valeur de KBC;

- évaluer les facteurs de risques sociaux suivants, principalement selon une approche de portefeuille de haut niveau:
  - conditions de travail: environnement de travail décent pour nos effectifs (salariés) et les travailleurs de la chaîne de valeur. Cela concerne plus précisément: la sécurité de l'emploi, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les salaires décents, la liberté d'association et de participation ainsi que la santé et la sécurité.
  - égalité de traitement et égalité des chances pour tous: accès égal et non discriminatoire aux différentes possibilités, par exemple d'éducation, de formation ou d'emploi, sans être désavantagé sur la base de critères tels que la race, le genre, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'âge, le statut familial, un handicap ou la religion. Cela concerne plus précisément: l'égalité de genre, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la formation et le développement des compétences, l'embauche et l'inclusion de personnes porteuses d'un handicap, les mesures prises contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ainsi que la diversité.
  - droits de l'homme et protection: garantir les droits de l'homme de nos effectifs (salariés) et des travailleurs de la chaîne de valeur, protéger les communautés et la société au sens large et protéger les consommateurs et utilisateurs finaux. Cela concerne plus précisément: travail des enfants et travail forcé, logement adéquat, vie privée, droits des communautés affectées, conséquences liées à l'information ainsi que sécurité personnelle et inclusion sociale des consommateurs et/ou utilisateurs finaux.

Opportunités
Afin d'identifier les opportunités matérielles dont nous pourrions profiter, nous nous sommes penchés sur les thématiques de durabilité décrites dans les normes ESRS ainsi que sur les opportunités pouvant découler d'impacts matériels identifiés au préalable. L'évaluation a été menée par des experts internes dont les connaissances recouvrent les différentes thématiques de durabilité reprises dans les normes ESRS, mais aussi nos activités commerciales et notre situation (géographique) à l'échelle locale. Les experts ont décelé des opportunités tout au long de notre chaîne de valeur, sur différents horizons temporels. Les opportunités identifiées ont été évaluées selon leur probabilité d'occurrence et l'ampleur de leur effet financier (approche similaire à celle utilisée pour les risques). Cela a donné lieu à une classification de la matérialité, à partir de laquelle des opportunités significatives ont pu être dégagées grâce à des seuils de matérialité prédéfinis.
En ce qui concerne les opportunités, nous encourageons tout particulièrement l'intégration d'opportunités liées à la durabilité au sein de nos principaux produits et services, comme les obligations, les crédits, les investissements, les contrats d'assurance et les services de conseil. Dans ce contexte, nous suivons également de près l'évolution du règlement Taxinomie de l'UE. Au sein de tous les secteurs concernés par nos White Papers (énergie, immobilier, transport, agriculture, produits alimentaires et boissons, bâtiment et construction, métallurgie et chimie), nous filtrons et identifions les opportunités sectorielles liées à la durabilité lors de chaque cycle d'évaluation mené dans le cadre desdits White Papers.

Par rapport à nos impacts et risques, l'identification, l'évaluation et la gestion des opportunités ne sont pas encore intégrées de manière aussi aboutie dans notre processus de gestion global. Les résultats de l'évaluation de la matérialité ont été présentés aux organes de direction adéquats. Les départements commerciaux et autres travaillent en permanence afin de définir et de mettre en place des opportunités, soutenus par l'intégration structurelle des opportunités dans notre approche de White Papers. Lors de l'allocation annuelle des budgets, tous les pays doivent par ailleurs tenir compte des opportunités de durabilité et établir un plan pour en tirer parti. Toutes ces initiatives forment une base solide afin de développer plus avant l'identification et l'évaluation de la matérialité des opportunités à l'avenir.

Vous trouverez à la section 1.3.3.1 un aperçu des risques et opportunités matériels sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Processus décisionnel
Les résultats définitifs de l'évaluation de la matérialité du point de vue de l'impact et du point de vue financier ont été présentés au CSRD Steering Committee, au CD, au CA et au Conseil, qui les ont approuvés.

Avant d'octroyer cette approbation, les étapes de validation suivantes ont été menées:
- Les résultats des évaluations de la matérialité du point de vue de l'impact et du point de vue financier (risques et opportunités) ont été discutés au sein d'un groupe de travail dédié (composé de collègues de tous les départements principaux intervenant dans notre évaluation de la matérialité) constitué en marge de notre évaluation de la double matérialité.
- Lors de l'identification et de l'évaluation des impacts (hors effectifs de l'entreprise), les résultats intermédiaires ont été abordés avec le département Group Corporate Sustainability.
- Pour les impacts liés aux effectifs de l'entreprise, les résultats de l'évaluation ont été validés par l'équipe de gestion des RH de l'entreprise et par les managers des RH de nos pays clés au sein de la communauté internationale des RH. Dès lors que la mise à jour 2025 de l'évaluation n'a pas mené à une modification des résultats 2024, la reconnaissance octroyée par le Comité d'entreprise européen en 2024 reste valable.
- Les résultats de l'évaluation des risques ont été abordés avec la direction des fonctions de risques concernées et approuvés par celle-ci.

Exigences de publication ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise (1.4.2)

[IRO-2]

Aperçu des exigences de publication

L'aperçu ci-dessous dresse une liste de toutes les exigences de publication reprises dans la présente Déclaration relative à la durabilité. Concernant les exigences de publication liées aux thématiques de durabilité matérielles identifiées, nous avons procédé à des évaluations sur la base d'avis d'experts afin de déterminer si toutes les exigences de publication d'informations sous-jacentes sont également matérielles pour KBC. À cette fin, nous avons pris en compte l'intérêt des informations ainsi que leur capacité à répondre aux besoins des utilisateurs de la présente Déclaration dans le cadre de leur prise de décisions.

Exigences de publication

Norme ESRS	Exigence de publication	Nom complet de l'Exigence de publication	Section
ESRS 2 Informations générales à publier	BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	1.1.1
	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2
	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et thématiques de durabilité traitées par ces organes	1.2.2
	GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	1.2.3
	GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	1.2.4
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	1.2.5
	SBM-1	Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur	1.3.1
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	1.3.2
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.3
	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	1.4.2
ESRS E1 Changement climatique	ESRS 2 GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	1.2.3
	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.1.1
	ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.3
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique	1.4.1
	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.2.1
	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.2.2
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.3.1
	E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.3.2
	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	2.2.3.3
	E1-8	Tarification interne du carbone	2.2.3.4
ESRS E2 Pollution	ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en matière de pollution	1.4.1
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources aquatiques et marines	1.4.1
	E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	2.3.1.1
	E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	2.3.1.2
	E3-3	Objectifs en matière de ressources aquatiques et marines	2.3.2.1

ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'entreprise	2.4.1.1
	ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.3
	ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	1.4.1
	E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.2.1
	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.2.2
	E4-4	Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.3.1
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	1.4.1
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	1.3.2
	ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.3
	S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.1.1
	S1-2	Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	3.1.1.2
	S1-3	Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.1.1.3
	S1-4	Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques concernant les effectifs de l'entreprise	3.1.1.4
	S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.2.1
	S1-6	Caractéristiques de nos salariés	3.1.2.2
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.2.3
	S1-9	Métriques de diversité	3.1.2.4
	S1-10	Salaires décents	3.1.2.5
	S1-13	Métriques de formation et de développement des compétences	3.1.2.6
	S1-14	Métriques de santé et de sécurité	3.1.2.7
	S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.2.8
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	3.1.2.9
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	1.3.2
	ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise	1.3.3
	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.1.1
	S4-2	Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.1.2
	S4-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.2.1.3
	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.2.1.4
	S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.2.2.1
ESRS G1 Conduite des affaires	ESRS 2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1
	ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en matière de conduite des affaires	1.4.1
	G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	4.1.1.1
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	4.1.1.2
	G1 - MDR-A	Exigences de publication minimum concernant les actions relatives aux politiques de conduite des affaires	4.1.1.3
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.1.4
	G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	4.1.2.1
	G1-6	Pratiques en matière de paiement	4.1.2.2

Autres actes législatifs de l'Union

Vous trouverez ci-après un aperçu de tous les points de données qui découlent d'autres actes législatifs en vigueur dans l'UE (y compris ceux que nous avons jugés non matériels), avec leur emplacement dans la présente Déclaration relative à la durabilité. Pour les points de données portant la mention « Sans objet », veuillez noter que cela a trait uniquement aux informations requises en vertu du paragraphe des normes ESRS tel qu'indiqué dans la liste ci-dessous.

Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable, paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449bis du règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Sans objet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe, 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Sans objet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Sans objet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Sans objet
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.1.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence 'accord de Paris', paragraphe 16, point g)		Article 449bis Règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.1.1

ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449bis Règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.3.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat), paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I Indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Non matériels
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Non matériels
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non matériels
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449bis Règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.3.2
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449bis Règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.3.2
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.3.3
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Introduction par étapes
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)		Article 449bis du règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Introduction par étapes

ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif, paragraphe 66, point c)		Article 449bis du règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.		Introduction par étapes
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)		Article 449bis du règlement (UE) n° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés		Introduction par étapes
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	Introduction par étapes
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I Indicateur n° 2, tableau 2, annexe I Indicateur n° 1, tableau 2, annexe I Indicateur n° 3, tableau 2, annexe I			Non matériels
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I			2.3.1.1
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I			2.3.1.1
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			Non matériels
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I			Non matériels
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres, paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I			Non matériels
ESRS 2 - SBM3 - E4, paragraphe 16 point a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I			1.3.3
ESRS 2 - SBM3 - E4, paragraphe 16 point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I			1.3.3
ESRS 2 - SBM3 - E4, paragraphe 16 point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I			1.3.3
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I			2.4.2.1
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			2.4.2.1
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I			2.4.2.1

ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I		Non matériels
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I		Non matériels
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I		1.3.3
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travai, paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I		1.3.3
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		3.1.1.1
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.1.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I		3.1.1.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I		3.1.1.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I		3.1.1.3
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.2.7
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I		Introduction par étapes
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.2.8
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général, paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I		3.1.2.8
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I		3.1.2.9
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	3.1.2.9
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I		Non matériels

ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		Non matériels
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I		Non matériels
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériels
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	Non matériels
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Non matériels
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		Non matériels
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériels
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Non matériels
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		3.2.1.1
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	3.2.1.1
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		3.2.1.4
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I		Sans objet
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I		Sans objet
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	4.1.2.1
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I		4.1.2.1



Informations en exécution de l'Article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la taxinomie) (2.1)

[EUT]

Le Règlement sur la taxinomie institue un cadre à l'échelle de l'UE à l'aide duquel les investisseurs et les entreprises peuvent déterminer si certaines activités économiques sont durables sur le plan environnemental. Pour pouvoir être considérées comme durables sur le plan environnemental, et donc alignées sur la taxinomie, les activités doivent:

- être des activités pertinentes, à savoir des activités reprises dans la liste d'activités considérées comme les plus pertinentes pour atteindre les objectifs environnementaux définis par l'Europe. Les activités pertinentes sont appelées 'activités éligibles à la taxinomie' et sont décrites dans les Actes délégués;
- respecter les Critères d'examen technique concernant la contribution substantielle aux objectifs environnementaux et ne pas causer de préjudice important à ces objectifs;
- être exercées dans le respect des garanties sociales et de gouvernance minimales.

Six objectifs environnementaux sont précisés dans le Règlement sur la taxinomie:
- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et la réduction de la pollution;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

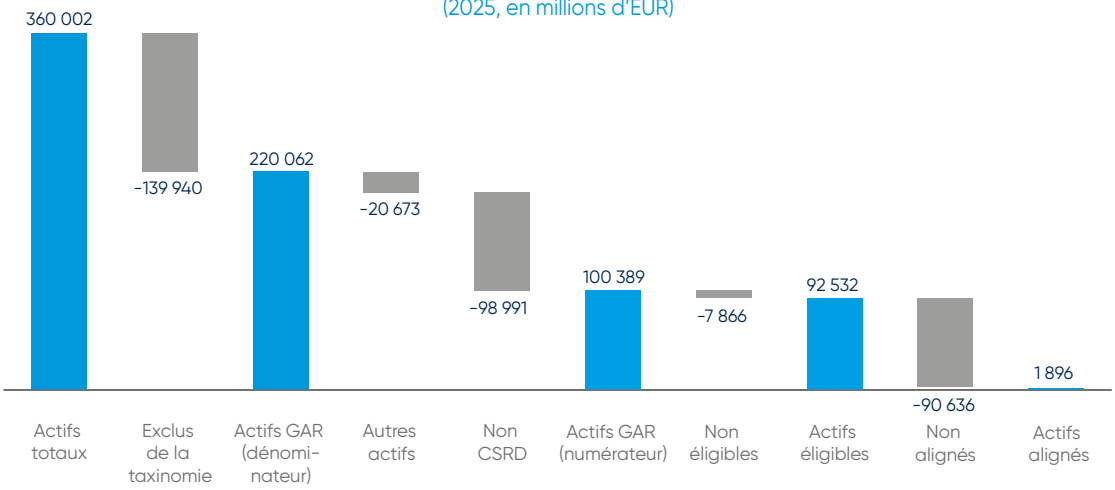
KBC est une grande entreprise soumise aux obligations de publication d'informations décrites dans l'Acte délégué sur la publication d'informations (ADPI) au titre du règlement établissant la taxinomie de l'UE. Nous dressons un rapport de nos activités en tant qu'établissement de crédit, (ré)assureur et gestionnaire d'actifs. Divers groupes de travail, composés de représentants des pays clés dans lesquels nous sommes actifs, abordent différents thèmes, tels que les formes de crédits qui contribuent aux objectifs de durabilité ou encore les assurances non-vie qui visent à promouvoir l'adaptation au changement climatique. Les demandes de crédit individuelles à des fins spécifiques sont passées au peigne fin également pour s'assurer qu'elles respectent les critères techniques et les garanties sociales minimales. Les demandes de crédit non motivées par un objectif précis sont déclarées sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement de la contrepartie.

La disponibilité des données reste un défi.
- Obtenir des données relatives à la Taxinomie de l'UE de la part de nos contreparties pose toujours problème. Il est notamment difficile d'identifier des fournisseurs de données adéquats, d'aligner les données de ces derniers sur notre portefeuille interne et d'accéder aux informations d'entités qui n'appliquent pas la CSRD. Ces problématiques soulignent la nécessité d'une harmonisation et d'une transparence accrues des données sur la durabilité.
- Nous sommes pour l'heure dans l'impossibilité de procéder à une évaluation exhaustive de l'alignement des crédits octroyés aux ménages (immobilier et véhicules motorisés) en raison du manque de données individuelles concernant les actifs sous-jacents. Nous ne disposons par exemple pas de toutes les données individuelles relatives aux habitations financées. Pour de nombreux véhicules électriques faisant l'objet d'un crédit, il nous manque par ailleurs des informations sur les pneus ou encore l'utilisation circulaire des matériaux.

Nous avons par conséquent choisi de publier volontairement dans notre Sustainability Report (kbc.com) des pourcentages relatifs à la taxinomie également, qui sont basés sur des approximations et des informations disponibles au sein du groupe (non soumises à une validation).

Cette section se concentre sur les informations qui doivent obligatoirement être publiées. L'ADPI établit plusieurs tableaux détaillés à l'intention des établissements de crédit, assureurs/réassureurs et gestionnaires d'actifs. Nous les avons intégrés au présent rapport annuel à la section 'Taxinomie de l'UE – Tableaux détaillés' sous 'Informations complémentaires'. Nous utilisons les mêmes modèles de reporting que pour notre Déclaration relative à la durabilité 2024. Le nouveau calcul des ICP, prévu par le paquet de simplification Omnibus mais qui n'a toutefois pas encore été soumis au vote au 31 décembre 2025, n'a pas encore été appliqué dans nos tableaux. Lorsque cela est possible toutefois, nous informons nos lecteurs en publiant également des chiffres sur la base de la nouvelle définition des ICP prévue par la directive Omnibus (numérateur et dénominateur alignés et inclusion de l'encours aligné sur la taxinomie des contreparties non CSRD).

Taxinomie de l'UE - KBC en tant qu'établissement de crédit
Rapprochement Actifs totaux – Actifs alignés
(2025, en millions d'EUR)



Lorsque l'ADPI exige que les calculs soient effectués sur la base du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement (Capex) des contreparties, ces tableaux sont présentés de deux façons distinctes (une fois pour le chiffre d'affaires et une fois pour les dépenses d'investissement). Les sections ci-dessous se limitent aux données issues des indicateurs clés de performance (ICP) relatifs au chiffre d'affaires de la contrepartie (le cas échéant).

KBC en tant qu'établissement de crédit
Aux fins de la présente section, sont pris en compte les actifs de tous les établissements de crédit du groupe, c.-à-d. les entités définies à l'article 4(1), point (1), du Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit). Comme défini dans l'ADPI, les informations publiées doivent être basées sur le périmètre de la consolidation prudentielle de KBC. Ce périmètre correspond au périmètre comptable (Annexe 6.5 des 'Comptes annuels consolidés').

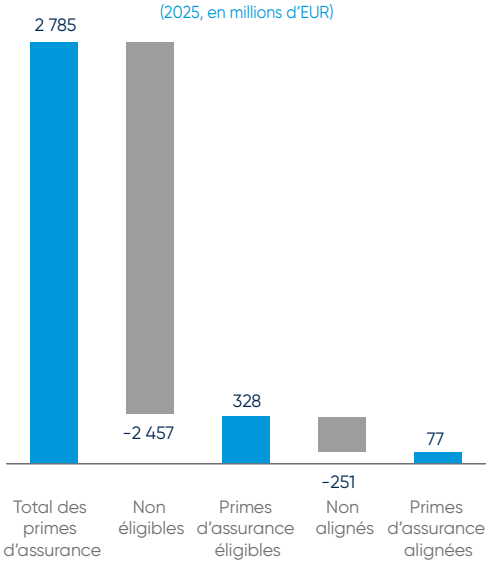
Le pourcentage d'éligibilité obligatoire pour les actifs de nos établissements de crédit s'élève à 42,0% (41,0% en 2024). Il comprend les crédits hypothécaires et les crédits automobiles aux ménages, ainsi que l'exposition éligible aux contreparties financières et non financières (en vertu de la CSRD). Le pourcentage d'alignement (GAR, green asset ratio ou ratio d'actifs verts) est de 0,9% (0,5% en 2024). Cette augmentation est imputable à une meilleure identification des sociétés CSRD et de leurs filiales, ainsi qu'à l'augmentation des encours avec les entités CSRD.

Ce pourcentage reste toutefois faible en raison de la disponibilité limitée des données et des définitions asymétriques des numérateur et dénominateur du GAR. Dans le numérateur par exemple, les contreparties se limitent aux entreprises soumises à la CSRD, tandis que le dénominateur doit comprendre également des entreprises non soumises à la CSRD. Le dénominateur englobe aussi plusieurs autres actifs non éligibles, comme des produits dérivés, des liquidités et du goodwill. Dans le graphique, nous rapprochons le total des actifs (avant déduction des réductions de valeur) et les actifs alignés (sur la base des ICP relatifs au chiffre d'affaires des contreparties). Le portefeuille détenu à des fins de négociation et les montants concernant des banques centrales et des gouvernements centraux sont exclus.

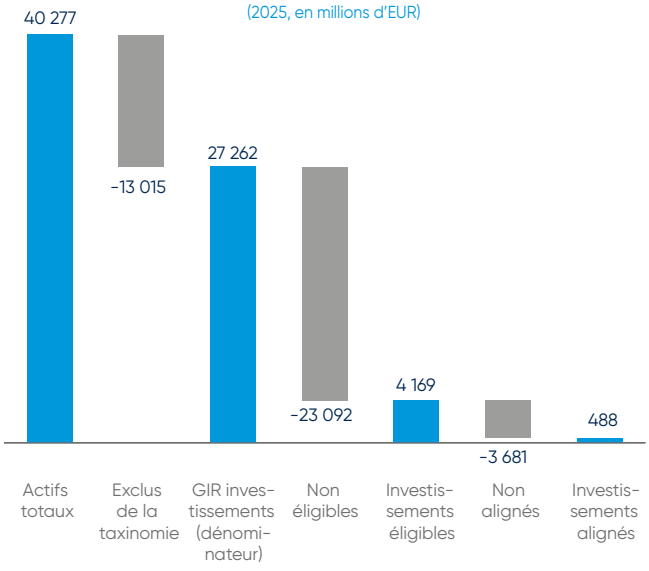
Lorsque l'on applique la définition du GAR mise à jour selon la Directive Omnibus de l'UE, nous estimons notre GAR à 4,0%.
Le pourcentage d'alignement des garanties financières (hors bilan) est de 1,7% (1,4% en 2024).

KBC en tant que (ré)assureur
Aux fins de la présente section, sont prises en compte les activités de toutes les entreprises d'assurance du groupe, c.-à-d. les entités définies à l'Article 13, point (1), de la Directive 2009/138/CE, ainsi que de toutes les entreprises de réassurance du groupe, c.-à-d. les entités définies à l'Article 13, point (4), de cette même Directive. Les chiffres présentés ci-dessous sont basés sur le périmètre comptable des activités d'assurance de KBC (Annexe 6.5 des 'Comptes annuels consolidés').
Pour les activités de (ré)assurance, deux ICP sont requis: l'un relatif aux activités de souscription, l'autre aux investissements.

Taxinomie de l'UE - KBC en tant qu'entreprise de (ré)assurance Rapprochement Total des primes d'assurance – Primes d'assurance alignées
(2025, en millions d'EUR)



Taxinomie de l'UE - KBC en tant qu'entreprise de (ré)assurance Rapprochement Actifs totaux – Investissements alignés
(2025, en millions d'EUR)



Activités de souscription
Les activités de souscription sont exprimées en pourcentage des primes brutes en assurance non-vie souscrites. Les primes éligibles correspondent à la part des primes brutes souscrites liée à la couverture des menaces climatiques (au sein des activités d'assurance non-vie, 'Autre assurance automobile' – principalement en lien avec les dommages causés par la grêle et les tempêtes – et 'Assurance incendie et autres dommages aux biens' – principalement en lien avec les tempêtes et les inondations). Le pourcentage d'éligibilité pour les activités de souscription s'élève à 11,8% (12,5% en 2024). L'augmentation du pourcentage d'alignement à 2,8% (contre 1,7% en 2024) est principalement due à l'alignement sur la taxinomie d'un produit d'assurance habitation en République tchèque à la suite d'une récente mise à jour, en plus du portefeuille de primes alignées existant en Belgique (lié au portefeuille d'entreprise pour l'assurance incendie et autres dommages aux biens). En raison de la souscription plus standardisée dans le segment de détail de masse, qui n'inclut généralement pas de processus d'évaluation des risques et de souscription adapté aux spécificités d'un client individuel, il est plus difficile d'y respecter tous les critères d'examen technique décrits dans la taxinomie de l'UE. Les critères relatifs à l'incitation à la réduction des risques et à l'intégration, dans le cadre de la conception d'un produit, de récompenses fondées sur les risques au titre des mesures préventives sont considérés comme particulièrement difficiles à remplir à cet égard. Durant les années à venir, nous continuerons d'aligner notre gamme de produits d'assurance sur les critères de la taxinomie. Toutes nos compagnies d'assurance ont mis en place ou sont en train de mettre en place des cartes des risques d'inondation dans le cadre de la souscription d'assurance et analysent comment intégrer davantage ces cartes prospectives dans les processus pertinents de gestion des risques d'assurance. En outre, nous étudions certaines possibilités en vue d'inciter les assurés à prendre des mesures préventives contre les risques liés au climat. Dans le graphique, nous rapprochons le total des primes d'assurance et les primes alignées.

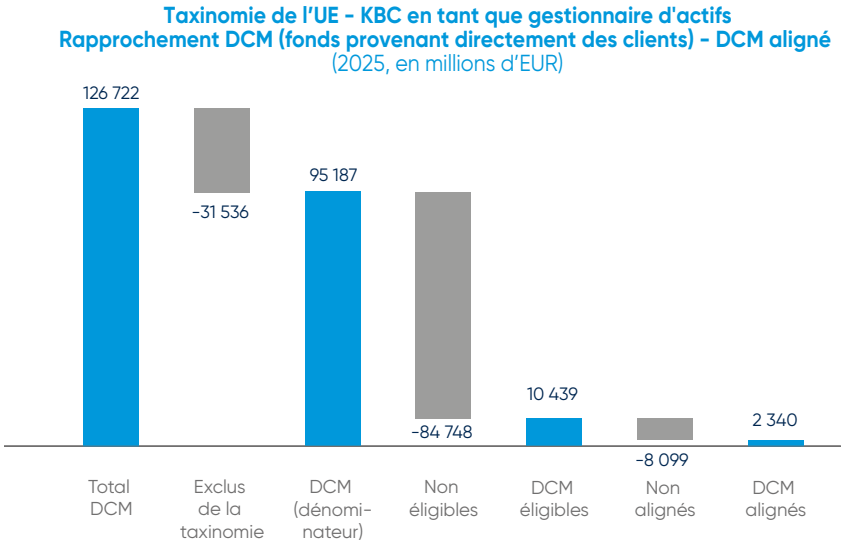
Investissements
Les investissements comprennent tous les investissements directs et indirects des assureurs, y compris les crédits, les avances et les bâtiments. Le pourcentage d'éligibilité obligatoire pour les investissements s'élève à 15,3% (14,8% en 2024). Il comprend l'exposition éligible aux contreparties financières et non financières ainsi que plusieurs crédits (y compris un portefeuille de crédits hypothécaires acquis auprès de KBC Bank). Le pourcentage d'alignement (GIR, green investment ratio ou ratio d'investissements verts) est de 1,8% (1,4% en 2024). L'écart entre les chiffres 2025 et 2024 est attribuable principalement à la couverture élargie des données provenant de notre fournisseur de données. Lorsque l'on applique la nouvelle définition sur la base de la Directive Omnibus de l'UE, notre ICP est estimé à 5,4%.

Les investissements sont gérés principalement par KBC Asset Management (AM), qui a fait appel à un fournisseur de données externe s'agissant des données relatives à la taxinomie.
Dans le graphique, nous rapprochons le total des actifs et les investissements alignés. Les montants concernant des banques centrales et des gouvernements centraux sont exclus.

KBC en tant que gestionnaire d'actifs

Aux fins de la présente section, sont pris en considération tous les actifs sous gestion liés aux DCM (voir le glossaire des ratios et termes financiers). Ces DCM sont gérés par KBC Asset Management (données relatives à la taxinomie via un fournisseur externe). Le pourcentage d'éligibilité obligatoire pour les DCM s'élève à 11,0% (8,7% en 2024). Le pourcentage d'alignement (ICP pour les gestionnaires d'actifs) est de 2,5% (1,8% en 2024). L'écart entre les chiffres 2025 et 2024 est attribuable principalement à la couverture élargie des données provenant de notre fournisseur de données, et l'augmentation de la proportion des fonds d'IR contribue également à l'amélioration. Lorsque l'on applique la nouvelle définition sur la base de la Directive Omnibus de l'UE, notre pourcentage d'alignement est estimé à 8,4%.

Dans le graphique, nous rapprochons le total des DCM et les DCM alignés. Les montants concernant des banques centrales et des gouvernements centraux sont exclus.



KBC en tant que conglomérat financier

KBC calcule un ICP consolidé en utilisant une moyenne pondérée basée sur les revenus.

ICP consolidé	ICP	Alignement basé sur le chiffre d'affaires	Alignement basé sur les dépenses d'investissement
KBC en tant qu'établissement de crédit	GAR	0,9%	1,0%
KBC en tant que (ré)assureur	Combiné	2,3%	2,4%
	ICP Souscription	2,8%	2,8%
	ICP Investissement	1,8%	2,3%
KBC en tant que gestionnaire d'actifs	ICP Gestion d'actifs	2,5%	3,3%
KBC en tant que conglomérat financier	ICP consolidé	1,4%	1,5%

Lorsque l'on applique la nouvelle définition sur la base de la Directive Omnibus de l'UE, notre ICP consolidé est estimé à 3,9%.

Changement climatique (2.2)

Stratégie liée au changement climatique (2.2.1)

Plan de transition visant l'atténuation du changement climatique (2.2.1.1)

[E1-1]

Le plan de transition de KBC reprend notre stratégie claire et exploitable pour atténuer le changement climatique. Cette stratégie est conforme à notre engagement externe formel visant à soutenir l'objectif mondial à long terme fixé par l'Accord de Paris, à savoir limiter la hausse de la température moyenne dans le monde à un niveau nettement inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et déployer tous les efforts possibles pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C de plus que les niveaux préindustriels. Si cette ambition stratégique implique que KBC s'efforce dans toute la mesure du possible d'aligner ses activités afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, aucun engagement formel n'est toutefois pris pour aligner ses activités sur des trajectoires fondées sur la science pour atteindre cet objectif de 1,5 °C, qui préconisent de parvenir à des émissions de CO_2 nettes nulles d'ici 2050. Certains de nos objectifs de réduction des émissions de GES sont jugés en ligne avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, et d'autres sont jugés conformes aux trajectoires visant à limiter le réchauffement à un niveau nettement inférieur à 2 °C. Certains objectifs ne sont en outre pas sous-tendus par des scénarios fondés sur la science. Toutes ces informations sont détaillées à la section 2.2.3.1, laquelle fournit une vue d'ensemble de tous les objectifs.

Ce plan consolide nos objectifs, priorités et engagements au sein d'un seul et même cadre, s'applique à toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation financière et couvre nos activités bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que nos propres investissements. Le plan de transition s'articule autour de cinq composantes majeures:

- Ambition
- Gouvernance
- Stratégie de mise en œuvre
- Stratégie d'engagement
- Métriques et objectifs

Le plan de transition, approuvé par le CD le 14 octobre 2025 puis par le Conseil le 23 octobre 2025, illustre comment notre approche de transition climatique s'intègre et se conforme à notre stratégie économique, notre gestion des risques et notre planification financière dans leur ensemble. Il présente nos priorités stratégiques et détaille les actions concrètes que nous menons afin de soutenir une économie bas carbone ainsi que l'étendue de nos objectifs et leur compatibilité avec l'Accord de Paris, sans toutefois explorer tous les détails de la mise en œuvre.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique complet de KBC Groupe, disponible à l'adresse www.kbc.com. Les progrès réalisés dans le cadre de ce plan de transition, ainsi que sa mise en œuvre, sont détaillés dans les sections suivantes de la présente Déclaration relative à la durabilité, ainsi que dans les derniers Sustainability Report et Risk Report de KBC, disponibles à l'adresse www.kbc.com.

Notre approche actuelle en matière de planification de la transition climatique fixe des objectifs liés au climat concernant les émissions de nos activités propres ainsi que certaines des émissions les plus matérielles associées à nos activités de financement ou d'investissement (voir également la section 2.2.3.1). Nos objectifs de réduction des émissions de GES par catégorie applicable couvrent:

- 79% de notre propre empreinte carbone (veuillez consulter la section 2.2.3.1.1 pour de plus amples informations sur l'étendue de notre objectif).
- 63% des émissions financées de périmètres 1 et 2 de notre portefeuille de crédits. La couverture atteint 21% lorsque les émissions financées de périmètre 3 sont intégrées, ce qui n'offre toutefois qu'une valeur limitée dès lors que ce périmètre s'accompagne d'une incertitude sensiblement plus élevée, ce qui entrave la fixation efficace d'objectifs.
- 100% des émissions financées de périmètres 1 et 2 liées aux investissements propres de KBC Assurances. La couverture atteint 4% lorsque les émissions financées de périmètre 3 sont intégrées, mais le commentaire ci-dessus concernant les émissions financées de périmètre 3 du portefeuille de crédits s'applique ici également. Le taux de couverture est calculé exclusivement sur la base de portefeuilles directement liés aux émissions de l'économie réelle. Les actions et les obligations d'entreprises cotées sont donc incluses, tandis que les obligations souveraines sont exclues.
- 0% de nos émissions liées à l'assurance, dès lors que les pratiques de définition d'objectifs pour cette catégorie n'en sont qu'à leurs débuts, la plupart des assureurs n'ayant pas encore défini les objectifs d'émissions de périmètre 3 pour les activités de souscription.

- Pour nos activités de gestion d'actifs, l'objectif de nos fonds d'IR couvre 52% de nos émissions financées de périmètres 1 et 2. La couverture atteint 3% lorsque les émissions financées de périmètre 3 sont intégrées, mais le commentaire ci-dessus concernant les émissions financées de périmètre 3 du portefeuille de crédits s'applique ici également. Le taux de couverture est calculé exclusivement sur la base de portefeuilles directement liés aux émissions de l'économie réelle. Les actions et les obligations d'entreprises sont donc incluses, tandis que les obligations souveraines sont exclues.

La section 2.2.3.1.2 détaille l'étendue et l'approche de nos objectifs. Cette approche garantit que nos efforts sont ciblés là où ils sont susceptibles d'exercer l'impact le plus important.

Nous identifions les risques et opportunités liés au climat grâce à des analyses stratégiques (à savoir les 'White Papers' sectoriels ou thématiques) et des évaluations adaptées des risques et opportunités. Les résultats de cette gestion continue des risques et opportunités sont étroitement liés à notre stratégie et nos objectifs climatiques, et interviennent également dans notre cycle de planification financière, influençant directement notre allocation de portefeuille, nos dépenses et l'évaluation de l'adéquation du capital. Notre planification financière annuelle tient compte de scénarios climatiques ainsi que de l'évolution des risques climatiques, lesquels éclairent nos décisions en matière de budget et de stratégie (voir également la section 1.4.1). La gestion des risques ESG, y compris ceux liés au climat, est systématiquement intégrée dans l'ensemble des composants de notre Risk Management Framework (voir section 2.2.2.2). Ces risques sont systématiquement identifiés et gérés pour l'ensemble de nos processus, grâce à une analyse de scénarios basée sur des modèles crédibles de l'AIE ou du NGFS, entre autres. La mise en œuvre de notre plan de transition climatique implique également un engagement actif auprès de diverses parties intéressées, y compris, entre autres, les décideurs politiques et nos clients. Notre objectif est d'étendre notre impact positif au-delà de nos activités, en cultivant des relations fortes et en partageant les meilleures pratiques (voir aussi la section 1.3.2).

Nos objectifs concrétisent nos ambitions climatiques et sont guidés par des méthodologies reconnues à l'international. Ils se conforment aux directives de l'Initiative finance du PNUE, lesquelles exigent d'avoir recours à des scénarios de décarbonation fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris. L'aperçu de nos objectifs et de leur degré de compatibilité avec le scénario d'un réchauffement limité à 1,5 °C est disponible dans l'annexe du Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique de KBC Groupe ainsi qu'ailleurs dans le présent document (voir section 2.2.3.1).

Tous nos objectifs environnementaux ont été revus et approuvés par l'ISB et le CD et appuyés par le Conseil. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre stratégie et de nos objectifs de transition climatique font l'objet d'un suivi et d'un rapport régulier à l'ISB, ainsi que d'un rapport semestriel transmis au Conseil et au CD par le biais de notre Sustainability Dashboard. Ce tableau de bord met en avant des paramètres mesurables et vérifiables liés aux thèmes et actions clés de notre stratégie de durabilité et de notre plan de transition, ce qui garantit la transparence et la prise de responsabilité de chacune des parties intéressées.

Les principaux leviers de décarbonation de KBC sont entre autres les suivants: réduire l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles propres (objectif de réduction de 80% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2015), orienter les portefeuilles de crédits et d'investissement afin de parvenir à une intensité des émissions plus faible grâce à des objectifs fondés sur la science pour les secteurs à fort impact, et promouvoir des politiques d'investissement responsable. Les mesures clés comprennent le financement d'énergies renouvelables, de bâtiments peu énergivores et de véhicules électriques, ainsi que des activités d'engagement menées auprès des clients et des parties intéressées pour accélérer la transition (voir la section 2.2.2.2). Nous poursuivons le renforcement de notre stratégie climatique, marquant la quatrième année consécutive d'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs dédiés dans le cadre de notre impact climatique indirect. Les dernières mesures confirment que la transition est bien en cours: elle progresse efficacement dans plusieurs domaines, tandis que des problèmes technologiques et économiques se posent dans d'autres, exigeant des solutions ciblées et un suivi rigoureux.

À notre connaissance, aucune émission verrouillée n'existe au sein de nos activités propres qui viendrait menacer gravement la réalisation de nos objectifs de réduction des émissions de GES. Nos objectifs de crédits liés au changement climatique favorisent sensiblement les efforts de décarbonation de certaines des activités à plus forte intensité de carbone au sein de notre portefeuille de crédits. Ces objectifs servent également de mécanisme d'identification et de gestion de l'exposition au risque lié aux actifs échoués (c.-à-d. le risque qu'ils perdent leur valeur économique avant la fin de leur durée de vie utile anticipée). Si les éventuelles émissions de GES verrouillées ne sont pas quantifiées à ce jour, nous continuons toutefois à identifier les actifs qui risquent de devenir des actifs échoués grâce à la mise à jour des mesures des progrès réalisés en faveur de nos objectifs climatiques et aux analyses des White Papers.

KBC ne correspond à aucun des critères d'exclusion énumérés aux Articles 12.1 et 12.2 du Règlement de l'UE sur les Indices de référence climatiques (Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission).

Changement climatique: gestion des impacts, des risques et des opportunités (2.2.2)

Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique (2.2.2.1)

[E1-2]

Toutes les politiques liées à la durabilité sont regroupées dans notre Cadre sur la politique de durabilité (Sustainability Policy Framework), qui offre un aperçu condensé mais complet desdites politiques. Ce cadre définit le champ d'application de nos politiques, résume les procédures de gouvernance sur la façon dont les politiques sont fixées et mises en œuvre et décrit nos politiques en vigueur, sur la base à la fois d'exclusions de certain(e)s entreprises, secteurs ou activités et de l'application de certaines conditions. Il s'applique à l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels identifiés pour KBC. Par conséquent, nous nous référerons à ce Cadre (disponible sur www.kbc.com) lorsque nous publierons des informations sur divers sujets dans cette Déclaration relative à la durabilité.

Un processus strict de diligence raisonnable est en place afin d'assurer le respect de ces politiques, y compris la possibilité de demander conseil à des experts en la matière sur des thématiques de durabilité soulevées lors de cas individuels. Les aspects liés au risque de réputation entrent dans le champ d'application de ces conseils qui, dans certains cas, sont obligatoires. Tous les scénarios ne pouvant pas être couverts par les politiques existantes, l'application de ces dernières dans des cas spécifiques est du ressort du CD et d'autres organes de décision compétents. Cela inclut la possibilité d'accepter des écarts mineurs par rapport à la politique lorsqu'ils sont considérés comme étant dans l'esprit de cette politique.

Le cadre est applicable au groupe dans son ensemble et à toutes nos activités principales (crédits, assurances, services de conseil, conseils en investissements) et connexes (investissements propres et approvisionnements). Il couvre tous les secteurs et toutes les activités considéré(e)s comme (potentiellement) controversé(e)s et qui font l'objet d'une politique interne (droits de l'homme, énergie, acier, ciment et aluminium, exploitation minière, défense, biodiversité, jeux d'argent, tabac, activités liées aux animaux, et prostitution).

Nous revoyons nos politiques de durabilité au moins tous les deux ans. Nous tenons compte des intérêts de nos principales parties intéressées, dès lors que toutes les politiques du Cadre de durabilité sont examinées par l'ISB, certaines étant même débattues par l'ESB, qui représente les intérêts des principales parties intéressées (externes).

La ratification et la responsabilité ultimes relèvent du CD pour l'ensemble des politiques de durabilité. Tous les effectifs concernés sont toutefois responsables de leur mise en œuvre.

Politique environnementale (Environmental Policy)

Notre Politique environnementale prévoit une série de directives d'ordre général, telles que:

- la limitation de l'impact négatif des activités propres de l'entreprise;
- la mise au point et l'offre de produits et services bancaires, d'assurance et d'investissement favorisant une société durable, bas carbone et résiliente face au changement climatique;
- l'application et la révision régulière de politiques strictes afin de limiter l'impact environnemental de nos activités de base en réduisant l'impact environnemental et climatique de notre portefeuille de crédits, investissements, assurances et services de conseil;
- la prise de conscience de la responsabilité environnementale chez nos parties intéressées internes et externes, en incitant nos employés à mettre cette politique en œuvre et en encourageant nos fournisseurs à en faire de même.

Ces directives générales sont déclinées en politiques spécifiques, telles que la Politique énergétique ou la Politique minière (voir ci-après).

Une équipe de durabilité dédiée au sein du groupe est chargée de

- demander des explications de la part des parties intéressées internes sur leur offre de produits durables;
- revoir régulièrement les politiques dédiées;
- fournir des directives pour appliquer les restrictions prévues par ces politiques.

Politique environnementale (Environmental Policy)

Champ d'application	Applicable à l'ensemble du groupe et à toutes les activités et opérations du groupe	
Référence à des accords tiers	Accord de Paris Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) Protocole des gaz à effet de serre Collective Commitment to Climate Action (CCCA) Principles for Responsible Banking de l'initiative finance du PNUE (PRB IF PNUE)	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Exemples: politique énergétique spécifique prévoyant des restrictions sur le charbon/pétrole/gaz, des objectifs de réduction des émissions
Adaptation au changement climatique	Oui	Exemples: développement de produits et services comme une assurance récoltes multi-risques, le financement/l'assurance de projets de préservation de l'eau
Efficacité énergétique	Oui	Exemples: objectifs propres en matière d'empreinte carbone, produits spécifiques liés à un EPC (Energy Performance Certificate)
Déploiement des énergies renouvelables	Oui	Exemple: financement de projets d'énergie renouvelable
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Politique énergétique (Energy Policy)

Nous aspirons à contribuer à une société bas carbone, comme en témoigne notre adhésion au Collective Commitment to Climate Action (CCCA) en 2019. Lors de son lancement en septembre 2019, le CCCA a été adopté par certains signataires des Principles for Responsible Banking (PRB) de l'initiative finance du PNUE en tant qu'engagement climatique supplémentaire. En adoptant le CCCA, nous nous sommes engagés à aligner nos portefeuilles sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement planétaire à un niveau largement inférieur à 2 °C, si possible à 1,5 °C. Notre Politique énergétique vise à interdire ou à réduire le recours aux énergies fossiles ainsi qu'à soutenir l'adoption des énergies renouvelables. Elle exclut tous services de financement, d'assurance ou de conseil vis-à-vis de projets directement liés au charbon thermique et impose des conditions strictes à tous autres services de financement, d'assurance ou de conseil fournis à des entreprises ayant toujours recours au charbon thermique. Elle exclut également tous services de financement, d'assurance ou de conseil liés à l'exploration et au développement de gisements de pétrole et de gaz non conventionnels et à tout autre nouveau gisement de pétrole ou de gaz.

Politique énergétique (Energy Policy)

Champ d'application	Cette politique s'applique à l'ensemble du groupe à tous les services de financement, d'assurance et de conseil fournis à des entreprises actives dans la production d'électricité ou de chauffage, soit en tant que producteurs, soit en tant que fournisseurs ou contractants de telles entreprises.	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Cette politique aborde l'atténuation du changement climatique en se concentrant sur la transition d'un système énergétique dépendant des énergies fossiles vers un système axé sur les énergies renouvelables.
Adaptation au changement climatique	Non	-
Efficacité énergétique	Non	-
Déploiement des énergies renouvelables	Oui	Cette politique aborde le déploiement des énergies renouvelables en se concentrant sur la transition d'un système énergétique dépendant des énergies fossiles vers un système axé sur les énergies renouvelables.
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Politique de recalcul (Recalculation Policy)

Nous nous sommes fixé des objectifs externes pour nos émissions de gaz à effet de serre tant propres que financées (voir section 2.2.3.1). Ces objectifs se rapportent aux émissions sur une année de référence donnée. Afin d'anticiper les événements qui entraîneront un retraitement des calculs effectués pour cette année de référence, nous avons mis en place une politique décrivant le processus et les méthodes de recalcul recommandées. La décision définitive de retraiter une valeur de référence, la méthode de recalcul et l'impact potentiel sur l'objectif concerné est prise par l'ISB, qui peut déléguer cette tâche au Steering Committee Sustainability. Si un calcul antérieur a fait l'objet d'une assurance externe, toutes les informations sur le recalcul sont transmises à l'auditeur pour qu'il puisse préparer toute revalidation éventuelle.

Politique de recalcul (Recalculation Policy)

Champ d'application	Cette politique s'applique à nos objectifs externes en matière d'empreinte carbone et d'émissions financées. Plus précisément, dans ce dernier cas, cette politique s'applique à chaque secteur/domaine pour lequel nous nous sommes fixé des objectifs d'émissions externes. Les objectifs sont définis au niveau de KBC Groupe. KBC Asset Management et les investissements propres ne sont pour l'instant pas concernés par cette Politique de recalcul.	
Référence à des accords tiers	La présente politique est basée sur le Protocole des gaz à effet de serre.	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Cette politique aborde le recalcul de nos objectifs climatiques externes (réduction des émissions).
Adaptation au changement climatique	Non	-
Efficacité énergétique	Non	-
Déploiement des énergies renouvelables	Non	-
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Politique d'investissement (Investment Policy)

Cette politique entend mettre en place des restrictions éthiques strictes pour les investissements. Nous excluons ainsi les investissements dans les entreprises figurant sur la Liste noire (Blacklist) ou la Liste des contrevenants aux Droits de l'homme de KBC, et les investissements dans les gouvernements ou autres autorités publiques d'un pays repris sur la Liste des régimes controversés de KBC. Cela s'applique également aux investissements dans des entreprises impliquées d'une quelconque manière dans l'extraction de charbon thermique et/ou dans des sociétés qui produisent de l'électricité à partir de charbon thermique. Les investissements dans des entreprises liées au tabac sont également interdits. Cette politique est respectée à toutes les étapes des processus d'investissement de KBC Asset Management.

Politique d'investissement (Investment Policy)

Champ d'application	Cette politique s'applique à l'ensemble du groupe et à toutes les activités d'investissement de KBC, pour le compte tant des clients que des filiales de KBC.	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Cette politique aborde l'atténuation du changement climatique en excluant de nos investissements certains groupes ou certaines activités ayant un impact négatif.
Adaptation au changement climatique	Non	-
Efficacité énergétique	Non	-
Déploiement des énergies renouvelables	Oui	Cette politique aborde le déploiement des énergies renouvelables en excluant certains groupes ou certaines activités ayant un impact négatif.
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsable (Investment Policy for Responsible Investing Funds)

Au travers de l'investissement responsable, KBC Asset Management entend favoriser la transition vers un monde plus durable, en:

- excluant les investissements dans des activités ayant un impact négatif grave sur les thèmes ESG;
- promouvant les principes ESG dans l'ensemble de ses investissements;
- incitant les pays et les entreprises à prendre en compte la durabilité et le changement climatique dans leurs processus décisionnels;
- promouvant le développement durable par le biais d'investissements dans des obligations vertes, sociales et durables ainsi que dans des émetteurs qui contribuent aux ODD des Nations Unies.

Nos fonds d'investissement responsable adoptent par conséquent une approche dualiste, fondée sur une méthodologie de filtrage négatif (voir la politique ci-après) et de sélection positive. Le portefeuille de fonds d'investissement responsable regroupe des fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9 en vertu du SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Tous nos fonds d'Investissement responsable doivent atteindre des objectifs ESG spécifiques, qui dépendent du type de fonds. Des objectifs concrets sont définis au niveau de portefeuille en matière de scores (de risque) ESG, d'émissions de GES, d'obligations vertes, sociales et durables ainsi que d'investissements durables. KBC Asset Management protégera par ailleurs les intérêts de ses investisseurs et continuera de promouvoir une conduite responsable lors de ses votes par procuration et de ses activités d'engagement.

Cette politique est révisée dans le cadre de la révision annuelle de la méthodologie d'investissement responsable.

Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsable (Investment Policy for Responsible Investing Funds)

Champ d'application	Cette politique s'applique à tous les fonds d'investissement responsable gérés par (toutes les filiales de) KBC Asset Management.	
Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée formellement par le CD de KBC Asset Management et soumise à l'ISB pour révision. Le Comité de risque financier de KBC Asset Management est responsable de sa mise en œuvre. Tous les effectifs concernés sont toutefois responsables de sa mise en œuvre, tant au sein des différents pays qu'au niveau des départements concernés du groupe.	
Prise en compte des principales parties intéressées	Outre l'examen réalisé par l'ISB, cette politique a été présentée au Comité consultatif sur l'investissement responsable externe de KBC Asset Management.	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Cette politique aborde l'atténuation du changement climatique au niveau du portefeuille concernant les émissions de gaz à effet de serre et en investissant dans des obligations vertes.
Adaptation au changement climatique	Non	-
Efficacité énergétique	Non	-
Déploiement des énergies renouvelables	Oui	Cette politique aborde le déploiement des énergies renouvelables en fixant des objectifs au niveau du portefeuille concernant les émissions de gaz à effet de serre et en investissant dans des obligations vertes.
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable (Exclusion Policy for Responsible Investing Funds)

KBC Asset Management investit systématiquement dans des entreprises ou des gouvernements issus de différents univers d'investissement responsable, qui filtrent tous les émetteurs selon des critères prédéterminés. L'équipe de recherche sur l'investissement responsable de KBC Asset Management définit ces critères, qui sont par ailleurs abordés avec le Comité consultatif sur l'investissement responsable.

Tous les critères de filtrage négatif (critères d'exclusion) sont décrits dans la présente politique. Le filtrage négatif entraîne l'exclusion:

- de l'univers d'investissement responsable par le fonds/compartiment des émetteurs qui ne respectent pas les politiques d'exclusion ou des émetteurs qui sont manuellement exclus sur la base de l'avis du Comité consultatif sur l'investissement responsable;
- des émetteurs impliqués dans des activités liées aux jeux d'argent, aux fourrures et cuirs délicats, au divertissement pour adultes et aux combustibles fossiles;
- des investissements dans des instruments financiers liés aux animaux d'élevage et aux prix de l'alimentation.

Sont par ailleurs exclus de l'univers d'investissement du fonds/compartiment les émetteurs basés dans des pays qui:

- encouragent des pratiques fiscales injustes;
- contreviennent gravement aux principes fondamentaux de la protection de l'environnement, de la responsabilité sociale et de la bonne gouvernance.

Ces critères de filtrage négatif sont révisés dans le cadre de la révision annuelle de la méthodologie d'investissement responsable.

Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable

Champ d'application	Cette politique s'applique à tous les fonds d'investissement responsable gérés par (toutes les filiales de) KBC Asset Management.	
Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée formellement par le CD de KBC Asset Management et soumise à l'ISB pour révision. Le Comité de risque financier de KBC Asset Management est responsable de sa mise en œuvre. Tous les effectifs concernés sont toutefois responsables de sa mise en œuvre, tant au sein des différents pays qu'au niveau des départements concernés du groupe.	
Prise en compte des principales parties intéressées	Outre l'examen réalisé par l'ISB, cette politique a été présentée au Comité consultatif sur l'investissement responsable externe de KBC Asset Management.	
Domaines abordés:		
Atténuation du changement climatique	Oui	Cette politique aborde l'atténuation du changement climatique en excluant les émetteurs impliqués dans les combustibles fossiles.
Adaptation au changement climatique	Non	-
Efficacité énergétique	Non	-
Déploiement des énergies renouvelables	Oui	Cette politique aborde le déploiement des énergies renouvelables en excluant les émetteurs impliqués dans les combustibles fossiles.
Autres domaines liés au changement climatique	Non	-

Actions et ressources dans le cadre des politiques sur le changement climatique (2.2.2.2)

[E1-3]

Outre les politiques que nous avons mises en place afin de gérer les risques et de prévenir et atténuer les impacts réels et potentiels et y remédier, nous prenons également de nombreuses mesures afin de mettre nos engagements climatiques en pratique. Dans le cadre de notre Sustainable Finance Programme, nous travaillons à la réduction de notre impact environnemental ainsi qu'à l'atténuation des risques environnementaux. Lors du lancement du programme en 2019, sa finalité était exclusivement climatique. Depuis 2022, il a été étendu pour inclure d'autres thèmes environnementaux tels que la biodiversité et l'eau. Veuillez vous reporter aux sections dédiées à ces sujets (sections 2.3 sur l'eau et 2.4 sur la biodiversité) pour de plus amples informations. Nos principales actions climatiques sont décrites ci-dessous.

Gérer notre empreinte

Les sources d'émission au sein des activités propres de l'entreprise sont soigneusement mesurées afin de calculer notre empreinte carbone et de suivre notre objectif de réduction. Un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001, mis en place dans tous nos pays d'activités clés, contribue à nos efforts dans ce domaine.

De nouveaux éclairages concernant, par exemple, les progrès vis-à-vis des objectifs, les tendances de consommation et les impacts des mesures précédentes peuvent entraîner de nouvelles mesures à l'échelle du groupe ou au niveau local, telles que:

- la modernisation du Centre de Données Européen Central afin de réduire la consommation en électricité et les besoins en systèmes de refroidissement;
- l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires en Belgique et en Slovaquie.

Gérer notre empreinte	
Champ d'application	L'inventaire des GES est dressé au niveau de l'ensemble du groupe, pour toutes les filiales sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel.
Horizons temporels	Interventions annuelles afin d'atteindre nos objectifs à long terme – voir la section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Informations quantitatives et qualitatives	Sections 2.2.3.1 (objectifs climatiques), 2.2.3.2 (émissions) et 2.2.3.3 (compensation)
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	• Efficacité énergétique (isolation, télétravail, centres de données à faible consommation d'énergie). • Passage aux énergies renouvelables (plans de transition du gaz, plan de chauffage). • Augmentation de notre propre production d'électricité (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur). • Passage à des moyens de transport bas carbone (encourager l'utilisation des transports en commun, prêts de vélo, électrification du parc automobile de l'entreprise).
Réductions des émissions de GES atteintes	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Réductions des émissions de GES attendues	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Capacité de mise en œuvre	Intégration totale au sein de nos opérations ordinaires et suivi au siège social

Calcul annuel des émissions du portefeuille et orientation régulière de la décarbonation du portefeuille de crédits au niveau local

Comme pour nos émissions propres, les émissions de notre portefeuille de crédits sont mesurées et des actions menées sur la base de ces mesures. Les principales actions mises en place et leviers de décarbonation utilisés pour chaque secteur et ligne de produits pour lesquels des objectifs de crédits liés au climat existent sont repris dans notre plan de transition et se résument aux éléments suivants: le financement d'activités ou de solutions zéro/bas carbone (p. ex. projets liés aux énergies renouvelables, véhicules électriques ou bâtiments à émissions faibles ou nulles), le financement des efforts de décarbonation ou de transition (p. ex. crédits à la rénovation) et l'engagement auprès de nos clients. Il n'est envisagé de mettre fin à la relation que si aucune de ces mesures ne contribue suffisamment à nos objectifs.

Calcul annuel des émissions du portefeuille et orientation de la décarbonation du portefeuille de crédits au niveau local	
Champ d'application	Les principales actions concernant le calcul annuel des émissions du portefeuille s'appliquent à toutes les activités de crédit (y compris le leasing opérationnel et financier) au sein de KBC. Les principales actions concernant la mise en œuvre locale de la décarbonation du portefeuille de crédits sont réalisées dans des secteurs cibles spécifiques, tels que définis à la section 2.2.3.1.2.
Horizons temporels	Les objectifs fixés courent jusqu'à 2050, avec des objectifs intermédiaires pour 2030. Les principales actions s'appliquent de manière constante sur cette période.
Informations quantitatives et qualitatives	Sections 2.2.3.1 (objectifs climatiques) et 2.2.3.2 (émissions)
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	• soutenir le développement d'un système d'énergies renouvelables (objectifs énergétiques) et l'abandon de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles (objectifs énergétiques et liés au charbon thermique); • soutenir la décarbonation des activités liées au transport routier (objectifs liés au financement de véhicules); • soutenir la décarbonation du secteur de la construction (objectifs liés à l'immobilier); • soutenir la décarbonation du secteur de l'agriculture (objectifs liés à l'agriculture); • soutenir la décarbonation du secteur du ciment (objectifs liés au ciment); • soutenir la décarbonation du secteur de l'acier (objectifs liés à l'acier); • soutenir la décarbonation du secteur de l'aluminium (objectifs liés à l'aluminium). Toutes les mesures prises sont exposées dans notre plan de transition.
Réductions des émissions de GES atteintes	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Réductions des émissions de GES attendues	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Capacité de mise en œuvre	Notre capacité à mettre en œuvre les actions clés dépend principalement de l'existence de politiques gouvernementales qui permettent de décarboner pleinement la société conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Veuillez consulter notre plan de transition pour obtenir plus d'informations sur les hypothèses clés et les facteurs externes de notre planification de la transition.

Suivi continu de l'objectif de réduction des GES des fonds responsables

L'intensité des GES moyenne des fonds responsables est mesurée en permanence, et nous procédons également à des simulations lorsque nous envisageons des transactions. Le gérant de portefeuille peut ainsi surveiller en permanence l'objectif de réduction des GES propre à ce portefeuille. Les fonds responsables doivent respecter l'objectif en permanence ou ajuster la composition de leur portefeuille à cette fin, dans un délai qui soit dans le meilleur intérêt du client et en tenant compte d'autres facteurs tels que la liquidité.

Suivi continu de l'objectif de réduction des GES des fonds responsables

Champ d'application	Les fonds responsables constituent la majeure partie des fonds d'investissement responsable (les exceptions étant des fonds thématiques spécifiques), représentant plus de 50% des DCM.
Horizons temporels	Le suivi au niveau des portefeuilles individuels est effectué quotidiennement. Les objectifs de réduction des GES sont fixés à l'horizon 2030 et sont recalculés trimestriellement afin de parvenir de manière linéaire à une réduction de 50% d'ici 2030, après une diminution initiale de 30%. L'objectif global est une moyenne pondérée de tous les fonds individuels ayant un objectif de réduction des GES.
Informations quantitatives et qualitatives	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	Certains émetteurs ou secteurs sont exclus en vertu de la Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable, mais il est du ressort des gérants de portefeuille du fonds responsable de tenir compte des intensités des émissions et de leur impact sur la moyenne pondérée au niveau du portefeuille en prenant des décisions d'investissement.
Réductions des émissions de GES atteintes	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Réductions des émissions de GES attendues	Section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Capacité de mise en œuvre	L'atteinte effective des objectifs dépend de l'évolution des intensités des GES des émetteurs repris dans l'indice de référence de ces fonds. La mise à jour des chiffres relatifs à l'intensité des GES des émetteurs dépend de nos fournisseurs de données.

Suivi continu de l'objectif de réduction des GES du portefeuille d'investissement de KBC Assurances

Nous calculons régulièrement l'intensité moyenne pondérée des GES des investissements propres de KBC Assurances. Ces calculs nous permettent de contrôler notre trajectoire vers l'objectif de réduction des investissements propres de KBC Assurances.

Suivi continu de l'objectif de réduction des GES du portefeuille d'investissement de KBC Assurances

Champ d'application	Investissements en titres émis par des entreprises (obligations d'entreprises et actions cotées, hors investissements branche 23) effectués par toutes les entités d'assurance
Horizons temporels	Contrôle permanent
Informations quantitatives et qualitatives	Communication annuelle dans la présente Déclaration relative à la durabilité, voir sections 2.2.3.1.4 et 2.2.3.2.2
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	Les nouveaux investissements dans certains émetteurs ou secteurs sont exclus en vertu de la Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable, qui s'applique également à tous les nouveaux investissements propres. Outre les exclusions, les gérants de portefeuille peuvent prendre en compte les intensités des émissions et leur impact.
Réductions des émissions de GES atteintes	Voir section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Réductions des émissions de GES attendues	Voir section 2.2.3.1 (objectifs climatiques)
Capacité de mise en œuvre	La réalisation de cet objectif dépend de l'intensité des GES de nos investissements/ du marché global et de notre capacité à intervenir en raison d'autres contraintes (p. ex. classifications comptables).

White Papers

Nous évaluons les impacts, les corrélations et les risques et opportunités associés à divers défis environnementaux dans les secteurs concernés par notre approche des White Papers. Ce processus cyclique permanent informe nos prises de décision quant à nos actions futures en ce qui concerne la politique et/ou les stratégies d'engagement auprès des clients, la mise en œuvre ou les changements de politiques et, le cas échéant, la fixation ou la modification d'objectifs.

White Papers

Champ d'application	Les White Papers s'appliquent à toutes les activités de crédit (y compris le leasing opérationnel et financier) et d'assurance au sein de KBC. Si les White Papers se concentrent principalement sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, d'autres thèmes liés à l'environnement et à une transition juste sont soit intégrés dans des publications sectorielles, soit traités dans des White Papers thématiques distincts en fonction de chaque axe de recherche. En 2025 par exemple, deux White Papers thématiques consacrés à l'eau ont été rédigés (voir la section 2.3 pour plus d'informations).
Horizons temporels	Il s'agit d'un processus permanent. Chaque année, l'étendue et les secteurs ou thèmes couverts par les White Papers sont définis au niveau de la direction (ISB). Afin de déterminer l'étendue des White Papers, l'ISB tient compte de la matérialité des évolutions dans les secteurs et domaines environnementaux, ainsi que de la matérialité de l'exposition aux secteurs liés à ces évolutions.
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	Chaque White Paper sectoriel répond au besoin de suivre rapidement les efforts de décarbonation dans les activités et industries à forte intensité de carbone. Nous utilisons comme levier principal les évaluations des risques et opportunités issues des analyses des White Papers, afin d'alimenter les décisions stratégiques et politiques ainsi que celles concernant les prochaines actions à mener en termes d'engagement et de gestion des risques/opportunités. L'accent est placé ici sur un levier de décarbonation particulier, à savoir soutenir la transition des secteurs/activités ciblé(e)s vers une situation plus respectueuse de l'environnement et du climat. Cela passe soit par la suspension du financement d'activités polluantes soit par le soutien de la transition des secteurs vers un environnement bas carbone.
Capacité de mise en œuvre	Notre capacité à mettre en œuvre les actions clés dépend principalement de l'existence de politiques qui permettent de décarboner pleinement la société conformément aux objectifs de l'Accord de Paris (ce qui implique notamment la prise de mesures gouvernementales en temps utile afin de stimuler les technologies durables, ainsi qu'une mobilité et un mode de vie plus durables).

Émission d'obligations vertes

Nous émettons des obligations vertes dont les produits sont utilisés pour financer des projets qui exercent un impact positif sur l'environnement en évitant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il existe aujourd'hui deux obligations en circulation émises selon notre ancien Cadre applicable aux obligations vertes (pour un montant total de 1,25 milliard d'euros) et deux obligations émises selon notre Cadre applicable aux obligations vertes mis à jour, une en 2024 (750 millions d'euros) et une en 2025 (500 millions d'euros). Cette mise à jour a été effectuée en novembre 2023 (ajout de critères d'éligibilité, alignement sur les Principes applicables aux obligations vertes 2021 de l'ICMA (International Capital Markets Association) et renforcement de l'alignement sur les critères de la Taxinomie de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, lorsque cela est faisable dans la pratique). De plus amples informations sur notre Cadre applicable aux obligations vertes sont disponibles à l'adresse www.kbc.com. KBC entend émettre d'autres obligations vertes par la suite, afin de contribuer à un avenir plus durable.

Émission d'obligations vertes

Champ d'application	Toutes les obligations vertes émises par KBC
Horizons temporels	• l'obligation verte 2 de 500 millions d'euros a été émise le 16 juin 2020 et arrivera à échéance le 16 juin 2027; • l'obligation verte 3 de 750 millions d'euros a été émise le 1er décembre 2021 et arrivera à échéance le 1er mars 2027; • l'obligation verte 4 de 750 millions d'euros a été émise le 27 mars 2024 et arrivera à échéance le 27 mars 2032; • l'obligation verte 5 de 500 millions d'euros a été émise le 26 août 2025 et arrivera à échéance le 26 août 2036.
Actions entreprises dans le but d'atténuer le changement climatique, par levier de décarbonation	Les leviers de décarbonation sont les suivants: • bâtiments économes en énergie – prêts hypothécaires et prêts commerciaux en vue du (re)financement de bâtiments résidentiels neufs et existants en Belgique; • énergie renouvelable – crédits en vue du (re)financement des équipements, du développement, de la fabrication, de la construction, de l'exploitation, de la distribution et de l'entretien des sources d'énergies renouvelables dans l'UE et au Royaume-Uni; • transport propre – (re)financement de l'achat, de la location, du leasing et de l'exploitation de véhicules non polluants en Belgique.
Réductions des émissions de GES atteintes	Les émissions évitées sont divulguées chaque année dans notre Rapport sur les obligations vertes et sociales, publié à l'adresse www.kbc.com.
Réductions des émissions de GES attendues	Toute quantification future est incertaine.
Capacité de mise en œuvre	Les actions futures dépendront de la disponibilité de projets (majoritairement axés sur les énergies renouvelables) durables, de la demande en véhicules électriques et bâtiments énergétiquement efficaces et des mesures gouvernementales (p. ex. systèmes d'incitation).

Intégrer le risque climatique et les autres risques ESG au cadre de gestion des risques
L'Enterprise Risk Management Framework de KBC (ERMF) couvre tous les risques (matériels) auxquels KBC est exposé, y compris les risques ESG (voir la section 'Gestion des risques' du présent rapport). Les principaux éléments constitutifs de l'ERMF sont l'identification des risques, leur évaluation, la définition et la diffusion de la propension au risque, et l'analyse des risques, leur reporting et leur suivi. Dans notre taxonomie interne des risques, nous identifions les risques ESG comme des risques majeurs en lien avec notre environnement d'affaires, qui se manifestent à travers tous les autres domaines de risque traditionnels, tels que le risque de crédit, le risque technique d'assurance, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation. À ce titre, nous ne considérons pas le risque ESG comme un type de risque à part entière.

Nous nous efforçons en permanence d'intégrer davantage les risques ESG dans notre ERMF et dans nos processus de gestion des risques sous-jacents. Diverses actions sont menées à l'échelle du groupe et mises en œuvre pour toutes nos opérations et dans tous nos pays clés. En fonction du contexte, nos actions ont trait à la gestion du risque pour nos activités propres ainsi que nos activités en amont (p. ex. gestion du risque lié aux tiers) ou en aval (p. ex. risque de crédit, de marché et d'assurance dans nos portefeuilles de crédits, d'investissement et d'assurance).

Ci-dessous sont reprises diverses actions clés.
- *Identification et évaluation de la matérialité des risques:* nous utilisons de multiples approches pour identifier les risques ESG, à court terme (0 à 3 ans), à moyen terme (3 à 10 ans) et à long terme (au-delà de 10 ans). Afin d'assurer une identification proactive des risques, plusieurs processus sont mis en place, par exemple:
  - l'ERIM et la SRIM (voir section 1.4.1 sur l'évaluation de la matérialité du point de vue financier);
  - le New and Active Product Process (NAPP) (voir ci-dessous);
  - le recours à une carte thermique sectorielle environnementale et sociale dans le cadre du processus d'octroi et d'examen des crédits;
  - l'examen des scores de risque ESG de réputation pour les grandes entreprises issues de secteurs vulnérables;
  - les évaluations du risque ESG dans le contexte de la souscription de crédits aux entreprises et de l'externalisation;
  - les analyses approfondies des risques et opportunités liés au climat et à l'environnement (nos White Papers); ces analyses sont préparées pour les secteurs et lignes de produits pertinents d'un point de vue climatique ainsi que pour les thèmes environnementaux émergents.
- *Évaluation des risques et stress tests:* nous faisons appel à différentes méthodologies visant à renforcer notre capacité à identifier, mesurer et analyser les risques ESG. Nous développons sans cesse des méthodologies et des outils inédits et améliorés afin d'évaluer et de mesurer les risques environnementaux, tels que des cartes de sécheresse développées en interne et une évaluation plus précise des risques d'inondation. Nous combinons suivis méthodologiques (fondés sur des scénarios) et analyses de scénarios et stress tests en interne. Nous intégrons par ailleurs les facteurs de risque ESG à nos stress tests internes (en tenant compte de la disponibilité des données et des méthodologies de quantification).
- *Propension au risque:* les considérations ESG ont été incluses dans notre Risk Appetite Statement au plus haut niveau, via un objectif spécifique de propension au risque ESG. En tenant compte des risques climatiques et autres risques ESG dans notre processus de propension au risque, nous ne nous concentrons pas uniquement sur les impacts à court terme, mais nous prenons également en considération des horizons temporels plus longs. Les impacts potentiels à court, moyen et long terme, tels qu'identifiés grâce à nos exercices d'identification du risque, sont intégrés dans nos discussions sur la propension au risque, de sorte que des signaux d'alerte (précoces) peuvent être émis en cas d'impacts matériels attendus (pour tous les horizons temporels), dans le but d'orienter le débat stratégique et de lancer en temps utile des mesures d'atténuation des risques. La propension au risque de KBC est étayée par des politiques et des objectifs de durabilité valables à l'échelle du groupe (voir les différentes sections consacrées aux politiques et objectifs sous chaque thème). Ces politiques définissent notre champ d'action en matière de risque et se traduisent par des normes sous-jacentes telles que les Normes de risque de crédit pour les crédits responsables et durables et la Politique d'investissement.
- *Analyse, contrôle et suivi des risques:* Les données ESG sont de plus en plus souvent reprises dans les rapports internes et externes (p. ex. exigences de l'ABE sur les informations à fournir sur les risques ESG au titre du Pilier 3). Les risques ESG sont bien intégrés et largement traités dans plusieurs de nos principaux rapports de gestion des risques (p. ex. rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) sur l'évaluation de l'adéquation du capital, Integrated Risk Report), lesquels sont communiqués au CD, au CRC et au Conseil.

Pour le risque climatique spécifiquement, outre ce qui précède, nous soulignons ce qui suit:
- L'ERIM, une carte d'impact dédiée, est en place en ce qui concerne le changement climatique, et tient compte de plusieurs facteurs de risques physiques et de transition.
- Afin d'évaluer nos risques de transition liés au climat, nous nous appuyons sur les pratiques adoptées dans le secteur, telles que les méthodologies PACTA (afin de mesurer l'alignement de notre portefeuille de crédits industriels sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris), TRUCOST (appliquée à notre gestion d'actifs et au portefeuille d'investissements de l'assureur) et PCAF (afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre de nos portefeuilles de crédits, d'investissement et

d'assurance). Nous pouvons ainsi mieux comprendre l'impact du changement climatique sur notre modèle d'entreprise, ainsi que l'impact de nos activités de crédit, d'investissement et d'assurance sur l'environnement.
- Des évaluations du risque physique ont été menées pour plusieurs dangers physiques graves et chroniques (p. ex. inondation, sécheresse, stress thermique, feux de forêt). Elles étaient adaptées géographiquement pour concerner les territoires de nos pays clés. Pour le risque d'inondation en particulier, nous avons estimé son impact sur nos portefeuilles d'assurance hypothécaire et dommages.
- Les moteurs des risques physiques et de transition climatique ont déjà été intégrés à plusieurs exercices de stress tests internes, par exemple dans les stress tests inversés et les stress tests ICAAP/ILAAP/ORSA. Nous analysons les scénarios climatiques tant à court terme qu'à long terme. Les exercices de stress tests climatiques et l'utilisation des scénarios climatiques sont enrichis en permanence à la lumière de nouvelles informations provenant, par exemple, de notre ERIM élaborée en interne ou d'autres pistes méthodologiques qui nous aident à mieux traduire l'impact des trajectoires climatiques en paramètres financiers. Ces méthodologies nous permettront également d'améliorer progressivement les politiques de souscription de crédit et d'investissement, et nous aident à nous engager auprès de nos clients.
- Afin d'appuyer notre processus relatif à la propension au risque, et dans le cadre du suivi interne, nous avons introduit une série d'indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators, KRI) liés au climat. Ces indicateurs sont déterminés pour les risques physiques et de transition les plus matériels, tels qu'identifiés dans l'ERIM, et couvrent une grande partie des activités et des portefeuilles de KBC. Ils sont intégrés dans un Climate Risk Dashboard présenté au Conseil (tous les six mois) dans le cadre du Reporting intégré sur les risques.

Un Cadre de conformité en matière d'écoblanchiment définit l'écoblanchiment et explique les risques qui y sont liés. Il permet de cibler les activités du groupe susceptibles d'être soumises à un risque d'écoblanchiment et fournit des leviers et des exigences pour identifier, évaluer et atténuer les risques d'écoblanchiment à travers l'ensemble des activités de l'entreprise.

New and Active Product Process (NAPP)
Le NAPP est un processus formalisé à l'échelle du groupe visant à identifier et à atténuer les risques liés aux produits, tant pour KBC que pour ses clients. Aucun produit, processus ou service ne peut être créé, acheté, modifié ou vendu sans une validation conforme à la gouvernance NAPP. En outre, toute modification apportée à l'environnement interne et externe doit faire l'objet d'un suivi afin de déclencher une révision ad hoc du produit ou service concerné lorsque cela est nécessaire. Le département Risque procède par ailleurs périodiquement à une évaluation de l'impact de l'offre de produits et services élargie et/ou actualisée sur le profil de risque du groupe. Dans la mesure où le NAPP concerne tous les types de risque, la norme NAPP fait partie des éléments clés du Risk Management Framework et s'applique à toutes les filiales importantes qui fournissent des services financiers. Elle s'applique à tous les produits et services proposés par ces filiales ainsi qu'à tous les processus impliquant un contact avec la clientèle.

Plus particulièrement, le NAPP a pour but de:
- garantir un traitement équitable des clients et veiller à l'adéquation des produits/services pour le client;
- entretenir l'adéquation stratégique des produits/services;
- identifier de manière proactive et atténuer les risques liés aux produits, services et modifications des processus impliquant un contact avec la clientèle qui pourraient pénaliser le client et/ou KBC;
- garantir le respect des réglementations.

Atténuer divers risques ESG (y compris les risques liés à la protection du consommateur et à l'écoblanchiment) est donc considéré comme un outil important également. Le Conseil à l'échelle du groupe et au niveau local est responsable de la conception d'une gouvernance NAPP robuste ainsi que de sa mise en œuvre au sein du groupe. Les comités NAPP sont chargés de garantir une offre de produits responsables. Le Président du NAPP est un Manager senior de la division Commerce désigné par le Comité de gestion local. Les comités NAPP sont constitués afin de débattre et de décider si les produits, services et modifications des processus impliquant un contact avec la clientèle sont prêts et sont adéquats pour être lancés sur la base des conseils et, le cas échéant, des conditions imposées par diverses fonctions de conseil telles que les départements Risque, Compliance et Juridique ainsi que par le titulaire de la fonction actuarielle (pour les produits d'assurance). Le Comité NAPP surveille les actions d'atténuation du risque mises en place.

Les politiques de développement durable et de lutte contre le changement climatique sont explicitement prises en compte lors du choix de nouveaux produits ou services par le biais du NAPP:
- Une attention particulière est accordée à la labellisation verte adéquate des produits nouvellement développés, alignée sur les cadres réglementaires tels que la taxinomie de l'UE et les principes de l'ICMA applicables aux obligations vertes; Il doit être demandé conseil obligatoirement à des experts en durabilité, et ce conseil doit être enregistré en bonne et due forme, lorsque le produit est labellisé 'vert' ou fait référence à des cadres externes qui visent une contribution environnementale ou durable.
- Plusieurs risques ESG sont évalués par les départements risque et compliance dans le cadre du conseil sur les risques et la conformité qui doit être fourni en vertu du NAPP.

Métriques et objectifs pour le changement climatique (2.2.3)

Objectifs relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique (2.2.3.1)

[E1-4]

Nous entendons diminuer notre impact négatif sur le changement climatique en réduisant notre empreinte carbone directe et indirecte. Nous avons défini divers objectifs climatiques et surveillons étroitement les progrès réalisés. Les objectifs et métriques d'intensité des émissions correspondantes pour notre portefeuille de crédits constituent également un outil pour surveiller le risque de transition lié au climat. Ces métriques d'intensité sont également contrôlées dans le cadre de notre Climate Risk Dashboard afin d'évaluer le risque de crédit et de réputation (voir section 2.2.2.2).

Dans la présente section, nos objectifs climatiques sont décrits séparément pour notre propre empreinte carbone, notre portefeuille de crédits et nos portefeuilles d'investissement.
Notre propre empreinte carbone comprend:

- émissions de périmètre 1: les émissions directes provenant de l'utilisation de combustibles et de gaz réfrigérants dans nos bureaux ainsi que du parc automobile détenu par notre entreprise (y compris à usage privé);
- émissions de périmètre 2: les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée (électricité, chauffage, refroidissement et vapeur) et du parc de véhicules électriques détenu par notre entreprise (y compris à usage privé);
- émissions de périmètre 3 (hors catégorie 15): les émissions indirectes provenant des voyages d'affaires et des déplacements quotidiens, ainsi que les émissions de sources sur lesquelles nous exerçons une influence opérationnelle directe (p. ex. consommation de papier et d'eau et génération de déchets).

Les émissions de périmètre 3 entrant dans la Catégorie 15 comprennent les émissions indirectes liées à nos activités de financement, d'investissement et d'assurance. Il s'agit de la catégorie d'émissions la plus importante pour les institutions financières.
Veuillez consulter la section 2.2.3.2 pour de plus amples informations sur les émissions de GES, telles que définies ci-dessus.

Objectifs d'empreinte carbone propre (2.2.3.1.1)

Notre volonté de réduire notre impact négatif sur l'environnement est identifiée comme un objectif clé au sein de notre Politique environnementale. Nos objectifs concernant notre propre empreinte carbone sous-tendent cet objectif. L'atteinte de ces objectifs dépend largement de notre capacité à réduire l'impact indirect de nos activités propres. Cela exige que nous nous engagions auprès de nos fournisseurs. À travers le Code de conduite en matière de durabilité pour les Fournisseurs (voir section 4.1.1.1), nous nous assurons que nos fournisseurs soutiennent nos objectifs climatiques.
Les objectifs climatiques liés à notre propre empreinte carbone sont fixés conjointement avec les parties intéressées au sein de nos pays clés. Tous nos objectifs environnementaux ont été revus et approuvés par l'ISB et le CD et appuyés par le Conseil.

Empreinte carbone propre	Année de référence	Unité	Valeur de l'année de référence	2025	2024	Année cible	Valeur cible	Progrès conformes à l'objectif?
Réduire les émissions d'équivalents de CO_2 (sur la base du marché) des activités propres de l'entreprise	2015	tCO_2e	170 735	50 523	53 934	2030	34 147	Oui
Variation en %			-	*-70%*	*-68%*		*-80%*	*Oui*
Électricité renouvelable en % de l'électricité achetée	-	%	100%	100%	100%	2030	100%	Oui
Compenser les émissions d'équivalents de CO_2e restantes	-	%	100%	100%	100%	Annuellement, depuis 2021	100%	Oui

La Norme destinée aux entreprises du Protocole des GES sert de fondement pour définir des périmètres des objectifs de réduction des émissions de GES pour notre propre empreinte carbone. Tous les objectifs liés à notre propre empreinte carbone incluent les émissions de GES de périmètres 1 et 2 ainsi qu'une sélection de catégories d'émissions de GES de périmètre 3. Ces émissions de GES de périmètre 3 comprennent les émissions indirectes provenant des biens et services achetés, plus particulièrement de la consommation en papier et en eau (catégorie 1), des déchets générés (catégorie 5), des voyages d'affaires (catégorie 6) et des déplacements domicile-travail des salariés (catégorie 7), sources d'émissions sur lesquelles nous exerçons une influence opérationnelle directe et que nous pouvons utiliser pour sensibiliser notre personnel. Elles correspondent aux catégories de périmètre 3 comprises dans notre inventaire des émissions de GES, tel que décrit à la section 2.2.3.2. Notre inventaire des émissions de GES et nos objectifs de réduction des GES couvrent les gaz à effet de serre suivants: CO_2, CH_4, N_2O, PFC, HFC, SF_6 et NF_3.

Les objectifs relatifs à notre propre empreinte carbone couvrent toutes les entités comprises dans notre consolidation financière qui opèrent dans le cadre de nos activités de banque-assurance, tandis que notre inventaire complet des GES (voir section 2.2.3.3) comprend également les entités qui ne sont pas entièrement consolidées et les entités dont les opérations ne sont pas liées à nos activités de banque-assurance.

En 2023, nous avons mis en place une Politique de recalcul tant pour notre propre empreinte carbone que pour les objectifs climatiques de notre portefeuille de crédits. La procédure est basée sur le Protocole des gaz à effet de serre. En règle générale, nous aspirons à ce que les valeurs de référence que nous utilisons pour évaluer les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes demeurent stables. Trois situations peuvent éventuellement mener à un recalcul pour l'année de référence:

- des changements structurels non organiques via des acquisitions, des cessions ou des fusions;
- des changements dans la méthodologie de calcul, y compris dans les suppositions utilisées;
- la découverte d'erreurs dans les données, les calculs ou la méthodologie.

L'amélioration de la qualité des données ne fait pas partie de nos critères de recalcul. Le recalcul de l'année de référence est déclenché si l'évaluation indique que l'effet cumulé de ces trois situations dépasse un seuil de 5% de variation par rapport aux chiffres réels d'un ICP. La Politique de recalcul est décrite à la section 2.2.2.1.

Pour l'exercice 2025, aucun changement n'a été apporté aux méthodologies de mesure sous-jacentes liées à notre propre empreinte carbone (voir section 2.2.3.2.1 pour plus de détails). Il n'a pas été nécessaire de retraiter l'objectif ou de recalculer les chiffres de l'année précédente.

L'objectif de réduction des émissions de GES relatif à notre propre empreinte carbone est fixé selon une approche bottom-up sur la base d'informations renvoyées par nos pays clés sur leur approche de décarbonation en vigueur et leurs perspectives. Il a été rendu plus strict au fil des ans, ce qui témoigne des progrès que nous avons réalisés. Depuis 2020, il est fixé à -80% à l'horizon 2030 (soit un taux de réduction linéaire annuel de 5,33%). Cet objectif est aligné sur la note technique du CDP sur les objectifs fondés sur la science, en vertu de laquelle les objectifs de réduction des émissions de GES doivent respecter un taux de réduction linéaire annuel minimum de 4,2% pour pouvoir être considérés comme alignés sur le scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Les émissions d'équivalents de CO_2 restantes sont compensées afin d'atteindre la neutralité carbone (voir section 2.2.3.3 pour plus d'informations).

Notre objectif visant à atteindre une consommation d'électricité achetée provenant à 100% de sources renouvelables au sein de nos activités propres d'ici 2030 sous-tend nos objectifs de réduction des émissions de GES. Pour déterminer la part de consommation d'électricité achetée issue d'énergies renouvelables au sein de nos activités propres, nous suivons la même méthodologie et le même processus de reporting que pour le calcul de notre propre empreinte carbone (voir section 2.2.3.2.1), en nous appuyant sur les données de consommation récoltées auprès des filiales locales des pays clés dans lesquels nous sommes actifs.

Nous suivons annuellement les progrès réalisés par rapport à nos objectifs et, depuis 2016, nous avons obtenu une assurance externe de la part d'un tiers indépendant concernant les indicateurs liés à nos objectifs divulgués. Malgré un certain ralentissement du taux de réduction au cours des trois dernières années, nous sommes toujours en bonne voie pour atteindre notre objectif. Les efforts visant à rendre nos bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique et à électrifier notre flotte de véhicules commencent à porter leurs fruits, mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour réduire les émissions dues aux déplacements domicile-travail.

Objectifs des portefeuilles de crédits et de leasings (2.2.3.1.2)

Les objectifs environnementaux fixés pour nos portefeuilles de crédits doivent être interprétés dans le contexte plus large de l'engagement de KBC à aligner nos activités sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement de la planète à un niveau largement inférieur à 2 °C, idéalement à 1,5 °C. En vertu de notre Cadre sur la Politique de durabilité, nous avons mis sur pied des politiques sectorielles qui détaillent notre position vis-à-vis des activités ayant un impact négatif sur l'environnement, les droits de l'homme et d'autres thématiques liées à la durabilité. Les objectifs et critères définis dans nos politiques sous-tendent la réalisation de nos objectifs de réduction des émissions de GES, tels que décrits dans le tableau ci-dessous, plus particulièrement l'interdiction de financer certaines activités en lien avec les combustibles fossiles et nos critères de crédit stricts pour les producteurs d'acier, de ciment et d'aluminium. Ces politiques s'appliquent à l'ensemble de nos divisions, conformément à l'étendue de nos objectifs climatiques et à notre consolidation comptable. Voir la section 2.2.2.1 pour de plus amples informations sur nos politiques climatiques.

Tous nos objectifs environnementaux (y compris les objectifs non liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre) ont été revus et approuvés par l'ISB et le CD et appuyés par le Conseil. Nous nous sommes par ailleurs entretenus avec l'ensemble de nos pays clés pour définir nos projections relatives au portefeuille de crédits (voir ci-dessous dans la description de notre approche de définition des objectifs). Ces projections comprennent des estimations sur la croissance de notre portefeuille et tiennent compte de l'environnement

réglementaire local en vigueur au moment de la détermination de nos objectifs. Nos objectifs dépendent dès lors dans une large mesure de l'action opportune des pouvoirs publics. Cela est particulièrement vrai pour le secteur de l'immobilier, où nous observons un ralentissement de l'action publique. Cela se reflète également dans l'engagement de nos clients, plus particulièrement dans les secteurs qui comptent un nombre limité de contreparties fortement émettrices, par exemple ceux de l'acier, du ciment et de l'aluminium.

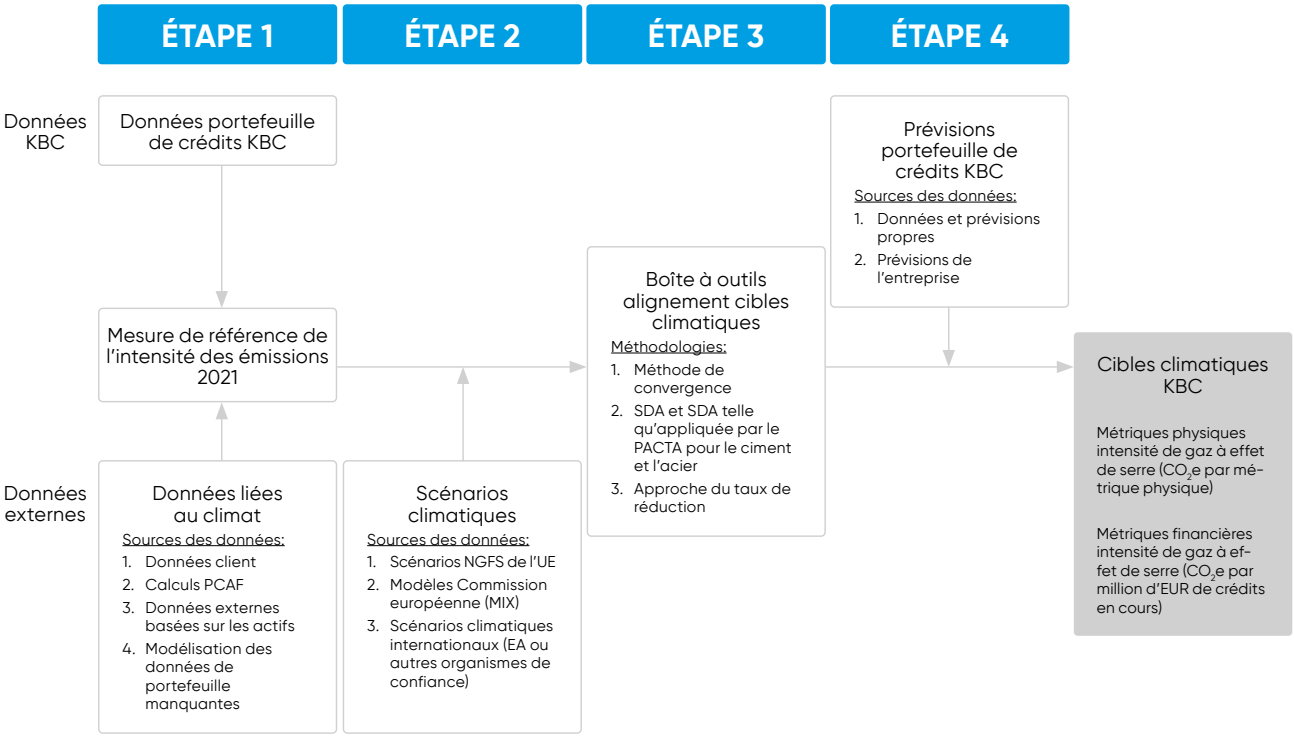
Aperçu des objectifs climatiques pour nos portefeuilles de crédits et de leasings	Objectif basé sur l'exposition aux crédits octroyés ou en cours	Année de référence	Unité	Valeur de l'année de référence	2025	2024	Objectif 2030	Objectif 2050	Progrès conformes à l'objectif?[3]
Charbon thermique									
Exposition directe	Montant octroyé	2021	millions d'euros	16	0	0	0	0	Oui
Énergie									
Part des énergies renouvelables dans le portefeuille total de crédits énergétiques (hors transport et distribution)	Montant octroyé	2021	%	63%	73%	67%	75%	-	Oui
Électricité – Intensité des GES[1]	Encours	2021	$kgCO_2e/MWh$	210	63	93	127	49	Oui
Variation en %		2021	%	-	-70%	-56%	-39%	-77%	
Secteur énergétique total – Intensité des GES[2]	Encours	2021	tCO_2e/millions d'euros	453	152	265	300	82	Oui
Variation en %		2021	%	-	-66%	-42%	-34%	-82%	
Immobilier									
Immobilier résidentiel – Intensité des GES[2]	Encours	2025	$kgCO_2e/m^2$	52	52	-[4]	39	7	Non[5]
Variation en %		2025	%	-	-	-	-26%	-86%	
Immobilier (secteur dans son ensemble) – Intensité des GES[2]	Encours	2025	tCO_2e/millions d'euros	33	33	-[4]	25	11	Non[5]
Variation en %		2025	%	-	-	-	-23%	-66%	
Agriculture									
Intensité des GES[2]	Encours	2021	tCO_2e/millions d'euros	1 405	1 031	1 059	1 103	934	Oui
Variation en %		2021	%	-	-27%	-25%	-21%	-34%	
Transport									
Crédits pour voitures particulières et leasings financiers – Intensité des GES[1]	Encours	2021	gCO_2/km	139	115	124	81	0	Oui
Variation en %		2021	%	-	-17%	-11%	-42%	-100%	
Crédits pour véhicules utilitaires légers et leasings financiers – Intensité des GES[1]	Encours	2021	gCO_2/km	208	203	205	145	33	Non
Variation en %		2021	%	-	-2%	-1%	-30%	-84%	
Leasings opérationnels de voitures particulières – Intensité des GES[1]	Encours	2021	gCO_2/km	133	52	77	25	0	Oui
Variation en %		2021	%	-	-61%	-42%	-81%	-100%	
Leasings opérationnels de véhicules utilitaires légers – Intensité des GES[1]	Encours	2021	gCO_2/km	196	170	186	132	19	Oui
Variation en %		2021	%	-	-13%	-5%	-33%	-90%	
Ciment									
Intensité des GES[2]	Montant octroyé	2021	tCO_2e/tonne de ciment	0,69	0,59	0,62	0,58	0,22	Oui
Variation en %		2021	%	-	-14%	-9%	-16%	-68%	
Acier									
Intensité des GES[2]	Montant octroyé	2021	tCO_2e/tonne d'acier	1,34	1,38	1,50	1,15	0,59	Non
Variation en %		2021	%	-	3%	12%	-14%	-56%	
Aluminium									
Intensité des GES[2]	Montant octroyé	2021	tCO_2e/tonne d'aluminium	0,59	0,24	0,21	Maintenir un niveau largement inférieur à celui de l'indice de référence climatique mondial sur l'intensité sectorielle		Oui
Variation en %		2021	%	-	-59%	-63%			

1 Inclut les émissions de périmètre 1
2 Inclut les émissions de périmètres 1 et 2
3 Nous mesurons cela en comparant les valeurs de 2025 aux valeurs des trajectoires de décarbonation sectorielles spécifiques au portefeuille KBC et basées sur des scénarios (valeur de référence KBC) pour cette même année.
'Oui' correspond à l'une des options suivantes: l'objectif est atteint, la progression est inférieure ou égale à notre niveau cible, ou la valeur n'est pas supérieure de plus de 5% à notre valeur de référence pour 2025.
'Non' indique que la valeur est supérieure de plus de 5% à notre valeur de référence pour 2025.
Le tableau présente des chiffres arrondis, mais le delta entre les mesures de 2025 et les valeurs de référence, ainsi que la déclaration de progrès qui en résulte, se fondent sur des calculs non arrondis.
4 Pour les ICP du secteur immobilier, une nouvelle base de référence a été fixée pour 2025. Dès lors qu'il est impossible de recalculer nos chiffres 2024 en conséquence (voir l'explication ci-dessous), aucun reporting n'existe pour 2024.
5 Les prévisions internes indiquent que les efforts déployés par KBC afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour lesquels de nouveaux crédits sont octroyés et d'encourager la rénovation énergétique ne suffiront pas à atteindre nos objectifs dès lors que la décarbonation du secteur progresse lentement, que les mesures d'incitation des gouvernements locaux en vue de la rénovation de bâtiments existants sont rares et que les plans des gouvernements afin d'atteindre leurs objectifs de décarbonation manquent de transparence.

À noter que nos objectifs de réduction des émissions de GES ne sont pas exprimés en émissions absolues de GES. Nous nous appuyons plutôt sur des métriques d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur, ce qui nous permet de piloter et de suivre plus efficacement les efforts de décarbonation au niveau de nos portefeuilles de crédits et de leasings. Les objectifs de réduction des émissions de GES de nos portefeuilles de crédits couvrent les émissions de GES de périmètre 1 et, le cas échéant, de périmètre 2 des emprunteurs (comme indiqué dans le tableau). Les émissions de GES de périmètre 3 de nos emprunteurs ne sont pas prises en compte dans le cadre desdits objectifs. Les objectifs de notre portefeuille de crédits concernent des secteurs et produits spécifiques, tels que précisés dans le tableau ci-dessus, tandis que l'inventaire de nos émissions de GES financées (émissions de périmètre 3 de catégorie 15), tel que présenté à la section 2.2.3.2, couvre l'ensemble des émissions financées liées au portefeuille de crédits, y compris les secteurs pour lesquels aucun objectif n'a été fixé, sous réserve des éléments décrits à la section 2.2.3.2.

Le calcul et la fixation d'objectifs climatiques pertinents nécessitent un ensemble d'outils très divers. La présente section vise à clarifier notre approche en matière de fixation d'objectifs pour notre portefeuille de crédits et en décrit les principaux éléments conceptuels.

Objectifs de réduction des émissions de GES basés sur des scénarios



Dans le cadre de notre engagement en faveur du Collective Commitment to Climate Action (CCCA), nous avons fixé des objectifs de réduction des émissions de GES pour nos portefeuilles de crédits, conformément aux directives de l'UNEP FI. Celles-ci exigent d'appliquer des scénarios de décarbonation largement acceptés et fondés sur la science, reflétant les objectifs de température de l'Accord de Paris. Sur la base de ces exigences, nous avons élaboré l'approche suivante, divisées en quatre étapes, aux fins de la fixation d'objectifs fondés sur la science:

- 1re étape: nous avons combiné les données de nos portefeuilles de crédits avec des données climatiques relatives à chaque secteur, ce qui nous a permis de calculer des métriques d'intensité carbone exprimées en unités physiques (p. ex. kgCO_2e/MWh, m^2, tonne) ou, en l'absence de telles données, en unités financières (p. ex. tCO_2e/mEUR d'encours). Ce calcul nous a permis de déterminer les valeurs de référence pour nos objectifs, avec pour année de référence 2021.
- 2e étape: nous avons sélectionné les scénarios climatiques pertinents, à partir desquels les trajectoires de décarbonation de nos portefeuilles de crédits ont pu être déduites. Conformément à notre engagement en faveur du CCCA, nous nous sommes assuré de la cohérence des scénarios climatiques avec l'objectif d'une augmentation de la température largement inférieure à 2°C, sans dépassement ou avec un dépassement faible, ainsi que de leur fiabilité scientifique et de leur couverture sectorielle granulaire. Nous avons par ailleurs donné la priorité aux scénarios comportant des trajectoires régionales spécifiques, reflétant l'importance que nous accordons à l'UE. Par conséquent, nous nous sommes appuyés sur les scénarios climatiques

régionaux du NGFS (Network for Greening the Financial System), le cas échéant, et sur les données du modèle PRIMES de l'UE (utilisé pour calculer le scénario Net Zero 2050 - MIX de la Commission européenne) ou sur des scénarios mondiaux. Veuillez noter qu'à des fins d'étalonnage comparatif, nous avons effectué les analyses sur plusieurs séries de scénarios et avons ensuite sélectionné les mieux adaptés. Les scénarios définitifs retenus figurent dans le tableau ci-dessous.

- 3e étape: nous avons sélectionné la méthodologie de fixation des objectifs et l'approche de calcul d'alignement les plus adaptées à chaque portefeuille. En ce qui concerne les métriques d'intensité physiques, nous avons suivi l'approche de convergence de l'intensité carbone, également connue sous le nom d'approche de décarbonation sectorielle ('SDA', voir tableau), en vertu de laquelle l'intensité carbone de notre portefeuille doit converger vers l'objectif d'intensité sectorielle à l'horizon spécifié dans le scénario. S'agissant du secteur agricole, pour lequel nous avons choisi un indicateur d'intensité financier, nous avons opté pour l'approche de contraction de l'intensité carbone, qui consiste à appliquer le taux de réduction des émissions défini pour le secteur.
- 4e étape: nous avons projeté l'évolution des portefeuilles concernés en combinant des données d'experts internes (p. ex. effets de redistribution sur des classes d'actifs spécifiques ou impact estimé des politiques gouvernementales sur le portefeuille), les prévisions des entreprises (p. ex. mise en œuvre des engagements climatiques publics pris par les entreprises en portefeuille) et nos propres propositions d'actions (p. ex. encourager les changements positifs, limiter les impacts négatifs ou les deux). Cela nous a permis d'évaluer l'alignement futur de nos portefeuilles sur les scénarios climatiques normatifs respectifs.

Objectifs de réduction des émissions de GES non basés sur des scénarios

Nous avons défini des objectifs 'partiellement fondés sur la science' au titre de notre portefeuille de crédits dans deux types de cas.

Le premier cas concerne les objectifs dont le suivi est exclusivement assuré via des métriques d'intensité carbone au niveau financier. Ces objectifs sont dérivés du niveau d'ambition de nos objectifs fondés sur la science décrits ci-dessus et ne sont donc pas directement basés sur des scénarios prospectifs de référence:

- énergie (secteur dans son ensemble), exprimé en tCO_2e/mEUR d'encours des prêts;
- immobilier commercial et prêts hypothécaires (secteur dans son ensemble, à l'exception du développement commercial pur), exprimé en tCO_2e/mEUR d'encours.

Le deuxième cas est lié aux objectifs dans l'immobilier résidentiel, alignés sur une valeur cible fondée sur la science pour 2050. L'objectif intermédiaire pour 2030 a été fixé en conservant inchangées les ambitions de réduction de notre objectif initial, mais en les appliquant à la nouvelle valeur de référence (comme expliqué plus loin dans cette section). Par conséquent, l'objectif 2030 n'est plus aligné avec la valeur du scénario 2030 fondé sur la science issu du scénario climatique initial sur la base duquel l'objectif a été fixé en 2021, mais il reflète toujours nos ambitions initiales et les efforts de décarbonation qui doivent encore être déployés pour atteindre l'objectif à long terme.

Autres objectifs

Nous avons fixé deux objectifs environnementaux spécifiques liés à notre portefeuille de crédits énergétiques:

- Un objectif d'élimination progressive des activités directement liées au charbon thermique (englobant la production d'électricité, le chauffage urbain et l'exploitation minière), qui a été fixé en 2016 et atteint en 2023. L'objectif a été mesuré en valeur absolue d'exposition financière (millions d'euros de prêts octroyés). Cet objectif est aligné sur le scénario 'Net Zero Emissions by 2050' de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui prévoit l'élimination totale du charbon sans dispositif d'atténuation d'ici 2040.
- Un objectif concernant la part des énergies renouvelables dans notre portefeuille total de crédits énergétiques, qui a été fixé en 2021 et est mesuré en pourcentage de notre portefeuille total de crédits énergétiques (hors transport et distribution). Cet objectif n'est pas fondé sur la science et ne repose pas sur des scénarios climatiques scientifiques.

Méthodologies de fixation des objectifs, hypothèses importantes et preuves scientifiques

Secteurs couverts par les White Papers	(Sous-)secteur/ ligne de produits entrant dans le périmètre de fixation des objectifs		Unité de mesure	Base scientifique concluante?	Institution	Scénario de référence/ nom	Ambition politique	Méthodologie de fixation des objectifs	Objectif assorti d'une garantie extérieure?	Émissions financées dans le périmètre pour 2025 (en Mt CO_2e)	Score PCAF DQ[1]
Énergie	Sortie complète du financement direct des activités liées au charbon thermique		Millions d'euros de prêts octroyés	Oui	AIE	Net Zero 2050	1,5 °C	-	-	-	-
	Part des énergies renouvelables dans le portefeuille total de crédits énergétiques (hors transport et distribution)		%	Non	-	-	-	-	-	-	-
	Énergie (secteur dans son ensemble)		tCO_2e/ millions d'EUR d'encours	Oui	-	-	-	-	Non	876 989[2]	3,1
	Électricité		$kgCO_2e$/MWh	Oui	NGFS (phase 2)	Réchauffement inférieur à 2 °C	1,7 °C	SDA	Non	357 600[3]	2,3
Immobilier	Immobilier commercial et prêts hypothécaires (secteur dans son ensemble, hors développement commercial pur)		tCO_2e/millions d'EUR d'encours	Non	-	-	-	-	Non	2 999 462[2]	4,2
	Prêts hypothécaires et immobilier commercial et résidentiel		$kgCO_2e/m^2/an$	Partiellement	NGFS (phase 2)	Réchauffement inférieur à 2 °C	1,7 °C	SDA	Non	2 519 220[2]	4,2
Transport	Prêts automobiles et leasings financiers	Voitures particulières	gCO_2/km	Oui	Commission européenne	MIX (sur base du modèle PRIMES de l'UE)	Net Zero 2050 (p. ex. aligné sur un scénario de 1,5 °C)	SDA	Non	238 605[3]	3,3
		Véhicules utilitaires légers		Oui						110 237[3]	3,5
	Leasing opérationnel de véhicules	Voitures particulières		Oui						47 065[3]	1,0
		Véhicules utilitaires légers		Oui						13 848[3]	1,1
Agriculture	Agriculture (secteur dans son ensemble)		tCO_2e/millions d'EUR d'encours	Oui	NGFS (phase 2)	Réchauffement inférieur à 2 °C	1,7 °C	Approche de contraction	Non	5 702 798[2]	4,8
Bâtiment et Construction	Producteurs de ciment		tCO_2e/tonne de ciment	Oui	AIE	ETP 2020 SDS	1,7 °C	SDA	Non	54 000[2]	1,9
Métallurgie	Producteurs d'acier		tCO_2e/tonne d'acier	Oui	AIE	ETP 2020 SDS	1,7 °C	SDA	Non	318 714[2]	1,9
	Producteurs d'aluminium		tCO_2e/tonne d'aluminium	Oui	TPI[4]	Réchauffement inférieur à 2 °C	<2 °C	SDA	Non	1 791[2]	2,5

1 Score de qualité des données pour les émissions du périmètre cible uniquement, c'est-à-dire le périmètre 1 ou les périmètres 1 + 2. Le score de qualité des données du PCAF va de 1 (score le plus élevé) à 5 (le plus bas). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 2.2.3.2.2.

2 Inclut les périmètres 1 et 2

3 Inclut le périmètre 1

4 Transition Pathway Initiative

Les métriques utilisées pour suivre nos objectifs sont basées, dans la mesure du possible, sur le financement réel (c'est-à-dire l'encours des prêts) afin de refléter l'impact réel de notre portefeuille sur le climat. Dans certains secteurs, les objectifs sont basés à titre exceptionnel sur l'encours des prêts accordés afin d'améliorer le processus d'orientation et de prise de décisions. C'est notamment le cas pour les objectifs liés au ciment, à l'acier et à l'aluminium, des portefeuilles plus restreints au sein desquels l'exposition est bien plus concentrée sur un nombre limité de contreparties. Il en va de même pour l'exposition directe au charbon thermique, pour lequel toute exposition quelle qu'elle soit est interdite. Enfin, ce principe s'étend à la part d'énergie renouvelable, dès lors que nous souhaitons obtenir une vision claire de l'impact de nos décisions actuelles sur la décarbonation future de notre portefeuille énergétique.

Une nouvelle valeur de référence cible a été fixée pour les deux ICP immobiliers durant l'exercice 2025. Aucun changement n'a été apporté aux autres objectifs et métriques correspondantes ni aux autres méthodologies d'évaluation sous-jacentes liées à nos portefeuilles de crédits et de leasings. Afin de garantir la cohérence des chiffres que nous publions et de pouvoir les comparer, KBC a mis en place une politique de recalcul. Les principaux facteurs qui alimentent la volatilité et nous ont à terme contraints de fixer une nouvelle valeur de référence pour les progrès réalisés dans l'immobilier sont les suivants:

- La mise à jour des facteurs d'émission publiés par le PCAF. Conformément à notre engagement en faveur de l'exactitude et de la transparence, nous avons adopté les facteurs d'émission les plus récents afin de garantir que nos données reflètent les dernières perspectives disponibles et que nos publications demeurent pertinentes.
- Le passage d'un calcul des émissions au niveau du portefeuille à un calcul au niveau des actifs, conformément aux recommandations du PCAF en matière de méthodologie.

Veuillez noter que KBC ne peut pas recalculer les valeurs 2024 en tenant compte de ces deux mises à jour, dès lors que les données au niveau des actifs nécessaires pour procéder au deuxième ajustement ne sont pas disponibles pour le portefeuille historique. L'objectif intermédiaire pour 2030 a été toutefois fixé en conservant inchangées les ambitions de réduction de notre objectif initial (horizon 2050), mais en les appliquant à la nouvelle valeur de référence. Nous suivons régulièrement les progrès réalisés à l'égard de nos objectifs et nous sommes vu attribuer une assurance limitée pour nos métriques cibles publiées depuis 2021. En outre, conformément aux directives de l'UNEP FI sur la définition d'objectifs climatiques, nous réviserons nos objectifs au moins tous les cinq ans.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos performances par rapport aux objectifs communiqués pour les secteurs et lignes de produits susmentionnés:

- Énergie: l'intensité des émissions de GES attribuables à notre portefeuille d'électricité a diminué de 70% par rapport à l'année de référence 2021, sous l'effet principalement de trois facteurs. Premièrement, nous avons continué de financer de nouveaux actifs liés aux énergies renouvelables. Deuxièmement, davantage d'actifs liés aux énergies renouvelables existants sont entrés en fonction cette année, ce qui signifie que leurs émissions nulles sont désormais intégrées au calcul. Troisièmement enfin, notre exposition à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles a baissé ces dernières années, notamment grâce à la clôture plus rapide de deux de nos dossiers historiques internationaux.
  L'intensité des émissions financées de notre portefeuille énergétique global a quant à elle diminué de 66% par rapport à l'année de référence 2021. Cette baisse s'explique par la réduction des émissions financées au sein de notre portefeuille d'électricité, comme mentionné ci-avant. Plusieurs pays clés modifient leur exposition à ce secteur couvert par les White Papers afin de privilégier des activités à plus faibles émissions, telles que le stockage, le transport et la distribution de pétrole, de gaz et d'électricité.
  Il convient d'envisager et d'évaluer avec soin ces progrès réalisés vis-à-vis de nos objectifs climatiques dans le secteur de l'énergie. Nous nous engageons encore et toujours à soutenir les plans de transition énergétique dans nos pays d'activité. Par conséquent, les progrès que nous réaliserons ces prochaines années en vue d'atteindre nos objectifs énergétiques pourraient connaître une certaine volatilité. Les efforts consentis afin de parvenir aux valeurs cibles à l'horizon 2030 devraient rester inchangés.
  Enfin, la part du financement d'énergies renouvelables s'est sensiblement accrue, pour passer de 67% de notre portefeuille énergétique total l'année dernière à 73% cette année, hors transmission et distribution. Cela s'explique par une forte augmentation de nos crédits destinés à des projets d'énergies renouvelables, tandis que le nombre de crédits non liés aux énergies renouvelables est resté stable en 2025. Nous sommes donc sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs 2030, bien qu'une certaine volatilité ne soit pas à exclure en cours de route compte tenu du remaniement des plans de transition nationaux, comme mentionné ci-dessus.
- Immobilier: entre 2021 et 2024, l'intensité des émissions financées (tCO_2e/mEUR de crédits) du portefeuille immobilier global a diminué de 15% et l'intensité des émissions du portefeuille immobilier résidentiel de KBC (tCO_2e/m^2) a baissé de 10%. Ces progrès ne peuvent toutefois pas être comparés à la nouvelle valeur de référence 2025 en raison des ajustements méthodologiques décrits au paragraphe précédent. À noter que, malgré les efforts déployés par KBC afin d'améliorer la

performance énergétique des bâtiments pour lesquels de nouveaux crédits immobiliers sont octroyés et d'encourager les prêts à la rénovation, la décarbonation du secteur progresse plus lentement que prévu en raison de plusieurs éléments échappant au contrôle de KBC, comme le passage plus lent que prévu à un mix énergétique bas carbone dans les pays où KBC exerce ses activités, le manque de mesures d'incitation des gouvernements locaux en vue de la rénovation de bâtiments existants et le manque de transparence des plans des gouvernements afin d'atteindre leurs objectifs de décarbonation dans l'immobilier.

- Transport: l'intensité des émissions de notre portefeuille de voitures particulières connaît une réduction structurelle par rapport à l'année de référence 2021, la plus importante étant enregistrée au sein de notre portefeuille de leasings opérationnels, avec une réduction de 61% par rapport à l'année de référence 2021. La vitesse d'adoption des véhicules électriques (VE) diverge au sein des différents pays de KBC. La majorité des nouveaux véhicules financés par KBC au sein du portefeuille de leasings opérationnels de voitures sont néanmoins des VE, ce qui nous maintient fermement sur la bonne voie pour atteindre notre objectif à l'horizon 2030. S'agissant du portefeuille de véhicules utilitaires légers, la baisse est plus progressive (-13% par rapport à l'année de référence 2021), en raison principalement de la lente adoption de camionnettes électrifiées, qui reflète leur disponibilité toujours limitée et souligne le fait qu'un soutien gouvernemental supplémentaire en faveur de l'adoption des véhicules utilitaires légers électriques sera important pour atteindre nos objectifs.
- Agriculture: l'intensité des émissions financées du secteur a sensiblement chuté par rapport à l'année de référence 2021 et est actuellement inférieure à l'objectif 2030. Plusieurs facteurs sont intervenus dans cette évolution, notamment les effets de la mise en œuvre de la Norme internationale du PCAF (à savoir mise à jour et ajustement des facteurs d'émission en fonction de l'inflation), les évolutions du portefeuille et l'amélioration de la qualité des données d'émissions. En 2025, l'amélioration continue de la qualité des données, ainsi que l'impact de l'inflation, ont été les principaux facteurs expliquant la baisse persistante.
- Ciment: le secteur du ciment fait partie des industries dont il est difficile de réduire les émissions. Malgré cela, nous pouvons nous targuer d'une nouvelle baisse de l'intensité des émissions de notre portefeuille. Pour y parvenir, nous avons pu compter à la fois sur nos investissements dans des données de meilleure qualité (ce qui nous a permis de dresser des calculs plus précis) et sur l'un de nos clients les plus importants au sein de notre portefeuille axé sur le ciment, qui est parvenu à améliorer son intensité par rapport à l'année précédente. Cette amélioration reflète l'engagement public de l'entreprise envers une décarbonation de sa production de ciment grâce à une stratégie définie qui contribue à atteindre ses objectifs. Les progrès réalisés en 2025 traduisent cette évolution.
- Acier: en 2025, l'intensité des émissions de notre portefeuille de crédits relatifs à l'acier s'est améliorée pour atteindre 1,38 tCO_2e par tonne d'acier, contre 1,50 tCO_2e l'année dernière, ce qui traduit une meilleure qualité des données et des mesures plus précises. Le portefeuille reste relativement concentré, avec quelques grands groupes dont les performances restent déterminantes pour les résultats globaux. Si ces groupes progressent à des rythmes différents, la plupart se sont engagés sur une trajectoire de neutralité carbone, sous-tendue par une feuille de route technologique et des investissements prévus. La composition actuelle du portefeuille a été définie en tenant compte du fait que KBC peut atteindre son objectif climatique 2030 à condition que les clients puissent respecter leurs propres engagements en matière de climat. Toutefois, des retards récents dans les dépenses d'investissement essentielles ont été observés, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'évolution de l'intensité globale des émissions de notre portefeuille (dans sa composition actuelle) jusqu'en 2030. Grâce à l'engagement actif de ses clients et à des investissements liés à la durabilité, KBC suit de près la mise en œuvre des plans de transition par ses clients afin de s'assurer que leurs activités restent conformes à notre engagement visant à limiter le réchauffement planétaire à un niveau largement inférieur à 2 °C.
- Aluminium: en 2025, nos émissions de tCO_2e liées à la production d'aluminium ont légèrement augmenté dès lors que nous nous sommes engagés auprès d'un nouveau client. Elles demeurent toutefois largement inférieures à celles du marché mondial. Cette évolution souligne l'impact climatique indirect limité de ce portefeuille et notre volonté de conserver un niveau d'intensité des émissions sensiblement inférieur à celui du secteur à l'international.

Activités de gestion d'actifs (2.2.3.1.3)

Pour nos activités de gestion d'actifs, nous fixons également des objectifs climatiques et en assurons le suivi. Dans ce contexte, les objectifs climatiques visent avant tout à réorienter davantage de fonds (des clients) vers l'investissement responsable. À cet égard, notons que les actifs d'investissement des portefeuilles branche 23 des clients de KBC Assurances, gérés par KBC Asset Management, sont également repris ici. Cela soutient notre engagement à aligner nos activités d'investissement sur l'Accord de Paris, tel qu'indiqué dans notre Politique environnementale.

Les objectifs environnementaux de nos activités de gestion d'actifs sont fixés par KBC Asset Management et ont été examinés et approuvés par l'ISB et le CD, puis appuyés par le Conseil.

Objectifs climatiques pour les activités de gestion d'actifs	Année de référence	Unité	Valeur de l'année de référence	2025	2024	Objectif 2025	Objectif 2030	Progrès conformes à l'objectif?
Part des fonds d'IR dans le total des DCM	2021	%	33%	51%	44%[1]	45%	55%	Oui
Part des fonds d'IR dans la production annuelle totale de fonds (ventes brutes)	2021	%	55%	55%	51%[1]	-	65%	Oui
Intensité carbone (périmètres 1 et 2) des entreprises dans lesquelles investissent les fonds d'IR	2019	tCO_2e/ million d'USD de chiffre d'affaires	196	57	55[2]	-	98	Oui
Variation en %	2019	%	-	-71%	-72%[2]	-	-50%	Oui

1 Chiffres à la fin du quatrième trimestre 2024

2 Chiffres à la fin du troisième trimestre 2024

Les objectifs relatifs à la part des fonds d'IR couvrent les DCM gérés par KBC Asset Management et ses filiales. Il convient à cet égard de noter que les fonds d'IR se concentrent sur des objectifs de durabilité allant au-delà de l'atténuation du changement climatique. Si l'on considère l'ensemble de notre portefeuille de fonds d'IR, l'atténuation du changement climatique est l'objectif de durabilité le plus largement appliqué. Pour certains fonds, cependant, il ne s'agit pas de l'objectif de durabilité principal.

Notre objectif en matière d'intensité carbone des fonds responsables inclut les fonds d'IR pour lesquels des considérations liées aux émissions de carbone sont prises en compte (pour plus de détails sur la diversité de nos fonds d'IR, nous renvoyons à la Politique d'investissement des fonds d'investissement responsable à la section 2.2.2.1). Dans le cadre de ces fonds d'IR, l'objectif couvre les émissions de périmètres 1 et 2 des investissements dans des titres émis par des entreprises, c'est-à-dire les obligations d'entreprises et les actions, pour lesquelles des données Trucost sont disponibles (voir section 2.2.3.2.2 pour plus d'informations sur notre méthodologie). Pour la plupart des fonds d'IR, au moins 90% des investissements dans des titres émis par des entreprises sont couverts par des données sur les GES. Les fonds de fonds ne sont pas inclus dans le calcul de l'indicateur afin d'éviter une double comptabilisation.

Il convient de mentionner que la représentativité de notre base de référence de 2019 est assurée dès lors que le calcul s'appuyait sur des valeurs de référence couvrant un large éventail d'entreprises. En outre, dès lors que le périmètre de l'objectif est limité aux émissions des périmètres 1 et 2 des sociétés bénéficiaires des investissements, les émissions de périmètre 3 des sociétés bénéficiaires des investissements n'ont pas d'impact sur la progression.

Les objectifs relatifs à la part des fonds d'IR par rapport au total des DCM et au total des ventes brutes, respectivement, sont calculés tels quels, sans limitations ni hypothèses significatives. L'objectif de réduction de l'intensité carbone s'inspire de celui proposée par l'initiative Net Zero Asset Managers. Elle ne se fonde donc pas sur une base scientifique concluante.

Pour l'année 2025, nous mesurons l'objectif sur la base des chiffres en fin d'année afin de garantir un alignement total avec le cycle de reporting financier. Pour 2024, l'évaluation est par contre toujours basée sur les positions à la fin du troisième trimestre. Aucun autre changement n'a été apporté aux objectifs et aux métriques correspondantes, ni aux méthodologies d'évaluation sous-jacentes liées à nos portefeuilles d'investissement.

En termes de suivi, les objectifs relatifs à la part des fonds d'IR sont calculés et contrôlés sur une base mensuelle. Par rapport à 2024, les deux ratios affichent une tendance à la hausse, grâce à l'attention stratégique soutenue que nous portons à une offre de produits durables et au positionnement de ces produits en tant que proposition principale pour les clients. Nous restons sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs 2030 et nous avons déjà atteint notre objectif intermédiaire pour 2025 en ce qui concerne la part des fonds d'IR dans l'ensemble du portefeuille DCM. Nous contrôlons en permanence l'objectif relatif à l'intensité carbone des entreprises dans lesquelles investissent les fonds d'IR, que nous considérons comme l'un des objectifs ESG au niveau du portefeuille. L'objectif de réduction agrégé pour la gestion d'actifs combine les objectifs spécifiques de ces fonds en supposant une répartition neutre de l'actif. Le résultat réel dépend de la répartition de l'actif ainsi que de la réduction des émissions de GES atteinte dans les différents fonds. Nous constatons que l'intensité carbone de nos fonds d'IR est restée globalement stable en 2025 par rapport à 2024 et demeure donc bien en deçà de notre objectif pour 2030. Ce succès s'explique principalement par la mise en œuvre rapide de la Politique d'investissement actualisée en 2021, qui comprend des critères d'exclusion supplémentaires concernant les combustibles fossiles.

Investissements propres de KBC Assurances (2.2.3.1.4)

À l'instar de nos activités de gestion d'actifs dans le paragraphe précédent, nous avons un objectif pour l'intensité carbone des investissements propres de KBC Assurances (hors investissements branche 23). Celui-ci est fixé par KBC Assurances et approuvé par l'ISB. Cela renforce nos ambitions climatiques, telles qu'elles sont décrites dans notre Politique environnementale.

Objectifs climatiques pour les investissements propres de KBC Assurances	Année de référence	Unité	Valeur de l'année de référence	2025	2024	Objectif 2025	Objectif 2030	Progrès conformes à l'objectif?
Intensité carbone (périmètres 1 et 2) des portefeuilles d'actions cotées et d'obligations d'entreprises de KBC Assurances	2019	tCO_2e/ million d'USD de chiffre d'affaires	112	27	27*	84	67	Oui
Variation en %	2019	%	-	-76%	-75%*	-25%	-40%	Oui

* Chiffres à la fin du troisième trimestre 2024

L'objectif relatif aux investissements propres de KBC Assurances s'applique à toutes les entités d'assurance. À l'instar de l'objectif d'intensité carbone pour nos activités de gestion d'actifs, l'étendue de l'objectif couvre les émissions de périmètres 1 et 2 des investissements dans des titres émis par des entreprises cotées, c'est-à-dire les obligations d'entreprises et les actions, pour lesquelles des données Trucost sont disponibles (voir section 2.2.3.2.2 pour plus d'informations sur notre méthodologie).

Ici aussi, le grand nombre d'investissements ainsi que la limitation aux émissions de périmètres 1 et 2 des entreprises en portefeuille garantissent que notre valeur de référence reste représentative. Nous notons par ailleurs que l'intensité carbone ne se fonde pas sur une base scientifique concluante.

À compter de 2025, nous mesurons les progrès actuels par rapport à notre objectif sur la base des chiffres en fin d'année, afin de nous aligner sur la période de reporting financier. En 2024, la mesure était basée sur les chiffres à la fin du troisième trimestre. Aucun autre changement n'a été apporté aux objectifs et aux métriques associées ou sous-jacentes liées à nos portefeuilles d'investissement.

L'intensité des GES du portefeuille d'obligations d'entreprises et d'actions cotées de KBC Assurances pour 2025 est restée stable par rapport à 2024 et demeure sur la bonne voie. Comme pour les objectifs liés à nos activités de gestion d'actifs, nous avons atteint notre objectif intermédiaire 2025 et l'intensité des GES du portefeuille est déjà bien inférieure à l'objectif 2030. Ce succès s'explique principalement par la mise en œuvre rapide de la Politique d'investissement actualisée en 2021.

Émissions de GES: émissions de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales (2.2.3.2)

[E1-6]

Nous calculons notre empreinte carbone directe et indirecte conformément au GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard. D'après nos calculs des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 (voir section 2.2.3.1 pour la définition des émissions de GES de périmètres 1, 2 et 3), la principale source d'émissions concerne nos activités de crédit, d'investissement et de souscription d'assurance, c'est-à-dire les émissions de portefeuille, comptabilisées dans la catégorie 15 'Investissements' du périmètre 3. Pour KBC, ces sources représentent plus de 99% des émissions de GES de périmètres 1, 2 et 3 déclarées. Cette année, nous avons une nouvelle fois examiné les catégories d'émissions de GES de périmètre 3. Sur la base des résultats, nous avons décidé d'approfondir l'analyse de l'élargissement potentiel de nos publications d'informations relatives à la Catégorie 1 – Biens et services achetés. En particulier, les services externalisés et l'informatique en nuage jouent un rôle important. Nous avons par conséquent initié un projet pilote afin de récolter des données et de calculer les émissions sur la base des dépenses. Ce projet pilote a démontré qu'un affinement méthodologique plus poussé, une collecte de données supplémentaires et un renforcement de la garantie de qualité sont nécessaires pour obtenir des calculs d'émissions fiables. Une fois ces étapes franchies, nous intégrerons les informations élargies dans nos publications d'informations.

S'agissant de nos émissions de GES de périmètre 3 existantes ne relevant pas de la catégorie 15, nous ne déclarons que les sources d'émissions sur lesquelles nous exerçons une influence opérationnelle directe et que nous pouvons utiliser pour sensibiliser le personnel (c.-à-d. voyages d'affaires, déplacements domicile-travail, consommation de papier et d'eau, et production de déchets), telles qu'indiquées dans le tableau suivant:

Source des émissions de GES	Étendue et limites des émissions de GES de KBC
Périmètre 3 – Amont	
Biens et services achetés (catégorie 1)	Comprend les émissions liées à la consommation de papier et d'eau à l'échelle du groupe (reprises dans l'objectif de réduction en raison de l'influence directe)
Biens d'investissement (catégorie 2)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Activités liées aux carburants et à l'énergie (catégorie 3)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Transport et distribution en amont (catégorie 4)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Déchets produits lors de l'exploitation (catégorie 5)	Émissions provenant de la production et du traitement des déchets à l'échelle du groupe
Voyages d'affaires (catégorie 6)	Émissions liées aux voyages d'affaires effectués dans des véhicules détenus ou exploités par des tiers (véhicules, transports publics et transports aériens), à l'échelle du groupe
Déplacements domicile-travail des salariés (catégorie 7)	Émissions liées aux déplacements domicile-travail des salariés effectués dans des véhicules détenus ou exploités par des tiers (véhicules et transports publics), à l'échelle du groupe
Actifs loués en amont (catégorie 8)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Périmètre 3 – Aval	
Acheminement et distribution en aval (catégorie 9)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Transformation des produits vendus (catégorie 10)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Utilisation des produits vendus (catégorie 11)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 12)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Actifs loués en aval (catégorie 13)	Émissions du portefeuille de leasings opérationnels de KBC (périmètre 1) incluses dans la catégorie 15
Franchises (catégorie 14)	Non pertinent/matériel pour KBC en tant que société de services financiers
Investissements (catégorie 15)	Émissions du portefeuille de crédits (périmètres 1, 2 et 3) et de leasings (périmètre 1) de KBC
	Émissions provenant des investissements propres de KBC dans le secteur de l'assurance (périmètres 1, 2 et 3)
	Émissions du portefeuille d'obligations souveraines de KBC (banque) (périmètres 1, 2 et 3)
Investissements - facultatif (catégorie 15)	Émissions du portefeuille de souscription d'assurance de KBC (périmètres 1 et 2)
	Émissions provenant des activités de gestion d'actifs de KBC (périmètres 1, 2 et 3)

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de nos émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3, et tient compte des particularités de notre modèle d'entreprise de bancassurance, qui regroupe les activités bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs. Notre empreinte carbone propre correspond aux émissions de GES relevant des périmètres 1 et 2 et d'une sélection de sources d'émissions de périmètre 3 sur lesquelles nous exerçons une influence opérationnelle directe (à savoir les voyages d'affaires, les déplacements domicile-travail, la consommation de papier et d'eau et la production de déchets).

La catégorie 15 du périmètre 3 intègre les émissions absolues de nos portefeuilles de crédits et d'investissements. Le portefeuille de crédits est ensuite divisé entre émissions liées aux secteurs couverts par les White Papers (tel que défini à la section 2.2.1.1) et émissions liées à d'autres secteurs. Les activités d'investissement désignent les émissions indirectes provenant du portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank, des investissements propres de KBC Assurances (hors investissements branche 23) et de nos activités de gestion d'actifs. En 2025, de nouvelles données sur les émissions de GES absolues pour le portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank et les investissements propres de KBC Assurances ont été intégrées dans le total de la Catégorie 15, ce qui s'est traduit par une hausse sensible des émissions déclarées. Les émissions absolues issues des activités de gestion d'actifs font l'objet d'une publication distincte et sont exclues de ce total, de même que les émissions liées à notre portefeuille de souscription d'assurance, dès lors qu'il s'agit dans les deux cas de catégories facultatives dans le cadre du Protocole de GES. Afin de garantir la transparence, les chiffres de 2024 sont présentés tels que déclarés initialement et tels que recalculés selon le périmètre mis à jour.
L'intensité des émissions de nos portefeuilles d'investissement n'est plus incluse dans le tableau ci-dessous, comme c'était le cas l'année passée ; elle se trouve à la section 2.2.3.2.2.

Nous ne calculons pas les émissions de nos actifs non financiers (à l'exception des actifs inclus dans les calculs de nos émissions propres (voir section 2.2.3.2.1)). Pour obtenir un aperçu des actifs de KBC, nous renvoyons à la rubrique Bilan consolidé figurant dans la section Comptes annuels consolidés du présent rapport annuel.

De manière générale, il convient de noter que les émissions de GES non liées aux investissements indiquées dans le tableau ne sont pas disponibles à la date de clôture de l'exercice. Les chiffres indiqués sont ceux du 30 septembre, que nous considérons comme représentatifs des chiffres de fin d'exercice.

Source des émissions de GES	2025	2024[1]
Émissions de GES de périmètre 1		
Émissions de GES de périmètre 1 (tCO_2e) *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	36 625 *23 677*	40 717 *27 486*
Dont Groupe KBC consolidé	32 257	36 059
Dont entités non entièrement consolidées autres que les coentreprises et les entreprises associées sur lesquelles KBC exerce un contrôle opérationnel	4 368	4 658
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant de systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	0%	0%
Émissions de GES de périmètre 2		
Émissions de GES de périmètre 2 basées sur la localisation (tCO_2e) *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	30 706 *30 201*	35 361 *34 860*
Dont Groupe KBC consolidé	30 228	34 870
Dont entités non entièrement consolidées autres que les coentreprises et les entreprises associées sur lesquelles KBC exerce un contrôle opérationnel	478	491
Émissions de GES de périmètre 2 basées sur le marché (tCO_2e) *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	5 402 *5 260*	4 626 *4 488*
Dont Groupe KBC consolidé	5 263	4 467
Dont entités non entièrement consolidées autres que les coentreprises et les entreprises associées sur lesquelles KBC exerce un contrôle opérationnel	140	159
Émissions de GES de périmètre 3 significatives		
Total des émissions de GES indirectes (périmètre 3) (tCO_2e)[3]	78 405 565	77 232 214
1 Biens et services achetés *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	1 284 *1 268*	1 552 *1 531*
2 Biens d'investissement	–	–
3 Activités liées aux carburants et à l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	–	–
4 Transport et distribution en amont	–	–
5 Déchets produits lors de l'exploitation *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	786 *763*	812 *805*
6 Voyages d'affaires *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	4 096 *4 053*	4 506 *3 300*
7 Déplacements domicile-travail des salariés *Périmètre cible de notre propre empreinte*[2]	16 062 *15 503*	16 794 *16 322*
8 Actifs loués en amont	–	–
9 Acheminement en aval	–	–
10 Transformation des produits vendus	–	–
11 Utilisation des produits vendus	–	–
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	–	–
13 Actifs loués en aval (inclus dans '15 Investissements' (dont secteurs et lignes de produits couverts par les White Papers))		
14 Franchises	-	
15 Investissements liés aux activités bancaires[3]	78 383 337	77 208 550
Issus du portefeuille de crédits et de leasings de KBC[4]	48 520 533	45 801 394
Dont secteurs et lignes de produits couverts par les White Papers[5]	28 556 661	26 822 564
Dont secteurs restants[6]	19 963 872	18 978 830
Issus du portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank	29 862 804	31 406 616
Émissions de GES propres de KBC Groupe + émissions de GES financées de périmètre 3 de KBC Bank		
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO_2e)	78 472 896	77 308 292
Émissions totales de GES (basées sur le marché) (tCO_2e)	78 447 592	77 277 557
Investissements liés aux activités d'assurance	6 964 860	7 259 775
Issus des investissements propres de KBC Assurances[7]	6 964 860	7 259 775
Total général des émissions de GES		
Total général des émissions de GES (basées sur la localisation) (tCO_2e)[3]	85 437 756	84 568 067
Total général des émissions de GES (basées sur le marché) (tCO_2e)[3]	85 412 452	84 537 332
Émissions liées à l'assurance (tCO_2e)[8]	613 792	N/A[9]
Activités de gestion d'actifs (tCO_2e)[10]	48 820 216	52 063 567

1 La colonne 2024 présente une reformulation comparable des chiffres publiés en 2024, recalculés afin de tenir compte de l'extension des limites de reporting en 2025. En 2025, des données sur les émissions de GES absolues ont été mises à disposition pour nos activités de gestion d'actifs, les investissements propres de KBC Assurances et le portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank, ce qui s'est traduit par une hausse des émissions totales publiées. Afin de garantir une transparence totale, les chiffres 2024 tels que publiés initialement sont repris dans la note de bas de page n° 3.

2 Voir la section 2.2.3.1.1 du présent rapport pour de plus amples informations sur le périmètre cible de notre propre empreinte.

3 Les chiffres 2024 ont été reformulés. Les chiffres initiaux pour 2024 dans le cadre de l'ancien périmètre étaient les suivants: pour le total des émissions de GES indirectes (périmètre 3): 45 825 058 tCO_2e; 15 Investissements: 45 801 394 tCO_2e; Émissions totales de GES (basées sur la localisation): 45 901 136 tCO_2e; Émissions totales de GES (basées sur le marché): 45 870 401 tCO_2e.

4 Le chiffre de la colonne 2025 représente le total des émissions financées de périmètres 1 (14 478 570 tCO_2e), 2 (2 068 023 tCO_2e) et 3 (31 973 940 tCO_2e). Veuillez noter que ce chiffre comprend également le leasing opérationnel, qui n'est pas inclus dans le périmètre du reporting relatif au portefeuille de crédits. Les émissions financées associées au financement des véhicules sont comptabilisées deux fois en raison des prêts automobiles accordés dans des secteurs pour lesquels des calculs distincts des émissions financées sont effectués. Par ailleurs, pour environ 4,6% de l'encours du portefeuille de crédits, aucun calcul du PCAF n'a pu être effectué.

5 Le chiffre de la colonne 2025 représente le total des émissions financées de périmètres 1 (12 188 632 tCO_2e), 2 (765 518 tCO_2e) et 3 (15 602 510 tCO_2e). Les calculs sont effectués à l'aide de la Partie A de la Norme internationale du PCAF. Les niveaux de qualité des données sous-jacentes pour nos émissions financées varient et sont exprimés par un score de qualité des données (pour plus d'informations, voir la section 2.2.3.2.2 du présent rapport). Les secteurs concernés par nos White Papers présentent les scores de qualité PCAF suivants: Agriculture ('4,8'), Bâtiments et construction ('1,9' pour le Ciment, '5,0' pour le reste), Énergie ('2,2' pour le Pétrole et le gaz, '4,4' pour la Transmission et la distribution, '3,0' pour l'Électricité et '5,0' pour les Négociants en énergie), Immobilier ('4,2' pour les crédits hypothécaires et '4,7' pour l'Immobilier commercial), Aliments et boissons ('5,0'), Métallurgie ('2,5' pour l'Acier, '4,8' pour l'Aluminium et '5,0' pour la partie restante), Financement de véhicule - leasing financier et prêts ('3,4'), financement de véhicules - leasing opérationnel ('1,0'), Automobile ('5,0'), Navigation ('5,0'), Aviation ('5,0') et Chimie ('5,0').

6 Le chiffre de la colonne 2025 représente le total des émissions financées de périmètres 1 (2 289 938 tCO_2e), 2 (1 302 504 tCO_2e) et 3 (16 371 429 tCO_2e). Les calculs sont effectués à l'aide de la Partie A de la Norme internationale du PCAF. Le score global de qualité des données est de 5,0. Voir la section 2.2.3.2.2 du présent rapport pour de plus amples informations.

7 Les chiffres de la colonne 2025 représentent le total des émissions de GES pour nos obligations d'entreprises (1 399 832 tCO_2e) et souveraines (5 565 028 tCO_2e). Le portefeuille d'obligations d'entreprises correspond au total des émissions de périmètres 1 (33 902 tCO_2e), 2 (15 474 tCO_2e) et 3 (1 350 455 tCO_2e). Les chiffres de la colonne 2024 représentent le total des émissions de GES pour nos obligations d'entreprises (1 292 993 tCO_2e) et souveraines (5 966 762 tCO_2e). Le portefeuille d'obligations d'entreprises correspond au total des émissions de périmètres 1 (50 901 tCO_2e), 2 (20 339 tCO_2e) et 3 (1 221 753 tCO_2e).

8 Les calculs sont effectués à l'aide de la Partie C de la Norme internationale du PCAF. Le score de qualité des données pour l'assurance automobile des particuliers est de 3,2, tandis que celui relatif à l'assurance des entreprises est de 5. Voir la section 2.2.3.2.3 du présent rapport pour de plus amples informations.

9 Le périmètre des émissions liées à nos activités d'assurance a été élargi et comprend désormais tous les pays dans lesquels le groupe exerce ses activités, contre uniquement la Belgique auparavant. Il est impossible dans la pratique de reformuler les chiffres 2024 en raison de ce facteur ainsi que des mises à jour de la méthodologie (voir section 2.2.3.2.3). Les chiffres 2024 initiaux, qui se limitent à la Belgique, s'élevaient à 199 719 tCO_2e.

10 Les chiffres de la colonne 2025 représentent le total des émissions de GES pour nos obligations d'entreprises (27 821 917) et souveraines (20 998 299). Le portefeuille d'obligations d'entreprises correspond au total des émissions de périmètres 1 (1 379 860), 2 (487 855) et 3 (25 954 202). Les chiffres de la colonne 2024 représentent le total des émissions de GES pour nos obligations d'entreprises (29 846 968) et souveraines (22 216 599). Le portefeuille d'obligations d'entreprises correspond au total des émissions de périmètres 1 (1 685 544), 2 (595 275) et 3 (27 566 149).

Empreinte carbone propre (2.2.3.2.1)

Le calcul des émissions de GES liées à notre périmètre opérationnel est effectué conformément au GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard. Nous collectons les données d'activités primaires des sources d'émissions de chaque pays clé et comptabilisons 100% des émissions provenant d'activités sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel. Le pourcentage d'émissions calculées à l'aide de données primaires s'élève à plus de 98,5%. Les émissions des petites entités (ETP <100) sont estimées en extrapolant les émissions moyennes liées aux transports par ETP et les émissions moyennes non liées aux transports par mètre carré de surface.

Pour les émissions de GES de périmètres 1 et 2, nous appliquons la méthode de calcul hybride. Nous utilisons des facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs lorsqu'ils sont disponibles, sinon nous utilisons les facteurs d'émission standard de l'AIE, de Reliable Disclosure, de l'Association of Issuing Bodies et du Department for Energy Security & Net Zero et des facteurs d'émission spécifiques à KBC, par défaut.
S'agissant des émissions de GES de périmètre 3 liées à nos activités propres, nous utilisons la méthode des données moyennes pour les catégories 1, 5, 6 et 7. Ces catégories ne sont pas matérielles dans l'empreinte de KBC, mais sont principalement mesurées et suivies pour sensibiliser le personnel aux sources d'émissions sur lesquelles nous exerçons une influence opérationnelle. Les données sont collectées pour toutes les opérations de KBC.

Outre les émissions des périmètres 1, 2 et 3 liées à notre propre empreinte carbone, nous utilisons également la métrique d'intensité reprise dans le tableau ci-dessous pour contrôler l'impact de nos activités propres.

Empreinte carbone propre	Description	Unité	2025	2024
Ensemble des activités	Intensité des GES par ETP	tCO_2e/ETP	1,66	1,76
Activités financières (périmètre cible) uniquement	Intensité des GES par ETP	tCO_2e/ETP	1,37	1,46

Ces métriques sont calculées sur la base du total des émissions propres de périmètres 1, 2 (basées sur le marché) et 3, respectivement pour toutes les activités de KBC (comme indiqué dans le tableau des émissions de GES ci-dessus) et pour le périmètre cible de notre propre empreinte (voir section 2.2.3.1.1). Les métriques n'ont pas été validées par un organisme externe autre que l'auditeur.

Pour 2025, la part des instruments contractuels utilisés aux fins de la vente et de l'achat d'énergie (périmètre 2) se monte à 87,7%. Il est fait appel aux types d'instruments contractuels suivants dans le cadre de la vente et de l'achat d'énergie:

- instruments contractuels groupés (contrats d'énergie renouvelable négociés avec les fournisseurs): 85,7%;
- instruments contractuels non groupés (certificats d'énergie renouvelable solaire (Solar renewable energy certificates, SREC); certificats thermiques renouvelables pour l'énergie issue du bois – plus précisément des sous-produits et déchets de la sylviculture): 2,0%.

En 2025, nous avons mis en place des certificats d'énergie renouvelable pour la vapeur, le chauffage et le refroidissement, ce qui n'était pas le cas en 2024.

Émissions financées (2.2.3.2.2)

Cette section décrit les méthodes de calcul de nos émissions financées relevant de la catégorie 15 du périmètre 3. L'approche appliquée aux émissions liées à nos activités de crédit diffère de celle des émissions liées à nos activités d'investissement.

Portefeuilles de crédits et de leasings

Le calcul des émissions financées nous permet de suivre nos performances par rapport aux objectifs fixés au titre de nos portefeuilles de crédits (voir section 2.2.3.1) et d'évaluer l'efficacité de nos actions d'atténuation du changement climatique. Cela nous aide également à répondre aux exigences de reporting des autorités de contrôle et de supervision. Nous mesurons les émissions financées pour notre portefeuille de crédits pour autant que des méthodes de calcul et/ou des données soient disponibles. Par conséquent, pour 4,6% de ce portefeuille, nous n'avons pas pu calculer d'émissions financées associées. Pour consulter la définition et les chiffres de fin d'exercice de notre 'portefeuille de crédits', nous renvoyons à la section 'Glossaire des ratios et termes financiers' du présent rapport annuel. Nos calculs d'émissions se basent sur les chiffres du portefeuille de crédits au 30 septembre 2025, qui sont conformes aux chiffres de fin d'exercice.

Nous décrivons ci-dessous les méthodes, les hypothèses et les facteurs d'émission utilisés à cette fin pour:

- les parties du portefeuille de crédits pour lesquelles des objectifs ont été fixés (voir section 2.2.3.1; également appelées 'secteurs cibles');
- les parties du portefeuille de crédits pour lesquelles aucun objectif n'a été fixé (appelées 'secteurs non cibles').

Dans le cadre de notre Sustainable Finance Programme, nous avons identifié les secteurs et les lignes de produits à plus forte intensité de carbone au sein de nos portefeuilles de crédits. À cette fin, nous avons procédé à des évaluations stratégiques des secteurs ayant les plus forts impacts sur le climat en raison de la nature des activités concernées (secteurs industriels à forte intensité de carbone) et avons tenu compte de l'importance de notre exposition à ces secteurs. Pour chacun des secteurs identifiés, nous avons évalué les impacts environnementaux, les corrélations et les risques et opportunités en découlant. Toutes ces évaluations ont été compilées dans nos White Papers, et ce au titre de huit secteurs (énergie, immobilier commercial, agriculture, production alimentaire, bâtiments et construction, chimie, transports et métallurgie) et des trois lignes de produits les plus impactantes au sein de nos portefeuilles (prêts hypothécaires, prêts automobiles et leasing automobile).

Nous calculons les émissions financées liées à nos activités de crédit sur la base des données sur les émissions de GES collectées auprès de nos contreparties. S'agissant des clients pour lesquels nous ne disposons pas d'informations sur les émissions de GES, nous nous appuyons sur les facteurs d'émission du PCAF basés sur les actifs sectoriels (informations secondaires selon la hiérarchie de qualité des données du PCAF). Le pourcentage d'émissions calculées à l'aide de données primaires s'élève à 2,6%. Pour tous nos calculs, nous suivons autant que possible les conseils du PCAF. La qualité du calcul des émissions financées est reflétée par un score de qualité des données du PCAF allant de 1 (score le plus élevé) à 5 (le plus bas). Les cartes de score qualité du PCAF peuvent être consultées dans la Norme mondiale du PCAF. Dans le cadre de notre programme Données et métriques, nous investissons et avons investi structurellement au fil des ans pour mettre en place des capacités de collecte, de calcul et de reporting des données en vue de la publication d'informations ESG. Notre principale plateforme de collecte de données et de calcul pour les émissions de GES de notre portefeuille de crédits est/sera également utilisée pour les rapports financiers, de risque et de trésorerie. À ce titre, le reporting ESG bénéficie de cette infrastructure qui intègre l'établissement de rapports cohérents, la gestion de la qualité des données, la gestion des données de référence et les processus de réconciliation. En 2025, nous avons également intégré sur cette plateforme le dernier secteur cible restant, l'Immobilier, passant ainsi d'une méthodologie tactique inspirée du PCAF (calcul des émissions basé sur le portefeuille) à une méthodologie stratégique alignée sur le PCAF (calcul des émissions basé sur les actifs). Par conséquent, les chiffres de 2024 n'ont pas été retraités (pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 2.2.3.1.2).

Secteurs cibles

Nos White Papers englobent, entre autres, nos secteurs et sous-secteurs cibles (comme indiqué au point 2.2.3.1), pour lesquels nous avons élaboré des méthodologies détaillées de calcul des émissions de GES au niveau des actifs. Ces méthodologies tiennent compte de la disponibilité des données, de l'hétérogénéité des secteurs financés et de la pertinence pour notre activité. Conformément à la norme mondiale du PCAF, nos calculs relatifs aux émissions financées sont basés sur le financement réel (c'est-à-dire l'encours des prêts) afin de refléter l'impact réel de notre portefeuille sur le climat. Pour certaines de nos métriques cibles en matière de financement climatique, nous recourons à des méthodologies de calcul pondérées (par portefeuille) plus appropriées afin de refléter l'impact des portefeuilles concernés sur le climat. C'est notamment le cas lorsque le numérateur de l'indicateur d'intensité carbone présente un niveau d'incertitude trop élevé ou lorsque la métrique est liée à l'engagement de prêt et non au financement effectif. Le cas échéant, la métrique deviendrait inexploitable à des fins de gestion. Par exemple, en ce qui concerne nos objectifs de financement automobile, nous avons décidé de calculer l'impact climatique des portefeuilles en utilisant l'intensité moyenne des émissions de CO_2 sur la base de l'intensité carbone des véhicules sous-jacents financés, plutôt que de fonder nos calculs sur l'activité financée (kilomètres parcourus, c'est-à-dire une information qui n'est pas disponible pour la plus grande partie de notre portefeuille). En ce qui concerne nos portefeuilles de prêts aux producteurs de ciment, d'acier et d'aluminium, l'intensité carbone est basée sur l'intensité des émissions des entreprises sous-jacentes financées, pondérée en fonction des prêts. Pour ces trois secteurs concentrés, il a été décidé de calculer les métriques sur l'encours des prêts accordés afin d'éviter des fluctuations importantes dans le cadre du suivi de nos objectifs.

Méthodologie du PCAF

KBC a préparé sa publication d'informations sur les émissions financées pour l'exercice 2025 conformément à la Partie A de la deuxième édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (Norme comptable et de reporting mondiale des GES pour l'industrie financière) du PCAF, la version la plus récente jusqu'au 2 décembre 2025. Une nouvelle édition a été publiée depuis. Nous évaluons actuellement les conséquences de ces mises à jour. Nous utilisons la méthodologie du PCAF dans sa deuxième édition en vue de calculer les métriques des émissions financées pour tous nos secteurs cibles. À noter que, bien que nos métriques cibles n'incluent que les émissions de GES des périmètres 1 et 2 des emprunteurs, nous prévoyons des calculs supplémentaires pour nous assurer que nous publions l'ensemble des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 de notre portefeuille de crédits conformément à la norme du PCAF. À ce stade, lorsque les données sur les émissions de GES spécifiques au client ne sont pas disponibles, nous utilisons les facteurs d'émission du PCAF. Nous appliquons les facteurs d'émission les plus récents publiés par le PCAF (version de mars 2025). La base de données du PCAF sur les facteurs d'émission (tirée d'Exiobase) reprend les émissions de périmètres 1 et 2, ainsi que les émissions en amont de périmètre 3. Elle exclut toutefois les émissions en aval. En raison de la disponibilité des données et des incertitudes entourant ces dernières, et afin de suivre la méthodologie et les facteurs d'émission disponibles du PCAF, nous choisissons de faire preuve de transparence quant au périmètre des émissions de périmètre 3 publiées, qui excluent les émissions en aval. Nous appliquons la formule de correction de l'inflation recommandée par le PCAF à tous nos calculs en cas de recours aux facteurs d'émission du PCAF. Pour les secteurs pour lesquels nous utilisons des calculs de l'intensité des émissions de CO_2 (moyenne ou pondérée par les prêts) afin de mesurer les progrès réalisés vis-à-vis de l'objectif, nous calculons également en parallèle les émissions financées, sur la base de la norme mondiale du PCAF. Cela garantit la cohérence et l'exhaustivité de notre approche de reporting.

La méthodologie du PCAF s'appuie sur la formule générale suivante:

$$\text{Émission financée} = \sum_i \text{Facteur d'attribution}_i \times \text{Émissions}_i \rightarrow \text{Facteur d'attribution}_i = \frac{\text{Encours}_i}{\text{Total fonds propres + dettes}_i}$$

$$\text{où } i = \text{emprunteur ou investisseur}$$

PACTA

Pour les fabricants de ciment et d'acier, nous appliquons la méthodologie PACTA. Cette méthodologie prospective, basée sur des scénarios, combine les informations du livre de prêts (dans notre cas, l'encours de prêts accordés) pour les secteurs concernés avec les données au niveau des actifs physiques (DNAP) spécifiques aux entreprises afin de calculer les profils technologiques et les intensités d'émission au sein du portefeuille. Lorsque l'intensité d'émission spécifique au client est disponible, nous la privilégions par rapport à l'ensemble de données DNAP du PACTA. Nous établissons des rapports à l'aide de la méthodologie PACTA depuis 2019. Nous estimons que l'ensemble des données et la méthodologie PACTA constituent une source fiable: la Méthodologie PACTA for Banks a été développée par 2° Investing Initiative en collaboration avec 17 banques pilotes et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et instituts de recherche. Le projet bénéficie du soutien du ministère allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire et du programme Life de l'UE.

Secteurs non cibles

En ce qui concerne les parties de notre portefeuille de crédits qui ne sont pas couvertes par des objectifs de réduction des émissions de GES, nous appliquons une méthodologie de calcul de haut niveau, moins détaillée. Cette méthodologie de calcul combine les expositions sectorielles agrégées avec les facteurs d'émission du PCAF basés sur l'activité économique spécifiques au pays pour le secteur agrégé concerné (c'est-à-dire sans détailler davantage les différences potentielles en termes de facteurs d'émission entre les sous-secteurs sous-jacents).

Limites méthodologiques et choix des données

Les limites de nos méthodologies de calcul pour les métriques d'intensité des émissions de GES, comme indiqué à la section 2.2.3.1.2, sont principalement liées à la qualité et à la disponibilité des données. Cela se reflète dans le score de qualité des données du PCAF, que nous publions en plus des mesures des métriques de nos objectifs. Conformément à la méthodologie du PCAF, nous mettons à jour annuellement les facteurs d'émission et les valeurs de substitution pour nous aligner sur l'évolution du marché. En outre, dans le cadre de nos efforts visant à améliorer la qualité des données et la granularité de notre calcul des émissions de GES, nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients afin d'améliorer la collecte systématique de leurs émissions de GES déclarées. Cela nous permettra d'améliorer notre score global de qualité des données PCAF, puisque nous passerons des facteurs d'émission spécifiques aux sous-secteurs aux émissions de GES déclarées par les actifs/contreparties (soit un score de qualité des données PCAF de 1 ou 2). Compte tenu de l'étendue de nos activités de financement, nous adoptons diverses méthodes pour suivre et divulguer l'impact climatique exercé par et sur nos portefeuilles. Le choix des méthodologies sélectionnées repose, d'une part, sur leur pertinence et leur applicabilité vis-à-vis de notre activité et, d'autre part, sur la disponibilité des données. Dans ce contexte, si nous nous écartons des normes du marché ou des sources de données disponibles telles que le PCAF ou le PACTA, nous le mentionnons explicitement. Enfin, pour la partie de notre portefeuille non couverte par nos objectifs de réduction des émissions de GES, nous appliquons le score de qualité des données le plus faible du PCAF pour les facteurs d'émission (soit un score de 5), ce qui pourrait conduire à une surestimation de nos émissions financées. L'amélioration continue de nos scores de qualité des données peut affecter les résultats des calculs et influencer artificiellement notre performance en matière d'émissions de GES, sans être imputable à une amélioration de la performance de notre portefeuille. Nous avons mis en place une Politique de recalcul des métriques de nos objectifs et de notre empreinte directe, qui est décrite plus en détail à la section 2.2.2.1 du présent rapport. L'amélioration de notre accès aux données signifie également que nous sommes confrontés à différentes sources de données sur les émissions de GES. Ainsi, lorsque des sources de données donnent des résultats différents pour un même actif ou une même contrepartie, nous dialoguons avec le fournisseur de données, avec le client, ou avec les deux. Cette évaluation nous permet de prendre des décisions éclairées quant à la source de données la plus appropriée.

Les métriques utilisées pour mesurer et contrôler l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédits sont décrites à la section 2.2.3.1.2. La méthodologie qui sous-tend ces métriques est largement décrite dans les paragraphes précédents. Les métriques d'intensité carbone et les objectifs liés à notre portefeuille de crédits n'ont pas été vérifiés par un tiers autre que l'auditeur.

Activités de gestion d'actifs

Le présent paragraphe explique les méthodologies utilisées pour mesurer et contrôler les émissions de GES de nos activités de gestion d'actifs. Nous calculons les émissions pour les DCM, les Actifs Groupe de KBC Assurances (investissements pour garantir de pouvoir honorer nos obligations futures envers les assurés) et les actifs de fonds de pension KBC. Les actifs d'investissement gérés par KBC Asset Management pour les portefeuilles branche 23 des clients de KBC Assurances sont inclus dans ce calcul. Veuillez consulter la section 2.2.3.1.3 pour connaître les métriques d'intensité carbone utilisées pour suivre nos progrès en la matière.

Nous publions nos émissions de GES absolues ainsi que les métriques d'intensité des GES pour nos activités de gestion d'actifs, couvrant les expositions aux obligations tant d'entreprises que souveraines. Les émissions de GES absolues, nouvelle métrique mise en place en 2025 et détaillée à la section 2.2.3.2, couvrent les émissions de périmètres 1, 2 et 3 pour nos portefeuilles d'investissement, et offrent un aperçu complet de l'impact climatique. Si les données sur les émissions de périmètres 1 et 2 sont relativement fiables, celles sur les émissions de périmètre 3 ne sont toujours pas aussi abouties et sont soumises à l'évolution des méthodologies utilisées, ce qui peut entraîner une variation des chiffres publiés au fil du temps.

Par ailleurs, KBC publie ses émissions de GES absolues non mises à l'échelle, ce qui signifie que les émissions absolues sont publiées uniquement concernant les investissements pour lesquels notre fournisseur de données Trucost (une filiale de Standard & Poor's) dispose de données complètes. Cette couverture représente près de 90% de notre portefeuille d'investissements total. Trucost tire par ailleurs environ 13% de ses informations de données primaires publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements (ce qui signifie qu'une part importante des émissions divulguées est basée sur des données modélisées/estimées par le fournisseur de données).

En outre, les métriques d'intensité des GES sont également calculées pour les expositions aux entreprises et aux gouvernements, fournissant des informations sur les émissions par rapport à leur étendue économique ou d'investissement. L'intensité de l'exposition aux entreprises est calculée sous la forme de la moyenne pondérée des émissions de périmètres 1 et 2 en proportion de l'exposition aux investissements. Cette approche de calcul est pleinement en ligne avec nos métriques d'intensité carbone cibles, précisées à la section 2.2.3.1.3. KBC publie les intensités des émissions de GES pleinement mises à l'échelle, en supposant que les entreprises pour lesquelles aucune donnée n'est disponible affichent la même intensité que la moyenne du portefeuille. En procédant de la sorte, il est possible de procéder à une comparaison avec les objectifs et les indices de référence et d'éviter de publier des chiffres d'intensité inférieurs à leur valeur réelle. S'agissant des expositions aux titres des gouvernements, nous calculons l'intensité comme la somme des émissions territoriales et importées, divisée par le Produit intérieur brut (PIB) en dollars constants (corrigés de l'inflation), ce qui donne un aperçu des émissions d'un pays par rapport à sa production économique. Dès lors que notre approche n'utilise pas le PIB ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PPA), les intensités d'émission sont nettement plus élevées. Selon les estimations, elles sont supérieures d'environ 40 % aux valeurs basées sur la PPA. Cela vaut également pour les émissions absolues.

Émissions de GES de nos activités de gestion d'actifs	Description	Unité	2025[1]	2024[2]
Investissements dans des entreprises[3]	Intensité des GES par million d'USD de chiffre d'affaires	tCO_2e/ million d'USD de chiffre d'affaires	60	58
Investissements dans des obligations souveraines	Intensité des GES par million d'USD de PIB	tCO_2e/ million d'USD de PIB	431	532

1 Chiffres à la fin du quatrième trimestre 2025
2 Chiffres à la fin du troisième trimestre 2024
3 Inclut les émissions de périmètres 1 et 2

L'intensité moyenne pondérée des émissions de GES des périmètres 1 et 2 de notre portefeuille d'investissements en obligations d'entreprises dans le cadre des activités de gestion d'actifs est restée globalement stable en 2025 par rapport à 2024. En revanche, l'indice MSCI All Country World a enregistré une baisse plus prononcée de l'intensité des émissions de GES, passant de 136 tCO_2e par million d'USD de chiffre d'affaires à la fin du troisième trimestre 2024 à 112 tCO_2e par million d'USD de chiffre d'affaires à la fin 2025. Cette réduction est principalement due à la baisse de l'intensité des émissions de GES des entreprises de services aux collectivités à fortes émissions. Cependant, ces émetteurs sont déjà structurellement exclus de nos portefeuilles, ce qui reflète l'application cohérente de notre politique d'exclusion des combustibles fossiles dans nos fonds d'Investissement responsable et de notre politique relative au charbon thermique dans tous les fonds gérés activement.

L'intensité moyenne pondérée des émissions de GES de nos investissements souverains a diminué conformément aux indices de référence du marché, tels que l'indice de référence JP Morgan EMU (qui est passé de 365 tCO_2e/million d'USD de PIB à la fin du troisième trimestre 2024 à 302 tCO_2e/million d'USD de PIB à la fin de 2025). Cette évolution est due à une réduction générale de l'intensité des émissions au niveau des pays et à l'utilisation d'informations plus qualitatives concernant les émissions de l'UTCF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), en passant de PRIMAP à Climate Watch (2023) comme source principale.
En outre, l'intensité des GES de notre portefeuille d'obligations souveraines agrégé est supérieure à celle de l'indice de référence EMU. Ce résultat est principalement attribuable à l'exposition relativement importante aux titres souverains des marchés émergents et aux pays dont les scores d'intensité des GES sont relativement plus élevés, tels que la Belgique, la Hongrie et la République tchèque.

Nos métriques n'ont pas été vérifiées par un tiers autre que l'auditeur. Il convient de noter que la qualité de nos calculs dépend dans une large mesure de la qualité des données sur les émissions de GES fournies par Trucost. Nous avons par conséquent soumis les données et la méthodologie de Trucost à des contrôles. Pour le calcul de nos émissions de GES 2025, nous avons par ailleurs utilisé des données Trucost datant de septembre 2025 pour nos expositions aux entreprises et d'août 2025 pour nos expositions souveraines.

Portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank
En 2024, nous avons calculé pour la première fois l'intensité des émissions de GES du portefeuille propre d'obligations souveraines de KBC Bank, intégrant toutes les entités de KBC Bank dans notre consolidation financière. À partir de 2025, nous calculons également les émissions de GES absolues, qui sont publiées avec les émissions de périmètre 3, catégorie 15, dans le tableau repris au début de la section 2.2.3.2. Nous nous basons sur les données Trucost pour le calcul, lesquelles s'appuient sur celles du Fonds monétaire international pour le PIB et de la plateforme Climate Watch pour les émissions de GES. Nous utilisons la même

méthodologie que pour les investissements en titres souverains de nos activités de gestion d'actifs. La métrique d'intensité et la métrique des émissions absolues couvrent l'ensemble du portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank. Dans la mesure où nous disposons de la totalité des données pour ces expositions souveraines, les intensités de GES et les émissions absolues peuvent être calculées pour l'ensemble du portefeuille. En dehors de l'auditeur, celle-ci n'a pas été vérifiée par un tiers.

Émissions de GES du portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank	Description	Unité	2025[1]	2024[2]
Investissements dans des obligations souveraines	Intensité des GES par million d'USD de PIB	tCO_2e/ million d'USD de PIB	496	623

1 Chiffres à la fin du quatrième trimestre 2025
2 Chiffres à la fin du troisième trimestre 2024

Nous constatons que l'intensité des GES du portefeuille d'obligations souveraines est supérieure à celle de l'indice de référence EMU. Cela s'explique par le fait que KBC Bank est fortement exposée à des obligations d'État émises par nos pays clés, dont les intensités des GES sont relativement plus élevées. Dans le même temps, l'intensité pondérée des GES a diminué conformément aux indices de référence du marché, reflétant une baisse générale des intensités au niveau des pays et le passage de notre fournisseur de données Trucost de la base de données PRIMAP à la plateforme Climate Watch (2023) comme source de données primaires pour les émissions souveraines.

Investissements propres de KBC Assurances

Le calcul de l'intensité des émissions de GES et des émissions de GES absolues liées aux investissements propres de KBC Assurances suit une méthodologie identique à celle applicable à nos activités de gestion d'actifs et couvre toutes les entités du périmètre de consolidation financière de KBC Assurances. Le périmètre des investissements propres comprend le portefeuille d'actions cotées et les portefeuilles d'obligations d'entreprises et souveraines, se rapportant aux catégories présentées dans l'Annexe 4.1 comme 'instruments de capitaux propres' et 'titres de créance'. Conformément à notre méthodologie, les actifs de la branche 23 présentés dans l'Annexe 4.1 sous la rubrique 'contrats d'investissement (assurance)' sont exclus de ce périmètre. De plus amples détails sur ces catégories d'actifs financiers sont fournis dans l'Annexe 4.1 du rapport annuel.

La couverture des données de Trucost pour les investissements propres de KBC Assurances est de 97%. Les émissions absolues de GES sont publiées sans mise à l'échelle, tandis que les intensités de GES sont calculées à l'échelle en appliquant l'intensité moyenne du portefeuille aux expositions sans données, conformément à la méthodologie utilisée pour nos activités de gestion d'actifs.
Pour les investissements dans des titres émis par des entreprises, veuillez également consulter la section 2.2.3.1.4 pour de plus amples informations sur l'objectif correspondant.
En outre, nous constatons que la majeure partie du portefeuille d'obligations d'État de KBC Assurances est investie dans des obligations d'État belges et tchèques, conformément à notre profil d'activité géographique. Compte tenu des scores d'intensité de GES relativement élevés pour les deux pays, l'intensité des GES de notre portefeuille d'obligations d'État est supérieure à celle de l'indice de référence EMU. L'intensité pondérée des émissions de GES de nos investissements souverains a diminué conformément aux indice de référence du marché. Cette évolution est due à une réduction générale de l'intensité des émissions de GES des pays et à l'utilisation d'informations plus qualitatives concernant les émissions de l'UTCF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), en passant de PRIMAP à Climate Watch (2023) comme source principale.

Émissions de GES des investissements propres de KBC Assurances	Description	Unité	2025[2]	2024[3]
Investissements dans des entreprises[1]	Intensité des GES par million d'USD de chiffre d'affaires	tCO_2e/ million d'USD de chiffre d'affaires	27	27
Investissements dans des obligations souveraines	Intensité des GES par million d'USD de PIB	tCO_2e/ million d'USD de PIB	426	522

1 Inclut les émissions de périmètres 1 et 2
2 Chiffres à la fin du quatrième trimestre 2025
3 Chiffres à la fin du troisième trimestre 2024

Émissions liées à l'assurance (2.2.3.2.3)

KBC calcule les émissions de GES liées à son portefeuille de souscription d'assurance conformément à la partie C de la norme du PCAF. Lors de la préparation de la publication d'informations sur les émissions liées à l'assurance pour l'exercice 2025, KBC a suivi la Première édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (Norme comptable et de reporting mondiale des GES pour l'industrie financière) du PCAF (Partie C), la version la plus récente disponible jusqu'au 2 décembre 2025. Une nouvelle édition a été publiée depuis. Nous évaluons actuellement les conséquences de ces mises à jour.

Dans la première édition de sa norme, le PCAF offre des conseils méthodologiques pour mesurer les émissions de GES dans deux secteurs d'activité: l'assurance automobile des particuliers et l'assurance des entreprises. Par conséquent, les informations que nous publions se limitent à ces secteurs qui, en termes de primes brutes émises, représentent la majeure partie de notre portefeuille d'assurances Non-vie.

S'agissant de l'assurance automobile des particuliers, nous incluons les voitures particulières, les motos, les véhicules utilitaires légers (VUL) et les camping-cars. Nous avons suivi le périmètre décrit dans la partie C de la norme du PCAF pour l'assurance des entreprises. L'assurance des entreprises couvre tous les types de contrats d'assurance souscrits par des entreprises.

Nous couvrons les émissions de GES des périmètres 1 et 2 des clients dans tous les secteurs. Pour l'assurance automobile des particuliers et l'assurance des entreprises, nous nous appuyons sur des facteurs d'émission standard.

Le pourcentage d'émissions calculées à l'aide de données primaires s'élève à 20%. Les données primaires englobent le segment du portefeuille pour lequel nous avons atteint des niveaux de qualité de données 1 ou 2, tels que mesurés conformément à la norme du PCAF.

Nos calculs s'appuient sur la formule de base préconisée par la norme du PCAF:

$$\text{Émissions liées à l'assurance} = \text{Facteur d'attribution}_i \times \text{Émissions}_i$$

Nous avons amélioré la méthodologie appliquée à l'assurance automobile des particuliers, en passant de facteurs d'attribution propres à chaque pays à des moyennes pondérées à l'échelle mondiale (impact de +47% pour 2025 sur une base comparable). Cette mise à jour est en ligne avec les directives du PCAF et les pratiques de marché en vigueur, ce qui garantit une cohérence et une comparabilité accrues entre les assureurs de différentes régions. Les émissions sont estimées à partir des données de tous les pays concernant le type de moteur du véhicule, la valeur WLTP (Worldwide Harmonised Light Vehicle Test Procedure) et, le cas échéant, le nombre de kilomètres parcourus au cours de l'année. Les émissions de GES de périmètre 1 couvrent la combustion directe de carburant, tandis que les émissions de GES de périmètre 2 couvrent la production indirecte d'électricité pour les véhicules électriques. En l'absence de données internes, nous nous tournons vers des estimations de tiers.

Nous nous appuyons sur la base de données des facteurs d'émissions économiques spécifiques aux assurances du PCAF pour identifier les émissions allouées de nos clients commerciaux assurés. Nous avons utilisé les codes d'activité NACE pour déterminer les émissions de nos clients commerciaux, exprimées en tonnes de CO_2e par million d'euros de chiffre d'affaires. Les émissions absolues liées à l'assurance n'ont pas été vérifiées par un tiers autre que l'auditeur.

En 2024, les informations publiées concernaient uniquement les émissions liées à l'assurance en Belgique:

Métriques des émissions de GES pour nos activités de souscription d'assurance en Belgique	Description	Unité	2024
Assurance automobile des particuliers	Émissions liées à nos activités d'assurance automobile des particuliers	tCO_2e	99 386
Assurance des entreprises	Émissions liées à nos activités d'assurance des entreprises	tCO_2e	100 333

Sur la base des éclairages fournis par notre exercice initial, nous avons perfectionné nos processus de sélection et de calcul et élargi l'étendue du reporting pour englober les entités d'assurance de nos autres pays clés. En raison de ce périmètre élargi, combiné à une interprétation plus conservatrice des directives du PCAF pour les lignes commerciales qui se traduit par une inclusion plus large des types de couverture dans les calculs, et de la mise à jour des facteurs d'attribution pour les lignes automobiles personnelles, les chiffres de 2024 ne sont pas directement comparables à ceux de 2025. Un retraitement des chiffres de 2024 n'est pas possible car les données nécessaires pour isoler les changements méthodologiques ne sont plus disponibles.

Métriques des émissions de GES pour nos activités de souscription d'assurance dans tous les pays	Description	Unité	2025
Assurance automobile des particuliers	Émissions liées à nos activités d'assurance automobile des particuliers	tCO_2e	451 069
Assurance des entreprises	Émissions liées à nos activités d'assurance des entreprises	tCO_2e	162 723

Les principales limites de nos méthodes de calcul des émissions de GES liées à l'assurance ont trait à la qualité des données que nous utilisons. Comme indiqué plus haut, nous nous appuyons sur des estimations de tiers ou des calculs de moyenne en l'absence de données exactes sur les émissions ou le kilométrage des véhicules pour l'assurance automobile des particuliers. S'agissant de l'assurance des entreprises, nous manquons actuellement de données relatives aux émissions de GES de nos clients et nous appuyons donc sur les facteurs d'émission basés sur l'activité économique fournis par le PCAF. En outre, nous utilisons un calcul des émissions de CO_2e moyennes pondérées afin d'estimer les émissions liées à la partie de notre portefeuille pour laquelle il n'y a pas de cartographie sectorielle. Nous analysons et étudions les options qui s'offrent à nous pour optimiser nos processus de collecte de données et améliorer la collecte des données sur les émissions de GES et les recettes. Nous suivrons également de près et nous alignerons sur l'évolution de la Norme du PCAF pour les émissions liées à l'assurance, en particulier l'inclusion de nouvelles lignes d'activité pertinentes.

Intensité des GES (2.2.3.2.4)

Nous avons défini une série d'objectifs en termes d'intensité carbone pour nos activités de crédit et d'investissement. Nous mesurons et contrôlons notre empreinte carbone directe et indirecte à l'aide de diverses métriques d'intensité des GES. La définition de nos métriques d'intensité dépend du contexte dans lequel elles sont appliquées:

- La métrique d'intensité carbone utilisée pour notre propre empreinte carbone est exprimée en termes d'ETP (voir section 2.2.3.2.1).
- Nos objectifs de crédits sectoriels sont exprimés par rapport à des métriques de production physique spécifiques au secteur ou par rapport au montant monétaire financé (voir section 2.2.3.1.2).
- Les objectifs d'intensité carbone pour nos portefeuilles d'investissement sont mesurés par rapport aux revenus des entreprises sous-jacentes et au PIB des pays sous-jacents (voir section 2.2.3.1.3).
- Les métriques d'intensité carbone de nos portefeuilles d'investissement sont publiées parallèlement aux valeurs de GES absolues dans la description de la méthodologie pour nos activités de gestion d'actifs, les investissements propres de KBC Assurances et le portefeuille d'obligations souveraines de KBC Bank (voir section 2.2.3.2.2), et sont mesurées par rapport aux recettes des entreprises et au PIB des différents pays.

En tant qu'établissement financier actif dans les domaines de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs, nous pensons qu'il s'agit de la manière la plus efficace de suivre notre impact carbone. Compte tenu de la structure et de la complexité de notre organisation, nous ne définissons pas et ne divulguons pas de métrique globale unique de l'intensité des GES.

Projets d'absorption des GES et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone (2.2.3.3)

[E1-7]

La part de notre propre empreinte carbone qui ne peut pas encore être évitée est compensée par des crédits carbone. Dans la pratique, nous calculons nos propres émissions à la fin de l'année, puis nous négocions un contrat sur la base des volumes calculés, et nous annulons ces crédits carbone au début de l'année suivante. Cela signifie que la quantité de crédits carbone annulés au cours d'une année donnée est utilisée pour compenser notre empreinte carbone de l'année précédente. Le montant total des crédits carbone dont l'annulation est prévue en 2026 ne se base dès lors pas sur des accords contractuels existants.

Atténuation ou absorption d'émissions (tonnes de CO_2e)	
Nombre d'actions d'atténuation ou d'absorption d'émissions de GES que nous avons financées au cours de l'exercice 2025 dans le cadre de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de notre chaîne de valeur	54 000
Part issue de projets d'atténuation (%)	90%
Part issue de projets d'absorption (%)	10%
Part issue de projets d'absorption par puits de carbone naturels (%)	100%
Part issue de projets d'absorption par puits de carbone technologiques (%)	0%
Part issue de projets conformes à la norme Verra Carbon Standard (%)	100%
Part issue de projets menés dans l'UE (%)	0%
Part d'actions pouvant être considérées comme un ajustement correspondant en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris (%)	-
Nombre total de crédits carbone en dehors de notre chaîne de valeur qui ont été vérifiés par rapport à des normes de qualité reconnues et annulés au cours de l'exercice 2025	54 000
Nombre de crédits carbone dont l'annulation est prévue en 2026	51 000

Depuis 2021, nous visons la neutralité carbone à l'égard du périmètre cible de notre propre empreinte. Notre approche s'articule autour de trois axes: mesurer, réduire et compenser. Comme décrit au paragraphe 'Objectifs d'empreinte carbone propre' (2.2.3.1.1), KBC a fixé un objectif de réduction des émissions de CO_2e provenant des activités propres de l'entreprise. Les émissions évitées ne sont pas prises en compte dans cette réduction dans la mesure où les crédits de compensation de carbone ne contribuent pas à la réalisation de cet objectif. Chaque année, les émissions restantes (c'est-à-dire celles qui subsistent après les actions mises en œuvre pour réduire les émissions) sont compensées, ce qui nous permet d'atteindre la neutralité carbone pour notre périmètre cible. À cette fin, nous avons sélectionné des projets de qualité certifiés selon des normes internationalement reconnues. En outre, nous avons spécifiquement choisi d'investir dans des projets qui ont pour ambition de lutter contre le changement climatique, tout en favorisant le bien-être des communautés locales et la préservation de la biodiversité. Notre processus de diligence raisonnable vise à sélectionner des projets exerçant un impact tangible sur le monde réel. Toutefois, ce processus repose en fin de compte sur des informations fournies par des tiers et dépend de la disponibilité des crédits dans le cadre de ces projets. La compensation susmentionnée n'est pas validée par un organisme externe autre que notre auditeur.

Tarification interne du carbone (TIC) (2.2.3.4)

[E1-8]

En 2021, nous avons établi un premier cadre de TIC qui s'appuie sur le cadre quadridimensionnel du rapport 2017 'How-to Guide to Corporate ICP' (Guide pratique pour la tarification interne du carbone par les entreprises) publié par le CDP et Ecofys. Le CDP est une référence méthodologique crédible en matière de reporting environnemental, connue pour ses collaborations avec des organisations réputées, son alignement sur les normes mondiales et son engagement en faveur de la qualité et de la transparence des données. Depuis lors, les départements Durabilité et Économie de KBC réexaminent chaque année les prix et le processus de calcul. Notre trajectoire de la TIC s'étend actuellement jusqu'en 2050 et comprend deux grands scénarios de transition pertinents pour l'UE, à savoir celui tablant sur un réchauffement nettement inférieur à 2° (WB2D) et celui tablant sur la neutralité carbone à l'horizon 2050 (NZ2050), tous deux étant basés sur les scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System (NGFS). Les données sur la tarification du carbone du NGFS pour ces trajectoires sont moyennées sur les résultats des modèles disponibles, interpolées, ajustées aux niveaux de prix de 2020 et converties en euros, ce qui permet d'obtenir une mesure uniforme pouvant être utilisée dans les processus de gestion internes.

La hausse des niveaux de tarification interne du carbone entre 2024 et 2025 est due à des mises à jour des scénarios climatiques du NGFS afin de prendre en compte l'incidence accrue du risque physique, le retard de l'action politique, la mise à jour des engagements macroéconomiques et au niveau national et le recours plus faible aux technologies d'élimination du carbone. Ces mises à jour entraînent une augmentation de la tarification du carbone prévue en vertu des trajectoires WB2D et NZ2050, en ligne avec les attentes de transition au niveau mondial. Diverses universités et institutions ont critiqué la fonction de dommage mise au point par Kotz et al. (2024), sur laquelle se base un processus itératif servant à estimer les risques de transition tels que la tarification du carbone. Si le scénario critiqué était exclu, les niveaux de tarification du carbone seraient faussement inférieurs en raison de l'exclusion de tout impact de dommages physiques. C'est pourquoi nous avons choisi d'adopter les résultats actuels de la modélisation NGFS pour calculer notre tarification du carbone. Cette approche nous permet d'atteindre un équilibre en priorisant la pertinence de la TIC en tant qu'instrument déterminant dans la prise de décisions stratégiques, tout en reconnaissant que la modélisation de scénarios climatiques est une pratique qui évolue encore et présente d'importantes limites. Notre modèle indique que, d'ici 2030, la tarification interne du carbone aura augmenté de 46% et de 99%, respectivement, pour les trajectoires WB2D et NZ2050.

Tarification interne du carbone (TIC)	Unité	2025	2024
TIC calculée selon la trajectoire WB2D	EUR/tCO_2e	93	35
TIC calculée selon la trajectoire NZ2050	EUR/tCO_2e	127	99

Notre tarification interne du carbone est actuellement utilisée comme prix fictif pour éclairer la prise de décision en matière de crédit pour les entreprises actives dans les secteurs à forte intensité de carbone. Par conséquent, notre tarification interne du carbone n'est actuellement appliquée qu'à nos émissions relevant de la catégorie 15 du périmètre 3. Dans l'ensemble, cela signifie que les considérations liées à la TIC ne concernent potentiellement qu'environ 1,5% de nos émissions financées de périmètres 1 et 2; aucune de nos émissions de périmètres 1 et 2 n'est concernée par ces considérations de tarification. À l'avenir, dès lors que la disponibilité des données devrait augmenter (grâce à des initiatives telles que la directive CSRD), nous prévoyons d'élargir le périmètre d'application.

L'évaluation de la tarification du carbone n'est pas validée par un organisme externe autre que l'auditeur de la Déclaration relative à la durabilité.

Ressources aquatiques et marines (2.3)

Ressources aquatiques et marines: gestion des impacts, des risques et des opportunités (2.3.1)

Politiques relatives aux ressources aquatiques et marines (2.3.1.1)

[E3-1]

Cadre sur la politique de durabilité (Sustainability Policy Framework)

Outre notre Politique dédiée liée à l'eau, notre Cadre sur la politique de durabilité du Groupe contient différentes politiques qui sont indirectement liées à l'eau, telles que la Politique en matière de biodiversité, la Politique en matière d'exploitation minière et la Politique énergétique, comme expliqué à la section 2.2.2.1 sur les politiques climatiques. Elles sont toutes exposées dans les sections suivantes.

Politique liée à l'eau

Une nouvelle politique, qui représente la première étape d'application des conclusions issues du White Paper de KBC sur la disponibilité en eau (voir section 2.3.1.2 pour en savoir plus) et s'inscrit dans le cadre de l'engagement global de KBC en vue de gérer les impacts indirects sur l'environnement, vient d'être mise en œuvre afin de restreindre les financements importants de projets et de producteurs de certains secteurs dont les besoins en eau sont élevés et qui opèrent dans des pays soumis à un stress hydrique extrême. L'éligibilité au financement est déterminée grâce aux Principes de l'Équateur (catégorie de projet, Évaluation de l'impact environnement et social et évaluations connexes du Conseiller technique), à des certifications environnementales vérifiées (ISO 14046, ISO 14001, EMAS) ou à des réglementations propres à chaque pays.

Politique liée à l'eau

Champ d'application	La politique s'applique aux dossiers de financement importants de producteurs (hors négociants et détaillants) issus des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, de la chimie et de la construction qui exercent leurs activités dans des pays identifiés comme étant soumis à un stress hydrique extrême[1]. Ces pays sont notamment les suivants: Koweït, Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Libye, Qatar, Yémen, Ouzbékistan, Bahreïn, Turkménistan, Égypte, Algérie, Syrie, Pakistan, Soudan, Singapour, Oman, Israël, Jordanie, Sri Lanka, Tunisie, Barbade, Corée du Sud, Malte et Iran. La politique couvre les activités de production et exclut les acteurs tels que les négociants et les détaillants. Pour les secteurs à forte consommation en eau basés à Singapour, des exemptions s'appliquent s'il est prouvé que les réglementations nationales en matière de gestion des ressources en eau sont respectées. Les groupes de parties intéressées concernés comprennent les producteurs évoluant dans ces régions soumises à un stress hydrique élevé, plus particulièrement ceux qui ne disposent d'aucune certification environnementale ni évaluation selon les Principes de l'Équateur.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Comme pour toutes les politiques en matière de durabilité au sein de KBC, le CD est responsable en dernier ressort de la ratification et de la supervision de cette politique. Toutefois, tous les effectifs concernés partagent la responsabilité de sa mise en œuvre effective, au sein tant des entités locales que des départements pertinents au niveau du groupe.
Référence à des accords tiers	Cette politique est en ligne avec les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, ou TNFD), adoptées formellement par KBC.
Prise en compte des principales parties intéressées	La politique a été remise en question par notre Steering Committee Sustainability, l'ISB et l'ESB, qui représente les intérêts des principales parties intéressées, et a été publiée pour consultation par l'ensemble des parties intéressées à l'adresse www.kbc.com.

1 Liste des pays basée sur les données disponibles les plus récentes des 'Indicateurs du développement dans le monde' de la Banque mondiale (voir https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/)

Politique en matière de biodiversité (Biodiversity Policy)

Cette politique (expliquée plus en détail à la section 2.4.2.1) contient des éléments relatifs à l'eau, tels que la restriction selon laquelle KBC ne fournit pas de services de financement, d'assurance et de conseil aux entreprises de pêche dont les activités endommagent de manière irréversible les habitats et les écosystèmes aquatiques ou qui pratiquent la pêche aux ailerons (shark finning) ou la chasse commerciale à la baleine. En outre, KBC encourage ses clients à souscrire à des normes volontaires telles que celles prescrites par le Marine Stewardship Council et l'Aquaculture Stewardship Council, ainsi qu'à les mettre en œuvre.

Politique en matière d'exploitation minière (Mining Policy)
Si l'industrie minière fournit des ressources essentielles à la plupart des secteurs de l'économie, les activités minières peuvent également avoir un impact négatif sur l'environnement et la société en termes d'utilisation et de qualité de l'eau, de relations avec les communautés, de santé et de sécurité, d'utilisation des sols, d'écosystèmes, de gestion des déchets et de lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Cette politique vise donc à limiter autant que possible ces effets négatifs, tout en préservant les avantages de l'industrie minière pour l'économie au sens large. Dans le cadre de cette politique, la fourniture de services de financement, d'assurance et de conseil liés aux activités minières est soumise à des conditions strictes, telles que le respect d'un ensemble de normes externes (p. ex. celles de l'Initiative pour la transparence des industries extractives).
Cette politique s'applique à l'échelle du groupe à tous les services de financement, d'assurance et de conseil liés aux entreprises impliquées dans des activités minières. Le respect de cette politique est contrôlé à l'aide du même processus que celui appliqué aux politiques de lutte contre le changement climatique, tel que décrit à la section 2.2.2.1.

Zones de stress hydrique élevé
KBC possède des sites situés dans des zones de stress hydrique élevé. Notre consommation d'eau potable se veut par conséquent efficace et fait l'objet d'un suivi attentif. Cette démarche, mise en œuvre de manière continue, s'ajoute à différentes initiatives prises par le gouvernement en ce qui concerne l'offre et la demande en cas de stress hydrique. Nous n'avons pas de politique spécifique en matière d'approvisionnement en eau, car nous avons mis en place des mesures relatives à notre consommation d'eau. Cette décision est en outre étayée par le résultat de notre évaluation de la matérialité, à l'issue de laquelle la consommation propre d'eau n'est pas apparue comme un enjeu important pour KBC.

Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines (2.3.1.2)
[E3-2]

Gestion des risques liés à l'eau
Pour en savoir plus sur la manière dont les risques liés à l'eau sont intégrés dans notre Risk Management Framework, nous renvoyons à la section 2.2.2.2, qui, en plus des actions liées au climat, présente également des actions plus générales.

Plus précisément, nous évaluons le risque lié à l'eau de manière explicite dans le cadre de l'ERIM, il est inclus dans l'Environmental & Social Heatmap sectorielle (utilisée aux fins de l'octroi et du suivi de crédits) et il entre dans le périmètre de la norme NAPP (voir section 2.2.2.2).
Nous adoptons une approche progressive dans le cadre de laquelle les actions de suivi sont définies sur la base des enseignements tirés de nos actions/analyses précédentes. Notre approche évolue en même temps que la disponibilité et la qualité des données et des méthodologies.

White Papers
En 2023, nous avons élargi le périmètre de nos White Papers sectoriels. Par conséquent, outre l'accent initial placé sur la lutte contre le changement climatique, ils incluent d'autres objectifs environnementaux, notamment en lien avec l'eau pour les secteurs où cette ressource constitue un enjeu matériel. L'objectif de ces White Papers est d'améliorer notre compréhension des impacts, des risques et des opportunités liés à l'eau et, si possible, de formuler des initiatives visant à réduire l'impact négatif et à accroître l'impact positif de nos activités de crédit (et, le cas échéant, d'assurance) sur la consommation, le prélèvement et le rejet d'eau. Pour plus d'informations sur les White Papers, veuillez consulter la section 2.2.2.2. En 2025, nous avons établi deux White Papers thématiques consacrés à l'eau, l'un traitant de la disponibilité et de l'accès aux ressources en eau, l'autre de la pollution de l'eau. Tous deux se sont penchés sur l'exposition sectorielle et les risques de transition éventuels, en basant leur analyse sur des méthodologies de référence telles que l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, voir www.encorenature.org/en pour plus d'informations). Leur étendue se limitait aux domaines les plus pertinents pour nos activités, en excluant les sujets tels que les inondations et les sécheresses, traités de manière distincte dans le contexte de White Papers sectoriels axés sur le climat. Outre ces White Papers thématiques, le domaine de l'eau a également été intégré dans notre White Paper consacré au secteur agricole. L'un des principaux points d'action étant ressortis des White Papers est la mise en place de la première Politique liée à l'eau, comme expliqué à la section 2.3.1.1.

Ressources aquatiques et marines: métriques et objectifs (2.3.2)

Objectifs relatifs aux ressources aquatiques et marines (2.3.2.1)

[E3-3]

À l'heure actuelle, nous n'avons pas défini d'objectifs liés aux ressources aquatiques et marines, ni de niveau d'ambition pour évaluer nos progrès en la matière. Cependant, nous contrôlons l'efficacité de nos politiques et de nos actions par le biais d'un processus strict de diligence raisonnable afin de vérifier la conformité de nos opérations de crédit, d'assurance et de conseil avec notre cadre de durabilité. Pour ce faire, nous utilisons également les données d'analystes ESG tiers sur la durabilité des entreprises, y compris en ce qui concerne les controverses dans lesquelles elles pourraient être impliquées. Notre processus de diligence raisonnable prévoit la possibilité de demander conseil à des experts sur des thématiques de durabilité, y compris dans le domaine de l'eau, pour des cas individuels. Les aspects liés au risque de réputation entrent également dans le périmètre de ce conseil. Pour certains domaines politiques, ce conseil est obligatoire avant toute transaction commerciale. Dans d'autres cas, il peut être demandé en cas de doute. Nous contrôlons le nombre de demandes de conseils d'experts et les publions dans notre Sustainability Report annuel.

Nos White Papers proposent des actions de suivi en lien avec les sujets analysés, lorsqu'elles sont jugées réalistes et appropriées. Les thèmes à traiter dans les analyses des White Papers sont présentés à l'ISB pour approbation.

Biodiversité et écosystèmes (2.4)

Stratégie en matière de biodiversité et d'écosystèmes (2.4.1)

Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'entreprise (2.4.1.1)

[E4-1]

Nous reconnaissons que nos impacts et nos dépendances à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes peuvent influencer notre stratégie et notre modèle d'entreprise, et donc engendrer des risques et des opportunités.

Nous analysons les risques liés à la perte de biodiversité et à la détérioration des écosystèmes au moyen de notre ERIM, qui permet d'évaluer la matérialité de plusieurs risques environnementaux. Par conséquent,

- nous évaluons les risques pour KBC, mais des outils similaires sont également mis en place pour les activités bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs. D'autres répartitions sont effectuées pour nos pays clés;
- nous évaluons structurellement les risques liés à la perte de biodiversité et aux dommages causés aux écosystèmes à court terme (0-3 ans), à moyen terme (3-10 ans) et à long terme (au-delà de 10 ans);
- les experts ont estimé l'impact des risques séparément pour tous les types de risques traditionnels, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'évaluation prend en compte à la fois les risques de transition et les risques physiques qui pourraient découler de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Afin d'identifier et d'évaluer les dépendances à la biodiversité et aux écosystèmes de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation des risques physiques, tandis que les risques de transition ont été pris en compte pour identifier et évaluer les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes. Dans ce cadre, nous prenons par ailleurs en compte les évolutions macroéconomiques potentielles à l'avenir ainsi que les risques systémiques liés à la perte de biodiversité, et étayons nos conclusions à l'aide d'exercices internes tels que l'analyse ENCORE et d'autres exercices internes (voir section 2.4.2.2).

Les résultats montrent que les risques potentiels sont plus susceptibles de se concrétiser au niveau de nos activités en aval (crédits, assurances, investissements), en particulier en cas d'impacts macroéconomiques et de risques systémiques connexes. Ces éléments sont intégrés à nos principaux processus de gestion des risques, tels que la Propension au risque et les processus ICAAP/ILAAP/ORSA, qui sont régulièrement présentés au CD, au CRC et au Conseil.

Biodiversité et écosystèmes: gestion des impacts, des risques et des opportunités (2.4.2)

Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes (2.4.2.1)

[E4-2]

Nous avons mis en place des politiques afin de gérer nos impacts matériels et les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Toutes ces politiques mettent l'accent sur des actions destinées à atténuer la tendance à la perte de nature et de biodiversité.

Notre Cadre sur la politique de durabilité contient différentes politiques (voir section 2.2.2.1), dont certaines sont directement et indirectement liées à la biodiversité, à l'instar de la Politique en matière de biodiversité, de la Politique en matière d'exploitation minière et de la Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable. Il comprend également des exigences pour les clients en ce qui concerne les pratiques foncières, agricoles et océaniques durables, ainsi que des politiques visant à lutter contre la déforestation.

Dès lors que les opportunités liées à la biodiversité ne sont pas matérielles pour KBC (selon les résultats de notre évaluation de la matérialité), elles ne sont pas couvertes par le présent document.

Politique en matière de biodiversité (Biodiversity Policy)

Cette politique englobe des exigences concernant:

- les producteurs et négociants de produits forestiers;
- les activités à l'intérieur ou à proximité de zones protégées;
- les activités impliquant des espèces menacées ou envahissantes;
- l'élevage de bétail et la pêche;
- l'exploration du pétrole et du gaz non conventionnels.

Politique en matière de biodiversité (Biodiversity Policy)

Changement climatique	Cette thématique n'est pas traitée directement, mais indirectement par le biais d'exigences imposées aux producteurs et aux négociants de produits forestiers, à l'exploration pétrolière et gazière et aux éleveurs de bétail.
Changement d'affectation des terres, de l'eau douce et des mers	1) KBC ne fournit pas de services de financement, d'assurance ou de conseil en rapport avec des activités situées dans certaines zones protégées ou ayant un impact significatif sur celles-ci. 2) Par ailleurs, dès lors que la production de produits forestiers tels que l'huile de palme et le soja est souvent synonyme de déforestation, KBC impose plusieurs exigences aux producteurs et négociants de produits forestiers, ainsi qu'aux éleveurs de bétail. 3) KBC s'abstient de fournir des services de financement, d'assurance ou de conseil liés à l'exploration et au développement de pétrole et de gaz non conventionnels (y compris les forages pétroliers et gaziers onshore et offshore en Arctique et en Antarctique, les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de schiste, le méthane de houille) et l'exploration de tout autre nouveau gisement de pétrole ou de gaz.
Exploitations directes	KBC impose plusieurs restrictions aux secteurs de la foresterie et de la pêche.
Espèces exotiques envahissantes	KBC ne fournit pas de services aux activités impliquant le commerce d'espèces exotiques envahissantes.
Pollution	Cette thématique n'est pas traitée directement. Toutefois, les activités qui ont un impact significatif sur les zones protégées (y compris à travers la pollution) sont exclues.
Autres	KBC ne fournira pas de services de financement, d'assurance ou de conseil pour un certain nombre d'activités liées aux animaux, telles que le commerce d'espèces menacées et les activités compromettant le bien-être animal.
Relation avec les impacts matériels	La politique couvre les impacts au niveau de la chaîne de valeur que notre évaluation de la double matérialité a considérés comme matériels en ce qui concerne la biodiversité.
Relation avec les risques physiques et de transition matériels	La politique définit notre champ d'action en matière de risque et se traduit par des normes de risque sous-jacentes telles que les Normes de risque de crédit pour les crédits responsables et durables et la Politique d'investissement.
Favorise la traçabilité des produits, des composants et des matières premières ayant des impacts réels ou potentiels matériels sur la biodiversité et les écosystèmes tout au long de la chaîne de valeur	La Politique en matière de biodiversité soutient cette traçabilité grâce aux exigences qu'elle impose à la production et au négoce de produits forestiers. Les producteurs et négociants concernés doivent s'engager à ce que leur plantation et/ou leur chaîne d'approvisionnement soient certifiées dans le cadre d'un système de certification reconnu à l'échelle internationale. Les systèmes de certification en question comprennent souvent des mesures spécifiques concernant la traçabilité de ces produits. La Politique en matière de biodiversité renvoie en outre au Règlement de l'UE sur la déforestation, qui exige une traçabilité stricte des matières premières forestières entrant sur le marché européen.

Production, approvisionnement ou consommation de produits provenant d'écosystèmes gérés de manière à maintenir ou à améliorer l'état de la biodiversité, attestés par des systèmes de surveillance et de reporting réguliers portant sur l'état de la biodiversité et les gains ou pertes de biodiversité	La politique traite cette thématique dans la mesure où elle couvre la production de produits forestiers, ainsi que les activités dans les zones protégées.
Conséquences sociales abordées	KBC demande à ses clients impliqués dans la production ou le commerce de produits forestiers de démontrer qu'ils appliquent des mesures de protection sociale adéquates. Cette exigence s'applique en sus de la garantie d'une production durable sur le plan environnemental et vise à traiter les impacts sociaux potentiels tout au long de la chaîne de valeur.

Politique en matière d'exploitation minière (Mining Policy)

Notre Politique minière (voir 2.3.1.1) impose des restrictions aux activités minières afin d'atténuer les risques environnementaux associés, tels que les émissions de gaz à effet de serre, le changement d'affectation des terres et la pollution de l'eau et de l'air. Cette politique aborde directement l'impact des activités minières sur les droits de l'homme ainsi que les conséquences sociales de l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement. Elle définit notre champ d'action en matière de risque et se traduit par des normes de risque sous-jacentes telles que les Normes de risque de crédit pour les crédits responsables et durables et la Politique d'investissement.

Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable (Exclusion Policy for Responsible Investing Funds)

Cette Politique de gestion d'actifs (voir section 2.2.2.1) couvre les thématiques liées à la biodiversité de la manière suivante:

Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable (Exclusion Policy for Responsible Investing Funds)	
Changement climatique	La Politique d'exclusion pour les fonds d'IR impose des restrictions aux émetteurs impliqués dans des solutions énergétiques non durables, telles que le charbon thermique, le pétrole et le gaz.
Changement d'affectation des terres, de l'eau douce et des mers	Sont exclues toutes les entreprises affichant un score de controverse élevé ou grave en matière d'affectation des terres et de biodiversité dans les sous-secteurs dans lesquels ces thèmes sont considérés comme un risque élevé ou grave, ainsi que les entreprises affichant un score de controverse grave en matière d'affectation des terres et de biodiversité dans tous les autres sous-secteurs (p. ex. pratiques foncières, agricoles et océaniques durables et déforestation). Toutes les entreprises dont la chaîne d'approvisionnement affiche un score de controverse grave en matière d'affectation des terres et de biodiversité sont également exclues. En outre, toutes les entreprises dont les activités ont un impact négatif sur la biodiversité et qui ne prennent pas de mesures suffisantes pour atténuer cet impact sont exclues. Sont concernées: • les entreprises opérant dans le secteur de la pêche qui ne sont pas membres de l'Aquaculture Stewardship Council ou du Marine Stewardship Council; • les entreprises actives dans la culture de l'huile de palme qui ne sont pas membres de la Table ronde sur l'huile de palme durable; • les entreprises actives dans la culture du soja qui ne sont pas membres de la Table ronde sur le soja responsable; • les entreprises actives dans l'élevage de bovins de boucherie qui ne satisfont pas à un processus ad hoc rigoureux mené par l'équipe en charge des investissements responsables; • les entreprises actives dans la culture du cacao qui ne sont pas certifiées par Rainforest Alliance; • les entreprises actives dans la culture de la canne à sucre qui ne sont pas membres de Bonsucro.
Exploitations directes	Nous renvoyons aux restrictions applicables au secteur de la pêche ainsi qu'au filtrage fondé sur les controverses dans les domaines de l'affectation des terres et de la biodiversité.
Espèces exotiques envahissantes	Non couvert par cette politique
Pollution	Non couvert par cette politique
Autres	Bien-être animal: toutes les entreprises qui tirent au moins 5% de leurs recettes de la production ou 10% de leurs recettes de la vente de fourrures ou de cuirs délicats sont exclues.
Relation avec les impacts matériels	La Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsable exclut le financement des activités considérées comme ayant un impact négatif sur la biodiversité.
Relation avec les risques physiques et de transition matériels	La Politique d'exclusion s'applique à l'ensemble des fonds d'investissement responsable, et les risques physiques et de transition découlant de la perte de biodiversité et des dommages causés aux écosystèmes sont pris en compte dans les fonds d'IR exposés aux émetteurs privés.
Favorise la traçabilité des produits, des composants et des matières premières ayant des impacts réels ou potentiels matériels sur la biodiversité et les écosystèmes tout au long de la chaîne de valeur	Comme les différentes certifications visées par la Politique d'exclusion pour la biodiversité comportent des exigences très spécifiques concernant les chaînes de valeur, la traçabilité des produits, des composants et des matières premières est implicitement couverte.

Production, approvisionnement ou consommation de produits provenant d'écosystèmes gérés de manière à maintenir ou à améliorer l'état de la biodiversité, attestés par des systèmes de surveillance et de reporting réguliers portant sur l'état de la biodiversité et les gains ou pertes de biodiversité	Cet aspect est traité de manière indirecte par le biais d'un filtrage fondé sur les controverses et de l'obligation qu'ont les producteurs de certaines matières premières d'être affiliés à un organisme de certification.
Conséquences sociales abordées	Les entreprises impliquées dans des activités ayant un impact négatif sur la biodiversité doivent être certifiées dans le cadre d'un système de certification reconnu à l'échelle internationale afin d'être éligibles aux fonds d'Investissement responsable. Ces certifications peuvent également inclure des garanties sociales.

Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (2.4.2.2)

[E4-3]

Gestion des risques liés à la biodiversité

Pour obtenir une vue d'ensemble des efforts continus que nous déployons pour intégrer les risques liés à la biodiversité dans notre Cadre et nos processus de gestion des risques, veuillez consulter la section 2.2.2.2. Nous adoptons une approche progressive dans le cadre de laquelle nous définissons des actions de suivi, sur la base des enseignements tirés de nos actions/analyses précédentes. Notre approche évolue en même temps que la disponibilité et la qualité des données et des méthodologies.

En ce qui concerne spécifiquement les risques liés à la biodiversité, nous définissons les actions suivantes:

- KBC a évalué les risques physiques et de transition liés à la biodiversité dans le cadre de l'ERIM et les a inclus dans l'Environmental & Social Heatmap sectorielle (utilisée aux fins de l'octroi et du suivi de crédits);
- une évaluation de haut niveau de l'impact sur la biodiversité et des dépendances au sein de notre portefeuille de crédits a été réalisée (voir section 1.3.3.1);
- ous avons intégré certains scénarios de stress liés à la biodiversité, tels que l'évaluation de l'impact d'une augmentation du risque d'assurance (portefeuille Risk Life) en cas de propagation de maladies infectieuses, dans le cadre de nos tests de résistance internes;
- les risques liés à la biodiversité entrent dans le périmètre de la norme NAPP (voir section 2.2.2.2).

White Papers

Nous avons élargi le périmètre de nos White Papers, initialement axé sur le changement climatique, pour y inclure d'autres objectifs environnementaux tels que la biodiversité. Nous avons tout d'abord inclus des thèmes liés à la biodiversité dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, ainsi que de la construction. En 2024, nous avons consacré un White Paper à la déforestation, dans lequel nous avons évalué les risques et les opportunités en découlant pour les activités de crédit de KBC. En 2025, nous avons inclus une analyse approfondie des impacts et dépendances liés à la nature dans les secteurs agricole et énergétique, afin d'identifier les moteurs d'impact et les dépendances aux écosystèmes matériels dans ces secteurs.

Autres

Nous n'avons pas eu recours à des mesures de compensation de la biodiversité dans nos plans d'actions et n'avons pas non plus intégré les connaissances locales et autochtones ni les solutions fondées sur la nature dans les actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes. La préservation de la biodiversité constitue toutefois un critère de sélection des crédits carbone (voir section 2.2.3.3).

Biodiversité et écosystèmes: métriques et objectifs (2.4.3)

Objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes (2.4.3.1)

[E4-4]

Nous n'avons pas mis en place d'objectifs liés à la biodiversité, ni défini de niveau d'ambition ou d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs pour évaluer les progrès accomplis. Cependant, nous contrôlons l'efficacité de nos politiques et de nos actions par le biais d'un processus strict de diligence raisonnable. Il s'agit du même processus que celui décrit dans la section 2.3.2.1 consacrée aux objectifs liés aux ressources aquatiques et marines.



Effectifs de l'entreprise (3.1)

Effectifs de l'entreprise: gestion des impacts, des risques et des opportunités (3.1.1)

Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (3.1.1.1)

[S1-1]

Nous avons mis en place les politiques suivantes afin de gérer nos impacts matériels sur les effectifs de l'entreprise. Elles permettent également d'atténuer les risques (y compris non financiers), tels que les risques opérationnels, de litige et de réputation. Ces politiques sont publiées sur le site www.kbc.com.

Code de conduite pour les salariés (Code of Conduct for employees)
Le Code de conduite établit des directives concernant les comportements clés que nous attendons de tous les salariés au sein de KBC. Il se rapporte aux valeurs KBC PEARL+ ainsi qu'à une culture d'entreprise robuste qui encourage un comportement responsable afin d'instaurer la confiance et de parvenir à un équilibre à long terme durable entre les intérêts de toutes nos parties intéressées: nos clients, nos salariés, nos actionnaires ainsi que la société dans son ensemble. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 'Notre modèle d'entreprise' (non soumise à une validation externe). Nous favorisons et promouvons en outre un état d'esprit entrepreneurial, l'apprentissage en continu, la diversité, le traitement équitable et le respect. Nous comptons sur un respect absolu des règles et réglementations qui régissent nos activités.

En ce qui concerne les effectifs de l'entreprise, les sujets suivants sont concernés:
- respect, diversité et traitement équitable;
- obligation de confidentialité vis-à-vis des données à caractère personnel des clients et des salariés;
- lancement d'alerte;
- respect des règles et réglementations;
- culture de prise de parole.

Des sessions de formation et de sensibilisation régulières sont organisées par le département Compliance.

Code de conduite pour les salariés (Code of Conduct for employees)

Champ d'application	La politique s'applique à tous les salariés de KBC.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Le Conseil s'assure que nous avons mis en place des processus permettant de vérifier le respect des lois et autres réglementations en vigueur, ainsi que d'appliquer les directives internes y relatives. À cet égard, le Conseil approuve le Code de conduite. La direction générale des divisions doit veiller à ce que les activités soient menées dans le respect du Code de conduite.
Référence à des accords tiers	Cette politique contribue entre autres à notre engagement envers les Principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales relatives à une conduite des affaires responsable.
Prise en compte des principales parties intéressées	Principales considérations: • parvenir à un équilibre à long terme durable entre les intérêts de toutes nos parties intéressées (clients, salariés, actionnaires et la société dans son ensemble); • gagner et conserver la confiance de ces parties intéressées; • agir dans l'intérêt du client afin d'atténuer le risque de mauvais résultats au détriment des clients en raison de la culture, de l'organisation, du comportement et des actes de KBC; • le Code (et chaque modification qui y est apportée) est partagé et examiné en amont avec les partenaires sociaux/syndicats.
Publication	La politique est publiée en externe sur www.kbc.com et disponible en interne pour tous les salariés. Une formation obligatoire est organisée pour tous les salariés, qui doivent par ailleurs signer le Code.

Procédure et politique de protection des lanceurs d'alerte (Whistleblower protection policy and procedure)
Cette politique présente les procédures et principes généraux applicables pour signaler des inquiétudes concernant des activités immorales, non éthiques ou illégales au sein de notre organisation. Notre objectif est de nous assurer que tous les salariés et autres parties intéressées soient et se sentent protégés lorsqu'ils émettent des inquiétudes. En favorisant un environnement au sein duquel le lancement d'alerte est encouragé et protégé, nous entendons rester fidèles à nos valeurs clés et promouvoir une culture de comportement responsable au sein de KBC.

Bien que le champ d'application concerne en premier lieu les salariés et autres personnes liées à un environnement de travail, il est étendu à toute personne (p. ex. les consommateurs, voir ci-dessous) en cas de violation dans les domaines des services, produits et marchés financiers et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les signalements concernent à tout le moins les violations dans les dix domaines du droit de l'Union énumérés dans la Directive (UE) 2019/1937 (sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ainsi que dans les domaines supplémentaires en vertu de la législation locale). Le signalement de tout comportement immoral ou non éthique, ou qui compromet la crédibilité et la réputation de KBC de manière générale entre également dans le champ d'application.

Nous proposons divers canaux de signalement. L'identité de toute personne qui effectue un signalement de bonne foi sera maintenue strictement confidentielle et ladite personne sera protégée de toute forme de représailles ou d'impact négatif. La personne qui fait l'objet du signalement a le droit de recevoir des informations quant aux violations signalées, de communiquer sa position et d'exercer son droit de défense. Une unité indépendante examine tous les cas de signalement. Le département Compliance est le point de contact central, qui communique les résultats des examens au CD ainsi que le statut de mise en œuvre global au CRC.

Le département Compliance organise régulièrement des sessions de formation et de sensibilisation pour nos salariés.

Politique de protection des lanceurs d'alerte

Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée par le CD. La direction générale est responsable de sa mise en œuvre dans toutes les entités.
Prise en compte des principales parties intéressées	Les intérêts des parties intéressées sont pris en considération lors de la rédaction de cette politique, sous la forme par exemple de mesures de protection et de la facilitation des signalements grâce à de nombreux canaux différents. Nous consultons les partenaires sociaux/syndicats.
Publication	Publié en externe sur www.kbc.com. Disponible en interne pour tous les salariés. Formation et campagnes de sensibilisation régulières pour l'ensemble du personnel.

Politique de rémunération pour le Conseil et le CD

Cette politique a pour but de définir un cadre de rémunération (pour les membres du Conseil et du CD de KBC Groupe SA, KBC Bank SA et KBC Assurances SA) qui est non seulement conforme aux législations et réglementations européennes et nationales en vigueur, mais aussi alignée sur la stratégie d'entreprise et qui y contribue (y compris la stratégie de durabilité). Elle vise à assurer la cohérence avec une gestion des risques solide et efficace conforme au Risk Appetite Statement, telle qu'approuvée par le Conseil, afin d'empêcher toute prise de risque excessive et de respecter les intérêts à long terme de KBC.
La politique stipule que les régimes de rémunération (y compris les conditions d'octroi et de paiement des rémunérations) sont neutres entre les sexes de manière à assurer l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

La rémunération de base des membres du Conseil est fixée à un niveau qui correspond aux qualifications et au travail requis eu égard à la complexité de KBC, à l'étendue de leurs responsabilités et au nombre de réunions du Conseil. Le Président du Conseil a droit à une rémunération de base supplémentaire. La rémunération des membres du CD du Groupe KBC est fixée à un niveau qui correspond à leurs pouvoirs décisionnels, leurs tâches, leur expertise et leurs responsabilités. Elle reflète leur contribution à la gestion et à la croissance de KBC et garantit que KBC soit toujours en mesure d'attirer et de fidéliser les individus les plus qualifiés au sein du CD. Pour souligner le fait que le CD agit en tant que comité endossant une responsabilité commune, la rémunération de l'ensemble de ses membres, à l'exception du CEO, est sensiblement identique (hormis une légère différence dans le calcul de la rémunération variable du CRO, conformément à la réglementation). Des informations détaillées sur la rémunération du Conseil et du CD sont disponibles dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Politique de rémunération pour le Conseil et le CD

Niveau de responsabilité le plus élevé	L'Assemblée générale des Actionnaires approuve la Politique de rémunération (comme l'exige la loi). Le Conseil (et le CR) est responsable de l'application de la politique.
Référence à des accords tiers	La politique est mise en œuvre dans le respect des lois et réglementations applicables, du Code de gouvernance d'entreprise (selon le principe 'appliquer ou expliquer') et des remarques éventuelles du superviseur.

Politique de rémunération (Remuneration policy)

La Politique de rémunération, applicable à l'ensemble des effectifs, garantit des pratiques de rémunération justes, transparentes et durables, pleinement alignées sur notre stratégie de durabilité, les intérêts de nos parties intéressées et la législation européenne et nationale.

Les principes clés de la Politique de rémunération de KBC sont les suivants:

- Équité et neutralité entre les sexes: tous les régimes de rémunération sont neutres entre les sexes et assurent l'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale, indépendamment du sexe des employés.
- Conformité au marché et aux lois: la rémunération est toujours au moins alignée sur le minimum légal local et régulièrement comparée aux pratiques du marché pour garantir la compétitivité.
- Transparence et objectivité: la rémunération se base sur le poids de la fonction, les compétences et la performance et est sous-tendue par un processus d'évaluation transparent.
- Alignement sur les intérêts des parties intéressées et la gestion des risques: les régimes de rémunération sont alignés sur les intérêts à long terme de KBC, sur l'appétit pour le risque du groupe et sur les intérêts des parties intéressées concernées. Ils excluent toute incitation à une prise de risque excessive et sont compatibles avec l'Appétit pour le risque.
- Gouvernance et conformité: toutes les pratiques de rémunération respectent les Règles de conformité de KBC Groupe ainsi que la législation locale, et sont régies par un processus de gouvernance strict au cours duquel interviennent les départements RH, Risques et Compliance ainsi que les organes de gouvernance pertinents.
- Composante fixe et variable: la rémunération totale se compose d'une part fixe et d'une part variable. La rémunération variable est basée sur les résultats et l'évaluation, et octroyée sur la base des résultats du groupe et de la division ainsi que de la performance individuelle. Des critères non financiers, tels que le respect des valeurs, la conscience des risques et la durabilité, jouent un rôle important également.

- Ratios maximums: ratios maximums clairs définis pour la relation entre les rémunérations fixe et variable, en fonction du niveau d'attribution.
- Fonction de la durabilité: pour certains groupes d'employés, notamment la direction et le CD, une partie de la rémunération variable est explicitement liée aux objectifs de durabilité.

Politique de rémunération (Remuneration policy)

Niveau de responsabilité le plus élevé	La politique est approuvée par le Conseil. Le CD est l'organe responsable de sa mise en œuvre.
Référence à des accords tiers	La publication d'informations détaillées concernant la rémunération respecte les exigences en la matière imposées par les superviseurs locaux et l'Autorité bancaire européenne.
Publication	Les Principes généraux de rémunération, qui résument les principes de base de la Politique de rémunération, sont repris dans le 'Rapport d'indemnisation de KBC Groupe', publié tous les ans sur www.kbc.com.

Politique de diversité et d'inclusion (Diversity and inclusion policy)

Cette politique vise à éliminer toute discrimination (y compris le harcèlement) et à promouvoir l'égalité des chances. Elle interdit toute forme de discrimination et de traitement inéquitable, sur la base directement ou indirectement de la race, de l'ethnie, du sexe, de la nationalité, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du statut familial, de l'éducation, du handicap ou de la religion.

Une tolérance zéro est de mise en cas de comportement irrespectueux manifeste envers un collègue, tel que des insultes, une atteinte à l'intégrité ou la dignité, la persécution, le harcèlement ou la discrimination de collègues. Nous vous renvoyons par ailleurs au Code de conduite pour les salariés ci-dessus.

Tous les employés sont invités à signaler tout soupçon d'écart de conduite réel ou potentiel, ce qui mènera à un examen indépendant, confidentiel et impartial. Au travers de cette politique, nous aspirons à créer une culture d'entreprise au sein de laquelle l'ouverture d'esprit est le maître-mot et les comportements respectueux et responsables sont des valeurs clés. Tous les dirigeants au sein de KBC doivent s'engager à respecter les principes suivants: respect comme valeur fondamentale et égalité des chances pour l'ensemble des employés.

Nous envoyons chaque année au CD et au Conseil un rapport sur les progrès réalisés en matière de diversité et d'inclusion.

Politique de diversité et d'inclusion (Diversity and inclusion policy)

Champ d'application	La politique s'applique tant à la direction qu'aux salariés. La politique concerne la diversité dans son ensemble, mais met surtout l'accent sur la diversité des genres et l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Le CD est l'organe responsable. Nous appliquons une approche top-down: • Chaque dirigeant est tenu de respecter les principes/valeurs de diversité et d'inclusion. • Chaque salarié est tenu de se comporter de façon responsable et respectueuse. Le programme de diversité et d'inclusion est confié à l'équipe Gestion de la main-d'œuvre du futur au sein des RH pour l'entreprise. Cette équipe épaule le CD sur les questions de mesures politiques liées à la diversité, consolide le reporting et veille à la sensibilisation de l'ensemble du personnel au sein de l'organisation. Une fonction similaire intégrée au département RH local est en place dans chaque pays clé.
Prise en compte des principales parties intéressées	Les intérêts de l'ensemble des salariés et du Conseil sont pris en compte, dans la mesure où nous consultons: • l'Employee Resource Group (ERG) 'Diversity Rocks' (voir 3.1.1.2); • les syndicats; • la fonction RH; • un groupe consultatif de salariés porteurs d'un handicap physique.
Publication	La politique est publiée en externe sur www.kbc.com et disponible en interne pour tous les salariés.

Politique sur les droits de l'homme (Policy on Human Rights)
Veuillez consulter la section 4.1.1.1 pour obtenir des informations complètes sur la politique en matière de Droits de l'homme.

KBC s'engage à être un employeur responsable en respectant pleinement et en défendant les droits de ses employés à tous les niveaux du groupe. Nous respectons strictement toutes les législations applicables en ce qui concerne nos effectifs et, sur de nombreux points, nous allons au-delà des exigences réglementaires et des normes ou conventions. Pour nous aider à atteindre cet objectif, nous avons mis en place des procédures en ligne avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Nous respectons en particulier les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales (y compris la Convention sur la liberté d'association) citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Si les politiques relatives à nos effectifs propres n'abordent pas explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, nous respectons tout de même strictement toutes les législations applicables. Ces pratiques sont clairement interdites par la loi, et nous nous sommes pleinement engagés à garantir la conformité dans toutes nos opérations au sein du groupe.
Nous avons instauré dans tous nos pays clés une politique de prévention des accidents sur le lieu de travail.

Notre personnel est tenu de respecter les normes en matière de droits de l'homme lorsqu'ils interagissent. Ces aspects sont expressément inclus dans le Code de conduite pour les salariés de KBC et dans la Politique de diversité et d'inclusion de KBC. Nous promouvons une culture de comportement responsable et favorisons un environnement au sein duquel le lancement d'alerte est encouragé et protégé. Les salariés sont protégés lorsqu'ils font part de leurs inquiétudes grâce à la Politique de protection des lanceurs d'alerte (voir ci-avant dans la présente section 3.1.1.1).
De même, nous attendons de nos employés qu'ils appliquent et respectent les normes en matière de droits de l'homme lors de leurs activités professionnelles. Ces principes sont précisés dans les politiques de ressources humaines ainsi que dans le Code de conduite pour les salariés de KBC (voir ci-avant dans la présente section 3.1.1.1). Il s'agit entre autres de règles strictes concernant la protection des données à caractère personnel des clients et parties intéressées, ainsi que de principes garantissant le traitement juste et équitable de toutes les personnes intervenant dans nos relations d'affaires. En adoptant un comportement responsable, nos salariés contribuent à minimiser les risques en matière de droits de l'homme et les impacts négatifs sur les clients, utilisateurs finaux et partenaires commerciaux de notre chaîne de valeur, aussi bien en amont qu'en aval.

Différents canaux sont en place afin d'aborder les impacts négatifs sur les droits de l'homme de nos effectifs. Ceux-ci comprennent: le Conseil des travailleurs, un conseil consultatif de prévention ou son équivalent dans les différents pays, les médiateurs RH ou leur équivalent local et un outil de signalement pour les lanceurs d'alerte.
Pour plus d'informations sur les canaux disponibles pour les effectifs de l'entreprise, veuillez consulter la section 3.1.1.3.

Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants (3.1.1.2) [S1-2]

Les perspectives et points de vue de nos propres effectifs sous-tendent nos décisions et activités, en tenant compte des impacts actuels et potentiels. Nous dialoguons avec nos salariés en organisant des sondages d'engagement auprès d'eux tous les six mois, en menant un dialogue social régulier, ainsi que par l'intermédiaire de groupes formels de représentation du personnel. Les thèmes abordés sont la rémunération, les conditions d'emploi, les réorganisations et le bien-être (dans le respect des pratiques locales et des lois de chacun de nos pays d'activités).

Le CEO et les managers des RH ont la responsabilité opérationnelle de veiller à la réalisation de l'enquête et à la prise en compte de ses résultats lors de l'établissement de l'organisation de l'entreprise.

L'efficacité des sondages d'engagement est mesurée sur la base des taux de réponse et de satisfaction.

Nous promouvons activement un environnement de travail inclusif par le biais de divers Employee Resource Groups (ERG) axés sur des thèmes clés de diversité et d'inclusion. Notre ERG à l'échelle du groupe, Diversity Rocks, est un groupe de réseautage piloté par les employés qui rassemble des personnes d'horizons divers afin de collaborer sur des initiatives liées au genre et au handicap, ainsi qu'à la diversité LGBTQIA+, générationnelle et ethnique. En plus de Diversity Rocks, nous soutenons plusieurs groupes de réseautage ciblés, tels que Proud@CSOB et Proud@KBC (LGBTQIA+), JongKBC (diversité générationnelle), International Community (nationalité) et Wo.men at IT (genre), chacun contribuant à une culture plus inclusive dans son domaine spécifique. Le Diversity Rocks Steering Committee supervise l'orientation stratégique de Diversity Rocks. Il fonctionne comme un conseil formel en matière de diversité présidé par un membre du Comité de direction du Groupe.

En janvier 2026, Diversity Rocks deviendra 'All Inclusive', un Employee Resource Group renouvelé qui rassemblera différents ERG existants et visera à collecter de manière structurée et uniforme les retours bottom-up.
Outre les efforts déployés en interne, les salariés de KBC occupent également des fonctions de direction au sein de groupes de réseautage externes de Febelfin et Assuralia, y compris Wo.men in Finance et Multicultural Network in Finance.

Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (3.1.1.3)

[S1-3]

Nous avons mis en place plusieurs mesures de prévention dans une démarche globale, afin d'éviter les impacts négatifs sur les effectifs de l'entreprise:

- La direction générale doit, en premier lieu, établir un environnement adéquat, favoriser un comportement correct à travers l'organisation et modeler activement l'attitude collective au sein du groupe.
- Parallèlement, tous les salariés sont garants de leur propre comportement, qui doit être responsable en toutes circonstances et conforme aux valeurs de KBC. Plusieurs politiques, directives et actions sont mises en place afin de sous-tendre cette approche:
  - le Code de conduite pour les salariés et le Responsible Behaviour Compass, y compris des sessions de sensibilisation et des formations obligatoires;
  - la promotion d'une culture de 'prise de parole';
  - la Politique de diversité et d'inclusion, qui prévoit l'interdiction de la discrimination et une tolérance zéro vis-à-vis des comportements irrespectueux manifestes envers des collègues.

Nous avons mis sur pied un processus de lancement d'alerte (voir 3.1.1.1) afin de permettre aux salariés de signaler tout comportement immoral, non éthique ou irrespectueux. Tout signalement mènera à un examen indépendant, confidentiel et impartial. Les signalements sont possibles via:

- un outil de signalement dédié disponible sur l'intranet;
- notre site Internet www.kbc.com;
- une boîte mail dédiée;
- un entretien en personne avec la fonction Compliance locale.

Les salariés peuvent également signaler tout impact négatif directement à leur superviseur, au General Manager du département RH, à ses représentants, au Conseil des travailleurs, au conseiller en prévention et au médiateur RH ou son équivalent dans les différents pays. Nous garantissons que l'identité du salarié sera maintenue secrète et que nous le protégerons contre toutes mesures de représailles. Pour de plus amples informations sur le processus de lancement d'alerte, veuillez vous reporter à la section 3.2.1.1.

Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques concernant les effectifs de l'entreprise (3.1.1.4)

[S1-4]

Sur la base de notre principe d'intégration au niveau local, chaque activité ou pays peut décider de définir des initiatives spécifiques en fonction du contexte dans lequel ils exercent. C'est pour cette raison que nous n'avons pas défini d'actions clés à l'échelle du groupe en ce qui concerne nos propres effectifs.

Quelques exemples d'initiatives locales:

- Nous évaluons en continu, dans tous nos pays d'activités, les avantages octroyés à nos salariés par rapport aux pratiques du secteur financier du marché local, afin de garantir une rémunération juste et concurrentielle.
- En mai 2025, nous avons mené un sondage sur les avantages octroyés en Belgique: les résultats confirment que le package d'avantages est largement apprécié, ce qui a été confirmé par le sondage sur le bien-être mené en juin 2025. Il en ressort que nos salariés apprécient grandement les avantages qui contribuent à leur bien-être, leur flexibilité et leur sécurité financière, tels que les heures de travail flexibles, l'assurance hospitalisation, le plan de retraite, les jours de congé supplémentaires et les chèques-repas.
- En Hongrie, une initiative bénévole baptisée 'Well-being Champions' incite les salariés à identifier les besoins du personnel. Les informations récoltées par ces volontaires sont régulièrement intégrées dans le programme de bien-être à l'échelle de la banque, lequel a obtenu le bronze aux HRKOMM Awards 2025 (RH Communications Awards). Cette récompense met en avant l'excellence des campagnes, stratégies et initiatives de communication liées aux RH mises en place par les entreprises en Hongrie.

- En septembre 2024, nous avons lancé les Challenges Team Blue, avec un premier volet invitant les collègues à soutenir des organisations à but non lucratif par le biais du bénévolat. Le second volet, mené à bien en 2025, visait à encourager les salariés à suivre des formations aux premiers secours et à faire des dons de sang et de plasma. Cela nous a également permis d'accroître la sécurité sur le lieu de travail.
- En République tchèque, une académie destinée aux parents propose un soutien à travers six ateliers à l'intention des collègues qui envisagent de reprendre le travail après un congé parental. Une académie a été mise sur pied en 2024 pour les pères. Elle propose des ateliers sur la flexibilité, la communication, la vision et l'innovation. ČSOB République tchèque a également signé la Charte nationale de lutte contre les violences domestiques. Dans ce contexte, ČSOB propose plusieurs programmes de soutien à ses salariés, notamment un conseil psychologique et une assistance financière.
- En Bulgarie, le premier numéro d'une publication intitulée 'Healthy! Compass for a Better Life' a été publié en 2024. Cette publication fournit des informations à jour sur les possibilités offertes aux employés pour prendre soin de leur santé physique et mentale. Ce programme a été poursuivi en 2025.
- En Slovaquie, Microsoft 365 Copilot a été introduit et des pratiques d'IA responsables ont été intégrées afin de permettre aux salariés de réduire leur charge de travail routinière, d'améliorer leur temps de concentration et de renforcer leurs compétences numériques, créant ainsi de l'espace pour un travail à forte valeur ajoutée et pour leur développement personnel. L'ambition pour 2026 est d'évoluer d'une productivité assistée vers une orchestration intelligente, en déployant Copilot à grande échelle et en pilotant l'IA agentique afin d'accéder à de nouveaux niveaux d'efficacité et de créativité, tout en restant ancrés dans une relation de confiance et soumis à une supervision humaine.

Aucune de ces initiatives locales n'est considérée comme une action clé suffisamment matérielle du point de vue de KBC pour être incluse dans la présente déclaration.

La gestion des risques sociaux (liés aux effectifs de l'entreprise) entre dans le champ d'application de notre Enterprise Risk Management Framework (voir section 2.2.2.2). Nous identifions et évaluons tous les ans les risques sociaux les plus matériels via la SRIM (voir section 1.4.1 sur l'évaluation de la matérialité du point de vue financier). Dans le cadre de notre Propension au risque, un objectif précis est défini afin d'attirer, de développer et de conserver un personnel de qualité et engagé. En tant qu'établissement financier européen, KBC est soumis à des réglementations strictes et respecte les exigences réglementaires en matière notamment de discrimination, de conditions de travail et de protection des données (Règlement général de l'UE sur la protection des données, RGPD) pour ses effectifs. Une évaluation de l'impact sur la protection des données est effectuée lorsque cela est nécessaire.

Les salariés sont informés du fait que leurs données à caractère personnel sont traitées par le biais d'une Déclaration de confidentialité RH dédiée. Un canal spécifique est ouvert pour que nos salariés puissent exercer leurs droits en tant que personnes concernées.

Les données des salariés sont protégées contre les cyberattaques, grâce aux mesures explicites prises en la matière (voir la section 3.2.1.4). Si, exceptionnellement, les employés venaient à faire grève ou n'étaient autrement pas disponibles, des plans de continuité des activités sont en place.

Effectifs de l'entreprise: métriques et objectifs (3.1.2)

Objectifs liés à la gestion des impacts matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (3.1.2.1)

[S1-5]

En 2025, KBC s'est fixé un objectif clé à l'échelle du groupe afin de promouvoir l'équilibre entre les sexes. L'inclusion sur la base du genre est un domaine d'action prioritaire de la Politique de diversité et d'inclusion (Diversity and inclusion policy) du Groupe. C'est pourquoi KBC s'efforce d'assurer une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de hiérarchie.

Dans la mesure où aucune exigence légale contraignante n'existe actuellement au niveau européen ou national en matière d'équilibre entre les sexes à des postes de leadership au sein du secteur privé, KBC a volontairement adopté le triple objectif suivant, décidé par le CD en 2025.
Notre objectif est de parvenir à une représentation d'au moins 40% du sexe sous-représenté lors de l'embauche, parmi les talents et lors des promotions à des postes de leadership (hors CD et Conseil). Cette valeur de référence s'appuie sur une

analyse des définitions de l'expression 'équilibre entre les hommes et les femmes' utilisées dans le secteur financier belge et est en ligne avec la définition promue par Febelfin, la fédération belge du secteur financier.

L'objectif est fixé annuellement et revu au niveau du groupe. Nos pays clés et nos principales divisions définissent l'approche qui leur semble nécessaire, en fonction de la culture et de la situation locales. Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'équilibre hommes-femmes sont suivis de près, sont communiqués au CD et au Conseil, et font l'objet d'un reporting externe. L'engagement et la communication concernant l'équilibre entre les hommes et les femmes auprès des employés et du Conseil des travailleurs sont pleinement intégrés dans les processus généraux des ressources humaines (voir le point 3.1.1.2 pour plus d'informations).

En 2025, KBC a atteint ces objectifs, avec 58% dans le recrutement, 46% dans les viviers de talents et 51% dans les promotions à des postes de direction. Dès lors que l'objectif a été fixé pour la première fois en 2025, aucun progrès ne peut être signalé.

Caractéristiques de nos salariés (3.1.2.2)

[S1-6]

Afin de garantir la cohérence des données publiées à l'échelle du groupe, nous avons rédigé une définition commune, approuvée et appliquée dans tous nos pays d'activités.
Sauf mention contraire, les chiffres relatifs aux salariés repris dans cette déclaration s'entendent en nombre d'employés et sont calculés à la fin de l'année. Par 'nombre d'employés', nous entendons toutes les personnes sous contrat de travail en vigueur conclu avec KBC et percevant un salaire régulier.
L'acronyme 'ETP' désigne quant à lui les salariés en équivalent temps plein. Cette valeur est calculée en tant qu'heures totales prestées (hors heures supplémentaires) divisées par les heures moyennes prestées dans le cadre d'un emploi à temps plein'. Un calcul ETP est effectué uniquement pour les personnes incluses dans le nombre d'employés.

Les chiffres présentés ci-dessous s'écartent de ceux repris à l'Annexe 3.8 de la section 'Comptes annuels consolidés', dès lors que la méthode de calcul n'est pas la même (au sein de l'Annexe 3.8, les chiffres sont fondés sur les moyennes en fin de mois durant l'année civile).

Nombre de salariés par genre	2025	2024
Homme	17 011	17 241
Femme	22 792	22 688
Autre*	-	-
Non communiqué*	-	-
Effectif total	39 803	39 929

* KBC n'enregistre aucune donnée lorsque le genre est 'Autre' ou 'Non communiqué'.

Nombre de salariés par pays (pays comptant au moins 50 employés représentant au moins 10% de l'effectif total)	2025	2024
Belgique	14 141	14 553
République tchèque	11 597	11 432
Bulgarie	6 400	6 338

Salariés par type de contrat et genre (ETP)	2025			2024		
	Femme	Homme	Total*	Femme	Homme	Total*
Nombre de salariés	21 105	16 386	37 490	20 979	16 609	37 588
Nombre de salariés permanents	19 988	15 687	35 675	19 869	15 896	35 765
Nombre de salariés temporaires	1 025	651	1 675	1 017	665	1 683
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	92	48	140	93	48	140
Nombre de salariés à temps plein	17 465	15 217	32 682	17 321	15 443	32 764
Nombre de salariés à temps partiel	3 640	1 169	4 808	3 657	1 166	4 824

* KBC n'enregistre aucune donnée lorsque le genre est 'Autre' ou 'Non communiqué'.

Salariés par type de contrat et pays (ETP)	Belgique	République tchèque	Slovaquie	Hongrie	Bulgarie	Reste du monde	Total 2025
Nombre de salariés	13 131	10 744	2 979	3 878	6 366	392	37 490
Nombre de salariés à temps plein	9 728	10 048	2 898	3 721	5 919	368	32 682
Nombre de salariés à temps partiel	3 403	696	81	157	447	24	4 808

La part d'employés à temps plein est similaire à celle de l'exercice précédent dans tous les pays.

Rotation des salariés[1] (nombre d'employés) et taux de rotation[2]	2025	2024
Rotation en nombre d'employés	5 090	5 394
Taux de rotation	12,8%	13,5%

1 Rotation: au cours de la période de rapport, plusieurs salariés ont quitté KBC, volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi

2 Pour calculer le taux de rotation, nous avons divisé le nombre total de renouvellements de personnel par le nombre total de salariés à la fin de l'année

Couverture des négociations collectives et dialogue social (3.1.2.3)

[S1-8]

Au total, 89,8% des salariés de KBC sont couverts par des conventions collectives et 90,8% sont couverts par des représentants des travailleurs, participant au dialogue social.
Le tableau ci-dessous indique, pour chaque pays de l'Espace économique européen (EEE) dans lequel nous employons un nombre de personnes important (c.-à-d. au moins 50 employés représentant au moins 10% de notre effectif total), le taux de salariés couverts par une convention collective et un dialogue social.
Les pourcentages de couverture au sein des différents pays sont en ligne avec ceux de l'exercice précédent.

Couverture des négociations collectives et dialogue social, 2025	Salariés concernés par des négociations collectives (EEE)	Dialogue social: représentation sur le lieu de travail (EEE)
0-19%		
20-39%		
40-59%		
60-79%	Bulgarie	Bulgarie
80-100%	Belgique République tchèque	Belgique République tchèque

Nous avons conclu le 15 novembre 2012 un accord pour que nos salariés soient représentés par un Conseil des travailleurs européen.

Métriques de diversité (3.1.2.4)

[S1-9]

Salariés au sein de la direction générale[1] ventilation par genre	2025			2024		
	Femme	Homme	Total[2]	Femme	Homme	Total[2]
Nombre de salariés au sein de la direction générale	70	193	263	70	195[3]	265[3]
% de salariés au sein de la direction générale	26,6%	73,4%	100,0%	26,4%	73,6%	100,0%

1 La direction générale correspond au 'Top 300', une liste spécifique de Positions de direction senior, telle qu'approuvée par le CD et excluant les membres du CD.

2 KBC n'enregistre aucune donnée lorsque le genre est 'Autre' ou 'Non communiqué'

3 Retraitement des chiffres 2024 de 197 à 195 (Homme) et de 267 à 265 (Total) en raison de l'identification d'une divergence lors de la période de rapport précédente

Ventilation de l'ensemble des salariés par groupe d'âge	2025	2024
% de salariés de moins de 30 ans	14,1%	13,5%
% de salariés entre 30 et 50 ans	54,5%	56,2%
% de salariés de plus de 50 ans	31,4%	30,3%

Salaires décents (3.1.2.5)

[S1-10]

Nous versons à tous nos effectifs un salaire décent, correspondant au moins au minimum salarial défini dans la législation locale.

Métriques de formation et de développement des compétences (3.1.2.6)

[S1-13]

Nombre moyen d'heures de formation par salarié (effectif)*	2025	2024
Homme	38,7	-
Femme	39,0	-
Total	38,9	-

* Aucune donnée n'est disponible au titre de l'exercice précédent pour cette exigence de publication

Métriques de santé et sécurité (3.1.2.7)

[S1-14]

Métriques de santé et de sécurité	2025	2024
% de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100,0%	100,0%
Nombre de décès découlant d'accidents du travail ou de problèmes de santé liés au travail (effectifs de l'entreprise)	0	0
Nombre de décès découlant d'accidents du travail ou de problèmes de santé liés au travail (autres travailleurs sur nos sites)	0	0
Nombre d'accidents liés au travail	72	79
% d'accidents liés au travail	1,1%	1,2%

Métriques de rémunération (3.1.2.8)

[S1-16]

Métriques de rémunération	2025	2024
Écart de rémunération entre hommes et femmes	30,2%	31,2%
Écart de rémunération entre hommes et femmes ajusté	3,2%	3,2%
Ratio de rémunération totale annuelle	94	93

Écart de rémunération entre hommes et femmes - Informations contextuelles

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est calculé pour 98,1% de nos salariés, car la collecte de données dans certaines entités plus petites, principalement dans la catégorie Reste du monde, n'est pas proportionnelle et n'a pas d'impact significatif sur le résultat du calcul.

L'écart de rémunération entre hommes et femmes représente la différence brute de salaire moyen entre les employés de sexe masculin et féminin. Ce calcul de base met en évidence, dans une certaine mesure, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, mais il ne tient pas compte de facteurs tels que les différences de salaire entre les pays, les différents packages salariaux, le contexte économique local, les fonctions ou l'expérience.

Étant donné que KBC opère dans plusieurs pays clés avec des salaires différents (en chiffres absolus) et une composition différente de la main-d'œuvre en termes de sexe, le calcul d'un écart de rémunération entre hommes et femmes au niveau du groupe ne tient pas compte de l'influence de ces différences.

En outre, d'autres facteurs objectifs et neutres au regard du sexe devraient être pris en compte pour mieux appréhender l'écart de rémunération. Nous calculons dès lors un écart de rémunération ajusté, en suivant une méthodologie de moyenne pondérée. Tous les salariés sont répartis en sous-groupes en fonction de ces trois paramètres: pays, niveau du poste selon le système de classification Hay et responsabilité managériale. Selon notre analyse, ce sont ces facteurs qui expliquent en grande partie l'écart de rémunération. Nous pensons que cela permet d'avoir une vision plus précise de l'écart de rémunération entre hommes et femmes.

L'écart de rémunération ajusté entre hommes et femmes selon la méthode susmentionnée est de 3,2%. Il est calculé pour 95,5% de nos salariés, pour des raisons identiques à celles mentionnées ci-dessus en ce qui concerne l'écart de rémunération entre hommes et femmes.

Une analyse plus poussée des données sera effectuée par pays et par sous-groupe afin de détecter d'autres facteurs objectifs, neutres au regard du sexe, susceptibles d'expliquer l'écart de rémunération restant. Le cas échéant, des mesures seront prises pour réduire davantage cet écart.

Ratio de rémunération totale annuelle - informations contextuelles
Pour le ratio de la rémunération totale annuelle, il convient de tenir compte de la structure spécifique de KBC. Nos pays clés présentent de grandes différences dans les rémunérations locales en chiffres absolus. Chaque pays a son propre CEO. Il est donc plus judicieux d'analyser le ratio de rémunération totale annuelle par pays, en comparant la rémunération la plus élevée au niveau local avec la rémunération médiane.

Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (3.1.2.9)
[S1-17]

Nombre de cas de discrimination, y compris le harcèlement	2025	2024
Nombre total de cas de discrimination, y compris le harcèlement	39	12*
Dont: incidents/plaintes justifié(e)s de discrimination, y compris le harcèlement	5	4
Nombre de plaintes déposées par le biais de canaux proposés aux effectifs de l'entreprise pour faire part de leurs préoccupations (autres plaintes liées au travail)	4	9
Nombre de plaintes déposées par le biais des Points de contact nationaux de l'OCDE	0	0

* Le chiffre de 2024 a été retraité de 17 à 12 après l'identification d'une incohérence dans l'application des orientations réglementaires dans l'un de nos pays

Le nombre de cas signalés en 2025 est conforme à notre culture de prise de parole et est facilité par l'accessibilité de notre outil de lancement d'alerte interne et public.

Sont concernés les cas de discrimination sur la base du sexe, de l'origine raciale ou ethnique, de la nationalité, de la religion ou des croyances, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle ou toute autre forme de discrimination, y compris le harcèlement. En 2025, nous n'avons payé aucune amende ou pénalité, ni n'avons reçu de demande d'indemnisation au titre de dommages résultant d'incidents ou de plaintes repris dans le tableau ci-dessus.
Rien n'a donc été mentionné dans les états financiers.

Aucun incident grave en matière de droits de l'homme impliquant nos salariés n'a eu lieu durant la période de rapport, notamment des cas de violation des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En 2025, nous n'avons payé aucune amende ou pénalité, ni n'avons reçu de demande d'indemnisation au titre de dommages résultant d'incidents en lien avec les droits de l'homme. Rien n'a donc été mentionné dans les états financiers.

L'évaluation de toutes les métriques au sein de cette section n'a pas été validée par un organisme externe autre que l'auditeur.

Consommateurs et utilisateurs finaux (3.2)

Consommateurs et utilisateurs finaux: gestion des impacts, des risques et des opportunités (3.2.1)

Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (3.2.1.1)
[S4-1]

Outre le respect de l'environnement réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'intégrer dans nos politiques les impacts matériels de KBC sur les consommateurs ainsi que les risques connexes.

Politique d'intégrité (Integrity policy)
La Politique d'intégrité présente les principes de KBC quant à l'intégrité et aux comportements éthiques. Elle aborde le risque de comportement (c.-à-d. le risque qui découle de la fourniture inadéquate de services financiers) et se concentre sur les domaines suivants vis-à-vis de tous nos consommateurs:
- protection des investisseurs et des souscripteurs de polices d'assurance;

- respect des règles en matière de protection des consommateurs, y compris l'application de pratiques commerciales justes pour les services de paiement et de prêt;
- traitement des plaintes;
- protection et confidentialité des données, confidentialité des informations et obligation de confidentialité.

Pour une description complète de la Politique d'intégrité, veuillez consulter la section 4.1.1.1.

Code de conduite pour les salariés (Code of Conduct for employees)
Ce Code de conduite présente nos valeurs, appelle à un comportement responsable et mentionne, entre autres, le comportement primordial attendu de la part de tous les salariés envers tous nos consommateurs, lié à:
- la protection des données et la discrétion s'agissant des informations confidentielles;
- le traitement équitable des clients;
- la fourniture d'informations claires, compréhensibles et exactes.

Notre processus d'approbation des produits (NAPP, voir la section 2.2.2.2) est soumis à une règle clé préalablement à la vente, qui consiste à proposer exclusivement des services qui soient adéquats pour le client au cours de la vente, ainsi qu'à analyser les violations et à gérer les plaintes selon un traitement juste des clients après la vente.
Pour de plus amples informations sur le Code de conduite pour les salariés, veuillez vous reporter à la section 3.1.1.1.

Stratégie sur la sécurité de l'information (Information security strategy)
Afin de protéger l'ensemble de nos clients et actionnaires, notre Stratégie de sécurité de l'information fait partie intégrante de nos processus de gouvernance et de nos politiques en la matière. Pour ce faire, nous procédons à des contrôles de sécurité de l'information en continu. Nous avons mis en place un ensemble dynamique et vivant de contrôles de sécurité, basé sur les éléments les plus pertinents des pratiques de l'industrie (p. ex. normes ISO, Cadre de cybersécurité du NIST) et notre propre expérience en matière de sécurité de l'information. Ces contrôles appliquent par ailleurs les exigences réglementaires contraignantes que KBC respecte, y compris, entre autres, le Règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et le Règlement sur la résilience opérationnelle numérique. La nature de ces contrôles clés va de la gouvernance à la prévention, en passant par la détection et la réponse, et couvre l'ensemble du cycle de vie de la sécurité de l'information.

Un modèle à 'Trois lignes de défense' est en place au sein de l'organisation, tel que décrit dans l'Enterprise Risk Management Framework (ERMF) de KBC. Les responsables de la sécurité de l'information (Information Security Officers) et les managers locaux des risques opérationnels (Local Operational Risk Managers) forment la première Ligne de défense et épaulent le gérant responsable de leur ligne métier dans la gouvernance et la gestion des risques opérationnels. Le responsable de la sécurité de l'information (Information Security Officer) de KBC, fonction déléguée par le Chief Innovation Officer (CIO), est responsable de l'approche en matière de sécurité des informations et des données de KBC, des politiques de sécurité de l'information au niveau du groupe et de l'alignement des ambitions et politiques du groupe avec les CIO locaux. Pour la deuxième Ligne de défense, la division Résilience opérationnelle du Risque Groupe couvre les risques liés à l'information, y compris la sécurité de l'information, les risques liés à l'informatique et la gestion de la continuité des activités, en collaboration avec la fonction risque locale. Il comprend également l'équipe CERT du groupe (Cyber Expertise and Response Team). L'audit interne fournit une assurance raisonnable et indépendante quant à l'adéquation et l'efficacité de l'environnement de contrôle, qui constitue notre troisième Ligne de défense.

La stratégie de sécurité de l'information s'applique à KBC et à l'ensemble de ses filiales et couvre l'ensemble de l'univers de la sécurité informatique. Elle est publiée sur www.kbc.com.

Procédure et politique de protection des lanceurs d'alerte (Whistleblower protection policy and procedure)
Cette politique est pertinente pour tous nos consommateurs et utilisateurs finaux, dans la mesure où les activités non éthiques et illégales qui les affectent sont elles aussi explicitement concernées par la politique. Il s'agit notamment des:
- violations liées aux services, produits et marché financiers (y compris la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme);
- violations dans le domaine de la protection des consommateurs et des investisseurs;
- violations impactant la protection des données confidentielles et à caractère personnel ainsi que la sécurité du réseau et des systèmes informatiques.

Outre les personnes évoluant dans un environnement de travail (qui sont au cœur de la politique), n'importe qui, y compris les clients, peut signaler une violation dans les domaines des services, produits et marchés financiers. Pour une description de la Procédure et politique de protection des lanceurs d'alerte, veuillez consulter la section 4.1.1.1.

Politique sur les droits de l'homme (Policy on Human Rights)
La politique a pour objectif d'atténuer tout impact négatif potentiel sur les droits de l'homme que KBC pourrait exercer sur ses parties intéressées clés, y compris les consommateurs et utilisateurs finaux auxquels KBC fournit des services financiers.

KBC s'engage à traiter ses clients de manière juste et non discriminatoire conformément à des pratiques économiques et commerciales justes, et à prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la qualité et la fiabilité des produits et services que nous fournissons. Nous mettons à disposition des informations exactes, vérifiables, claires et accessibles afin de permettre aux consommateurs de prendre des décisions éclairées. Nous nous assurons que nos produits et services respectent toutes les exigences légales, plus particulièrement celles qui traitent de la protection des consommateurs, des investisseurs et des titulaires d'une police d'assurance. Notre processus d'approbation des produits (NAPP, voir section 2.2.2) joue un rôle déterminant en amont de la vente, en garantissant conformité et qualité avant la mise sur le marché. Durant le processus de vente, nous vérifions soigneusement que nous proposons des produits et services adéquats et appropriés pour le client. Le traitement correct et l'analyse des plaintes correspondante permettant de détecter toute nécessité d'amélioration sont essentiels à un traitement équitable des clients lors des processus d'après-vente.
Nous protégeons la vie privée de nos consommateurs en veillant à ce que les pratiques de collecte et d'utilisation de leurs données soient légales, transparentes et justes, et nous prenons toutes les mesures raisonnables pour garantir la sécurité des données à caractère personnel que nous récoltons, stockons, traitons ou diffusons et pour respecter les règles édictées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nos politiques et procédures de conduite des affaires responsable sont en ligne avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Cadre des principes directeurs de l'ONU) ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. KBC est également signataire de plusieurs normes internationales, telles que les Principles for Responsible Banking, Sustainable Insurance and Responsible Investment de l'initiative finance du PNUE ainsi que les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour une description complète de la Politique sur les droits de l'homme, veuillez consulter la section 4.1.1.1.
Voir la section 3.2.1.2 pour en savoir plus sur notre engagement envers les consommateurs et utilisateurs finaux.
Les mesures à travers lesquelles nous fournissons ou permettons la mise en œuvre de solutions aux impacts sur les droits de l'homme sont décrites aux sections 3.2.1.3 et 3.2.1.4. Notre processus de diligence raisonnable prévoit un suivi du respect des engagements envers les droits de l'homme (voir section 1.2.4).

Au cours de l'exercice, nous n'avons décelé aucun problème majeur ni aucun incident grave lié aux droits de l'homme relativement aux consommateurs et utilisateurs finaux. Par ailleurs, aucun des Points de contact nationaux de l'OCDE n'a reçu de signalement concernant KBC.
Grâce à nos politiques liées aux consommateurs ainsi qu'aux actions et processus exposés dans la présente section, nous préservons les droits de l'homme et les intérêts des consommateurs de KBC, conformément aux réglementations et à nos engagements.

Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux (3.2.1.2) [S4-2]

Nous avons mis en place plusieurs processus afin de dialoguer avec nos consommateurs impactés, leurs représentants légitimes ou des mandataires crédibles qui connaissent leur situation.
Nous étudions en continu les sondages et recherches, par exemple sur le comportement des consommateurs (au niveau du groupe ainsi qu'à l'échelle locale). Nous nous engageons régulièrement auprès des parties intéressées, comme en témoigne entre autres la table ronde organisée en Belgique qui, en 2025, s'est concentrée sur le comportement des clients à l'égard de la sécurité en ligne. Nous abordons également des sujets liés aux consommateurs sur une base ad hoc lors de nos entretiens réguliers avec l'ESB. Nous assurons un suivi consciencieux des plaintes des consommateurs, en



collaboration étroite avec nos départements de Gestion des plaintes. Notre Sustainability Dashboard suit la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité, y compris les dialogues que nous tenons régulièrement avec nos parties intéressées et l'examen des inquiétudes qu'elles soulèvent. Ce Dashboard est présenté deux fois par an au CD et au Conseil.

Les informations recueillies lors de nos activités d'engagement avec les parties intéressées sont analysées par différents départements. Le General Manager ou le Senior General Manager de chacun de ces départements doit s'assurer, d'un point de vue opérationnel, que ces activités d'engagement soient bel et bien mises en place et que le résultat soit communiqué au manager le mieux placé pour tenir compte des opinions et intérêts des parties intéressées. Grâce à nos différentes activités d'engagement auprès des consommateurs, nous aspirons également à appréhender les points de vue des consommateurs et utilisateurs finaux susceptibles de rencontrer des difficultés particulières lorsqu'ils tentent par exemple d'accéder à nos produits et services (p. ex. les consommateurs porteurs d'un handicap, les réfugiés) ou à des connaissances en matière financière (p. ex. les étudiants et les jeunes adultes). Concernant les pratiques commerciales et la confidentialité, nous accordons une attention particulière à la situation des enfants.

Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (3.2.1.3)

[S4-3]

Notre approche globale et nos processus liés à la prévention des impacts négatifs et l'apport de solutions à ceux-ci (situations où nous causerions un impact négatif matériel pour les consommateurs ou y contribuerions) reposent sur notre processus NAPP et d'autres actions, décrites à la section 3.2.1.4.

Différents canaux permettent aux consommateurs et autres parties intéressées de nous faire part de leurs plaintes. Nous entendons examiner ces inquiétudes et améliorer nos produits, services et processus en conséquence. Nous recommandons à nos consommateurs de contacter en premier lieu leur agence bancaire, gestionnaire de relations ou agent d'assurance. C'est la personne qui connaît le mieux le consommateur et qui est donc la mieux placée pour trouver une solution sur mesure en réponse aux réclamations éventuelles des consommateurs. Nous avons également mis en place des canaux officiels dans tous nos pays clés, par le biais desquels nos consommateurs peuvent déposer une plainte. Des informations sur ces canaux sont disponibles sur les sites Internet des diverses filiales au sein de nos pays clés, sur les applications bancaires ainsi que dans les brochures et les fiches produits. Nous examinons minutieusement toutes les plaintes et les gérons dans des délais stricts, en prenant les mesures appropriées. La fonction de traitement des plaintes est attribuée à une division ou une personne indépendante extérieure à la structure organisationnelle commerciale. Le département Compliance est impliqué lorsque cela est nécessaire. Cette approche garantit la fiabilité et l'intégrité de nos canaux pour les consommateurs qui cherchent à faire part de leurs préoccupations. Un large éventail de consommateurs utilisent activement ces canaux pour déposer leurs plaintes. Le nombre total de plaintes, l'évolution de celles-ci et leur nature font l'objet d'un suivi et d'un rapport au niveau de l'entité locale ou de la division, ainsi qu'au CD et au Conseil. Le département concerné par le produit ou service analyse par ailleurs toutes les plaintes ex post, en collaboration avec les départements Risque et Compliance, afin d'évaluer la nécessité ou non de procéder à des améliorations. L'usage généralisé de nos canaux, les rapports et les analyses montrent que nos clients connaissent nos procédures et nos canaux de dépôt de plaintes et qu'ils ont confiance en ceux-ci.

Outre nos propres canaux de dépôt de plaintes, nos clients ont également accès à des canaux de résolution des litiges alternatifs pour les consommateurs, qui ont été reconnus pour les services financiers par les autorités de nos pays clés. Citons notamment Ombudsfin pour les services bancaires et Ombudsman Insurance pour les litiges liés à l'assurance en Belgique. KBC est membre de ces organes de résolution des litiges.

Outre les personnes évoluant dans un environnement de travail, qui constituent le groupe juridique cible concerné par le canal de lancement d'alertes, n'importe qui peut avoir recours à ce canal pour signaler des activités illégales ou non éthiques dans les domaines des services, produits et marchés financiers et jouir de la protection contre les mesures de représailles. Les signalements peuvent également être anonymes. Pour une description complète de la Politique de protection des lanceurs d'alerte, veuillez consulter la section 3.1.1.1.

Nous disposons de canaux dédiés pour nos clients et utilisateurs finaux dans tous nos pays d'activités et toutes nos filiales, qui leur permettent d'exercer leur droit de protection de la vie privée et des données. Nous employons par exemple un Data Protection Officer (qui peut être contacté pour tout problème lié au traitement des données à caractère personnel) et disposons à l'échelle du groupe de lignes ouvertes 24h/24 qui constituent un point de contact unique pour signaler des cas de cybercriminalité à l'encontre de KBC ou de ses clients (p. ex. Secure4U en Belgique). Nos canaux de dépôt de plaintes sont

également directement accessibles pour les consommateurs et utilisateurs finaux via leur personne de contact dans le cadre de la relation d'affaires avec KBC, comme un agent d'assurance ou une autre entité qui distribue nos produits ou à laquelle les activités impliquant un contact avec la clientèle sont externalisées. Certaines demandes ou plaintes liées à la durabilité sont traitées par le département en charge de la durabilité d'entreprise à l'échelle du groupe (Group Corporate Sustainability department), joignable à l'adresse csr.feedback@kbc.be.

Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (3.2.1.4)

[S4-4]

Outre les politiques susmentionnées, plusieurs processus et actions sont en place afin de gérer, d'évaluer et d'analyser les impacts, risques et opportunités de nos produits et services en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux. Comme décrit ci-dessous, nos processus de gouvernance interne, qui intègrent une approche proactive, nous permettent de surveiller les risques et impacts négatifs potentiels ayant trait par exemple aux aspects sociaux, à la vie privée, à la cybersécurité et aux pratiques commerciales et déclenchent des mesures adéquates lorsque cela est nécessaire.

Au cours de l'exercice, nous n'avons décelé aucun impact négatif réel matériel sur nos consommateurs et utilisateurs finaux qui exigeait une mesure corrective.

Intégrer les thèmes sociaux dans le cadre de gestion des risques et la gestion des risques de compliance
Nous vous renvoyons à la section 2.2.2.2 (qui décrit les mesures d'intégration des critères ESG dans notre Enterprise Risk Management Framework (ERMF)) pour obtenir une vue d'ensemble des efforts continus que nous déployons pour intégrer les risques ESG (y compris les risques sociaux) dans notre ERMF et nos processus. Nous adoptons une approche progressive dans le cadre de laquelle les actions de suivi sont définies sur la base des enseignements tirés de nos actions/analyses précédentes. Notre approche évolue en même temps que la disponibilité et la qualité des données et des méthodologies.

En ce qui concerne spécifiquement les risques sociaux:
- Dans le cadre de notre Propension au risque, un objectif précis est défini en matière de comportement responsable.
- Nous avons élaboré la SRIM (voir section 1.4.1 sur l'évaluation de la matérialité du point de vue financier) afin d'identifier les principaux risques sociaux pour KBC. Les risques sont identifiés pour l'ensemble de la chaîne de valeur (concernant les risques non financiers pour nos propres activités et les activités en amont, mais également les risques financiers de nos activités en aval, p. ex. si les entreprises clientes ne respectent pas la législation ou les normes sociales).
- Des scénarios de risques sociaux ont été intégrés à nos stress tests. Nous avons par exemple soumis au stress des contreparties/secteurs sujets à un risque social élevé et simulé une cyberattaque.
- Dans le cadre de nos processus de gestion des risques opérationnels, divers contrôles sont en place pour gérer le cyberrisque (voir également le paragraphe 'Suivi des cyberrisques' ci-dessous), le risque lié aux modèles (par exemple, éviter les biais dans les modèles), la continuité des activités (par exemple, garantir la continuité des services fournis aux clients), le risque juridique et le risque lié aux processus (garantir aux clients des processus et services sécurisés, fiables et efficaces).
- Concernant le risque de crédit et de réputation, nous avons recours à l'Environmental & Social Heatmap sectorielle au sein de nos processus d'octroi et de suivi des prêts.

La protection des consommateurs, investisseurs et souscripteurs de police ainsi que la protection des données impliquent des risques de compliance, qui entrent dans le champ d'application de la fonction Compliance:
- Les risques suivants sont identifiés comme des risques de compliance: les pratiques commerciales justes, le respect des règles concernant la fourniture d'informations claires, compréhensibles et exactes comme précisé dans la législation sur différents produits, la proposition de produits adéquats au vu des besoins et du profil du client, la protection des données à caractère personnel des clients, etc.
  - nous suivons de près toutes les évolutions réglementaires, les interprétons et établissons des exigences en conséquence si nécessaire. La fonction Compliance émet des conseils sur la mise en œuvre appropriée, tandis que les contrôles de première ligne et la mise en place effective font l'objet d'un suivi minutieux;
  - des vérifications sont intégrées au processus NAPP, comme décrit ci-dessous.
- Plusieurs initiatives sont menées afin de protéger les données de nos clients, et une procédure de gouvernance est appliquée afin de garantir le respect du RGPD et la protection de la vie privée de nos clients. Cela prend différentes formes, entre autres:
  - nous procédons à une Évaluation de l'impact sur la protection des données lorsque cela est nécessaire;

- nous avons mis sur pied le Cloud Enablement Forum afin d'évaluer et d'atténuer les risques lors de l'échange de données avec des tiers dans le cadre de services de cloud;
- des procédures de signalement et de gestion des infractions potentielles liées aux données sont en place;
- une formation obligatoire est organisée pour tous les salariés sur la protection de la vie privée et des données (d'ordre général et propre à la fonction concernée);
- au sein de chaque entité KBC, les informations nécessaires à nos clients relatives au traitement de leurs données à caractère personnel sont accessibles publiquement dans nos déclarations sur la protection de la vie privée et des données;
- des canaux sont en place, grâce auxquels nos clients peuvent exercer leurs droits en tant que personnes concernées.

- Nous disposons de listes de vérification légales et de lignes directrices qui doivent être prises en compte lors de la conception d'une nouvelle campagne commerciale. Par ailleurs, il est obligatoire de solliciter des conseils proactifs auprès de la fonction Compliance avant le lancement de toute nouvelle campagne (ou tout document commercial de quelque sorte que ce soit). Dans certains cas, les autorités de supervision locales doivent approuver au préalable des documents spécifiques et commerciaux.

Suivi des cyberrisques

Les risques liés à l'information et à la cybersécurité sont identifiés et gérés par des équipes dédiées de la première Ligne de défense. La deuxième Ligne de défense met en œuvre des activités d'assurance en matière de cybermenaces et d'événements liés au cyberrisque (p. ex. définition de normes sur les risques, instauration et vérification de contrôles et signalements relatifs aux actions et événements à l'échelle du groupe). Veuillez également consulter la Stratégie sur la sécurité de l'information susmentionnée.

La gestion du cyberrisque est intégrée à l'Enterprise Risk Management Framework et prévoit l'analyse, le signalement, l'enregistrement et le suivi des événements de risque. Cela garantit le respect de la surveillance du risque globale et des objectifs de KBC.

Les mesures prises afin de gérer le cyberrisque s'appliquent à l'ensemble du groupe et font partie d'un processus constant visant à renforcer davantage notre environnement de contrôle interne et notre mode de gestion des risques.

KBC gère activement les cyberrisques en:

- surveillant l'environnement de menaces pour la cybersécurité, qui ne cesse d'évoluer, et en obtenant des informations sur les cybermenaces à partir de sources de confiance, y compris les rapports des entreprises, les flux d'information sur les menaces en source ouverte et provenant d'entreprises ainsi que les informations publiées par les gouvernements. Cela garantit une prise de conscience anticipée des cybermenaces actives et émergentes;
- gérant les points vulnérables de manière structurée afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les failles de sécurité des systèmes et infrastructures informatiques;
- gérant complètement la surface d'attaque afin d'identifier et de cartographier tous les actifs exposés en externe et en identifiant les domaines susceptibles d'être soumis à des cybermenaces;
- améliorant sans cesse ses systèmes afin d'assurer un meilleur suivi du réseau et des activités des utilisateurs, de détecter toute anomalie et d'envoyer des alertes instantanées aux équipes de sécurité lorsqu'un comportement suspect est décelé;
- gérant les tiers et la chaîne d'approvisionnement. Un processus d'approbation approfondi permet d'évaluer les pratiques de cybersécurité des fournisseurs, entrepreneurs et partenaires avant tout engagement. En collaborant en toute transparence avec les tiers, KBC atténue les risques liés aux dépendances externes et garantit une chaîne d'approvisionnement sécurisée et robuste;
- menant régulièrement des exercices de piratage éthique, de crise et de simulation ainsi que des stress tests pour détecter les cybermenaces;
- organisant des programmes ciblés de formation et de sensibilisation afin de garantir que les salariés à tous les niveaux du groupe possèdent les outils nécessaires afin d'identifier et de signaler les activités suspectes. En favorisant une culture de vigilance et de réactivité, nous protégeons davantage notre main-d'œuvre contre les cyberrisques. Pour ce faire, nous procédons régulièrement à des tests d'hameçonnage internes, entre autres;
- suivant l'environnement des fraudes dans le domaine de la cybersécurité afin de renforcer la protection de la clientèle et de protéger les données et les actifs financiers des parties intéressées. Les dispositifs de sécurité sont analysés et adaptés en permanence, ce qui sous-tend notre engagement envers la protection des parties intéressées.

En combinant informations sur les menaces pour la sécurité informatique et perspectives et conclusions des activités ci-dessus, nous sommes en mesure d'identifier, d'évaluer et de comprendre de manière proactive les cyberrisques qui pourraient menacer notre entreprise et nos parties intéressées, renforçant notre capacité à nous défendre contre les cybermenaces et à y répondre de manière efficace. L'analyse des cyberrisques se concentre plus précisément sur leur probabilité et leur impact, ce qui en facilite la priorisation et l'atténuation. Les stratégies d'atténuation comportent entre autres l'application de contrôles techniques robustes et le respect des meilleures pratiques, normes de l'industrie et réglementations gouvernementales.

New and Active Products Process (NAPP) et cadre de gouvernance afin d'identifier, de prévenir, de remédier et de gérer de manière proactive les impacts négatifs potentiels et les risques liés aux consommateurs et utilisateurs finaux
Comme précisé à la section 2.2.2.2, le NAPP est un outil important afin d'atténuer divers risques ESG (liés notamment à la protection du consommateur et à l'écoblanchiment) Ce processus s'étend à l'échelle du groupe à KBC et toutes ses filiales qui opèrent dans le secteur financier ou agissent comme intermédiaires au titre de services financiers (pour tous les produits, services et processus impliquant un contact avec la clientèle qui affectent directement le client externe). Pour les consommateurs et utilisateurs finaux, il vise à:

- garantir un traitement équitable des clients et l'adéquation des produits/services qui leur sont proposés;
- entretenir l'adéquation stratégique des produits/services;
- identifier de manière proactive et atténuer les risques liés aux produits, services et modifications des processus impliquant un contact avec la clientèle qui pourraient pénaliser le client et/ou KBC;
- garantir le respect des réglementations.

Au sein du NAPP, tous les risques pertinents doivent être évalués. Pour les risques sociaux en particulier, les fonctions de contrôle:

- veillent à ce que le lancement de tout nouveau produit ou processus impliquant un contact avec la clientèle soit conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, telles que MiFID II, la Directive sur la distribution d'assurances (IDD), la réglementation sur la protection du consommateur, la Directive sur le crédit hypothécaire (MCD), la Directive sur les crédits aux consommateurs, la Directive sur les comptes de paiement et d'autres règlements locaux et de l'UE;
- évaluent les risques liés à la protection des données et au respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), aux aspects éthiques (y compris la non-discrimination des groupes de clients et l'inclusion sociale), à la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude, à l'utilisation de modèles (y compris des modèles d'IA), à la sécurité de l'information et aux critères ESG.

Sur la base des conseils et des conditions formulés dans le processus NAPP, nous décidons des actions à mettre en œuvre afin de prévenir les impacts négatifs ou d'atténuer les risques. La pertinence du processus NAPP fait périodiquement l'objet d'un examen et d'un rapport. Nous examinons chaque année les tendances de développement de produits, en notant en quoi les nouveaux produits et changements sont alignés sur notre Stratégie d'entreprise dans des domaines tels que la numérisation, la simplification, la durabilité et l'Ecosphere.

Actions relatives aux opportunités
Nous recherchons des opportunités matérielles liées aux consommateurs et utilisateurs finaux par le biais de webinaires, de services tiers et d'interactions directes. Cela comprend par exemple les services de conseil sur les subventions et la législation en matière de durabilité.

Actions qui contribuent positivement à l'amélioration de problématiques sociales pour nos consommateurs et utilisateurs finaux
Nous menons des actions supplémentaires qui contribuent positivement à l'amélioration de problématiques sociales pour nos consommateurs et utilisateurs finaux, par exemple:

- permettre l'accès à des services financiers moyennant des conditions équitables;
- fournir des produits et services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs accessibles à tous en fonction de leurs besoins;
- améliorer l'éducation et la santé financière en fixant un objectif social dans chaque pays clé fondé sur les besoins de la société locale, tels que déterminés par la collaboration avec les parties intéressées et l'analyse de marché;
- intervenir dans la résilience financière de nos consommateurs, par exemple en les protégeant des conséquences financières des risques liés aux soins de santé grâce à nos produits d'assurance;
- assumer notre rôle dans la société et organiser des séances d'information et des campagnes visant à sensibiliser nos clients aux cyberrisques.

Ressources dédiées à la gestion des impacts matériels

Comme précisé ci-dessus:

- Nous gérons nos risques matériels liés aux consommateurs et utilisateurs finaux grâce au processus NAPP. Ce processus nous permet également de traiter les impacts négatifs et de favoriser les impacts positifs. Le processus NAPP est appliqué à l'échelle du groupe et implique divers départements au sein de l'organisation (départements Compliance, Risque, Juridique et Commerce ainsi que les Managers seniors présidant le NAPP).
- Un Data Protection Officer (DPO) peut être contacté par nos consommateurs pour les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel. Le DPO est épaulé par des collègues du département Compliance afin de veiller à ce que les problèmes signalés soient traités de manière adéquate et le plus rapidement possible. En outre, notre Group Cyber Emergency and Response Team, reconnue et certifiée au niveau international, mène des activités spécifiques liées à la gestion des crises et incidents de cybersécurité, aux informations sur les menaces pour la cybersécurité, à la résilience de la cybersécurité et aux formations visant à se préparer aux incidents de cybersécurité.

Consommateurs et utilisateurs finaux: métriques et objectifs (3.2.2)

Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (3.2.2.1)

[S4-5]

Nous ne disposons d'aucun objectif spécifique soumis à une contrainte de temps et axé sur un résultat précis, ni d'aucun indicateur lié à la réduction des impacts négatifs et/ou la promotion d'impacts positifs et/ou la gestion des risques et opportunités matériels pour les consommateurs et utilisateurs finaux.

Nous vous renvoyons aux sections 3.2.1.4 et 3.2.1.1, où nous exposons les processus appliqués pour suivre l'efficacité de nos politiques et interventions. Nos ambitions sont les suivantes:

- ne pas causer d'impact négatif matériel sur nos consommateurs et utilisateurs finaux;
- promouvoir les impacts positifs dans la mesure du possible;
- gérer l'ensemble de nos risques et opportunités matériels liés aux consommateurs et utilisateurs finaux.



Conduite des affaires (4.1)

Conduite des affaires: gestion des impacts, des risques et des opportunités (4.1.1)

Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (4.1.1.1)

[G1-1]

Une conduite des affaires responsable est essentielle pour KBC. Elle nous permet de gagner et de garder la confiance de nos parties intéressées, ce qui constitue le fondement de notre existence et de notre 'licence sociale d'exploitation'. Notre culture d'entreprise représente un élément clé de l'intégration d'un comportement responsable et éthique à tous les échelons de notre organisation. La présente section dresse la liste de nos politiques en matière de conduite des affaires. Ces politiques sous-tendent le rôle que nous jouons dans la société en tant qu'établissement financier et guident nos décisions et interactions quotidiennes.

Dans le cadre de ces politiques, nous organisons régulièrement des campagnes de sensibilisation et des formations obligatoires (sous la forme, par exemple, de formations en classe, d'apprentissages en ligne et de webinaires) destinées à tous les salariés de KBC. Celles-ci couvrent des thèmes liés à la conduite des affaires tels que le lancement d'alerte, la lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin, la prévention fiscale, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la

fraude, l'intégrité et le comportement responsable. Nous proposons une formation obligatoire spécifique pour chaque nouveau salarié et un cours de mise à jour obligatoire tous les trois ans pour l'ensemble du personnel (y compris les cadres supérieurs, le CD et les salariés exerçant une fonction à risque), spécifiquement liée aux codes de conduite et au programme de lutte contre la corruption.

En 2025, 99% du groupe cible a suivi la formation. La sensibilisation et l'engagement au niveau du CD et du Conseil sont garantis par leur approbation des Politiques Groupe contre la corruption et la fraude ainsi que par une déclaration explicite préalable du CEO et du Président du Conseil concernant la culture anticorruption et la tolérance zéro. Cela nous permet de créer et de maintenir un niveau de sensibilisation et de connaissances satisfaisant pour tous les salariés, selon leurs activités et leur poste. Des informations plus détaillées concernant la formation à l'éthique, la prévention des conflits d'intérêts et la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment de capitaux et la protection des données sont fournies dans la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise' (non auditée).

Cadre sur la politique de durabilité (Sustainability Policy Framework)
Le Cadre sur la politique de durabilité englobe toutes nos politiques liées à la durabilité (voir section 2.2.2.1). Il définit le comportement responsable et l'éthique des affaires comme les fondements de la durabilité chez KBC.

Politique d'intégrité (Integrity policy)
La Politique d'intégrité présente les principes de KBC quant aux comportements éthiques et à l'intégrité ainsi que les valeurs de KBC liées à sa stratégie, qui représentent des composantes essentielles de pratiques commerciales saines. Elle couvre l'identification et la gestion des risques de compliance. L'un des thèmes centraux concerne le 'risque de comportement', un concept qui identifie le risque découlant de la fourniture inadéquate de services financiers.

La Politique d'intégrité se concentre essentiellement sur les domaines suivants, pour lesquels des règles de conformité spécifiques ont été publiées, le cas échéant, à l'échelle du groupe:
- prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (y compris les activités de traite des êtres humains qui sont souvent des infractions sous-jacentes), respect des embargos et prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive;
- prévention de la fraude fiscale;
- protection des investisseurs et des souscripteurs de polices d'assurance;
- respect des règles en matière de protection des consommateurs, y compris l'application de pratiques commerciales justes pour les services de paiement et de prêt;
- traitement des plaintes;
- protection et confidentialité des données, confidentialité des informations et obligation de confidentialité;
- promotion de l'éthique et des comportements responsables en tant que pierre angulaire de la stratégie;
- respect de la législation en matière de lutte contre la discrimination;
- respect des aspects liés à la gouvernance en vertu de CRD, de Solvabilité II et/ou de la législation locale et fourniture de conseils en matière d'externalisation et de réglementations sur la durabilité.

La politique décrit les responsabilités au sein de KBC en ce qui concerne la gestion des risques de compliance et le rôle de la fonction Compliance. La fonction Compliance applique le principe de prévention dans le cadre de l'identification, de l'évaluation et de l'analyse des risques, et le principe de contrôle dans le cadre du suivi, de l'investigation et de la supervision du respect de la Politique d'intégrité.

Politique d'intégrité

Champ d'application	Cette politique concerne tous les salariés de KBC et de ses filiales. Elle définit les exigences minimales pour toutes ces entités, lesquelles sont tenues de rédiger leur propre politique d'intégrité locale en tenant compte, le cas échéant, des dispositions locales relatives aux activités exercées.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée par le Conseil. Le CD est responsable de son élaboration et de sa mise en application. La direction générale chapeaute la mise en œuvre de la politique et la gestion du risque de compliance.
Prise en compte des principales parties intéressées	Le traitement équitable, honnête et professionnel de nos clients et de toutes les autres parties intéressées représente un élément clé de la Politique d'intégrité.
Publication	La Politique d'intégrité est mise à la disposition de tous les salariés par le biais des canaux de communication internes. Des campagnes de sensibilisation dédiées sont régulièrement organisées sur de nombreux thèmes abordés par la politique.

Code de conduite pour les salariés (Code of Conduct for employees)
La manière dont nous attendons de nos salariés qu'ils se comportent de manière responsable est décrite dans notre Code de conduite pour les salariés (voir également section 3.1.1.1). Celui-ci souligne l'importance d'une culture d'entreprise forte qui favorise un comportement responsable et aborde explicitement les questions de conduite des affaires suivantes (liste non exhaustive):

- lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- tolérance zéro en matière de fraude;
- protection des investisseurs et des marchés de capitaux;
- protection des données et informations confidentielles;
- orientation client et prévention des risques de comportement;
- législation et réglementation fiscales;
- tolérance zéro à l'égard de la corruption;
- prévention des conflits d'intérêts;
- règles strictes concernant les cadeaux, les offres de divertissement et le parrainage;
- lancement d'alerte et culture générale de prise de parole;
- comportement respectueux et non discriminatoire;
- règles en matière de concurrence.

Politique en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin (Anti-Corruption and Bribery Policy)
La Politique en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin clarifie la tolérance zéro de KBC à l'égard de toutes les formes de corruption, y compris les paiements de facilitation, pour l'ensemble des salariés et des tiers avec lesquels KBC entretient une relation contractuelle, et définit les critères et les principes permettant d'éviter les conflits d'intérêts. Elle couvre notamment les aspects suivants:

- engagement au plus haut niveau et gouvernance du Programme de lutte contre la corruption de KBC;
- investigation sur les cas de corruption présumée par des unités d'enquête indépendantes;
- évaluation annuelle des risques de corruption à l'échelle du groupe;
- contrôles internes, tenue de registres et reporting;
- procédures de diligence raisonnable en matière d'éthique et de lutte contre le versement de pots-de-vin et clauses anti-corruption dans les contrats;
- principes relatifs à la 'corruption et au versement de pots-de-vin' intégrés dans la méthodologie de filtrage des décisions d'investissement (y compris les investissements pour compte propre, les investissements effectués pour le compte de clients et pour les fonds d'investissement gérés par KBC).

Les fonctions les plus exposées à la corruption et au versement de pots-de-vin se trouvent dans les départements suivants: Achats, Gestion des relations, Ventes et développement commercial, Marketing, Sponsoring, Lobbying, Immobilier, ainsi que les départements impliqués dans l'open banking et conclusion de contrats avec des tiers.

Politique en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

Champ d'application	La politique s'applique à tous les salariés de KBC et de ses filiales, ainsi qu'aux tiers avec lesquels KBC entretient une relation contractuelle (par exemple, les fournisseurs, les coentreprises, les prestataires de services, etc.)
Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée par le CD et le Conseil. La direction générale est responsable de sa mise en œuvre dans toutes les entités.
Référence à des accords tiers	Cette politique se fonde sur le principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies et sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en matière de corruption.
Prise en compte des principales parties intéressées	L'objectif de cette politique est de protéger nos clients, nos relations d'affaires et la société contre les pots-de-vin et la corruption. Elle vise à faire en sorte que chacun, y compris tous les salariés, soit conscient de son rôle et de la tolérance zéro de KBC à cet égard.
Publication	La politique est publiée en externe sur www.kbc.com et disponible en interne pour tous les salariés.

Procédure et politique de protection des lanceurs d'alerte (Whistleblower protection policy and procedure)
Notre Politique en matière de lancement d'alerte présente les procédures et principes généraux applicables au signalement des inquiétudes concernant des activités non éthiques ou illégales au sein de notre organisation (voir également section 3.1.1.1).

Notre objectif est de nous assurer que tous les salariés et les autres parties intéressées, où qu'ils soient basés, se sentent habilités à exprimer leurs inquiétudes et protégés lorsqu'ils le font. En favorisant un environnement au sein duquel le lancement

d'alerte est encouragé et protégé, nous entendons rester fidèles à nos valeurs clés et promouvoir une culture de comportement responsable à travers l'ensemble du groupe.

KBC a mis en place des canaux de lancement d'alerte spécifiques où les personnes peuvent faire part de leurs préoccupations (y compris de manière anonyme) sans avoir à craindre de représailles. Les signalements peuvent à tout le moins concerner les violations dans les dix domaines du droit de l'Union énumérés dans la Directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ainsi que dans les domaines supplémentaires en vertu de la législation locale. Tous les rapports sont examinés par une unité d'enquête indépendante, qui garantit confidentialité et objectivité. Le responsable de la compliance rend compte des résultats des enquêtes au CD par l'intermédiaire des lignes de reporting habituelles. Des mesures d'atténuation sont prises si nécessaire.

Au-delà des procédures (légalement requises) de suivi des rapports des lanceurs d'alerte, KBC a élargi le champ d'application de la Politique en matière de lancement d'alerte:

- La portée du contenu a été élargie afin d'inclure les comportements immoraux ou contraires à l'éthique et les comportements qui compromettent la crédibilité et la réputation de KBC en général (y compris la corruption et les pots-de-vin).
- La liste des personnes habilitées à lancer une alerte a été élargie, passant des personnes évoluant dans un environnement professionnel (le groupe cible légal du lancement d'alerte) à toute personne signalant des activités contraires à l'éthique ou illégales dans le domaine des services, des produits et des marchés financiers. Elles bénéficient également de la protection contre les représailles.

Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux (Anti-Money Laundering Policy)
L'objectif de cette politique est d'établir le cadre général de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de KBC. Nous nous engageons à respecter des normes élevées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En conséquence, la direction et les salariés sont tenus d'adhérer à ces normes pour empêcher l'utilisation de nos produits et services à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

À cette fin, tous les établissements de crédit et autres institutions financières qui font partie de KBC sont censés élaborer un programme complet de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il doit être basé sur les Règles de conformité du Groupe, qui englobent les exigences 'Know Your Customer' et 'Know Your Transactions'. Les programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux sont ensuite transposés dans les procédures locales, en tenant compte des exigences réglementaires locales et des lignes directrices émises par l'Autorité bancaire européenne.

En outre, dans le cadre de notre Programme de contrôle de la conformité, nous effectuons régulièrement des contrôles de qualité liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de nous assurer de l'efficacité de nos instructions, procédures et processus dans ce domaine.

Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux

Champ d'application	Cette politique à l'échelle du groupe est applicable à tous les établissements de crédit et autres établissements financiers au sein de KBC.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Le CD et en particulier le Chief Risk Officer, qui est membre du CD, est responsable de la mise en œuvre de la politique.
Prise en compte des principales parties intéressées	L'objectif de la politique est de protéger nos clients, nos relations d'affaires et la société contre le blanchiment d'argent et de lutter contre le financement du terrorisme. KBC se conforme à une réglementation et à une législation strictes pour atténuer ces risques.
Publication	Cette politique est publiée en externe sur www.kbc.com. Les Règles de conformité du Groupe, qui précisent les exigences et les instructions associées, sont disponibles en interne pour tous les salariés.

Code de conduite en matière de transactions (Dealing Code)
Le Code de conduite en matière de transactions comporte des mesures visant à éviter les délits d'initiés et les manipulations de marché. Il vise à empêcher les salariés clés et les dirigeants d'effectuer, sciemment ou non, des transactions considérées comme des abus de marché. Le Code décrit les comportements interdits, les exigences correspondantes ainsi que l'obligation de déclarer les transactions personnelles au Responsable de la compliance et les conditions applicables. Il prévoit en outre l'établissement d'une liste de salariés clés qui ne peuvent pas effectuer de transactions personnelles pendant les périodes considérées comme sensibles, appelées périodes de blocage. Les transactions supérieures à un certain montant effectuées par les salariés exerçant des responsabilités de direction ainsi que par les personnes qui leur sont liées doivent être déclarées à l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA).

En outre, le Code décrit les tâches du responsable de la compliance, telles que la tenue d'une liste des salariés clés et la notification à ces derniers de l'existence et du contenu du Code de conduite en matière de transactions. Le responsable de la compliance effectue également des contrôles réguliers pour s'assurer que les règles imposées sont respectées et prend des mesures si nécessaire.

Code de conduite en matière de transactions

Champ d'application	Le Code de conduite en matière de transactions est une politique à l'échelle du groupe applicable à KBC et ses filiales, et en particulier à tous les salariés clés et dirigeants tels que définis dans la politique.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Le CD est responsable de l'application de la politique.
Prise en compte des principales parties intéressées	L'objectif de cette politique est de protéger nos clients, nos relations d'affaires et la société contre les délits d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché.
Publication	Cette politique est publiée en externe sur www.kbc.com. Toute personne relevant du champ d'application du Code de conduite en matière de transactions est informée de son existence et de son contenu et doit confirmer qu'elle a lu et compris le Code et qu'elle a pris des mesures pour s'y conformer.

Politique en matière d'éthique et de fraude (Ethics and Fraud Policy)

Cette politique vise à garantir que KBC prend toutes les mesures nécessaires pour protéger le nom, la réputation et les actifs de KBC et ses filiales, ainsi que ceux de tous les salariés, clients, fournisseurs et autres parties intéressées. Cela comprend l'élaboration de processus et de procédures, le contrôle, la sensibilisation et la formation afin de prévenir la fraude et les comportements inappropriés.

Elle décrit le Processus de gestion du risque de fraude, qui comprend les étapes suivantes, interdépendantes et se renforçant mutuellement:

- mise en place d'une culture antifraude;
- évaluation des risques de fraude;
- mise en œuvre de mesures préventives;
- mise en œuvre de contrôles de détection;
- mise en place d'un protocole clair de réponse à la fraude;
- mise en place de pratiques de suivi et de reporting.

Politique en matière d'éthique et de fraude

Champ d'application	Il s'agit d'une politique à l'échelle du groupe, applicable à KBC et à ses filiales.
Niveau de responsabilité le plus élevé	La direction générale des divisions chapeaute la mise en œuvre de la politique.
Prise en compte des principales parties intéressées	L'intégrité de nos opérations ainsi que la protection et les intérêts de nos parties intéressées et de nos clients sont placés au premier plan de l'évaluation des risques de fraude et de la mise en œuvre de la politique. Cette politique a été conçue et mise en œuvre afin d'assurer une protection complète des actifs de KBC et de ses parties intéressées.
Publication	Cette politique est publiée en externe sur www.kbc.com.

Politique sur les droits de l'homme (Policy on Human Rights)

En tant qu'institution financière, KBC pourrait causer, ou contribuer à, une incidence négative sur les droits de l'homme de ses salariées ou des consommateurs et utilisateurs finaux auxquels KBC fournit des services financiers. Par ailleurs, KBC pourrait contribuer ou être lié à une incidence négative sur les droits de l'homme de tiers. Cela peut se produire par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou des relations clients avec des entreprises auxquelles KBC fournit des services financiers dans le cadre de ses activités de prêt, d'assurance, de services de conseil et de gestion d'actifs.

En intégrant les droits de l'homme à ses processus de diligence raisonnable, KBC honore son engagement en faveur du respect des droits de l'homme vis-à-vis de l'ensemble de ses parties intéressées clés: clients, fournisseurs et salariés. L'Environmental and Social Heatmap renforce le filtrage en fonction du risque social. Les entreprises à l'origine des violations les plus graves des Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont inscrites sur liste noire pour toutes les activités de KBC, témoignant de la tolérance zéro de KBC pour les incidences graves sur les droits de l'homme. Lorsque des risques élevés ou des incidences réelles sont identifiés, chaque cas est analysé en profondeur et appréhendé en contexte. Si besoin, nous décidons de ne pas conclure une nouvelle relation, ou de mettre fin à une relation existante.
Pour de plus amples informations sur le contenu, veuillez consulter les sections 2.2.2.1 pour la diligence raisonnable dans les activités clés et les politiques sectorielles, 3.1.1.1 pour les effectifs de l'entreprise, 3.2.1.1 pour les consommateurs et utilisateurs finaux et 4.1.1.2 pour les fournisseurs.

La Politique du groupe KBC en matière de Droits de l'homme se rapporte à plusieurs politiques et processus spécifiques qui traitent de sujets ESG en général, et des droits de l'homme en particulier.
Nous mettons en place des procédures en ligne avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui constituent la norme mondiale pour traiter les impacts négatifs sur les droits humains liés aux activités des entreprises.
Nos procédures et politiques sont également alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui définissent les standards de conduite responsable des entreprises et de respect des droits humains au sein de nos opérations.
Plus particulièrement, l'approche de KBC est guidée par les principes et référentiels internationalement reconnus suivants:

- la Charte internationale des droits de l'homme;
- les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales (y compris la Convention sur la liberté d'association) citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

KBC est signataire de nombreuses normes internationales, dont les Principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial des Nations Unies demande aux entreprises d'adopter, de soutenir et d'appliquer au sein de leur sphère d'influence un certain nombre de valeurs de base ayant trait aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous intégrons ces principes à nos politiques au sein des activités propres de l'entreprise et en tenons compte lors de l'évaluation des clients et fournisseurs.
Nous respectons la législation applicable, telle que les lois sur le travail et sur la vie privée, la Loi britannique sur l'esclavage moderne et la législation sur le reporting en matière de durabilité.

Nos effectifs ainsi que d'autres parties intéressées peuvent avoir recours à l'outil de lancement d'alerte ainsi qu'à d'autres canaux de reporting pour faire part de leurs inquiétudes concernant, par exemple, les incidences sur les droits de l'homme.

Politique sur les droits de l'homme

Champ d'application	Il s'agit d'une politique à l'échelle du groupe, applicable à KBC et à ses filiales.
Niveau de responsabilité le plus élevé	L'ISB a approuvé la politique, conformément à la délégation accordée à cette fin par le CD.
Référence à des accords tiers	KBC est signataire des normes internationales suivantes: • Principles for Responsible Banking de l'initiative finance du PNUE; • Principles for Sustainable Insurance de l'initiative finance du PNUE; • Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies; • Principes de l'Équateur; • Principes du Pacte mondial des Nations Unies.
Publication	La Politique sur les droits de l'homme et les politiques spécifiques auxquelles elle fait référence sont publiées en externe sur www.kbc.com.

Stratégie fiscale (Tax Strategy)

L'objectif général de notre Stratégie fiscale est de garantir que nous agissons en tant que contribuables responsables sur la base d'une conformité fiscale exécutée de manière professionnelle et d'une planification fiscale légitime fondée sur des objectifs commerciaux valables. Par conséquent, nos salariés ne sont pas autorisés à fournir quelque conseil ou assistance que ce soit aux clients en matière d'évasion fiscale ou de violation des réglementations. Notre département Fiscalité opère de manière indépendante et est impliqué obligatoirement dans le processus NAPP. Nous appliquons une gestion proactive des risques fiscaux et notre conformité fiscale repose sur des systèmes, des outils et des procédures solides. En outre, la transparence est totale, tant à l'égard du public (par exemple, divulgation des chiffres fiscaux pays par pays (voir Annexe 3.11 du compte de résultat consolidé), décisions fiscales) qu'à l'égard des autorités fiscales.

Stratégie fiscale

Champ d'application	La stratégie fiscale de KBC s'applique à l'ensemble du groupe.
Niveau de responsabilité le plus élevé	Cette politique est approuvée par le CD et le Conseil. Le General Manager de la Fiscalité du Groupe est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie fiscale.
Prise en compte des principales parties intéressées	Notre Stratégie fiscale a été élaborée en tenant compte des intérêts et des attentes d'un large éventail de parties intéressées clés, notamment les administrations fiscales et les gouvernements, les régulateurs, les investisseurs et les actionnaires, les organisations non gouvernementales, les médias et le grand public, nos clients et nos salariés.
Publication	La politique est publiée en externe sur www.kbc.com et disponible en interne pour tous les salariés.

Code de conduite relatif à la durabilité à l'intention des fournisseurs (Sustainability Code of Conduct for Suppliers)
Notre Code de conduite en matière de durabilité à l'intention des fournisseurs garantit que ceux-ci sont attentifs aux principes sociaux, éthiques et environnementaux de KBC et qu'ils s'y conforment. Avant de conclure une relation contractuelle avec KBC, le fournisseur souscrit ou convient aux principes de durabilité tels que prévus par le Code de conduite relatif à la durabilité pour les fournisseurs. Le code informe nos fournisseurs que KBC est autorisée à effectuer des inspections intermédiaires afin de vérifier qu'ils respectent les principes de durabilité convenus, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme. À cette fin, KBC exploite des bases de données externes et internes qui donnent des signaux concernant les fournisseurs. Des signaux tels que des poursuites judiciaires et d'autres irrégularités des fournisseurs (par exemple, une couverture médiatique négative) sont identifiés, évalués et tranchés par le département Procurement, en concertation avec les départements compétents (par exemple, le département Group Corporate Sustainability). En cas de découverte d'infractions ne pouvant être fondamentalement résolues dans un délai raisonnable, KBC a le droit de résilier tous les contrats avec le fournisseur concerné.

Code de conduite relatif à la durabilité à l'intention des fournisseurs

Champ d'application	La politique s'applique aux activités d'achat à l'échelle du groupe. Elle s'applique à toutes les entités fournisseurs (y compris les sociétés mères et les filiales des contreparties contractuelles de KBC).
Niveau de responsabilité le plus élevé	Le Code de conduite relatif à la durabilité à l'intention des fournisseurs s'inscrit dans le cadre de nos relations d'approvisionnement, qui sont en grande partie régies par des contrats. La propriété des contrats est décentralisée chez KBC et appartient au bénéficiaire des biens et services. Dans la pratique, le principal bénéficiaire est généralement le (Senior) General Manager du département destinataire des biens ou des services (c.-à-d. la direction générale).
Référence à des accords tiers	Cette politique contribue à notre engagement envers les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.
Prise en compte des principales parties intéressées	KBC estime que les principes de durabilité qu'elle défend doivent être constamment pris en compte dans ses relations avec les fournisseurs, garantissant un alignement de l'intégralité de la chaîne de valeur avec les normes de KBC qui protègent les salariés et les consommateurs et utilisateurs finaux.
Publication	La politique est publiée en externe sur www.kbc.com et disponible en interne pour tous les salariés.

Culture d'entreprise
Pour gagner et conserver la confiance de nos parties intéressées, il est essentiel que tous nos salariés se comportent à tout moment de manière responsable, à tous les niveaux de l'organisation. Le comportement responsable fait figure de pierre angulaire de notre culture d'entreprise et est fortement ancré dans les politiques susmentionnées, y compris les programmes de formation et de sensibilisation qui s'y rapportent. Nous avons élaboré un 'Responsible Behaviour Compass' à l'intention de nos salariés, un document qui expose les principes de base du bon sens en matière de comportement responsable et de prise de décision équitable. Il traite des risques, des normes, des politiques, des processus et des structures qui assurent le maintien des normes élevées de KBC en matière de comportement responsable.

Les fondements de notre culture d'entreprise correspondent à nos trois valeurs fondamentales: respect, réactivité et résultats. Ces valeurs sont étroitement liées et ne peuvent être considérées indépendamment les unes des autres. Notre comportement d'entreprise est résumé par l'acronyme 'PEARL+'. Il a été mis sur pied en 2012 dans le contexte de la mise à jour de la Stratégie d'entreprise, et fixé par le CD. Il est amélioré périodiquement afin de garantir l'alignement sur des circonstances en constante évolution et les nouvelles priorités de la culture d'entreprise.
Nous évaluons notre culture d'entreprise en menant tous les six mois des enquêtes sur l'engagement des employés (voir la section 3.1.1.2).
Pour de plus amples informations sur Pearl+, veuillez consulter la section 'Notre modèle d'entreprise' (au début du rapport annuel, non soumise à une validation externe).

Le comportement responsable est ancré à travers l'ensemble de l'organisation et ne se limite pas aux dirigeants, mais est attendu de tous nos salariés. Les salariés doivent être conscients de notre culture d'entreprise, qui les encourage à sentir qu'ils ont à la fois le droit et la responsabilité de signaler les comportements contraires à l'éthique. Comme il existe un espace pour les opinions alternatives et même les erreurs, sans tabous, la prise de parole est encouragée à trois niveaux: entre pairs, vis-à-vis de la hiérarchie et/ou via les canaux de lancement d'alerte (nous nous référons à notre politique en matière de lancement d'alerte). Les violations de notre Code de conduite pour les salariés, telles que les comportements illégaux, sont sanctionnées conformément au règlement du travail.

Gestion des relations avec les fournisseurs (4.1.1.2)

[G1-2]

En ce qui concerne la gestion des risques et des impacts ESG liés à nos relations avec les fournisseurs, nous avons mis en place plusieurs processus tout au long de la procédure de sélection et du cycle de vie des contrats. Nous donnons toujours la priorité à un approvisionnement structuré par le biais de processus de soumissionnement formels, plutôt que par des missions ad hoc. Avant de nous engager auprès d'un fournisseur, nous démarrons le processus d'acquisition par l'application de principes de diligence raisonnable. Tout d'abord, nous avons établi une liste noire de fournisseurs sur la base de facteurs ESG, y compris les droits de l'homme. Notre liste noire se base sur des critères tels que les entreprises qui ont commis les violations les plus graves du Pacte mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans des systèmes d'armes controversées. Les fournisseurs qui apparaissent sur cette liste sont exclus et ne peuvent pas être sélectionnés en tant que fournisseurs potentiels. En outre, lors de la préparation d'un achat, les fournisseurs potentiels font l'objet d'un filtrage selon un éventail plus large de critères dans le cadre de notre processus d'intégration. Ce filtrage inclut une vérification de la santé financière, des embargos, des poursuites judiciaires et des condamnations. Nous procédons également à un filtrage ESG spécifique sur la base d'un questionnaire standard pour tous les achats d'un montant supérieur à 250 000 euros et pour d'autres achats lorsque cela est jugé approprié. KBC encourage les fournisseurs à communiquer des informations ESG détaillées dans leurs offres de produits et services. La transmission de ces informations peut être considérée comme un critère positif lors de la sélection des fournisseurs.

Les accords avec les fournisseurs sont, si possible, établis par le biais de contrats cadres normalisés ou d'accords contractuels afin de garantir clarté, cohérence et valeur à long terme. Si certaines exceptions vis-à-vis de l'accord standard peuvent être envisagées dans certains contextes de négociation précis, tout écart reste soumis à une gouvernance interne et ne doit en aucun cas contrevenir à nos principes de durabilité. Lors de la conclusion d'un contrat, chaque fournisseur doit accepter de se conformer aux principes sociaux, éthiques et environnementaux de notre Code de conduite relatif à la durabilité à l'intention des fournisseurs (tel que décrit à la section 4.1.1.1).

Au cours du cycle de vie du contrat, nous surveillons activement les performances contractuelles de nos fournisseurs. En outre, nous examinons chaque mois les fournisseurs actifs à l'aide du système d'alerte interne de KBC, qui prend en compte la santé financière, les embargos, les poursuites judiciaires et les condamnations. Le dispositif de suivi des performances ESG des fournisseurs est revu régulièrement dans le cadre de l'examen plus large de nos processus et outils de passation de marchés.

KBC s'engage pour sa part à être une contrepartie fiable, responsable et juste vis-à-vis de ses fournisseurs, et d'honorer pleinement ses obligations contractuelles. Notre échéance de paiement normale est de 30 jours civils. En fonction de conditions en vigueur sur le marché local, de pratiques commerciales spécifiques (comme celles applicables aux activités de leasing) ou d'accords communs, il est possible de s'écarter de cette norme, étant entendu que l'échéance de paiement légalement requise soit au moins respectée.
KBC s'engage par ailleurs à veiller à ce que les fournisseurs soient payés dans les temps, soit dans le délai normal de 30 jours, soit dans le délai convenu de manière contractuelle si une autre échéance est prévue.
Nous contrôlons la ponctualité de nos paiements aux fournisseurs et en rendons compte au niveau de la direction. Les cas dans lesquels un paiement en temps voulu n'est pas possible, en raison de certaines circonstances telles que des problèmes à résoudre avec le fournisseur, font l'objet d'un suivi attentif. À cet égard, tous les fournisseurs, y compris les PME, sont traités sur un pied d'égalité.

Actions relatives aux politiques de conduite des affaires (4.1.1.3)

Outre les politiques susmentionnées, nous avons mis en place des actions afin de gérer, d'évaluer et d'assurer le suivi des impacts et des risques en lien avec notre conduite des affaires. Lorsque cela est nécessaire, des initiatives spécifiques sont menées en réponse aux résultats de ces processus de suivi en continu.

Intégrer les thèmes de gouvernance dans le cadre de gestion des risques et la gestion des risques de compliance
Nous vous renvoyons à la section 2.2.2.2, qui décrit les mesures d'intégration des critères ESG dans notre Enterprise Risk Management Framework (ERMF), pour obtenir une vue d'ensemble des efforts continus que nous déployons pour intégrer les risques ESG (y compris les risques de gouvernance) dans notre ERMF et nos processus.

En ce qui concerne spécifiquement les risques liés à la gouvernance, nous avons mis en place les mesures suivantes:

- Dans le cadre de notre propension au risque, des objectifs précis sont dédiés à la promotion d'une culture d'entreprise forte, à la gouvernance d'entreprise et à la gestion des risques et de la compliance.

- Les risques de gouvernance sont évalués dans le cadre du NAPP (tel que décrit à la section 2.2.2.2.). S'agissant de la conduite des affaires, dans le cadre du processus NAPP, les risques et les impacts négatifs potentiels sont évalués et les actions nécessaires sont définies en ce qui concerne le risque de comportement (le risque d'offrir des services et des produits financiers de manière inappropriée ou contraire à l'éthique), la fraude, la durabilité, les exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, les embargos, la fraude fiscale et le non-respect des réglementations.
- La qualité de la gestion est évaluée pour les grandes entreprises dans le cadre du processus d'octroi des prêts (dans le contexte de la gestion du risque de crédit).

Notre gestion du risque de compliance se concentre en particulier sur l'intégrité, y compris le comportement éthique et la gestion du risque de comportement. La protection des consommateurs, des investisseurs et des assurés, la prévention du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme, de la corruption et des pots-de-vin ainsi que la promotion de l'éthique, d'un comportement responsable et des aspects liés à la gouvernance d'entreprise sont des domaines de conformité essentiels. Si le CD et la direction générale des divisions sont les premiers responsables de la gestion des risques de compliance, la fonction compliance joue également un rôle fondamental.

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (4.1.1.4)

[G1-3]

Nous avons mis en place plusieurs procédures pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et de versement de pots-de-vin. Celles-ci sont exposées dans la Politique en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin (voir section 4.1.1.1) et incluent (sans que cette liste soit exhaustive):

- des politiques en matière de conflits d'intérêts;
- une politique en matière de cadeaux, d'offres de divertissement, de dons et de parrainages;
- un examen de diligence raisonnable, une vérification préalable à l'emploi lors de la nomination des membres du conseil d'administration et de la direction générale;
- le principe des quatre yeux dans notre processus de recrutement;
- des procédures spécifiques de lutte contre la corruption et des contrôles de la comptabilité;
- des évaluations annuelles des risques liés à la lutte contre la corruption dans chaque entité, en tenant compte des risques liés au pays, au secteur, aux transactions, aux opportunités commerciales, aux partenariats commerciaux et à la diligence raisonnable;
- une formation obligatoire et des séances de sensibilisation pour l'ensemble du personnel;
- la mise en œuvre de divers contrôles de première ligne dans les secteurs d'activité afin de prévenir la corruption et les pots-de-vin, qui font l'objet d'un suivi supplémentaire dans le cadre des programmes de contrôle de la conformité par la fonction compliance;
- la consignation des infractions.

Notre Politique de protection des lanceurs d'alerte, notre culture de prise de parole telle que mentionnée dans le Code de conduite pour les salariés, notre Politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et notre Code de conduite relatif à la durabilité pour les fournisseurs (y compris les procédures de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption et les engagements et clauses écrits dans tous les accords contractuels) soutiennent notre approche vis-à-vis de la corruption et du versement de pots-de-vin. Veuillez consulter la section 4.1.1.1 pour de plus amples informations sur ces politiques.

Les enquêtes relatives à la corruption et au versement de pots-de-vin sont menées par une unité d'enquête indépendante, sous la supervision du département Compliance. Les incidents et les résultats des enquêtes liées à la corruption et au versement de pots-de-vin (le cas échéant) sont signalés à la direction locale ou au CD, au CD du Groupe et au CRC.

Pour plus d'informations sur la formation relative à la corruption et au versement de pots-de-vin, nous renvoyons à la section 4.1.1.1.

Conduite des affaires: métriques et objectifs (4.1.2)

Incidents confirmés (4.1.2.1)

[G1-4]

KBC n'a pas été condamné et n'a pas reçu d'amende pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin au cours de la période de rapport. Ces informations ne sont pas validées par un organisme externe autre que l'auditeur.

Pratiques en matière de paiement (4.1.2.2)

[G1-6 – Absence justifiée de publication en 2025]

KBC confirme son engagement en faveur d'une gestion transparente et responsable des fournisseurs. Dans le cadre de notre évaluation de la double matérialité, le thème plus large de la gestion des relations avec les fournisseurs a été jugé matériel. Veuillez vous référer à la section 4.1.1.2 pour obtenir de plus amples informations sur nos politiques et procédures.

Pour KBC, la matérialité relève de la continuité de l'externalisation critique, de la gestion des dépendances et de la gouvernance contractuelle, plutôt que de l'exposition à des retards de paiement. C'est pourquoi nous priorisons la transparence dans ces domaines, qui sont les plus pertinents pour nos opérations et nos parties intéressées.

Nous ne publions plus les points de données concernant les pratiques de paiement, qui se concentrent sur l'impact des échéances et du calendrier de paiement sur les fournisseurs, traitant plus particulièrement le risque de liquidité. Notre évaluation de la matérialité n'a pas révélé d'incidence négative matérielle à cet égard, dès lors que nous conservons un historique robuste de paiements ponctuels, sans incidents, sanctions ou procédures judiciaires significatifs en lien avec des retards de paiement. Par ailleurs, KBC respecte des échéances de paiement uniformes et justes et des calendriers de paiement effectifs vis-à-vis de tous ses fournisseurs, y compris les PME.



Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de KBC Groupe SA

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT RELATIF A L'ASSURANCE LIMITEE DONT L'ORIGINAL A ETE PREPARE EN NEERLANDAIS

A l'assemblée générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de KBC Groupe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 30 avril 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise de la Société, pour réaliser une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, incluse dans la section « Rapport du Conseil d'administration - *Déclaration relative à la durabilité* » du Rapport annuel KBC Groupe 2025 au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité du Groupe durant deux exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes repris dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (1.4.1)' de l'information en matière de durabilité; et

KPMG Bedrijfsrevisoren - KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian BV/SRL and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.
Document Classification: KPMG Public

Siège:
Luchthaven Brussel Nationaal 1K
B-1930 Zaventem

KPMG Bedrijfsrevisoren - KPMG
Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Numéro d'entreprise 0419.122.548
TVA BE 0419.122.548
RPM Bruxelles
IBAN : BE 95 0018 4771 0358
BIC : GEBABEBB

- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section Taxinomie de l'UE – tableaux détaillés du Rapport annuel KBC Groupe 2025.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), *Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique* (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (1.4.1)' de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;

- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux ESRS applicables;
- en respectant les obligations de l'article 8 du Règlement taxonomie relatives à la publication des informations reprises dans la section Taxinomie de l'UE – tableaux détaillés du Rapport annuel KBC Groupe 2025.

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- l'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus; et
- concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme décrit dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (1.4.1)' de l'information en matière de durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- prendre connaissance de l'environnement de contrôle du Groupe, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;
- identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et
- concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- acquis une compréhension du Processus en:
  - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et
  - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus; et
- évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (1.4.1)' de l'information en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons entre autres:

- acquis une compréhension des processus de reporting du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité, sur base des demandes de renseignement, en prenant connaissance de l'environnement de contrôle du Groupe, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité;
- évalué si les informations matérielles identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité;
- évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS;
- effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité;

- effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon limité d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité;
- obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations matérielles et des informations prospectives telles que décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité" de notre rapport;
- compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et sont restés indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Zaventem, le 31 mars 2026

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

Steven Mulkens
Réviseur d'Entreprises

Page laissée intentionellement vide



Comptes annuels consolidés

Abréviations utilisées

- AC (amortized cost): évalués au coût amorti
- BBA (building block approach): approche par blocs
- CSM (contractual service margin): marge sur services contractuels
- FVO (fair value option): actif financier désigné lors de la comptabilisation initiale comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- FVOCI (fair value through other comprehensive income): évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- FVPL (fair value through profit or loss): évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- HFT (held for trading): détenus à des fins de transaction
- IFIE (insurance finance income and expense): produits et charges financiers d'assurance
- MFVPL (mandatorily at fair value through profit or loss): obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- OCI (other comprehensive income): autres résultats réalisés et non réalisés
- PAA (premium allocation approach): méthode d'allocation des primes
- POCI (purchased or originated credit impaired assets): actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création
- VFA (variable fee approach): méthode de la rémunération variable

Compte de résultat consolidé

(en millions d'EUR)	Annexe	2025	2024
Revenus nets d'intérêts	3.1	6 065	5 574
Revenus d'intérêts	*3.1*	*17 349*	*19 746*
Charges d'intérêts	*3.1*	*-11 284*	*-14 172*
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	3.6	3 201	2 945
Non vie	*3.6*	*2 709*	*2 482*
Vie	*3.6*	*492*	*463*
Revenus de dividendes	3.2	77	57
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)	3.3	-163	-168
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*3.3*	*170*	*173*
Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)	*3.6*	*-333*	*-341*
Revenus nets de commissions	3.4	2 789	2 578
Revenus de commissions	*3.4*	*3 525*	*3 253*
Charges de commissions	*3.4*	*-736*	*-675*
Autres revenus nets	3.5	230	181
TOTAL DES PRODUITS		**12 200**	**11 167**
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)	3.7	-4 706	-4 565
Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	*3.7*	*-4 599*	*-4 474*
Taxes bancaires et d'assurance	*3.7*	*-666*	*-623*
Moins: charges d'exploitation affectées aux charges des services d'assurance	*3.7*	*559*	*532*
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	3.6	-2 512	-2 475
Dont: commissions d'assurance versées	*3.6*	*-429*	*-383*
Non vie	*3.6*	*-2 235*	*-2 179*
Dont: charges liées aux sinistres Non vie	*3.6*	*-1 404*	*-1 414*
Vie	*3.6*	*-276*	*-296*
Résultat net des contrats de réassurance détenus	3.6	-75	-17
Réductions de valeur	3.9	-334	-248
sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI	*3.9*	*-273*	*-199*
sur goodwill	*3.9*	*-7*	*0*
sur autres	*3.9*	*-53*	*-49*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	3.10	6	80
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**4 580**	**3 941**
Impôts	3.11	-1 010	-527
Résultat net après impôts des activités abandonnées	–	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	**–**	**3 570**	**3 414**
Attribuable à des participations minoritaires	–	1	-1
Attribuable aux actionnaires de la société mère	**–**	**3 568**	**3 415**
Bénéfice par action (en EUR)			
Ordinaire	3.12	8,70	8,33
Dilué	3.12	8,70	8,33

- Les principales composantes du compte de résultat sont commentées dans la partie Rapport du Conseil d'administration, aux chapitres Notre rapport financier et Nos divisions. Le commissaire n'a pas réalisé l'audit de ces chapitres.
- La répartition des revenus et des charges d'intérêts sur les instruments financiers calculée selon le taux d'intérêt effectif et sur d'autres instruments financiers (non calculée selon le taux d'intérêt effectif) est disponible à l'Annexe 3.1.
- Vous trouverez un aperçu des résultats du pôle assurance pris séparément à l'Annexe 3.6.
- Vous trouverez la ventilation des charges d'exploitation par type à l'Annexe 3.7.
- Nous décrivons à l'Annexe 6.6 l'influence des principales acquisitions et ventes réalisées en 2025 et 2024.

Résultats consolidés réalisés et non réalisés (comprehensive income)

(en millions d'EUR)	2025	2024
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	**3 570**	**3 414**
Attribuable à des participations minoritaires	1	-1
Attribuable aux actionnaires de la société mère	3 568	3 415
POSTES DE L'OCI QUI ONT ÉTÉ OU PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	**1 131**	**-370**
Variation nette de la réserve de juste valeur (titres de créance FVOCI)	5	-88
Variations de la juste valeur	7	-118
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-1	35
Transfert de la réserve au résultat net	-1	-5
Réductions de valeur	*1*	*-2*
Profits/pertes nets sur cessions	*-2*	*-2*
Impôts différés	*1*	*-1*
Variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie)	497	72
Variations de la juste valeur	611	-8
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-152	10
Transfert de la réserve au résultat net	39	70
Montant brut	*51*	*101*
Impôts différés	*-12*	*-30*
Activités étrangères – écarts de conversion en devise étrangère	287	-227
Montant brut	287	-227
Impôts différés	0	0
Couverture d'un investissement net dans des entités étrangères	-67	42
Variations de la juste valeur	-91	48
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	20	-12
Transfert de la réserve au résultat net	3	6
Montant brut	*4*	*8*
Impôts différés	*-1*	*-2*
Produits et charges financiers d'assurance pour les contrats de (ré)assurance émis et cédés	413	-166
Ajustements de la valeur actuelle avant impôts	553	-225
Impôts différés sur les variations de la valeur actuelle	-141	58
Transfert de la réserve au résultat net	0	0
Montant brut	*0*	*0*
Impôts différés	*0*	*0*
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	0	0
Montant brut	0	0
Impôts différés	0	0
Autres mouvements	-4	-2
POSTES DE L'OCI À NE PAS RECYCLER DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	**11**	**247**
Variation nette de la réserve de juste valeur instruments de capitaux propres FVOCI	15	178
Variations de la juste valeur	18	179
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-3	-1
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies après impôts	-3	69
Variations	-8	92
Impôts différés sur les variations	6	-23
Variation nette du risque de crédit propre	-1	0
Variations de la juste valeur	-1	0
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	0	0
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	0	0
Variations	0	0
Impôts différés sur les variations	0	0
TOTAL DES RÉSULTATS NON RÉALISÉS	**1 143**	**-123**
TOTAL DES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS	**4 712**	**3 292**
Attribuable à des participations minoritaires	3	-1
Attribuable aux actionnaires de la société mère	4 709	3 292

- Évolution en 2025:
  - La variation nette de la réserve de juste valeur titres de créance FVOCI (+5 millions d'euros) s'explique principalement par l'effet de détente (unwinding effect) de la réserve en cours négative, en grande partie compensée par la hausse des taux d'intérêt de la plupart des obligations souveraines détenues.
  - La variation nette de la réserve de couverture – couverture des flux de trésorerie (+497 millions d'euros) s'explique principalement par le mark-to-market positif de la position swap nette payeur du fait de la hausse des taux d'intérêt à long terme et par l'effet de détente de la réserve de couverture en cours négative.
  - La variation nette des écarts de conversion (+287 millions d'euros) est principalement causée par l'appréciation de la couronne tchèque et du forint hongrois face à l'euro, partiellement compensée par la dépréciation du dollar américain face à l'euro. Ces variations de change ont également entraîné une baisse de -67 millions d'euros de la couverture des investissements nets dans les entités étrangères. La politique de couverture des participations en devises étrangères vise à stabiliser le ratio de capital du groupe (et non les fonds propres).
  - La variation nette des produits et charges financiers d'assurance pour les contrats de (ré)assurance émis et cédés (+413 millions d'euros) s'explique principalement par l'augmentation du taux sans risque en euro à très long terme.
  - La variation nette de la réserve de juste valeur instruments de capitaux propres FVOCI (+15 millions d'euros) s'explique principalement par des variations de la juste valeur positives portées par la hausse des marchés d'actions, en grande partie compensées par des réévaluations moins élevées des actions non cotées.
  - La variation nette des régimes à prestations définies (-3 millions d'euros) s'explique principalement par le rendement négatif des investissements dans des fonds, en grande partie compensés par l'augmentation du taux d'escompte appliqué sur le passif.
- Évolution en 2024:
  - La variation nette de la réserve de juste valeur titres de créance FVOCI (-88 millions d'euros) s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt des obligations souveraines dans la plupart des pays, en partie compensée par l'effet de détente (unwinding effect) de la réserve en cours négative.
  - La variation nette de la réserve de couverture – couverture des flux de trésorerie (+72 millions d'euros) s'explique principalement par l'effet de détente de la réserve de couverture en cours négative.
  - La variation nette des écarts de conversion (-227 millions d'euros) est principalement causée par la dépréciation de la couronne tchèque et du forint hongrois face à l'euro. Ceci est en partie compensé par la couverture des investissements nets dans les entités étrangères (+42 millions d'euros). La politique de couverture des participations en devises étrangères vise à stabiliser le ratio de capital du groupe (et non les fonds propres).
  - La variation nette des produits et charges financiers d'assurance pour les contrats de (ré)assurance émis et cédés (-166 millions d'euros) s'explique principalement par un transfert des contrats de pension individuels belges du portefeuille Risque et épargne vers le portefeuille Produits hybrides (voir Annexe 5.6), la baisse du taux sans risque en euro et l'effet de détente des produits et charges financiers d'assurance positifs en cours via OCI.
  - La variation nette de la réserve de juste valeur instruments de capitaux propres FVOCI (+178 millions d'euros) s'explique principalement par des variations de la juste valeur positives portées par la hausse des marchés d'actions.
  - La variation nette des régimes à prestations définies (+69 millions d'euros) s'explique principalement par l'impact de la baisse de l'inflation et le rendement positif des investissements dans des fonds, partiellement compensés par la légère baisse du taux d'escompte appliqué sur le passif.

Bilan consolidé

(en millions d'EUR)	Annexe	31-12-2025	31-12-2024
ACTIFS			
Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit	–	34 005	46 834
Actifs financiers	4.0	356 699	318 540
Au coût amorti	*4.0*	*296 420*	*265 875*
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.0*	*28 728*	*24 261*
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*4.0*	*31 336*	*28 132*
Dont détenus à des fins de transaction	*4.0*	*11 830*	*10 509*
Dérivés de couverture	*4.0*	*215*	*271*
Contrats de réassurance	5.6	110	119
Gains/pertes cumulé(e)s sur les positions en portefeuilles couvertes contre le risque de taux d'intérêt	–	-2 676	-1 930
Actifs d'impôts	5.2	599	1 002
Actifs d'impôts exigibles	*5.2*	*68*	*59*
Actifs d'impôts différés	*5.2*	*530*	*942*
Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	–	328	1
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	5.3	63	116
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.4	3 940	3 981
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5.5	2 699	2 475
Autres actifs	5.1	1 604	1 911
TOTAL DE L'ACTIF		397 372	373 048
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs financiers	4.0	348 777	328 723
Au coût amorti	*4.0*	*324 714*	*306 050*
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*4.0*	*23 743*	*22 356*
Dont détenus à des fins de transaction	*4.0*	*5 775*	*5 677*
Dérivés de couverture	*4.0*	*320*	*316*
Dettes des contrats d'assurance	5.6	17 423	17 111
Non vie	*5.6*	*3 314*	*3 186*
Vie	*5.6*	*14 109*	*13 925*
Gains/pertes cumulé(e)s sur les positions en portefeuilles couvertes contre le risque de taux d'intérêt	–	-288	-386
Passifs d'impôts	5.2	637	470
Passifs d'impôts exigibles	*5.2*	*113*	*121*
Passifs d'impôts différés	*5.2*	*524*	*349*
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	–	115	0
Provisions pour risques et charges	5.7	138	141
Autres passifs	5.8	2 585	2 678
TOTAL DU PASSIF		369 387	348 737
Total des capitaux propres	5.10	27 985	24 311
Capitaux propres des actionnaires	5.10	25 404	22 447
Instruments AT1 au sein des capitaux propres	5.10	2 500	1 864
Participations minoritaires	–	81	0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		397 372	373 048

- Vous trouverez une analyse des principaux postes du bilan dans la partie Rapport du Conseil d'administration, sous la rubrique Notre rapport financier. Le commissaire n'a pas réalisé l'audit de ce chapitre.
- Nous décrivons à l'Annexe 6.6 l'influence des principales acquisitions et ventes réalisées en 2025 et 2024.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions d'EUR)	Capital social souscrit et libéré	Prime d'émission	Instruments de capitaux propres	Résultat reporté	Total des autres réserves	Capitaux propres des actionnaires	Instruments AT1 au sein des capitaux propres	Participations minoritaires	Total des capitaux propres
2025									
Solde au début de l'exercice	1 462	5 564	-1 300	15 724	997	22 447	1 864	0	24 311
Résultat net pour la période	0	0	0	3 568	0	3 568	0	1	3 570
OCI reconnus dans les capitaux propres pour la période	0	0	0	-4	1 144	1 141	0	2	1 143
Total des résultats réalisés et non réalisés	0	0	0	3 565	1 144	4 709	0	3	4 712
Dividendes	0	0	0	-1 646	0	-1 646	0	0	-1 646
Coupon sur instruments AT1 (après impôts)	0	0	0	-114	0	-114	0	0	-114
Émission/rachat d'instruments AT1	0	0	0	-4	0	-4	636	0	632
Augmentation de capital	0	12	0	0	0	13	0	0	13
Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation	0	0	0	65	-65	0	0	0	0
Achat/Vente d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications du scope	0	0	0	0	0	0	0	77	77
Variations des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total des variations	0	12	0	1 866	1 079	2 957	636	81	3 674
Solde au terme de l'exercice	1 462	5 576	-1 300	17 589	2 076	25 404	2 500	81	27 985
2024									
Solde au début de l'exercice	1 461	5 548	-497	14 332	1 166	22 010	2 250	0	24 260
Ajustement relatif aux années précédentes	–	–	–	-41	–	-41	–	–	-41
Solde ajusté au début de l'exercice	1 461	5 548	-497	14 290	1 166	21 968	2 250	0	24 219
Résultat net pour la période	0	0	0	3 415	0	3 415	0	-1	3 414
OCI reconnus dans les capitaux propres pour la période	0	0	0	-2	-121	-123	0	0	-123
Total des résultats réalisés et non réalisés	0	0	0	3 413	-121	3 292	0	-1	3 292
Dividendes	0	0	0	-1 942	0	-1 942	0	0	-1 942
Coupon sur instruments AT1 (après impôts)	0	0	0	-84	0	-84	0	0	-84
Émission/rachat d'instruments AT1	0	0	0	-2	0	-2	-386	0	-388
Augmentation de capital	1	16	0	0	0	17	0	0	17
Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation	0	0	0	47	-47	0	0	0	0
Achat/Vente d'actions propres	0	0	-803	0	0	-803	0	0	-803
Modifications du scope	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total des variations	1	16	-803	1 433	-168	478	-386	0	93
Solde au terme de l'exercice	1 462	5 564	-1 300	15 724	997	22 447	1 864	0	24 311

Composition de la colonne 'Total des autres réserves' issue du tableau précédent (en millions d'euros)	31-12-2025	31-12-2024
Total	2 076	997
Réserve de juste valeur titres de créances FVOCI	-679	-684
Réserve de juste valeur instruments de capitaux propres FVOCI	303	353
Réserve de couverture (flux de trésorerie)	-10	-507
Écarts de conversion	-182	-468
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère	102	169
Variation des régimes à prestations définies	500	503
Risque de crédit propre via capitaux propres	-1	0
Produits et charges financiers d'assurance après réassurance	2 045	1 633

- Détail des variations des autres réserves: voir Résultats consolidés réalisés et non réalisés.
- Structure de l'actionnariat: voir la partie Rapport du Conseil d'administration, au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.
- Ajustement relatif aux années précédentes en 2024: concerne un ajustement du calcul de l'impôt en République tchèque. Compte tenu de l'impact relativement limité, nous n'avons pas ajusté rétrospectivement le bilan et le compte de résultat.
- Augmentations de capital, instruments AT1, rachat d'actions propres et nombre d'actions: voir Annexe 5.10.
- Politique de dividende et d'affectation du capital: voir le Cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité dans le chapitre Notre stratégie.
- Le poste Dividendes en 2025 (1,6 milliard d'euros) comprend le dividende final de 3,15 euros par action, payé en mai 2025, et le dividende intérimaire de 1,00 euro par action, payé en novembre 2025. Le poste Dividendes en 2024 (1,9 milliard d'euros) comprend le dividende final de 3,15 euros par action et le dividende exceptionnel intérimaire de 0,70 euro par action, tous deux versés en mai 2024, et le dividende intérimaire de 1,00 euro par action, payé en novembre 2024.
- Nous proposerons, lors de l'Assemblée générale de mai 2026, un dividende total de 5,10 euros par action donnant droit au dividende pour ce qui concerne 2025. Ce montant comprend un dividende intérimaire de 1 euro par action déjà payé en novembre 2025 et de 4,10 euros restants par action qui seront versés en mai 2026. Il convient de noter que les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions clôturé en 2024 sont exclues du calcul du nombre d'actions donnant droit au dividende. Voir également les Comptes annuels non consolidés abrégés, plus loin dans ce rapport annuel.

Flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)	Renvoi[1]	2025	2024
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat avant impôts	Compte de résultat consolidé	4 580	3 941
Ajustements pour			
résultat avant impôts lié aux activités abandonnées	*Compte de résultat consolidé*	*0*	*0*
réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in)corporelles, immeubles de placement et titres	*3.9, 4.2, 5.4, 5.5*	*494*	*461*
profit/perte réalisé sur la cession d'investissements	–	*-46*	*-27*
variation des réductions de valeur sur prêts et avances	*3.9*	*272*	*201*
variation des dettes des contrats d'assurance (avant réassurance)	*5.6*	*-357*	*-129*
variations des contrats de réassurance cédés	*5.6*	*75*	*17*
variation des autres provisions	*5.7*	*-1*	*-2*
autre bénéfice ou perte non réalisé	–	*948*	*475*
résultat provenant des entreprises associées et coentreprises	*3.10*	*-6*	*-80*
Flux de trésorerie liés au bénéfice d'exploitation avant impôts et variations des actifs et passifs d'exploitation	–	5 960	4 858
Variations des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	–	-23 829	-20 001
Actifs financiers au coût amorti, sans titres de créance	*4.1*	*-16 446*	*-9 404*
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.1*	*-4 276*	*-5 670*
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*4.1*	*-3 078*	*-4 690*
Dont actifs financiers détenus à des fins de transaction	*4.1*	*-1 315*	*-2 196*
Dérivés de couverture	*4.1*	*57*	*23*
Contrats de réassurance cédés	–	*-73*	*-44*
Actifs d'exploitation liés à des actifs destinés à être cédés et autres actifs	–	*-12*	*-217*
Variations des passifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	–	22 755	25 691
Passifs financiers au coût amorti	*4.1*	*19 598*	*24 486*
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*4.1*	*1 397*	*836*
Dont passifs financiers détenus à des fins de transaction	*4.1*	*98*	*-1 355*
Dérivés de couverture	*4.1*	*613*	*-92*
Dettes des contrats d'assurance	*5.6*	*1 159*	*280*
Passifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés et autres passifs	–	*-14*	*180*
Impôts sur le résultat payés	3.11	-685	-699
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		4 201	9 848
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de titres de créance évalués au coût amorti	4.1	-10 360	-5 796
Produits du remboursement de titres de créance évalués au coût amorti	4.1	9 294	6 876
Acquisition d'une filiale ou d'une unité commerciale après déduction de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6.6	0	0
Produits de la cession d'une filiale ou d'une unité commerciale, après déduction de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	–	40	0
Achat d'actions dans des entreprises associées et coentreprises	–	1	-6
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	–	0	0
Dividendes perçus d'entreprises associées et coentreprises	–	58	0
Acquisition d'immeubles de placement	5.4	-141	-149
Produits de la vente d'immeubles de placement	5.4	33	16
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	5.5	-431	-387
Produits de la vente d'autres immobilisations incorporelles	5.5	10	14
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.4	-945	-995
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	5.4	287	341
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		-2 154	-86

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Achat ou vente d'actions propres	État consolidé des variations des capitaux propres	0	-803
Émission de billets à ordre et autres titres de créance	4.1	3 578	3 394
Remboursement de billets à ordre et autres titres de créance	4.1	-4 470	-2 107
Émission de dettes subordonnées	4.1	497	1 500
Remboursement de dettes subordonnées	4.1	-132	-1 276
Émission de capital social	État consolidé des variations des capitaux propres	13	17
Émission d'instruments AT1	État consolidé des variations des capitaux propres	996	748
Remboursement d'instruments AT1	État consolidé des variations des capitaux propres	-364	-1 136
Dividendes versés	État consolidé des variations des capitaux propres	-1 646	-1 942
Coupon sur instruments AT1	État consolidé des variations des capitaux propres	-114	-84
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		-1 642	-1 689
MUTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Augmentation ou diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	–	404	8 072
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	–	61 407	53 961
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	1 006	-626
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	–	62 817	61 407
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Intérêts versés[2]	3.1	-11 284	-14 172
Intérêts perçus[2]	3.1	17 349	19 746
Dividendes perçus (y compris entreprises mises en équivalence)	3.2	135	57
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Trésorerie avec les banques centrales	Bilan consolidé	1 733	1 419
Soldes avec les banques centrales	Bilan consolidé	31 493	44 879
Dépôts à vue auprès d'établissements de crédit	Bilan consolidé	780	537
Prêts à terme aux banques à moins de trois mois, hors prises en pension	4.1	55	225
Prises en pension à maximum 3 mois avec des établissements de crédit	4.1	32 003	20 804
Dépôts à vue de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement	4.1	-3 247	-6 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans les groupes d'actifs destinés à être cédés	–	0	0
Total	–	62 817	61 407
Dont indisponibles	–	*0*	*0*

1 Les annexes auxquelles il est fait référence ne comportent pas toujours les montants exacts tels que repris dans le tableau des flux de trésorerie. Des corrections sont en effet notamment apportées à ces montants dans le cadre d'acquisitions/de cessions de filiales et l'impact des fluctuations de change est éliminé ainsi que le prévoit la norme IAS 7.

2 Dans ce relevé, les intérêts versés et perçus sont assimilés aux charges et revenus d'intérêts, comme mentionné dans le compte de résultat consolidé. Compte tenu de la quantité de contrats sous-jacents à la base des charges et revenus d'intérêts, une détermination exacte des flux de trésorerie effectifs nécessiterait un effort administratif très important. Il est en outre raisonnable de supposer que pour un bancassureur, les flux de trésorerie effectifs ne diffèrent pas largement des charges et revenus d'intérêts proratisés étant donné que la plupart des produits de taux d'intérêt comportent un versement d'intérêts périodique dans l'année.

- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont rapportés selon la méthode indirecte.
- Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles:
  - comprennent notamment en 2025 le résultat avant impôts, une croissance des dépôts des établissements de crédit, des comptes d'épargne, des comptes à vue, des certificats de dépôt, des mises en pension et des passifs d'assurance, partiellement compensés par la hausse des prêts et avances à la clientèle, l'augmentation des volumes d'instruments de dette et la baisse des dépôts à terme et des bons de caisse;
  - comprennent en 2024, notamment le résultat avant impôts, une croissance des dépôts de la clientèle (en partie liée à la récupération des sorties de fonds au profit du bon d'État belge en 2023) et une forte hausse des mises en pension, en partie compensées par une baisse des dépôts des établissements de crédit (y compris le remboursement des 2,6 milliards d'euros de TLTRO III restants) et des certificats de dépôt, ainsi qu'une augmentation des prêts et avances à la clientèle et des instruments de dette.
- Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement:
  - comprennent en 2025, notamment, de nouvelles acquisitions nettes de titres de créance valorisés au coût amorti et de nouveaux investissements nets en immobilisations (in)corporelles;
  - comprennent en 2024, notamment, de nouveaux investissements nets en immobilisations (in)corporelles, en partie compensés par une baisse des titres de créance valorisés au coût amorti.
- Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement:
  - comprennent en 2025, entre autres, le versement de dividendes, l'émission et le remboursement de billets à ordre et autres titres de créance (KBC Ifima, KBC Groupe SA et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant), l'émission et les remboursements de dettes subordonnées (KBC Ifima et KBC Groupe SA ont contribué à la majeure partie du montant) et de AT1;
  - comprennent en 2024, entre autres, le versement de dividendes, le rachat d'actions propres, l'émission et le remboursement de billets à ordre et autres titres de créance (KBC Ifima, KBC Groupe SA et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant). En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement ont été impactés par l'émission de dettes subordonnées (KBC Group SA a contribué à la majeure partie du montant), et des AT1.

1.0 Annexes aux méthodes comptables

Annexe 1.1: Déclaration de conformité

Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA, y compris toutes les annexes, le 12 mars 2026. Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne (endorsed IFRS), et présentent des informations comparatives sur une année. Tous les montants sont exprimés et arrondis en millions d'euros (sauf stipulation contraire).

Les normes suivantes sont entrées en vigueur au 1er janvier 2025:
- L'IASB a publié quelques adaptations mineures aux normes IFRS existantes, sans impact pour KBC.

Les normes IFRS suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore d'application en 2025. KBC appliquera ces normes dès qu'elle y sera tenue.
- IFRS 18 (Présentation et informations à fournir dans les états financiers), d'application à partir de 2027, avec un impact limité sur la présentation et les annexes;
- IFRS 19 (Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public), sans impact attendu;
- L'IASB a publié quelques adaptations mineures aux normes IFRS et IFRIC existantes. Elles seront appliquées dès que ce sera obligatoire mais pour l'heure, nous partons du principe que leur impact sera négligeable.

Les principales méthodes comptables comprennent également les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs de récupération. Cette nouvelle règle d'évaluation s'applique aux transactions de transfert de risque significatif (SRT, significant risk transfer) pour lesquelles une première émission de credit linked notes a eu lieu en 2025 (voir également l'Annexe 4.1).

Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion des risques (section Risque de crédit). Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées dans ce chapitre.

En tant que bancassureur, KBC présente les informations relatives à ses activités de banque et d'assurances de manière intégrée dans ses comptes annuels. Si vous souhaitez obtenir des informations séparées sur nos activités de banque et d'assurances, veuillez consulter les rapports annuels respectifs de KBC Bank et KBC Assurances, sur www.kbc.com > Investor Relations, sous Informations relatives à KBC Bank et Informations relatives à KBC Assurances.

Annexe 1.2: Principales méthodes comptables

Généralités / Principes de base

Les principes comptables généraux de KBC Groupe SA ('KBC') se fondent sur les Normes comptables IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et sur le Cadre IFRS. Les états financiers de KBC sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. KBC y présente chaque catégorie importante d'éléments similaires séparément. Les éléments distincts sont présentés séparément, sauf s'il s'agit d'éléments peu importants, et les éléments ne sont compensés que lorsque les IFRS pertinentes l'exigent ou l'autorisent explicitement.

Actifs financiers

KBC se conforme à toutes les exigences d'IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018, sauf en ce qui concerne les opérations relevant de la comptabilité de couverture (hedge accounting), qui continuent d'être comptabilisées selon IAS 39.

Actifs financiers – comptabilisation et décomptabilisation

Comptabilisation: les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan lorsque KBC devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Décomptabilisation et modification: KBC décomptabilise un actif financier lorsque les flux de trésorerie contractuels en découlant expirent ou lorsque KBC transfère ses droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels au titre de l'actif financier dans le cadre d'une transaction donnant lieu au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la détention de l'actif en question. Lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées pendant sa durée de vie, KBC détermine si les nouvelles conditions sont substantiellement différentes des conditions initiales et si les modifications indiquent que les droits à recevoir les flux de trésorerie découlant de l'instrument original ont expiré. S'il est déterminé que les conditions sont substantiellement différentes, la transaction est traitée comme une décomptabilisation d'actif financier, ce qui signifie que l'actif financier existant est retiré du bilan et qu'un nouvel actif financier est comptabilisé sur la base des conditions révisées. À l'inverse, si KBC estime que les conditions ne sont pas substantiellement différentes, la transaction est traitée comme une modification d'un actif financier.

Dépréciations: KBC déprécie la valeur comptable brute des actifs financiers (ou la partie de la valeur comptable brute) qu'il juge irrécouvrable. Cela signifie qu'il ne peut être raisonnablement attendu que KBC récupère les intérêts ou le principal en temps voulu. Le calendrier des dépréciations dépend de plusieurs facteurs, notamment du portefeuille, de l'existence et du type de garantie, du processus de règlement dans chaque juridiction et de la législation locale. Si un prêt est irrécouvrable, la valeur comptable brute est directement imputée sur la réduction de valeur correspondante. Les recouvrements de montants précédemment dépréciés sont comptabilisés en tant que reprises de réductions de valeur dans le compte de résultat. KBC fait la distinction entre les dépréciations à des fins de reporting financier (qui sont toujours soumises à des activités de contrôle du crédit) et les remises de dettes. Ces dernières entraînent la déchéance du droit légal de recouvrer tout ou partie de la créance due au client.

Les engagements de crédit accordés sont des engagements fermes à octroyer un crédit à des conditions prédéterminées. Les engagements de crédit accordés ne sont généralement pas reflétés au bilan avant leur concrétisation. Les engagements de crédit accordés relèvent du modèle ECL. Les charges ou produits liés aux provisions pour passifs au titre de prêts et de garanties financières sont comptabilisés dans le compte de résultat sous Réductions de valeur.

Classement des instruments de dette et des instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, KBC examine dans un premier temps les conditions contractuelles de l'instrument afin de le classer en tant qu'instrument de capitaux propres ou instrument de dette. Un instrument de capitaux propres s'étend à tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs nets d'une autre entité. Pour que cette condition soit remplie, KBC s'assure que l'instrument ne comporte pas pour l'émetteur d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité selon des conditions potentiellement défavorables pour lui. Tout instrument qui ne présente pas les critères d'un instrument de capitaux propres est classé comme un instrument de dette par KBC, à l'exception des instruments dérivés.

Classement et évaluation – instruments de dette

Si KBC détermine qu'un actif financier est un instrument de dette, celui-ci peut, lors de la comptabilisation initiale, être classé dans l'une des catégories suivantes:

- évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL):
  - obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (MFVPL) – cette catégorie comprend aussi les actifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT);
  - désigné lors de la comptabilisation initiale comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVO);
- évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI);
- évalué au coût amorti (AC).

Les instruments de dette doivent être classés dans la catégorie FVPL (i) lorsqu'ils ne sont pas détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ou dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ou (ii) lorsqu'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique visé au point (i) mais que, à des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

En outre, KBC peut dans certains cas, lors de la comptabilisation initiale, irrévocablement désigner comme étant évalué à la juste valeur un actif financier remplissant par ailleurs les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si cela permet d'éliminer ou de réduire significativement une non-concordance comptable qui surviendrait autrement.

Un instrument de dette n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global que s'il remplit les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme devant être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat:

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- À des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette n'est évalué au coût amorti que s'il remplit les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme devant être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat:

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels;
- À des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Évaluation du modèle économique

Le modèle économique est évalué afin de déterminer si les instruments de dette doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Pour réaliser cette évaluation, KBC examine au niveau du portefeuille l'objectif du modèle économique dans le cadre duquel un actif est détenu, car il constitue le meilleur reflet de la manière dont l'entreprise est gérée et dont les informations sont communiquées à la direction. Les informations prises en compte incluent:

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et la manière dont ces politiques fonctionnent en pratique (en particulier, si la stratégie de la direction se concentre sur l'obtention de revenus d'intérêts contractuels, le maintien d'un profil de taux d'intérêt spécifique, l'adéquation entre la durée des actifs financiers et celle des passifs qui financent ces actifs, ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente d'actifs);
- la manière dont les performances du portefeuille sont évaluées et présentées au Comité de direction et au Conseil d'administration de KBC;
- les risques qui affectent la performance du modèle économique (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle) et la manière dont ces risques sont gérés;
- le mode de rémunération des dirigeants de l'entreprise (par exemple, si la rémunération est basée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus); et
- la fréquence, le volume et le calendrier des cessions au cours des périodes précédentes, les motifs de ces cessions et les attentes de KBC quant aux transactions futures. Toutefois, les informations relatives à l'activité de cession ne sont pas considérées individuellement, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la manière dont l'objectif déclaré de KBC en matière de gestion des actifs financiers est atteint et de la manière dont les flux de trésorerie sont réalisés.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur sont évalués à la FVPL, car ils ne sont ni détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenus à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (SPPI)

Pour les besoins de cette évaluation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les 'intérêts' s'entendent comme étant la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit liés au principal restant dû au cours d'une période donnée, ainsi que d'autres risques et coûts de base liés aux prêts (p. ex. risque de liquidité et coûts administratifs) et d'une marge bénéficiaire. Pour déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, KBC prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument, ce qui implique de déterminer si l'actif financier comporte une clause contractuelle susceptible d'entraîner une modification de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie contractuels telle que l'instrument ne remplirait pas cette condition. Pour cette évaluation, KBC prend en compte:

- les événements éventuels susceptibles de modifier le montant et l'échéancier des flux de trésorerie;
- les caractéristiques de l'effet de levier;
- les conditions de remboursement anticipé et de prolongation;
- les conditions qui limitent les droits de KBC sur les flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiques (par exemple, les accords sur les actifs sans recours); et
- les caractéristiques qui modifient la prise en compte de la valeur temps de l'argent (par exemple, les réinitialisations périodiques des taux d'intérêt).

Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf de manière temporaire à l'issue d'un changement de modèle économique aux fins de la gestion des actifs financiers, ce qui peut se produire lorsque KBC commence à ou cesse de mener une activité représentant une part importante de ses opérations (p. ex. lorsque KBC acquiert, cède ou met fin à une ligne d'activité). Le reclassement prend effet au début de la période de reporting qui suit immédiatement le changement.

Classement et évaluation – actions

Les actions sont classées dans l'une des catégories suivantes:

- obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (MFVPL) – cela n'inclut que les actions détenues à des fins de transaction (HFT);
- actions pour lesquelles une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) a été choisie.

Il existe une présomption réfutable selon laquelle toutes les actions sont considérées comme FVOCI si elles ne sont pas détenues à des fins de transaction ou comme une rémunération conditionnelle dans une combinaison d'entreprises relevant d'IFRS 3. La décision d'inclure les actions dans la catégorie FVOCI lors de la comptabilisation initiale est irrévocable et peut être prise au cas par cas pour chaque investissement, ce qui pour KBC s'entend action par action. Les actions classées dans la catégorie FVOCI sont par la suite évaluées à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans être recyclées dans le compte de résultat même en cas de cession de l'investissement. La seule exception concerne les revenus de dividendes, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique Revenus de dividendes.

Classement et évaluation – dérivés (de transaction et de couverture)

KBC peut comptabiliser des instruments dérivés comme étant détenus soit à des fins de transaction, soit à des fins de couverture. Ils peuvent être comptabilisés comme des actifs ou des passifs en fonction de leur valeur de marché du moment.

Dérivés de transaction
Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur et KBC établit les distinctions suivantes:

- Instruments dérivés détenus dans l'intention de couvrir, mais pour lesquels la comptabilité de couverture ne peut pas être appliquée ou n'est pas appliquée (couvertures économiques): des instruments de couverture peuvent être acquis dans l'intention de couvrir économiquement une exposition externe, mais sans appliquer la comptabilité de couverture. La composante intérêts de ces dérivés est comptabilisée en Revenus nets d'intérêts, tandis que toutes les autres variations de juste valeur sont comptabilisées sous Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Instruments dérivés détenus à des fins autres que de couverture (instruments dérivés de transaction): Les entités KBC peuvent également conclure des contrats de dérivés qui n'ont pas pour but de couvrir une position économiquement. Cela peut se faire dans le cadre de la clôture ou de la vente imminente d'une position externe ou pour prendre des bénéfices à court terme. Toutes les variations de la juste valeur (intérêts compris) de ces instruments dérivés sont comptabilisées sous Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Dérivés de couverture
Les instruments dérivés de couverture sont des instruments dérivés qui sont spécifiquement désignés dans une relation de couverture. Le processus de comptabilisation de ces instruments dérivés est détaillé dans la section Comptabilité de couverture.

Actifs financiers – Réductions de valeur

Définition de défaut

KBC définit les actifs financiers en défaut selon la même définition que celle adoptée aux fins de la gestion du risque interne et conformément aux directives et aux normes des autorités de réglementation du secteur financier. Un actif financier est considéré comme étant en défaut si l'une des conditions suivantes est remplie:

- La solvabilité se détériore de manière significative;
- L'actif est marqué comme étant en situation d'improductivité;
- L'actif est restructuré (forborne) et répond aux critères de défaut conformément aux politiques internes de restructuration (par exemple, lorsqu'une mesure de restructuration supplémentaire est accordée à un actif 'forborne' qui n'a pas atteint le statut de défaut dans les deux ans suivant l'octroi de la première mesure de restructuration, ou lorsqu'un actif 'forborne' devient impayé depuis plus de 30 jours au cours de la période de deux ans);
- KBC a demandé la mise en faillite de l'emprunteur;
- La contrepartie a fait faillite ou demandé des mesures de protection similaires;
- La facilité de crédit accordée au client a été résiliée.

KBC applique un filet de sécurité (backstop) aux facilités dont le statut est 'impayé depuis 90 jours ou plus'. Dans ce contexte, un backstop est utilisé en tant que contrôle final pour s'assurer que tous les actifs qui auraient dû être désignés comme étant en défaut ont été dûment identifiés.

Modèle ECL – généralités

Le modèle ECL sert à évaluer la réduction de valeur des actifs financiers.

Le champ d'application du modèle ECL est fonction du classement des actifs financiers. Le modèle s'applique aux actifs financiers suivants:

- actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- engagements de prêt et garanties financières,
- créances résultant de contrats de location-financement,
- créances commerciales et autres.

Aucune perte de crédit attendue n'est calculée pour les investissements en instruments de capitaux propres.

Les actifs financiers entrant dans le champ d'application du modèle ECL font l'objet d'une réduction de valeur à hauteur d'un montant égal à la perte de crédit attendue sur leur durée de vie si le risque de crédit augmente significativement après la comptabilisation initiale. Dans le cas contraire, la provision pour pertes est égale à l'ECL sur 12 mois (voir ci-dessous pour plus d'informations sur l'augmentation significative du risque de crédit).

Pour distinguer les différentes étapes de la quantification de l'ECL, KBC utilise la terminologie internationalement acceptée pour les actifs financiers de 'Catégorie 1', 'Catégorie 2' et 'Catégorie 3'. À moins qu'ils n'aient déjà subi une réduction de valeur, tous les actifs financiers sont classés en 'Catégorie 1' au moment de la comptabilisation initiale et une ECL sur 12 mois est comptabilisée. Lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit survient postérieurement à la comptabilisation initiale, l'actif est transféré en 'Catégorie 2' et l'ECL sur la durée de vie est comptabilisée. Dès lors qu'un actif peut être considéré comme étant en défaut, il migre à la catégorie 3.
En ce qui concerne les créances commerciales, la norme IFRS 9 autorise l'utilisation d'une aide pratique. Les pertes de crédit attendues pour les créances commerciales peuvent être valorisées comme un montant correspondant à leurs pertes de crédit attendues pendant la durée. KBC applique cette solution pratique pour les créances commerciales et autres.
Les plus-values et les moins-values liées aux réductions de valeur sur les actifs financiers sont comptabilisées sous la rubrique Réductions de valeur du compte de résultat.
Les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti sont présentés dans le bilan à leur valeur comptable nette, qui correspond à la valeur comptable brute minorée de la réduction de valeur. Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont présentés dans le bilan à leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur à la date de reporting. L'ajustement au titre de l'ECL est comptabilisé en tant qu'ajustement de reclassement entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

Conformément au modèle ECL, les actifs financiers sont affectés d'un ECL à vie dès lors que leur risque de crédit augmente de manière significative postérieurement à leur comptabilisation initiale. Par conséquent, l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est cruciale pour le classement des actifs financiers. Une telle augmentation est évaluée de manière relative, sur la base du risque de crédit imputé lors de la comptabilisation initiale. Dans la mesure où plusieurs facteurs entrent en compte dans cette évaluation, KBC a défini une approche à plusieurs paliers, pour le portefeuille d'obligations d'une part, et le porfeuille de crédits d'autre part.

Approche à plusieurs paliers (MTA) – portefeuille obligataire

Pour le portefeuille obligataire, la MTA comporte trois paliers:
- Exception pour risque de crédit faible: l'ECL sur 12 mois est toujours comptabilisée pour les obligations présentant un faible risque de crédit à la date de reporting (c.-à-d. catégorie 1). KBC utilise cette exception pour les obligations investment grade.
- Probabilité de défaut sur la durée du contrat (LTPD) (applicable uniquement si les conditions du premier palier ne sont pas remplies): il s'agit d'une évaluation relative consistant à comparer la probabilité de défaut sur la durée du contrat (LTPD) au moment de la comptabilisation initiale avec celle constatée à la date de reporting. Pour entraîner un changement de catégorie, il faut que la LTPD enregistre une variation relative de 200%.
- Évaluation des gérants: enfin, les gérants examinent et évaluent l'augmentation significative du risque de crédit pour les actifs financiers au niveau individuel (c'est-à-dire au niveau de la contrepartie) et au niveau du portefeuille, lorsqu'il est déterminé que les événements idiosyncrasiques ne sont pas correctement pris en compte dans les deux premiers paliers de l'approche MTA. Les événements idiosyncratiques comprennent, par exemple, les évolutions inattendues de l'environnement macroéconomique (par exemple la crise du coronavirus), les incertitudes liées aux événements géopolitiques (par exemple une guerre) et l'impact secondaire des défauts de paiement importants (par exemple, sur les fournisseurs, les clients et les employés d'une société en défaut de paiement).

Si aucun de ces éléments déclencheurs n'entraîne le passage en 'Catégorie 2', alors l'obligation reste en 'Catégorie 1'. Un actif financier est considéré comme étant en 'Catégorie 3' dès lors qu'il répond à la définition du défaut. L'approche MTA est symétrique, c'est-à-dire qu'une obligation qui a été transférée en 'Catégorie 2' ou en 'Catégorie 3' peut revenir en 'Catégorie 1' ou 'Catégorie 2' si le critère de palier qui a déclenché le transfert n'est pas rempli à une date de reporting ultérieure.

Portefeuille de crédits

Pour le portefeuille de crédits, KBC utilise une approche à cinq paliers. Il s'agit d'une approche en cascade (c.-à-d. que si l'évaluation effectuée au premier palier ne donne pas lieu à une migration en 'Catégorie 2', l'évaluation est effectuée au deuxième palier, et ainsi de suite). En fin de compte, si tous les paliers sont évalués sans déclencher une migration vers la 'Catégorie 2', le crédit reste en 'Catégorie 1'.
- Probabilité de défaut sur la durée du contrat (LTPD): la LTPD est utilisée comme principal critère d'évaluation d'une augmentation du risque de crédit. Il s'agit d'une évaluation relative consistant à comparer la probabilité de défaut sur la durée du contrat (LTPD) au moment de la comptabilisation initiale avec celle constatée à la date de reporting. KBC effectue cette évaluation au niveau des facilités pour chaque période de reporting. Pour entraîner un changement de catégorie, il faut que la LTPD enregistre une variation relative de 200%.
- Restructuration des crédits: les actifs financiers restructurés sont toujours considérés comme faisant partie de la catégorie 2, sauf s'ils répondent déjà à la définition de défaut. Dans ce cas, ils sont transférés à la catégorie 3.
- Arriéré: KBC utilise le backstop défini dans la norme. Un actif financier présentant un arriéré de plus de 30 jours passe en 'Catégorie 2'.
- Liste de surveillance: KBC utilise le critère de la liste de surveillance pour faire passer des crédits en 'Catégorie 2'. La liste de surveillance comprend des crédits présentant un risque de crédit accru, mais qui ne sont pas (encore) classés comme en défaut/non performants et qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation renforcés de la part de la banque. KBC procède à cette évaluation pour chaque période de reporting au niveau du client.
- Évaluation des gérants: enfin, les gérants examinent et évaluent l'augmentation significative du risque de crédit pour les actifs financiers au niveau individuel (c'est-à-dire au niveau de la contrepartie) et au niveau du portefeuille, lorsqu'il est déterminé que les événements idiosyncrasiques ne sont pas correctement pris en compte dans les quatre premiers paliers de l'approche MTA (voir plusieurs exemples ci-dessus).

Un actif financier entrant dans le champ d'application du modèle ECL est considéré comme étant en 'Catégorie 3' dès lors qu'il répond à la définition du défaut. L'approche MTA est symétrique, c'est-à-dire qu'un crédit qui a été transféré en 'Catégorie 2' ou en 'Catégorie 3' peut revenir en 'Catégorie 1' ou 'Catégorie 2' si le critère de palier qui a déclenché le transfert n'est pas rempli à une date de reporting ultérieure.

Évaluation de la perte de crédit attendue (ECL)

L'ECL correspond au produit de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition estimée au défaut (estimated exposure at default, EAD) et de la perte en cas de défaut (loss given default, LGD).

L'ECL est calculée de manière à refléter:
- un montant pondéré par la probabilité sans biais;
- la valeur temps de l'argent; et
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions concernant la situation économique.

L'ECL sur la durée de vie correspond à la somme de l'ECL sur la durée de vie de l'actif financier actualisée sur la base du taux d'intérêt effectif initial. L'ECL sur 12 mois correspond à la part de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut au cours de la période de 12 mois consécutive à la date de reporting.

KBC utilise des modèles IFRS 9 spécifiques pour la PD, l'EAD et la LGD afin de calculer l'ECL. Dans la mesure du possible et dans un souci d'efficacité, KBC utilise des techniques de modélisation similaires à celles élaborées aux fins prudentielles (c.-à-d. les modèles de Bâle). De plus amples informations sur les modèles de risque de crédit développés par KBC sont fournies dans la section 'Internal modelling and validation' du Rapport sur les risques, à l'adresse www.kbc.com. Cela étant, KBC veille à ce que les modèles de Bâle soient mis en conformité avec IFRS 9:
- KBC n'applique pas les règles de prudence prescrites par les autorités de réglementation dans le cadre des modèles de Bâle.
- KBC ajuste l'impact des paramètres macroéconomiques sur le résultat afin de s'assurer que les modèles IFRS 9 reflètent une estimation ponctuelle plutôt que sur l'ensemble du cycle (comme le requièrent les autorités de réglementation).
- KBC intègre des informations macroéconomiques prospectives aux modèles.

En ce qui concerne les prêts en défaut, l'ECL est également calculée comme le produit de la PD, de l'EAD et de la LGD. Dans ce cas précis, cependant, la PD est fixée à 100%, l'EAD est connue étant donné le statut de défaut et la LGD tient compte de la valeur actuelle nette du montant (non) recouvrable.

KBC utilise les modèles IRB et standardisé pour attribuer la PD de Bâle, qui sert ensuite de base aux calculs de l'ECL selon l'IFRS 9 et à la détermination de la catégorie. S'il n'existe pas de modèle de PD de Bâle ayant un champ d'application similaire à celui du modèle de l'IFRS 9, le taux de défaut observé à long terme est utilisé comme PD pour toutes les facilités du portefeuille. Pour les portefeuilles ayant un faible taux de défaut, il peut arriver qu'aucun défaut de paiement ou seulement un petit nombre de défauts de paiement se soient produits au cours de la période considérée. Dans ce cas, le PD est fixé sur la base d'un avis expert et d'évaluations externes.

KBC tient compte d'informations prospectives dans le calcul de l'ECL, via des variables macroéconomiques et sur la base de l'évaluation par les gérants d'éventuels événements idiosyncratiques. Le Chief Economist de KBC élabore trois scénarios macroéconomiques différents (scénario de base, à la hausse et à la baisse) pour tous les pays clés de KBC et assortit chacun d'entre eux d'une probabilité. Chaque trimestre, KBC met à jour les scénarios économiques et les pondérations attribuées qui seront utilisés pour le calcul de l'ECL, sur la base des informations fournies par le Chief Economist. L'intégration des variables macroéconomiques incluses dans ces scénarios dans les composantes PD, EAD et LGD du calcul de l'ECL repose sur une corrélation statistique dans des ensembles de données historiques.

La période maximum pour l'évaluation de l'ECL correspond à la période contractuelle maximum (y compris les prorogations), sauf pour certains actifs financiers spécifiques, qui incluent un montant tiré et un montant non tiré sur demande, la capacité contractuelle de KBC de demander le remboursement du montant tiré et d'annuler l'engagement non tiré ne limitant pas l'exposition au risque de crédit à la période contractuelle. Ces actifs sont les seuls pour lesquels la période d'évaluation peut s'étendre au-delà de la période contractuelle.

Les actifs de récupération (reimbursement assets) dans le cadre d'un Transfert de risque significatif (SRT) pour des garanties financières reçues qui ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante d'un instrument de dette (c'est-à-dire qui ne font pas partie des conditions contractuelles) sont comptabilisés au bilan sous 'Autres actifs'. L'évaluation de l'actif de rémunération est la valeur la plus basse entre la perte de crédit attendue (ECL) sur les crédits sous-jacents et les pertes couvertes par la garantie financière reçue, minorée de toute éventuelle première tranche de perte conservée par KBC et les pertes de crédit déclarées. Cet actif de récupération réduit les réductions de valeur des instruments de dette couverts par la garantie financière et figure à la ligne 'Réduction de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI' dans le compte de résultat. Une condition pour ce traitement est qu'il doit être pratiquement certain que la garantie indemnisera la banque pour les pertes de crédit.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired, POCI)

KBC définit les actifs POCI comme des actifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 en matière de dépréciation et qui sont dépréciés dès leur création (c.-à-d. qui répondent à ce moment-là à la définition de défaut). Les actifs POCI sont initialement comptabilisés pour un montant net de réduction de valeur et évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit. Lors des périodes ultérieures, les variations éventuelles de l'ECL sur la durée de vie sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les variations favorables sont comptabilisées en tant que reprises de réduction de valeur même si l'ECL sur la durée de vie à la date de reporting est inférieure à l'ECL sur la durée de vie à la date de création.

Jugements critiques et incertitudes

Le calcul de l'ECL (et de l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à la comptabilisation initiale) nécessite d'apprécier en profondeur divers aspects, notamment la situation financière et les capacités de remboursement des emprunteurs, la valeur et la recouvrabilité des garanties, les projections et les informations macroéconomiques. KBC adopte une approche neutre et sans biais pour tenir compte des incertitudes et prendre des décisions sur la base de jugements critiques.

Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue, par exemple les chèques, la petite caisse et les soldes de trésorerie auprès des banques centrales et d'autres banques. Les équivalents de trésorerie comprennent les prêts à terme aux banques à moins de trois mois, hors prises en pension, les prises en pension à maximum 3 mois avec des établissements de crédit et, en déduction, les dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la Trésorerie et les équivalents de trésorerie inclus dans les groupes d'actifs destinés à être cédés.

Passifs financiers

Les instruments financiers ou leurs composantes sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en tant que passifs ou en tant que capitaux propres, conformément à la substance des accords contractuels et aux définitions des passifs financiers et des instruments de capitaux propres. Un instrument financier est classé en tant que passif si:

- KBC est contractuellement tenue de livrer de la trésorerie ou un autre actif financier au détenteur ou d'échanger un autre instrument financier avec le détenteur dans des conditions potentiellement défavorables au groupe; ou
- KBC a l'obligation contractuelle de régler l'instrument financier au moyen d'un nombre variable d'actions propres.

Un instrument financier est classé en tant qu'instrument de capitaux propres si aucune des deux conditions n'est remplie. Dans ce cas, il est comptabilisé de la manière décrite à la section Capitaux propres.

Passifs financiers – comptabilisation et décomptabilisation

KBC comptabilise un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument concerné. Il s'agit généralement de la date de réception de la contrepartie sous forme de trésorerie ou d'un autre actif financier. Lors de la comptabilisation initiale, le passif financier est comptabilisé à la juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, sauf en ce qui concerne les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils s'éteignent, c.-à-d. lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée ou annulée, ou expire. KBC peut également décomptabiliser un passif financier et en comptabiliser un nouveau si KBC et le prêteur conviennent d'un échange et que le passif financier existant et celui avec lequel il est échangé sont assortis de conditions substantiellement différentes, ou si les conditions du passif financier existant font l'objet de modifications substantielles. Pour déterminer si les conditions sont différentes, KBC compare la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus et actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif initial, et la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. Si la différence est supérieure ou égale à 10%, KBC décomptabilise le passif financier initial et en comptabilise un nouveau. Lorsqu'un échange d'instruments de dette ou une modification de conditions est comptabilisé(e) comme une extinction, les coûts ou honoraires engagés sont comptabilisés comme faisant partie du profit ou de la perte résultant de l'extinction.

Passifs financiers – classement et évaluation

KBC classe les passifs financiers dans trois catégories différentes, conformément aux dispositions d'IFRS 9:

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT). Il s'agit de passifs encourus principalement dans le but de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou de la marge du courtier. Un passif est également considéré comme détenu à des fins de transaction s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers détenus à des fins de transaction séparément par le bureau de négociation et s'il a récemment fait l'objet de prises de bénéfices à court terme. Les passifs détenus à des fins de transaction peuvent inclure des passifs dérivés, des positions courtes en instruments de dette et instruments de capitaux propres, des dépôts à terme et des titres de créance. S'agissant des dérivés, KBC fait la distinction entre les dérivés détenus à des fins de transaction et ceux détenus à des fins de couverture, comme c'est le cas pour les actifs dérivés. Les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à leur juste valeur. Au terme de la période de reporting, les passifs dérivés sont évalués à la juste valeur. Les ajustements de juste valeur sont toujours enregistrés dans le compte de résultat.
- Passifs financiers désignés par l'entité comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale (FVO). Conformément à IFRS 9, un passif financier ou un groupe de passifs financiers peuvent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, auquel cas les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, à l'exception de celles résultant des variations du risque de crédit propre, qui sont présentées séparément dans les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur est utilisée par KBC pour les raisons suivantes:

- gérés sur la base de la juste valeur: KBC désigne un passif financier ou un groupe de passifs financiers à la juste valeur lorsqu'ils sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Cette méthode est utilisée pour comptabiliser les composantes (dissociées) des dépôts (c.-à-d. les passifs financiers qui ne comportent pas d'élément de participation discrétionnaire);
- non-concordance comptable: l'option de la juste valeur peut être utilisée lorsqu'elle permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de plus-values et de pertes sur ceux-ci sur des bases différentes;
- instruments hybrides: un instrument financier est considéré comme hybride lorsqu'il contient un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat de base. L'option de la juste valeur peut être utilisée lorsqu'il n'est pas possible de dissocier du contrat de base les dérivés incorporés qui n'y sont pas étroitement liés, auquel cas l'instrument hybride peut être désigné dans son intégralité à la juste valeur. Cela signifie qu'aussi bien le dérivé incorporé que le contrat de base sont évalués à la juste valeur. KBC a recours à cette possibilité lorsque des produits structurés comprennent des dérivés incorporés sans lien étroit avec le contrat de base. Cela signifie qu'aussi bien le dérivé incorporé que le contrat de base sont évalués à la juste valeur.

• Passifs financiers évalués au coût amorti (AC). KBC classe la plupart de ses passifs financiers dans cette catégorie, y compris les passifs financiers utilisés pour financer des activités de négociation ne procédant pas d'une intention de négociation (p. ex. obligations émises). Ces passifs financiers sont évalués initialement à leur coût, soit la juste valeur de la contrepartie reçue, y compris les coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, qui correspond au montant auquel le passif de financement a été initialement comptabilisé, diminué des remboursements de principal, plus ou moins l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. La différence entre le montant disponible et la valeur nominale est enregistrée comme une charge d'intérêts selon la méthode du taux effectif. Les charges d'intérêts courues mais non encore payées sont comptabilisées dans la valeur comptable du passif financier.

Passifs financiers – risque de crédit propre

Conformément à IFRS 9, les passifs financiers désignés à la juste valeur doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les éventuelles variations de juste valeur sont par la suite enregistrées dans le compte de résultat, à l'exception de celles résultant des variations du risque de crédit propre, qui sont présentées séparément dans les autres éléments du résultat global.
En conséquence, les variations de la juste valeur du passif sont présentées à différents endroits: les variations du risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global et toutes les autres variations de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en lien avec le risque de crédit propre ne sont pas recyclés dans le compte de résultat même si les passifs sont décomptabilisés et que les montants sont réalisés. Bien que le recyclage soit interdit, KBC transfère les montants dans les autres éléments du résultat global vers les bénéfices non distribués dans les capitaux propres lors de la décomptabilisation. Le risque de crédit propre n'est pas présenté dans les autres éléments du résultat global dans un seul cas: lorsque cela entraînerait une non-concordance comptable dans le compte de résultat. Cela peut se produire s'il existe une relation économique étroite entre le passif financier désigné à la juste valeur (pour lequel le risque de crédit propre est constaté dans les autres éléments du résultat global) alors que toutes les variations de juste valeur de l'actif financier correspondant sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tel est le cas pour les contrats d'investissement de la branche 23, pour lesquels les variations de juste valeur de la position au passif sont compensées à 100% par la position à l'actif.

Passifs financiers – contrat de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat qui oblige KBC à effectuer des paiements spécifiques pour rembourser les détenteurs des pertes qu'ils subissent parce qu'un débiteur spécifié n'effectue pas le paiement à l'échéance conformément aux conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette. Un contrat de garantie financière est comptabilisé initialement à la juste valeur et est ensuite évalué au plus élevé des deux montants suivants: (a) le montant déterminé conformément aux dispositions en matière de réductions de valeur d'IFRS 9 (voir la section Actifs financiers – Réductions de valeur) et (b) le montant comptabilisé initialement moins, s'il y a lieu, l'amortissement cumulé, comptabilisé conformément au principe de comptabilisation des revenus prévu par IFRS 15.

Opérations de pension

Une prise en pension est une transaction dans laquelle KBC achète un actif financier et conclut simultanément un contrat pour vendre l'actif (ou un actif similaire) à une date future à un prix fixe. Ce contrat est comptabilisé comme un prêt ou une avance, et l'actif sous-jacent n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Dans une mise en pension, KBC vend un titre et s'engage simultanément à racheter ce titre (ou un actif quasiment similaire) à une date future à un prix fixe. KBC continue de comptabiliser les titres dans leur intégralité, car il conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la détention de l'actif en question. La contrepartie en trésorerie reçue est comptabilisée comme un actif financier et un passif financier est comptabilisé en tant qu'obligation de payer le prix de rachat.

Compensation (offsetting)

Entre un actif financier et un passif financier, KBC n'opère une compensation et ne présente à cet égard un montant net dans son bilan que si et seulement si: (i) elle dispose d'un droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et (ii) elle a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

Juste valeur

KBC définit la 'juste valeur' comme 'le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation'. La juste valeur n'est pas le montant qu'une entité recevrait ou paierait dans le cadre d'une transaction contrainte, d'une liquidation involontaire ou d'une vente de biens sur saisie. Un déséquilibre entre l'offre et la demande (p. ex. lorsqu'il y a moins d'acheteurs que de vendeurs, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix) n'est pas la même chose qu'une transaction contrainte ou une vente de biens sur saisie.

Toutes les positions évaluées à la juste valeur font l'objet d'ajustements de valeur de marché, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global. Ces ajustements se rapportent aux coûts de clôture, aux positions ou marchés moins liquides, aux évaluations liées à la modélisation, au risque de contrepartie (ajustement de la valeur de crédit) et aux coûts de financement.

- Des ajustements de la valeur de crédit (CVA) sont effectués lors de l'évaluation des instruments dérivés, afin de s'assurer que leur valeur de marché reflète le risque de crédit de la contrepartie. Ils tiennent compte à la fois de la valeur de marché du contrat et de sa juste valeur future probable. Ces évaluations sont pondérées en fonction du risque de crédit de la contrepartie, lequel est déterminé à l'aide d'un spread de swap de défaut de crédit (CDS) coté, ou, à défaut, du risque de crédit de la contrepartie découlant d'obligations dont les émetteurs présentent des caractéristiques similaires aux contreparties des dérivés en termes de notation, de secteur et de situation géographique. Les contrats dont la contrepartie est exposée à KBC font l'objet d'ajustements de la valeur de la dette (debt-value adjustments). Ces ajustements sont similaires aux ajustements de la valeur de crédit, à la différence qu'ils tiennent compte de la juste valeur future négative probable des contrats.
- Un ajustement de la valeur de financement (funding-value adjustment) est un ajustement apporté à la valeur de marché de dérivés non garantis afin de s'assurer que les coûts ou les revenus de financement (futurs) liés à la conclusion et à la couverture de ces instruments soient pris en compte lors de leur évaluation.

Comptabilité de couverture (opérations de couverture, hedge accounting)

KBC a choisi d'appliquer les principes de comptabilité de couverture d'IAS 39 (tels que décrits dans la version carve-out d'IAS 39 approuvée par l'UE). KBC désigne certains dérivés détenus à des fins de gestion des risques ainsi que certains instruments financiers non dérivés en tant qu'instruments de couverture lors de la détermination des relations de couverture. Lors de la désignation initiale de la couverture, KBC documente formellement la relation entre le ou les instruments de couverture et le ou les éléments couverts, en indiquant notamment l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture mise en œuvre, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. KBC évalue, lors de l'établissement de la relation de couverture, puis régulièrement par la suite, si l'on peut s'attendre à ce que le ou les instruments de couverture compensent très efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie du ou des éléments couverts au cours de la période pour laquelle la couverture est mise en place et contrôle si les résultats réels de chaque couverture sont compris entre 80 et 125%. KBC évalue si une opération prévue faisant l'objet d'une couverture des flux de trésorerie est hautement probable et si elle est exposée à des variations de flux de trésorerie qui pourraient en définitive avoir une incidence sur le compte de résultat.

KBC utilise les techniques de comptabilité de couverture suivantes: couverture de flux de trésorerie, microcouverture de juste valeur, couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille et couverture d'investissements nets dans des entités étrangères.
Couvertures de flux de trésorerie: si un instrument dérivé est désigné comme étant l'instrument de couverture dans une opération destinée à couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif, un passif ou une opération prévue hautement probable comptabilisé(e) qui est susceptible d'avoir une incidence sur le compte de résultat, la part efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture (couverture des flux de trésorerie) au sein des autres éléments du résultat global. La part inefficace des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le compte de résultat (en tant qu'ajustement de reclassement au titre de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le compte de résultat) sous la rubrique Revenus nets d'intérêts. La comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective si le dérivé de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ou si la désignation en tant que couverture est révoquée. Tout gain ou toute perte cumulé(e) alors constaté(e) dans les autres éléments du résultat global y reste et est comptabilisé(e) sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque l'opération prévue est finalement enregistrée dans le compte de résultat. Lorsqu'il n'y a plus lieu de penser qu'une opération prévue sera réalisée, le gain ou la perte cumulé(e) enregistré(e) dans les autres éléments du résultat global est immédiatement transféré(e) dans le compte de résultat, sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Microcouverture sur la base de la juste valeur: lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (portefeuille d'actifs ou de passifs comptabilisés) ou un engagement ferme pouvant influer sur le compte de résultat, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat, tout comme les variations de la juste valeur de la position couverte imputables au risque couvert (dans le même poste du compte de résultat que la position couverte). Toutefois, les revenus d'intérêts courus au titre des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés sous Revenus nets d'intérêts. La comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective si le dérivé de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur ou si la désignation en tant que couverture est révoquée. Tout ajustement effectué selon la méthode des intérêts effectifs dont un élément couvert fait l'objet jusqu'au moment de l'interruption est amorti dans le compte de résultat dans le cadre du recalcul du taux d'intérêt effectif de l'élément couvert sur sa durée de vie restante ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé.

Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture): dans le cadre de la macro-couverture prévue par la version 'carve-out' approuvée par l'UE, un groupe de dérivés (ou une partie d'entre eux) peuvent être considérés ensemble et désignés conjointement comme un instrument de couverture, ce qui supprime certaines limitations de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives à la couverture des dépôts de base et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la version 'carve-out' approuvée par l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts de base et ne sera pas d'application uniquement si l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie au titre de périodes déterminées est inférieure au montant désigné au titre de ces périodes. KBC couvre le risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'actifs financiers et des portefeuilles de passifs financiers. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat. Les revenus d'intérêts courus au titre des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les Revenus nets d'intérêts. Le montant couvert des actifs et passifs financiers est également évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat. En ce qui concerne les positions couvertes évaluées au coût amorti, la juste valeur du montant couvert est présentée au bilan sous une rubrique distincte à l'actif ou au passif du bilan. Si une couverture est inefficace, la variation cumulée de la juste valeur du montant couvert présentée au bilan sous une rubrique distincte sera amortie dans le compte de résultat sur la durée de vie restante des actifs couverts ou sera immédiatement sortie du bilan si l'inefficacité est due à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers correspondants.

Couverture d'investissements nets dans des entités étrangères: lorsqu'un instrument dérivé ou un instrument financier non dérivé est désigné comme étant l'instrument de couverture dans une opération destinée à couvrir un investissement net dans une entité étrangère dont la monnaie de fonctionnement est différente de celle de sa société holding directe, la part efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans la réserve de couverture (investissements dans des entités étrangères) dans les autres éléments du résultat global. Toute part inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le compte de résultat en tant qu'ajustement de reclassement lors de la cession de l'entité étrangère.

Contrats d'assurance

Généralités

Champ d'application

Pour être considéré comme un contrat d'assurance, le risque d'assurance associé doit être significatif, même si l'événement assuré a très peu de chances de se produire, comme un événement catastrophique tel qu'un tremblement de terre. L'importance du risque d'assurance est évaluée lors de la comptabilisation initiale de chaque contrat individuel sur la base de la valeur actuelle.
De manière générale, les types de contrats suivants conclus au sein de KBC entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17: contrats d'assurance non vie, contrats de réassurance (acceptés et cédés), contrats d'assurance vie étant des contrats hors branche 23, contrats de la branche 23, produits hybrides ainsi que contrats d'investissement prévoyant des options de participation discrétionnaire s'ils sont émis par une entité d'assurance de KBC.
De manière générale, les types de contrats suivants n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 17: les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire (IFRS 9), la majorité des contrats de la branche 23 de KBC Insurance Belgium (IFRS 9), étant donné que ces contrats d'assurance ne comportent pas de risque d'assurance significatif, les cartes de crédit, y compris certaines couvertures émises par une entité bancaire de KBC (IFRS 15), et les contrats d'assistance routière (IFRS 15).
Les composantes distinctes non liées à l'assurance sont séparées des composantes assurance dans le contrat et sont donc comptabilisées conformément à la norme IFRS appropriée.

Niveau d'agrégation

Les calculs liés à la norme IFRS 17 sont effectués à un niveau agrégé, plutôt que contrat par contrat, en tenant compte des quatre dimensions suivantes:
- portefeuille IFRS 17 (agrégation de contrats qui comportent des risques similaires et gérés ensemble);
- cohorte annuelle (année d'entrée en vigueur de la police);
- rentabilité du groupe de contrats (déficitaires, rentables, incertains, évalués à la création);
- série de contrats (agrégation de contrats présentant des perspectives de rentabilité homogènes).

Agrégation par portefeuille IFRS 17

Les portefeuilles IFRS 17 sont spécifiques à chaque pays et déterminés par la gamme de produits locaux (risques similaires) et la manière dont les activités d'assurance locales sont gérées (gérées ensemble). Au minimum, les portefeuilles sont répartis comme suit:
- Vie
  - Branche 23 (contrats d'assurance vie comportant une composante d'investissement, dans le cadre desquels le preneur d'assurance supporte le risque de marché et perçoit des revenus en fonction du rendement des actifs sous-jacents)
  - Branche 21 (dont épargne-pension à taux garanti (et participation aux bénéfices), assurance décès, assurance solde temporaire)
  - Produits hybrides
- Assurances dommages
  - Assurance des personnes
  - Responsabilités – responsabilité civile automobile (MTPL)
  - Responsabilités – autres que MTPL
  - Biens (y compris autres) autres qu'une assurance complète
  - Assurance complète
  - Réassurance acceptée
- Réassurance cédée

Agrégation par cohorte annuelle

KBC applique des cohortes annuelles (une cohorte est un groupe de contrats émis au cours de la même année), alignées sur le début et la fin de l'exercice financier de KBC. Le 23 novembre 2021, l'UE a publié un règlement approuvant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance, y compris les modifications apportées à la norme IFRS 17 initiale et une solution pour l'exigence de cohorte annuelle pour certains types de contrats d'assurance, en vue de son utilisation dans l'Union européenne. KBC n'appliquera pas l'exemption facultative européenne de l'exigence relative à la cohorte annuelle.

Agrégation par groupe de contrats: déficitaires, rentables ou incertains

BBA et VFA – Rentabilité escomptée au moment de la comptabilisation initiale
S'agissant des contrats évalués selon l'approche par blocs ou approche modulaire (Building Block Approach - BBA, voir ci-dessous) et la méthode de la rémunération variable (Variable Fee Approach - VFA, voir ci-dessous), l'allocation au groupe de contrats déficitaires, rentables ou incertains est déterminée en fonction de la présence d'une marge sur services contractuels (Contractual Service Margin - CSM correspond au bénéfice non perçu dans le groupe de contrats à la création) selon différents niveaux d'ajustement au risque (c.-à-d. la compensation de l'incertitude quant au montant et à l'échéance des flux de trésorerie futurs):
- si la CSM < 0 lorsque l'ajustement au risque est calculé à un intervalle de confiance de 75%, le groupe de contrats déficitaires;
- si la CSM > 0 lorsque l'ajustement au risque est calculé à un intervalle de confiance de 75% ET
  - si la CSM < 0 lorsque l'ajustement au risque est calculé à un intervalle de confiance de 90%, le groupe de contrats incertains;
  - si la CSM > 0 lorsque l'ajustement au risque est calculé à un intervalle de confiance de 90%, le groupe de contrats rentables.

PAA – Rentabilité escomptée au moment de la comptabilisation initiale
Pour la méthode d'allocation des primes (Premium Allocation Approach - PAA), les faits et circonstances indiquant que le groupe de contrats peut être déficitaire sont évalués par un ratio combiné économique attendu selon la norme IFRS 17 supérieur à 100%. Ce ratio diffère du ratio combiné publié en externe. Le ratio économique combiné attendu selon la norme IFRS 17 est calculé pour une série de contrats sur une base annuelle. Par conséquent, les nouvelles activités d'une année sont affectées à un groupe spécifique de contrats en vertu de la norme IFRS 17. Exceptionnellement, lorsque des informations qualitatives révèlent des faits et des circonstances indiquant une tendance négative du ratio économique attendu selon la norme IFRS 17, un nouveau calcul est effectué au cours de l'exercice.

Agrégation par série de contrats

Une série de contrats est une agrégation de contrats présentant des perspectives de rentabilité homogènes. Une série de contrats est définie de telle sorte que la détermination de la rentabilité attendue de la série et la classification associée (c.-à-d. rentables, incertains ou déficitaires) est la même que celle qui aurait été obtenue si l'évaluation de la rentabilité attendue avait été effectuée au niveau de chaque contrat individuel.

Comptabilisation – décomptabilisation

KBC comptabilise un groupe de contrats d'assurance (et de réassurance acceptée) qu'elle émet à compter de la première des dates suivantes:
- La date de début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe devient exigible;
- Pour un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Si aucune date d'exigibilité n'est spécifiée dans le contrat, alors le premier paiement du titulaire de police est réputé être exigible à la date à laquelle il est reçu.
Au fur et à mesure que le temps passe dans la cohorte, de nouvelles activités peuvent être ajoutées à un groupe de contrats si elles répondent aux critères de comptabilisation initiaux.
KBC comptabilise un groupe de contrats de réassurance cédés qu'il détient à compter de la première des dates suivantes:
- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus;
- La date à laquelle l'entité comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents, si l'entité a conclu le contrat de réassurance cédée concerné dans le groupe de contrats de réassurance détenus au plus tard à cette date.

KBC retarde la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
Un passif d'assurance est décomptabilisé du bilan lorsqu'il est éteint, c.-à-d. lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle expire.

Évaluation

La norme IFRS 17 applique des principes d'évaluation uniformes pour les passifs d'assurance qui tiennent compte des caractéristiques du contrat d'assurance.
- Le modèle général, l'approche par blocs BBA est appliqué à la plupart des produits vie.
- La méthode optionnelle d'allocation des primes (PAA) est un modèle d'évaluation simplifié qui peut être utilisé lorsque les critères d'éligibilité sont remplis et qui s'applique à la plupart des produits non vie et des contrats de réassurance.
- La méthode de la rémunération variable (VFA) est une approche par blocs ajustée pour les contrats d'assurance vie dans lesquels les flux de trésorerie à verser au titulaire de la police dépendent de manière significative (plus de 50%) du rendement des actifs investis. Il s'agit d'un modèle d'évaluation obligatoire pour répondre aux critères d'éligibilité de la VFA et qui s'applique aux produits de la branche 23 et à certains produits hybrides des entités d'Europe centrale.

Un seul modèle d'évaluation peut être appliqué à chaque portefeuille IFRS 17.

Les passifs d'assurance représentent tous les droits et obligations découlant des contrats d'assurance émis et se composent de deux éléments, à savoir un passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et un passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Évaluation des passifs d'assurance vie

Les passifs d'assurance vie sont essentiellement évalués selon le modèle BBA ou le modèle VFA:
- l'évaluation selon le modèle BBA est appliquée pour calculer les passifs des contrats d'assurance vie de la branche 21 et pour certains produits hybrides.
- L'évaluation selon la VFA est appliquée dans les entités d'Europe centrale afin de calculer le passif des contrats de la branche 23 et de certains produits hybrides pour lesquels les flux de trésorerie à verser au titulaire de la police dépendent de manière significative du rendement des actifs investis.

Évaluation selon l'approche par blocs BBA (Building Block Approach)

Le passif de l'assurance se compose des quatre blocs suivants:
- Valeur estimée par calcul actuariel des flux de trésorerie futurs attendus;
- Actualisation pour convertir l'estimation en valeur actuelle;
- Ajustement du risque en compensation de l'incertitude relative au montant et à l'échéance des flux de trésorerie futurs escomptés;
- Marge sur services contractuels (CSM), à savoir le bénéfice non perçu qui est dégagé du bilan dans le compte de résultat pendant la durée du contrat sur la base des services fournis, c.-à-d. qu'il n'y a pas de plus-value au premier jour.

Estimation des flux de trésorerie futurs escomptés

Selon le principe de base, les flux de trésorerie de Solvency II sont utilisés pour assurer la cohérence avec la norme IFRS 17. L'estimation des flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 17 diffère de la norme Solvency II sur les points suivants:
- Dans le cadre de Solvency II, toutes les dépenses sont incluses dans le 'Best Estimate' (meilleure estimation). Selon la norme IFRS 17, les dépenses sont divisées en coûts directement imputables et en coûts non directement imputables. Les coûts directement imputables sont les dépenses directement liées aux contrats d'assurance. Seuls ces coûts directement imputables sont inclus dans l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés.
- Dans le cadre de Solvency II, les contrats pour lesquels l'assureur court un risque, les reconductions tacites et les contrats pour lesquels la période de couverture commence à une date future entrent dans le champ d'application des dispositions prévues par Solvency II pour les contrats. Selon la norme IFRS 17, les flux de trésorerie se situent dans les limites du contrat s'ils découlent de droits et d'obligations qui existent au cours de la période de reporting
  - parmi lesquels l'entité peut contraindre le titulaire de la police à payer les primes; ou
  - parmi lesquels l'entité a une obligation substantielle de fournir des services.

Les contrats dans le cadre desquels l'assureur fournit une couverture, c.-à-d. dans le cadre desquels l'assureur est exposé à un risque, entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 en matière de contrats. Les renouvellements tacites pour les contrats d'assurance non vie et les contrats dont la période de couverture commence à une date ultérieure sont hors du champ d'application de la norme IFRS 17 en matière de contrats.
Niveau d'agrégation des flux de trésorerie projetés: les niveaux d'agrégation de Solvency II correspondent aux lignes d'activité et aux tranches de risque. L'unité de compte IFRS 17 se fonde sur les portefeuilles, les cohortes et la rentabilité attendue.

Actualisation – valeur temps de l'argent

Un taux d'actualisation est créé par devise, en fonction de la devise des flux de trésorerie. Le point de départ de la création des courbes correspond aux prix de marché observables d'un groupe d'actifs à durées multiples. Les hypothèses d'inflation pour les flux de trésorerie nominaux et les taux d'actualisation sont cohérents. L'inflation est prise en compte dans la projection des flux de trésorerie. Nonobstant la référence aux 'flux de trésorerie', la norme permet d'appliquer la même courbe d'actualisation à tous les flux de trésorerie d'un même contrat. KBC applique cette simplification.

Lorsque les flux de trésorerie varient en fonction des éléments sous-jacents, le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une approche descendante. Les flux de trésorerie qui varient en fonction des éléments sous-jacents sont généralement des flux de trésorerie tels que les garanties de taux d'intérêt sur les primes futures qui ne sont pas fixées à l'entrée en vigueur du contrat, les participations aux bénéfices futures, les défaillances futures, etc. Pour une approche top-down, un taux sans risque est utilisé (c.-à-d. un swap de taux), corrigé d'un spread sur la base d'un portefeuille de référence d'actifs. Un tel portefeuille se fonde sur la répartition actuelle des actifs détenus par une entité. En outre, la courbe d'actualisation ne doit refléter que les caractéristiques des passifs d'assurance. La courbe de prise de risque est ajustée pour exclure la partie non liée aux passifs d'assurance.

Pour chaque devise, un dernier point de liquidité (LLP) est fixé au niveau de KBC qui est cohérent pour toutes les entités. Les LLP par devise sont définis en prenant la dernière échéance disponible pour le taux sans risque dans la devise concernée. S'agissant des contrats d'assurance vie à long terme, les flux de trésorerie sont modélisés sur une durée de 110 ans. Le taux à terme ultime (Ultimate Forward Rate, UFR) est le taux correspondant à l'échéance de 110 ans vers lequel la courbe d'actualisation doit converger. Cet UFR est défini comme la somme d'un taux réel attendu et d'un taux d'inflation attendu.

En ce qui concerne les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des éléments sous-jacents, KBC choisit d'appliquer l'approche ascendante. L'approche ascendante est déterminée en ajoutant une prime d'illiquidité à un taux sans risque, de sorte que la courbe d'actualisation reflète les caractéristiques d'illiquidité des passifs des contrats d'assurance. Cette approche est utilisée pour les passifs non vie relatifs aux sinistres survenus. La prime d'illiquidité est la prime exigée par le titulaire de la police parce que les passifs du contrat d'assurance ne peuvent pas être facilement convertis en trésorerie à leur juste valeur de marché.

Ajustement au risque des obligations d'assurance vie

L'ajustement au titre du risque non financier est la compensation que l'entité exige pour supporter l'incertitude relative au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie, laquelle incertitude découle d'un risque non financier. Il s'agit d'une réserve qui s'ajoute à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et qui représente une probabilité de 50% de pouvoir honorer les obligations futures et donc également une probabilité de 50% de ne pas pouvoir honorer les obligations futures liées aux contrats en cours.
Les obligations d'assurance vie sont caractérisées par des flux de trésorerie (à long terme) basés sur des paramètres biométriques. L'ajustement au risque est défini comme la différence entre la valeur à risque (VaR) et la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs dans le cadre des flux de trésorerie liés à l'exécution. La VaR est calculée avec un intervalle de confiance de 75% sur un horizon temporel d'un an. Les risques non financiers inclus dans le modèle de VaR sont le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque de morbidité/d'invalidité, le risque de défaillance, le risque de dépenses et le risque de révision. Les corrélations entre les différents types de risques sont conformes à la matrice de corrélation de Solvency II.
Les avantages de diversification entre les contrats d'assurance vie et non vie ne sont pas pris en compte dans le calcul, ni au niveau de l'entité. Le calcul de l'ajustement des risques est effectué au niveau de la série de contrats. Il n'y a pas non plus d'effet de diversification à ce niveau.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels (CSM) représente le bénéfice non perçu que l'assureur comptabilisera dans le compte de résultat au fur et à mesure de la fourniture des services dans le cadre des contrats d'assurance. La CSM est comptabilisée au bilan comme faisant partie du passif d'assurance au moment de la comptabilisation initiale afin d'éviter une plus-value le premier jour. La CSM figurant au bilan est dégagée progressivement dans le temps, sur la base des services fournis au cours de la période, et doit être nulle à la fin de la période de couverture d'un groupe de contrats.
Le modèle de dégagement de la CSM se fonde sur les unités de couverture dans le groupe de contrats. Le nombre d'unités de couverture correspond au volume de services fournis par l'assureur dans le cadre des contrats de ce groupe de contrats, déterminé en tenant compte, pour chaque contrat, du volume des prestations fournies au titulaire de la police dans le cadre d'un contrat et de la période de couverture prévue. Le montant de la CSM comptabilisé dans le compte de résultat correspond au montant des unités de couverture affectées à la période en cours pour la couverture d'assurance fournie durant la période en cours. Le nombre d'unités de couverture est réévalué au terme de chaque période de reporting afin de refléter les hypothèses les plus récentes du contrat.
KBC a choisi de refléter la valeur temps de l'argent sur les unités de couverture. L'actualisation des unités de couverture permet d'obtenir une affectation plus stable de la CSM au compte de résultat. Pour les contrats fournissant de multiples services, c.-à-d. la couverture d'assurance, les services de retour sur investissement et les services de gestion des investissements, KBC travaille avec ce que l'on appelle des 'unités de couverture multivariées', en tenant compte des éléments suivants:

- Les unités de couverture sont déterminées sur la base des différentes composantes des prestations considérées séparément;
- À chaque composante est attribuée une pondération reflétant un niveau de service adapté.

Ces pondérations reflètent de manière appropriée le dégagement de la CSM en fonction du volume des prestations fournies pour chaque service. Comme pour les unités de couverture, ces pondérations sont également réévaluées à la fin de chaque période de reporting.
Les unités de couverture ne peuvent pas être négatives. Elles portent un signe positif et leur valeur plancher est fixée à zéro. En cas d'unités de couverture nulles au cours d'une période donnée, aucune CSM n'est affectée au compte de résultat puisqu'aucun service n'a été fourni au cours de la période. Cela peut se produire dans certaines circonstances, par exemple lorsque les contrats prévoient des 'délais de carence'. Dans de tels cas, le contrat a été signé par le titulaire de la police, mais il existe un délai de carence obligatoire avant que le client puisse bénéficier de la couverture d'assurance.

Évaluation selon la méthode de la rémunération variable (Variable Fee Approach, VFA)

Dans le cadre de la VFA, la CSM reflète principalement la commission que KBC s'attend à percevoir sur la valeur de marché des actifs sous gestion (AUM), également appelés 'éléments sous-jacents'. La CSM est déterminée comme la différence entre la juste valeur des éléments sous-jacents et l'obligation totale de l'entité à l'égard du titulaire de la police. La variation de la redevance variable qui exerce un impact sur la CSM est déterminée comme la différence entre:

- la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents; et
- la variation de l'obligation totale de l'entité envers le titulaire de la police.

KBC applique l'approche simplifiée d'un montant combiné plutôt que les différents ajustements de déblocage de la CSM envisagés séparément.

Au titre de la VFA, l'évaluation diffère de celle effectuée dans le cadre de la BBA, notamment en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des contrats de participation directe. Tous les changements au niveau des flux de trésorerie liés à l'exécution sont absorbés par la CSM, jusqu'à ce que celle-ci devienne négative et qu'une perte soit comptabilisée dans le compte de résultat.

En Belgique, la compagnie d'assurance dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur le montant de la participation aux bénéfices attribuée aux titulaires de polices d'assurance. Le titulaire de la police ne dispose pas d'un 'droit exécutoire' de participer aux bénéfices de la compagnie d'assurance, ce qui signifie que les critères d'éligibilité à la VFA ne sont pas remplis et que la BBA s'applique.

Évaluation des passifs d'assurance non vie

Pour le passif de la plupart des produits non vie, c'est l'évaluation selon la méthode PAA qui s'applique. Le passif de la PAA au titre de la couverture restante (LRC) reflète les encaissements de primes et les flux de trésorerie liés à l'acquisition, ajustés pour tenir compte des montants comptabilisés dans le compte de résultat au prorata temporis. Lorsqu'un sinistre assuré survient, un passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims - LIC) est comptabilisé, qui est similaire au LIC de l'approche BBA (voir ci-dessous). Dans le cas de contrats déficitaires, un passif supplémentaire destiné à couvrir les pertes futures attendues est ajouté au LRC dans le bilan et une perte est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat.

Évaluation selon la méthode d'allocation des primes

Le passif de la PAA au titre de la couverture restante ne reflète que les primes reçues et les flux de trésorerie liés aux acquisitions. Ainsi, pour présenter de manière appropriée le passif d'assurance en fonction de la trésorerie, un ajustement est effectué en compensant les dettes et les créances d'assurance par la valeur du passif au titre de la couverture restante.
Dans le cadre de la méthode PAA, KBC ne fera pas usage de l'option consistant à passer les coûts d'acquisition en charges au moment où ils sont encourus. Au terme de chaque période de reporting, les flux de trésorerie liés à l'acquisition sont amortis (c.-à-d. enregistrés en tant que charges de services d'assurance) et une partie des encaissements de primes est acquise (c.-à-d. enregistrée en tant que recettes d'assurance). Les deux composantes du passif au titre de la couverture restante sont affectées au compte de résultat sur la base de l'écoulement du temps ou de l'échéancier prévu pour les sinistres survenus et les prestations, si ce rythme correspond mieux au dégagement du risque.

Évaluation du passif au titre des sinistres survenus (LIC) pour les sinistres en cours

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué séparément. Une meilleure estimation actualisée des sorties de trésorerie futures, faisant l'objet d'un ajustement au risque à titre de marge de sécurité, est provisionnée au bilan. Aucune marge sur services contractuels n'est incluse dans le passif au titre des sinistres survenus car il n'existe pas de couverture future dans le champ d'application du passif au titre des sinistres survenus, c.-à-d. qu'il contient des flux de trésorerie d'exécution liés à des services passés.
Une provision pour le coût interne de règlement des sinistres est incluse, laquelle est calculée sous forme de pourcentage sur la base des expériences passées. L'ajustement au risque pour les obligations d'assurance non vie n'est calculé que pour les sinistres survenus. Par conséquent, seul le risque de réserve est pris en compte. Comme pour les obligations relatives à l'assurance vie, la méthode de la valeur à risque (VaR) est utilisée, mais elle est ici calculée avec un intervalle de confiance de 90% sur un horizon temporel d'un an.

Évaluation ultérieure

BBA/VFA – passif au titre de la couverture restante

Au terme de chaque période de reporting, postérieurement à la comptabilisation initiale, KBC met à jour ses estimations et ses hypothèses afin de refléter la situation la plus récente. En raison de ces mises à jour, la valeur comptable des flux de trésorerie d'exécution variera d'une période à l'autre.
Les évaluations ultérieures du passif au titre de la couverture restante dans le cadre de la méthode BBA/VFA sont motivées par les éléments suivants:

- ajustements liés à l'expérience (soit absorbés par la CSM (c.-à-d. liés à des services futurs), soit enregistrés dans le résultat des activités d'assurance (c.-à-d. liés aux services actuels ou passés) et le refinancement du portefeuille;
- mises à jour des paramètres non économiques des flux de trésorerie d'exécution;
- mises à jour des paramètres économiques des flux de trésorerie d'exécution;
- dégagement de la CSM.

PAA – passif au titre de la couverture restante

En vertu de la méthode PAA, le passif au titre de la couverture restante est dénoué au pro rata temporis pour obtenir ce que l'on appelle les 'primes acquises', c'est-à-dire la réserve de primes et la réserve de commissions d'acquisition différées. Au terme de chaque période de reporting, les flux de trésorerie liés à l'acquisition sont amortis (c.-à-d. enregistrés en tant que charges de services d'assurance) et une partie des encaissements de primes est acquise (c.-à-d. enregistrée en tant que recettes d'assurance). Les deux composantes du passif au titre de la couverture restante sont affectées au compte de résultat sur la base de l'écoulement du temps ou de l'échéancier prévu pour les sinistres survenus et les prestations, si ce rythme correspond mieux au dégagement du risque.

BBA/VFA/PAA – passif au titre des sinistres survenus

Toute modification apportée au passif au titre des sinistres survenus est enregistrée dans le compte de résultat. En fonction de ce qui l'a motivée, cette modification sera enregistrée dans:

- charges des services d'assurance. Principales causes: mises à jour des flux de trésorerie d'exécution, c.-à-d. augmentation ou diminution du total des paiements de sinistres prévus, changements dans le pourcentage statistique des charges internes de gestion des sinistres, etc. ; ou
- produits et charges financiers de l'assurance. Principales causes: variation du taux d'actualisation, intérêts des dépôts auprès de la société cédante.

Autres éléments

KBC a opté pour une approche depuis le début de l'année (year-to-date), c'est-à-dire un recalcul des trimestres précédemment déclarés, l'impact de ce recalcul étant inclus dans la période en cours.
KBC choisit de ventiler les produits et charges financiers d'assurance (IFIE) entre le compte de résultat et OCI. Cela signifie qu'il faut comptabiliser dans le compte de résultat les charges d'intérêt sur le passif d'assurance au cours de la période de reporting, ces charges d'intérêt étant calculées à l'aide du taux bloqué (c'est-à-dire la courbe des taux applicable à l'entrée en vigueur du contrat IFRS 17) et reconnaître dans les autres éléments du résultat global (OCI) l'impact des variations du taux d'intérêt du marché au cours de la période de reporting, hormis:

- les contrats d'assurance évalués selon l'approche BBA, pour lesquels les variations du risque financier ont un effet significatif sur les montants dus aux assurés (garanties des taux d'intérêt futurs, participation aux bénéfices), pour lesquels l'affectation au compte de résultat est dérivée des montants que l'on s'attend à voir crédités à l'assuré (taux de crédit attendu);
- les contrats d'assurance valorisés selon l'approche VFA, pour lesquels l'approche du rendement comptable de la période en cours est utilisée. Le montant sous IFIE correspond au résultat financier présenté dans le compte de résultat des éléments sous-jacents afin de s'assurer que le résultat financier net total est égal à 0 (également appelé approche miroir).

La position du passif des contrats d'assurance et de l'actif des contrats de réassurance est présentée dans le bilan sur la base des encaissements. Les contrats de réassurance cédés (c'est-à-dire les contrats de réassurance détenus) doivent être comptabilisés et présentés séparément des contrats sous-jacents auxquels ils se rapportent.
En cas d'acquisition d'une autre compagnie d'assurance ou de transfert de portefeuille, la contrepartie reçue ou payée se compose en partie de la valeur des contrats en vigueur (Value of Business In-force - VBI). Les contrats d'assurance acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance émis par l'entité, à l'exception des flux de trésorerie d'exécution, qui sont comptabilisés à la date d'acquisition.

Leasing

La classification selon IFRS 16 est fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété des actifs loués incombent au bailleur ou au preneur. Un contrat de location-financement a pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.
Si cette classification est cruciale pour les positions en tant que bailleur, Elle est moins importante pour les positions en tant que preneur, car les deux classifications donnent lieu à un traitement (comptabilisation et évaluation) similaire, au niveau tant du bilan que du compte de résultat.

Capitaux propres

Les capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans l'actif total de KBC après déduction de tous ses passifs (appelé 'actif net') et comprennent toutes les actions émises par KBC, les réserves attribuables aux détenteurs d'actions et les participations minoritaires.

KBC classe tous les instruments financiers émis en tant que capitaux propres ou passifs financiers selon la substance des accords contractuels. Le principal critère différenciant un passif financier d'une action est le fait que KBC dispose d'un droit inconditionnel d'éviter la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier pour s'acquitter d'une obligation contractuelle.
Les participations minoritaires représentent la part des capitaux propres d'une filiale qui n'est pas attribuable aux détenteurs d'actions KBC. Lorsque la part des capitaux propres détenue par les participations minoritaires change, KBC ajuste la valeur comptable des participations majoritaires et minoritaires de manière à refléter les changements des participations relatives dans les sociétés consolidées. KBC comptabilise dans les capitaux propres toute différence entre le montant à hauteur duquel les participations minoritaires sont ajustées et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue et l'impute à sa participation majoritaire.

KBC peut procéder au rachat d'actions propres dans le cadre légal. Ces actions (ordinaires) rachetées sont comptabilisées une première fois au bilan à la date de la transaction sous la rubrique Instruments de capitaux propres. Le prix d'acquisition (coûts de transaction compris) est déduit des capitaux propres. Les revenus de dividende relatif aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages sociaux à court terme, tels que les salaires, les congés payés, les primes liées à la performance et les frais de sécurité sociale, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les employés ont fourni les services correspondants. Les frais y relatifs sont repris dans les charges d'exploitation sous la rubrique Charges de personnel dans le compte de résultat.

Avantages postérieurs à l'emploi

KBC propose à ses employés des régimes de retraite sous la forme de régimes à cotisations définies ou à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'obligation juridique ou implicite de KBC se limite au montant des cotisations qu'elle convient de verser au fonds. Le montant des avantages postérieurs à l'emploi devant être versés aux employés correspond au montant des cotisations payées par KBC et l'employé lui-même au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, majoré du rendement d'investissement généré par ces cotisations. Le risque actuariel est supporté par l'employé.
À l'inverse, dans le cadre des régimes à prestations définies, KBC a l'obligation de fournir les prestations convenues aux employés actuels et aux anciens employés, et le risque actuariel de même que le risque d'investissement sont à la charge du groupe. Dès lors, si le contexte actuariel ou d'investissement évolue moins favorablement que prévu, l'obligation de KBC peut augmenter.
En Belgique, les régimes à cotisations définies sont assortis d'un rendement minimum garanti par la loi et le rendement réel peut être inférieur à ce rendement requis par la loi. En outre, ces régimes ont des caractéristiques de régime à prestations définies et KBC les traite comme tel.
Les passifs liés aux régimes à prestations définies et au régime à cotisations définies belge (ou passifs de retraite) sont repris dans les Autres passifs. Ils ont trait aux obligations au titre des rentes de retraite et de survie, des prestations de préretraite et des régimes et rentes similaires.
Les obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies sont calculées à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service ouvrant des droits supplémentaires aux prestations de retraite.
Des évaluations actuarielles sont effectuées lors de chaque période de reporting. Les passifs liés aux régimes à prestations définies sont actualisés sur la base de taux correspondant à ceux d'obligations d'entreprises de qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et assorties d'une échéance similaire à celle des passifs de retraite concernés.
Les variations des passifs/actifs nets liés aux régimes de retraite à prestations définies, à l'exception des variations de trésorerie, sont classées dans trois catégories principales et comptabilisées dans les charges d'exploitation (frais de service), les charges d'intérêts (frais d'intérêts nets) et les autres éléments du résultat global (réévaluations).

Revenus nets de commissions

La plupart des revenus nets de commissions entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients), car ils couvrent les services fournis par KBC à ses clients et sont en dehors du champ d'application des autres normes IFRS. Pour la comptabilisation des revenus, KBC identifie le contrat et définit les promesses (obligations de performance) dans la transaction. Les revenus sont comptabilisés uniquement lorsque KBC a satisfait à l'obligation de performance.
Une distinction est faite entre les revenus provenant de services que le client utilise simultanément lorsqu'il bénéficie des prestations et pour lesquels l'obligation de performance est remplie au fil du temps, et les revenus provenant de services pour lesquels l'obligation de performance est remplie à un moment donné.

Droits et taxes

Les pouvoirs publics peuvent soumettre KBC à différents droits et taxes. Le montant des prélèvements peut dépendre du montant des revenus (principalement des revenus d'intérêts) générés par KBC, du montant des dépôts acceptés des clients et du volume total du bilan, y compris les ajustements basés sur certains ratios spécifiques. Conformément à IFRIC 21, les droits et taxes sont comptabilisés lorsque l'événement générateur d'obligation donnant lieu à la comptabilisation du passif survient, comme stipulé dans la législation applicable. En fonction de l'événement générateur d'obligation, les droits et taxes peuvent être comptabilisés à un moment donné ou au fil du temps. La plupart des droits et taxes auxquels KBC est soumise doivent être comptabilisés à un moment donné, qui correspond généralement au début de l'exercice. KBC comptabilise les droits et taxes sous Charges d'exploitation.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu se compose de trois éléments: l'impôt payé/dû au titre de la période de reporting, le sous-provisionnement/surprovisionnement des exercices antérieurs et les variations des actifs/passifs d'impôt différé. L'impôt sur le revenu est comptabilisé soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, en fonction du mode de comptabilisation des éléments générateurs de l'impôt. Les impôts sur le revenu initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qui se rapportent à des gains/pertes comptabilisés ultérieurement dans le compte de résultat sont recyclés dans le compte de résultat au cours de la même période que celle où ces gains/pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé et courant sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation et qu'il est prévu de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs/passifs d'impôt courant

L'impôt courant au titre de la période correspond au montant devant être payé à l'administration fiscale ou à recouvrer auprès d'elle, calculé sur la base de la législation fiscale en vigueur ou de la législation fiscale dont le processus législatif est pratiquement terminé à la date du bilan.

Actifs/passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles imposables entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Ils sont évalués en utilisant les taux d'imposition qui sont pratiquement adoptés à la date de reporting et dont on s'attend à ce qu'ils soient en vigueur lors de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs auxquels ils se rapportent et qui reflètent les conséquences fiscales découlant de la manière dont l'entité s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de l'actif ou du passif sous-jacent à la date de clôture du bilan.
Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles déductibles entre la valeur comptable d'actifs ou de passifs et leur base fiscale ainsi que des reports de pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. KBC calcule les actifs d'impôts différés en vue de reporter les pertes fiscales non utilisées. Pour estimer la période pendant laquelle les pertes fiscales peuvent être imputées sur les bénéfices imposables futurs, KBC utilise des projections sur une période de huit à dix ans.
Les actifs/passifs d'impôts différés liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés directement dans le goodwill.
Les actifs/passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (en ce compris les frais d'acquisition directement imputables) sont comptabilisées initialement à leur coût. Pour les périodes de reporting suivantes, KBC valorise les immobilisations corporelles au coût initial minoré du cumul des amortissements et des réductions de valeur. Les taux de dépréciation sont déterminés en fonction de la durée de vie économique estimée des actifs et sont appliqués conformément à la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment où les actifs sont disponibles pour être utilisés. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées après leur cession ou lorsque l'utilisation de l'actif concerné cesse de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Les gains ou pertes constatés lors de la décomptabilisation sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de la période au cours de laquelle la décomptabilisation survient.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de réduction de valeur lorsqu'il existe un signe que l'actif a pu perdre de sa valeur.

Les charges d'amortissement, les réductions de valeur et les plus/moins-values de cession sont comptabilisés en Charges d'exploitation dans le compte de résultat, sauf en ce qui concerne les actifs loués dans le cadre de contrats de location simple (KBC agissant en tant que bailleur), dont les coûts sont comptabilisés sous la rubrique Autres revenus nets.

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier construit, acheté ou acquis par KBC dans le cadre d'un contrat de location, qui est détenu dans le but de percevoir des loyers ou de réaliser une plus-value plutôt que d'être utilisé par KBC pour fournir des services ou à des fins administratives.
Les investissements immobiliers (y compris les coûts directement imputables) sont comptabilisés initialement à leur coût. KBC valorise les investissements immobiliers durant les périodes de reporting suivantes au coût initial minoré du cumul des amortissements et des réductions de valeur.
La charge d'amortissement est comptabilisée au poste 'Autres revenus nets' du compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le goodwill, les logiciels développés en interne, les logiciels développés par des tiers ainsi que d'autres actifs incorporels. Les immobilisations incorporelles peuvent être (i) acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir la section Regroupements d'entreprises et goodwill ci-après), (ii) acquises séparément ou (iii) générées en interne.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement les logiciels développés par des tiers) sont comptabilisées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les logiciels développés en interne) ne sont comptabilisées que si elles résultent d'un processus de développement et que KBC peut démontrer:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des immobilisations incorporelles;
- l'intention d'achever les immobilisations incorporelles et de les utiliser ou de les vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre les immobilisations incorporelles;
- la façon dont les immobilisations incorporelles généreront des avantages économiques futurs;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre les immobilisations incorporelles;
- la possibilité d'évaluer de manière fiable les dépenses attribuables aux immobilisations incorporelles au cours de leur développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées initialement sur la base des coûts de développement directement imputables à l'élaboration et au test des logiciels uniques contrôlés par KBC.
Les coûts directement imputables capitalisés au titre des logiciels développés en interne incluent les coûts liés aux employés participant au développement et les frais généraux directement imputables.
Les frais de recherche, les autres frais de développement, les coûts liés à la maintenance des logiciels et aux projets d'investissement (projets de grande envergure visant à mettre en œuvre ou à remplacer un objectif ou un modèle commercial important) qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisés en charges au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées par la suite à leur coût diminué des amortissements et réductions de valeur cumulés. L'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé comme prévu par la direction. Les logiciels sont amortis comme suit:

- Les logiciels système (logiciels achetés à l'origine et faisant partie intégrante des équipements) sont amortis au même rythme que les équipements.
- Les logiciels standard et les logiciels sur mesure développés par des tiers ou en interne sont amortis sur une durée de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment où ils sont utilisables.
- Les systèmes de base (qui comprennent généralement les outils de traitement des comptes de dépôts et des prêts et crédits, les interfaces au grand livre et les outils de reporting) sont amortis sur une durée de huit ans minimum selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Réductions de valeur des actifs non financiers

Lors de la préparation des états financiers, KBC s'assure que la valeur comptable des actifs non financiers n'excède pas la valeur qui pourrait être retirée de leur utilisation ou de leur vente ('valeur recouvrable'). Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les logiciels ne sont soumis à un test de dépréciation que s'il existe une indication objective de réduction de valeur. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et sont par ailleurs contrôlés via les indicateurs de dépréciation tous les trimestres.
Des indications de la nécessité de constater une réduction de valeur peuvent découler d'une source interne (p. ex. état de l'actif) ou d'une source externe (p. ex. nouvelle technologie ou baisse importante de la valeur de marché de l'actif).
Lorsqu'il existe un indicateur de dépréciation, KBC contrôle la valeur recouvrable de l'actif concerné, lequel est déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable à la date de reporting. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'usage d'un actif ou, si elle est plus élevée, à sa juste valeur diminuée de son coût de vente.
La valeur d'usage correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés qu'un actif ou une unité génératrice de trésorerie est supposé(e) générer.
Les réductions de valeur s'opèrent au niveau des actifs individuels, mais lorsqu'un actif individuel ne génère pas de rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de 'l'unité génératrice de trésorerie' (UGT) à laquelle l'actif ou le groupe d'actifs appartient. Une UGT s'entend du plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. KBC constitue les UGT selon son propre jugement. Ce processus s'applique principalement au goodwill comptabilisé en lien avec des acquisitions.
Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat au titre de la période au cours de laquelle elles surviennent. Une perte de valeur peut être reprise si la situation dont elle découle n'existe plus, sauf en ce qui concerne le goodwill, pour lequel les pertes de valeur ne peuvent en aucun cas être reprises. Les gains sur réductions de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées à la date de reporting si et seulement si les critères suivants sont remplis:
- Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan. Lorsque le facteur temps est important, le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actuelle nette de la meilleure estimation.
Par sa nature, une provision implique que la direction émette des jugements quant au montant et au calendrier des futures sorties économiques probables.

États financiers consolidés / États financiers intermédiaires

Toutes les entités importantes (y compris les entités structurées) sur lesquelles KBC exerce un contrôle direct ou indirect, tel que défini dans IFRS 10, sont consolidées selon la méthode de la consolidation globale. Les modifications des pourcentages de participation (ne conduisant pas à une perte de contrôle) sont comptabilisées en tant que transactions de capitaux propres. Elles n'ont aucune influence sur le goodwill ou le résultat net.

Les filiales qui ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés du fait de leur intérêt non essentiel sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, toutes les variations de juste valeur étant reprises dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des revenus de dividendes, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les sociétés importantes sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé directement ou indirectement et les investissements importants dans des entreprises associées (entreprises sur lesquelles KBC exerce une influence significative) sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Seuil de consolidation: les filiales sont effectivement incluses dans les états financiers consolidés selon la méthode de la consolidation globale si au moins deux des critères d'importance suivants sont dépassés:
- la part du groupe dans les fonds propres est de 2 500 000 euros;
- la part du groupe dans le résultat est de 1 000 000 euros (valeur absolue);
- la part du groupe dans le total du bilan est de 100 000 000 euros.

Afin d'éviter qu'un trop grand nombre d'entités soient exclues, KBC s'assure que le total du bilan combiné des entités exclues de la consolidation ne représente pas plus de 1% du total du bilan consolidé.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont traités selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, le coût de l'acquisition se compose des actifs transférés par le repreneur, des dettes reprises par le repreneur à l'ancien propriétaire de l'entité acquise et des participations émises par le repreneur. Il comprend les rémunérations contingentes. Le coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur. Aux fins de l'évaluation des participations minoritaires, KBC peut décider pour chaque regroupement d'entreprises séparément d'évaluer les participations minoritaires à leur juste valeur ou selon leur quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise. La manière dont les participations minoritaires sont évaluées à la date d'acquisition aura un impact sur la comptabilisation de l'acquisition en raison de la détermination du goodwill.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition et du montant des participations minoritaires par rapport aux montants estimés à la date d'acquisition des actifs identifiables et des passifs contractés, généralement évalués à leur juste valeur. Aux fins de la comptabilisation des acquisitions et pour déterminer le goodwill, KBC tient compte d'une période d'évaluation de maximum 1 an à compter de la date d'acquisition. La classification des actifs financiers acquis et des passifs financiers repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises dépend des faits et circonstances existant à la date d'acquisition (sauf en ce qui concerne les contrats de location et d'assurance, qui sont classés en fonction des conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents au moment de la conclusion des contrats).
Le goodwill est repris sous la rubrique Goodwill et autres immobilisations incorporelles et comptabilisé à son coût diminué des réductions de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou dès lors qu'il existe des indications objectives (externes ou internes) en ce sens. Si la comptabilisation des acquisitions n'est pas terminée du fait du non achèvement de la période d'évaluation de 12 mois, le goodwill n'est pas considéré comme définitif et n'est soumis à un test que s'il existe une indication objective d'une réduction de valeur du goodwill provisoire.
Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de KBC appelées à bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs de l'entité acquise soient imputés à ces unités. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill appartient est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur au titre du goodwill ne peuvent pas être reprises.

Effets des variations de change

La monnaie fonctionnelle et de présentation de KBC est l'euro. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux au comptant en vigueur à la date du bilan. Les écarts d'évaluation négatifs et positifs sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent au financement d'actions et d'investissements de sociétés consolidées en devises étrangères. Les éléments non monétaires, évalués à leur coût historique, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux au comptant en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les écarts de conversion sont comptabilisés conjointement avec les variations de juste valeur dans le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les revenus et dépenses en devises étrangères sont repris dans le compte de résultat au taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

Les écarts d'évaluation sont comptabilisés soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global. Les écarts d'évaluation initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qui se rapportent à des gains/pertes comptabilisés ultérieurement dans le compte de résultat sont recyclés dans le compte de résultat au cours de la même période que celle où ces gains/pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les bilans des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation au taux au comptant en vigueur à la date de reporting (à l'exception des capitaux propres, qui sont convertis au taux historique). Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice, lequel constitue la meilleure estimation du taux de change à la date de la transaction.

Transactions avec des parties liées

Une partie liée à KBC est soit une partie sur laquelle KBC exerce un contrôle ou une influence significative, soit une partie qui exerce un contrôle ou une influence significative sur KBC. KBC définit ses parties liées comme suit:
- filiales de KBC, entreprises associées et coentreprises de KBC, KBC Ancora, Cera et MRBB;
- membres de la direction générale de KBC (conseil d'administration et comité de direction de KBC Groupe SA) et leurs proches parents. Ces parties liées comprennent également les entreprises dont les membres du Conseil d'administration sont également administrateurs.

Les transactions avec les parties liées doivent être effectuées dans des conditions de pleine concurrence.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, passifs liés à des groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, passifs liés à des groupes destinés à être cédés

Les actifs ou groupes d'actifs et de passifs non courants détenus en vue de la vente sont ceux dont la valeur comptable sera recouvrée par KBC par le biais d'une transaction de vente, qui devrait être qualifiée de vente dans un délai d'un an, plutôt que par une utilisation continue. Les actifs non courants et les passifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés séparément des autres actifs et passifs dans le bilan à la fin de la période de reporting.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée désigne une composante de KBC qui a été cédée ou qui est classée comme étant détenue en vue de la vente et qui:
- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte; ou
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les résultats des activités abandonnées sont comptabilisés séparément dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global et comprennent:
- le bénéfice ou la perte après impôts des activités abandonnées; et
- le bénéfice ou la perte après impôts comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la cession des actifs ou du groupe d'actifs concernés.

Événements postérieurs à la période de reporting

Les événements postérieurs à la date de reporting sont des événements favorables ou défavorables survenant entre la date de reporting et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée. On distingue deux types d'événements postérieurs à la période de reporting:
- ceux qui attestent de situations qui existaient à la date de reporting (événements donnant lieu à des ajustements);
- ceux qui traduisent des situations survenues après la date de reporting (événements ne donnant pas lieu à des ajustements).

L'impact des événements donnant lieu à des ajustements a déjà été reflété dans la situation et la performance financières de l'exercice en cours. L'impact et les conséquences des événements ne donnant pas lieu à des ajustements sont décrits dans les notes aux états financiers.

Principaux cours de change utilisés*

	Taux de change au 31-12-2025		Moyenne de taux de change en 2025	
	1 EUR = ... devise	Variation par rapport au/à 31-12-2024 Positive: appréciation face à l'EUR Négative: dépréciation face à l'EUR	1 EUR = ... devise	Variation par rapport au/à la moyenne de 2024 Positive: appréciation face à l'EUR Négative: dépréciation face à l'EUR
CZK	24,237	+4%	24,693	+2%
HUF	385,15	+7%	397,69	-0%

* Chiffres arrondis.

Annexe 1.3: Estimations importantes et jugements significatifs

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés et de l'application des méthodes comptables de KBC, la direction doit porter des jugements et faire des estimations ou suppositions qui ont un impact sur les montants de l'actif, du passif, des produits et des coûts rapportés. Une certaine dose d'incertitude est inhérente à la majorité des montants rapportés. Les estimations se fondent sur l'expérience et les suppositions dont la direction de KBC estime qu'elles sont raisonnables à l'instant où le rapport annuel est préparé.

L'ajustement des estimations comptables est acté au cours de la période où celles-ci sont revues et pour chaque période consécutive qui en est affectée. Vous trouverez notamment dans les annexes suivantes les estimations et jugements importants dans l'application des bases utilisées pour le rapport financier les plus déterminants pour les montants repris dans les comptes annuels consolidés: 1.4, 3.3, 3.6, 3.9, 3.11, 4.2, 4.4 à 4.8 inclus, 5.2, 5.5 à 5.7 inclus, 5.9, 6.1 et 6.6.

Annexe 1.4: Informations liées au climat

Le développement durable et le soutien à la transition vers une société plus durable et plus résiliente - y compris l'attention portée au climat - sont des composantes essentielles de notre stratégie d'entreprise et de nos activités au quotidien. Nous avons mis en place une approche du développement durable solide afin de garantir l'intégration de cette stratégie en matière de durabilité dans l'ensemble de notre groupe. Cela implique une responsabilité au plus haut niveau et couvre tous les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans la mesure où le développement durable est fortement ancré dans nos activités quotidiennes, il n'est pas pertinent d'isoler l'impact financier des investissements liés à la durabilité. Nous tenons à souligner que:

- KBC intègre les opportunités liées à la durabilité et les coûts qui y sont associés dans le cadre de son budget global annuel;
- en tant qu'organisme financier, KBC est soumis à une réglementation stricte en matière de durabilité et nous mettons en œuvre les ressources nécessaires pour satisfaire à ces exigences réglementaires;
- KBC a en outre pris un certain nombre d'engagements volontaires pour lesquels des mesures appropriées sont adoptées et des ressources déployées;
- KBC suit une politique environnementale stricte avec son portefeuille de crédits, d'investissements et d'assurances. Nous avons par ailleurs défini des objectifs climatiques ambitieux pour les secteurs et produits les plus importants de notre portefeuille de crédits, ainsi que dans notre portefeuille d'investissement. Nous travaillons main dans la main avec nos clients à la réalisation de ces objectifs. De même, nous collaborons activement avec les sociétés dans lesquelles nous investissons afin de réduire les répercussions sur le climat;
- En ce qui concerne sa propre empreinte directe, KBC prend les mesures nécessaires, en particulier sur le plan des installations (bâtiments) et de la mobilité, afin d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, nous arrivons à être climatiquement neutres grâce à la compensation de nos propres émissions résiduelles.

Vous trouverez ci-dessous les informations et autres sections du rapport annuel qui font directement ou indirectement référence au climat et/ou aux risques climatiques ou à la durabilité en général.

Dans le Rapport du Conseil d'administration:

- Notre modèle d'entreprise, sous 'Notre création de valeur'
- Notre modèle d'entreprise, sous 'Nos principaux défis'
- Notre stratégie, sous 'Notre rôle dans la société'
- Nos divisions, pour chaque pays sous 'Rôle dans la société'
- Déclaration relative à la durabilité

Dans les Comptes annuels consolidés (dans chaque cas dans les explications sous les tableaux)

- Annexe 3.9: Réductions de valeur
- Annexe 4.1: Instruments financiers par portefeuille et par produit
- Annexe 5.4: Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- Annexe 5.5: Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- Annexe 5.9: Engagements de pensions
- Annexe 6.2: Leasing

Au moment de rédiger le reporting financier, il a été tenu compte de l'incidence financière des risques liés au climat, dans le cadre des normes IFRS. Il s'agit principalement de risques indirects auxquels KBC est exposée notamment par le biais de ses portefeuilles de crédits, d'investissements et d'assurances. Les risques forment une source d'incertitude significative à la rédaction du reporting financier à moyen et long terme. Cela s'explique d'une part par le fait que les conséquences du changement climatique sur nos portefeuilles actuels sont difficiles à estimer, et d'autre part par le fait que l'on ne sait pas dans quelle mesure les actions et les plans d'atténuation de notre impact climatique (principalement indirect) dans les portefeuilles futurs (voir Déclaration relative à la durabilité) auront des implications financières. En ce qui concerne les objectifs fixés par KBC, on peut s'attendre à ce qu'ils puissent influencer la situation et les performances financières de KBC. En ce qui concerne les objectifs en matière d'octroi de crédits (octroi de crédits pour les énergies renouvelables et réduction de l'intensité en gaz à effet de serre des prêts), en particulier, cela peut, dans un premier temps, avoir un effet négatif sur les revenus d'intérêts réalisés sur les crédits, possiblement via un impact sur les marges (mais avec des crédits qui satisfont toujours au test SPPI) et/ou la production, ce qui, par la suite, pourrait être compensé par des pertes de crédit plus limitées étant donné la plus grande robustesse du portefeuille vis-à-vis des risques liés au climat. Dans l'assurance également, les risques liés au climat représentent une incertitude significative à moyen et long terme pour l'estimation de l'évolution des réserves à détenir, principalement dans les assurances non vie.

2.0 Annexes relatives à l'information par segment

Annexe 2.1: Segmentation selon la structure de direction

Vous trouverez de plus amples informations sur la structure de direction du groupe et les résultats par segment au chapitre Nos divisions (le commissaire n'a pas audité le présent chapitre). Conformément à l'IFRS 8, KBC a identifié le Comité de Direction et le Conseil d'administration du groupe comme chief operating decision makers, responsables de l'attribution des ressources et de l'évaluation des performances des différentes composantes de l'entreprise. Les segments opérationnels sont basés sur les rapports financiers internes remis à ces organes de gestion et sur l'emplacement des activités de l'entreprise, ce qui débouche sur une segmentation géographique.

Les trois segments opérationnels sont (de manière simplifiée):
- division Belgique (toutes les activités en Belgique),
- division République tchèque (toutes les activités en République tchèque),
- division Marchés internationaux (activités en Hongrie, en Slovaquie et en Bulgarie, rapportés ensemble conformément à la norme IFRS 8.16).

Il existe en outre, à des fins de reporting, un Centre de groupe (résultats du holding, éléments non attribués aux autres divisions, résultats des sociétés/activités à céder).

Rapport par segment

- Les organes de gestion analysent les performances des segments selon une série de critères, le Résultat après impôts étant le principal indicateur de résultat. Les données relatives aux segments sont entièrement basées sur l'IFRS, sans adaptations.
- Une société du groupe est en principe entièrement attribuée au même segment/à la même division. Des exceptions ne sont consenties que pour les charges qui ne sont pas attribuables de manière univoque à un segment déterminé, telles que les frais d'arrérages des prêts subordonnés (mentionnés sous Centre de groupe).
- Les coûts de financement des participations sont attribués au Centre de groupe. Les coûts de financement éventuels relatifs au leveraging au niveau de KBC Groupe SA sont également repris dans le Centre de groupe.
- Les transactions entre segments sont présentées at arm's length.
- Dans l'information par segment, les revenus nets d'intérêts sont mentionnés sans répartition en revenus d'intérêts et charges d'intérêts, ce qui est autorisé par les normes IFRS. La majorité des produits des segments consiste en effet en intérêts et le management se base surtout sur les revenus nets d'intérêts pour l'évaluation et la gestion des divisions.
- Aucune information n'est fournie à propos des produits de la vente aux clients externes, par groupe de produits ou services, étant donné que les informations au niveau consolidé sont établies surtout par division, et non par groupe de clients ou de produits.

Annexe 2.2: Résultats par segment

2025 (en millions d'EUR)	Division Belgique	Division République tchèque	Division Marchés internationaux	*Hongrie*	*Slovaquie*	*Bulgarie*	Centre de groupe	Total
Revenus nets d'intérêts	3 584	1 408	1 344	*599*	*287*	*458*	-271	6 065
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	1 910	677	603	*220*	*117*	*266*	11	3 201
Non vie	*1 603*	*567*	*527*	*196*	*92*	*240*	*11*	*2 709*
Vie	*307*	*110*	*76*	*24*	*26*	*26*	*0*	*492*
Revenus de dividendes	72	1	1	*0*	*0*	*1*	3	77
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)	-337	96	56	*43*	*15*	*-1*	22	-163
Revenus nets de commissions	1 810	376	606	*345*	*91*	*170*	-3	2 789
Autres revenus nets	233	5	17	*1*	*9*	*7*	-25	230
TOTAL DES PRODUITS	7 273	2 562	2 627	*1 208*	*519*	*899*	-263	12 200
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)[a]	-2 605	-870	-1 054	*-543*	*-255*	*-256*	-178	-4 706
Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	*-2 571*	*-965*	*-887*	*-333*	*-273*	*-281*	*-177*	*-4 599*
Total des taxes bancaires et d'assurance	*-356*	*-24*	*-283*	*-259*	*-10*	*-14*	*-4*	*-666*
Moins: charges d'exploitation affectées aux charges des services d'assurance	*322*	*119*	*116*	*49*	*29*	*38*	*3*	*559*
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-1 487	-523	-498	*-199*	*-100*	*-199*	-3	-2 512
Dont commissions d'assurance versées	*-258*	*-93*	*-76*	*-15*	*-16*	*-46*	*-1*	*-429*
Non vie	*-1 317*	*-466*	*-450*	*-185*	*-82*	*-183*	*-3*	*-2 235*
Dont: charges liées aux sinistres Non vie	*-875*	*-278*	*-251*	*-93*	*-49*	*-108*	*0*	*-1 404*
Vie	*-171*	*-57*	*-48*	*-14*	*-19*	*-16*	*0*	*-276*
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-51	-22	-16	*0*	*-6*	*-10*	14	-75
Réductions de valeur	-192	-51	-99	*-20*	*-21*	*-58*	8	-334
Dont sur actifs financiers (AC et FVOCI)	*-175*	*-44*	*-64*	*-6*	*-7*	*-51*	*10*	*-273*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	7	-1	1	*0*	*0*	*1*	0	6
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 944	1 095	962	*447*	*137*	*377*	-421	4 580
Impôts	-793	-171	-148	*-63*	*-30*	*-55*	103	-1 010
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	*0*	*0*	*0*	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	2 151	923	814	*384*	*107*	*322*	-318	3 570
Attribuable à des participations minoritaires	0	1	0	*0*	*0*	*0*	0	1
Attribuable aux actionnaires de la société mère	**2 151**	**922**	**814**	***384***	***107***	***322***	**-318**	**3 568**
[a] Dont éléments sans effet de trésorerie	-50	-122	-128	*-73*	*-26*	*-28*	-99	-399
Amortissements sur actifs immobilisés	*-53*	*-120*	*-128*	*-73*	*-26*	*-29*	*-100*	*-402*
Autres	*3*	*-2*	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*3*
Acquisition d'immobilisations*	759	353	216	*110*	*69*	*37*	189	1 518

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

2024 (en millions d'EUR)	Division Belgique	Division République tchèque	Division Marchés internationaux	*Hongrie*	*Slovaquie*	*Bulgarie*	Centre de groupe	Total
Revenus nets d'intérêts	3 305	1 298	1 290	*571*	*276*	*443*	-319	5 574
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	1 805	585	541	*203*	*108*	*229*	14	2 945
Non vie	*1 501*	*485*	*481*	*184*	*87*	*210*	*14*	*2 482*
Vie	*303*	*100*	*60*	*20*	*21*	*19*	*0*	*463*
Revenus de dividendes	50	1	1	*0*	*0*	*1*	4	57
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)	-343	72	55	*52*	*5*	*-2*	48	-168
Revenus nets de commissions	1 684	352	546	*302*	*88*	*156*	-4	2 578
Autres revenus nets	201	3	-6	*-24*	*9*	*9*	-17	181
TOTAL DES PRODUITS	6 702	2 312	2 427	*1 104*	*485*	*837*	-273	11 167
Charges d'exploitation (hors charges directement attribuables à l'assurance)[a]	-2 496	-854	-1 041	*-493*	*-267*	*-280*	-175	-4 565
Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	*-2 514*	*-924*	*-857*	*-302*	*-261*	*-294*	*-178*	*-4 474*
Total des taxes bancaires et d'assurance	*-285*	*-40*	*-300*	*-245*	*-34*	*-21*	*1*	*-623*
Moins: charges d'exploitation affectées aux charges des services d'assurance	*303*	*110*	*117*	*54*	*28*	*35*	*2*	*532*
Charges des services d'assurance avant réassurance cédée	-1 449	-531	-493	*-206*	*-113*	*-175*	-2	-2 475
Dont commissions d'assurance versées	*-242*	*-73*	*-68*	*-13*	*-13*	*-41*	*-1*	*-383*
Non vie	*-1 247*	*-477*	*-454*	*-192*	*-99*	*-163*	*-2*	*-2 179*
Dont: charges liées aux sinistres Non vie	*-837*	*-318*	*-260*	*-97*	*-67*	*-95*	*1*	*-1 414*
Vie	*-203*	*-54*	*-39*	*-13*	*-14*	*-12*	*0*	*-296*
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-63	61	1	*8*	*3*	*-10*	-17	-17
Réductions de valeur	-260	31	-7	*-6*	*17*	*-18*	-12	-248
Dont sur actifs financiers (AC et FVOCI)	*-246*	*34*	*25*	*23*	*18*	*-16*	*-12*	*-199*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	80	0	0	*0*	*0*	*0*	0	80
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 513	1 019	888	*407*	*125*	*355*	-479	3 941
Impôts	-667	-161	-137	*-62*	*-24*	*-51*	439	-527
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	*0*	*0*	*0*	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 846	858	751	*345*	*101*	*304*	-40	3 414
Attribuable à des participations minoritaires	-1	0	0	*0*	*0*	*0*	0	-1
Attribuable aux actionnaires de la société mère	**1 846**	**858**	**751**	***345***	***101***	***304***	**-40**	**3 415**
[a] Dont éléments sans effet de trésorerie	-54	-118	-119	*-62*	*-25*	*-31*	-89	-380
Amortissements sur actifs immobilisés	*-53*	*-120*	*-119*	*-62*	*-25*	*-32*	*-90*	*-382*
Autres	*-1*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*
Acquisition d'immobilisations*	829	320	225	*125*	*54*	*45*	157	1 530

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Annexe 2.3: Informations par segment

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par segment de plusieurs produits importants du bilan.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division République tchèque	Division Marchés internationaux	*Hongrie*	*Slovaquie*	*Bulgarie*	Centre de groupe	Total
BILAN AU 31-12-2025								
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	174 008	56 800	36 231	*10 920*	*9 736*	*15 575*	21 730	288 769
Dépôts à vue (y compris les dépôts spéciaux et autres dépôts)	*63 401*	*25 220*	*26 932*	*7 467*	*5 864*	*13 601*	*0*	*115 552*
Dépôts à terme	*21 813*	*8 220*	*7 183*	*2 624*	*2 629*	*1 930*	*0*	*37 216*
Comptes d'épargne	*62 588*	*20 812*	*1 687*	*770*	*873*	*44*	*0*	*85 088*
Bons de caisse	*12*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12*
Titres de créance	*26 194*	*2 548*	*429*	*58*	*371*	*0*	*21 730*	*50 901*
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	130 585	43 984	34 043	*8 118*	*13 000*	*12 925*	0	208 612
Prêts à terme	*69 897*	*14 240*	*13 211*	*3 420*	*4 053*	*5 738*	*0*	*97 348*
Prêts hypothécaires	*48 536*	*22 259*	*13 564*	*2 474*	*7 225*	*3 865*	*0*	*84 358*
Autres	*12 151*	*7 485*	*7 269*	*2 224*	*1 723*	*3 321*	*0*	*26 905*
Dettes de contrats d'investissement	16 998	0	0	*0*	*0*	*0*	0	16 998
Dettes des contrats d'assurance	14 713	1 277	1 412	*479*	*256*	*677*	21	17 423
Non vie	*2 423*	*446*	*424*	*141*	*79*	*204*	*21*	*3 314*
Vie	*12 289*	*831*	*989*	*338*	*177*	*473*	*0*	*14 109*
BILAN AU 31-12-2024								
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	164 483	52 709	32 832	9 607	9 360	13 865	21 063	271 087
Dépôts à vue (y compris les dépôts spéciaux et autres dépôts)	*61 493*	*24 234*	*24 363*	*6 570*	*5 670*	*12 123*	*0*	*110 090*
Dépôts à terme	*27 584*	*8 821*	*6 562*	*2 320*	*2 499*	*1 742*	*0*	*42 966*
Comptes d'épargne	*55 297*	*17 636*	*1 507*	*684*	*823*	*0*	*0*	*74 440*
Bons de caisse	*1 250*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 250*
Titres de créance	*18 858*	*2 018*	*400*	*33*	*367*	*0*	*21 063*	*42 340*
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	123 887	38 338	29 842	6 857	11 887	11 098	0	192 067
Prêts à terme	*65 606*	*13 433*	*11 716*	*3 103*	*3 499*	*5 113*	*0*	*90 755*
Prêts hypothécaires	*46 297*	*20 028*	*11 735*	*1 937*	*6 729*	*3 068*	*0*	*78 059*
Autres	*11 984*	*4 877*	*6 391*	*1 817*	*1 659*	*2 916*	*0*	*23 253*
Dettes de contrats d'investissement	15 671	0	0	0	0	0	0	15 671
Dettes des contrats d'assurance	14 562	1 248	1 281	428	249	605	19	17 111
Non vie	*2 371*	*413*	*382*	*119*	*75*	*188*	*19*	*3 186*
Vie	*12 191*	*835*	*899*	*308*	*174*	*417*	*0*	*13 925*

3.0 Annexes relatives au compte de résultat

Annexe 3.1: Revenus nets d'intérêts

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	6 065	5 574
Revenus d'intérêts	17 349	19 746
Revenus d'intérêts sur instruments financiers calculés selon le taux d'intérêt effectif		
Actifs financiers au coût amorti	*9 595*	*9 803*
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*737*	*507*
Dérivés de couverture	*5 055*	*6 011*
Passifs financiers (taux négatifs)	*2*	*5*
Autres	*949*	*1 580*
Revenus d'intérêts sur autres instruments financiers		
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction	*96*	*70*
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*915*	*1 770*
Dont couvertures économiques	*684*	*1 566*
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*0*	*0*
Charges d'intérêts	-11 284	-14 172
Charges d'intérêts sur instruments financiers calculés selon le taux d'intérêt effectif		
Passifs financiers au coût amorti	*-5 516*	*-6 565*
Dérivés de couverture	*-5 083*	*-5 903*
Actifs financiers (taux négatifs)	*-1*	*-1*
Autres	*-5*	*-5*
Charges d'intérêts sur autres instruments financiers		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*-650*	*-1 641*
Dont couvertures économiques	*-606*	*-1 596*
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*-38*	*-62*
Charges nettes d'intérêts relatives aux régimes à prestations définies	*10*	*5*

- Revenus d'intérêts sur instruments financiers calculés selon le taux d'intérêt effectif, autres: sont principalement liés aux intérêts sur les avoirs auprès des banques centrales. Ces avoirs auprès des banques centrales sont principalement financés à l'aide de passifs à court terme, comme les certificats de dépôt et les mises en pension. Les charges d'intérêt y liées sont comptabilisées sous les charges d'intérêt relatives aux passifs financiers au coût amorti. La marge d'intérêt sur cette activité est limitée, et les revenus nets d'intérêts le sont donc également.
- Plusieurs banques centrales dans nos pays stratégiques ont décidé ces dernières années d'adapter les réserves minimales requises et la commission sur ces réserves. Une décision qui a eu une incidence négative sur nos revenus nets d'intérêts de 164 millions d'euros environ en 2025 (190 millions d'euros en 2024).

Annexe 3.2: Revenus de dividendes

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	77	57
Instruments de capitaux propres obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction	0	2
Instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction	29	15
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	48	39

Annexe 3.3: Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	-163	-168
Ventilation du total selon le type et portefeuille IFRS		
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (y compris les réévaluations de change)	170	173
Instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction	*564*	*1 679*
Instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les intérêts sur les produits dérivés de couverture non ALM et les fluctuations de la valeur de marché de tous les instruments)	*328*	*202*
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*-510*	*-1 598*
Réévaluations de change	*-108*	*108*
Résultats du traitement des transactions de couverture	*-104*	*-219*
Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis)	-333	-341
Répartition des transactions de couverture		
Micro-couvertures de juste valeur	-5	11
Variations de juste valeur des instruments couverts	*-468*	*-269*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*462*	*281*
Couvertures des flux de trésorerie	41	0
Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace	*41*	*0*
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère, part inefficace	0	0
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	10	2
Variations de juste valeur des instruments couverts	*-772*	*469*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*781*	*-467*
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture à la juste valeur	-57	-131
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture de flux de trésorerie	-92	-101
Ventilation du total en fonction du driver		
Salle des marchés	246	294
Variation de valeur des produits dérivés utilisés à des fins de gestion du bilan et autres	-132	-189
Ajustements de la valeur de marché (xVA)	-3	-24
Résultat des investissements relatifs aux contrats d'assurance de la branche 23 sous la norme IFRS 17 et Produits et charges financiers de l'assurance	-274	-249

- Le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les Produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) sont présentés ensemble. Ainsi, la variation de la juste valeur des passifs de la branche 23 sous IFRS 17 (variable fee approach) comptabilisée dans les Produits et charges financiers d'assurance est compensée par la variation de la juste valeur des actifs sous-jacents de la branche 23 comptabilisée dans le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le montant restant comprend principalement les intérêts courus dans les Produits et charges financiers de l'assurance (voir Annexe 3.6).
- Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (y compris les réévaluations de change): la baisse du résultat net des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction est principalement liée à l'évaluation d'actifs concernant des contrats d'investissement (branche 23). L'évaluation des dettes concernant ces mêmes contrats d'investissement explique également le résultat net moins négatif des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Dérivés de couverture ALM (comptabilisés dans la comptabilité de couverture): les intérêts de ces dérivés de couverture sont repris sous les Revenus nets d'intérêts. Les variations de juste valeur de ces dérivés de couverture, à l'exception de ceux auxquels s'applique une relation de couverture de flux de trésorerie efficace, sont indiquées sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est également important de souligner que les variations de juste valeur des actifs couverts dans le cadre d'une transaction de couverture de la juste valeur sont reprises au même poste et qu'un prélèvement est effectué ici dans la mesure où il s'agit d'une couverture efficace. Les dérivés de couverture ALM qui ne figurent pas dans la comptabilité de couverture (et qui sont donc classés parmi les instruments de trading) se conforment aux mêmes principes, à ceci près que la plupart des actifs concernés ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire marked-to-market).
- Bénéfices jour 1: lorsque le prix de transaction sur un marché non actif diffère de la juste valeur des autres transactions de marché observables dans le même instrument ou de la juste valeur basée sur une technique d'évaluation dont les variables ne comportent que des données de marché observables, la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (un bénéfice jour 1) est inscrite au compte de résultat. Si cela n'est pas le cas (donc, si les variables ne comportent pas uniquement des données de marché observables), le bénéfice jour 1 est réservé et inscrit au compte de résultat pendant la durée et au plus tard à l'échéance finale de l'instrument financier. Ces bénéfices jour 1 concernent des montants limités.
- L'activité de change comprend les résultats de change réalisés et non réalisés (en cas de réévaluation de l'actif et du passif monétaire), indépendamment du portefeuille IFRS, à l'exception de l'actif et du passif financier qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour lesquels la réévaluation est reprise dans la fluctuation de valeur réelle. Notez que les pertes et bénéfices de change (non réalisés) sur les passifs résultant des contrats d'assurance sont repris sous les produits et charges financiers d'assurance (pour les contrats d'assurance émis).
- Efficacité des couvertures: l'efficacité est déterminée sur la base des méthodes suivantes:
  - Pour les micro-couvertures de juste valeur, la méthode dollar offset est utilisée sur une base trimestrielle, les variations de la juste valeur de la position couverte et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture devant se compenser mutuellement dans une fourchette de 80% à 125%.
  - Pour les couvertures des flux de trésorerie, l'instrument de couverture désigné est comparé avec une couverture parfaite des flux de trésorerie couverts. Cette comparaison est prospective (par le biais de la mesure de la BPV) et rétrospective (comparaison de la juste valeur de l'instrument de couverture désigné avec la couverture parfaite). L'efficacité des deux tests doit se situer dans une fourchette de 80% à 125%.
  - Pour les transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, l'efficacité est évaluée selon les règles prescrites dans la version européenne de la norme IAS 39 (carve-out). Les normes IFRS ne permettent pas d'indiquer des positions nettes comme des positions couvertes, mais elles autorisent toutefois d'attribuer les instruments de couverture à la position brute des actifs (ou éventuellement la position brute des passifs). Concrètement, le volume d'actifs (ou de passifs) dans chaque tranche d'échéance doit être supérieur au volume des instruments de couverture attribué à cette même tranche d'échéance.

Annexe 3.4: Revenus nets de commissions

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	2 789	2 578
Commissions perçues	3 525	3 253
Commissions versées	-736	-675
Ventilation selon le type		
Services de gestion de fortune	1 548	1 421
Commissions perçues	*1 597*	*1 478*
Commissions versées	*-48*	*-57*
Services bancaires	1 187	1 108
Commissions perçues	*1 869*	*1 721*
Commissions versées	*-683*	*-613*
Autres	54	49
Commissions perçues	*59*	*54*
Commissions versées	*-5*	*-5*

- La ligne Services de gestion de fortune comprend les commissions de gestion, les commissions d'entrée et de distribution pour les fonds d'investissement et les assurances vie de la branche 23 sous la norme IFRS 9. La ligne Services bancaires comprend les commissions de crédit et liées aux garanties, les commissions pour le Transfert de risque significatif (SRT, voir Annexe 4.1), les commissions pour les paiements, les revenus de réseau, les commissions liées aux titres, les commissions de distribution versées pour produits bancaires et les commissions pour autres services bancaires. Les commissions de distribution versées pour produits d'assurance (Vie et Non vie sous la norme IFRS 17) sont présentées sous Charges au titre d'activités d'assurance avant réassurance cédée (voir Annexe 3.6). La ligne Autres comprend les commissions de distribution d'assureurs tiers (pas sous la norme IFRS 17) et les revenus de plateformisation.
- La grande majorité des provisions liées à l'octroi de crédits est reprise sous Revenus nets d'intérêts (dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif).

Annexe 3.5: Autres revenus nets

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	230	181
Dont des plus- ou moins-values consécutives aux éléments suivants:		
la vente d'actifs financiers au coût amorti	*-30*	*-36*
la vente de titres de créances FVOCI	*2*	*2*
le rachat de passifs financiers au coût amorti	*-4*	*0*
Autres, parmi lesquels:	261	215
produits des activités de leasing opérationnelles	*669*	*643*
coûts des activités de leasing opérationnelles	*-535*	*-523*
produits du Groupe VAB	*195*	*190*
coûts du Groupe VAB	*-152*	*-143*
litiges	*0*	*-28*

- Litiges en 2024: concerne principalement la Hongrie.

Annexe 3.6: Résultats du pôle assurance

Annexe 3.6.1: Rentabilité de l'activité d'assurance – compte de résultat

- Contrairement au compte de résultat du groupe, les chiffres sont présentés avant élimination des transactions entre les entités bancaires et d'assurance du groupe (résultats relatifs aux contrats d'assurance qui ont été conclus entre les entités bancaires et les entités d'assurance au sein du groupe, intérêts que les compagnies d'assurance ont reçus sur les dépôts placés auprès des entités bancaires, commissions payées par les entités d'assurance aux agences bancaires pour la vente d'assurances, etc.), afin de donner une image plus fidèle de la rentabilité des activités d'assurance.
- Parmi les rubriques de l'Annexe 3.6.1, seuls les postes Revenus des activités d'assurance, Charges des services d'assurance, Produits et charges financiers de l'assurance et Résultat net de la réassurance cédée sont présentés à des lignes séparées du compte de résultat (avec un léger ajustement lié à l'élimination des transactions interentreprises entre les entités bancaires et d'assurance). Dans le cadre de notre concept de bancassurance intégrée, tous les autres postes d'assurance sont comptabilisés conjointement avec les activités bancaires du groupe dans le compte de résultat et dans les notes y afférentes.

(en millions d'EUR)	Vie	*Dont participation directe à l'activité Vie (VFA)*	Non vie	Non-technique	Total
2025					
Résultat des services d'assurance	216	*13*	484	–	700
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	*493*	*29*	*2 721*	–	*3 214*
Charges des services d'assurance	*-276*	*-16*	*-2 237*	–	*-2 514*
Dont Charges liées aux sinistres Non vie	–	–	*-1 406*	–	*-1 406*
Résultat des investissements et produits et charges financiers d'assurance	133	*0*	66	21	220
Résultat des investissements	418	*59*	114	21	553
Revenus nets d'intérêts	*337*	*0*	*106*	*9*	*452*
Revenus de dividendes	*20*	*0*	*7*	*8*	*36*
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*58*	*59*	*-1*	*3*	*60*
Autres revenus nets	*3*	*0*	*2*	*2*	*6*
Réductions de valeur	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Produits et charges financiers de l'assurance, avant réassurance	-285	*-59*	-48	–	-333
Accroissement des intérêts	*-227*	–	*-49*	–	*-275*
Effet des changements au niveau des hypothèses financières et des variations de change	*0*	*0*	*1*	–	*1*
Variations de la juste valeur des passifs des contrats de la branche 23 sous IFRS 17	*-59*	*-59*	–	–	*-59*
Résultat net des assurances et des investissements avant réassurance	**349**	***13***	**550**	**21**	**920**
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-3	–	-72	–	-75
Primes versées au réassureur	*-37*	–	*-107*	–	*-144*
Commissions perçues	*0*	–	*9*	–	*9*
Montants recouvrables auprès du réassureur	*35*	–	*28*	–	*62*
Total des produits et charges financiers de réassurance	*0*	–	*-1*	–	*-2*
Résultat net des assurances et des investissements après réassurance	**346**	***13***	**478**	**21**	**845**
Produits et charges non directement attribuables	30	*-2*	-59	20	-9
Revenus nets de commissions	*84*	*0*	*-2*	*33*	*115*
Autres revenus nets	–	–	–	*75*	*75*
Charges d'exploitation (taxes bancaires et d'assurance comprises)	*-53*	*-2*	*-57*	*-80*	*-190*
Réductions de valeur – autres	*0*	*0*	*0*	*-8*	*-9*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	*0*	*0*
Impôts	–	–	–	-191	-191
Résultat après impôts	**376**	***11***	**419**	**-150**	**645**
Attribuable à des participations minoritaires	–	–	–	–	–
Attribuable aux actionnaires de la société mère	**–**	**–**	**–**	**–**	**645**

(en millions d'EUR)	Vie	*Dont participation directe à l'activité Vie (VFA)*	Non vie	Non-technique	Total
2024					
Résultat des services d'assurance	168	*10*	310	–	478
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	*463*	*24*	*2 492*	–	*2 955*
Charges des services d'assurance	*-296*	*-14*	*-2 181*	–	*-2 477*
Dont Charges liées aux sinistres Non vie	–	–	*-1 416*	–	*-1 416*
Résultat des investissements et produits et charges financiers d'assurance	150	*2*	55	8	213
Résultat des investissements	446	*92*	100	8	554
Revenus nets d'intérêts	*325*	*0*	*91*	*1*	*417*
Revenus de dividendes	*22*	*0*	*4*	*7*	*34*
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*92*	*92*	*0*	*0*	*92*
Autres revenus nets	*4*	*0*	*4*	*1*	*9*
Réductions de valeur	*2*	*0*	*1*	*0*	*2*
Produits et charges financiers de l'assurance, avant réassurance	-296	*-91*	-45	–	-341
Accroissement des intérêts	*-204*	–	*-46*	–	*-250*
Effet des changements au niveau des hypothèses financières et des variations de change	*-2*	*0*	*1*	–	*-1*
Variations de la juste valeur des passifs des contrats de la branche 23 sous IFRS 17	*-91*	*-91*	–	–	*-91*
Résultat net des assurances et des investissements avant réassurance	**317**	***12***	**365**	**8**	**691**
Résultat net des contrats de réassurance détenus	-4	–	-13	–	-17
Primes versées au réassureur	*-36*	–	*-121*	–	*-157*
Commissions perçues	*9*	–	*11*	–	*20*
Montants recouvrables auprès du réassureur	*23*	–	*99*	–	*122*
Total des produits et charges financiers de réassurance	*0*	–	*-1*	–	*-2*
Résultat net des assurances et des investissements après réassurance	**313**	***12***	**352**	**8**	**674**
Produits et charges non directement attribuables	23	*-2*	-56	16	-17
Revenus nets de commissions	*75*	*0*	*-2*	*28*	*102*
Autres revenus nets	–	–	–	*80*	*80*
Charges d'exploitation (taxes bancaires et d'assurance comprises)	*-51*	*-2*	*-53*	*-91*	*-196*
Réductions de valeur – autres	*-1*	*0*	*-1*	*0*	*-3*
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	*0*	*0*
Impôts	–	–	–	-142	-142
Résultat après impôts	**336**	***10***	**296**	**-117**	**515**
Attribuable à des participations minoritaires	–	–	–	–	–
Attribuable aux actionnaires de la société mère	**–**	**–**	**–**	**–**	**515**

- La colonne Dont participation directe à l'activité Vie (VFA) correspond aux résultats de contrats de la branche 23 à long terme en Europe centrale et orientale, qui ont été comptabilisés selon la norme IFRS 17.
- Le poste Produits et charges financiers de l'assurance, avant réassurance inclut les éléments suivants:
  - Accroissement des intérêts sur les passifs d'assurance selon la norme IFRS 17, qui est compensé par le résultat des investissements sur les actifs auxquels sont adossés ces passifs.
  - Variations de la juste valeur des passifs sous-jacents des contrats évaluées dans le cadre de la VFA, qui représentent les variations de la juste valeur des passifs de la branche 23 comptabilisées selon la norme IFRS 17 (Variable Fee Approach), avec l'effet de compensation sur la variation de la juste valeur des actifs sous-jacents de la branche 23 dans le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir également l'Annexe 3.3).
- Non-technique: contient les résultats de filiales hors assurances telles que le Groupe VAB et ADD. Ces résultats sont inclus dans la note relative aux activités d'assurance puisqu'ils se réfèrent à des filiales de KBC Assurances (mais comme ils ne peuvent pas être affectés à la rubrique Vie ou Non vie, ils sont intégrés dans le compte Non-technique). Le compte Non-technique contient également les revenus d'investissement des fonds propres (c'est-à-dire essentiellement les revenus d'intérêts des obligations) et l'impôt sur le revenu.
- En 2025, le résultat des activités d'assurances dommages a été influencé de façon positive par une forte croissance des revenus de l'assurance (+229 millions d'euros) dans tous les pays, mais surtout en Belgique et en République tchèque, sous l'effet à la fois de la croissance des volumes et des hausses de taux. On note également un impact légèrement positif de la

baisse des charges liées aux sinistres (+10 millions d'euros). Cela s'explique notamment par l'impact plus faible des tempêtes, principalement en République tchèque (tempête Boris en 2024) et en Belgique, pour un montant de -21 millions d'euros avant réassurance ou -16 millions d'euros après réassurance. Par ailleurs, on a noté l'an dernier l'impact négatif de l'actualisation sectorielle de l'inflation des sinistres au niveau des sinistres corporels. Toutefois, cette évolution a été en grande partie contrebalancée par un niveau plus élevé de sinistres exceptionnellement grands et normaux (principalement imputable à la croissance du portefeuille) qui entraîne également une forte augmentation des commissions d'acquisition de -50 millions d'euros. Les résultats de l'assurance vie ont été influencés positivement par un résultat d'expérience plus favorable, principalement en Belgique, et par un règlement plus favorable des sinistres passés, là encore sous l'impulsion de la Belgique.

Annexe 3.6.2: Rentabilité de l'activité d'assurance – autres éléments du résultat global (OCI)

(en millions d'EUR)	Vie	*Dont participation directe à l'activité Vie (VFA)*	Non vie	Non-technique	Total
2025					
Résultat des investissements (OCI) sur les actifs financiers à la FVOCI	-85	*0*	-3	26	-61
Variation des produits et charges financiers de l'assurance – OCI, avant réassurance	460	*0*	107	–	567
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières dans les OCI, y compris les différences de change	*460*	*0*	*107*	–	*567*
Variations de la juste valeur des passifs sous-jacents des contrats évalués dans le cadre de la VFA – OCI	*0*	*0*	–	–	*0*
Résultat net des assurances et des investissements avant réassurance – OCI	**375**	***0***	**104**	**26**	**506**
Variation des produits et charges financiers de réassurance – OCI	0	–	-14	–	-14
Impôts différés	–	–	–	-111	-111
Résultat net des assurances et des investissements après réassurance, après impôts – OCI	**375**	***0***	**90**	**-84**	**381**
2024					
Résultat des investissements (OCI) sur les actifs financiers à la FVOCI	74	*0*	-1	30	103
Variation des produits et charges financiers de l'assurance – OCI, avant réassurance	-199	*0*	-26	–	-225
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières dans les OCI, y compris les différences de change	*-199*	*0*	*-26*	–	*-224*
Variations de la juste valeur des passifs sous-jacents des contrats évalués dans le cadre de la VFA – OCI	*0*	*0*	–	–	*0*
Résultat net des assurances et des investissements avant réassurance – OCI	**-125**	***0***	**-26**	**30**	**-122**
Variation des produits et charges financiers de réassurance – OCI	0	–	0	–	0
Impôts différés	–	–	–	75	75
Résultat net des assurances et des investissements après réassurance, après impôts – OCI	**-125**	***0***	**-26**	**104**	**-47**

- Pour plus d'informations sur le résultat des investissements et la variation des produits et charges financiers d'assurance, voir Résultats consolidés réalisés et non réalisés.
- Outre le résultat des investissements des actifs financiers comptabilisé dans le résultat (Annexe 3.6.1) et dans les autres éléments du résultat global (Annexe 3.6.2), les résultats réalisés sur les instruments de capitaux propres à la FVOCI sont comptabilisés directement dans les capitaux propres (voir État consolidé des variations des capitaux propres: Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation). Pour 2025 et 2024, il s'agit respectivement de 58 et 40 millions d'euros au niveau de l'assurance, sur les 65 et 47 millions d'euros au niveau du groupe.

Annexe 3.6.3: Revenus des activités d'assurance (Vie et Non vie) par composante

(en millions d'EUR)	2025			2024		
	Total	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie
Revenus des activités d'assurance pour les contrats BBA et VFA	509	460	49	472	432	39
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante	474	426	48	447	408	38
Sinistres prévus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	*286*	*254*	*32*	*262*	*232*	*29*
Variation de l'ajustement du risque au titre du risque expiré (risque non financier)	*19*	*16*	*3*	*14*	*13*	*2*
CSM comptabilisée pour services rendus	*169*	*156*	*13*	*170*	*163*	*7*
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	35	34	1	25	24	1
Revenus des activités d'assurance pour les contrats évalués selon la méthode PAA	2 704	33	2 672	2 483	31	2 452
Total des revenus des activités d'assurance	3 214	493	2 721	2 955	463	2 492

Annexe 3.6.4: Ventes d'assurances vie

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	3 576	2 906
IFRS 17 – branche 21	1 496	1 214
IFRS 17 – branche 23	171	158
IFRS 17 – hybride	274	197
Non-IFRS 17	1 635	1 337

- Les chiffres de ventes non-IFRS 17 se rapportent principalement à des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, comptabilisés selon la norme IFRS 9. Ils concernent les contrats d'assurance de la branche 23 en Belgique, pour lesquels les marges sont mentionnées sous la rubrique Revenus nets de commissions.
- Produits hybrides: voir l'Annexe 5.6.1.
- Les ventes d'assurances vie en 2025 ont augmenté de 23% par rapport à 2024, principalement sous l'effet d'une croissance des contrats d'assurance de la branche 23 (non-IFRS 17) et des contrats d'assurance de la branche 21 (IFRS 17), à nouveau principalement en Belgique.

Annexe 3.6.5: Rentabilité de l'activité d'assurance Non vie par produit (compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Revenus des activités d'assurance	Charges des services d'assurance	Produits et charges financiers de l'assurance, avant réassurance par le biais du compte de résultat	Total avant réassurance	Résultat net des contrats de réassurance détenus	Total après réassurance
2025						
Assurance des personnes	349	-274	-10	65	–	–
Responsabilité civile automobile (MTPL)	631	-601	-20	10	–	–
Responsabilité autre que MTPL	167	-168	-7	-8	–	–
Casco	540	-482	-2	56	–	–
Biens y compris autres qu'une assurance casco	1 017	-708	-10	299	–	–
Total des affaires directes	2 705	-2 234	-49	422	-23	399
Réassurance acceptée	16	-3	1	14	-49	-35
Total	2 721	-2 237	-48	436	-72	364
2024						
Assurance des personnes	308	-243	-8	57	–	–
Responsabilité civile automobile (MTPL)	594	-578	-19	-3	–	–
Responsabilité autre que MTPL	154	-139	-6	9	–	–
Casco	467	-430	-2	35	–	–
Biens y compris autres qu'une assurance casco	952	-789	-11	152	–	–
Total des affaires directes	2 474	-2 179	-46	249	-7	242
Réassurance acceptée	18	-3	1	16	-6	10
Total	2 492	-2 181	-45	265	-13	252

Annexe 3.7: Charges d'exploitation

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	-5 265	-5 097
Charges de personnel	-2 801	-2 708
Frais généraux administratifs		
ICT	*-647*	*-641*
Coûts facilitaires	*-246*	*-250*
Marketing et communication	*-120*	*-111*
Rémunérations des services professionnels	*-149*	*-142*
Taxes bancaires et d'assurance	*-666*	*-623*
Autres	*-234*	*-240*
Amortissements sur actifs immobilisés	-402	-382

- Le tableau ci-dessus comprend la somme des lignes Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance et Taxes bancaires et d'assurance par le biais du compte de résultat.
- En 2025, l'ensemble des coûts a augmenté de 3% par rapport à 2024.
  - Ceux-ci comprennent 666 millions d'euros de taxes bancaires et d'assurance, soit une hausse de 7% sur un an.
  - Les coûts hors taxes bancaires et d'assurance ont augmenté de 3% à 4 599 millions d'euros. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel (principalement l'indexation et le glissement des salaires) et, dans une moindre mesure, à la hausse des coûts liés aux TIC, des coûts de marketing, des honoraires professionnels et amortissements, partiellement compensées par la légère baisse des coûts facilitaires.
- Ces charges d'exploitation comprennent également les charges des services d'assurance qui sont affectées sous 'directement attribuables aux contrats d'assurance'. Celles-ci comprennent pour 2025 environ 41% de charges de personnel, 55% de frais administratifs généraux et 4% d'amortissement des actifs immobilisés.
- Information sur l'évolution de l'effectif moyen: voir Annexe 3.8.; informations sur la rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'Administration: voir chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Rapport de rémunération; informations sur la rémunération du commissaire: voir Annexe 6.4.
- Augmentation de capital réservée aux membres du personnel du groupe KBC: voir partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires. Cela a donné lieu en 2025 à la comptabilisation d'un avantage du personnel limité (2 millions d'euros) étant donné que le prix d'émission en 2025 affichait une décote par rapport au cours de Bourse. Vous trouverez des informations sur le cours de l'action KBC dans la partie Rapport du Conseil d'administration.
- Les Charges de personnel comprennent, entre autres, une rémunération variable qui est attribuée au Personnel clé identifié par le biais d'un mécanisme mixte dans le cadre duquel 50% sont octroyés en espèces et 50% sous forme de 'phantom stocks', et les versements immédiats et partiellement différés s'étalent sur une période maximale de six ans. Pour plus d'informations sur les phantom stocks, veuillez consulter la Déclaration de gouvernance d'entreprise.
  En avril 2025, 103 551 phantom stocks ont été attribuées au prix moyen du premier trimestre. Le coût représente 18 millions d'euros sur les charges de personnel totales (11 millions d'euros en 2024) et comprenaient une réévaluation des phantom stocks encore en circulation et une estimation des coûts des phantom stocks devant encore être attribuées en avril 2026 (et gagnées en 2025). L'augmentation des coûts s'explique par la forte augmentation de l'action KBC tout au long de 2025.
  Au 31 décembre 2025, une provision a été constituée pour les phantom stocks en circulation. Celle-ci correspond au nombre d'unités en circulation multiplié par le cours moyen de l'action KBC au cours du dernier trimestre.

	Nombre de phantom stocks	Prix par phantom stock (en EUR)	Valeur au 31-12-2025 (en millions d'EUR)	Nombre de phantom stocks à attribuer en					
				2026	2027	2028	2029	2030	2031
Total du passif	243 698	105,38	26	98 848	50 626	42 337	31 244	16 222	4 421
Dont attribués aux membres du Comité de direction	*70 360*	*105,38*	*7*	*24 973*	*14 426*	*12 167*	*9 685*	*6 347*	*2 762*
Cotisations de sécurité sociale	–	–	4	–	–	–	–	–	–
Total du passif	–	–	29	–	–	–	–	–	–

Annexe 3.8: Personnel

(en nombre)	2025	2024
Effectif moyen, en ETP	37 979	38 074
En fonction de la structure juridique		
KBC Bank	27 619	27 872
KBC Assurances	3 981	4 120
KBC Groupe SA (le holding) et KBC Global Services SA (structure à partage des coûts)	6 379	6 082
En fonction du statut		
Ouvriers	223	417
Employés	37 493	37 400
Membres de la direction (senior management)	263	257

- Calcul: les chiffres mentionnés dans le tableau concernent des moyennes annuelles, qui peuvent différer, en termes de scope, des chiffres de fin d'année mentionnés ailleurs.

Annexe 3.9: Réductions de valeur (impairments) – compte de résultat

(en millions d'EUR*)	2025	2024
Total	-334	-248
Réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI (réductions de valeur sur crédits)	-273	-199
Par catégorie IFRS		
Actifs financiers au coût amorti	*-272*	*-201*
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*-1*	*2*
Par produit		
Prêts et avances	*-278*	*-224*
Titres de créance	*-1*	*4*
Engagements et garanties financières hors bilan	*6*	*21*
Par type		
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	*-28*	*-30*
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	*15*	*162*
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	*-259*	*-283*
Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	*-1*	*-49*
Par division/pays		
Belgique	*-175*	*-246*
République tchèque	*-44*	*34*
Marchés internationaux	*-64*	*25*
Slovaquie	*-7*	*18*
Hongrie	*-6*	*23*
Bulgarie	*-51*	*-16*
Centre de groupe	*10*	*-12*
Réductions de valeur sur goodwill	-7	0
Réductions de valeur sur autres	-53	-49
Immobilisations incorporelles (sans goodwill)	-32	-36
Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)	-6	-2
Entreprises associées et coentreprises	0	0
Autres	-16	-11

* Les chiffres positifs dénotent une reprise avec, donc, un impact positif sur le résultat

- Les réductions de valeur sur crédits comprennent:
  - en 2025: une reprise partielle de 17 millions d'euros concernant la réserve pour les incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (cf. infra) et une augmentation nette de 290 millions d'euros pour les dossiers dans le portefeuille de crédits (dont 52 millions d'euros de baisse du backstop shortfall pour les crédits non performants en Belgique, voir aussi le chapitre Gestion du capital);
  - en 2024: une reprise partielle de 134 millions d'euros concernant la réserve pour les incertitudes géopolitiques et macroéconomiques (cf. infra) et une augmentation nette de 333 millions d'euros pour les dossiers dans le portefeuille de crédits (dont 72 millions d'euros de baisse du backstop shortfall pour les anciens crédits non performants en Belgique, voir aussi le chapitre Gestion du capital);

  Les conditions climatiques particulières (inondations, tempêtes, etc.) en 2025 et 2024 n'ont eu qu'une influence négligeable sur les (réductions de valeur sur) crédits.
- Les réductions de valeur sur goodwill comprennent en 2025 un provisionnement de 7 millions d'euros relatif au goodwill de la division Belgique.
- Les réductions de valeur sur autres comprennent notamment:
  - en 2025: réductions de valeur sur logiciels et pertes d'ajustement liées au prolongement de la réglementation sur le plafonnement des intérêts en Hongrie et au règlement de soutien pour les prêts hypothécaires en Slovaquie;
  - en 2024: réductions de valeur sur logiciels et pertes d'ajustement liées au prolongement de la réglementation sur le plafonnement des intérêts en Hongrie.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion des risques (section Risque de crédit). Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées dans ce chapitre. Vous trouverez notamment dans ce chapitre de plus amples informations sur les crédits dépréciés (impaired, catégorie 3).

- Des informations relatives aux réductions de valeur totales au bilan sont fournies à l'Annexe 4.2.
- Vous trouverez des informations contextuelles et la méthodologie liée au modèle ECL (expected credit loss, ou modèle de comptabilisation des pertes de crédit attendues) de KBC dans les règles d'évaluation (Annexe 1.2, sous Actifs financiers – Réductions de valeur).
- Afin de calculer les pertes de crédit attendues, KBC utilise des modèles spécifiques pour la probability of default (PD), l'exposure at default (EAD) et la loss given default (LGD). Les observations historiques et les prévisions revêtent une importance essentielle à cet égard.
  - La PD est le risque qu'une contrepartie fasse faillite au cours des 12 prochains mois ou sur toute la durée de l'engagement (en fonction de la catégorie IFRS 9 où se trouvent les facilités). La PD est déterminée par le score de crédit interne (et éventuellement externe) de la contrepartie. Des exemples de variables utilisées comme input pour les modèles PD sont les ratios financiers, les paramètres de comportement (arriérés), etc.
  - L'EAD est l'encours de la dette attendue au moment de la faillite et dépend de l'encours de la dette actuel et des éventuelles variations autorisées par le contrat et les amortissements normaux. Des exemples de variables utilisées comme input sont les types de produit, les schémas de remboursement, etc.
  - La LGD est l'importance attendue de la perte par rapport à l'encours de la dette au moment de la faillite. La LGD est présentée comme un pourcentage de l'encours de la dette et est déterminée par des récupérations historiques sur des créances comparables. Des exemples de variables utilisées comme input sont les types de garantie, les ratios financiers, etc.
- Au 31 décembre 2025, il s'agissait au total d'environ 80 modèles IFRS 9. Outre quelques modèles à l'échelle du groupe, nous avons des modèles PD, EAD et LGD distincts pour chacun de nos pays stratégiques. Conformément à l'approche de groupement de Bâle, nous définissons la portée d'un modèle IFRS 9 sur la base du type de contrepartie (particuliers, PME, entreprises, pouvoirs publics, etc.). Une différentiation peut être faite au sein de chaque modèle en fonction du type de facilités (prêts à terme, facilités renouvelables, etc.) et du type de garantie (hypothèque, gage de biens d'entreprise, garanties, etc.). Quelques exemples de modèles IFRS 9 sont Banks, Belgian private persons – home loans, Czech corporates, Bulgarian corporates and SMEs et Central governments. Une documentation détaillée est disponible pour chaque modèle PD, EAD et LGD. Ces modèles font l'objet de tests périodiques et sont remaniés si nécessaire. En 2025, il n'y a pas eu d'impact net significatif des modèles remaniés sur l'ECL. Les principaux modèles sont contrôlés par les réviseurs externes. En outre, les modèles de Bâle, sur lesquels sont basés les modèles IFRS 9, sont soumis au contrôle externe de l'autorité de surveillance.
- Lors de l'établissement de modèles pour différents portefeuilles, nous utilisons, outre les paramètres d'input typiques pour PD, EAD et LGD, également des variables macro- et microéconomiques lorsqu'il existe une relation statistique. Les variables macroéconomiques englobent la croissance du PIB, le taux de chômage, le taux directeur, le cours de change, le taux des obligations d'État, les prix du résidentiel et l'inflation. Les variables microéconomiques comprennent par exemple les indicateurs de confiance, l'indice des prix à la consommation (IPCH), l'indice des prix à la production (IPP), etc. Un contrôle a posteriori régulier des modèles peut conduire à un changement de modèle avec une réévaluation des variables économiques. Ci-après, nous exposons le scénario de base pour les trois principaux indicateurs (PIB, taux de chômage, prix des logements) dans chacun de nos pays stratégiques pour les prochaines années. Nous envisageons également une transition linéaire progressive en direction d'une situation stable.

Scénarios macroéconomiques de base – principaux indicateurs (utilisés pour la situation à fin 2025)*	**2025**	**2026**	**2027**
Croissance du produit intérieur brut réel			
Belgique	1,0%	1,1%	1,3%
République tchèque	2,5%	2,0%	2,2%
Hongrie	0,4%	2,3%	3,0%
Slovaquie	0,7%	0,9%	1,8%
Bulgarie	3,1%	2,7%	2,8%
Taux de chômage			
Belgique	6,4%	6,2%	6,0%
République tchèque	3,2%	3,2%	3,0%
Hongrie	4,4%	4,0%	3,7%
Slovaquie	5,4%	5,7%	5,7%
Bulgarie	3,8%	3,7%	3,6%
Indice des prix des maisons			
Belgique	2,6%	3,1%	3,5%
République tchèque	10,0%	6,4%	3,3%
Hongrie	13,0%	7,5%	4,0%
Slovaquie	10,4%	5,0%	4,5%
Bulgarie	14,7%	8,5%	6,5%

* Diffère des estimations (plus récentes) figurant au chapitre Rapport du Conseil d'administration, sous les sections 'Nos marchés stratégiques en 2025' et 'Nos divisions'.

- Nous adoptons trois scénarios macroéconomiques futurs distincts, avec des pondérations différentes pour le calcul de l'ECL. Les pondérations à la fin de 2025 sont de 60% pour le scénario de base, de 20% pour le scénario 'up' et de 20% pour le scénario 'down' (pour 2024, respectivement 60%, 20%, 20%). La période future totale considérée (forecast horizon) est de 30 ans. Une analyse de sensibilité de l'impact de ces multiples scénarios économiques sur l'ECL calculée collectivement (c'est-à-dire hors ECL sur les dossiers calculés individuellement de 1,65 milliard d'euros fin 2025 et fin 2024), montre que le scénario de base aboutit à un ECL de 0,85 milliard d'euros (0,81 milliard d'euros en 2024), soit 0,02 milliard d'euros de moins que dans le cas du scénario 'down' et 0,01 milliard d'euros de plus que dans le cas du scénario 'up' (tout comme en 2024). Le résultat (comptabilisé) de l'ECL calculée collectivement, pondéré en fonction du scénario, s'élève à 0,85 milliard d'euros (0,81 milliard d'euros en 2024). Ces montants tiennent compte de l'ECL liée aux incertitudes géopolitiques et macroéconomiques.

ECL calculée collectivement, par pays (2025, en milliards d'euros)	100% Scénario de base	100% Scénario up	100% Scénario down
Total	0,85	0,84	0,87
Belgique	0,26	0,26	0,27
République tchèque	0,31	0,31	0,31
Slovaquie	0,08	0,08	0,09
Hongrie	0,05	0,05	0,06
Bulgarie	0,15	0,15	0,16

- La gestion des risques ESG fait intégralement partie du Cadre de gestion des risques de crédit (CRMF, voir Gestion des risques, section Risque de crédit. Des processus spécifiques axés sur la gestion des risques de crédit liés à l'ESG ont été mis au point; ils portent notamment sur l'identification, la mesure, la propension au risque et le suivi. Ce cadre de gestion du risque de crédit est expliqué au chapitre relatif à l'ESG dans la gestion du risque de crédit du Rapport sur les risques, disponible à l'adresse www.kbc.com. Les principaux éléments de ce cadre de gestion sont les suivants:
  - Pour identifier les risques de crédit liés à l'ESG, nous avons recours à l'Environmental Risk Impact Map (ERIM), qui cartographie l'impact de divers facteurs de risques climatiques et environnementaux sur le profil de risque de crédit. En outre, des analyses thématiques (ou 'white papers') sont également réalisées régulièrement. Dans le cadre du processus d'évaluation et d'approbation des crédits, nous utilisons une carte thermique environnementale et sociale (E&S) du secteur. Il s'agit d'un outil de filtrage permettant d'identifier les risques concernés dans le portefeuille de crédits aux entreprises et aux PME. Pour les principaux dossiers de crédit dans les secteurs présentant un risque E&S élevé, une évaluation ESG est réalisée au niveau de la contrepartie.
  - Dans le cadre de la quantification des risques, des techniques de mesure spécifiques sont développées afin d'estimer l'impact des risques ESG sur notre portefeuille de crédits. Par exemple, KBC étudie la possibilité d'estimer l'impact climatique sectoriel sur la Probability of Default (PD) à l'aide des scénarios climatiques du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS, Network for Greening the Financial System). La quantification des risques liés à l'ESG augmentera progressivement à mesure que de meilleures données et méthodes de mesure seront disponibles.
  - S'agissant de la propension au risque, KBC vise à limiter l'impact négatif de ses activités sur l'environnement et la société et à encourager un impact positif, sur la base d'une culture d'octroi de crédit responsable, dont les principes sont énoncés dans une politique de développement durable à l'échelle du groupe. Cet engagement de KBC à prendre en compte les risques climatiques et environnementaux se reflète dans les normes et les orientations en matière de risque de crédit. Celles-ci s'appliquent à chaque étape du processus de crédit, y compris, par exemple, à la détermination des taux de crédit et la valorisation des garanties. En outre, le processus de propension au risque comprend des indicateurs clés du risque climatique (Key Risk Indicators, KRI). Ces indicateurs sont contrôlés deux fois par an par le Comité Prêts Groupe et intégrés dans le 'Climate Risk Dashboard'.
- Actuellement, les risques climatiques ne sont pas explicitement pris en compte dans nos modèles ECL, principalement en raison des limites mentionnées ci-dessus concernant la mesurabilité et la disponibilité des données ESG. Toutefois, KBC intègre progressivement ces risques dans le processus ECL. En témoignent notamment la prise en compte des risques climatiques dans la valorisation des garanties et l'évaluation ESG de la contrepartie concernée mentionnées ci-dessus. En outre, la direction a toujours la possibilité d'ajuster les pertes de crédit attendues afin de tenir compte de l'évolution des connaissances sur les risques liés à l'ESG et au climat.
- Réserve pour les incertitudes géopolitiques et macroéconomiques: le solde des ECL pour les incertitudes géopolitiques et macroéconomiques s'élevait à 100 millions d'euros fin 2025. Fin 2024, ce montant s'élevait à 117 millions d'euros. Cette ECL est déterminée sur la base des contreparties individuelles et de secteurs au sein de notre portefeuille dont on estime que le risque de crédit a augmenté dans la mesure où ils sont (a) soumis aux risques macroéconomiques, ou (b) sont indirectement exposés aux conflits armés en cours, comme en Ukraine par exemple. La baisse nette en 2025 s'explique principalement par l'amélioration des perspectives micro- et macroéconomiques, en partie contrebalancée par l'inclusion d'un scénario de crise.

Annexe 3.10: Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	6	80
Dont:		
IGLUU s.r.o.	*-1*	*0*
Immoscoop 2.0 BV	*0*	*0*
Isabel SA	*3*	*78*
Bancontact Payconiq Company SA	*1*	*1*
Batopin SA	*3*	*1*
Cash Service Company AD	*1*	*–*

- Les réductions de valeur sur (goodwill sur) entreprises associées et coentreprises sont reprises sous Réductions de valeur (voir Annexe 3.9). La quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ne tient par conséquent pas compte de ces réductions de valeur.
- Les résultats en 2024 sont principalement liés à un revenu ponctuel de 79 millions d'euros lié à Isabel SA.

Annexe 3.11: Impôts

(en millions d'EUR)	2025	2024
Total	-1 010	-527
Selon type		
Impôts exigibles	-666	-699
Impôts différés	-344	173
Composition de l'impôt		
Résultat avant impôts	4 580	3 941
Impôt sur le résultat au taux belge prévu par la loi	25,00%	25,00%
Impôt sur le résultat calculé	-1 145	-985
Augmentation/diminution de l'impôt attribuable aux:		
écarts de taux d'imposition Belgique – Étranger	*181*	*168*
bénéfice exonéré	*113*	*64*
ajustements relatifs aux exercices précédents	*-1*	*-8*
ajustements des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition	*0*	*0*
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales exigibles	*5*	*4*
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales différées	*1*	*3*
contre-passation d'actifs d'impôts différés constitués précédemment à la suite de pertes fiscales	*-4*	*-13*
liquidation d'Exicon (ex-KBC Bank Ireland)	*–*	*318*
autres, entre autres charges non déductibles	*-160*	*-78*

- Actifs et passifs d'impôts: voir Annexe 5.2.
- Les impôts en 2024 ont été positivement influencés par la liquidation d'Exicon (ex-KBC Bank Ireland) (voir ci-après), ce qui a en partie été compensé par une estimation actualisée des bénéfices imposables futurs de l'agence de Londres (-9 millions d'euros).
- En République tchèque, le gouvernement a introduit une taxe sur les bénéfices exceptionnels (windfall), notamment pour les grandes banques. Cette taxe est d'application pour la période 2023-2025. L'impôt effectif sur les surprofits se monte à 79% (19% d'impôt et 60% windfall tax). En 2025 et 2024, ČSOB en République tchèque n'a pas réalisé de surprofits, de sorte qu'aucun impôt de surprofit tchèque n'est dû.
- Le 14 décembre 2023, la Belgique, où KBC Groupe SA est établie comme société mère effective, a inscrit dans sa législation un 'impôt minimum mondial' (Pilier 2), avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Dans le cadre de ces règles, KBC est tenue (en Belgique ou à l'étranger) de payer un impôt complémentaire ('top-up tax') sur les bénéfices de ses filiales et établissements stables (permanent establishments) qui sont imposés à un taux effectif de moins de 15%. Sur la base des résultats de 2025, le prélèvement top-up s'élève à environ 23 millions d'euros (principalement en République tchèque et en Bulgarie). Le groupe a appliqué l'exception temporaire publiée par l'IASB en mai 2023 concernant les exigences comptables relatives aux impôts différés de la norme IAS 12. Le groupe continuera de suivre l'effet de la législation du Pilier 2 sur ses futures performances financières.
- Liquidation d'Exicon (ex-KBC Bank Ireland): suite à l'approbation du ministère irlandais des Finances en septembre 2023, les positions restantes de KBC Bank Ireland ont été transférées vers l'agence de Dublin de KBC Bank. Les principaux obstacles ont donc été levés pour lancer la procédure de liquidation légale d'Exicon (ex-KBC Bank Ireland), qui a été finalisée le 1er octobre 2025. La liquidation prochaine a donné lieu, au quatrième trimestre 2024, à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé pour KBC Bank SA de 318 millions d'euros. Pour plus d'informations, voir également l'Annexe 5.2.
- Un reporting distinct par pays (Public Country-by-Country Reporting) sera établi au cours du premier semestre 2026 et sera publié sur le site www.kbc.com.

Annexe 3.12: Bénéfice par action

(en millions d'EUR)	2025	2024
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère	3 568	3 415
Coupon sur instruments AT1	-117	-84
Résultat net servant à calculer le bénéfice ordinaire par action	3 452	3 332
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions d'unités	397	400
Bénéfice ordinaire par action (en EUR)	8,70	8,33

- Le bénéfice dilué par action est actuellement presque égal au bénéfice ordinaire par action.
- Le nombre d'actions ordinaires en circulation s'entend hors actions propres rachetées (cf. plan de rachat d'actions 2023-2024).

4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan

Annexe 4.1: Instruments financiers par portefeuille et par produit

(en millions d'EUR)	Au coût amorti (AC)	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Obligatoirement évalués à la juste valeur (MFVPL) hors HFT	Détenus à des fins de transaction (HFT)	Évalués à la juste valeur[1] (FVO)	Dérivés de couverture	Total
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2025							
Prêts et avances aux établissements de crédit, hors prises en pension	3 059	0	0	0	0	0	3 060
Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois							*55*
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	207 244	0	1 368	0	0	0	208 612
Créances commerciales	*3 094*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 094*
Prêts à tempérament	*9 114*	*0*	*781*	*0*	*0*	*0*	*9 895*
Prêts hypothécaires	*83 771*	*0*	*587*	*0*	*0*	*0*	*84 358*
Prêts à terme	*97 348*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*97 348*
Location-financement	*8 467*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 467*
Avances en compte courant	*4 822*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 822*
Autres	*629*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*629*
Prises en pension[2]	33 083	0	0	8	0	0	33 090
Vis-à-vis d'établissements de crédit	*33 017*	*0*	*0*	*8*	*0*	*0*	*33 025*
Vis-à-vis de clients	*66*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*66*
Actions	0	1 869	9	1 155	0	0	3 034
Actifs liés aux contrats d'investissement (branche 23)	0	0	18 005	0	0	0	18 005
Titres de créance	51 752	26 859	123	7 212	0	0	85 946
D'émetteurs publics	*45 016*	*22 426*	*0*	*3 805*	*0*	*0*	*71 247*
D'établissements de crédit	*4 874*	*2 642*	*0*	*3 362*	*0*	*0*	*10 879*
D'entreprises	*1 862*	*1 790*	*123*	*45*	*0*	*0*	*3 821*
Dérivés	0	0	0	3 456	0	215	3 671
Autres[3]	1 282	0	0	0	0	0	1 282
Total	296 420	28 728	19 506	11 830	0	215	356 699
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2024							
Prêts et avances aux établissements de crédit, hors prises en pension	2 438	0	0	1	0	0	2 439
Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois							*225*
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	191 124	0	943	0	0	0	192 067
Créances commerciales	*2 887*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 887*
Prêts à tempérament	*6 316*	*0*	*633*	*0*	*0*	*0*	*6 949*
Prêts hypothécaires	*77 750*	*0*	*309*	*0*	*0*	*0*	*78 059*
Prêts à terme	*90 754*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*90 755*
Location-financement	*7 919*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7 919*
Avances en compte courant	*4 790*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 790*
Autres	*708*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*708*
Prises en pension[2]	21 083	0	0	0	0	0	21 083
Vis-à-vis d'établissements de crédit	*20 922*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*20 922*
Vis-à-vis de clients	*162*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*162*
Instruments de capitaux propres	0	1 722	10	902	0	0	2 633
Actifs liés aux contrats d'investissement (branche 23)	0	0	16 602	0	0	0	16 602
Titres de créance	50 075	22 539	70	5 021	0	0	77 705
D'émetteurs publics	*41 955*	*18 165*	*0*	*3 360*	*0*	*0*	*63 480*
D'établissements de crédit	*5 982*	*2 510*	*0*	*1 593*	*0*	*0*	*10 085*
D'entreprises	*2 139*	*1 864*	*70*	*68*	*0*	*0*	*4 140*
Dérivés	0	0	0	4 584	0	271	4 856
Autres[3]	1 154	0	0	0	0	0	1 154
Total	265 875	24 261	17 624	10 509	0	271	318 540

(en millions d'EUR)	Au coût amorti (AC)	Détenus à des fins de transaction (HFT)	Évalués à la juste valeur (FVO)	Dérivés de couverture	Total
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2025					
Dépôts d'établissements de crédit, hors mises en pension	12 571	0	0	0	12 571
Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement					*3 247*
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	287 748	23	997	0	288 769
Dépôts à vue (y compris les dépôts spéciaux et autres dépôts)	*115 552*	*0*	*0*	*0*	*115 552*
Dépôts à terme	*37 027*	*23*	*166*	*0*	*37 216*
Comptes d'épargne	*85 088*	*0*	*0*	*0*	*85 088*
Bons de caisse	*12*	*0*	*0*	*0*	*12*
Sous-total Dépôts de la clientèle	*237 679*	*23*	*166*	*0*	*237 868*
Certificats de dépôt	*23 561*	*0*	*5*	*0*	*23 567*
Obligations non convertibles	*23 130*	*0*	*826*	*0*	*23 956*
Dettes subordonnées non convertibles	*3 378*	*0*	*0*	*0*	*3 378*
Mises en pension[4]	22 053	108	0	0	22 161
Vis-à-vis d'établissements de crédit	*7 059*	*0*	*0*	*0*	*7 059*
Vis-à-vis de clients	*14 994*	*108*	*0*	*0*	*15 102*
Dettes de contrats d'investissement	27	0	16 971	0	16 998
Dérivés	0	4 425	0	320	4 745
Positions à la baisse	0	1 219	0	0	1 219
En instruments de capitaux propres	*0*	*12*	*0*	*0*	*12*
En titres de créance	*0*	*1 207*	*0*	*0*	*1 207*
Autres[5]	2 314	0	0	0	2 315
Total	324 714	5 775	17 968	320	348 777
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2024					
Dépôts d'établissements de crédit, hors mises en pension	12 852	0	0	0	12 852
Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement					*6 456*
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	270 030	22	1 035	0	271 087
Dépôts à vue (y compris les dépôts spéciaux et autres dépôts)	*110 090*	*0*	*0*	*0*	*110 090*
Dépôts à terme	*42 781*	*22*	*163*	*0*	*42 966*
Comptes d'épargne	*74 440*	*0*	*0*	*0*	*74 440*
Bons de caisse	*1 250*	*0*	*0*	*0*	*1 250*
Sous-total Dépôts de la clientèle	*228 562*	*22*	*163*	*0*	*228 747*
Certificats de dépôt	*14 376*	*0*	*5*	*0*	*14 382*
Obligations non convertibles	*24 185*	*0*	*745*	*0*	*24 930*
Dettes subordonnées non convertibles	*2 907*	*0*	*121*	*0*	*3 028*
Mises en pension[4]	20 985	94	0	0	21 079
Vis-à-vis d'établissements de crédit	*18 587*	*94*	*0*	*0*	*18 681*
Vis-à-vis de clients	*2 398*	*0*	*0*	*0*	*2 398*
Dettes de contrats d'investissement	27	0	15 644	0	15 671
Dérivés	0	4 679	0	316	4 995
Positions à la baisse	0	882	0	0	882
En instruments de capitaux propres	*0*	*9*	*0*	*0*	*9*
En titres de créance	*0*	*872*	*0*	*0*	*872*
Autres[5]	2 157	0	0	0	2 157
Total	306 050	5 677	16 680	316	328 723

1 La valeur comptable avoisine le risque de crédit maximal.
2 Le montant des prises en pension (avant compensation) est presque égal au montant des actifs (prêtés) sous-jacents.
3 Il s'agit d'actifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les prêts et avances à la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec l'octroi de crédits commerciaux.
4 Le montant des mises en pension (avant compensation) est presque égal au montant des actifs (empruntés) sous-jacents (en partie au bilan et en partie obtenus par le biais de prises en pension).
5 Il s'agit de passifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les dépôts de la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec la collecte commerciale de dépôts.

- Le poste 'Prêts et avances à la clientèle', hors mises en pension:
  - comprend aussi les prêts dont les paiements d'intérêts sont liés aux objectifs ESG du client ('Sustainability-linked loans'). Ces derniers font l'objet d'une explication plus détaillée dans notre Rapport de durabilité 2025, au tableau 5.5 (non audité). Les flux de trésorerie contractuels de ces crédits sont supposés être exclusivement des remboursements du principal et des versements d'intérêts (SPPI), étant donné que la variabilité des intérêts en raison de la composante ESG reflète le risque de crédit de l'instrument. Pour ces prêts, la marge sur les paiements d'intérêts dépend de la réalisation ou non par l'emprunteur des objectifs ESG convenus contractuellement. Ces objectifs peuvent être liés au climat, à l'environnement ou à la société. En outre, ce poste comprend également les crédits accordés aux clients qui contribuent à des objectifs ESG. Il s'agit de prêts qui soit répondent entièrement ou partiellement aux critères de la taxinomie de l'UE, soit répondent aux critères des cadres de durabilité d'autres parties externes, telles que la Banque européenne d'investissement, la Loan Market Association (LMA) ou les autorités locales. Ces montants font également l'objet d'une explication plus détaillée dans notre Rapport de durabilité 2025, au tableau 5.5 (non audité). Le poste Titres de créance comprend également des obligations achetées par KBC émises afin de financer des investissements qui contiennent une composante de durabilité. Ces obligations sont conformes aux principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes, aux obligations sociales ou aux lignes directrices relatives aux obligations durables. Ces montants font également l'objet d'une explication plus détaillée dans notre Rapport de durabilité 2025, au tableau 5.2 (non audité).
  - Les prêts à tempérament au 31-12-2025 comprennent un reclassement provenant de prêts à terme pour un montant de 1,6 milliard d'euros concernant des prêts pour la rénovation de logements en République tchèque (sans ajustement rétroactif).
  - Le poste Autres comprend notamment les dépôts d'argent conservés à titre de garantie, principalement pour des dérivés en cours ayant une valeur de marché négative.
- Obligations non convertibles et Dettes subordonnées non convertibles: principalement des émissions de KBC Bank, KBC Groupe, ČSOB (République tchèque) et KBC Ifima. Ces dernières sont généralement comptabilisées au coût amorti. Toutefois, lorsqu'elles se composent de dérivés incorporés étroitement liés, elles sont comptabilisées dans la catégorie Évalués à la juste valeur (cf. règles d'évaluation). En 2025, elles comprennent également quatre emprunts obligataires verts ('green bonds'; 500, 750, 750 et 500 millions d'euros) émis par KBC et deux emprunts obligataires sociaux ('social bonds'; 750 et 750 millions d'euros), comptabilisés au coût amorti. Ces emprunts obligataires servent à financer des crédits à nos clients ayant des objectifs verts ou sociaux, mais les flux de trésorerie de ces emprunts obligataires eux-mêmes ne sont pas liés à des objectifs ESG. De plus amples informations sur notre Cadre de référence des obligations vertes et notre Cadre pour les obligations sociales sont disponibles sur www.kbc.com.
- Les obligations non convertibles comprennent également en 2025 des credit linked notes qui ont été émises par KBC en 2025 (273 millions d'euros) dans le cadre des transactions SRT, voir également l'Annexe 4.3. Une credit-linked note est un instrument de dette non garanti dont les flux de trésorerie contractuels sont liés à la performance de crédit d'un portefeuille de référence de prêts aux entreprises, le principal restant dû étant soumis à l'absorption des pertes en cas d'événements de crédit spécifiques.
- Pour plus d'informations sur les importantes émissions de dettes neuves ou remboursées: voir Tableau des flux de trésorerie consolidés.
- Actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité: KBC prête régulièrement des titres et/ou vend des titres en s'engageant à les racheter à une date ultérieure (transactions de mise en pension). Les titres (principalement des titres de créance) prêtés ou vendus avec engagement de rachat à une date ultérieure sont transférés à la contrepartie et KBC reçoit en échange des espèces ou d'autres actifs financiers. KBC conserve toutefois les principaux risques et revenus liés à ces titres, qui figurent par conséquent dans son bilan. En outre, une dette financière est comptabilisée à concurrence des espèces ou autres actifs financiers reçus. Pendant la durée de la transaction, KBC ne peut pas utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés et reste exposé aux risques de taux et de crédit sur ces actifs. Les droits de recouvrement de la contrepartie ne sont pas limités aux actifs transférés. Inversement, KBC achète régulièrement des actifs financiers avec l'obligation de les revendre à une date ultérieure (opérations de prise en pension). Ces transactions sont comptabilisés comme des prêts, et l'actif sous-jacent n'est pas comptabilisé dans les états financiers, mais est traité en tant que garantie détenue. Dans certains cas, KBC peut revendre ou redonner en garantie les garanties reçues. La juste valeur des garanties détenues et vendues ou redonnées en garantie est expliquée à l'Annexe 6.1. Les transactions sur garanties, telles que les opérations de pension, sont exécutées selon les conditions standard habituelles du marché.

Actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité (valeur comptable, en millions d'EUR)	**31-12-2025**	**31-12-2024**
Actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité sous la forme de transactions de mise en pension et de titres prêtés	26 274	27 079
Détenus à des fins de transaction	*858*	*1 549*
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*3 731*	*4 866*
Au coût amorti	*21 685*	*20 664*
Dette financière afférente	11 640	18 623
Détenus à des fins de transaction	*392*	*1 147*
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*1 695*	*3 439*
Au coût amorti	*9 553*	*14 037*

- Le bilan de KBC comporte plus de titres transférés que de transactions de mise en pension. Ce phénomène s'explique par le fait que les pôles 'cash' de certaines transactions de mise en pension sont soldés au moyen de transactions de prise en pension, si elles sont exécutées avec les mêmes contrepartie, devise et échéance finale et si, en outre, il existe un droit juridiquement exécutoire et une intention soit de régler le montant net des transactions, soit de réaliser les actifs et passifs financiers simultanément. Les transactions de mise en pension comprennent à la fois la dette financière afférente des actifs transférés qui sont comptabilisés en permanence dans leur intégralité et la dette financière afférente des garanties détenues qui ont été vendues ou redonnées en garantie. La diminution de la Dette financière afférente en 2025 s'explique principalement par des transactions de mise en pension qui, du fait de la compensation, ne suivent pas nécessairement la même évolution que les Actifs transférés.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Nous émettons un rapport sur les émissions de gaz à effet de serre estimées qui sont (notamment) liées à l'octroi de crédits, et nous avons fixé des objectifs afin de réduire l'intensité de gaz à effet de serre de nos crédits notamment aux producteurs d'électricité, au secteur immobilier, des crédits hypothécaires et de l'immobilier résidentiel commercial, au secteur automobile et au leasing automobile (voir Annexe 6.2), au secteur agricole, aux fabricants de ciment et d'acier. Vous trouverez de plus amples informations dans la partie Rapport du Conseil d'administration, sous Déclaration relative à la durabilité.

Annexe 4.2: Actifs financiers selon le portefeuille et la qualité

Annexe 4.2.1: Actifs financiers dépréciés

(en millions d'EUR)	Valeur comptable avant réductions de valeur	Réductions de valeur	Valeur comptable après réductions de valeur
31-12-2025			
Actifs financiers au coût amorti: Prêts et avances*	245 878	-2 492	243 386
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	225 157	-196	224 960
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	16 827	-320	16 507
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	3 420	-1 837	1 582
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	475	-139	336
Actifs financiers au coût amorti: Titres de créance	51 761	-9	51 752
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	51 716	-7	51 709
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	41	0	40
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	5	-2	3
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: Titres de créance	26 863	-5	26 859
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	26 854	-5	26 850
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	9	0	9
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	0	0	0
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0
31-12-2024			
Actifs financiers au coût amorti: Prêts et avances*	217 093	-2 448	214 645
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	197 031	-176	196 855
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	16 177	-331	15 847
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	3 472	-1 803	1 669
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	414	-138	276
Actifs financiers au coût amorti: Titres de créance	50 084	-8	50 075
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	49 979	-6	49 973
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	100	-1	99
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	5	-2	3
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: Titres de créance	22 543	-4	22 539
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	22 543	-4	22 539
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	0	0	0
Catégorie 3 (ECL pour durée résiduelle)	0	0	0
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0

* La valeur comptable après réductions de valeur indiquée dans cette Annexe correspond à la somme des rubriques Prêts et avances aux établissements de crédit, hors prises en pension, Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension et Prises en pension à l'Annexe 4.1. (dans la colonne Au coût amorti).

- Valeur comptable avant réductions de valeur des prêts et avances au coût amorti: augmentation de 28,8 milliards d'euros en 2025, en raison principalement de:
  - une croissance nette organique du portefeuille de crédits (principalement des crédits hypothécaires et des crédits à terme);
  - une augmentation des prises en pension aux établissements de crédit.
- Valeur comptable avant réductions de valeur des titres de créance: augmentation de 6 milliards d'euros en 2025, et ce entièrement dans la catégorie 1.
  Cela concerne un accroissement de 7,3 milliards d'euros (d'émissions) d'émetteurs publics, partiellement compensé par -1,0 milliard d'euros pour les établissements de crédit et -0,3 milliard d'euros pour les entreprises. Cette évolution est principalement imputable à des investissements supplémentaires.
- En 2025, les actifs financiers des catégories 2 et 3 d'une valeur comptable nette de 596 millions d'euros ont fait l'objet de modifications qui n'ont pas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable brute des actifs financiers qui ont été retransférés en catégorie 1 cette année et qui, par le passé, ont fait l'objet de modifications n'ayant pas entraîné de décomptabilisation s'élève à 540 millions d'euros en 2025. En 2024, ces chiffres s'élevaient respectivement à 474 millions d'euros et 683 millions d'euros. Les gains/pertes de modification sont intégrés dans les réductions de valeur (voir Annexe 3.9).
- En 2025, des actifs financiers au coût amorti d'une valeur comptable brute de 42 millions d'euros ont été dépréciés, mais font toujours l'objet de mesures coercitives (2024: 55 millions d'euros).
- Pour une ventilation des instruments financiers par échéance résiduelle à moins ou plus d'un an, veuillez consulter le chapitre Gestion des risques.

Annexe 4.2.2. Détails sur les réductions de valeur concernant les prêts et avances au coût amorti

(en millions d'EUR)	Catégorie 1 soumis à ECL pour 12 mois	Catégorie 2 soumis à ECL pour durée résiduelle	Catégorie 3 soumis à ECL pour durée résiduelle	Soumis à ECL pour durée résiduelle – pour actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
2025					
Réductions de valeur au 1er janvier	176	331	1 803	138	2 448
Mutations avec impact sur le résultat[1]	19	-12	305	1	312
Transfert d'actifs financiers					
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	*-24*	*109*	*96*	*0*	*182*
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	*4*	*-80*	*74*	*0*	*-2*
Catégorie 3 non-performing (ECL pour durée résiduelle)	*0*	*5*	*-24*	*0*	*-19*
Nouveaux actifs financiers[2]	*78*	*12*	*1*	*0*	*91*
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	*-25*	*-9*	*215*	*2*	*183*
Changements de modèle ou de méthodologie	*-4*	*-15*	*-18*	*0*	*-38*
Actifs financiers décomptabilisés[3]	*-10*	*-34*	*-47*	*0*	*-91*
Autres	*0*	*-1*	*7*	*0*	*7*
Mutations sans impact sur le résultat	2	1	-270	0	-268
Actifs financiers décomptabilisés[3]	*0*	*-2*	*-257*	*-2*	*-261*
Modifications du périmètre de consolidation	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Transfert lié à la norme IFRS 5	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres	*2*	*3*	*-13*	*1*	*-7*
Réductions de valeur au 31 décembre	196	320	1 837	139	2 492
2024					
Réductions de valeur au 1er janvier	146	490	1 750	88	2 474
Mutations avec impact sur le résultat[1]	31	-154	334	49	260
Transfert d'actifs financiers					
Catégorie 1 (ECL pour 12 mois)	*-11*	*76*	*43*	*0*	*108*
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	*19*	*-112*	*98*	*0*	*4*
Catégorie 3 non-performing (ECL pour durée résiduelle)	*0*	*12*	*-31*	*-1*	*-20*
Nouveaux actifs financiers[2]	*56*	*14*	*6*	*0*	*76*
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	*-23*	*-81*	*242*	*50*	*188*
Changements de modèle ou de méthodologie	*1*	*-35*	*-1*	*0*	*-35*
Actifs financiers décomptabilisés[3]	*-11*	*-28*	*-35*	*-1*	*-75*
Autres	*0*	*0*	*12*	*1*	*13*
Mutations sans impact sur le résultat	-1	-6	-280	1	-286
Actifs financiers décomptabilisés[3]	*-1*	*-2*	*-234*	*-1*	*-238*
Modifications du périmètre de consolidation	*1*	*-1*	*0*	*0*	*0*
Transfert lié à la norme IFRS 5	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres	*-1*	*-3*	*-46*	*2*	*-48*
Réductions de valeur au 31 décembre	176	331	1 803	138	2 448

1 Bien que les récupérations sur crédits déjà amortis soient comptabilisées dans le compte de résultat sous la rubrique 'Réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI', elles ne sont pas reprises dans ce tableau car elles n'affectent pas les réductions de valeur exprimées dans le bilan.
2 Incluent également des réductions de valeur liées à de nouveaux actifs financiers à la suite de l'exercice d'engagements existants et de garanties financières octroyées hors bilan. Les Nouveaux actifs financiers (hors POCI) sont classés dans la Catégorie 1, mais peuvent finir dans la Catégorie 2 ou 3 à la fin de l'année en raison d'une détérioration de la qualité du crédit.
3 Une décomptabilisation sans impact sur le résultat a lieu lorsque l'ajustement de la réduction de valeur a déjà été effectué au préalable (par exemple au moment du contrat de vente (désinvestissements) ou de l'ajustement de la réduction de valeur avant amortissement). On parle de décomptabilisation avec impact sur le résultat lorsque la réduction de valeur survient en même temps (par exemple dans le cas d'une remise de dette).

- Le tableau est limité aux réductions de valeur pour prêts et avances au coût amorti. Les (mouvements de) réductions de valeur pour les titres de créance au coût amorti (de 8 millions d'euros fin 2024 à 9 millions d'euros fin 2025) et pour les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (de 4 millions d'euros fin 2024 à 5 millions d'euros fin 2025) sont en effet très limité(e)s.
- Le total des réductions de valeur est réparti entre les contreparties suivantes: ménages (17%), entreprises (82%), et autres (1%), en 2024, respectivement 17%, 82%, et 1%. De ce montant, 64% sont déterminés individuellement et 36% collectivement (en 2024, respectivement 66% et 34%).
- Provisions pour engagements et garanties financières: voir Annexe 5.7.2.
- Impact des variations des réductions de valeur sur le compte de résultat: voir Annexe 3.9.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion des risques, section Risque de crédit. Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées dans ce chapitre.

Annexe 4.3: Risque de crédit maximal et compensation (offsetting)

(en millions d'EUR)	Risque de crédit maximal (A)	Instruments de garantie et autres rehaussements de crédit reçus (B)	Montants nets (A-B)
31-12-2025			
Soumis à des réductions de valeur	390 294	160 452	229 842
Dont catégorie 3 non-performing (AC et FVOCI)	*1 969*	*1 498*	*471*
Titres de créance	78 611	17	78 594
Prêts et avances hors prises en pension	210 303	113 945	96 358
Prises en pension	33 083	33 083	0
Autres actifs financiers	1 282	0	1 282
Engagements hors bilan	67 016	13 408	53 608
Irrévocables	*46 013*	*7 650*	*38 362*
Révocables	*21 003*	*5 757*	*15 246*
Non soumis à des réductions de valeur	12 382	2 708	9 673
Titres de créance	7 335	0	7 335
Prêts et avances hors prises en pension	1 368	1 116	253
Dont Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVO)	*0*	*0*	*0*
Prises en pension	8	8	0
Dérivés	3 671	1 585	2 085
Autres actifs financiers	0	0	0
Engagements hors bilan	0	0	0
Total	402 676	163 161	239 515
31-12-2024			
Soumis à des réductions de valeur	349 640	139 298	210 342
Dont catégorie 3 non-performing (AC et FVOCI)	*1 981*	*1 467*	*514*
Titres de créance	72 615	32	72 583
Prêts et avances hors prises en pension	193 562	106 128	87 434
Prises en pension	21 083	21 054	29
Autres actifs financiers	1 154	0	1 154
Engagements hors bilan	61 226	12 085	49 142
Irrévocables	*41 578*	*7 006*	*34 572*
Révocables	*19 648*	*5 078*	*14 570*
Non soumis à des réductions de valeur	10 890	4 871	6 019
Titres de créance	5 090	0	5 090
Prêts et avances hors prises en pension	943	840	103
Dont Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVO)	*0*	*0*	*0*
Prises en pension	0	0	0
Dérivés	4 856	4 031	825
Autres actifs financiers	0	0	0
Engagements hors bilan	0	0	0
Total	360 530	144 169	216 361

- Le risque de crédit maximal d'un actif financier correspond à sa valeur comptable nette. Outre les montants au bilan, le risque de crédit maximal inclut la partie inutilisée des lignes de crédit octroyées, les garanties financières données et les autres engagements octroyés irrévocablement.
- Les principales sortes d'instruments de garanties et autres rehaussements de crédit reçus pour les prêts et avances concernent des hypothèques sur biens immobiliers (pour l'essentiel, en garantie de crédits hypothécaires, 82 milliards d'euros fin 2025), des titres prêtés (essentiellement en garantie de prises en pension, 35 milliards d'euros), des garanties financières hors bilan reçues (11 milliards d'euros) et des garanties de biens mobiliers (16 milliards d'euros). Fin 2025, les crédits hypothécaires dont le ratio LTV (prêt/valeur) est supérieur à 100% sont limités à 0,5 milliard d'euros ou 0,6% de l'ensemble du portefeuille de crédits hypothécaires. Les rehaussements de crédit reçus pour les opérations de prise en pension sont des garanties sous forme de titres (principalement des titres de créance). KBC a également recours à des credit linked notes afin de transférer des pertes de crédit à des tiers (voir également l'Annexe 4.1). Ce transfert éventuel de pertes de crédit n'est pas comptabilisé sous les Instruments de garantie et autres rehaussements de crédit reçus dans le tableau ci-dessus, mais fait partie de l'évaluation de ces instruments de dette et des actifs de récupération correspondants.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion des risques, section Risque de crédit. Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées dans ce chapitre.
- Les instruments de garantie/rehaussements de crédit reçus sont comptabilisés à la valeur de marché et sont limités à l'encours des prêts concernés.

Instruments financiers faisant l'objet d'une compensation, d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire (en millions d'euros)	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montant brut d'instruments financiers comptabilisés compensés (netting)	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan (netting)			Montant net
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
31-12-2025							
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	19 005	15 334	3 671	1 774	1 490	0	407
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	*3 642*	*0*	*3 642*	*1 774*	*1 490*	*0*	*378*
*Dérivés, avec chambres de compensation centrales**	*15 363*	*15 334*	*28*	*0*	*0*	*0*	*28*
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	45 749	12 659	33 090	1 506	0	31 584	0
Prises en pension	*45 749*	*12 659*	*33 090*	*1 506*	*0*	*31 584*	*0*
Titres empruntés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	64 754	27 993	36 761	3 280	1 490	31 585	407
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	16 797	12 052	4 745	1 762	492	1 237	1 254
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	*4 707*	*0*	*4 707*	*1 762*	*492*	*1 237*	*1 216*
*Dérivés, avec chambres de compensation centrales**	*12 090*	*12 052*	*38*	*0*	*0*	*0*	*38*
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	34 823	12 661	22 161	1 506	0	20 645	10
Mises en pension	*34 823*	*12 661*	*22 161*	*1 506*	*0*	*20 645*	*10*
Titres prêtés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	51 619	24 713	26 906	3 268	492	21 882	1 264
31-12-2024							
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	20 538	15 682	4 856	2 459	1 797	0	600
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	*4 812*	*0*	*4 812*	*2 459*	*1 797*	*0*	*557*
*Dérivés, avec chambres de compensation centrales**	*15 725*	*15 682*	*44*	*0*	*0*	*0*	*44*
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	29 933	8 850	21 083	14	0	21 067	3
Prises en pension	*29 933*	*8 850*	*21 083*	*14*	*0*	*21 067*	*3*
Titres empruntés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	50 471	24 531	25 939	2 472	1 797	21 067	603
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	19 214	14 219	4 995	2 459	540	78	1 918
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	*4 943*	*0*	*4 943*	*2 459*	*540*	*78*	*1 865*
*Dérivés, avec chambres de compensation centrales**	*14 271*	*14 219*	*52*	*0*	*0*	*0*	*52*
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	29 934	8 855	21 079	14	0	21 055	11
Mises en pension	*29 934*	*8 855*	*21 079*	*14*	*0*	*21 055*	*11*
Titres prêtés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	49 148	23 074	26 074	2 473	540	21 133	1 928

* En ce qui concerne les chambres de compensation centrales, la procédure de compensation fait référence à la compensation entre les dérivés et les garanties sous forme d'espèces y liées. Le montant des garanties sous forme d'espèces avec chambres de compensation centrales est de 3 282 millions d'euros à fin 2025 et de 1 462 millions d'euros à fin 2024.

- Les critères de compensation sont remplis dès lors que KBC a, à un moment donné, un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs financiers comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs et passifs financiers compensés se rapportent à des instruments financiers qui ont été négociés par le biais de chambres de compensation (centrale).
- La colonne Montants non compensés au bilan – Instruments financiers reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire ne répondant pas aux critères énoncés par l'IAS 32. Ces montants se rapportent aux situations où la compensation ne peut être appliquée qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties. Ce principe s'applique également aux instruments financiers donnés ou reçus en garantie. En ce qui concerne les garanties reçues sous une autre forme que des espèces (colonne Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres), le tableau reflète la valeur de marché et c'est cette valeur qui est utilisée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties.

Annexe 4.4: Juste valeur des instruments financiers – généralités

Juste valeur des instruments financiers qui ne figurent pas à la juste valeur au bilan			Actifs financiers au coût amorti					Passifs financiers au coût amorti		
(en millions d'EUR)	Valeur comptable		Juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		
	Total	Total	*Niveau 1*	*Niveau 2*	*Niveau 3*	Total	Total	*Niveau 1*	*Niveau 2*	*Niveau 3*
31-12-2025										
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts et avances aux établissements de crédit, y compris prises en pension	36 076	36 052	*3*	*33 074*	*2 976*	–	–	–	–	–
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	207 310	200 944	*54*	*175*	*200 715*	–	–	–	–	–
Titres de créance	51 752	50 267	*48 084*	*1 861*	*322*	–	–	–	–	–
Autres	1 282	1 281	*0*	*1 281*	*0*	–	–	–	–	–
Correction des transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-2 676	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	293 744	288 544	*48 140*	*36 391*	*204 013*	–	–	–	–	–
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts d'établissements de crédit, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	19 630	19 671	*29*	*15 769*	*3 872*
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	302 742	302 884	*256*	*113 099*	*189 528*
Dettes de contrats d'investissement	–	–	–	–	–	27	27	*0*	*27*	*0*
Autres	–	–	–	–	–	2 314	2 316	*4*	*507*	*1 805*
Total	–	–	–	–	–	324 714	324 897	*289*	*129 402*	*195 206*
31-12-2024										
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts et avances aux établissements de crédit, y compris prises en pension	23 360	23 635	*5*	*21 033*	*2 597*	–	–	–	–	–
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	191 285	186 569	*43*	*281*	*186 246*	–	–	–	–	–
Titres de créance	50 075	48 205	*44 844*	*2 932*	*429*	–	–	–	–	–
Autres	1 154	1 154	*0*	*1 154*	*0*	–	–	–	–	–
Correction des transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-1 930	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	263 945	259 564	*44 892*	*25 400*	*189 272*	–	–	–	–	–
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts d'établissements de crédit, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	31 439	31 263	*16*	*19 745*	*11 503*
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	272 428	272 595	*0*	*80 942*	*191 653*
Dettes de contrats d'investissement	–	–	–	–	–	27	27	*0*	*27*	*0*
Autres	–	–	–	–	–	2 157	2 153	*0*	*592*	*1 562*
Total	–	–	–	–	–	306 050	306 038	*16*	*101 305*	*204 717*

- La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers au coût amorti (pertes non réalisées, principalement sur le portefeuille de Titres de créance et Prêts et avances à la clientèle, principalement au niveau des crédits hypothécaires et des crédits à terme) a été causée par les mouvements des taux en 2025, 2024 et 2023. Du côté des actifs, cela concerne un modèle d'entreprise hold-to-collect, qui rend les variations intermédiaires de la juste valeur moins pertinentes. En outre, compte tenu 1) du stock important d'actifs liquides de haute qualité de KBC (environ 101 milliards d'euros en moyenne en 2025), qui se compose de liquidités et d'obligations pouvant être mises en pension sur le marché privé et auprès des banques centrales, 2) du fait que 56% du total des dépôts des clients auprès de KBC sont couverts par la garantie des dépôts et 3) du fait que 87% du total des dépôts des clients se composent de clients plus stables (particuliers et PME), les pertes non réalisées sur le portefeuille de Titres de créance et les Prêts et avances à la clientèle au coût amorti ne doivent pas être réalisées à des fins de liquidité et ne sont donc pas pertinentes d'un point de vue du capital.
- Voir aussi le paragraphe sur le stress test aux valeurs aberrantes au chapitre Gestion des risques, sous Risque de marché dans les activités autres que de trading.

- Tous les modèles d'évaluation internes sont validés par une Risk Validation Unit indépendante. En outre, le Comité de direction a désigné un Group Valuation Committee (GVC), afin de veiller à ce que KBC réponde à toutes les dispositions légales relatives à l'évaluation d'instruments financiers à la juste valeur. Le GVC surveille la mise en œuvre cohérente de la KBC Valuation Framework, qui se compose de plusieurs directives (dont la Group Valuation Policy, la Group Market Value Adjustments Policy et la Group Parameter Review Policy). Il se réunit au moins deux fois par trimestre, afin d'approuver d'importantes modifications des méthodes d'évaluation (y compris, mais sans s'y limiter, des modèles, données de marché et intrants) ou des écarts par rapport aux Group Policies en ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur. Le GVC se compose de membres des départements Finance, Gestion des risques et Middle Office. Un rapport d'évaluation des incertitudes de mesure est transmis tous les trois mois au GVC. Enfin, les justes valeurs issues du modèle d'évaluation sont vérifiées par une équipe constituée spécialement à cet effet.
- La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts à terme ne figurant pas à la juste valeur au bilan (voir tableau) est obtenue par l'actualisation de flux de trésorerie contractuels au taux sans risque. Ce calcul est ensuite corrigé du risque de crédit en tenant compte des marges obtenues sur des prêts similaires octroyés récemment ou en utilisant un spread basé sur le spread d'obligations cotées. La juste valeur tient compte de risques de prépaiement et d'options cap pour les principaux portefeuilles. La juste valeur des dépôts à terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels au taux sans risque. La juste valeur des dépôts à vue et d'épargne est censée être égale à la valeur comptable.
- Suite à l'adoption initiale de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018, des titres de créance totalisant 15 060 millions d'euros de valeur comptable ont été reclassés des actifs financiers disponibles à la vente vers les actifs financiers détenus au coût amorti. À la suite de ce reclassement, des variations de juste valeur avant impôt d'un montant de 1 million d'euros n'ont pas été comptabilisées dans les réserves de réévaluation en 2025 (20 millions d'euros en 2024). La juste valeur de ce portefeuille reclassé (après remboursements) s'élevait à 1 024 millions d'euros à la fin de 2025 (1 761 millions d'euros à la fin de 2024).

Annexe 4.5: Instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation

Hiérarchie d'évaluation	31-12-2025				31-12-2024			
(en millions d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR								
Obligatoirement évalués à la juste valeur, non détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit, y compris prises en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	0	0	1 368	1 368	0	0	943	943
Actions	0	0	9	9	0	0	10	10
Contrats d'investissement, assurance	17 925	80	0	18 005	16 527	75	0	16 602
Titres de créance	13	13	97	123	13	0	57	70
Dont obligations d'État	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit, y compris prises en pension	0	8	0	8	0	1	0	1
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions	1 155	0	0	1 155	902	0	0	902
Titres de créance	2 830	3 781	600	7 212	2 451	2 570	0	5 021
Dont obligations d'État	*2 792*	*412*	*600*	*3 805*	*2 397*	*963*	*0*	*3 360*
Dérivés	3	2 156	1 297	3 456	1	3 527	1 057	4 584
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Actions	1 335	1	534	1 869	1 219	1	501	1 722
Titres de créance	24 770	2 031	59	26 859	20 190	2 199	150	22 539
Dont obligations d'État	*21 307*	*1 119*	*0*	*22 426*	*16 892*	*1 273*	*0*	*18 165*
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	215	0	215	0	271	0	271
Total								
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	48 030	8 284	3 965	60 279	41 303	8 644	2 717	52 665
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR								
Détenus à des fins de transaction								
Dépôts d'établissements de crédit, y compris mises en pension	0	0	0	0	0	94	0	94
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	0	131	0	131	0	22	0	22
Dérivés	3	2 538	1 884	4 425	1	3 271	1 406	4 679
Positions à la baisse	1 219	0	0	1 219	882	0	0	882
Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVO)								
Dépôts d'établissements de crédit, y compris mises en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	0	213	785	997	0	186	850	1 035
Dettes de contrats d'investissement	16 971	0	0	16 971	15 644	0	0	15 644
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	279	41	320	0	265	51	316
Total								
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	18 192	3 161	2 710	24 063	16 527	3 838	2 307	22 673

- La hiérarchie d'évaluation répartit les techniques d'évaluation et les paramètres respectivement utilisés en trois niveaux par ordre de priorité:
  - La hiérarchie d'évaluation attribue la plus haute priorité aux paramètres de niveau 1. Cela signifie que lorsqu'il existe un marché actif, les cotations publiées doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif financier. Les paramètres de niveau 1 correspondent aux prix publiés (cotés), issus d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation (pricing service) ou d'une instance régulatrice. Ces prix sont disponibles aisément et régulièrement et sont tirés de transactions régulières actuelles entre parties indépendantes sur des marchés actifs accessibles à KBC. La juste valeur est alors basée sur la valeur de marché qui est déduite des prix de transaction actuellement disponibles. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.
  - Si aucune cotation n'est disponible, l'entité déclarante détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle ou technique d'évaluation basé sur des paramètres observables ou non observables. Il convient de privilégier l'utilisation de paramètres observables. Les paramètres observables sont considérés comme des paramètres de niveau 2. Ils reflètent tous les facteurs que les opérateurs prendraient en considération pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif, sur la base de données du marché issues de sources indépendantes de l'entité déclarante. Parmi les paramètres d'évaluation observables, citons notamment le taux exempt de risque, les cours de change des devises, les cours des actions et la volatilité implicite. Les techniques d'évaluation sur la base de paramètres observables sont entre autres: l'actualisation de flux de trésorerie futurs, la comparaison avec la juste valeur actuelle ou récente d'un autre instrument similaire.
  - Les paramètres non observables sont considérés comme des paramètres de niveau 3 et reflètent les hypothèses de l'entité déclarante concernant les suppositions que feraient les opérateurs pour évaluer l'actif ou le passif (y compris les hypothèses relatives aux risques concernés). Les paramètres non observables ont trait à un marché inactif. Les paramètres d'évaluation correspondant à des approximations de paramètres (proxy) et facteurs de corrélation non observables peuvent être considérés comme non observables sur le marché.
- Si les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation, la juste valeur de l'actif ou du passif est classée selon le plus bas niveau des paramètres applicables qui ont une influence considérable sur la juste valeur totale de l'actif ou du passif. Exemple: si le calcul de la juste valeur repose sur des paramètres observables et nécessite des adaptations notables de la valeur sur la base de paramètres non observables, la méthode d'évaluation se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.
- La hiérarchie d'évaluation et la classification correspondante des instruments financiers les plus couramment utilisés dans la hiérarchie d'évaluation figurent dans le tableau ci-contre, Si la majorité des instruments financiers d'un type donné est classée dans le niveau indiqué, une petite partie peut appartenir à un autre niveau.
- KBC part du principe que les transferts depuis ou vers les différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation ont lieu au terme de la période sous revue. Pour de plus amples informations concernant les transferts entre les différents niveaux: voir les Annexes 4.6 et 4.7.

	Type d'instrument	Produits	Type d'évaluation
Niveau 1	Instruments financiers liquides pour lesquels des cours cotés sont régulièrement disponibles	Contrats sur devises au comptant, futures financiers cotés en Bourse, options cotées en Bourse, actions cotées en Bourse, fonds cotés en Bourse (ETF), obligations d'État liquides, autres obligations liquides, Asset Backed Securities liquides sur des marchés actifs	Mark-to-market (cotations publiées sur un marché actif), pour les obligations: BVAL ou fournisseur de données
Niveau 2	Dérivés plain vanilla/liquides	Contrats d'échange de taux (IRS) (Cross-Currency), contrats d'échange de devises, contrats à terme sur devises, contrats à terme de taux d'intérêt (FRA), contrats d'échange d'inflation, contrats d'échange de dividende et futures sur dividende, reverse floaters, options sur futures d'obligations, options sur futures de taux, Overnight Index Swaps, FX Reset	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, contrats d'échange de devises et (CC)IRS)
		Caps et Floors, options sur taux d'intérêt, options sur actions européennes, options sur devises européennes et américaines, options forward start, options sur devises digitales, FX Strips d'options simples, swaptions européennes, European cancelable IRS	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres observables (par ex. volatilité)
	Passifs financiers linéaires (sans caractéristiques facultatives) – instruments de trésorerie	Dépôts, flux de trésorerie simples, transactions dans le cadre de mises en pension	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, contrats d'échange de devises et (CC)IRS)
	Obligations/ABS semi-liquides	Obligations/Asset backed securities semi-liquides	BVAL, contrôle du prix sur la base de données de marché observables alternatives ou par le biais d'une méthode de spread comparable
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC Ifima (passifs)	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres observables
	Actifs financiers linéaires (instruments de trésorerie)	Prêts, certificats de trésorerie	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, contrats d'échange de devises et (CC)IRS)
Niveau 3	Dérivés exotiques	Target Profit Forwards, flexible forwards, options sur actions américaines et asiatiques, Bermudan Swaptions, options sur taux d'intérêt digitales, options sur taux Quanto, options sur actions digitales, options sur actions composites, options sur actions à barrière, Quanto Digital FX Options, FX Asian Options, FX European Barrier Options, FX Simple Digital Barrier Options, FX Touch Rebate, options sur l'inflation, Bermudan Cancelable IRS, Constant Maturity Swaps (CMS), CMS Spread Swaps, CMS Spread Options, CMS Interest Rate Caps/Floors, (Callable) Range Accruals, options Autocallable, options Lookback, contrats d'échange de matières premières et contrats futures	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres non observables (par ex. corrélation)
	Instruments illiquides adossés à des crédits	Collateralised debt obligations (notes)	Modèle d'évaluation basé sur la corrélation entre les risques de défaut de paiement respectifs des actifs sous-jacents
	Investissements private equity	Participations private equity et non cotées	Sur la base des directives d'évaluation de l'European Private Equity & Venture Capital Association
	Obligations illiquides / ABS	Obligations illiquides (hypothécaires) / Asset Backed Securities dont le prix est fixé à titre indicatif par un seul fournisseur de prix sur un marché non actif	BVAL, fixation de prix par des tiers (par ex. lead manager); impossibilité de contrôler le prix, faute de données de marché alternatives disponibles/fiables
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC (KBC Ifima), obligations hypothécaires à l'actif de ČSOB	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres non observables (fixation de prix indicative par des tiers pour les dérivés)
	Prêts structurés	Prêts réglementés par les pouvoirs publics avec taux à effet de levier intégré et possibilités de remboursement anticipé exotiques (K&H)	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres non observables

Annexe 4.6: Instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2

- Transferts: en 2025, KBC a reclassé pour 292 millions d'euros d'instruments financiers du niveau 1 au niveau 2, et pour 532 millions d'euros d'instruments financiers du niveau 2 au niveau 1 (2024: respectivement 201 millions d'euros et 445 millions d'euros). La majorité de ces reclassements découle d'une modification de la liquidité des obligations d'État et des obligations d'entreprises.

Annexe 4.7: Instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3

- Fluctuations importantes en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation en 2025:
  - Actifs obligatoirement évalués à la juste valeur (non détenus à des fins de transaction): la juste valeur des prêts et avances a augmenté de 425 millions d'euros, principalement en raison de nouvelles transactions. La juste valeur des instruments de dette a augmenté de 40 millions d'euros, principalement en raison de nouveaux achats.
  - Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: la juste valeur des instruments de dette a diminué de 91 millions d'euros, principalement en raison d'instruments de dette arrivés à échéance. La juste valeur des instruments de capitaux propres a augmenté de 33 millions d'euros, principalement en raison de nouveaux achats, partiellement compensés par la vente de positions existantes et des modifications des paramètres de marché.
  - Actifs détenus à des fins de transaction: la juste valeur des dérivés a augmenté de 240 millions d'euros du fait, principalement, de modifications des paramètres de marché et de nouveaux achats, qu'est venue partiellement compenser la vente de positions existantes. La juste valeur des instruments de dette a augmenté de 600 millions d'euros, en raison de nouveaux achats.
  - Passifs détenus à des fins de transaction: la juste valeur des dérivés a augmenté de 478 millions d'euros du fait, principalement, de modifications des paramètres de marché et de nouvelles transactions, qu'est venu partiellement compenser le dénouement de positions existantes.
  - Passifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat: la juste valeur des instruments de dette émis a diminué de 65 millions d'euros, en raison principalement de transactions arrivées à échéance et de la vente de positions existantes, compensées en partie par de nouvelles transactions.
- Fluctuations importantes en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation en 2024:
  - Actifs obligatoirement évalués à la juste valeur (non détenus à des fins de transaction): la juste valeur des prêts et avances a augmenté de 107 millions d'euros, principalement en raison de nouvelles transactions et de modifications des paramètres de marché, en partie compensées par des instruments arrivés à échéance. La juste valeur des instruments de dette a augmenté de 55 millions d'euros, principalement en raison de nouveaux achats.
  - Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: la juste valeur des instruments de dette a diminué de 36 millions d'euros, principalement en raison de glissements depuis le niveau 3, partiellement compensés par de nouveaux achats. La juste valeur des instruments de capitaux propres a augmenté de 19 millions d'euros, principalement en raison de nouveaux achats, partiellement compensés par la vente de positions existantes.
  - Actifs détenus à des fins de transaction: la juste valeur des dérivés a augmenté de 349 millions d'euros du fait, principalement, de modifications des paramètres de marché et de nouveaux achats, qu'est venue partiellement compenser la vente de positions existantes.
  - Passifs détenus à des fins de transaction: la juste valeur des dérivés a augmenté de 367 millions d'euros du fait, principalement, de modifications des paramètres de marché et de nouvelles transactions, qu'est venu partiellement compenser le dénouement de positions existantes.
  - Passifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat: la juste valeur des instruments de dette émis a diminué de 307 millions d'euros, en raison principalement de transactions arrivées à échéance et de la vente de positions existantes, compensées en partie par de nouvelles transactions et des modifications des paramètres de marché.
  - Passifs financiers liés aux dérivés de couverture: la juste valeur des dérivés a baissé de 43 millions d'euros du fait de modifications des paramètres de marché.
- Certains actifs de niveau 3 sont associés ou couverts économiquement par des passifs identiques de niveau 3, de sorte que l'exposition de KBC aux paramètres non observables est inférieure à ce qui pourrait transparaître des chiffres bruts. Une part substantielle des instruments de niveau 3 est en outre évaluée sur la base de la fixation de prix par des tiers; les possibles paramètres non observables n'étant donc pas développés par KBC. Les principaux paramètres non observables utilisés par KBC pour évaluer les produits dérivés exotiques sont: le mean reversion parameter dans le cas des Bermudan Swaptions, les corrélations croisées entre actions et les volatilités pour certaines options sur actions, les corrélations entre taux d'intérêt dans le cas des CMS Spread Options, et les frais de financement utilisés pour déterminer les cours futurs des actions dans le cadre de la valorisation de certains dérivés sur actions. La variation de juste valeur qui résulte de la modification de ces paramètres en autres hypothèses raisonnables (reasonably possible alternatives) n'est pas significative.

Annexe 4.8: Dérivés

- En ce qui concerne le volume des montants contractés, quelque 72% des dérivés sont détenus à des fins de transaction et quelque 28% sont des dérivés de couverture fin 2025 (75% et 25% fin 2024).
- La majeure partie des dérivés détenus à des fins de transaction est effectivement reprise dans le trading book, mais est couverte économiquement, pour une large part (positions ouvertes limitées) par d'autres dérivés détenus à des fins de transaction (par exemple des transactions sur dérivés initiées par des clients commerciaux couverts économiquement) ou par des positions de bilan (par exemple des positions en devises), ce qui donne lieu à d'importants volumes de montants nominaux mais à des revalorisations neutres sur le plan du résultat net.
- Une partie limitée des dérivés détenus à des fins de transaction concernent les dérivés ALM repris dans le banking book et sont utilisés pour couvrir le risque économique, mais aucune comptabilité de couverture n'y est appliquée. Une comptabilité de couverture est appliquée sur la plupart des contrats de taux ALM. Une partie limitée seulement des dérivés ALM pour devises est liée à une comptabilité de couverture.

Annexe 4.8.1: Dérivés détenus à des fins de transaction

(en millions d'EUR)	31-12-2025				31-12-2024			
	Valeur comptable		Montants contractés*		Valeur comptable		Montants contractés*	
	Actifs	Passifs	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis	Cédés
Total	3 456	4 425	569 005	570 857	4 584	4 679	616 452	615 520
Contrats de taux d'intérêt	1 298	1 576	379 430	378 490	1 589	1 781	429 232	426 678
Dont contrats d'échange de taux et futures	*1 255*	*1 550*	*373 782*	*374 241*	*1 510*	*1 740*	*421 656*	*422 160*
Dont options	*43*	*26*	*5 649*	*4 248*	*80*	*41*	*7 576*	*4 518*
Contrats de change	1 096	1 235	174 685	176 863	2 193	1 784	172 410	174 374
Dont contrats d'échange de devises et de taux, opérations de change à terme et futures	*1 011*	*1 144*	*168 149*	*168 385*	*2 101*	*1 720*	*167 819*	*167 306*
Dont options	*84*	*91*	*6 536*	*8 479*	*92*	*64*	*4 592*	*7 067*
Contrats d'actions	1 049	1 602	14 623	15 247	799	1 110	14 530	14 191
Dont contrats d'échange d'actions	*941*	*1 060*	*11 533*	*11 108*	*646*	*692*	*11 348*	*10 995*
Dont options	*108*	*542*	*3 090*	*4 139*	*153*	*418*	*3 181*	*3 196*
Contrats de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont contrats d'échange sur défaut	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Contrats sur matières premières et autres	13	12	267	257	4	3	280	277

* Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.

Annexe 4.8.2: Dérivés de couverture

31-12-2025 (en millions d'EUR)	Instrument de couverture					Instrument couvert			Impact sur les capitaux propres	
	Montants contractés[1]		Valeur comptable		Variations de juste valeur des instruments de couverture comme base du calcul de la partie non effective de la période[2]	Type		Variations de juste valeur des instruments couverts comme base du calcul de la partie non effective de la période[2]	Partie non effective reprise dans les résultats	Partie effective reprise dans les autres éléments du résultat global
Stratégie de couverture	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs			Total, y compris variations de juste valeur	Dont ajustements de juste valeur cumulés		
Micro-couvertures de juste valeur										
Contrats d'échange de taux	45 368	45 378	95	49	462	Titres de créance détenus (AC)	12 911	-446	-161	
Contrats d'échange de devises et de taux	0	0	0	0	0	Prêts et avances (AC)	515	27	-5	
						Titres de créance détenus (FVOCI)	11 660	-189	-243	
						Titres de créance émis (AC)	19 214	-175	-60	
						Dépôts (AC)	599	-2	2	
Total	45 368	45 378	95	49	462	Total			-468	-5	–
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille										
Contrats d'échange de taux	151 428	151 428	53	78	774	Titres de créance détenus (AC)	905	-17	14	
Options sur devises et taux	955	0	43	0	7	Prêts et avances (AC)	129 131	-2 687	-706	
						Titres de créance détenus (FVOCI)	166	2	2	
						Titres de créance émis (AC)	0	0	0	
						Dépôts (AC)	18 788	-285	-93	
						Dettes des contrats d'assurance Vie	410	-5	11	
Total	152 383	151 428	96	78	781	Total			-772	10	–
Couverture de flux de trésorerie (micro-couverture et comme couverture d'un portefeuille)										
Contrats d'échange de taux	18 372	18 372	13	82	583					
Contrats d'échange de devises et de taux	1 750	1 793	0	56	28					
Total	20 122	20 165	13	138	611	Total			-571	41	85
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère										
Total[3]	3 240	3 189	10	511	-74	Total			74	0	61

1 Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.
2 L'ineffectivité est comptabilisée dans le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – voir également Annexe 3.3.
3 Valeur comptable passif: instruments de couverture essentiellement sous la forme de dépôts en devises.

31-12-2024 (en millions d'EUR)	Instrument de couverture								Instrument couvert			Impact sur les capitaux propres	
	Montants contractés[1]		Valeur comptable		Variations de juste valeur des instruments de couverture comme base du calcul de la partie non effective de la période[2]	Type			Variations de juste valeur des instruments couverts comme base du calcul de la partie non effective de la période[2]	Partie non effective reprise dans les résultats	Partie effective reprise dans les autres éléments du résultat global
Stratégie de couverture	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs			Total, y compris variations de juste valeur	Dont ajustements de juste valeur cumulés			
Micro-couvertures de juste valeur											
Contrats d'échange de taux	37 727	37 727	96	63	281	Titres de créance détenus (AC)	8 050	-252	17		
Contrats d'échange de devises et de taux	0	0	0	0	0	Prêts et avances (AC)	569	33	-45		
						Titres de créance détenus (FVOCI)	7 254	64	80		
						Titres de créance émis (AC)	21 802	-226	-334		
						Dépôts (AC)	102	-11	13		
Total	37 727	37 727	96	63	281	Total			-269	11	–
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille											
Contrats d'échange de taux	141 341	141 341	67	95	-464	Titres de créance détenus (AC)	831	-31	-23		
Options sur devises et taux	1 214	0	48	0	-3	Prêts et avances (AC)	121 621	-1 988	622		
						Titres de créance détenus (FVOCI)	76	0	-3		
						Titres de créance émis (AC)	0	0	0		
						Dépôts (AC)	17 471	-379	-121		
						Dettes des contrats d'assurance Vie	161	6	-6		
Total	142 555	141 341	115	95	-467	Total			469	2	–
Couverture de flux de trésorerie (micro-couverture et comme couverture d'un portefeuille)											
Contrats d'échange de taux	17 376	17 376	5	120	22						
Contrats d'échange de devises et de taux	1 830	1 790	19	17	-30						
Total	19 206	19 166	24	137	-8	Total			8	0	-486
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère											
Total[3]	2 826	2 806	35	518	54	Total			-54	0	147

1 Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.
2 L'ineffectivité est comptabilisée dans le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat – voir également Annexe 3.3.
3 Valeur comptable passif: instruments de couverture essentiellement sous la forme de dépôts en devises.

- Les départements de trésorerie des différentes entités gèrent le risque de taux d'intérêt. Pour éviter l'impact négatif des fluctuations de taux, les durées des actifs et passifs au bilan sont adaptées au moyen de contrats d'échange de taux et d'autres dérivés.
- Pour ce qui concerne le rapport entre la gestion des risques et sa transposition comptable, la gestion économique est prioritaire et les risques sont couverts selon le cadre ALM général. Ensuite, nous cherchons des moyens de limiter les éventuelles discordances comptables qui en découlent à l'aide d'une des techniques de couverture précitées.
- Les réserves de couverture restantes des couvertures de flux de trésorerie des éventuelles relations de couverture pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée s'élèvent à -95 millions d'euros en 2025 (-187 millions d'euros en 2024). Le montant cumulé des variations des couvertures de juste valeur qui restent dans le bilan pour l'intégralité des instruments couverts qui ne sont plus adaptés à la couverture des gains et pertes s'élève à -35 millions d'euros en 2025 (-99 millions d'euros en 2024). Ces adaptations sont amorties dans les pertes et profits.
- La différence entre le poste du bilan Gain/perte sur les positions en portefeuilles couvertes contre le risque de taux d'intérêt et les ajustements cumulés de la juste valeur à l'occasion de transactions de couverture de juste valeur visant à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille comme repris à l'Annexe 4.8.2, s'explique par les ajustements cumulés de la juste valeur concernant des transactions de couverture de juste valeur cessées qui ne sont pas reprises à l'Annexe 4.8.2, mais qui figurent bien au bilan.
- Voir aussi le paragraphe sur la comptabilité de couverture au chapitre Gestion des risques et l'Annexe 3.3.

Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture des flux de trésorerie par période (en millions d'EUR)	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	21	-38
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	54	-78
Plus de 6 mois et maximum 1 an	196	-205
Plus d'1 an et maximum 2 ans	387	-476
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	1 122	-1 172
Plus de 5 ans	2 277	-2 106

5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan

Annexe 5.1: Autres actifs

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Total	1 604	1 911
Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel	294	293
Frais payés à l'avance et produits obtenus	624	592
Autres	686	1 027

- La catégorie 'Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel' se compose principalement de charges de retraite payées: voir l'Annexe 5.9 pour plus d'informations sur les engagements de pensions.
- La catégorie 'Autres' comprend notamment les créances à court terme d'entités non bancaires, les paiements en transit, les créances liées à l'assurance en dehors des limites contractuelles prévues par la norme IFRS 17, ainsi que les créances liées à la TVA et les autres créances non liées à l'impôt sur le revenu.

Annexe 5.2: Créances fiscales et passifs d'impôts

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
IMPÔTS EXIGIBLES		
Actifs d'impôts exigibles	68	59
Passifs d'impôts exigibles	113	121
IMPÔTS DIFFÉRÉS	6	593
Actifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	1 211	1 382
Avantages du personnel	81	80
Pertes reportées (y compris RDT reportés)	122	366
Immobilisations corporelles et incorporelles	100	98
Provisions pour risques et charges	17	18
Réductions de valeur sur prêts et avances	220	212
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et couvertures de juste valeur	94	86
Variations de juste valeur, instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	468	426
Dettes des contrats d'assurance	44	33
Autres, y compris les contrats de réassurance	64	64
Passifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	1 204	789
Avantages du personnel	111	113
Pertes reportées (y compris RDT reportés)	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	54	57
Provisions pour risques et charges	10	9
Réductions de valeur sur prêts et avances	1	3
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et couvertures de juste valeur	81	85
Variations de juste valeur, instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	211	21
Dettes des contrats d'assurance	663	452
Autres, y compris les contrats de réassurance	74	50
Comptabilisés au bilan comme suit		
Actifs d'impôts différés	530	942
Passifs d'impôts différés	524	349
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés	93	95

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables soient disponibles sur la base de projections financières réalistes, de sorte que ces différences temporaires déductibles peuvent être utilisées dans le futur proche (limité à une période de huit à dix ans). Les actifs d'impôts différés actuels sur les pertes reportées au bilan devraient être en grande partie utilisés dans un délai de 1 an.
- Les pertes fiscales non compensées et les crédits d'impôts inutilisés ont trait aux pertes fiscales des sociétés du groupe qui ne sont pas capitalisées pour preuve insuffisante de bénéfice imposable futur. La plupart des pertes fiscales et des crédits d'impôts sont transférables pendant vingt ans ou plus.
- La variation nette des impôts différés (-587 millions d'euros en 2025) est ventilée comme suit:
  - Variation des actifs d'impôts différés: (-172 millions d'euros), principalement en raison de:
    - diminution des actifs d'impôts différés, principalement en raison des pertes reportées (-244 millions d'euros), du fait essentiellement de l'utilisation en raison de bénéfices imposables;
    - augmentation des actifs d'impôts différés en raison de variations de la réserve de réévaluation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères (+42 millions d'euros).
  - Variation des passifs d'impôts différés: (+415 millions d'euros), principalement liés à:
    - augmentation des passifs d'impôts différés en raison de variations de la réserve de réévaluation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères (+190 millions d'euros);
    - augmentation des passifs d'impôts différés pour les dettes des contrats d'assurance (+210 millions d'euros), dont +141 millions d'euros comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et +70 millions d'euros comptabilisés par le biais du résultat.
- Les actifs d'impôts différés repris au bilan se rapportent essentiellement à KBC Bank et ČSOB en République tchèque.

Annexe 5.3: Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Total	63	116
Relevé des participations, y compris goodwill		
IGLUU s.r.o.	0	3
Immoscoop 2.0 BV	0	–
Isabel SA	38	94
Bancontact Payconiq Company SA	9	8
Payconiq International SA	0	–
Batopin SA	11	8
Autres	5	3
Goodwill sur entreprises associées et coentreprises		
Montant brut	0	0
Cumul des réductions de valeur	0	0
Ventilation selon le type		
Non cotées en Bourse	63	116
Cotées en Bourse	0	0
Juste valeur des participations dans des entreprises associées cotées en Bourse et des coentreprises	0	0

- Entreprises associées: les entreprises associées sont des entités dans lesquelles KBC a une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle total ou conjoint de manière directe ou indirecte. KBC détient en général de 20% à 50% des actions de telles entreprises. Les coentreprises sont des sociétés où KBC exerce un contrôle conjoint.
- Le goodwill payé sur les entreprises associées et les coentreprises est inclus dans la valeur comptable des Participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans le bilan. Nous effectuons un test de dépréciation et nous comptabilisons les réductions de valeur sur goodwill requises (voir tableau).

Annexe 5.4: Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Immobilisations corporelles	3 578	3 396
Immeubles de placement	363	585
Revenus locatifs	49	55
Charges opérationnelles directes sur investissements générant des revenus locatifs	14	16
Charges opérationnelles directes sur investissements ne générant pas de revenus locatifs	0	1

MUTATIONS	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres équipements	Total des immobilisations corporelles	Immeubles de placement
2025					
Solde d'ouverture	1 271	135	1 990	3 396	585
Acquisitions	160	72	714	945	141
Cessions	-31	-3	-237	-272	-23
Amortissements	-103	-59	-28	-190	-31
Autres mouvements	21	4	-327	-303	-308
Solde de clôture	1 317	148	2 112	3 578	363
Cumul des amortissements et réductions de valeur	*1 678*	*472*	*963*	*3 113*	*293*
Juste valeur					596
2024					
Solde d'ouverture	1 306	122	1 789	3 216	485
Acquisitions	109	83	803	995	149
Cessions	-44	-2	-271	-317	-13
Amortissements	-102	-62	-30	-194	-33
Autres mouvements	3	-6	-300	-304	-2
Solde de clôture	1 271	135	1 990	3 396	585
Cumul des amortissements et réductions de valeur	*1 609*	*484*	*882*	*2 975*	*324*
Juste valeur					839

- Pourcentages d'amortissement annuels: principalement 3% pour les immeubles (y compris les immeubles de placement), 33% pour le matériel informatique et entre 5% et 33% pour les autres équipements. Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.
- Il existe des passifs limités (d'environ 0,2 milliard d'euros) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Il n'existe pas de limitations importantes sur la propriété et les immobilisations corporelles qui tiennent lieu de sûreté pour les passifs.
- La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant et annuellement par des spécialistes en la matière de KBC. L'évaluation repose principalement sur la capitalisation de la valeur locative estimée et sur les prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (dont la situation et le contexte de marché, la nature de la construction, l'état d'entretien et l'affectation).
- D'autres immeubles de placement sont évalués chaque année par les spécialistes de KBC, sur la base du loyer annuel actuel par immeuble et de son évolution escomptée et d'un taux de capitalisation individualisé par immeuble.
- Les graves inondations et autres phénomènes climatiques survenus en 2025 et en 2024 n'ont pas eu d'incidence substantielle sur les (réductions de valeur des) immobilisations corporelles et immeubles de placement (en l'occurrence, notre réseau d'agences). Pour plus de précisions sur les risques liés au climat et autres risques ESG, voir le chapitre intitulé Déclaration relative à la durabilité.
- L'impact de nos propres activités de bancassureur sur l'environnement est très limité, surtout par rapport aux sociétés industrielles et par rapport à notre impact indirect notamment via l'octroi de crédits. Il s'agit alors principalement de nos bâtiments et de nos véhicules (déplacements domicile-lieu de travail). Ceci étant, nous calculons aussi notre impact direct d'émissions de gaz à effet de serre propres, et nous appliquons pour cela aussi certains objectifs. Vous trouverez de plus amples informations dans la partie Rapport du Conseil d'administration, sous Déclaration relative à la durabilité. Vous trouverez plus de détails dans notre Rapport sur le climat et notre Rapport de durabilité sur www.kbc.com.
- Autres équipements: comprend principalement la location full-service de véhicules (principalement voitures et vélos) dans le cadre de leasings opérationnels. Les autres mouvements dans les autres équipements se rapportent principalement à l'amortissement de ces actifs, inclus dans les Autres produits nets du compte de résultat.

Annexe 5.5: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels développés en externe	Autres	Total
2025					
Solde d'ouverture	1 221	972	266	15	2 475
Acquisitions	2	362	64	4	433
Cessions	0	0	-2	-8	-10
Amortissements	0	-153	-58	-1	-212
Autres mouvements	16	14	-16	0	14
Solde de clôture	1 239	1 195	255	11	2 699
Cumul des amortissements et réductions de valeur	*376*	*1 161*	*919*	*24*	*2 480*
2024					
Solde d'ouverture	1 240	829	266	20	2 355
Acquisitions	0	311	69	7	387
Cessions	0	0	-7	-6	-14
Amortissements	–	-124	-63	-2	-188
Autres mouvements	-18	-44	2	-4	-65
Solde de clôture	1 221	972	266	15	2 475
Cumul des amortissements et réductions de valeur	*369*	*1 006*	*886*	*24*	*2 286*

- Goodwill: la colonne Goodwill comprend le goodwill payé sur les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et sur les activités acquises. Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des Participations dans des entreprises associées dans le bilan.
- Test de dépréciation: le test de dépréciation a été réalisé, afin de vérifier si des réductions de valeur sur goodwill devaient être comptabilisées (voir Tableau et Annexe 3.9). Nous réalisons le test de dépréciation au moins une fois par an. De plus, nous procédons sur une base trimestrielle à une évaluation de haut niveau (high level assessment), afin de vérifier s'il existe une indication de dépréciation (impairment). Dans le cadre de ce test, chaque entité est considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) distincte. Les entités se caractérisent en effet par un profil de risque spécifique et chaque entité présente en son sein plusieurs profils dans une mesure nettement moindre.
- En vertu de l'IAS 36, les réductions de valeur sur le goodwill sont prises en résultat si la valeur réalisable d'un investissement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'exploitation (déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus (Discounted Cash Flow ou DFC)) et la juste valeur (déterminée selon l'analyse multiple et d'autres techniques) diminuée des coûts de vente directs.
- Les principales sociétés du groupe concernées par le goodwill figurent dans le tableau ci-après. Elles ont toutes été évaluées selon la méthode des flux de trésorerie attendus (DCF). Dans le cadre de la méthode DCF, la valeur réalisable d'un investissement est calculée comme étant la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie libres futurs de l'entreprise. À cet effet, nous nous basons sur les pronostics à long terme relatifs à l'activité de l'entreprise et aux flux de trésorerie qui en découlent. Il s'agit, d'une part, de prévisions pour plusieurs années à venir et, d'autre part, de la valeur résiduelle de l'entreprise après cette période de prévision explicite. Les pronostics à long terme résultent d'une évaluation des performances antérieures et actuelles, combinée à des sources d'informations externes concernant l'évolution future des marchés concernés et du contexte macroéconomique global. Lorsque des pronostics financiers sous-jacents tiennent compte d'éléments, de produits ou de projets relatifs au développement durable, la valorisation s'en ressent également. Le taux de croissance à l'infini est déterminé sur la base de la moyenne à long terme de la croissance du marché. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée au moyen d'un taux d'escompte composé, défini sur la base de la théorie CAPM (Capital Asset Pricing Model). Dans ce cadre, nous utilisons un taux sans risque spécifique à chaque pays, ainsi qu'une prime de risque de marché, multipliée par un facteur bêta qui est fonction de l'activité. Deux modèles de flux de trésorerie attendus (DCF) ont été développés au sein de KBC: un pour le pôle bancaire et un pour le pôle assurance. Dans les deux cas, sont considérés comme flux de trésorerie libres les dividendes pouvant être versés aux actionnaires de la société, compte tenu des exigences réglementaires en matière de capital minimal.

Goodwill en cours (en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024	Taux d'escompte sur la période de prévision explicite des flux de trésorerie 31-12-2025	31-12-2024
K&H Bank	180	169	14,8% – 12,9%	14,7% – 13,5%
ČSOB (République tchèque)	257	248	12,1% – 12,0%	12,7% – 12,6%
ČSOB Stavební spořitelna	67	65	12,1% – 12,0%	12,7% – 12,6%
United Bulgarian Bank	546	546	11,1% – 11,7%	12,4% – 12,3%
DZI Insurance	75	75	10,4% – 10,9%	10,1%
KBC Commercial Finance	21	21	11,0% – 11,7%	11,6% – 12,2%
Pension Insurance Company UBB	56	56	7,1% – 7,4%	7,3% – 7,8%
Reste	37	42	–	–
Total	1 239	1 221	–	–

- Les budgets et prévisions de flux de trésorerie portent généralement sur une période de 10 ans. Nous avons recours à cette période plus longue en raison de la forte croissance actuelle dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, où le taux de croissance devrait évoluer vers un niveau plus modéré à plus long terme.
- Le taux de croissance utilisé pour l'extrapolation des prévisions des flux de trésorerie après cette période correspond au taux de croissance à long terme escompté du produit intérieur brut. Ce dernier est fonction du pays et se situait en 2025 entre 3,3% et 4,9% (2024: entre 3,2% et 4,7%).
- Nous n'avons pas effectué d'analyse de sensibilité pour les entités pour lesquelles l'excédent de valeur réalisable par rapport à la valeur comptable est tellement important qu'aucun changement raisonnable au niveau des paramètres principaux ne déboucherait sur une valeur réalisable inférieure ou égale à la valeur comptable. Le tableau présente, pour les autres entités (une en 2025), une indication de l'impact de changements raisonnables au niveau des paramètres principaux sur les réductions de valeur sur goodwill.

Sensibilité vis-à-vis de changements raisonnables (en millions d'EUR)*	augmentation de 1,0% du taux d'escompte	augmentation de 1,0% du ratio de solvabilité visé	baisse de 5% du bénéfice net annuel
ČSOB Stavební spořitelna	-12	-8	-10

* L'impact des changements est calculé ceteris paribus.

Annexe 5.6: Assurances – bilan

Annexe 5.6.1: Ventilation de l'actif et du passif des contrats de (ré)assurance

(en millions d'EUR)	2025				2024			
	Total	PAA	BBA	VFA	Total	PAA	BBA	VFA
Vie								
Contrats de réassurance cédés	28	28	–	–	20	20	–	–
Dettes des contrats d'assurance	14 109	52	13 017	1 040	13 925	57	12 899	969
LRC (passif au titre de la couverture restante)	13 898	2	12 884	1 013	13 718	2	12 769	948
Branche 23	*868*	*0*	*–*	*868*	*823*	*0*	*–*	*823*
Branche 21	*11 986*	*2*	*11 985*	*–*	*11 931*	*2*	*11 929*	*–*
Hybride	*1 044*	*0*	*899*	*145*	*964*	*0*	*840*	*125*
Réassurance acceptée	*0*	*0*	*–*	*–*	*0*	*0*	*–*	*–*
LIC (passif au titre des sinistres survenus)	211	51	133	27	207	55	130	22
Branche 23	*23*	*0*	*–*	*23*	*19*	*0*	*–*	*19*
Branche 21	*162*	*51*	*112*	*–*	*168*	*55*	*112*	*–*
Hybride	*25*	*0*	*21*	*4*	*21*	*0*	*18*	*3*
Réassurance acceptée	*0*	*0*	*–*	*–*	*0*	*0*	*–*	*–*
Actifs au titre des frais d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Non vie								
Contrats de réassurance cédés	81	81	–	–	98	98	–	–
Dettes des contrats d'assurance	3 314	3 139	175	–	3 186	2 971	214	–
LRC (passif au titre de la couverture restante)	764	606	158	–	744	547	196	–
Assurance des personnes	*180*	*22*	*158*	*–*	*211*	*14*	*196*	*–*
Responsabilité civile automobile (MTPL)	*162*	*162*	*–*	*–*	*156*	*156*	*–*	*–*
Responsabilité autre que MTPL	*31*	*31*	*–*	*–*	*25*	*25*	*–*	*–*
Casco	*136*	*136*	*–*	*–*	*118*	*118*	*–*	*–*
Biens autres qu'une assurance casco	*255*	*255*	*–*	*–*	*234*	*234*	*–*	*–*
Réassurance acceptée	*0*	*0*	*–*	*–*	*-1*	*-1*	*–*	*–*
LIC (passif au titre des sinistres survenus)	2 551	2 533	17	–	2 442	2 424	18	–
Assurance des personnes	*668*	*651*	*17*	*–*	*656*	*638*	*18*	*–*
Responsabilité civile automobile (MTPL)	*986*	*986*	*–*	*–*	*935*	*935*	*–*	*–*
Responsabilité autre que MTPL	*451*	*451*	*–*	*–*	*401*	*401*	*–*	*–*
Casco	*80*	*80*	*–*	*–*	*66*	*66*	*–*	*–*
Biens autres qu'une assurance casco	*344*	*344*	*–*	*–*	*364*	*364*	*–*	*–*
Réassurance acceptée	*21*	*21*	*0*	*–*	*20*	*20*	*0*	*–*
Actifs au titre des frais d'acquisition	0	0	0	–	0	0	0	–

- Les dettes de contrats d'assurance se rapportent à des contrats d'assurance et à des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire. Les dettes de contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont évaluées à leur juste valeur. Elles concernent les contrats de la branche 23 (sous IFRS 9) qui sont comptabilisés en passifs financiers (voir l'Annexe 4.1).
- Le LRC (hors PAA) est calculé à l'aide de différentes hypothèses. L'exercice du jugement est nécessaire pour formuler ces hypothèses, qui se basent sur diverses sources d'information internes et externes. Ces dettes sont généralement calculées sur la base d'hypothèses actuelles et régulièrement mises à jour, reflétant les conditions telles qu'elles existent à la date de clôture. Les principales hypothèses sont les suivantes:
  - Les hypothèses de défaillance, à la fois au niveau du contrat et de la prime, les taux de mortalité et de morbidité, sont basés sur les tables de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées du groupe;
  - les hypothèses relatives aux charges d'exploitation qui reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur ainsi que les frais généraux connexes considérés comme directement imputables. Les charges sont considérées comme directement imputables si elles sont encourues en conséquence de la réalisation d'activités d'assurance pour les contrats en vigueur;
  - les hypothèses peuvent varier en fonction du type d'assurance, de la génération de contrats (principalement le moment de la conclusion du contrat et les conditions applicables) et du pays. La quantification de ces hypothèses pour l'ensemble du groupe est dès lors impossible.

- Les hypothèses relatives au passif au titre des sinistres survenus (LIC) reposent sur les expériences passées en matière de nombre de sinistres, d'indemnisations de sinistres et de coûts de règlement des sinistres. Elles sont corrigées de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres ainsi que de facteurs externes comme les décisions judiciaires, la législation et l'actualisation.
- Pour les contrats fournissant de multiples services, c.-à-d. la couverture d'assurance, les services de retour sur investissement et les services de gestion des investissements, des 'unités de couverture multivariées' sont utilisées en tenant compte des éléments suivants: (a) les unités de couverture sont déterminées sur la base des différentes composantes des prestations considérées séparément et (b) des pondérations sont attribuées à chaque composante pour refléter un niveau de service à fournir approprié. Ces pondérations reflètent de manière appropriée le dégagement de la CSM en fonction du volume des prestations fournies pour chaque service. Comme pour les unités de couverture, ces pondérations sont également réévaluées à la fin de chaque période de reporting.
- Les unités de couverture présentent une valeur positive et leur valeur plancher est fixée à zéro. En cas d'unités de couverture nulles au cours d'une période donnée, aucune CSM n'est affectée au compte de résultat puisqu'aucun service n'a été fourni au cours de la période. Cela peut se produire par exemple lorsque les contrats prévoient des 'délais de carence'. Dans de tels cas, le contrat a été signé par le titulaire de la police, mais il existe un délai de carence obligatoire avant que le client puisse bénéficier de la couverture d'assurance.
- La définition des portefeuilles IFRS 17 relève de décisions locales prises par chacune des entités d'assurance de KBC Groupe. Il s'agit de processus spécifiques à chaque pays, déterminés par la gamme de produits locaux et la manière dont les activités d'assurance sont gérées à l'échelle locale. Le tableau présente une ventilation générale par produit.
- Parmi les produits hybrides, le titulaire de la police a la possibilité de passer de la composante branche 23 à la composante branche 21 et inversement au sein du même contrat comportant la couverture du risque d'assurance significatif.
- Le LRC non vie évalué dans le cadre de la BBA (158 millions d'euros en 2025, 196 millions d'euros in 2024) représente le LRC de l'assurance santé (dans le cadre de l'assurance des personnes) car il s'agit en grande majorité de contrats à long terme, qui sont donc évalués selon l'approche BBA. Le LIC non vie évalué dans le cadre de la PAA (651 millions d'euros en 2025, 638 millions d'euros en 2024) représente les sinistres survenus au titre de l'assurance des personnes en relation avec l'assurance accidents du travail, qui sont généralement réglés sur une longue période.
- La plupart des programmes de réassurance protègent contre l'impact des événements déclencheurs de pertes exceptionnellement élevées ou de l'accumulation des pertes. C'est pourquoi le résultat de la réassurance ne présente pas le même ordre de grandeur que celui des opérations d'assurance directes, de sorte que les mouvements des actifs au titre des contrats de réassurance sont limités.
- Les comptes courants, avec les intermédiaires et les réassureurs, ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs d'assurance, mais sont traités comme un actif distinct évalué conformément à la norme IFRS 9.
- Les courbes des taux suivantes sont utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'actifs sous-jacents et s'appliquent spécifiquement aux contrats d'assurance avec couverture de risque (assurances dommages, assurances décès, assurances maladie). Comme ces courbes d'actualisation établies selon l'approche ascendante ne sont pas spécifiques aux entités mais dépendent de la devise, deux courbes sont incluses pour chaque devise, l'une avec ajustement de la volatilité Solvency II et l'autre sans (la seconde est utilisée pour les passifs évalués dans le cadre de la VFA).

Courbe des taux utilisée pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction d'éléments sous-jacents; approche ascendante ('forward rates')

Devise	Prime d'illiquidité	Durée du portefeuille			
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans
2025					
EUR	avec ajustement de la volatilité	2,48%	3,19%	3,78%	3,71%
	sans ajustement de la volatilité	2,33%	3,04%	3,63%	3,55%
CZK	avec ajustement de la volatilité	4,11%	4,37%	4,95%	5,16%
	sans ajustement de la volatilité	3,96%	4,22%	4,80%	5,00%
HUF	avec ajustement de la volatilité	5,74%	6,58%	7,76%	6,23%
	sans ajustement de la volatilité	5,66%	6,50%	7,67%	6,15%
BGN	avec ajustement de la volatilité	2,68%	3,17%	3,84%	4,03%
	sans ajustement de la volatilité	2,61%	3,10%	3,77%	3,96%
2024					
EUR	avec ajustement de la volatilité	1,91%	2,61%	2,84%	2,14%
	sans ajustement de la volatilité	1,67%	2,37%	2,60%	1,91%
CZK	avec ajustement de la volatilité	4,01%	3,93%	4,30%	4,20%
	sans ajustement de la volatilité	3,84%	3,76%	4,12%	4,03%
HUF	avec ajustement de la volatilité	6,92%	6,93%	7,39%	6,55%
	sans ajustement de la volatilité	6,84%	6,85%	7,30%	6,48%
BGN	avec ajustement de la volatilité	1,94%	2,58%	2,83%	2,19%
	sans ajustement de la volatilité	1,78%	2,42%	2,67%	2,03%

Annexe 5.6.2: Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance-vie

(en millions d'EUR)	Passif au titre des couverture restante				Passif au titre des sinistres survenus	Total
	Hors composante Pertes	Composante Pertes	Contrats non évalués dans le cadre de la PAA	Contrats évalués dans le cadre de la PAA		
				Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au risque	
2025						
Bilan d'ouverture	**13 686**	**32**	**152**	**52**	**4**	**13 925**
Résultat des services d'assurance	-455	17	207	16	-1	-216
Revenus des activités d'assurance	-492	–	–	–	–	-492
BBA + VFA par méthode de transition	*-460*	–	–	–	–	*-460*
Approche rétrospective modifiée	*-10*	–	–	–	–	*-10*
Approche fondée sur la juste valeur	*-261*	–	–	–	–	*-261*
Autres	*-189*	–	–	–	–	*-189*
PAA	*-33*	–	–	–	–	*-33*
Charges des services d'assurance	38	17	207	16	-1	276
Sinistres survenus (hors remboursements de composantes investissement)	–	*-3*	*149*	*12*	*1*	*159*
Charges survenues autres que les sinistres	*0*	*-3*	*98*	*4*	*0*	*98*
Coûts d'acquisition amortis	*38*	–	–	–	–	*38*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services futurs - pertes et reprise sur pertes sur contrats déficitaires	–	*23*	–	–	–	*23*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services passés	–	–	*-40*	*0*	*-2*	*-42*
Composantes investissement	-1 238	–	1 238	–	–	0
Résultat des investissements	-11	0	–	–	–	-11
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*-11*	*0*	–	–	–	*-11*
Produits et charges financiers de l'assurance	-175	0	0	0	0	-175
Par le biais du compte de résultat	*282*	*1*	*1*	*1*	*0*	*285*
Dans les autres éléments du résultat global	*-457*	*-1*	*-1*	*-1*	*0*	*-460*
Total des variations des éléments du résultat global	-1 878	17	1 445	15	-1	-402
Total des flux de trésorerie	1 991	–	-1 439	-20	–	532
Primes reçues	*2 138*	–	–	–	–	*2 138*
Paiements en règlement de sinistres	–	–	*-1 341*	*-16*	–	*-1 357*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	–	–	*-98*	*-4*	–	*-102*
Frais d'acquisition payés	*-148*	–	–	–	–	*-148*
Autres	52	0	3	0	0	54
Bilan de clôture	**13 850**	**49**	**160**	**48**	**3**	**14 109**
2024						
Bilan d'ouverture	**13 667**	**7**	**134**	**50**	**3**	**13 862**
Résultat des services d'assurance	-435	24	225	19	0	-168
Revenus des activités d'assurance	-463	–	–	–	–	-463
BBA + VFA par méthode de transition	*-432*	–	–	–	–	*-432*
Approche rétrospective modifiée	*-9*	–	–	–	–	*-9*
Approche fondée sur la juste valeur	*-280*	–	–	–	–	*-280*
Autres	*-143*	–	–	–	–	*-143*
PAA	*-31*	–	–	–	–	*-31*
Charges des services d'assurance	28	24	225	19	0	296
Sinistres survenus (hors remboursements de composantes investissement)	–	*-2*	*156*	*14*	*1*	*169*
Charges survenues autres que les sinistres	*0*	*-2*	*99*	*3*	*0*	*100*
Coûts d'acquisition amortis	*28*	–	–	–	–	*28*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services futurs - pertes et reprise sur pertes sur contrats déficitaires	–	*28*	–	–	–	*28*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services passés	–	–	*-29*	*1*	*-1*	*-29*
Composantes investissement	-2 591	–	2 591	–	–	0
Résultat des investissements	6	0	–	–	–	6
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*6*	*0*	–	–	–	*6*
Produits et charges financiers de l'assurance	490	1	2	2	0	495
Par le biais du compte de résultat	*292*	*1*	*2*	*1*	*0*	*296*
Dans les autres éléments du résultat global	*198*	*0*	*0*	*1*	*0*	*199*
Total des variations des éléments du résultat global	-2 529	25	2 818	20	0	334
Total des flux de trésorerie	2 585	–	-2 798	-19	–	-232
Primes reçues	*2 712*	–	–	–	–	*2 712*
Paiements en règlement de sinistres	–	–	*-2 699*	*-16*	–	*-2 715*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	–	–	*-99*	*-3*	–	*-102*
Frais d'acquisition payés	*-127*	–	–	–	–	*-127*
Autres	-37	0	-2	0	0	-39
Bilan de clôture	**13 686**	**32**	**152**	**52**	**4**	**13 925**

- Lors du passage d'IFRS 4 à IFRS 17 le 1er janvier 2022, KBC a appliqué l'approche rétroactive complète ('Full Retrospective Approach'– FRA) pour les années récentes. Appliquer l'approche FRA pour les années non récentes n'a pas été faisable soit par manque de données historiques (données et hypothèses), soit en raison des frais élevés pour rendre des informations du passé disponibles pour les calculs de transition FRA. Lorsque l'approche FRA n'a pas pu être utilisée dans la pratique, on applique principalement l'approche fondée sur la juste valeur pour déterminer la CSM à la date de la transition. L'approche rétrospective modifiée ('Modified Retrospective Approach' – MRA) a rarement été utilisée car cette procédure de transition était trop complexe et les frais ne contrebalançaient pas les avantages. KBC a calculé une juste valeur selon la norme IFRS 13 sur la base des flux de trésorerie IFRS 17 et a ensuite procédé à des ajustements en fonction de quelques hypothèses ou paramètres. Ces ajustements concernaient la comptabilisation à la juste valeur selon IFRS 13 de l'ensemble des frais, et donc aussi les coûts non directement imputables, ainsi que la comptabilisation d'une prime de risque qui couvre non seulement le risque financier, mais aussi les frais liés aux systèmes, d'intégration et de financement du capital. En ce qui concerne les calculs de la transition selon l'approche fondée sur la juste valeur, toutes les années précédentes ont été regroupées en une seule cohorte. La CSM selon l'approche fondée sur la juste valeur a découlé des différences de frais et de marge de risque dans les approches d'évaluation selon IFRS 17 et IFRS 13. En raison de l'application de la FVA à la date de transition, conformément aux exemptions de transition prévues dans la norme IFRS 17, le montant des OCI a été fixé à zéro. Le taux bloqué appliqué dans l'approche fondée sur la juste valeur est celui au 31 décembre 2021, qui était le taux d'intérêt au moment de la transition.
- Variation des passifs d'assurance en 2025:
  - En raison de la hausse des taux d'intérêt du marché intervenue en 2025, un produit de 460 millions d'euros avant impôts est comptabilisé dans les OCI. KBC a en effet choisi, pour tous les portefeuilles au sein du groupe, d'appliquer la méthode comptable consistant à ventiler les produits et charges financiers de l'assurance entre le compte de résultat et les OCI.
- Variation des passifs d'assurance en 2024:
  - En raison de la baisse des taux d'intérêt du marché intervenue en 2024, une charge de 199 millions d'euros avant impôts est comptabilisée dans les OCI.
  - Le mouvement de la composante investissement du LRC au LIC à hauteur de 2 591 millions d'euros correspond aux montants des contrats arrivant à échéance ou expirés et comprend 866 millions d'euros résultant du rachat des contrats individuels d'engagement de pension du portefeuille 'Risques et épargne' en 2024 pour les faire passer vers le portefeuille 'Produits hybrides', les assurés des contrats concernés ayant eu la possibilité d'investir dans des produits de la branche 23.
- Lors de la transition vers la norme IFRS 17, KBC a principalement appliqué l'approche fondée sur la juste valeur. Les coûts d'acquisition amortis sont donc faibles, puisqu'ils ne sont pas estimés selon l'approche fondée sur la juste valeur (c'est-à-dire l'approche prospective).
- Les contrats d'assurance vie sont généralement conclus à long terme et sont par conséquent évalués au moyen de l'approche BBA ou VFA. L'approche VFA est appliquée uniquement dans les entités d'Europe centrale et orientale pour les contrats de la branche 23 ou les produits hybrides, car ces contrats vendus comportent obligatoirement une couverture du risque d'assurance.
- Certains contrats d'assurance peuvent fixer des montants à payer si aucun événement assuré ne se produit, lesquels sont remboursables en toutes circonstances et, à ce titre, englobent une composante investissement. Afin de déterminer la composante investissement, il est nécessaire de procéder à une instruction à la lumière des caractéristiques du contrat. Au sein de KBC, seules sont identifiées les composantes investissement relevant de l'assurance vie, à l'instar de la couverture décès à vie. Lorsqu'un contrat d'assurance autorise le rachat, la valeur de rachat brute est considérée comme une composante investissement. Tous les frais liés à un rachat sont quant à eux assimilés à des composantes assurance.
- Aucun actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est actuellement comptabilisé.

Note 5.6.3: Mouvements des passifs relatifs aux contrats d'assurance dommages

(en millions d'EUR)	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Hors composante Pertes	Composante Pertes	Contrats non évalués dans le cadre de la PAA	Contrats évalués dans le cadre de la PAA		
				Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au risque	
2025						
Bilan d'ouverture	**740**	**4**	**18**	**2 168**	**256**	**3 186**
Résultat des services d'assurance	-2 125	0	30	1 605	17	-474
Revenus des activités d'assurance	-2 709	–	–	–	–	-2 709
BBA par méthode de transition	*-49*	–	–	–	–	*-49*
Approche rétrospective modifiée	*0*	–	–	–	–	*0*
Approche fondée sur la juste valeur	*-35*	–	–	–	–	*-35*
Autres	*-14*	–	–	–	–	*-14*
PAA	*-2 660*	–	–	–	–	*-2 660*
Charges des services d'assurance	584	0	30	1 605	17	2 235
Sinistres survenus (hors remboursements de composantes investissement)	–	*-4*	*29*	*1 301*	*77*	*1 403*
Charges survenues autres que les sinistres	*0*	*0*	*3*	*244*	*0*	*248*
Coûts d'acquisition amortis	*583*	–	–	–	–	*583*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services futurs - pertes et reprise sur pertes sur contrats déficitaires	–	*4*	–	–	–	*4*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services passés	–	–	*-2*	*60*	*-60*	*-2*
Composantes investissement	0	–	0	–	–	0
Produits et charges financiers de l'assurance	-36	0	0	-23	0	-59
Par le biais du compte de résultat	*1*	*0*	*0*	*41*	*5*	*48*
Dans les autres éléments du résultat global	*-37*	*0*	*0*	*-65*	*-5*	*-107*
Total des variations des éléments du résultat global	-2 161	0	30	1 582	17	-533
Total des flux de trésorerie	2 167	–	-31	-1 509	–	627
Primes reçues	*2 762*	–	–	–	–	*2 762*
Paiements en règlement de sinistres	–	–	*-28*	*-1 266*	–	*-1 294*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	–	–	*-3*	*-243*	–	*-246*
Frais d'acquisition payés	*-594*	–	–	–	–	*-594*
Autres	14	0	0	18	2	34
Bilan de clôture	**760**	**4**	**17**	**2 259**	**275**	**3 314**
2024						
Bilan d'ouverture	**700**	**1**	**16**	**1 964**	**240**	**2 922**
Résultat des services d'assurance	-1 952	3	31	1 606	10	-303
Revenus des activités d'assurance	-2 482	–	–	–	–	-2 482
BBA par méthode de transition	*-39*	–	–	–	–	*-39*
Approche rétrospective modifiée	*0*	–	–	–	–	*0*
Approche fondée sur la juste valeur	*-29*	–	–	–	–	*-29*
Autres	*-11*	–	–	–	–	*-11*
PAA	*-2 443*	–	–	–	–	*-2 443*
Charges des services d'assurance	530	3	31	1 606	10	2 179
Sinistres survenus (hors remboursements de composantes investissement)	–	*-1*	*28*	*1 251*	*65*	*1 343*
Charges survenues autres que les sinistres	*0*	*0*	*3*	*232*	*0*	*236*
Coûts d'acquisition amortis	*529*	–	–	–	–	*529*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services futurs - pertes et reprise sur pertes sur contrats déficitaires	–	*4*	–	–	–	*4*
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux services passés	–	–	*0*	*122*	*-55*	*66*
Composantes investissement	0	–	0	–	–	0
Produits et charges financiers de l'assurance	7	0	0	58	7	72
Par le biais du compte de résultat	*1*	*0*	*0*	*39*	*5*	*45*
Dans les autres éléments du résultat global	*6*	*0*	*0*	*18*	*2*	*26*
Total des variations des éléments du résultat global	-1 945	3	31	1 664	17	-231
Total des flux de trésorerie	1 991	–	-29	-1 453	–	509
Primes reçues	*2 532*	–	–	–	–	*2 532*
Paiements en règlement de sinistres	–	–	*-26*	*-1 222*	–	*-1 248*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	–	–	*-3*	*-231*	–	*-234*
Frais d'acquisition payés	*-540*	–	–	–	–	*-540*
Autres	-6	0	0	-6	-1	-14
Bilan de clôture	**740**	**4**	**18**	**2 168**	**256**	**3 186**

- Dans l'assurance non vie, KBC applique essentiellement l'approche PAA étant donné que la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an.
- L'estimation du coût des sinistres survenus est basée sur l'expérience relative à l'évolution passée des sinistres, qui permet de formuler des projections quant aux futures tendances à cet égard. Ces méthodes consistent à extrapoler l'évolution des sinistres payés et survenus, des coûts moyens par sinistre (y compris des coûts de règlement des sinistres) et du nombre de sinistres en s'appuyant sur les variations des sinistres observées au cours des années précédentes et le taux attendu de sinistres. Les données historiques concernant les sinistres sont principalement analysées par année de survenance. Les sinistres importants sont traités séparément.
- Des estimations des recouvrements par voie de récupération ou de subrogation sont prises en compte dans l'évaluation des coûts finaux des sinistres.
- Aucun actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est actuellement comptabilisé.

Annexe 5.6.4: Mouvements des éléments du passif relatifs aux contrats d'assurance vie (BBA, VFA)

(en millions d'EUR)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (dont LIC)	Ajustement au risque (dont LIC)	Marge sur services contractuels			Total du passif des contrats d'assurance
			Contrats d'assurance existants à la date de transition, approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance existants à la date de transition, approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats d'assurance	
2025						
Bilan d'ouverture	**11 529**	**195**	**43**	**1 268**	**832**	**13 868**
Résultat des services d'assurance	-281	5	-3	-126	203	-202
Variations liées aux services futurs	-227	20	2	-28	257	23
Nouveaux contrats	*-222*	*32*	*–*	*–*	*213*	*23*
Variations des estimations reflétées dans la CSM	*-4*	*-14*	*2*	*-28*	*44*	*0*
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises sur contrats déficitaires	*-2*	*2*	*–*	*–*	*–*	*0*
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-17	-12	-5	-98	-54	-185
CSM comptabilisée au compte de résultat	*–*	*–*	*-5*	*-98*	*-54*	*-156*
Variations de l'ajustement au risque (attendu)	*–*	*-12*	*–*	*–*	*–*	*-12*
Ajustements liés à l'expérience	*-17*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-17*
Variations du passif au titre des sinistres survenus liées aux services passés	-38	-3	–	–	–	-40
Résultat des investissements	-11	–	–	–	–	-11
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*-11*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-11*
Produits et charges financiers de l'assurance	-192	-8	0	11	16	-173
Par le biais du compte de résultat	*254*	*3*	*0*	*11*	*16*	*284*
Dans les autres éléments du résultat global	*-446*	*-12*	*–*	*–*	*–*	*-458*
Total des variations des éléments du résultat global	-485	-3	-2	-116	219	-387
Total des flux de trésorerie	523	–	–	–	–	523
Primes reçues	*2 106*	*–*	*–*	*–*	*–*	*2 106*
Paiements en règlement de sinistres	*-1 341*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-1 341*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	*-98*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-98*
Frais d'acquisition payés	*-144*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-144*
Autres mouvements	35	1	2	9	6	53
Bilan de clôture	**11 602**	**193**	**43**	**1 161**	**1 056**	**14 057**
2024						
Bilan d'ouverture	**11 538**	**152**	**47**	**1 387**	**683**	**13 807**
Résultat des services d'assurance	-212	41	-2	-125	138	-159
Variations liées aux services futurs	-201	53	4	-11	182	28
Nouveaux contrats	*-245*	*29*	*–*	*–*	*230*	*14*
Variations des estimations reflétées dans la CSM	*32*	*23*	*4*	*-11*	*-48*	*0*
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises sur contrats déficitaires	*13*	*1*	*–*	*–*	*–*	*14*
Variations liées aux services rendus au cours de la période	16	-9	-5	-114	-44	-157
CSM comptabilisée au compte de résultat	*0*	*-*	*-5*	*-114*	*-44*	*-163*
Variations de l'ajustement au risque (attendu)	*0*	*-9*	*–*	*–*	*–*	*-9*
Ajustements liés à l'expérience	*16*	*-*	*–*	*–*	*–*	*16*
Variations du passif au titre des sinistres survenus liées aux services passés	-27	-3	–	–	–	-29
Résultat des investissements	6	–	–	–	–	6
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	*6*	*–*	*–*	*–*	*–*	*6*
Produits et charges financiers de l'assurance	466	4	1	10	13	493
Par le biais du compte de résultat	*269*	*3*	*1*	*10*	*13*	*295*
Dans les autres éléments du résultat global	*197*	*1*	*-*	*-*	*-*	*198*
Total des variations des éléments du résultat global	260	44	-1	-115	151	341
Total des flux de trésorerie	-241	–	–	–	–	-241
Primes reçues	*2 681*	*–*	*–*	*–*	*–*	*2 681*
Paiements en règlement de sinistres	*-2 699*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-2 699*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	*-99*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-99*
Frais d'acquisition payés	*-124*	*–*	*–*	*–*	*–*	*-124*
Autres mouvements	-28	-1	-3	-4	-3	-39
Bilan de clôture	**11 529**	**195**	**43**	**1 268**	**832**	**13 868**

- Le montant comptabilisé dans le compte de résultat comme dégagement de la CSM est calculé à travers:
  - la définition des unités de couverture dans le groupe. Le nombre d'unités de couverture dans un groupe correspond au volume de services fournis par l'assureur dans le cadre des contrats de ce groupe de contrats (GoC), déterminé en tenant compte, pour chaque contrat, du volume des prestations fournies au titulaire de la police dans le cadre d'un contrat et de la période de couverture prévue;
  - la répartition de la CSM à la date de clôture également entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et dont la fourniture est prévue ainsi que la comptabilisation en résultat net du montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.
- Principaux mouvements en 2025: le flux de trésorerie positif de 523 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation du portefeuille d'assurances placement, soutenue en partie par la hausse des taux d'intérêt.
- Principaux mouvements en 2024: la hausse de 43 millions d'euros de l'ajustement au risque en 2024 est en grande partie liée à un changement de modèle visant à tenir compte du risque que le client arrête de payer les primes dans le cadre de contrats d'assurance vie à long terme. L'évolution de la marge sur services contractuels en 2024, dans le cadre des nouveaux contrats, comprend une augmentation de 96 millions d'euros liée au transfert de contrats individuels d'engagement de pension du portefeuille 'Risques et épargne' vers le portefeuille 'Produits hybrides' (voir également l'Annexe 5.6.2).

Annexe 5.6.5: Mouvements des éléments du passif relatifs aux contrats d'assurance non vie (BBA)

(en millions d'EUR)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (dont LIC)	Ajustement au risque (dont LIC)	Marge sur services contractuels		Total du passif des contrats d'assurance
			Contrats d'assurance existants à la date de transition, approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats d'assurance	
2025					
Bilan d'ouverture	**-40**	**122**	**31**	**101**	**214**
Résultat des services d'assurance	-35	-47	69	-4	-18
Variations liées aux services futurs	-33	-45	75	3	0
Nouveaux contrats	*-22*	*8*	*–*	*14*	*0*
Variations des estimations reflétées dans la CSM	*-11*	*-52*	*75*	*-12*	*0*
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises sur contrats déficitaires	*0*	*0*	*–*	*–*	*0*
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-2	-2	-6	-7	-16
CSM comptabilisée au compte de résultat	*–*	*–*	*-6*	*-7*	*-13*
Variations de l'ajustement au risque (attendu)	*–*	*-2*	*–*	*–*	*-2*
Ajustements liés à l'expérience	*-2*	*–*	*–*	*–*	*-2*
Variations du passif au titre des sinistres survenus liées aux services passés	-1	-1	–	–	-2
Produits et charges financiers de l'assurance	-33	0	0	2	-31
Par le biais du compte de résultat	*-2*	*1*	*0*	*2*	*1*
Dans les autres éléments du résultat global	*-31*	*-1*	*–*	*–*	*-33*
Total des variations des éléments du résultat global	-68	-48	69	-3	-49
Total des flux de trésorerie	10	–	–	–	10
Primes reçues	*50*	*–*	*–*	*–*	*50*
Paiements en règlement de sinistres	*-28*	*–*	*–*	*–*	*-28*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	*-3*	*–*	*–*	*–*	*-3*
Frais d'acquisition payés	*-8*	*–*	*–*	*–*	*-8*
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Bilan de clôture	**-98**	**74**	**100**	**99**	**175**
2024					
Bilan d'ouverture	**8**	**71**	**52**	**74**	**206**
Résultat des services d'assurance	-72	60	-21	26	-7
Variations liées aux services futurs	-74	62	-19	31	0
Nouveaux contrats	*-21*	*3*	*–*	*18*	*0*
Variations des estimations reflétées dans la CSM	*-52*	*58*	*-19*	*13*	*0*
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises sur contrats déficitaires	*0*	*0*	*–*	*–*	*0*
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1	-1	-2	-5	-7
CSM comptabilisée au compte de résultat	*–*	*–*	*-2*	*-5*	*-7*
Variations de l'ajustement au risque (attendu)	*–*	*-1*	*–*	*–*	*-1*
Ajustements liés à l'expérience	*1*	*–*	*–*	*–*	*1*
Variations du passif au titre des sinistres survenus liées aux services passés	0	0	–	–	0
Produits et charges financiers de l'assurance	15	-9	0	1	7
Par le biais du compte de résultat	*-1*	*1*	*0*	*1*	*1*
Dans les autres éléments du résultat global	*16*	*-10*	*–*	*–*	*6*
Total des variations des éléments du résultat global	-57	51	-21	27	-1
Total des flux de trésorerie	9	–	–	–	9
Primes reçues	*46*	*–*	*–*	*–*	*46*
Paiements en règlement de sinistres	*-26*	*–*	*–*	*–*	*-26*
Charges autres que les paiements en règlement de sinistres	*-3*	*–*	*–*	*–*	*-3*
Frais d'acquisition payés	*-8*	*–*	*–*	*–*	*-8*
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Bilan de clôture	**-40**	**122**	**31**	**101**	**214**

- Dans l'assurance non vie, l'approche BBA est appliquée à l''assurance santé individuelle'.
- Le produit financier dans les OCI de 33 millions d'euros en 2025 s'explique par l'augmentation de la courbe des taux. La hausse de 6 millions d'euros en 2024 s'explique par une légère baisse de la courbe des taux. Une caractéristique du portefeuille d'hospitalisation est l'impact plus important des mouvements de taux d'intérêt sur les sorties de fonds que sur les entrées de fonds. Les primes d'hospitalisation sont nivelées ('encaissement' constant pendant la durée du contrat), et les sinistres augmentent avec l'avancée en âge de l'assuré ('décaissement' davantage vers la fin du contrat).
- La hausse de la CSM de 63 millions d'euros pour les variations des estimations reflétées dans la CSM en 2025 s'explique par une actualisation des paramètres de modèle. Ces mêmes changements de paramètres ont réduit l'ajustement au risque de 52 millions d'euros. La baisse de 52 millions d'euros en 2024 est due à une mise à jour de modèle impliquant une hausse des primes en raison de l'augmentation attendue des sinistres. Un volume de primes plus élevé génère davantage de bénéfices futurs et donc des flux de trésorerie d'exécution plus faibles. L'augmentation de 58 millions d'euros des variations des estimations reflétées dans la CSM dans l'ajustement au risque en 2024 s'explique par un changement de modèle qui utilise une estimation plus prudente de l'incertitude des coûts des sinistres liés à une hospitalisation.

Annexe 5.6.6: Nouveaux contrats (BBA/VFA)

(en millions d'EUR)	Contrats de (ré)assurance émis		Contrats de (ré)assurance acquis		Total
	Non déficitaire	Déficitaire	Non déficitaire	Déficitaire	
2025					
Estimation de la valeur actuelle des sorties de fonds	1 330	844	0	0	2 174
Sinistres attendus	*1 102*	*799*	*0*	*0*	*1 901*
Autres charges afférentes aux services d'assurance attendues	*90*	*27*	*0*	*0*	*117*
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	*138*	*18*	*0*	*0*	*156*
Estimation de la valeur actuelle des entrées de fonds	-1 586	-832	0	0	-2 418
Ajustement au titre du risque non financier	28	11	0	0	39
Marge sur services contractuels	228	–	0	–	228
Augmentation des dettes de contrats d'assurance: composante pertes	–	24	–	0	24
2024					
Estimation de la valeur actuelle des sorties de fonds	2 942	625	0	0	3 567
Sinistres attendus	*2 645*	*593*	*0*	*0*	*3 238*
Autres charges afférentes aux services d'assurance attendues	*151*	*19*	*0*	*0*	*170*
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	*145*	*13*	*0*	*0*	*159*
Estimation de la valeur actuelle des entrées de fonds	-3 218	-614	0	0	-3 833
Ajustement au titre du risque non financier	29	3	0	0	32
Marge sur services contractuels	248	–	0	–	248
Augmentation des dettes de contrats d'assurance: composante pertes	–	14	–	0	14

- Les assurances placement vendues en 2025, avant prise en compte de la marge d'investissement réalisée, sont à l'origine de la composante pertes d'une valeur de 24 millions. Cette perte s'explique principalement par les actions commerciales et l'accent mis sur la vente d'assurances placement effectuée avec une garantie d'intérêt compétitive induite par le marché.
- En 2024, l'estimation de la valeur actuelle des sorties de fonds comprenait 1 446 millions d'euros résultant du rachat des contrats individuels d'engagement de pension du portefeuille 'Risques et épargne' pour les faire passer vers le portefeuille 'Produits hybrides', les assurés des contrats concernés ayant eu la possibilité d'investir dans des produits de la branche 23. L'impact net de ce transfert sur le CSM a été une augmentation de 96 millions d'euros (voir également l'Annexe 5.6.2).
- La vente de produits avec une composante pertes en 2024 s'explique principalement par des actions commerciales à la suite de l'expiration du bon d'État belge en septembre 2024. Ces nouveaux contrats ont été conclus avec une garantie d'intérêt compétitive induite par le marché.

Annexe 5.6.7: Comptabilisation future de la CSM relative aux contrats d'assurance dans le compte de résultat (à la fin de la période de référence) (BBA/VFA)

	CSM dans le compte de résultat au cours de ... après l'exercice courant						
(en millions d'EUR)	**1re année**	**2e année**	**3e année**	**4e année**	**5e année**	**6 à 10e année**	**après la 10e année**
2025							
Vie	160	151	145	138	132	580	1 142
Non vie	12	12	11	11	10	44	84
2024							
Vie	153	145	138	132	126	548	1 023
Non vie	7	7	7	6	6	27	57

- Ce tableau illustre la future comptabilisation de la CSM non actualisée pour les 25 prochaines années.

Annexe 5.6.8: Juste valeur des actifs de couverture de contrats d'assurance et d'investissement

(en millions d'EUR)	**Vie**	***Dont participation directe à l'activité Vie (VFA)***	**Non vie**	**Non-technique**	**Total**
2025					
Total des actifs (sous-jacents)	32 318	*1 039*	4 767	1 799	38 883
Au coût amorti	1 731	*0*	3 238	828	5 797
À la FVOCI	12 459	*16*	1 510	637	14 606
Titres de créance	*11 331*	*16*	*1 244*	*369*	*12 944*
Instruments de capitaux propres	*1 128*	*0*	*266*	*268*	*1 662*
À la FVPL (hors dérivés)	18 118	*1 024*	0	10	18 128
Instruments de couverture des contrats de la branche 23	*18 005*	*1 024*	–	–	*18 005*
Autres	*113*	*0*	*0*	*10*	*123*
À la FVO	0	*0*	0	0	0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	9	*0*	19	324	352
2024					
Total des actifs (sous-jacents)	30 414	*967*	4 204	1 845	36 463
Au coût amorti	1 886	*0*	2 887	1 047	5 819
À la FVOCI	11 753	*15*	1 221	593	13 568
Titres de créance	*10 698*	*15*	*993*	*373*	*12 064*
Instruments de capitaux propres	*1 055*	*0*	*228*	*220*	*1 504*
À la FVPL (hors dérivés)	16 666	*951*	0	8	16 673
Instruments de couverture des contrats de la branche 23	*16 602*	*951*	–	–	*16 602*
Autres	*64*	*0*	*0*	*8*	*71*
À la FVO	0	*0*	0	0	0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	109	*0*	97	198	403

- Le tableau comprend également les actifs auxquels sont adossés les dettes de contrats d'investissement (IFRS 9).
- Non-technique: voir également Annexe 3.6.1.

Annexe 5.6.9: Variations du cumul des OCI pour les actifs à la FVOCI liés aux contrats d'assurance pour lesquels l'approche de transition juste valeur est utilisée

(en millions d'EUR)	2025	2024
OCI pouvant être recyclés dans le compte de résultat	-34	-26
Variation nette de la réserve de réévaluation (titres de créance FVOCI)	-34	-26
Ajustements de la juste valeur avant impôts	-46	-33
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	11	9
Transfert de la réserve au résultat net	0	-1
Réductions de valeur	*0*	*-2*
Profits/pertes nets sur cessions	*0*	*0*
Impôts différés	*0*	*0*
OCI qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultat	23	101
Variation nette de la réserve de réévaluation (instruments de capitaux propres FVOCI)	23	101
Ajustements de la juste valeur avant impôts	23	101
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	0	0

- La norme IFRS 17 autorise des simplifications qui permettent de ramener à zéro le cumul des OCI pour les passifs d'assurance à la date de transition au 1er janvier 2022, tout en maintenant le cumul des OCI pour la couverture des actifs financiers. Cette information donne un aperçu de la non-concordance entre la couverture des actifs financiers et les passifs d'assurance car elle entraîne une distorsion de la classification au sein des capitaux propres à la date de transition puis lors des années suivantes, jusqu'à ce que le portefeuille soumis à l'approche de transition arrive à échéance.
- Voir également Résultats consolidés réalisés et non réalisés (comprehensive income).

Annexe 5.7: Provisions pour risques et charges

Annexe 5.7.1: Aperçu

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Total des provisions pour risques et charges	138	141
Provisions pour engagements et garanties financières hors bilan	68	73
Provisions pour autres risques et charges	70	69
Provisions pour restructuration	*17*	*22*
Provisions pour impôts et litiges en cours	*32*	*31*
Autres	*21*	*17*

Annexe 5.7.2: Détails des provisions pour engagements et garanties financières hors bilan

(en millions d'EUR)	Soumis à ECL pour 12 mois	Soumis à ECL pour durée résiduelle	Soumis à ECL pour durée résiduelle – non-performing	Total
31-12-2025				
Provisions au 1er janvier	22	15	36	73
Mutations avec impact sur le résultat				
Transfert d'actifs financiers				
Catégorie 1 (ECL sur 12 mois)	*-1*	*3*	*2*	*4*
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	*1*	*-5*	*4*	*-1*
Catégorie 3 non-performing (ECL pour durée résiduelle)	*0*	*0*	*-4*	*-4*
Nouveaux actifs financiers	23	2	0	25
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	-13	-3	-11	-27
Changements de modèle ou de méthodologie	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés	-1	0	-1	-3
Autres	0	0	-1	-1
Mutations sans impact sur le résultat				
Actifs financiers décomptabilisés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	1	1
Provisions au 31 décembre	31	12	25	68
31-12-2024				
Provisions au 1er janvier	22	20	49	91
Mutations avec impact sur le résultat				
Transfert d'actifs financiers				
Catégorie 1 (ECL sur 12 mois)	*-1*	*5*	*2*	*6*
Catégorie 2 (ECL pour durée résiduelle)	*1*	*-9*	*3*	*-5*
Catégorie 3 non-performing (ECL pour durée résiduelle)	*0*	*1*	*-5*	*-4*
Nouveaux actifs financiers	5	1	1	8
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	-6	-1	-13	-21
Changements de modèle ou de méthodologie	2	0	-1	1
Actifs financiers décomptabilisés	-3	-1	-2	-6
Autres	0	0	0	0
Mutations sans impact sur le résultat				
Actifs financiers décomptabilisés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	-1	0	-1
Autres	2	0	1	3
Provisions au 31 décembre	22	15	36	73

- Voir également Annexe 6.1.

Annexe 5.7.3: Détails des provisions pour autres risques et charges

(en millions d'EUR)	Provisions pour restructuration	Provisions pour impôts et litiges en cours	Autres	Total
2025				
Solde d'ouverture	22	31	17	69
Mutations avec impact sur le résultat				
Montants affectés	*8*	*7*	*8*	*23*
Montants utilisés	*-7*	*-3*	*-3*	*-13*
Montants repris en raison d'excédent	*-3*	*-3*	*-1*	*-7*
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	1	0
Autres	-2	0	1	-2
Solde de clôture	17	32	21	70
2024				
Solde d'ouverture	37	37	18	92
Mutations avec impact sur le résultat				
Montants affectés	*3*	*2*	*4*	*9*
Montants utilisés	*-20*	*-5*	*-3*	*-27*
Montants repris en raison d'excédent	*0*	*-1*	*-2*	*-4*
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	2	-2	-1	-1
Solde de clôture	22	31	17	69

- Il n'est raisonnablement pas possible d'estimer le moment d'utilisation de la majorité des provisions constituées.
- Les Autres provisions comprennent des provisions pour divers risques.
- Informations relatives aux principaux litiges en cours: conformément aux règles IFRS, les actions intentées contre des sociétés du groupe KBC sont évaluées en fonction du risque estimé (probable, possible ou improbable). Des provisions sont constituées pour les dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à 'perte probable' (voir Annexes aux méthodes comptables). Aucune provision n'est constituée pour les actions jugées 'possibles' (dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à perte possible). Toutefois, un commentaire est fourni dans les comptes annuels si ces dossiers peuvent avoir une influence significative sur le bilan (lorsque l'action peut mener à un décaissement de plus de 50 millions d'euros). Toutes les autres actions (dont l'évaluation du risque équivaut à 'perte improbable') présentant un risque minime ou nul ne doivent pas obligatoirement être mentionnées, quelle que soit leur ampleur. Les principaux dossiers sont résumés ci-dessous. Les informations fournies sont limitées afin de ne pas compromettre la position du groupe dans les actions en cours.
  - Perte possible: le 6 octobre 2011, Irving H. a Picard, curateur (ci-après dénommé 'trustee') de la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC (& Bernard L. Madoff), a cité KBC Investments Ltd (une filiale à part entière de KBC Bank) devant le tribunal des faillites de New York afin de récupérer quelque 110 millions USD (claw-back) suite à des cessions de Madoff (par l'intermédiaire d'un fonds nourricier que KBC avait prêté à Harley) à des entités de KBC. Cette action n'est qu'une des nombreuses actions du trustee contre plusieurs banques, fonds de couverture, fonds nourriciers et investisseurs (ci-après dénommés le 'groupe de défense commune'). Une longue procédure a été menée sur la base de moyens de défense procéduraux relatifs au caractère applicable de la 'valeur refuge' ('safe harbour') de la loi sur la faillite et des règles de 'bonne défense' ('good defenses'), ainsi que sur la base de limitations prudentielles des compétences des tribunaux américains dans les affaires internationales, à des cessionnaires ultérieurs (comme c'est le cas pour KBC Investments Ltd), comme exposé dans les publications précédentes. En juin 2015, le curateur a annoncé son intention de modifier l'action initiale, ce qui a donné lieu à une augmentation du montant réclamé à 196 millions USD. Le 3 mars 2017, la justice s'est prononcée et a rejeté la requête du trustee. Le trustee est allé en appel et l'instance d'appel ('Court of Appeals for the Second Circuit') a annulé le rejet le 28 février 2019. Une requête introduite le 30 août 2019 ('certioriari petition') a été rejetée par la Cour Suprême américaine le 2 juin 2020. Par conséquent, l'affaire est jugée sur le fond par le tribunal des faillites. Le 30 août 2021, l'instance d'appel ('Court of Appeals for the Second Circuit') a converti, dans deux procédures d'appel engagées par d'autres défendeurs, l'obligation initialement à charge du trustee de démontrer de façon adéquate l'absence de bonne foi du défendeur, en une obligation pour le défendeur de prouver sa bonne foi. Le 1er août 2022, le tribunal des faillites a rendu une ordonnance relative au règlement de la procédure. Dans ce cadre, le trustee a modifié sa plainte, le 5 août 2022, en réduisant sa requête à 86 millions USD au principal (à l'exclusion des intérêts avant jugement, coûts et dépenses). Le 18 novembre 2022, KBC a introduit une demande de rejet de la plainte modifiée pour absence de compétence juridictionnelle du tribunal américain. Le 26 avril 2023, la Cour a rejeté cette

exception juridictionnelle. La procédure sur le fond se poursuit donc. Le 28 juin 2023, KBC a déposé une réponse à la plainte modifiée. Un examen des faits est en cours. La date limite initiale de cet examen (à savoir le 22 septembre 2025) a été reportée au 30 juin 2026. Malgré l'alourdissement de la charge de la preuve, KBC reste convaincue de sa capacité à se défendre d'une manière efficace et crédible, et en particulier de sa capacité à démontrer sa bonne foi. La procédure pourrait encore durer plusieurs années.

Annexe 5.8: Autres passifs

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Total	2 585	2 678
Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel	61	41
Charges à imputer et produits à reporter	484	437
Salaires et charges sociales	553	540
Passifs de location	4	5
Autres	1 482	1 656

- La catégorie 'Autres' comprend notamment les dettes à court terme d'entités non bancaires, les paiements en transit, les dettes liées à l'assurance en dehors des limites contractuelles prévues par la norme IFRS 17, ainsi que les créances liées à la TVA et non liées à l'impôt sur le revenu.
- Des informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite sont fournies à l'Annexe 5.9. Il convient de noter que le montant des obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel repris à l'Annexe 5.8 a une portée plus large que les montants mentionnés à l'Annexe 5.9.

Annexe 5.9: Engagements de pensions

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES		
Rapprochement des obligations au titre de prestations		
Obligations brutes au début de l'exercice	2 684	2 724
Coût des services rendus au cours de l'exercice	104	105
Coût financier	86	89
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	13	0
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	-152	-76
Ajustements liés à l'expérience	1	29
Coût des services passés	0	0
Prestations payées	-150	-190
Autres	-9	3
Obligations brutes au titre de prestations définies, au terme de l'exercice	2 579	2 684
Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	3 070	2 936
Rendement effectif des actifs du régime	-18	198
Revenus d'intérêts attendus sur les actifs du régime, calculés sur la base des taux d'intérêt du marché pour les obligations d'entreprises de haute qualité	*99*	*96*
Cotisations de l'employeur	87	97
Cotisations des adhérents au régime	20	20
Prestations payées	-150	-190
Autres	-4	9
Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice	3 005	3 070
Dont instruments financiers émis par le groupe	*0*	*0*
Dont bien immobilier détenu par KBC	*2*	*2*
Financé		
Actifs du régime excédant les obligations au titre de prestations	426	386
Droit au remboursement	0	0
Limite du plafond de financement	-166	-131
Charges de retraite non financées à payer/payées	260	255
Mutation du passif ou de l'actif net		
Charges de retraite non financées à payer/payées au début de l'exercice	255	142
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	-76	-82
Montants non comptabilisés dans le compte de résultat	-8	92
Cotisations de l'employeur	87	97
Autres	2	6
Charges de retraite non financées à payer/payées au terme de l'exercice	260	255
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	-76	-82
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-104	-105
Coût financier	10	5
Cotisations des travailleurs affiliés au plan	20	20
Autres	0	-2
Modifications des montants non comptabilisés dans le compte de résultat	-8	92
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-13	0
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	152	76
Résultats actuariels des actifs du régime	-117	102
Ajustements liés à l'expérience	-1	-29
Ajustements des limites du plafond de financement	-32	-59
Autres	4	1
RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES		
Charges pour régimes à cotisations définies	-14	-14

- La constitution de pension active pour les membres du personnel belges de KBC Bank, KBC Assurances et la majorité de leurs filiales belges s'effectue uniquement par le biais du KBC Pensioenfonds. Jusqu'en 2018 inclus, la constitution de pension financée par les allocations de l'employeur s'effectuait essentiellement dans le cadre d'un régime à prestations définies, la prestation de retraite étant calculée sur la base du salaire précédant le départ à la retraite, de la période d'affiliation et d'une formule en tranches à pourcentages progressifs. Depuis le 1er janvier 2014, un plan à cotisations définies a été introduit pour toutes les nouvelles entrées en service et pour tous les employés mutés: une cotisation est versée en fonction du salaire mensuel. Au moment du départ à la retraite, les cotisations versées, majorées du rendement (garanti), sont distribuées. Les deux types de plans de pension sont gérés par le KBC Pensioenfonds, qui fait appel à KBC Asset Management pour sa stratégie d'investissement. En outre, il existe un certain nombre d'assurances groupe plus petites auxquelles il a été mis un terme par le passé qui continueront d'être financées et gérées par le KBC Pensieonfonds. Le 1er janvier 2019, un nouveau plan à cotisations définies a été introduit afin de remplacer le plan à cotisations définies de 2014. Tous les travailleurs se sont vu offrir une possibilité unique de passer du plan à prestations définies au nouveau plan à cotisations définies. Au 31 décembre 2025, 45% de travailleurs étaient affiliés activement au régime à prestations définies et 55% étaient affiliés au plan à cotisations définies (au 31 décembre 2024: 48% et 52%).
- Pour déterminer les obligations brutes au titre de prestations définies, l'âge prévu de la retraite légale de chaque travailleur ainsi qu'une inflation escomptée des salaires calculée sur la base d'une courbe inflationniste reposant sur la valeur de marché des obligations indexées sur l'inflation sont pris en considération.
- À partir du 1er janvier 2020, les risques d'assurance pour décès et invalidité sont totalement réassurés par le biais d'un programme de réassurance externe.
- Le KBC Pensioenfonds croit en une approche ESG équilibrée, laquelle permet d'améliorer l'intensité de gaz à effet de serre tout en tenant compte également d'autres thèmes environnementaux comme la biodiversité et des questions sociales et de gouvernance. En ce qui concerne la gestion des actifs, la part des investissements responsables à fin 2025 était d'environ 92% (89% fin 2024). Le KBC Pensioenfonds vise également la neutralité sur le plan climatique de son portefeuille d'investissements d'ici à 2050.
  Fin décembre 2025, l'intensité de gaz à effet de serre pour le portefeuille d'actions représentait environ 53% de l'indice MSCI World AC, celle pour le portefeuille d'obligations d'entreprises environ 58% de l'indice Iboxx Euro Corporates et celle du portefeuille d'obligations d'État environ 115% de l'indice de référence JPM EMU Government Bond. Par rapport à 2019, cela représente une baisse de respectivement 55%, 25% et 35%.
- En raison de la hausse des taux d'intérêt moyens, les réserves de pension des affiliés sont, en grande partie, supérieures aux obligations calculées comme la valeur actuelle des capitaux de pension garantis minimum du plan à cotisations définies. À partir de 2023, l'actif net a de ce fait été réduit de la différence entre les obligations ainsi calculées et les réserves garanties minimum plus élevées et/ou les réserves de pension calculées au rendement du fonds alloué. Fin 2025, la différence s'élève à 108 millions d'euros et est ajoutée à la rubrique 'Ajustements des limites du plafond de financement', réduisant l'actif net de ce montant.
- Il n'existe aucun régime à prestations définies important dans les autres pays-clés du groupe.

Informations supplémentaires au sujet des engagements de pension (en millions d'EUR)	2025	2024	2023	2022	2021
Évolution des principaux éléments du tableau principal					
Obligations brutes au titre de prestations définies	2 579	2 684	2 724	2 580	3 335
Juste valeur des actifs du régime	3 005	3 070	2 936	2 746	3 244
Charges de retraite non financées à payer/payées	260	255	142	153	-128
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des actifs du plan et des obligations brutes					
Impact sur les actifs du plan	0	0	0	0	0
Impact sur les obligations brutes*	-138	-77	149	-825	-35

* Issu des régimes à prestations définies. Un 'plus' signifie une hausse des obligations (en valeur absolue) et un 'moins' une baisse.

Informations supplémentaires au sujet des engagements de pension: RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES, KBC Pensioenfonds

Composition	31-12-2025	31-12-2024
Actions (y compris fonds d'actions)	29%	33%
Obligations (y compris fonds obligataires)	58%	53%
Immobilier (y compris fonds immobiliers)	13%	13%
Liquidités	0%	0%
Dont actifs illiquides	*17%*	*17%*
Cotisations escomptées en 2026 (en millions d'EUR)	32	
Cadre législatif (2025 et 2024)	Les plans de pension sont repris dans les CCT et sont convertis dans un règlement de pension. Rapport annuel des niveaux de financement aux autorités de contrôle (FSMA/BNB). Rapport aux autorités de contrôle en cas de sous-financement.	
Risques pour KBC (2025 et 2024)	Risque d'investissement et risque d'inflation	
Politique actif-passif (2025 et 2024)	Le portefeuille de couverture permet de se couvrir contre le risque de taux et d'inflation au moyen de contrats d'échange de taux. Le portefeuille de rendement vise à générer un rendement supplémentaire.	
Modifications du plan (2025 et 2024)	Une nouvelle version du plan à cotisations définies, financée par l'employeur, a été introduite le 1er janvier 2019. Tous les travailleurs affiliés au plan à prestations définies se sont vu offrir la possibilité unique de passer à ce plan. Les nouveaux travailleurs sont affiliés au plan à cotisations définies, financé par l'employeur.	
Réductions et liquidations (2025 et 2024)	Pas d'application.	
Méthode d'actualisation (2025 et 2024)	Les cotations de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. Les rendements obligataires dérivés sont convertis en une courbe zéro coupon.	
Principales hypothèses actuarielles	2025	2024
• Taux d'actualisation moyen	3,39%	3,10%
• Hausse salariale escomptée	2,45%	2,47%
• Inflation escomptée	2,12%	2,16%
• Hausse escomptée des pensions	–	–
• Durée moyenne pondérée des obligations	9 ans	10 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes	31-12-2025	31-12-2024
Hausse des obligations brutes à la suite:		
• d'une baisse de 1% du taux d'actualisation	10,01%	10,98%
• d'une hausse de 1% de l'inflation escomptée	8,12%	8,69%
• d'une hausse salariale dépassant les prévisions de 1% et venant s'ajouter à l'inflation	10,80%	11,54%
• de l'augmentation de l'espérance de vie d'un an	–	–
L'impact des hypothèses suivantes n'est pas connu (2025 et 2024):	Impact de la baisse des chiffres de mortalité: le fonds de pension verse un capital, risque de longévité minime. Impact de la rotation du personnel: l'influence des changements dans la rotation du personnel reste faible.	

Informations supplémentaires au sujet des engagements de pension: RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES, KBC Pensioenfonds

Cotisations escomptées en 2026 (en millions d'EUR)	52	
Cadre législatif (2025 et 2024)	Selon la loi belge sur les pensions complémentaires (LPC), l'employeur doit garantir un rendement minimal de 2,50% sur les cotisations du travailleur et de l'employeur.	
Risques pour KBC (2025 et 2024)	Risque d'investissement	
Évaluation (2025 et 2024)	Les obligations résultant des régimes de retraite sont évaluées en tenant compte de la réserve acquise à la date de reporting, d'une projection de ces réserves jusqu'à l'âge escompté de la retraite au taux garanti par la loi et de l'actualisation de l'obligation qui en résulte. KBC propose deux types de régimes à cotisations définies: l'un étant financé par des cotisations du travailleur et l'autre par des cotisations de l'employeur. L'évaluation des obligations résultant du plan à cotisations définies, financé par l'employeur, tient compte des cotisations futures. Cela n'est pas le cas pour l'évaluation du plan à cotisations définies financé par les travailleurs, vu que l'obligation de l'employeur porte uniquement sur le taux minimum garanti pour ce plan.	
Méthode d'actualisation (2025 et 2024)	Les cotations de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. Les rendements obligataires dérivés sont convertis en une courbe zéro coupon.	
Principales hypothèses actuarielles	2025	2024
• Taux d'actualisation moyen	3,78%	3,30%
• Durée moyenne pondérée des obligations	14 ans	15 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes	31-12-2025	31-12-2024
Hausse des obligations brutes à la suite:		
• d'une baisse de 1% du taux d'actualisation	16,42%	17,99%

Annexe 5.10: Capitaux propres des actionnaires et instruments AT1

En nombre	31-12-2025	31-12-2024
Actions ordinaires	417 662 783	417 544 151
Dont actions ordinaires donnant droit au dividende	*396 681 960*	*396 563 328*
Dont actions propres	*20 980 864*	*20 980 825*
Informations complémentaires		
Valeur fractionnelle par action (en EUR)	3,51	3,51
Nombre d'actions émises mais non entièrement libérées	0	0

- Actions ordinaires: actions ordinaires sans valeur nominale. Elles sont assorties d'un droit de vote, chaque action représentant une voix. Il n'a pas été procédé à l'émission de parts bénéficiaires ou d'actions sans droit de vote. Les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles.
- Augmentations de capital: en 2025 et 2024, le nombre d'actions de KBC Groupe SA a augmenté de respectivement 118 632 et 238 275 en raison de l'émission de nouvelles actions suite à l'augmentation de capital réservée au personnel. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons à la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- Instruments de capitaux propres:
  - KBC Groupe SA a annoncé un programme de rachat d'actions propres le 10 août 2023, en vue de distribuer le capital excédentaire, pour lequel elle a reçu l'autorisation requise de la BCE. Un agent a été mandaté pour racheter les actions KBC au nom de KBC Groupe SA sur le marché réglementé de NYSE Euronext Bruxelles, jusqu'au 31 juillet 2024, pour un maximum de 1,3 milliard d'euros. Les actions ont été rachetées dans les conditions prévues par l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 5 mai 2022. En vertu de cette autorisation, le Conseil d'administration est autorisé à racheter jusqu'à 10% d'actions propres sous certaines conditions, à un prix qui ne peut être inférieur à 1 euro ou supérieur à 110% du dernier cours de clôture sur Euronext Bruxelles avant la date d'acquisition. Jusqu'au 31 juillet 2024, un total de 20 980 823 actions propres ont été rachetées, réparties sur plusieurs transactions, pour un montant total de 1 299 999 960 euros. Les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus.
  - Au 31 décembre 2025, les sociétés du groupe KBC détenaient par ailleurs encore 41 actions KBC en portefeuille (2 en 2024).
- Instruments Additional Tier-1 (AT1) (ces titres sont classés comme instruments de capitaux propres sous IAS 32 et le coupon est traité comme un dividende): 2 500 millions d'euros fin 2025, ventilés comme suit:
  - 750 millions d'euros placés en septembre 2023 (perpétuels avec première possibilité de remboursement à 5 ans; dépréciation provisoire pour un ratio common equity de 5,125%; coupon initial de 8,00% par an payable semestriellement);
  - 750 millions d'euros placés en septembre 2024 (perpétuels avec première possibilité de remboursement à 7 ans; dépréciation provisoire pour un ratio common equity de 5,125%; coupon initial de 6,25% par an payable semestriellement);
  - 1 milliard d'euros placés en mai 2025 (perpétuels avec première possibilité de remboursement à 5,5 ans; dépréciation provisoire pour un ratio common equity de 5,125%; coupon initial de 6,0% par an payable semestriellement).

  Le montant restant de 364 millions d'euros du placement de 1 milliard d'euros en avril 2018 (perpétuels avec première possibilité de remboursement à 7,5 ans; avec dépréciation provisoire pour un ratio common equity de 5,125%; coupon initial de 4,25% par an payable semestriellement) a été racheté le 24 octobre 2025.

6.0 Autres annexes

Annexe 6.1: Engagements et garanties financières hors bilan donnés et reçus

(en millions d'EUR)	31-12-2025			31-12-2024		
	Montant nominal	Provision	Exposition nette	Montant nominal	Provision	Exposition nette
Part non utilisée des lignes de crédit octroyées						
Catégorie 1	50 373	27	50 346	45 481	18	45 463
Catégorie 2	3 346	8	3 338	3 314	9	3 305
Catégorie 3	68	2	66	52	2	50
Total	53 787	36	53 751	48 848	30	48 818
Dont lignes de crédit irrévocables	*32 767*	*19*	*32 748*	*29 180*	*10*	*29 170*
Garanties financières données						
Catégorie 1	11 064	3	11 061	10 245	3	10 242
Catégorie 2	923	4	920	992	5	987
Catégorie 3	84	21	62	113	32	80
Total	12 072	29	12 043	11 350	41	11 309
Autres engagements donnés						
Total	1 225	3	1 222	1 101	2	1 099
Engagements et garanties financières hors bilan						
Total	67 083	68	67 016	61 299	73	61 226

- Juste valeur des garanties financières: la juste valeur des garanties financières est basée sur la valeur de marché disponible.
- La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie par KBC s'élevait à 43 246 millions d'euros pour les passifs et à 1 849 millions d'euros pour les passifs éventuels (2024: 40 924 millions d'euros et 1 667 millions d'euros). À fin 2025, le registre des actifs de couverture du patrimoine spécial du programme de covered bonds comptait pour environ 22,7 milliards d'euros de crédits hypothécaires et d'encaissements de trésorerie (fin 2024: 21,8 milliards d'euros).
- Les garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire – voir tableau) doivent être restituées sous leur forme originale ou, éventuellement, en trésorerie. Les garanties peuvent être exigées en cas de dénonciation du crédit pour diverses raisons (défaut de paiement, faillite, etc.). En cas de faillite, les garanties sont vendues par le curateur. Dans les autres cas, la banque assure elle-même la réalisation ou la prise en possession des garanties. Les garanties reçues relatives aux dérivés OTC concernent principalement de la trésorerie qui a été comptabilisée au bilan par KBC (et n'est pas reprise dans le tableau). De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 4.3.
- Les garanties obtenues en raison d'une réalisation se sont élevées en 2025 à 5 millions d'euros (3 millions d'euros en 2024).

Garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire) (en millions d'EUR)	Juste valeur des garanties reçues		Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	
	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024
Actifs financiers	49 438	32 091	12 283	12 279
Actions	27	30	3	2
Titres de créance	49 134	31 809	12 280	12 277
Prêts et avances	277	252	0	0
Liquidités	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0

- KBC s'est engagé à effectuer des paiements irrévocables à hauteur de 87 millions d'euros au Fonds de résolution unique (FRU) entre 2016 et 2022, qui sont entièrement couverts par des garanties en espèces. Conformément aux pratiques du secteur, ces passifs sont comptabilisés comme suit: (1) le montant de la garantie en espèces est comptabilisé en tant qu'actif financier et (2) l'exercice hypothétique d'un call par le fonds en cas de résolution est comptabilisé comme un passif conditionnel. Une décision de justice de 2023 (confirmée en appel en 2025) a statué que dans le cas où une banque perd sa licence bancaire, elle n'a pas le droit de réclamer la garantie en espèces. La comptabilisation de la garantie en espèces en tant qu'actif financier repose néanmoins sur le fait que des intérêts sont perçus sur le montant restant dû et sur l'estimation que ce montant sera réclamé par le FRU dans un avenir prévisible si cela n'est pas jugé probable. Les 87 millions d'euros sont déduits dans le calcul du capital Common Equity.

Annexe 6.2: Leasing

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Créances résultant de contrats de location-financement		
Investissement brut dans des contrats de location-financement, à recevoir	9 230	8 607
Jusqu'à 1 an	*2 198*	*2 132*
Plus d'1 an à 5 ans	*5 398*	*5 001*
Plus de 5 ans	*1 634*	*1 475*
Produits financiers futurs non acquis de contrats de location-financement	763	689
Investissement net dans des contrats de location-financement	8 467	7 919
Jusqu'à 1 an	*2 003*	*1 948*
Plus d'1 an à 5 ans	*4 947*	*4 596*
Plus de 5 ans	*1 517*	*1 375*
Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	49	43
Cumul des réductions de valeur sur créances de leasing irrécouvrables	39	40
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultat	110	107
Créances résultant de contrats de location simple		
Montant des loyers minimums futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables	787	773
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultat	0	1

- KBC n'agit que de manière limitée en qualité de preneur dans le cadre d'un contrat de location simple et de location-financement.
- Location-financement: KBC propose divers produits de location-financement, allant du leasing d'équipement et de véhicules au leasing immobilier. Les contrats de location-financement sont généralement proposés en Belgique par le réseau d'agences du groupe KBC. Cette formule gagne également en importance en Europe centrale.
- Les contrats de location simple portent essentiellement sur la location full service de véhicules (principalement voitures et vélos). et sont proposés tant par le réseau d'agences de KBC Bank et CBC Banque que par une équipe de vente interne. La location full service est également développée en Europe centrale. La transition vers la mobilité verte est soutenue par l'intérêt croissant du leasing de voitures hybrides et entièrement électriques. Le segment des vélos électriques d'entreprise continue, lui aussi, de croître.
- Nous émettons un rapport sur les émissions de gaz à effet de serre estimées qui sont (notamment) liées à l'octroi de crédits et le leasing, et nous avons également fixé des objectifs dans ce cadre afin de réduire l'intensité de gaz à effet de serre de notre leasing automobile financier et opérationnel. Vous trouverez de plus amples informations dans la partie Rapport du Conseil d'administration, sous Déclaration relative à la durabilité.

Annexe 6.3: Transactions avec des parties liées

Transactions avec des parties liées, à l'exception du key management (en millions d'EUR)	2025 Filiales	Entreprises associées	Coentreprises	Autres	Total	2024 Filiales	Entreprises associées	Coentreprises	Autres	Total
Actifs	133	156	6	298	593	125	202	9	0	337
Prêts et avances	8	64	0	298	370	8	72	0	0	80
Actions (y compris investissements dans des entreprises associées et des coentreprises)	123	93	5	0	221	117	130	9	0	256
Autres	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Passifs	85	92	1	828	1 006	66	92	1	716	875
Dépôts	82	45	1	824	952	63	40	1	713	817
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	3	47	0	4	54	3	52	0	3	58
Compte de résultat	-42	-2	0	-28	-72	-38	2	0	-21	-56
Revenus nets d'intérêts	-1	1	0	-26	-26	-1	2	0	-22	-21
Revenus d'intérêts	*1*	*3*	*0*	*0*	*4*	*0*	*3*	*0*	*0*	*4*
Charges d'intérêts	*-2*	*-3*	*0*	*-26*	*-30*	*-1*	*-2*	*0*	*-22*	*-25*
Revenus des activités d'assurance avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges des services d'assurance avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus de dividendes	4	1	0	0	5	4	3	0	4	11
Revenus nets de commissions	0	0	0	2	2	0	0	0	3	3
Revenus de commissions	*1*	*0*	*0*	*2*	*3*	*0*	*0*	*0*	*3*	*3*
Charges de commissions	*-1*	*0*	*0*	*0*	*-1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres revenus nets	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	-46	-3	0	-5	-54	-42	-3	0	-5	-50
Part non utilisée des lignes de crédit, garanties financières et autres engagements										
Donnés par le groupe	0	0	0	50	50	0	1	0	50	51
Reçus par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Transactions avec le key management (membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA) (en millions d'EUR)*	2025	2024
Total*	15	16
Ventilation selon le type de rémunération		
Avantages à court terme	12	13
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3
Régimes à prestations définies	*0*	*0*
Régimes à cotisations définies	*3*	*3*
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de départ	0	0
Paiements basés sur des actions	1	0
Options sur actions, en unités		
Au début de l'exercice	0	0
Attribuées	0	0
Exercées	0	0
Modification de la composition	0	0
Au terme de l'exercice	0	0
Avances et prêts attribués au key management et aux partenaires	5	3

* Rémunérations allouées au key management de l'entreprise consolidante en raison de leurs fonctions dans cette entreprise, dans ses filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite attribuées à ce titre à l'ancien key management.

- Les filiales dans le premier tableau incluent des transactions avec les filiales non consolidées. Les transactions avec les filiales consolidées sont déjà éliminées dans les comptes annuels consolidés.
- Le poste Autres dans le premier tableau comprend entre autres KBC Ancora, Cera et MRBB. Cette colonne comprend également à partir de 2025 les transactions avec des entreprises dont des membres du Conseil d'administration sont également administrateurs.
- Toutes les transactions avec les parties liées s'effectuent at arm's length.
- Il ne subsiste pas d'importantes réductions de valeur concernant des parties liées.
- Le key management englobe les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA et leurs proches parents. Le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise contient plus de renseignements sur les rémunérations du top management.
- Des phantom stocks sont également versées au Comité de direction à titre de rémunération variable (voir Annexe 3.7).
- Outre les avances et les prêts attribués au key management et aux partenaires mentionnés dans le deuxième tableau, KBC, en tant que groupe de bancassurance intégré, fournit également des produits et services bancaires, d'assurance et d'investissement à ces parties, comme pour tous nos autres clients (non repris dans le tableau).

Annexe 6.4: Rémunération du commissaire

Rémunérations du commissaire (en euros)	2025	2024
Commissaire	KPMG	PWC
KBC Groupe SA et ses filiales		
Missions de contrôle ordinaires	8 355 116	8 425 513
Autres services		
Autres missions de contrôle	856 786	1 116 295
Missions de conseil fiscal	0	0
Autres missions que le révisorat	0	5 279
KBC Groupe SA seul		
Missions de contrôle ordinaires	302 350	218 335
Autres services	592 882	403 751

- Après que PwC a exercé le mandat de commissaire aux comptes pendant neuf ans, KPMG a pris le relais en 2025. Les rémunérations de KPMG pour 2025 englobent également un contrôle succinct de la déclaration relative à la durabilité.

Annexe 6.5: Structure du groupe

KBC Groupe: filiales les plus importantes comprises dans la consolidation au 31 décembre 2025

Nom	Siège	Numéro d'entreprise	Part détenue du capital au niveau du groupe (%)	Division*	Activité
KBC Bank (groupe)					
KBC Bank SA	Bruxelles – BE	0462.920.226	100,00	BEL/CG	établissement de crédit
CBC BANQUE SA	Namur – BE	0403.211.380	100,00	BEL	établissement de crédit
Československá Obchodná Banka a.s.	Bratislava – SK	––	100,00	MI	établissement de crédit
Československá Obchodní Banka a.s.	Prague – CZ	––	100,00	TCH	établissement de crédit
KBC Asset Management SA	Bruxelles – BE	0469.444.267	100,00	BEL	gestion de fortune
KBC Autolease SA	Louvain – BE	0422.562.385	100,00	BEL	leasing
KBC Commercial Finance SA	Bruxelles – BE	0403.278.488	100,00	BEL	factoring
KBC Ifima SA	Luxembourg – LU	––	100,00	CG	financement
KBC Securities SA	Bruxelles – BE	0437.060.521	100,00	BEL	agent de change
K&H Bank Zrt.	Budapest – HU	––	100,00	MI	établissement de crédit
Loan Invest SA	Bruxelles – BE	0889.054.884	100,00	BEL	véhicule de titrisation
United Bulgarian Bank AD	Sofia – BG	––	99,96	MI	établissement de crédit
KBC Assurances (groupe)					
KBC Assurances SA	Louvain – BE	0403.552.563	100,00	BEL/CG	compagnie d'assurances
ADD SA	Heverlee – BE	0406.080.305	100,00	BEL	courtier d'assurances
KBC Group Re SA	Luxembourg – LU	––	100,00	CG	compagnie de réassurance
ČSOB Pojišťovna a.s.	Pardubice – CZ	––	100,00	TCH	compagnie d'assurances
ČSOB Poisťovňa a.s.	Bratislava – SK	––	100,00	MI	compagnie d'assurances
DZI (groupe)	Sofia – BG	––	100,00	MI	compagnie d'assurances
Groupe VAB SA	Zwijndrecht – BE	0456.920.676	100,00	BEL	auto-école/assistance voyage
K&H Biztosító Zrt.	Budapest – HU	––	100,00	MI	compagnie d'assurances
KBC Groupe					
DISCAI SA	Bruxelles – BE	0773.435.537	100,00	CG	société de logiciels
KBC Groupe SA	Bruxelles – BE	0403.227.515	100,00	CG	holding de bancassurance
KBC Bank (groupe)	Différentes localités	––	100,00	Divers	établissement de crédit
KBC Global Services SA	Bruxelles – BE	0772.332.707	100,00	CG	structure de partage des coûts
KBC Assurances (groupe)	Différentes localités	––	100,00	Divers	compagnie d'assurances

* BEL: Division Belgique; TCH: Division République tchèque; MI: Division Marchés internationaux; CG: Centre de groupe

- La structure juridique du groupe consiste essentiellement en KBC Groupe SA, qui chapeaute deux grandes sociétés: KBC Bank SA et KBC Assurances SA, ainsi que DISCAI SA et KBC Global Services SA. KBC Bank et KBC Assurances comptent également plusieurs filiales et sous-filiales. Une liste complète de toutes les sociétés du groupe (comprises ou non dans la consolidation) se trouve sur le site www.kbc.com > À propos de nous > Notre structure.
- La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (importantes), y compris les entités structurées (SPV) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. Pour déterminer si des entités structurées doivent être consolidées ou non, KBC se base sur les principes énoncés dans l'IFRS 10. Nous utilisons en outre des seuils en vue d'une intégration dans la consolidation.
- Annexe relative aux participations détenues dans d'autres entités (IFRS 12):
  - Importantes évaluations et hypothèses:
    - Les fonds gérés par KBC ne sont dans l'ensemble pas inclus dans le périmètre de consolidation car ils ne répondent pas aux trois critères de contrôle, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements.
    - Les entités communes (joint entities) dont KBC ne détient pas 50% du capital-actions sont classées comme coentreprises, parce que KBC Groupe exerce un contrôle conjoint sur ces entités sur la base de contrats d'actionnaires. Sur la base des statuts et/ou des conventions d'actionnaires, les droits de vote (et donc le contrôle) de la coentreprise sont répartis de manière égale entre les différents actionnaires et les décisions peuvent uniquement être prises à l'unanimité.
  - Participations dans des filiales:
    - Pour la grande majorité des entités, les droits de vote sont effectivement égaux aux droits de propriété.
    - Des niveaux déterminés du pilier 2 sont définis pour une décision commune sur l'adéquation des capitaux (joint capital decision). Des ratios de capital minimaux déterminés doivent donc être respectés et des limitations sont imposées pour le rapatriement de capitaux et le versement de dividendes. KBC n'a pas de limitations importantes pour accéder aux actifs ou les utiliser, ni pour liquider les passifs du groupe, à l'exception des limitations découlant des cadres de contrôle dans lesquels opèrent les filiales bancaires et d'assurance. Les cadres de contrôle des banques et des assurances exigent, entre autres, que ces filiales détiennent certains niveaux de capital requis.
    - L'entité structurée Loan Invest est le véhicule de titrisation consolidé de KBC, dans le cadre duquel KBC a mis en place un mécanisme de pilotage automatique et reste exposé aux pertes de crédit sur le portefeuille de crédits titrisés, pour lesquelles des réductions de valeur sont comptabilisées si nécessaire.
  - Participations dans des entités structurées non consolidées:
    - KBC Bank SA intervient en qualité d'arrangeur et d'agent placeur (dealer) pour des Medium Term Notes d'une valeur de 40 milliards d'euros, émises par dix-neuf entités structurées non consolidées spécialement fondées à cet effet. Ces entités ont été constituées entre 2006 et 2016 conformément à la loi irlandaise sur les sociétés (Irish Companies Act 2014) en tant que société anonyme irlandaise (public limited company) ou société à responsabilité limitée irlandaise (private limited company). Leur activité principale consiste à collecter des fonds en émettant des notes afin d'acheter des actifs financiers (titres, obligations, dépôts, etc.) et de conclure des contrats sur dérivés ou autres y liés. Elles offrent des possibilités d'investissement aux clients en procurant des économies d'échelle, une répartition des risques de crédit et une grande granularité. Chaque entité structurée est décrite dans un prospectus qui est approuvé par la Banque centrale irlandaise et peut être consulté sur le site www.kbc.be/prospectus/spv. Les entités structurées ne sont toutefois pas consolidées, parce qu'elles ne répondent pas aux trois critères de consolidation, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion de ces entités s'élevaient à 3,5 milliards d'euros.
    - Les entités structurées sponsorisées non consolidées sont définies comme des entités structurées pour lesquelles KBC Groupe ou une de ses filiales intervient en tant qu'arrangeur du programme d'émission, mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Elles ne sont par conséquent pas consolidées.
    - En 2025, le Groupe KBC a récolté les revenus suivants des entités structurées non consolidées: commission de gestion 6 millions d'euros et frais comptables 1 million d'euros.
    - Au 31 décembre 2025, KBC Groupe détenait pour 1,2 milliard d'euros de notes émises par des entités structurées non consolidées. KBC Groupe a des obligations à l'égard des entités structurées non consolidées pour un montant de 0,2 milliard d'euros qui consistent essentiellement en dépôts à terme (0,1 milliard d'euros).
    - Une éventuelle dépréciation des notes est répercutée sur le client final et n'a donc aucun impact sur KBC.
- Fin 2025, aucune société du groupe n'était active dans l'industrie extractive. Par conséquent, aucun rapport consolidé sur les paiements effectués au profit de gouvernements n'a été établi (cf. art 3:8 § 1 CSA).

Annexe 6.6: Principaux changements au sein du périmètre de consolidation

Achat de 365.bank en Slovaquie

- Le 14 mai 2025, J&T Finance Group SE, établie en République tchèque et actionnaire majoritaire de 365.bank a.s., et KBC Bank SA ont conclu un accord aux termes duquel KBC acquiert une participation de 98,45% dans 365.bank (en espèces).
- Le prix de la transaction a fait l'objet d'ajustements mineurs lors de la finalisation et s'élève au final à 708 millions d'euros pour 98,45% des actions.
- KBC comptabilisera un goodwill au premier trimestre de 2026, compte tenu des ajustements de la juste valeur. Cela se justifie par la qualité de l'entité reprise qui s'exprime dans le portefeuille de crédit qualitatif et par la rentabilité (sur la base des résultats des années précédentes et du business plan pour les années à venir), ainsi que par le professionnalisme des travailleurs. Ce faisant, KBC peut élargir sa base de clients et donc profiter des économies d'échelle (via des synergies de coûts considérables concernant le réseau d'agences et le siège en Slovaquie, et des synergies de revenus, notamment par la vente accrue de produits d'assurance de ČSOB Poist'ovňa a.s.) et d'une plus grande visibilité. L'allocation du prix d'acquisition est actuellement toujours en cours étant donné que l'opération a seulement été clôturée le 15 janvier 2026. Les informations requises par la norme IFRS 3 seront donc incluses dans le rapport trimestriel relatif au premier trimestre 2026. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.
- 365.bank est une banque commerciale slovaque dont la part de marché en termes d'actifs s'élevait à 3,7% en décembre 2024 et qui est particulièrement performante dans le segment retail. Le rapprochement entre ČSOB et 365.bank donnera naissance à un groupe bancaire solide en Slovaquie. Le modèle de distribution unique de 365.bank, soutenu par sa longue collaboration avec la Poste slovaque, permettra à KBC d'étendre considérablement la couverture clients de ČSOB à travers la Slovaquie. Le rachat de 365.bank permettra d'étendre principalement les activités retail, avec une part de marché (en décembre 2024) d'environ 20% pour les prêts hypothécaires et les autres crédits aux particuliers. Sur la base du modèle de bancassurance du groupe, d'autres entités de ČSOB bénéficieront également de l'acquisition, grâce à la vente croisée de produits et services aux clients de détail de 365.bank.
- L'accord devait encore être approuvé par les instances réglementaires et a été finalisé le 15 janvier 2026.
  Les résultats de 365.bank seront entièrement consolidés dans le compte de résultat à partir du premier trimestre 2026.

Acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie

- En octobre 2025, KBC a conclu un accord pour l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie, pour un montant total de 72 millions d'euros. Cette transaction stratégique élargit également de manière significative nos activités de leasing en Europe centrale et renforce notre position sur le marché dans ces deux pays.
- En intégrant Business Lease à ČSOB Leasing, nous créons un parc automobile solide sur les deux marchés: environ 15 000 véhicules de leasing opérationnel en République tchèque, ce qui nous place parmi les 5 premiers acteurs du marché, et environ 10 000 véhicules de leasing opérationnel en Slovaquie, ce qui nous fait entrer dans le trio de tête. L'entité combinée sera en mesure d'accroître encore l'efficacité opérationnelle, d'optimiser l'expérience client et de réaliser des synergies importantes, dont des opportunités de ventes croisées.
- L'accord a été finalisé le 10 février 2026.

Les acquisitions combinées de 365.bank et de Business Lease n'auront qu'un impact limité d'environ -50 points de base sur le ratio common equity fully loaded unfloored au premier trimestre 2026. Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués de presse distincts et la présentation générale aux investisseurs disponibles sur www.kbc.com.

Annexe 6.7: Gestion des risques et adéquation des fonds propres

La gestion du capital est un processus essentiel qui concerne toutes les décisions en matière de niveau et de composition du capital, et cela pour les pôles banque et assurance. Il s'agit de tous les instruments appropriés pour compenser des pertes en situation de going concern et/ou gone concern. La gestion de capital doit assurer un équilibre optimal entre les exigences réglementaires, les attentes des investisseurs, les points de vue des agences de notation et les ambitions du management. La responsabilité de la gestion de capital incombe au Conseil d'administration. La gestion de capital englobe de nombreuses activités, parmi lesquelles la conception stratégique (par ex., politique, définition des objectifs,...), les cadres et modèles (par ex., modèles de capital réglementaires et internes, coûts des capitaux propres, mesure des performances,...), la planification et l'allocation (par ex., allocation de capital à des activités, planification d'émissions d'instruments de capital, estimation des ratios de capital,...), l'exécution (par ex., dividendes, transactions de capital,...) et la surveillance (par ex., position de solvabilité actuelle à différents niveaux, respect des directives du groupe et des exigences réglementaires,...). L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) comporte de nombreux processus d'activité et de risque qui contribuent conjointement à l'objectif de toujours être suffisamment capitalisés au vu de notre profil de risque et de la qualité de notre environnement de contrôle et de gestion des risques. Outre l'approche intégrée au niveau du groupe, KBC Assurances et ses sociétés d'assurance et de réassurance ont régulièrement procédé à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA) comme exigé par Solvency II.

Nous établissons le rapport sur la solvabilité sur la base des données IFRS et conformément aux règles fixées par l'organe de contrôle.

- Pour KBC Groupe et KBC Bank, cela implique de calculer les ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD. KBC a recours aux dispositions transitoires relatives à Bâle IV ('transitionnel'). Les autorités de contrôle ont autorisé KBC à appliquer une pondération des risques au niveau de KBC Groupe sur la participation dans KBC Assurances (méthode du compromis danois). KBC Groupe et KBC Bank sont soumis à des ratios de solvabilité minimaux.
- La réglementation exige que le ratio common equity de KBC Groupe atteigne 10,87% (fully loaded) au 31 décembre 2025. Ce pourcentage inclut le minimum du pilier 1 (4,5%), l'exigence du pilier 2 (1,10% imposé par la BCE dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation prudentielle Supervisory Review and Evaluation Process) et la réserve requise (5,28%, imposé par les autorités compétentes locales sur les marchés stratégiques de KBC). Le ratio common equity unfloored fully loaded (c'est-à-dire le ratio à pleine charge mais hors impact du plancher de fonds propres selon Bâle IV) à fin 2025 s'établissait à 14,85% (voir le chapitre Gestion du capital). Fin 2025, le ratio common equity transitionnel s'élevait à 14,73%, soit une réserve de capital de 3,99% par rapport à l'exigence minimale transitionnelle de 10,74%.
- La réglementation exige que le ratio common equity de KBC Bank atteigne 10,76% (transitionnel) au 31 décembre 2025. Fin 2025, le ratio common equity transitionnel s'élevait à 13,89%.
- La solvabilité de KBC Assurances est calculée sur la base des règles Solvency II. Fin 2025, le ratio Solvency II s'élevait à 227%, par rapport au minimum requis de 100%.

Résumé des chiffres de solvabilité de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances (en millions d'EUR)	KBC Groupe (chiffres consolidés) CRR/CRD, transitionnel, méthode du compromis danois		KBC Bank (chiffres consolidés) CRR/CRD transitionnel		KBC Assurances (chiffres consolidés) Solvency II	
	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024	31-12-2025	31-12-2024
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	24 381	21 048	22 341	18 981	5 154	4 392
Capital Tier 1	21 295	18 485	19 273	16 440	4 630	3 873
Common equity	18 795	16 621	16 773	14 576	–	–
Capitaux propres des actionnaires (après déconsolidation de KBC Assurances pour KBC Groupe)	*23 813*	*18 932*	*21 593*	*16 665*	*4 064*	*3 331*
Adaptations de solvabilité	*-5 018*	*-2 311*	*-4 820*	*-2 088*	*566*	*542*
Additional going concern capital[1]	2 500	1 864	2 500	1 864	–	–
Capital Tier 2[2]	3 086	2 563	3 068	2 541	501	501
Capital Tier 3	–	–	–	–	23	18
Volume total pondéré des risques (RWA)[3]	127 588	119 950	120 797	110 087	–	–
Risques de crédit	*100 541*	*94 218*	*100 541*	*94 218*	–	–
Risques de marché	*2 919*	*2 026*	*2 919*	*2 026*	–	–
Risques opérationnels	*17 337*	*13 843*	*17 337*	*13 843*	–	–
Risques d'assurance	*6 171*	*9 133*	–	–	–	–
Activités du holding et élimination des transactions intra-groupe	*620*	*729*	–	–	–	–
Capital de solvabilité requis (assurances)	–	–	–	–	2 268	2 196
Ratio common equity (groupe, banque)	14,7%	13,9%	13,9%	13,2%	–	–
Ratio Solvency II (assurances)	–	–	–	–	227%	200%

1 Contient des prêts subordonnés perpétuels avec un taux d'intérêt entièrement discrétionnaire et non cumulatif (inclus dans le Total des capitaux propres selon les normes IFRS). Les titres comprennent également un mécanisme d'absorption des pertes, c'est-à-dire un amortissement provisoire si le ratio CET1 tombe en dessous de 5,125%. Voir également Annexe 5.10.
2 Comporte des emprunts subordonnés à échéance fixe, dont le capital et les intérêts ne peuvent être annulés dans le cadre de la continuité de l'exploitation.
3 Il ne relève pas de la responsabilité du commissaire agréé de veiller à ce que les modèles internes RWA répondent aux critères d'approbation tels que définis dans les normes imposées par le régulateur.

- Des informations détaillées sont fournies au chapitre Gestion du capital du présent rapport ainsi que dans le Rapport concernant les risques. Dans ces rapports, vous trouverez également plus d'informations concernant le Significant Risk Transfer (SRT) qui a été réalisé en 2025.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion des risques, section Risque de crédit. Les informations requises concernant les risques sont reprises dans les sections, auditées par le commissaire, du chapitre Gestion des risques. Ces parties font donc partie des comptes annuels.

Annexe 6.8: Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Principaux événements survenus entre la date de clôture du bilan et l'approbation de la publication des comptes annuels par le Conseil d'administration le 12 mars 2026, qui n'ont pas donné lieu à des ajustements des comptes annuels 2025:

- Le 15 janvier 2026, l'acquisition de 365.bank a été finalisée. Voir Annexe 6.6.
- Le 10 février 2026, l'acquisition de Business Lease en République tchèque et en Slovaquie a été finalisée. Voir Annexe 6.6.

Annexe 6.9: Informations générales relatives à la société

- Nom: KBC Groupe
- Constitution: le 9 février 1935 sous la raison sociale Kredietbank; nom actuel depuis le 2 mars 2005
- Pays de constitution: Belgique
- Siège: Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
- Numéro de TVA: BE 0403.227.515
- RPM: Bruxelles
- Site Internet: https://www.kbc.com
- Adresse e-mail pour la communication avec les actionnaires et les détenteurs d'obligations: IR4U@kbc.be
- Forme juridique: société anonyme cotée de droit belge sous forme de holding financier mixte tombant sous le contrôle prudentiel de la Banque nationale de Belgique et de la Banque centrale européenne.
- Durée: indéterminée
- Objet (article 2 des statuts, disponibles sur www.kbc.com):
  La société a pour objet de détenir directement ou indirectement et de gérer des participations dans d'autres sociétés, parmi lesquelles figurent – sans que l'énumération soit limitative – des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et d'autres institutions financières.
  La société a également pour objet de fournir des services aux tiers, soit pour son propre compte, soit pour le compte des tiers, y compris des services pour des entreprises dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation et pour les clients (potentiels) de ces entreprises.
  La société a également pour objet l'acquisition, au sens le plus large du terme (notamment par achat, location et leasing), l'entretien et l'exploitation de moyens de fonctionnement et la mise à disposition dans le sens le plus large du terme (notamment par location, octroi d'un droit d'usage) de ces moyens aux bénéficiaires cités dans le deuxième alinéa.
  La société peut aussi faire office de société de propriété intellectuelle, chargée notamment du développement, de l'acquisition, de la gestion, de la protection et de l'entretien des droits de propriété intellectuelle ainsi que de la mise à disposition de ces droits, de l'octroi de droits d'usage sur ces droits et/ou du transfert de ces droits.
  La société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières et industrielles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet et ayant un rapport direct ou indirect avec celui-ci. Elle peut également, par souscription, apport, participation ou toute autre forme que ce soit, acquérir des parts dans toute société, entreprise ou institution exerçant une activité similaire, apparentée ou complémentaire.
  Elle peut, d'une manière générale, effectuer, tant en Belgique qu'à l'étranger, toute opération pouvant contribuer à la réalisation de son objet.
- Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés: les statuts de la société peuvent être consultés au greffe du Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles et sur les sites www.kbc.com et www.statuts.notaire.be. Les comptes annuels, le rapport annuel et les rapports du commissaire relatifs aux comptes annuels sont déposés à la Banque nationale de Belgique et sont disponibles sur le site www.kbc.com. Le rapport annuel est également disponible au siège de la société et est envoyé aux personnes qui le demandent. Les décisions en matière de nomination et démission de membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont publiées par extrait aux Annexes du Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société paraissent dans la presse financière et/ou sur le site www.kbc.com. Les convocations aux Assemblées générales sont publiées au Moniteur belge, dans au moins un quotidien à diffusion nationale, dans les médias et sur le site www.kbc.com.
- Pour ce qui concerne les informations relatives à l'Assemblée générale des actionnaires et au droit de participation à l'Assemblée générale, nous vous renvoyons aux articles 23 et suivants des statuts, disponibles sur le site www.kbc.com.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de KBC Groupe SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

TRADUCTION LIBRE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS RÉSERVE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NÉERLANDAIS

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de KBC Groupe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés et les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 avril 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Cet exercice est le premier exercice pour lequel nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établis conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé, les résultats consolidés réalisés et non réalisés, l'état consolidé des variations des capitaux propres et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 397.372 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires de la société mère) de EUR 3.568 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

KPMG Bedrijfsrevisoren - KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian BV/SRL and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.
Document Classification: KPMG Public

Siège:
Luchthaven Brussel Nationaal 1K
B-1930 Zaventem

KPMG Bedrijfsrevisoren - KPMG
Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Numéro d'entreprise 0419.122.548
TVA BE 0419.122.548
RPM Bruxelles
IBAN : BE 95 0018 4771 0358
BIC : GEBABEBB

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Pertes attendues sur les prêts et avances au coût amorti

Nous référons aux Annexes 3.9 « Réductions de valeurs (impairments) – compte de résultat », 4.2.1 « Actifs financiers dépréciés » et 4.2.2 « Détails sur les réductions de valeur concernant les prêts et avances au coût amorti » des comptes consolidés.

Description

La valeur nette du portefeuille des prêts et avances au coût amorti du Groupe s'élève à 243.386 millions d'EUR et représente 61% du total de l'actif au 31 décembre 2025. Ces prêts et avances sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des réductions de valeur sur les prêts et avances (« ECL ») à concurrence de 2.492 millions d'EUR.

Les ECL collectives sont estimées par la Direction à l'aide de trois principaux paramètres: la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et l'exposition en cas de défaut (« EAD »). La détermination de ces paramètres nécessite l'élaboration et l'utilisation de modèles complexes, ainsi qu'un jugement significatif de la Direction, comme l'application de scénarios macroéconomiques prévisionnels, l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ("SICR"), la sélection de données appropriées et pertinentes dans l'élaboration des modèles ECL, et d'autres facteurs qualitatifs en ce qui concerne les ajustements manuels des résultats des modèles. En outre, l'évaluation des flux de trésorerie de recouvrement futurs attendus et la sélection des scénarios dans le calcul par la direction de l'ECL individuel nécessitent l'exercice d'un jugement significatif.

Enfin, certains développements économiques récents se situent en dehors des paramètres de l'expérience historique servant à développer les modèles de perte attendue de crédit et engendrent de plus grandes incertitudes quant à l'estimation de la perte attendue de crédit. De telles incertitudes sont prises en compte par des ajustements déterminés par la Direction en sus de la perte attendue de crédit modélisée.

En raison de l'importance du montant des prêts et avances au coût amorti et de l'incertitude liée à l'estimation des provisions pour pertes attendues sur prêts et avances (individuelles ou collectives), ainsi que du jugement significatif et complexe et des compétences et connaissances particulières requises du commissaire pour évaluer certains éléments d'une estimation de l'ECL, nous avons identifié la détermination de la perte attendue de crédit sur les prêts et avances au coût amorti comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Avec l'aide de nos spécialistes en informatique et en gestion des risques financiers, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes pour traiter ce point clé de l'audit:

- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et, le cas échéant, l'efficacité opérationnelle des contrôles clés concernant le calcul et la comptabilisation des pertes attendues de crédit. Cela comprend les contrôles liés à la précisions des hypothèses (paramètres modélisés tels que PD, LGD et EAD), à l'examen des résultats du modèle, à l'application de la définition de défaut, à la mise à jour de l'historique des données, à la gouvernance et au suivi des modèles utilisés pour déterminer les pertes attendues de crédit, aux rapprochements des données utilisées dans le calcul de l'ECL, à la détermination des notations du risque de crédit, à la détermination des flux de trésorerie de recouvrement futur estimés pour les provisions individuelles sur prêts et aux ajustements de la Direction en sus de la perte attendue de crédit telle que modélisée;
- Nous avons examiné les procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent notre sélection et l'étendue de nos procédures d'audit;
- Nous avons évalué les hypothèses utilisées pour la détermination des PD, LGD, EAD dans les modèles utilisés par le Groupe pour déterminer les provisions collectives. Nous avons notamment refait une évaluation rétrospective de certains modèles afin d'évaluer leur performance actuelle. En outre, nous avons évalué la pertinence et la raisonnabilité des ajustements de la Direction en sus de la perte attendue de crédit telle que modélisée;
- Nous avons évalué la méthodologie du Groupe pour déterminer les prévisions macroéconomiques utilisées dans le calcul de la perte attendue de crédit. En outre, nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions de la Direction par rapport au références externes et à nos propres prévisions internes;

- Nous avons testé l'exhaustivité et la précision des données importantes utilisées dans les modèles pour déterminer les provisions collectives, telles que les données relatives aux prêts et avances au coût amorti et les données relatives aux garanties reçues, y compris la comparaison des données utilisées dans les modèles avec la documentation sous-jacente telle que les contrats et autres documents pertinents;
- Nous avons évalué l'identification de SICR sur les prêts en remettant en question les critères utilisés par la Direction dans les évaluations des degrés de performances des prêts et avances, l'application cohérente des seuils pour chaque critère et la capacité des critères à identifier les augmentations significatives du risque de crédit avant que les prêts ne deviennent douteux;
- Nous avons testé les classifications des crédits, y compris une évaluation de l'existence d'éventuels cas de défaut pour un échantillon de prêts et avances au coût amorti;
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des données et des hypothèses utilisées, telles que le caractère raisonnable des scénarios, la pondération des scénarios et les flux de trésorerie attendus, y compris ceux provenant des garanties, dans l'évaluation des provisions individuelles. Nous avons remis en question l'utilisation par la direction des scénarios de recouvrement et des flux de trésorerie attendus, nous avons recalculé les montants de recouvrement et effectué des rapprochements entre les données utilisées dans les calculs et les sources pertinentes; et
- Nous avons évalué si les informations fournies sur la gestion du risque de crédit reflètent de manière appropriée les incertitudes qui existent dans la détermination de la perte attendue de crédit et la manière dont elles sont traitées.

Evaluation des passifs au titre de la couverture restante (LRC) pour des contrats d'assurance Vie

Nous référons à l'Annexe 5.6 « Assurances – bilan » des comptes consolidés.

Description

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente EUR 12.884 millions de LRC relatifs aux contrats d'assurance Vie, qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 17 et pour lesquels l'approche par blocs (BBA) est appliquée. Ces passifs représentent une composante importante du bilan du groupe et sont calculés à l'aide de modèles et d'hypothèses actuariels complexes.

En outre, la LRC comprend des éléments de jugement et d'estimation de la part de la direction pour déterminer la valeur des flux de trésorerie futurs, la détermination de l'ajustement du risque, la marge sur services contractuels (CSM) et l'élément de perte.

Les jugements exercés dans le cadre du processus de définition des hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur la valeur de la LRC.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Nous avons évalué la cohérence des techniques actuarielles appliquées pour la LRC et la conformité des modèles actuariels avec les exigences de la norme IFRS 17, notre compréhension des activités du Groupe et nos attentes découlant de notre expérience du marché;
- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et, le cas échéant, l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination de la LRC;
- Nous avons évalué l'application correcte de l'identification des contrats onéreux et l'exécution de procédures supplémentaires sur l'allocation par cohorte des contrats d'assurance ainsi que sur l'application correcte de l'évaluation ultérieure;
- Nous avons évalué la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul de la LRC ainsi que des hypothèses retenues;
- Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et des résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul de la LRC;
- Nous avons évalué l'analyse des mouvements de la LRC préparée par la direction, et le cas échéant, inspecté les éléments de réconciliation;
- Pour un échantillon de passifs liés aux contrats d'assurance vie, nous avons recalculé les flux de trésorerie liés à ces passifs;
- Nous avons inspecté les rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les justifications de ses conclusions dans le cadre de notre évaluation des risques; et
- Nous avons évalué l'adéquation des informations pertinentes dans les annexes des comptes consolidés.

<u>Evaluation des passifs au titre des sinistres survenus (LIC) pour des contrats d'assurance Non-Vie</u>

Nous référons à l'Annexe 5.6 « Assurances – bilan » des comptes consolidés.

Description

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente EUR 2.551 millions de LIC relatifs aux contrats d'assurance Non-Vie.

L'évaluation du LIC comprend des éléments importants de jugement de la part de la direction en ce qui concerne les hypothèses à retenir, telles que l'impact de l'évolution des taux d'inflation, l'évolution des sinistres, l'ajustement des risques pour les risques non financiers et le taux d'actualisation.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes en informatique, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Nous avons évalué la pertinence et la cohérence des techniques actuarielles utilisées pour les branches d'activité les plus importantes (en ce compris les hypothèses sous-jacentes) et nous avons analysé la cohérence des modèles actuariels avec notre compréhension de l'évolution de l'activité et nos prévisions découlant de notre expérience du marché;
- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et, le cas échéant, l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs aux processus actuariels pour la détermination de la LIC;
- Nous avons évalué si la LIC a été déterminée en accord avec les politiques de réservation mises en œuvre;
- Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et les résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul de la LIC;
- Nous avons effectué un calcul indépendant de la LIC pour les principales branches d'activité sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons reçu la documentation justifiant les différences significatives observées;
- Nous avons inspecté les rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les justifications de ses conclusions dans le cadre de notre évaluation des risques; et
- Nous avons évalué l'adéquation des informations pertinentes dans les annexes comptes consolidés.

<u>Systèmes informatiques et contrôles à l'égard de l'information financière</u>

Description

Nous avons identifié les systèmes informatiques et les contrôles à l'égard de l'information financière comme point clé de l'audit du Groupe car les systèmes concourant à la production de l'information comptable et financière sont particulièrement dépendants des systèmes informatiques et des contrôles d'application automatisés pour traiter des volumes significatifs de transactions. Les contrôles d'application automatisés et les contrôles généraux sur les systèmes informatiques, qui portent sur la gouvernance informatique, les développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques, doivent être conçus et opérer de façon effective afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Nous avons inspecté le cadre de gouvernance du Groupe sur son organisation informatique, y compris l'évaluation des risques de cybersécurité;
- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux sur les systèmes informatiques tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques des systèmes informatiques importants qui soutiennent l'information financière et les rapports financiers, en prenant également en considération les contrôles compensatoires et l'évaluation de l'impact sur l'étendue et la nature des autres procédures d'audit lorsque les contrôles ne fonctionnent pas de manière efficace;
- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles d'application automatisés des processus importants ayant un impact sur l'information financière produite par le Groupe, en ce compris les contrôles compensatoires et les procédures substantives lorsque les contrôles généraux sur les systèmes informatiques ne fonctionnent pas efficacement;
- Nous avons évalué l'intégrité des données transmises au travers des différents systèmes informatiques vers les systèmes concourant à la production de l'information financière; et
- Nous avons évalué la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles auprès des sociétés prestataires des services pertinentes.

Autre point

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 28 mars 2025 une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés intitulé *Rapport annuel KBC Groupe 2025*.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le *Rapport annuel KBC Groupe 2025*, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le Rapport annuel KBC Groupe 2025

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour cette partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous faisons référence à notre rapport distinct y relatif.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le *Rapport annuel KBC Groupe 2025*, à savoir:

- Passeport du groupe KBC,
- Comptes annuels non consolidés abrégés,
- Glossaire des termes et ratios financiers utilisés et
- Taxinomie de l'UE - tableaux détaillés,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de la norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF»), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après «Règlement délégué») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (ci-après «l'AR du 14 novembre 2007»).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « comptes consolidés numériques »).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format du rapport annuel et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'AR du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle néerlandaise des comptes consolidés numériques au 31 décembre 2025, repris dans le rapport annuel de KBC Groupe SA et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'AR du 14 novembre 2007.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 31 mars 2026

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

Stéphane Nolf
Réviseur d'Entreprises

Page laissée intentionellement vide

Page laissée intentionellement vide

Page laissée intentionellement vide

Page laissée intentionellement vide



Informations complémentaires

Comptes annuels non consolidés abrégés

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA sont présentés ici dans une version abrégée. L'intégralité des comptes annuels non consolidés sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 7 mai 2026. Les comptes annuels non consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Vous pouvez demander ces documents gratuitement auprès de KBC Global Services SA, Investor Relations - IRO, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. Ils sont également disponibles sur www.kbc.com. Le commissaire a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA.
Les comptes annuels non consolidés ont été établis conformément aux normes comptables belges (B-GAAP). Ils ne sont pas comparables aux données établies selon le référentiel IFRS, qui figurent dans les autres chapitres du présent rapport annuel.

Bilan après répartition du bénéfice (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Actifs immobilisés	37 871	37 330
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	37 871	37 330
Entreprises liées	37 870	37 329
Participations	16 364	16 363
Créances	21 506	20 966
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1	1
Participations	1	1
Autres actifs financiers	0	0
Actifs circulants	1 832	1 787
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	11	12
Créances commerciales	10	9
Autres créances	2	3
Placements de trésorerie	1 425	1 300
Actions propres	1 300	1 300
Autres placements	125	0
Valeurs disponibles	33	106
Comptes de régularisation	362	370
Total de l'actif	39 703	39 117
Capitaux propres	15 303	16 470
Capital	1 462	1 462
Capital souscrit	1 462	1 462
Primes d'émission	5 539	5 529
Réserves	1 638	1 638
Réserve légale	146	146
Rachat d'actions propres	1 300	1 300
Autres réserves indisponibles	1	1
Réserves immunisées	190	190
Réserves disponibles	0	0
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e)	6 664	7 841
Provisions et impôts différés	1	1
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes	24 398	22 646
Dettes à plus d'un an	18 072	17 368
Dettes financières	18 072	17 368
Emprunts subordonnés	5 066	4 347
Emprunts obligataires non subordonnés	13 006	13 021
Dettes à un an au plus	6 004	4 952
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3 457	3 623
Dettes financières	877	40
Dettes commerciales	2	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	17	16
Impôts	0	0
Rémunérations et charges sociales	17	16
Autres dettes	1 651	1 271
Comptes de régularisation	322	326
Total du passif	39 703	39 117

Résultats (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Ventes et prestations	121	107
Coût des ventes et prestations	136	120
Bénéfice (Perte (-)) d'exploitation	-14	-13
Produits financiers	1 680	3 053
Produits financiers récurrents	1 680	3 053
Produits des immobilisations financières	1 664	2 243
Produits des actifs circulants	16	31
Autres produits financiers	0	779
Produits financiers non récurrents	0	0
Charges financières	816	795
Charges financières récurrentes	816	789
Charges des dettes	801	756
Réductions de valeur sur actifs circulants: dotations et reprises	0	0
Autres charges financières	15	33
Charges financières non récurrentes	0	6
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	849	2 245
Prélèvements sur les impôts différés	0	0
Transfert aux impôts différés	0	0
Impôts sur le résultat	1	1
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice	849	2 244
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	849	2 244

Affectations et prélèvements (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2025	31-12-2024
Bénéfice (Perte (-)) à affecter	8 690	10 113
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	849	2 244
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e) de l'exercice précédent	7 841	7 869
Affectations aux capitaux propres	0	351
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	351
Bénéfice (Perte (-)) à reporter	6 664	7 841
Bénéfice à distribuer	2 026	1 920
Rémunération du capital	2 023	1 917
Administrateurs ou gérants	0	0
Travailleurs/autres ayants droit	3	3

Dividende

Nous avons payé le dividende final pour 2024 à la mi-mai 2025 (3,15 euros par action donnant droit au dividende) et un dividende intérimaire à titre d'acompte sur le dividende de 2025 (1,00 euro) en novembre 2025. Pour l'exercice 2025, nous proposons à l'Assemblée générale du 7 mai 2026 un dividende final brut de 4,1 euros, ce qui porte le dividende brut total pour l'exercice 2025 à 5,1 euros par action donnant droit au dividende. Le ratio de versement de dividendes (dividendes pour 2025 et coupon sur AT1, divisé par le bénéfice net consolidé) s'élève donc à 60% pour 2025.

Annexe 1: immobilisations financières

(en millions d'EUR)	Participations dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Participations dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
Valeur comptable au 31-12-2024	16 363	20 966	1
Acquisitions en 2025	1	4 622	0
Cessions en 2025	0	-3 634	0
Autres mutations en 2025	0	-448	0
Valeur comptable au 31-12-2025	16 364	21 506	1

- Les participations dans des entreprises liées sont, pour l'essentiel, des participations dans KBC Bank SA et KBC Assurances SA, ainsi que dans KBC Global Services SA et DISCAI.
- Les créances sur des entreprises liées concernent des prêts à KBC Bank du type capital additional Tier 1 (AT1; 2,5 milliards d'euros au total) et capital Tier 2 (2,8 milliards d'euros) et Tier 3 (15,7 milliards d'euros) et un prêt subordonné à KBC Assurances SA d'un montant de 0,5 milliard d'euros.
- En 2025, les principales modifications concernaient de nouveaux prêts accordés à KBC Bank (de 4,6 milliards d'euros). Par ailleurs, 3,6 milliards d'euros sont également arrivés à échéance et le prêt subordonné à KBC Assurances d'un montant de 0,5 milliard d'euros a été renouvelé.

Annexe 2: mutations des capitaux propres et évolution du capital

(en millions d'EUR)	31-12-2024	Augmentation de capital pour le personnel	Autres mutations	31-12-2025
Capital	1 462	0	–	1 462
Primes d'émission	5 529	10	–	5 539
Réserves	1 638	–	–	1 638
Résultat reporté	7 841	–	-1 177	6 664
Capitaux propres	16 470	10	-1 177	15 303

- Au 31 décembre 2025, le capital souscrit de la société s'élevait à 1 462 270 493,83 euros. Il était réparti entre 417 662 783 actions sans valeur nominale. Le capital est entièrement libéré.
- À la suite d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé opérée le 19 décembre 2025, à laquelle seuls les membres du personnel de KBC Groupe SA et de certaines de ses filiales belges ont pu souscrire, 118 632 actions ont été émises au prix de 90,54 euros par action. En procédant à cette augmentation de capital, le groupe entend resserrer les liens avec son personnel et avec le personnel des filiales belges. Vu le faible montant de l'augmentation de capital, les conséquences financières pour les actionnaires existants sont extrêmement limitées. Toutes les actions qui ont été émises dans le courant de 2025 donnent également droit à un dividende à partir de l'exercice 2025 (à l'exception du dividende intérimaire que la société a payé en novembre 2025).
- Le mandat concernant le capital autorisé peut être exercé jusqu'au 22 mai 2028 inclus, à concurrence de 698 268 274,81 euros, dont maximum 144 268 274,81 euros avec levée du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants. Compte tenu d'une valeur fractionnelle de 3,51 euros par action, 198 936 830 nouvelles actions de KBC Groupe SA au plus peuvent donc être émises dans le cadre de l'autorisation susmentionnée, dont maximum 41 102 072 actions avec possibilité de lever le droit préférentiel de souscription.

Annexe 3: notifications d'actionnaires et rachat d'actions propres

- Notifications reçues: nous avons reçu en 2025 plusieurs notifications dans le cadre de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes. Nous publions les notifications reçues *in extenso* sur www.kbc.com.

Notifications reçues en 2025 (pourcentages indiqués dans les notifications)	Situation au	Actions/titres donnant droit de vote	Instruments financiers assimilés à des actions/titres donnant droit de vote	Total
FMR LLC	21 mai 2025	3,29%	0,00%	3,29%
BlackRock, Inc.	1er juillet 2025	3,97%	0,15%	4,12%

- Valeur fractionnelle moyenne de l'action KBC en 2025: 3,51 euros.
- Rachat et cession d'actions propres: voir Annexe 5.10 de la partie Comptes annuels consolidés.

Annexe 4: bilan au 31-12-2025

- Le total du bilan s'élevait à 39 703 millions d'euros, contre 39 117 millions l'année précédente.
- Les immobilisations financières sont commentées à l'Annexe 1.
- Les actifs circulants s'établissaient à 1 832 millions d'euros, contre 1 787 millions l'année précédente. Ce changement s'explique essentiellement par une augmentation de la somme des valeurs disponibles et des autres placements (+52 millions d'euros).
- Les capitaux propres sont commentés à l'Annexe 2.
- Les dettes s'élevaient à 24 398 millions d'euros, contre 22 646 millions l'année précédente. Cette modification est notamment liée à une augmentation des billets de trésorerie (+0,8 milliard d'euros, dans les Dettes financières à 1 an au plus) et à un accroissement des dettes financières (+0,5 milliard d'euros, dans les Dettes financières à plus d'un an et les Dettes à plus d'un an échéant dans l'année).

Annexe 5: résultats en 2025

- Le bénéfice net s'établissait à 849 millions d'euros, contre 2 244 millions l'année précédente.
- La principale évolution dans les résultats financiers réside dans la baisse du montant des dividendes perçus.

Annexe 6: informations complémentaires

- Rémunération du commissaire: voir Annexe 6.4 de la partie Comptes annuels consolidés.
- Au 31 décembre 2025, KBC Groupe SA comptait deux succursales (en Bulgarie et en République tchèque).
- KBC Groupe SA utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de taux. Au 31 décembre 2025, l'encours notionnel des contrats d'échange de taux destinés à couvrir les risques de taux s'élevait à 500 millions d'euros.
- KBC Groupe SA a été, en 2025, l'entité émettrice de tous les instruments absorbant les pertes (capital des actionnaires, AT1, T2 et instruments éligibles au MREL). En principe, les actifs sont transmis à KBC Bank et KBC Assurances sous une forme identique ou similaire et avec une échéance similaire. Par conséquent, il existe généralement une correspondance entre les dates d'échéance de la dette émise par le groupe KBC et les prêts rétrocédés à ses filiales. Les dividendes à payer par KBC Groupe sont financés par les dividendes reçus de KBC Bank et de KBC Assurances. Toute insuffisance temporaire de liquidités peut être comblée par l'émission de titres de créance à court terme dans le cadre du programme de certificats de dépôt à court terme.
- Les informations légales prévues par l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, non mentionnées ci-dessus, sont reprises dans la partie Rapport du Conseil d'administration.

Glossaire des termes et ratios financiers utilisés

Outre les ratios et termes définis par la loi ou les IFRS, nous utilisons également nos propres ratios et définitions, appelés mesures alternatives de performance. Dans ce cas, nous ajoutons APM entre parenthèses dans le titre.

(montants en millions d'euros, sauf mention contraire)	Renvoi/référence	Calcul	2025	2024
Actifs sous gestion totaux (assets under management, APM, en milliards d'euros)				
Se composent des fonds provenant directement des clients (actifs sous distribution pour les clients retail, private banking et institutionnels), des actifs du groupe (dont les fonds de pension), des actifs des fonds de fonds et des actifs sous gestion de patrimoine assistée. Ils incluent les actifs gérés par les différentes sociétés de gestion de patrimoine du groupe, ainsi que les actifs sous gestion de patrimoine assistée auprès de KBC Bank. Le volume et l'évolution des actifs sous gestion totaux sont des éléments importants des revenus nets de commissions (ils génèrent des commissions d'entrée et de gestion). Montants en milliards d'euros.	–	A: Division Belgique	265,1	245,3
		B: Division République tchèque	22,0	19,4
		C: Division Marchés internationaux	12,7	10,9
		A+B+C (en milliards d'euros)	299,8	275,6
		Dont:		
		Fonds provenant directement des clients (actifs sous distribution)	126,7	115,3
		Conseil en investissements	67,8	62,4
		Fonds de fonds	82,4	76,7
		Actifs du groupe, dont fonds de pension	22,8	21,2
Bénéfice par action, base (ou ordinaire) et dilué				
Calcul détaillé à l'Annexe 3.12.			–	–
Capitalisation boursière				
Valeur boursière du groupe KBC	Annexe 5.10	A: Cours de clôture action KBC (en EUR)	111,3	74,5
		B: Nombre d'actions (en millions)	417,7	417,5
		AxB (en milliards d'EUR)	46,5	31,1
Capitaux propres des actionnaires par action (APM)				
Valeur comptable d'un titre KBC, ou en d'autres termes valeur en euros que représente chaque action dans les capitaux propres des actionnaires de KBC	Bilan consolidé et Annexe 5.10	A: Capitaux propres des actionnaires	25 404	22 447
		B: Nombre d'actions ordinaires, diminué du nombre d'actions propres (en millions)	397	397
		A/B (en EUR)	64,0	56,6
Marge nette d'intérêts (APM)[1]				
Rendements nets d'intérêts des activités bancaires (l'une des principales sources de revenus du groupe) par rapport aux actifs productifs d'intérêts totaux moyens des activités bancaires. Les revenus nets d'intérêts des activités bancaires excluent les salles de marché et l'impact sur les intérêts nets des swaps FX ALM et mises en pension.	Compte de résultat consolidé et Bilan consolidé	A: Revenus nets d'intérêts des activités bancaires	5 479	5 063
		B: Actifs productifs d'intérêts moyens des activités bancaires	260 754	238 600
		A/B x 360 / nombre de jours civils	2,07%	2,09%
Minimum requirement for own funds and eligible liabilities (MREL)				
Description détaillée/calcul dans Gestion du capital			–	–
Portefeuille de crédits (APM)				
Permet de se faire une idée du volume des activités de crédit (principalement traditionnelles).	Annexes 4.1, 4.2, 6.1 et Gestion des risques: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement	A: Prêts et avances à la clientèle	208 612	192 067
		B: Prises en pension (hors banques centrales)	1 997	424
		C: Instruments de dette d'entreprises et d'établissements de crédit et entreprises d'investissement (banque)	5 007	5 690
		D: Autres expositions aux établissements de crédit	3 656	3 207
		E: Garanties financières données aux clients et autres engagements	11 415	10 476
		F: Réductions de valeur sur crédits	2 501	2 455
		G: Entités d'assurance (-)	-1 730	-1 847
		H: Créances non liées aux crédits (-)	-402	-499
		I: Autres	-3 115	-1 071
		A+B+C+D+E+F+H+G+H+I	227 942	210 903

Ratio charges/produits, hors taxes bancaires et d'assurance (APM)[1]				
Efficacité des coûts relative (coûts par rapport aux produits, hors taxes bancaires et d'assurance) du groupe	Compte de résultat consolidé	A: Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	4 599	4 474
		B: Commissions d'assurance versées	429	383
		C: Total des produits	12 200	11 167
		(A+B)/C	41%	43%
Ratio charges/produits, y compris taxes bancaires et d'assurance, mais hors éléments exceptionnels ou non opérationnels (APM)[1]				
Le cas échéant, nous calculons également le ratio charges/produits, y compris taxes bancaires et d'assurance, mais hors éléments exceptionnels ou non opérationnels. L'objectif consiste à fournir une meilleure idée de la rentabilité relative des activités commerciales pures.	Compte de résultat consolidé Aperçu des éléments exceptionnels/non opérationnels (par trimestre): voir les General investor presentations, sur www.kbc.com.	A: Total des charges d'exploitation hors taxes bancaires et d'assurance	4 599	4 474
		B: Total des taxes bancaires et d'assurance	666	623
		C: Commissions d'assurance versées	429	383
		D: Coûts exceptionnels et/ou non opérationnels[2]	50	92
		E: Total des produits	12 200	11 167
		F: Produits exceptionnels et/ou non opérationnels[2]	-135	-232
		(A+B+C-D)/(E-F)	46%	47%
Ratio combiné (assurances dommages) (APM)[1]				
Rentabilité technique des activités d'assurances dommages à court terme, en particulier mesure dans laquelle les primes d'assurances suffisent pour couvrir les frais et les remboursements de dommages	Annexe 3.6	A: Approche de l'allocation des primes Non vie: charges de sinistres et coûts liés aux charges de sinistres après réassurance	1 421	1 362
		B: Autres coûts que ceux liés aux charges de sinistres et provisions	804	729
		C Approche de l'allocation des primes Non vie: primes reçues attendues et acquises nettes	2 565	2 331
		(A+B)/C	87%	90%
Ratio common equity				
Description détaillée/calcul dans Gestion du capital			–	–
Ratio de couverture (APM)				
Partie des crédits impaired couverte par des réductions de valeur de niveau 3. Le numérateur et le dénominateur peuvent également être limités aux crédits impaired présentant un retard de plus de 90 jours.	Gestion des risques: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement	A: Réductions de valeur de niveau 3 sur crédits	2 002	1 979
		B: Crédits impaired	4 097	4 171
		A/B	49%	47%
Ratio de couverture des liquidités (Liquidity coverage ratio, LCR)				
Position de liquidités de la banque à court terme, et plus particulièrement mesure dans laquelle le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités durant un mois. Il s'agit de la moyenne des chiffres LCR pour les douze clôtures mensuelles.	Acte délégué de la CE relatif au LCR et directives de l'ABE y afférentes	A: Actifs liquides de haute qualité	101 296	100 631
		B: Total des sorties de trésorerie nettes pour les 30 prochains jours civils	63 637	63 588
		A/B	159%	158%
Ratio de crédits impaired (APM)[1]				
Part de crédits impaired dans le portefeuille de crédits (définition: voir Portefeuille de crédits), reflétant ainsi la solvabilité de ce portefeuille. Les crédits impaired sont les crédits dont il est peu probable que le principal et les intérêts fixés par contrat soient entièrement remboursés (crédits répartis dans les classes PD 10, 11 et 12). Dans la formule, le numérateur peut être limité aux crédits impaired présentant un retard de plus de 90 jours (PD 11 + PD 12).	Gestion des risques: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement	A: Crédits impaired	4 097	4 171
		B: Total du portefeuille de crédits	227 942	210 903
		A/B	1,8%	2,0%
Ratio de levier financier (leverage ratio)				
Description détaillée/calcul dans Gestion du capital			–	–
Ratio de pertes sur crédits (APM)[1,3]				
Réductions de valeur sur crédits pour une période donnée, par rapport au portefeuille de crédits total (définition: voir Portefeuille de crédits). À plus long terme, ce ratio donne une indication de la qualité de crédit du portefeuille.	Compte de résultat consolidé et Gestion des risques: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement	A: Variation nette des réductions de valeur pour crédits	277	207
		B: Encours moyen du portefeuille de crédits	219 422	206 928
		A/B	0,13%	0,10%

Ratio structurel de liquidité à long terme (Net stable funding ratio, NSFR)				
Position de liquidités structurelle de la banque à long terme, et plus particulièrement mesure dans laquelle le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités sur une période d'un an	Règlement (UE) 2019/876 du 20-05-2019	A: Montant disponible, financement stable	234 686	221 939
		B: Montant requis, financement stable	170 629	159 835
		A/B	138%	139%
Rendement des capitaux propres (APM)[4]				
Rentabilité relative du groupe, et plus particulièrement rapport entre le résultat net et les capitaux propres engagés. Les éléments exceptionnels ou non opérationnels sont exclus du calcul.	Compte de résultat consolidé et État consolidé des variations des capitaux propres Aperçu des éléments exceptionnels/non opérationnels (par trimestre): voir les General investor presentations, sur www.kbc.com	A: Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (hors éléments exceptionnels ou non opérationnels)	3 623	3 147
		B: Coupon sur les instruments AT1 (-)	-117	-84
		C: Capitaux propres moyens des actionnaires	23 925	22 228
		(A+B)/C	15%	14%

1 Nous calculons également ces ratios pour chaque division, selon la même méthodologie.

2 Les coûts exceptionnels et/ou non opérationnels en 2025 et 2024 comprennent les coûts d'intégration et d'adoption de l'euro relatifs à Raiffeisenbank Bulgaria et les taxes bancaires et d'assurance exceptionnelles en Hongrie. Les produits exceptionnels et/ou non opérationnels en 2025 incluent la MtM des dérivés ALM; en 2024 ils incluaient la MtM des dérivés ALM et un élément non récurrent en Hongrie.

3 Nous calculons également un ratio hors (variation de la) réserve pour incertitudes géopolitiques et macroéconomiques. Celui-ci s'élève à 0,13% en 2025 et 0,16% en 2024.

4 Nous calculons également un ratio basé sur les fonds propres tangibles. Ce ratio est de 16% en 2025 et 15% en 2024.

Taxinomie de l'UE – tableaux détaillés

Vous trouverez, aux pages suivantes, les tableaux de reporting obligatoires dans le cadre de la taxinomie de l'UE.
D'autres tableaux de reporting facultatifs se trouvent également dans le Rapport de développement durable (Sustainability Report).

Abréviations utilisées:

- Capex: dépenses d'investissement (capital expenditure)
- GAR: ratio d'actifs verts (green asset ratio)
- UoP: utilisation du produit (use of proceeds)
- NFC: contreparties non financières (non-financial counterparties)
- N/A: non applicable (not applicable)

KBC comme établissement de crédit – récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie

31-12-2025 (Million d'EUR of %)		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (sur la base du chiffre d'affaires)	ICP (sur la base des CapEx)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (Article 7 (2) and (3) and Section 1.1.2 d'Annex V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (Article 7 (1) and Section 1.2.4 d'Annex V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	**1 896**	**0.9 %**	**1.0 %**	**61.1 %**	**33.2 %**	**38.9 %**
ICP supplémentaires	GAR (flux)*	444	0.8 %	1.2 %	67.5 %	43.7 %	32.5 %
	Portefeuille de négociation*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Garanties financières	204	1.7 %	2.6 %	N/A	N/A	N/A
	Actifs sous gestion**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Frais et commissions perçus*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Ne pas à rapporter jusqu'en 2028.

** Actifs sous gestion inclus dans les templates pour les gestionnaire d'actifs

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r
	31-12-2025	Valeur comptable (brute) totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
	(millions d'EUR)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**100 386**	**92 001**	**1 682**	**45**	**184**	**955**	**410**	**213**	**0**	**21**	**1**	**0**	**0**	**0**	**43**	**1**	**0**	**0**
2	**Entreprises financières**	**2 375**	**1 075**	**54**	**0**	**3**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
3	Etablissement de crédit	2 359	1 072	53	0	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Prêts et avances	1 731	655	32	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	627	418	21	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
7	Autres entreprises financières	16	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
12	dont sociétées de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
16	dont entriprises d'assurance	13	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	12	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	1	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
20	**Entreprises non financières**	**10 467**	**3 381**	**1 628**	**45**	**181**	**951**	**410**	**213**	**0**	**21**	**1**	**1**	**0**	**0**	**43**	**1**	**0**	**0**
21	Prêts et avances	9 939	3 187	1 570	45	173	919	409	213	0	21	1	1	0	0	43	0	0	0
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	505	193	58	0	8	32	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	23	1	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
24	**Ménages**	**86 697**	**86 697**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	82 666	82 666	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 088	4 088	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	993	993	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**848**	**848**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
29	Financement de logements	835	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**12**	**12**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**119 664**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**98 991**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	91 795	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	89 767	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	40 176	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 833	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	1 806	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	222	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	7 197	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	5 261	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	1 902	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	34	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	**- 2 468**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	**Prêts interbancaires à vue**	**756**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**1 733**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**20 651**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
48	**Total des actifs du GAR**	**220 062**	**92 013**	**1 682**	**45**	**184**	**955**	**410**	**213**	**0**	**21**	**1**	**0**	**0**	**0**	**43**	**1**	**0**	**0**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**139 940**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	64 470	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	63 628	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	11 842	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**360 002**	**92 013**	**1 682**	**45**	**184**	**955**	**410**	**213**	**0**	**21**	**1**	**0**	**0**	**0**	**43**	**1**	**0**	**0**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD																		
54	Garanties financières	1 311	401	203	0	3	34	2	0	0	0	1	0	0	0	10	0	0	0
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

		s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
31-12-2025				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(millions d'EUR)														
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**50**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**92 520**	**1 896**	**45**	**184**	**977**
2	**Entreprises financières**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 075**	**54**	**0**	**3**	**4**
3	Etablissement de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	1 073	53	0	3	4
4	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	655	32	0	1	2
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	418	21	0	2	2
6	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
12	dont sociétées de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
16	dont entriprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
20	**Entreprises non financières**	**50**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**3 900**	**1 842**	**45**	**181**	**972**
21	Prêts et avances	38	0	0	0	14	0	0	0	3 692	1 783	45	173	939
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12	0	0	0	0	0	0	0	207	59	0	8	33
23	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	1	0	N/A	0	0
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**86 697**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	82 666	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4 088	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	993	0	0	0	0
28	**Financement d'administrations locales**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**848**	**0**	**0**	**0**	**0**
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	835	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**12**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	**Prêts interbancaires à vue**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
48	**Total des actifs du GAR**	**50**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**92 532**	**1 896**	**45**	**184**	**977**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**50**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**92 532**	**1 896**	**45**	**184**	**977**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD													
54	Garanties financières	1	1	0	0	0	0	0	0	414	204	0	3	34
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 3

		a	B	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r
		Valeur comptable (brute) totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
31-12-2024 (millions d'EUR)					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**89 797**	**85 721**	**1 008**	**41**	**548**	**200**	**34**	**21**	**0**	**17**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
2	**Entreprises financières**	**1 078**	**451**	**36**	**0**	**10**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
3	Etablissement de crédit	1 065	442	36	0	10	1	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
4	Prêts et avances	167	87	7	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	897	354	29	0	10	1	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
7	Autres entreprises financières	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
8	dont entreprises d'investissement	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
9	Prêts et avances	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
12	dont sociétées de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
16	dont entriprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
20	**Entreprises non financières**	**5 558**	**2 109**	**972**	**41**	**538**	**199**	**34**	**21**	**0**	**17**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
21	Prêts et avances	5 021	1 900	947	41	537	187	21	10	0	9	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	502	205	25	0	1	12	13	11	0	8	0	N/A	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A
23	Instruments de capitaux propres	35	5	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
24	**Ménages**	**82 285**	**82 285**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	77 994	77 994	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 473	4 473	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
27	dont prêts pour véhicules à moteur	888	888	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**876**	**876**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
29	Financement de logements	862	862	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
30	Autres financements d'administrations locales	14	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**20**	**20**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**119 251**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**95 987**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	88 896	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	86 768	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	23 084	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 870	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	1 931	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	197	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	7 091	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	4 935	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	2 125	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	31	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	**-1 666**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
45	**Prêts interbancaires à vue**	**504**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**1 419**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**23 008**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
48	**Total des actifs du GAR**	**209 068**	**85 741**	**1 008**	**41**	**548**	**200**	**34**	**21**	**0**	**17**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**129 017**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	51 324	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	67 170	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	10 523	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**338 085**	**85 741**	**1 008**	**41**	**548**	**200**	**34**	**21**	**0**	**17**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD																		
54	Garanties financières	1 135	313	159	0	2	33	0	0	0	0	2	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 4

		s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
31-12-2024				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(millions d'EUR)														
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 758**	**1 028**	**41**	**548**	**217**
2	**Entreprises financières**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**451**	**36**	**0**	**10**	**1**
3	Etablissement de crédit	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	442	36	0	10	1
4	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	87	7	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	354	29	0	10	1
6	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
7	Autres entreprises financières	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
12	dont sociétées de gestion	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
16	dont entriprises d'assurance	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
20	**Entreprises non financières**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2 146**	**993**	**41**	**538**	**216**
21	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	1 921	956	41	537	196
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	220	36	0	1	20
23	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	5	0	N/A	0	0
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**82 285**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	77 994	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4 473	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	888	0	0	0	0
28	**Financement d'administrations locales**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**876**	**0**	0	0	0
29	Financement de logements	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	862	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	14	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**20**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
35	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	**Prêts interbancaires à vue**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
48	**Total des actifs du GAR**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 778**	**1 028**	**41**	**548**	**217**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 778**	**1 028**	**41**	**548**	**217**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD													
54	Garanties financières	1	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	317	159	0	2	33
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CapEx) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
31-12-2025		Valeur comptable (brute) totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
(millions d'EUR)																			
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**100 386**	**92 892**	**2 111**	**45**	**675**	**551**	**499**	**98**	**0**	**26**	**1**	**0**	**0**	**0**	**102**	**7**	**0**	**1**
2	**Entreprises financières**	**2 375**	**1 070**	**58**	**0**	**4**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
3	Etablissement de crédit	2 359	1 067	57	0	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Prêts et avances	1 731	655	35	0	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	627	413	22	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
7	Autres entreprises financières	16	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
12	dont sociétées de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
16	dont entriprises d'assurance	13	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	12	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	1	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0
20	**Entreprises non financières**	**10 467**	**4 277**	**2 053**	**45**	**672**	**544**	**499**	**98**	**0**	**26**	**1**	**0**	**0**	**0**	**102**	**7**	**0**	**1**
21	Prêts et avances	9 939	4 062	1 978	45	668	515	463	95	0	23	1	0	0	0	98	4	0	1
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	505	215	75	0	3	29	36	3	0	3	0	0	0	0	4	4	0	0
23	Instruments de capitaux propres	23	1	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	**0**	**0**	**0**	N/A	**0**
24	**Ménages**	**86 697**	**86 697**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	82 666	82 666	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 088	4 088	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	993	993	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**848**	**848**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
29	Financement de logements	835	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**12**	**12**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**119 664**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**98 991**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	91 795	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	89 767	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	40 176	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 833	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	1 806	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	222	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	7 197	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	5 261	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	1 902	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	34	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	**-2 468**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	**Prêts interbancaires à vue**	**756**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**1 733**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**20 651**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
48	**Total des actifs du GAR**	**220 062**	**92 904**	**2 111**	**45**	**675**	**551**	**499**	**98**	**0**	**26**	**1**	**0**	**0**	**0**	**102**	**7**	**0**	**1**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**139 940**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	64 470	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	63 628	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	11 842	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**360 002**	**92 904**	**2 111**	**45**	**675**	**551**	**499**	**98**	**0**	**26**	**1**	**0**	**0**	**0**	**102**	**7**	**0**	**1**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD																		
54	Garanties financières	1 311	607	312	0	10	66	1	0	0	0	1	0	N/A	0	12	2	N/A	0
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CapEx) – PARTIE 2

		s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
31-12-2025				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(millions d'EUR)														
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**54**	**5**	**0**	**0**	**12**	**4**	**0**	**0**	**93 560**	**2 225**	**45**	**675**	**578**
2	**Entreprises financières**	**0**	**0**	**N/A**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**0**	**1 070**	**58**	**0**	**4**	**7**
3	Etablissement de crédit	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	1 068	57	0	4	7
4	Prêts et avances	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	655	35	0	2	4
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	413	22	0	2	3
6	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
7	Autres entreprises financières	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	3	1	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
12	dont sociétées de gestion	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
16	dont entriprises d'assurance	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	3	1	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	3	1	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0
20	**Entreprises non financières**	**54**	**5**	**N/A**	**0**	**12**	**4**	**N/A**	**0**	**4 945**	**2 167**	**45**	**672**	**570**
21	Prêts et avances	39	1	N/A	0	9	1	N/A	0	4 672	2 079	45	668	538
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15	3	N/A	0	3	3	N/A	0	273	88	0	3	32
23	Instruments de capitaux propres	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	1	0	N/A	0	0
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**86 697**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	82 666	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4 088	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	993	0	0	0	0
28	**Financement d'administrations locales**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**848**	**0**	**0**	**0**	**0**
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	835	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**12**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
45	**Prêts interbancaires à vue**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
48	**Total des actifs du GAR**	**54**	**5**	**0**	**0**	**12**	**4**	**0**	**0**	**93 572**	**2 225**	**45**	**675**	**578**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**54**	**5**	**0**	**0**	**12**	**4**	**0**	**0**	**93 572**	**2 225**	**45**	**675**	**578**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD													
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	621	315	0	10	66
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CapEx) – PARTIE 3

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
31-12-2024		Valeur comptable (brute) totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
(millions d'EUR)																			
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**89 797**	**85 902**	**859**	**41**	**238**	**310**	**65**	**31**	**0**	**20**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
2	**Entreprises financières**	**1 078**	**469**	**36**	**0**	**10**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
3	Etablissement de crédit	1 065	460	36	0	10	2	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
4	Prêts et avances	167	88	6	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	897	371	30	0	10	1	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
7	Autres entreprises financières	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
8	dont entreprises d'investissement	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
9	Prêts et avances	13	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
12	dont sociétées de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
16	dont entriprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
20	**Entreprises non financières**	**5 558**	**2 273**	**823**	**41**	**228**	**309**	**65**	**31**	**0**	**20**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
21	Prêts et avances	5 021	2 046	773	41	226	290	45	19	0	10	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	502	226	50	0	2	19	20	12	0	9	0	N/A	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A
23	Instruments de capitaux propres	35	0	0	N/A	0	0	0	0	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
24	**Ménages**	**82 285**	**82 285**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	77 994	77 994	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 473	4 473	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
27	dont prêts pour véhicules à moteur	888	888	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**876**	**876**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
29	Financement de logements	862	862	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
30	Autres financements d'administrations locales	14	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**20**	**20**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**119 251**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**95 987**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	88 896	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Prêts et avances	86 768	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	23 084	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 870	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	1 931	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	197	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	7 091	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	4 935	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	2 125	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	31	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	**-1 666**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
45	**Prêts interbancaires à vue**	**504**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**1 419**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**23 008**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
48	**Total des actifs du GAR**	**209 068**	**85 922**	**859**	**41**	**238**	**310**	**65**	**31**	**0**	**20**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**129 017**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	51 324	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	67 170	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	10 523	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**338 085**	**85 922**	**859**	**41**	**238**	**310**	**65**	**31**	**0**	**20**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD																		
54	Garanties financières	1 135	475	251	0	9	42	0	0	0	0	2	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CapEx) – PARTIE 4

		s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
31-12-2024				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(millions d'EUR)														
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 970**	**890**	**41**	**238**	**330**
2	**Entreprises financières**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**469**	**36**	**0**	**10**	**2**
3	Etablissement de crédit	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	460	37	0	10	2
4	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	88	6	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	371	30	0	10	1
6	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
7	Autres entreprises financières	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	9	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
12	dont sociétées de gestion	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
16	dont entriprises d'assurance	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
20	**Entreprises non financières**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2 340**	**854**	**41**	**228**	**329**
21	Prêts et avances	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	2 092	792	41	226	301
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	248	62	0	2	28
23	Instruments de capitaux propres	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	0	0
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**82 285**	**0**	**0**	**0**	**0**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	77 994	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4 473	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	888	0	0	0	0
28	**Financement d'administrations locales**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**876**	**0**	**0**	**0**	**0**
29	Financement de logements	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	862	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	14	0	0	0	0
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**20**	**0**	**0**	**0**	**0**
32	**Actifs exclus de numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
33	**Entreprises financières et non financières**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
35	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	dont prêts garanties par des biens immobiliers commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Prêts et avances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
44	**Dérivés**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	**Prêts interbancaires à vue**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
46	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
47	**Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
48	**Total des actifs du GAR**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 990**	**890**	**41**	**238**	**330**
49	**Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Expositions sur des banques centrales	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Portefeuilles de négociation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
53	**Total des actifs**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**85 990**	**890**	**41**	**238**	**330**
	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD													
54	Garanties financières	1	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	478	251	0	9	42
55	Actifs sous gestion*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	dont titres de créances	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
57	dont instruments de capitaux propres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – GAR informations par secteur (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changment climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD	
31-12-2025; Ventilation par secteur – code NACE niveau à 4 chiffres (million d'EUR))		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)	
			Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental
1	A – Agriculture, sylviculture, et pêche	11	3	N/A	N/A	10	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
2	B – Industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
3	B.05 – Extraction de houille	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
4	B.06 – Extraction d'hydrocarbures	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
5	B.07 – Extraction de minerais métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
6	B.08 – Autres industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
7	B.09 – Services de soutien aux industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
8	C- Industrie manufacturière	592	194	N/A	N/A	17	11	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	11	0	N/A	N/A
9	C.10 – Industries alimentaires	1	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
10	C.11 – Fabrication de boissons	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
11	C.12 – Fabrications de produits à base de tabac	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
12	C.13 – Fabrication de textiles	3	2	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
13	C.14 – Industrie de l'habillement	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
14	C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
15	C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
16	C.17 – Industrie du papier et du carton	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
17	C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
18	C.19 – Cokéfaction et raffinage	1	1	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
19	C.20 – Industrie chimique	44	3	N/A	N/A	11	11	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	0	N/A	N/A
20	C.21 – Industrie pharmaceutique	6	0	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
21	C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	113	15	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	7	0	N/A	N/A
22	C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	60	35	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
23	C.24 – Métallurgie	227	78	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
24	C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	18	13	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
25	C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	54	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
26	C.27 – Fabrication d'équipements électriques	28	26	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
27	C.28 – Fabrication de machines et équipements n.e.c.	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
28	C.29 – Industrie automobile	13	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
29	C.30 – Fabrication d'autres matériels du transport	23	22	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
30	C.31 – Fabrication de meubles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
31	C.32 – Autres industries manufacturières	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
32	C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
33	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	782	660	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
34	D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	307	275	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
35	D.35.11 – Production d'électricité	154	150	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
36	D.35.2 – Production et distribution de combustibles gazeux	467	381	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
37	D.35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	8	4	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
38	E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	17	13	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
39	F – Construction	242	113	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A
40	F.41 – Construction de bâtiments	43	19	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A
41	F.42 – Génie civil	46	26	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	0	N/A	N/A
42	F.43 – Travaux de construction spécialisés	154	69	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A
43	G – Commerce, Réparation d'automobiles et de motorcycles	69	26	N/A	N/A	15	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
44	H – Transports et entreposage	281	140	N/A	N/A	24	21	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
45	H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	213	110	N/A	N/A	24	21	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
46	H.50 – Transports par eau	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
47	H. 51 – Transport aériens	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
48	H. 52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	54	29	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
49	H.35 – Activités de poste et de courrier	8	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
50	I –Hébergement et restauration	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
51	K- Activités financières et d'assurance	453	95	N/A	N/A	55	42	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	4	0	N/A	N/A
52	L – Activités immobilières	620	145	N/A	N/A	274	139	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	9	0	N/A	N/A
53	Exposition aux autres secteurs (codes NACE J, M-U)	314	238	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A	11	0	N/A	N/A
54	**TOTAL**	**3 382**	**1 628**	N/A	N/A	**410**	**213**	N/A	N/A	**1**	**0**	N/A	N/A	**43**	**1**	N/A	N/A

KBC comme établissement de crédit – GAR informations par secteur (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

		q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)			
	31-12-2025; Ventilation par secteur - code NACE niveau à 4 chiffres (million d'EUR))	Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD	
		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)	
			Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental
1	A – Agriculture, sylviculture, et pêche	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A	22	3	N/A	N/A
2	B – Industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
3	B.05 – Extraction de houille	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
4	B.06 – Extraction d'hydrocarbures	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
5	B.07 – Extraction de minerais métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
6	B.08 – Autres industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
7	B.09 – Services de soutien aux industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
8	C- Industrie manufacturière	21	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	641	205	N/A	N/A
9	C.10 – Industries alimentaires	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
10	C.11 – Fabrication de boissons	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
11	C.12 – Fabrications de produits à base de tabac	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
12	C.13 – Fabrication de textiles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	2	N/A	N/A
13	C.14 – Industrie de l'habillement	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
14	C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
15	C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
16	C.17 – Industrie du papier et du carton	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
17	C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
18	C.19 – Cokéfaction et raffinage	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	2	1	N/A	N/A
19	C.20 – Industrie chimique	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	58	14	N/A	N/A
20	C.21 – Industrie pharmaceutique	21	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	32	0	N/A	N/A
21	C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	120	15	N/A	N/A
22	C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	60	35	N/A	N/A
23	C.24 – Métallurgie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	227	78	N/A	N/A
24	C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	19	13	N/A	N/A
25	C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	54	0	N/A	N/A
26	C.27 – Fabrication d'équipements électriques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	28	26	N/A	N/A
27	C.28 – Fabrication de machines et équipements n.e.c.	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
28	C.29 – Industrie automobile	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	13	0	N/A	N/A
29	C.30 – Fabrication d'autres matériels du transport	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	23	22	N/A	N/A
30	C.31 – Fabrication de meubles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
31	C.32 – Autres industries manufacturières	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
32	C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
33	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	785	661	N/A	N/A
34	D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	310	276	N/A	N/A
35	D.35.11 – Production d'électricité	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	154	150	N/A	N/A
36	D.35.2 – Production et distribution de combustibles gazeux	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	467	381	N/A	N/A
37	D.35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	8	4	N/A	N/A
38	E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	18	13	N/A	N/A
39	F – Construction	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	255	113	N/A	N/A
40	F.41 – Construction de bâtiments	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	44	19	N/A	N/A
41	F.42 – Génie civil	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	49	26	N/A	N/A
42	F.43 – Travaux de construction spécialisés	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	162	69	N/A	N/A
43	G – Commerce, Réparation d'automobiles et de motorcycles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	84	26	N/A	N/A
44	H – Transports et entreposage	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	306	160	N/A	N/A
45	H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	237	131	N/A	N/A
46	H.50 – Transports par eau	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A
47	H. 51 – Transport aériens	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
48	H. 52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	54	29	N/A	N/A
49	H.35 – Activités de poste et de courrier	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	8	0	N/A	N/A
50	I –Hébergement et restauration	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
51	K- Activités financières et d'assurance	29	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	542	137	N/A	N/A
52	L – Activités immobilières	0	0	N/A	N/A	7	0	N/A	N/A	909	285	N/A	N/A
53	Exposition aux autres secteurs (codes NACE J, M-U)	0	0	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	338	238	N/A	N/A
54	**TOTAL**	**50**	**0**	N/A	N/A	**14**	**0**	N/A	N/A	**3 900**	**1 842**	N/A	N/A

KBC comme établissement de crédit – GAR informations par secteur (sur la base des CapEx) – PARTIE 1

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changment climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD	
31-12-2025; Ventilation par secteur - code NACE niveau à 4 chiffres (million d'EUR))	Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)	
		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental
1	A – Agriculture, sylviculture, et pêche	11	2	N/A	N/A	10	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
2	B – Industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
3	B.05 – Extraction de houille	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
4	B.06 – Extraction d'hydrocarbures	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
5	B.07 – Extraction de minerais métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
6	B.08 – Autres industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
7	B.09 – Services de soutien aux industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
8	C- Industrie manufacturière	751	279	N/A	N/A	7	4	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	13	1	N/A	N/A
9	C.10 – Industries alimentaires	34	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
10	C.11 – Fabrication de boissons	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
11	C.12 – Fabrications de produits à base de tabac	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
12	C.13 – Fabrication de textiles	4	2	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
13	C.14 – Industrie de l'habillement	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
14	C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
15	C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
16	C.17 – Industrie du papier et du carton	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
17	C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
18	C.19 – Cokéfaction et raffinage	2	1	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
19	C.20 – Industrie chimique	78	5	N/A	N/A	4	4	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	0	N/A	N/A
20	C.21 – Industrie pharmaceutique	11	0	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
21	C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	111	29	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	7	0	N/A	N/A
22	C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	56	54	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
23	C.24 – Métallurgie	303	126	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
24	C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	33	23	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A
25	C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	62	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
26	C.27 – Fabrication d'équipements électriques	23	17	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	1	1	N/A	N/A
27	C.28 – Fabrication de machines et équipements n.e.c.	4	3	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
28	C.29 – Industrie automobile	13	1	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
29	C.30 – Fabrication d'autres matériels du transport	17	16	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
30	C.31 – Fabrication de meubles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
31	C.32 – Autres industries manufacturières	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
32	C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
33	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	778	730	N/A	N/A	9	4	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	4	4	N/A	N/A
34	D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	316	294	N/A	N/A	9	4	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	4	4	N/A	N/A
35	D.35.11 – Production d'électricité	74	70	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
36	D.35.2 – Production et distribution de combustibles gazeux	443	419	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
37	D.35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	19	17	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
38	E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	17	13	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
39	F – Construction	219	117	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A
40	F.41 – Construction de bâtiments	36	18	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A
41	F.42 – Génie civil	47	30	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	0	N/A	N/A
42	F.43 – Travaux de construction spécialisés	135	69	N/A	N/A	6	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	2	0	N/A	N/A
43	G – Commerce, Réparation d'automobiles et de motorcycles	302	53	N/A	N/A	8	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
44	H – Transports et entreposage	440	227	N/A	N/A	170	21	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
45	H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	345	152	N/A	N/A	140	21	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
46	H.50 – Transports par eau	8	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
47	H. 51 – Transport aériens	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
48	H. 52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	83	76	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
49	H.35 – Activités de poste et de courrier	4	0	N/A	N/A	30	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
50	I –Hébergement et restauration	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
51	K- Activités financières et d'assurance	544	127	N/A	N/A	46	16	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	16	0	N/A	N/A
52	L – Activités immobilières	603	123	N/A	N/A	202	51	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	51	0	N/A	N/A
53	Exposition aux autres secteurs (codes NACE J, M-U)	613	381	N/A	N/A	41	2	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A	10	2	N/A	N/A
54	**TOTAL**	**4 278**	**2 053**	N/A	N/A	**499**	**98**	N/A	N/A	**1**	**0**	N/A	N/A	**102**	**7**	N/A	N/A

KBC comme établissement de crédit – GAR informations par secteur (sur la base des CapEx) – PARTIE 2

		q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)			
	31-12-2025; Ventilation par secteur - code NACE niveau à 4 chiffres (million d'EUR))	Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD		Entreprises non financières (soumises à la CSRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la CSRD	
		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)		Valeur comptable (brute)	
			Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental		Dont durable sur le plan environne-mental
1	A – Agriculture, sylviculture, et pêche	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	21	2	N/A	N/A
2	B – Industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
3	B.05 – Extraction de houille	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
4	B.06 – Extraction d'hydrocarbures	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
5	B.07 – Extraction de minerais métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
6	B.08 – Autres industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
7	B.09 – Services de soutien aux industries extractives	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
8	C- Industrie manufacturière	20	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	792	285	N/A	N/A
9	C.10 – Industries alimentaires	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	34	0	N/A	N/A
10	C.11 – Fabrication de boissons	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
11	C.12 – Fabrications de produits à base de tabac	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
12	C.13 – Fabrication de textiles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	4	2	N/A	N/A
13	C.14 – Industrie de l'habillement	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
14	C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
15	C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
16	C.17 – Industrie du papier et du carton	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
17	C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
18	C.19 – Cokéfaction et raffinage	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	3	1	N/A	N/A
19	C.20 – Industrie chimique	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	85	9	N/A	N/A
20	C.21 – Industrie pharmaceutique	20	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	33	0	N/A	N/A
21	C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	118	29	N/A	N/A
22	C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	56	54	N/A	N/A
23	C.24 – Métallurgie	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	303	126	N/A	N/A
24	C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	34	23	N/A	N/A
25	C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	62	0	N/A	N/A
26	C.27 – Fabrication d'équipements électriques	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	27	19	N/A	N/A
27	C.28 – Fabrication de machines et équipements n.e.c.	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	4	3	N/A	N/A
28	C.29 – Industrie automobile	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	13	1	N/A	N/A
29	C.30 – Fabrication d'autres matériels du transport	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	17	16	N/A	N/A
30	C.31 – Fabrication de meubles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
31	C.32 – Autres industries manufacturières	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
32	C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
33	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4	4	N/A	N/A	4	4	N/A	N/A	800	746	N/A	N/A
34	D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	4	4	N/A	N/A	4	4	N/A	N/A	338	310	N/A	N/A
35	D.35.11 – Production d'électricité	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	74	70	N/A	N/A
36	D.35.2 – Production et distribution de combustibles gazeux	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	443	419	N/A	N/A
37	D.35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	19	17	N/A	N/A
38	E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	17	13	N/A	N/A
39	F – Construction	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	231	117	N/A	N/A
40	F.41 – Construction de bâtiments	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	38	18	N/A	N/A
41	F.42 – Génie civil	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	50	30	N/A	N/A
42	F.43 – Travaux de construction spécialisés	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	143	69	N/A	N/A
43	G – Commerce, Réparation d'automobiles et de motorcycles	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	310	53	N/A	N/A
44	H – Transports et entreposage	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	610	249	N/A	N/A
45	H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	485	173	N/A	N/A
46	H.50 – Transports par eau	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	8	0	N/A	N/A
47	H. 51 – Transport aériens	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
48	H. 52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	83	76	N/A	N/A
49	H.35 – Activités de poste et de courrier	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	34	0	N/A	N/A
50	I –Hébergement et restauration	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
51	K- Activités financières et d'assurance	30	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	636	143	N/A	N/A
52	L – Activités immobilières	0	0	N/A	N/A	1	0	N/A	N/A	857	173	N/A	N/A
53	Exposition aux autres secteurs (codes NACE J, M-U)	0	0	N/A	N/A	7	0	N/A	N/A	671	386	N/A	N/A
54	**TOTAL**	**54**	**5**	N/A	N/A	**12**	**4**	N/A	N/A	**4 945**	**2 167**	N/A	N/A

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

31-12-2025 % (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	91.6 %	1.7 %	0.0 %	0.2 %	1.0%	0.4 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	**Entreprises financières**	**45.3 %**	**2.3 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
3	Etablissement de crédit	45.5%	2.3 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
4	Prêts et avances	37.8%	1.9 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	66.6 %	3.4 %	0.0 %	0.3 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
7	Autres entreprises financières	17.8%	3.4 %	0.0 %	0.2 %	0.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	21.3 %	4.1 %	0.0 %	0.2 %	1.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
17	Prêts et avances	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	41.0 %	0.5 %	N/A	0.3 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**32.3 %**	**15.6 %**	**0.4 %**	**1.7 %**	**9.1 %**	**3.9 %**	**2.0 %**	**0.0 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.4 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
21	Prêts et avances	32.1 %	15.8 %	0.5 %	1.7 %	9.2 %	4.1 %	2.1 %	0.0 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.4 %	0.0 %	N/A	0.0 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	38.2 %	11.5 %	0.0 %	1.6 %	6.4 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.1 %	0.0 %	N/A	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	2.2 %	0.0 %	**N/A**	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	**N/A**	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
24	**Ménages**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
29	Financement de logements	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**41.8 %**	**0.8 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.4%**	**0.2 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2025 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	92.2 %	1.9 %	0.0 %	0.2 %	1.0 %	27.9 %
2	**Entreprises financières**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**45.3 %**	**2.3 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.2 %**	**0.7 %**
3	Etablissement de crédit	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	45.5 %	2.3 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.7 %
4	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	37.8 %	1.9 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.5 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	66.6 %	3.4 %	0.0 %	0.3 %	0.3 %	0.2 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
7	Autres entreprises financières	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	17.8 %	3.4 %	0.0 %	0.2 %	0.9 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	21.3 %	4.1 %	0.0 %	0.2 %	1.1 %	0.0 %
17	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	41.0 %	0.5 %	N/A	0.3 %	0.1 %	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**0.5 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**37.3 %**	**17.6 %**	**0.4 %**	**1.7 %**	**9.3 %**	**2.9 %**
21	Prêts et avances	0.4 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.1 %	0.0 %	N/A	0.0 %	37.1 %	17.9 %	0.5 %	1.7 %	9.5 %	2.8 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2.4 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	41.1 %	11.6 %	0.0 %	1.6 %	6.5 %	0.1 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	2.2 %	0.0 %	**N/A**	0.0 %	0.0 %	0.0 %
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**24.1 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	23.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	1.1 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.3 %**
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.2 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.2 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**42.0 %**	**0.9 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.4 %**	**61.1 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 3

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	31-12-2024 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	95.5%	1.1%	0.0%	0.6%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
2	**Entreprises financières**	**41.8%**	**3.3%**	**0.0%**	**1.0%**	**0.1%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
3	Etablissement de crédit	41.5%	3.4%	0.0%	1.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
4	Prêts et avances	52.2%	4.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	39.5%	3.2%	0.0%	1.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
6	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
7	Autres entreprises financières	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
8	dont entreprises d'investissement	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
9	Prêts et avances	71.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
11	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
12	dont sociétées de gestion	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
13	Prêts et avances	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
15	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
16	dont entriprises d'assurance	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
17	Prêts et avances	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
19	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
20	**Entreprises non financières**	**38.0%**	**17.5%**	**0.7%**	**9.7%**	**3.6%**	**0.6%**	**0.4%**	**0.0%**	**0.3%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
21	Prêts et avances	37.8%	18.9%	0.8%	10.7%	3.7%	0.4%	0.2%	0.0%	0.2%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	40.9%	5.0%	0.0%	0.1%	2.3%	2.6%	2.2%	0.0%	1.6%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
23	Instruments de capitaux propres	13.2%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
24	**Ménages**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
29	Financement de logements	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
30	Autres financements d'administrations locales	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
32	**Total des actifs du GAR**	**41.0%**	**0.5%**	**0.0%**	**0.3%**	**0.1%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 4

		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2024 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	95.5%	1.1%	0.0%	0.6%	0.2%	26.6%
2	**Entreprises financières**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**41.8%**	**3.3%**	**0.0%**	**1.0%**	**0.1%**	**0.3%**
3	Etablissement de crédit	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	41.5%	3.4%	0.0%	1.0%	0.1%	0.3%
4	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	52.2%	4.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	39.5%	3.2%	0.0%	1.1%	0.1%	0.3%
6	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
7	Autres entreprises financières	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
8	dont entreprises d'investissement	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
9	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	71.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
11	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
12	dont sociétées de gestion	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
13	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
15	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
16	dont entriprises d'assurance	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
17	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
19	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
20	**Entreprises non financières**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**38.6%**	**17.9%**	**0.7%**	**9.7%**	**3.9%**	**1.6%**
21	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	38.3%	19.1%	0.8%	10.7%	3.9%	1.5%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	43.9%	7.2%	0.0%	0.1%	4.0%	0.1%
23	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	13.2%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
24	**Ménages**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**24.3%**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	23.1%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.3%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.3%**
29	Financement de logements	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
30	Autres financements d'administrations locales	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**41.0%**	**0.5%**	**0.0%**	**0.3%**	**0.1%**	**61.8%**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base des Capex) – PARTIE 1

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
31-12-2025 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	92.5 %	2.1 %	0.0 %	0.7 %	0.5 %	0.5 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	**Entreprises financières**	**45.1 %**	**2.4 %**	**0.0 %**	**0.2 %**	**0.3 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
3	Etablissement de crédit	45.3 %	2.4 %	0.0 %	0.2 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
4	Prêts et avances	37.8 %	2.0 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	65.8 %	3.5 %	0.0 %	0.4 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
7	Autres entreprises financières	17.3 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	20.8 %	5.3 %	0.0 %	0.2 %	1.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
17	Prêts et avances	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	14.8 %	0.1 %	N/A	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**40.9 %**	**19.6 %**	**0.4 %**	**6.4 %**	**5.2 %**	**4.8 %**	**0.9 %**	**0.0 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**1.0 %**	**0.1 %**	**N/A**	**0.0 %**
21	Prêts et avances	40.9 %	19.9 %	0.5 %	6.7 %	5.2 %	4.7 %	1.0 %	0.0 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	1.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	42.6 %	14.8 %	0.0 %	0.7 %	5.8 %	7.0 %	0.6 %	0.0 %	0.6 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.7 %	0.7 %	N/A	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	2.3 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
24	**Ménages**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
29	Financement de logements	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**42.2 %**	**1.0 %**	**0.0 %**	**0.3 %**	**0.3 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base des Capex) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2025 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %	93.2 %	2.2 %	0.0 %	0. 7%	0.6 %	27.9 %
2	**Entreprises financières**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**45.1 %**	**2.4 %**	**0.0 %**	**0.2 %**	**0.3 %**	**0.7 %**
3	Etablissement de crédit	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	45.3 %	2.4 %	0.0 %	0.2 %	0.3 %	0.7 %
4	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	37.8 %	2.0 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.5 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	65.8 %	3.5 %	0.0 %	0.4 %	0.5 %	0.2 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
7	Autres entreprises financières	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	17.3 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.5 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	20.8 %	5.3 %	0.0 %	0.2 %	1.9 %	0.0 %
17	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	14.8 %	0.1 %	N/A	0.0 %	0.1 %	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**0.5 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**47.2 %**	**20.7 %**	**0.4 %**	**6.4 %**	**5.4 %**	**2.9 %**
21	Prêts et avances	0.4 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.1 %	0.0 %	N/A	0.0 %	47.0 %	20.9 %	0.5 %	6.7 %	5.4 %	2.8 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2.9 %	0.6 %	N/A	0.0 %	0.6 %	0.6 %	N/A	0.0 %	53.9 %	17.4 %	0.0 %	0.7 %	6.4 %	0.1 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	2.3 %	0.0%	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**24.1 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	23.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	1.1 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	0.3 %
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.2 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	100.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0%	0.2 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	100.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0%	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**0.0 %**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**42.5 %**	**1.0 %**	**0.0 %**	**0.3 %**	**0.3 %**	**61.1 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base des Capex) – PARTIE 3

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	31-12-2024 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	95.7%	1.0%	0.0%	0.3%	0.3%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
2	**Entreprises financières**	**43.5%**	**3.3%**	**0.0%**	**1.0%**	**0.1%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
3	Etablissement de crédit	43.2%	3.4%	0.0%	1.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
4	Prêts et avances	52.9%	3.6%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	41.4%	3.3%	0.0%	1.1%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
6	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
7	Autres entreprises financières	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
8	dont entreprises d'investissement	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
9	Prêts et avances	71.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
11	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
12	dont sociétées de gestion	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
13	Prêts et avances	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
15	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
16	dont entriprises d'assurance	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
17	Prêts et avances	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
19	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
20	**Entreprises non financières**	**40.9%**	**14.8%**	**0.7%**	**4.1%**	**5.6%**	**1.2%**	**0.6%**	**0.0%**	**0.4%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
21	Prêts et avances	40.8%	15.4%	0.8%	4.5%	5.8%	0.9%	0.4%	0.0%	0.2%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	45.1%	10.0%	0.0%	0.4%	3.7%	3.9%	2.4%	0.0%	1.9%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.4%	N/A	N/A	N/A
23	Instruments de capitaux propres	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
24	**Ménages**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
29	Financement de logements	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
30	Autres financements d'administrations locales	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
32	**Total des actifs du GAR**	**41.1%**	**0.4%**	**0.0%**	**0.1%**	**0.1%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR Encours (sur la base des Capex) – PARTIE 4

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2024 % (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	95.7%	1.0%	0.0%	0.3%	0.4%	26.6%
2	**Entreprises financières**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**43.5%**	**3.3%**	**0.0%**	**1.0%**	**0.1%**	**0.3%**
3	Etablissement de crédit	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	43.2%	3.4%	0.0%	1.0%	0.1%	0.3%
4	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	52.9%	3.6%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	41.4%	3.3%	0.0%	1.1%	0.2%	0.3%
6	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
7	Autres entreprises financières	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
8	356on tentreprises d'investissement	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	69.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
9	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	71.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
11	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
12	dont sociétées de gestion	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
13	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
15	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
16	dont entriprises d'assurance	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
17	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
19	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
20	**Entreprises non financières**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**42.1%**	**15.4%**	**0.7%**	**4.1%**	**5.9%**	**1.6%**
21	Prêts et avances	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	41.7%	15.8%	0.8%	4.5%	6.0%	1.5%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	49.4%	12.4%	0.0%	0.4%	5.6%	0.1%
23	Instruments de capitaux propres	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	0.0%	N/A	0.0%	0.0%	0.0%
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**24.3%**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	23.1%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.3%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.3%**
29	Financement de logements	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
30	Autres financements d'administrations locales	0.0%	N/A	N/A	N/A	0.0%	N/A	N/A	N/A	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	**Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**	**0.0%**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**41.1%**	**0.4%**	**0.0%**	**0.1%**	**0.2%**	**61.8%**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR flux (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

	a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
31-12-2025 % (des flux de tous les actifs éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	83.5 %	2.2 %	0.0 %	0.4 %	0.8 %	0.2 %	0.1 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	**Entreprises financières**	**50.6 %**	**2.6 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
3	Etablissement de crédit	50.9 %	2.5 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
4	Prêts et avances	50.9 %	2.5 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
7	Autres entreprises financières	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
17	Prêts et avances	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**24.6 %**	**11.6 %**	**0.0 %**	**2.2 %**	**4.4 %**	**0.9 %**	**0.7 %**	**0.0 %**	**0.5 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.6 %**	**0.0 %**	0.0 %	0.0 %
21	Prêts et avances	24.7 %	11.6 %	0.0 %	2.2 %	4.4 %	0.9 %	0.7 %	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1.7 %	1.7 %	0.0 %	0.0 %	1.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
24	**Ménages**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
32	**Total des actifs du GAR**	**29.6 %**	**0.8 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.3 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR flux (sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2025 % (des flux de tous les actifs éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des nouveaux actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	84.0 %	2.3 %	0.0 %	0.4 %	0.9 %	23.9 %
2	**Entreprises financières**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**50.6 %**	**2.6 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.2 %**	**1.6 %**
3	Etablissement de crédit	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	50.9 %	2.5 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	1.5 %
4	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	50.9 %	2.5 %	0.0 %	0.1 %	0.2 %	1.5 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
7	Autres entreprises financières	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %
17	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	19.7 %	4.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**1.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**27.1 %**	**12.3 %**	**0.0 %**	**2.2 %**	**4.9 %**	**4.2 %**
21	Prêts et avances	1.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	27.2 %	12.3 %	0.0 %	2.2 %	4.9 %	4.2 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	1.7 %	1.7 %	0.0 %	0.0 %	1.7 %	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**18.2 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	15.9 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	3.6 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**29.8 %**	**0.8%**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.3 %**	**67.5 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR flux (sur la base des CapEx) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	31-12-2025 % (des flux de tous les actifs éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	85.3 %	3.2 %	0.0 %	0.2 %	1.1 %	0.5 %	0.1 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	**Entreprises financières**	**50.6 %**	**2.8 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.3 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
3	Etablissement de crédit	50.9 %	2.7 %	0.0 %	0.1 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
4	Prêts et avances	50.9 %	2.7 %	0.0 %	0.1 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
7	Autres entreprises financières	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
17	Prêts et avances	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**34.6 %**	**17.4 %**	**0.0 %**	**1.0 %**	**6.2 %**	**2.7 %**	**0.6 %**	**0.0 %**	**0.5 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.5 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
21	Prêts et avances	34.5 %	17.4 %	0.0 %	1.0 %	6.1 %	2.7 %	0.6 %	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	48.6 %	48.6 %	0.0 %	0.0 %	48.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %
24	**Ménages**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
32	**Total des actifs du GAR**	**30.2 %**	**1.2 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.4 %**	**0.2 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP GAR flux (sur la base des CapEx) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
	31-12-2025 % (des flux de tous les actifs éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des nouveaux actifs couverts
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinent pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	86.0 %	3.4 %	0.0 %	0.2 %	1.2 %	23.9 %
2	**Entreprises financières**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**50.6 %**	**2.8 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.3 %**	**1.6 %**
3	Etablissement de crédit	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	50.9 %	2.7 %	0.0 %	0.1 %	0.3 %	1.5 %
4	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	50.9 %	2.7 %	0.0 %	0.1 %	0.3 %	1.5 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
6	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
7	Autres entreprises financières	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	0.2 %	0.0 %
8	dont entreprises d'investissement	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
9	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
11	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
12	dont sociétées de gestion	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
13	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
15	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
16	dont entriprises d'assurance	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %
17	Prêts et avances	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	21.3 %	5.7 %	0.0 %	0.2 %	2.0 %	0.0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
19	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
20	**Entreprises non financières**	**1.0 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**38.8 %**	**18.1 %**	**0.0 %**	**1.0 %**	**6.8 %**	**4.2 %**
21	Prêts et avances	1.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	38.8 %	18.1 %	0.0 %	1.0 %	6.7 %	4.2 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	48.6 %	48.6 %	0.0 %	0.0 %	48.6 %	0.0 %
23	Instruments de capitaux propres	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	0.0 %	0.0 %	0.0 %
24	**Ménages**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**100.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**18.2 %**
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers residentiels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	15.9 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	3.6 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %
28	**Financement d'administrations locales**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
29	Financement de logements	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
31	**Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**
32	**Total des actifs du GAR**	**0.1 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**0.0 %**	**30.5 %**	**1.2 %**	**0.0 %**	**0.1 %**	**0.4 %**	**67.5 %**

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (encours – sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie))			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)		
31-12-2025 % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	3.3 %	1.7 %	0.0 %	0.0 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (encours – sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
31-12-2025 % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	0.0 %	0.0%	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	3.4 %	1.7 %	0.0 %	0.0 %	0.3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (flux – sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 1

	31-12-2025 % (par rapport au flux de tous les actifs hors bilan éligibles)	a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	4.8 %	0.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières - flux totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (flux – sur la base du chiffre d'affaires) – PARTIE 2

	31-12-2025 % (par rapport au flux de tous les actifs hors bilan éligibles)	r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
				Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	4.9 %	0.9 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières - flux totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (encours – sur la base des CapEx) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)		
31-12-2025 % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	5.0 %	2.6 %	0.0 %	0.1 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (encours – sur la base des CapEx) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
31-12-2025 % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	5.1 %	2.6 %	0.0 %	0.1 %	0.5 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (flux – sur la base des CapEx) – PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	G	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
	31-12-2025 % (par rapport au flux de tous les actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	4.8 %	0.9 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières - flux totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – ICP des expositions de hors bilan (flux – sur la base des CapEx) – PARTIE 2

		r	s	t	u	v	w	X	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)				
	31-12-2025 % (par rapport au flux de tous les actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
				Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisaiton du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)*	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	4.9 %	0.9 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

* Dénominateur: Garanties financières - flux totales
** Les actifs sous gestion sont rapportés dans le modèle des gestionnaires d'actifs.

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile ('template 1')

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) – sur base du chiffre d'affaires

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	160	0.1 %	160	0.1 %	0	0.0 %	84	0.2 %	84	0.2 %	0	0.0 %	1	0.0 %	1	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**1 736**	**0.8 %**	**1 521**	**0.7 %**	**213**	**0.1 %**	**361**	**0.7 %**	**337**	**0.6 %**	**24**	**0.0 %**	**203**	**1.7 %**	**202**	**1.7 %**	**0**	**0.0 %**
8	**Total ICP applicable**	**1 896**	**0.9 %**					**444**	**0.8 %**					**204**	**1.7 %**				

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) – sur base des CapEx

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	58	0.0 %	58	0.0 %	0	0.0 %	29	0.1 %	29	0.1 %	0	0.0 %	1	0.0 %	1	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**2 167**	**1.0 %**	**2 052**	**0.9 %**	**98**	**0.0 %**	**613**	**1.1 %**	**590**	**1.1 %**	**20**	**0.0 %**	**314**	**2.6 %**	**311**	**2.6 %**	**0**	**0.0 %**
8	**Total ICP applicable**	**2 225**	**1.0 %**					**642**	**1.2 %**					**315**	**2.6 %**				

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) – sur base du chiffre d'affaires

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	160	8.5 %	160	9.5 %	0	0.0 %	84	18.8 %	84	19.9 %	0	0.0 %	1	0.5 %	1	0.5 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable**	**1 736**	**91.5 %**	**1 521**	**90.5 %**	**213**	**100.0 %**	**361**	**81.2 %**	**337**	**80.1 %**	**24**	**100.0 %**	**203**	**99.4 %**	**202**	**99.4 %**	**0**	**100.0 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**1 896**	**100.0 %**	**1 682**	**100.0 %**	**213**	**100.0 %**	**444**	**100.0 %**	**420**	**100.0 %**	**24**	**100.0 %**	**203**	**100.0 %**	**203**	**100.0 %**	**0**	**100.0 %**

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) – sur base des Capex

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	58	2.6 %	58	2.7%	0	0.0 %	29	4.5 %	29	4.7 %	0	0.0 %	1	0.3 %	1	0.3 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable**	**2 167**	**97.4 %**	**2 052**	**97.2 %**	**98**	**100.0 %**	**613**	**95.5 %**	**590**	**95.3 %**	**20**	**100.0 %**	**314**	**99.7 %**	**311**	**99.7 %**	**0**	**100.0 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**2 225**	**100.0 %**	**2 111**	**100.0 %**	**98**	**100.0 %**	**642**	**100.0 %**	**619**	**100.0 %**	**20**	**100.0 %**	**315**	**100.0 %**	**312**	**100.0 %**	**0**	**100.0 %**

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci – sur base du chiffre d'affaires

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2	0.0 %	2	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	34	0.0 %	34	0.0 %	0	0.0 %	22	0.0 %	22	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	49	0.0 %	49	0.0 %	0	0.0 %	4	0.0 %	4	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0.0 %	3	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**90 547**	**41.1 %**	**90 243**	**41.0 %**	**197**	**0.1 %**	**15 540**	**28.9 %**	**15 481**	**28.8 %**	**7**	**0.0 %**	**210**	**1.7 %**	**197**	**1.6 %**	**2**	**0.0 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**90 635**	**41.2 %**	**90 331**	**41.0 %**	**197**	**0.1 %**	**15 566**	**28.9 %**	**15 507**	**28.8 %**	**7**	**0.0 %**	**210**	**1.7 %**	**198**	**1.6 %**	**2**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci – sur base des CapEx

		ICP GAR Encours						ICP GAR Flux						ICP Garanties financières					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement (CCA)	
Ligne	31-12-2025 Activités économiques (Montants – million d'EUR)	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	21	0.0 %	21	0.0 %	0	0.0 %	1	0.0 %	1	0.0 %	0	0.0 %	3	0.0 %	2	0.0 %	1	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	27	0.0 %	27	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**91 298**	**41.5 %**	**90 745**	**41.2 %**	**400**	**0.2 %**	**15 759**	**29.3 %**	**15 641**	**29.1 %**	**7**	**0.0 %**	**304**	**2.5 %**	**292**	**2.4 %**	**0**	**0.0 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**91 347**	**41.5 %**	**90 793**	**41.3 %**	**401**	**0.2 %**	**15 760**	**29.3 %**	**15 642**	**29.1 %**	**7**	**0.0 %**	**306**	**2.5 %**	**295**	**2.4 %**	**1**	**0.0 %**

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques non éligibles à la taxinomie– sur base du chiffre d'affaires

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP GAR Encours		ICP GAR Flux		ICP Garanties financières	
		montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	299	0.1 %	157	0.3 %	3	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	152	0.1 %	75	0.1 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	77	0.0 %	33	0.1 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	34	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**126 940**	**57.7 %**	**37 446**	**69.6 %**	**11 777**	**96.6 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable**	**127 530**	**58.0 %**	**37 793**	**70.2 %**	**11 780**	**96.6 %**

KBC comme établissement de crédit – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile – activités économiques non éligibles à la taxinomie– sur base des CapEx

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP GAR Encours		ICP GAR Flux		ICP Garanties financières	
		montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	299	0.1 %	157	0.3 %	3	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	152	0.1 %	75	0.1 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	77	0.0 %	33	0.1 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	34	0.0 %	28	0.1 %	0	0.0 %
7	**Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable**	**125 899**	**57.2 %**	**37 054**	**68.9 %**	**11 571**	**94.9 %**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable**	**126 490**	**57.5 %**	**37 401**	**69.5 %**	**11 574**	**94.9 %**

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – ICP des activités de souscription

	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
	Montant absolu des primes 31-12-2025 (2)	Part des primes 31-12-2025 (3)	Part des primes 31-12-2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Ressources aquatiques et marines (6)	Economie circulaire (7)	Pollution (8)	Biodiversité et écosystèmes (9)	Garanties minimales (10)
Activités économiques (1)	Million d'EUR	%	%	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
A.1 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxinomie (durables dur le plan environnemental)	**77**	**2.8%**	**1.7%**	Y	Y	Y	Y	Y	YY
A.1.1 Dont réassurés	-35	N/A	N/A	Y	Y	Y	Y	Y	Y
A.1.2 Dont provenant d'activités de réassurance	2	0.1%	0.1%	Y	Y	Y	Y	Y	Y
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	- 1	N/A	N/A	Y	Y	Y	Y	Y	Y
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)	**251**	**9.0%**	**10.8%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
B Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxinomie	**2 457**	**88.2%**	**87.5%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
Total (A.1+A.2+B)	**2 785**	**100%**	**100%**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – ICP des investissements

(million d'EUR, sauf indiqué autrement) 2025

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP**, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises: Sur la base du chiffre d'affaires: 1.8% Sur la base des dépenses d'investissement: 2.3%			Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises: Sur la base du chiffre d'affaires: 488 Sur la base des dépenses d'investissement: 625
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Ratio de couverture: 97.8%			Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Couverture: 27 262
Autres informations complémentaires: ventilation du **dénominateur** de l'ICP			
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP : 0.2%			Valeur, en montants monétaires, des dérivés. 42
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: 37.6% Pour les entreprises financières: 13.7%			Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 10 243 Pour les entreprises financières: 3 725
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: 29.1% Pour les entreprises financières : 11.5%			Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 7 923 Pour les entreprises financières: 3 147
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE** par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières : 10.7% Pour les entreprises financières: 17.8%			Valeur **des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 2 919 Pour les entreprises financières: 4 860
Part **des expositions sur d'autres contreparties et actifs**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: 20.1%			Valeur **des expositions sur d'autres contreparties et actifs**: 5 472
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**: 34.0%			Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**: 9 257
Valeur de tous les investissements qui financent des **activités économiques non éligibles à la taxinomie** par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP 84.7%			Valeur de tous les investissements qui financent des **activités économiques non éligibles à la taxinomie**: 23 092
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais **non alignées sur la taxinomie**, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP: 13.5%			Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais **non alignées sur la taxinomie**: 3 681
Autres informations complémentaires: ventilation du **numérateur** de l'ICP			
Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 1.4% Sur la base des dépenses d'investissement: 1.8% Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 0.4% Sur la base des dépenses d'investissement: 0.5%			Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 369 Sur la base des dépenses d'investissement: 491 Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 119 Sur la base des dépenses d'investissement: 134
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans **lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie: Sur la base du chiffre d'affaires: 0.6% Sur la base des dépenses d'investissement: 0.8%			Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie **dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie: Sur la base du chiffre d'affaires: 175 Sur la base des dépenses d'investissement: 215
Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Sur la base du chiffre d'affaires: 0.0% Sur la base des dépenses d'investissement: 0.0%			Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs**: Sur la base du chiffre d'affaires: 0 Sur la base des dépenses d'investissement: 0
Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental **Activités alignées sur la taxinomie** – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales:			
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires: 90.5% CapEx: 93.7%		Activités transitoires Chiffres d'affaires: 18.7% Capex: 13.7% Activités habilitantes: Chiffre d'affaires: 61.8% Capex: 46.5%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires: 7.0% CapEx: 4.4%		Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 2.6% Capex: 11.9%
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires: 0.6% CapEx: 0.3%		Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0% Capex: 0.0%
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires: 1.6% CapEx: 1.4%		Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0% Capex: 0.0%
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires: 0.3% CapEx: 0.3%		Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0% Capex: 0.0%
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires: 0.0% CapEx: 0.0%		Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0% Capex: 0.0%

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile ('template 1')

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur)

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des investissements (chiffre d'affaires)						ICP des investissements (CapEx)					
			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	**488**	**1.8%**	**442**	**1.6%**	**34**	**0.1%**	**625**	**2.3%**	**586**	**2.1%**	**27**	**0.1%**
8	**Total ICP applicable**	**488**	**1.8%**	**442**	**1.6%**	**34**	**0.1%**	**625**	**2.3%**	**586**	**2.1%**	**27**	**0.1%**

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur)

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des investissements (chiffre d'affaires)						ICP des investissements (CapEx)					
			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	**488**	**100.0%**	**442**	**100.0%**	**34**	**100.0%**	**625**	**100.0%**	**586**	**100.0%**	**27**	**100.0%**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**488**	**100.0%**	**442**	**100.0%**	**34**	**100.0%**	**625**	**100.0%**	**586**	**100.0%**	**27**	**100.0%**

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des investissements (chiffre d'affaires)		ICP des investissements (CapEx)	
		montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	**3 681**	**13.5%**	**3 698**	**13.6%**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**3 681**	**13.5%**	**3 698**	**13.6%**

KBC comme entreprise d'assurance et de réassurance – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques non éligibles à la taxinomie

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des investissements (chiffre d'affaires)		ICP des investissements (CapEx)	
		montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	2	0.0%	2	0.0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0%	0	0.0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	15	0.1%	15	0.1%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1	0.0%	1	0.0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	108	0.4%	108	0.4%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	66	0.2%	66	0.2%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	**22 900**	**84.0%**	**22 746**	**83.4%**
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable**	**23 092**	**84.7%**	**22 939**	**84.1%**

KBC comme gestionnaire d'actifs – ICP des actifs sous gestion

(million d'EUR, sauf indiqué autrement) 2025

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP**, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées: Sur la base du chiffre d'affaires: 2.5 % Sur la base des CapEx: 3.3 %		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées: Sur la base du chiffre d'affaires: 2 340 Sur la base des CapEx: 3 134
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements(total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Ratio de couverture: 100.0 %		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Couverture: 95 187
Autres informations complémentaires: ventilation du **dénominateur** de l'ICP		
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP : 1.2 %		Valeur, en montants monétaires, des dérivés. 1 141
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: 7.5 % Pour les entreprises financières: 0.9 %		Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 7 100 Pour les entreprises financières: 880
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: 46.9 % Pour les entreprises financières: 11.3 %		Valeur des **expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 44 669 Pour les entreprises financières: 10 758
Part **des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE** par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: 16.9 % Pour les entreprises financières: 12.2 %		Valeur **des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: 16 081 Pour les entreprises financières: 11 655
Part **des expositions sur d'autres contreparties et actifs**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: 3.0 %		Valeur **des expositions sur d'autres contreparties et actifs**: 2 901
Valeur de tous les investissements qui financent des **activités économiques non éligibles à la taxinomie** par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP : 89.0 %		Valeur de tous les investissements qui financent des **activités économiques non éligibles à la taxinomie**: 84 747
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais **non alignées sur la taxinomie**, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP: 8.5 %		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais **non alignées sur la taxinomie**: 8 099
Autres informations complémentaires: ventilation du **numérateur** de l'ICP		
Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 2.1 % Sur la base des dépenses d'investissement: 2.9 % Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 0.3 % Sur la base des dépenses d'investissement: 0.3 %		Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE**: Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 2 023 Sur la base des dépenses d'investissement: 2 806 Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 316 Sur la base des dépenses d'investissement: 328
Part des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs**, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP: Sur la base du chiffre d'affaires: 0.0 % Sur la base des dépenses d'investissement: 0.0 %		Valeur des **expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs**: Sur la base du chiffre d'affaires: 0 Sur la base des dépenses d'investissement: 0
Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental **Activités alignées sur la taxinomie –**:		
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires: 90.3 % CapEx: 93.2 %	Activités transitoires Chiffres d'affaires: 7.3 % Capex: 8.5 % Activités habilitantes: Chiffre d'affaires: 51.4 % Capex: 48.1 %
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires: 5.6 % CapEx: 4.3 %	Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.2 % Capex: 0.5 %
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires: 0.8 % CapEx: 0.5 %	Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0 % Capex: 0.0 %
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires: 3.0 % CapEx: 1.6 %	Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0 % Capex: 0.0 %
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires: 0.3 % CapEx: 0.4 %	Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0 % Capex: 0.0 %
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires: 0.0 % CapEx: 0.0 %	Activités habilitantes: Chiffres d'affaires: 0.0 % Capex: 0.0 %

KBC comme gestionnaire d'actifs – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile ('template 1')

Activités liées à l'énergie nucléai		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

KBC comme gestionnaire d'actifs – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur)

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des actifs sous gestion (chiffre d'affaires)						ICP des actifs sous gestion (CapEx)					
			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	2 340	2.5 %	2 113	2.2 %	131	0.1 %	3 133	3.3 %	2 919	3.1 %	136	0.1 %
8	**Total ICP applicable**	**2 340**	**2.5 %**	**2 113**	**2.2 %**	**131**	**0.1 %**	**3 134**	**3.3 %**	**2 920**	**3.1 %**	**136**	**0.1 %**

KBC comme gestionnaire d'actifs – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur)

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des actifs sous gestion (chiffre d'affaires)						ICP des actifs sous gestion (CapEx)					
			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			CCM+CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %	0	0.0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	2 340	100.0 %	2 113	100.0 %	131	100.0 %	3 133	100.0 %	2 919	100.0 %	136	100.0 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**2 340**	**100.0 %**	**2 113**	**100.0 %**	**131**	**100.0 %**	**3 134**	**100.0 %**	**2 920**	**100.0 %**	**136**	**100.0 %**

KBC comme gestionnaire d'actifs – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des actifs sous gestion (chiffre d'affaires)		ICP des actifs sous gestion (CapEx)	
		montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	45	0.0 %	15	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	9	0.0 %	3	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0.0 %	0	0.0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	8 041	8.4 %	8 592	9.0 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**8 099**	**8.5 %**	**8 610**	**9.0 %**

KBC comme gestionnaire d'actifs – activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - activités économiques non éligibles à la taxinomie

Ligne	31-12-2025 Activités économique (Montants – million d'EUR)	ICP des actifs sous gestion (chiffre d'affaires)		ICP des actifs sous gestion (CapEx)	
		montant	%	montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0.0 %	0	0.0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	84 747	89.0 %	83 457	87.7 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable**	**84 747**	**89.0 %**	**83 457**	**87.7 %**

Déclaration des personnes responsables

"Moi, Bartel Puelinckx, Chief Financial Officer du groupe KBC, déclare au nom du Comité de direction de KBC Groupe SA qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a également été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité et aux spécifications prévues dans le règlement délégué (UE) 2021/2178."

Contacts et calendrier

Investor Relations Office	
Kurt De Baenst (directeur Investor Relations Office)	
IR4U@kbc.be	
KBC Global Services SA, Investor Relations Office, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	
Presse	
Katleen Dewaele (directeur Communication Corporate & Communication interne, porte-parole KBC Groupe)	
pressofficekbc@kbc.be	
KBC Global Services SA, Communication Corporate, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	
Durabilité de l'entreprise	
Filip Ferrante (directeur général Corporate Sustainability)	
csr.feedback@kbc.be	
KBC Global Services SA, Corporate Sustainability, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	
Calendrier	
Publication du Rapport annuel 2024, du Rapport de développement durable 2024 et du Risk Report 2024	31 mars 2025
Assemblée générale (agenda disponible à l'adresse www.kbc.com)	30 avril 2025
Publication des résultats du 1er trimestre 2025	15 mai 2025
Publication des résultats du 2e trimestre 2025	7 août 2025
Publication des résultats du 3e trimestre 2025	13 novembre 2025

La version la plus récente du calendrier financier est disponible sur www.kbc.com.

Rédaction: KBC Investor Relations, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
Rédaction finale, traduction, concept et design: KBC Communication, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, Belgique
Impression: Van der Poorten, Diestsesteenweg 624, 3010 Leuven, Belgique
Éditeur responsable: KBC Global Services SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
Ce rapport annuel est imprimé sur du papier écologique portant le label FSC®.
La mise en page, l'impression et la finition de ce rapport annuel sont 100% climatiquement neutres.

CO2 NEUTRAL
FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C105085







Lisez nos autres rapports également sur www.kbc.com

KBC